2012

Bulletin

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[janvier-juin] 2012

Bulletin d'information et de documentation

GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

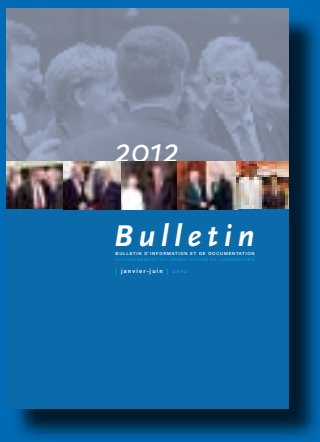

IMPRESSUM

Textes et coordination
Service information et presse du gouvernement luxembourgeois,
Département édition

Layout
www.mv-concept.lu

Impression
Imprimerie Watgen

Éditeur
Service information et presse
33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

À la une

Visite d'État au Luxembourg de S.M. la reine des Pays-Bas
20-22 mars 2012 *16*

Visite d'État en République fédérale d'Allemagne de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
23-25 avril 2012 *22*

Jean-Claude Juncker au Conseil européen informel à Bruxelles
30 janvier 2012 *32*

Assermentation d'Étienne Schneider comme nouveau ministre de l'Économie et du Commerce extérieur
31 janvier 2012 *36*

Jean-Marie Halsdorf à la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN à Bruxelles et à la 48e Conférence de Munich sur la sécurité
2-3 février 2012 *38*

Inauguration du souterrain en gare de Mersch et du nouveau campus de Mersch
3 février 2012 *40*

Passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire et secondaire technique: la procédure d'orientation à partir de 2012/2013
7 février 2012 *42*

Visite de travail de Marie-Josée Jacobs en Israël et dans les territoires palestiniens occupés
7-9 février 2012 *44*

Visite de travail de Luc Frieden à Washington
13-15 février 2012 *46*

Visite de travail de Jean Asselborn à Singapour et au Myanmar
13-16 février 2012 *50*

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles
1er-2 mars 2012 *54*

Visite de travail d'Octavie Modert en Russie: pour une extension durable des relations culturelles
12-14 mars 2012 *58*

Entrevue de Romain Schneider avec Simon Coveney, ministre de l'Agriculture, des Affaires maritimes et de l'Alimentation de la république d'Irlande
16 mars 2012 *60*

Visite officielle au Luxembourg de Ban Ki-moon, secrétaire général de l'ONU
17 avril 2012 *62*

Réunion de travail de Françoise Hetto-Gaasch avec Joëlle Milquet, ministre belge de l'Égalité des chances et des Affaires intérieures
23 avril 2012 *68*

Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays
8 mai 2012 *70*

François Biltgen reçoit Jimmy Deenihan, ministre des Arts, du Patrimoine et des Affaires gaéliques, au pavillon luxembourgeois à Cannes
21 mai 2012 *76*

Lancement de la campagne de sensibilisation contre le tabagisme
31 mai 2012 *78*

Nicolas Schmit à la 101e session de la Conférence internationale du travail à Genève
11-12 juin 2012 *80*

Marco Schank à la Conférence des Nations unies sur le développement durable
22 juin 2012 *82*

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles
28-29 juin 2012 *86*

Visites et entrevues
au Luxembourg

Visite de travail du Premier ministre belge, Elio Di Rupo
18-19 janvier 2012 *95*

Entrevue de Jean Asselborn avec le haut représentant de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko
31 janvier 2012 *96*

Visite de travail du ministre de la Défense du royaume de Belgique, Pieter De Crem
1er février 2012 *96*

Visite de la ministre-présidente de la Sarre, Annegret Kramp-Karrenbauer
8 février 2012 *97*

Visite de travail du vice-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, Zhang Zhijun
9 février 2012 *98*

Visite de travail du Vice-Premier ministre, ministre belge des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes, Didier Reynders
9 février 2012 *100*

Visite du rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter
13 février 2012 *101*

Jean-Claude Juncker reçoit le président du Conseil général de la Moselle, Patrick Weiten
16 février 2012 *102*

Visite de travail de la présidente du Partenariat mondial pour l'éducation, Carol Bellamy
17 février 2012 *103*

Visite de travail du commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg
8 mars 2012 *104*

Entrevue de Jean Asselborn et de François Biltgen avec le ministre de la Justice et lord chancelier du Royaume-Uni, Kenneth Clarke
8 mars 2012 *104*

Visite de travail du ministre-président du land de Hesse, Volker Bouffier
15 mars 2012 *105*

Entrevue de Jean-Claude Juncker et de Romain Schneider avec Vitali Klitschko
27 mars 2012 *106*

Octavie Modert reçoit le ministre de la Culture du Cap-Vert, Mario Lúcio Sousa
28 mars 2012 *107*

Visite de travail de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de la république de l'Inde, Preneet Kaur
18 avril 2012 *107*

Visite de travail du Premier ministre du Cap-Vert, José Maria Neves
25 avril 2012 *108*

Visite officielle du Premier ministre du Kazakhstan, Karim Massimov
3 mai 2012 *109*

Visite du ministre français de la Culture et de la Communication, Frédéric Mitterrand
3 mai 2012 *110*

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, Nikola Poposki
10 mai 2012 *111*

Visite de travail de la ministre des Affaires étrangères de Chypre, Erato Kozakou-Markoullis
15 mai 2012 *112*

Visite officielle du président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Chine, Wu Bangguo
22-23 mai 2012 *113*

Visite de travail de la conseillère fédérale de la Confédération helvétique en charge de l'Environnement, des Transports, de l'Énergie et de la Communication, Doris Leuthard
24 mai 2012 *113*

Entrevues de Jean Asselborn, d'Étienne Schneider et de Claude Wiseler avec le gouverneur de la préfecture d'Ishikawa, Masanori Tanimoto
25 mai 2012 *114*

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec le nouveau ministre français de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur, Pierre Moscovici
30 mai 2012 *115*

Visite de la coordonnatrice exécutive du programme des Volontaires des Nations unies, Flavia Pansieri
7 juin 2012 *116*

Entrevue de François Biltgen avec Robert Badinter
14 juin 2012 *117*

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de l'Islande, Ossur Skarphedinsson
21 juin 2012 *118*

Visite de travail du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et du Commerce de l'Irlande, Eamon Gilmore
25 juin 2012 *118*

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam, Pham Binh Minh
26 juin 2012 *119*

Autres visites et entrevues au Luxembourg
Janvier-juin 2012 *121*

Visites et entrevues à l'étranger

Luc Frieden et Claude Wiseler en déplacement au Qatar et à Dubaï
28-31 janvier 2012 *125*

François Biltgen en visite de travail à Berlin
14 février 2012 *125*

Visite de travail de Jean Asselborn en Tunisie
28-29 février 2012 *126*

Première réunion des gouvernements du Luxembourg et de la Communauté germanophone de Belgique
29 février 2012 *128*

Visite du Centre de recherche en création Universiapolis et de l'université privée ISIAM à Agadir
29 février 2012 *128*

Visite de travail de Jean Asselborn au Maroc
1er mars 2012 *129*

Visite de travail de Jean Asselborn en république du Libéria
13 mars 2012 *131*

Visite de travail de Jean Asselborn en république de Guinée
14 mars 2012 *132*

Visite de travail de Jean Asselborn en Italie
19 mars 2012 *133*

Visite de travail de Marie-Josée Jacobs au Nicaragua et au Salvador
19-23 mars 2012 *134*

Rencontre entre Claude Wiseler et Melchior Wathelet à Attert
30 mars 2012 *137*

Réunions de travail d'Étienne Schneider à Moscou
2-4 avril 2012 *138*

Visites de travail de Jean Asselborn aux Seychelles et sur l'île Maurice
2-4 avril 2012 *138*

Visite de travail de Marie-Josée Jacobs en Serbie, au Monténégro et au Kosovo
23-26 avril 2012 *140*

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec le président élu de la République française, François Hollande, à Paris
10 mai 2012 *142*

Rencontre entre Octavie Modert et Patrick Weiten à la maison Robert Schuman à Scy-Chazelles
21 mai 2012 *142*

Étienne Schneider en mission économique au Liban
4-7 juin 2012 *144*

Jean Asselborn en déplacement dans la région du Golfe
16-18 juin 2012 *145*

Visite d'Octavie Modert à Sibiu/Hermannstadt
18-19 juin 2012 *147*

Visite de travail de Jean Asselborn au Canada
19 juin 2012 *148*

Autres visites et entrevues à l'étranger
Janvier-juin 2012 *149*

Regard sur les activités gouvernementales

Premier ministre

Jean-Claude Juncker orateur à la matinée d'études InterLycées à l'Athénée de Luxembourg
2 février 2012 *153*

Jean-Claude Juncker reçoit le Sigillum Magnum de l'université de Bologne
13 mars 2012 *154*

Jean-Claude Juncker visite le Luxembourg American Cultural Center dans l'État du Wisconsin
19 mai 2012 *155*

Conférence de presse de Jean-Claude Juncker sur certains sujets de l'actualité politique nationale et européenne
31 mai 2012 *156*

Affaires européennes

Jean-Claude Juncker détaille la position du gouvernement sur l'accord international visant à renforcer la gouvernance économique dans l'Union européenne
11 janvier 2012 *158*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Bruxelles
23 janvier 2012 *158*

Romain Schneider au Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles
23 janvier 2012 *160*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin»
23-24 janvier 2012 *162*

Jean-Claude Juncker détaille la position du gouvernement sur le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire
26 janvier 2012 *164*

Nicolas Schmit, Jean-Marie Halsdorf et François Biltgen au Conseil informel «Justice et affaires intérieures» à Copenhague
26-27 janvier 2012 *165*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales» à Bruxelles
27 janvier 2012 *166*

François Biltgen au Conseil «Compétitivité» à Copenhague: «Horizon 2020», développer l'excellence des jeunes chercheurs
1er février 2012 *166*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden à la réunion extraordinaire de l'Eurogroupe
9 février 2012 *167*

Conseil «Énergie»: Étienne Schneider plaide pour une réelle accélération des efforts en matière d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique
14 février 2012 *168*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden à la réunion de l'Eurogroupe à Bruxelles
20-21 février 2012 *169*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Bruxelles
27 février 2012 *171*

Jean-Claude Juncker devant la commission Affaires économiques et monétaires du Parlement européen
29 février 2012 *172*

Jean Asselborn à la réunion informelle Gymnich
9-10 mars 2012 *174*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin»
12-13 mars 2012 *175*

Romain Schneider au Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles
19-20 mars 2012 *176*

Claude Wiseler au Conseil «Transports» à Bruxelles
22 mars 2012 *178*

Jean-Marie Halsdorf à la réunion des ministres de la Défense de l'Union européenne
22 mars 2012 *179*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» informel à Copenhague
30-31 mars 2012 *179*

Étienne Schneider au Conseil informel «Énergie» à Horsens
19-20 avril 2012 *180*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Washington
20-21 avril 2012 *181*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Luxembourg
23 avril 2012 *181*

Jean Asselborn à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et de l'ASEAN au Brunei Darussalam
26-27 avril 2012 *183*

Romain Schneider au Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Luxembourg
26-27 avril 2012 *183*

Conseil «Éducation» à Bruxelles: large soutien à la position luxembourgeoise en matière d'aides financières pour les études supérieures
11 mai 2012 *185*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Bruxelles
14 mai 2012 *185*

Luc Frieden défend le modèle de la retenue à la source au Conseil «Ecofin»
14 mai 2012 *187*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» à Bruxelles
14-15 mai 2012 *188*

Romain Schneider au Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles
14-15 mai 2012 *189*

Jean-Claude Juncker au dîner informel des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne
23 mai 2012 *190*

La croissance au cœur des débats des ministres de l'Économie réunis à Bruxelles
30 mai 2012 *192*

François Biltgen au Conseil «Compétitivité»: accord sur le contenu du programme-cadre de recherche et d'innovation, «Horizon 2020»
31 mai 2012 *193*

Claude Wiseler au Conseil «Transports» à Luxembourg
7 juin 2012 *193*

Conseil «Justice et affaires intérieures» à Luxembourg
7-8 juin 2012 *194*

François Biltgen au Conseil «Télécommunications»
8 juin 2012 *195*

Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires européennes de l'Union européenne à Horsens
11 juin 2012 *196*

Romain Schneider au Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Luxembourg
18 juin 2012 *196*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» à Luxembourg
21-22 juin 2012 *197*

Mars Di Bartolomeo: éviter des pénuries de matières premières pour certains médicaments
22 juin 2012 *199*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Luxembourg
25 juin 2012 *199*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales» à Luxembourg
26 juin 2012 *201*

Affaires étrangères

Jean Asselborn à la réunion ministérielle de l'Union africaine à Addis-Abeba
25-26 janvier 2012 *202*

Entrevue de Jean Asselborn avec les ambassadeurs et représentants de l'ASEAN au château de Senningen
1er février 2012 *203*

Jean Asselborn à la célébration de l'entrée en vigueur du nouveau traité Benelux
3 février 2012 *205*

Jean Asselborn rencontre le président de l'Assemblée générale des Nations unies, Nassir Abdulaziz Al-Nasser
6-7 février 2012 *205*

Entrevue de Jean Asselborn avec le groupe des ambassadeurs africains
10 février 2012 *206*

Jean Asselborn à la conférence sur la Somalie à Londres
23 février 2012 *207*

Jean Asselborn à la conférence des Amis du peuple syrien à Tunis
24 février 2012 *209*

Jean Asselborn à la conférence des Amis du peuple syrien à Istanbul
1er avril 2012 *211*

Réunion des chefs des missions diplomatiques luxembourgeoises au Luxembourg
16-19 avril 2012 *211*

Jean Asselborn et Jean-Marie Halsdorf à la réunion conjointe des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense de l'OTAN
18-19 avril 2012 *212*

Jean Asselborn à la 15e réunion du conseil des Affaires étrangères et communautaires de la Caricom
4 mai 2012 *214*

Jean Asselborn en déplacement à New York
22 mai 2012 *215*

Jean Asselborn au Forum des partenaires de l'Alliance des civilisations à Istanbul
31 mai 2012 *215*

Jean Asselborn à la conférence sur la Somalie à Istanbul
31 mai-1er juin 2012 *216*

Agriculture/Viticulture/Sylviculture

Romain Schneider au 4e sommet de Berlin des ministres de l'Agriculture
21 janvier 2012 *216*

Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique: bilan après trois ans
28 février 2012 *217*

Deuxième sommet sur le lait sur invitation de Romain Schneider
23 mai 2012 *218*

Bénévolat

Présentation des nouvelles modalités d'imposition pour les activités bénévoles
11 juin 2012 *219*

Coopération au développement/ Action humanitaire

Première mission de la plateforme emergency.lu au Sud Soudan
23 janvier 2012 *219*

Marie-Josée Jacobs procède à la signature de cinq accords-cadres de coopération avec des ONG
14 février 2012 *221*

Marie-Josée Jacobs à la 35e session du Conseil des gouverneurs du Fonds international de développement agricole
22-23 février 2012 *222*

Coopération bilatérale au Mali: projets et programmes suspendus
3 avril 2012 *223*

Présentation de la nouvelle loi sur la coopération au développement et l'action humanitaire
3 avril 2012 *223*

Marie-Josée Jacobs en visite de travail à Genève
22 mai 2012 *225*

Culture/Langues

Visite du Centre Pompidou-Metz
9 janvier 2012 *226*

Défense

Signature par les trois pays Benelux d'une déclaration d'intention de coopération en matière de défense
18 avril 2012 *227*

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Jean-Marie Halsdorf au 25e sommet de l'OTAN à Chicago
20-21 mai 2012 *228*

Dialogue social

Réunion du Comité de coordination tripartite «sidérurgie»
28 mars 2012 *230*

Eau/Énergie

Inauguration du parc éolien à Binsfeld
16 février 2012 *231*

Présentation du rapport final sur le test de résistance de la centrale de Cattenom
5 mars 2012 *232*

Jean-Marie Halsdorf au 6e Forum mondial de l'eau
13 mars 2012 *232*

Économie

Mission économique en Israël
21-25 janvier 2012 *233*

Présentation du premier rapport semestriel de l'Observatoire de la formation des prix
6 mars 2012 *233*

Séminaire au Luxembourg avec les représentants des Trade and Investment Offices et l'ambassadeur du Luxembourg à Moscou, Pierre Ferring
12-13 avril 2012 *234*

Étienne Schneider en mission économique de promotion et de prospection multisectorielle au Canada
7-12 mai 2012 *235*

Réunion du Conseil des ministres de l'OCDE à Paris
23 mai 2012 *236*

Étienne Schneider présente les axes prioritaires dans le domaine des écotechnologies
28 juin 2012 *236*

Éducation/Formation

Aide financière de l'État pour études supérieures: rencontre de François Biltgen avec la commissaire européenne Androulla Vassiliou
23 janvier 2012 *238*

Réforme du lycée: la consultation des enseignants
Février-mars 2012 *239*

Mady Delvaux-Stehres rencontre les représentants des syndicats APESS et SEW-OGBL au sujet des réformes scolaires
3 mars 2012 *241*

François Biltgen à la conférence ministérielle de l'European Higher Education Area à Bucarest
26 avril 2012 *242*

François Biltgen rencontre les étudiants du BTS «dessin d'animation» au Festival international du film d'animation d'Annecy
7 juin 2012 *242*

François Biltgen prend position sur la question européenne des aides financières pour études supérieures
18 juin 2012 *243*

Égalité des chances

Françoise Hetto-Gaasch présente la nouvelle étude «Les femmes et les hommes dans la prise de décision économique en 2011»
15 février 2012 *245*

Françoise Hetto-Gaasch aux Nations unies pour la 56e session de la Commission de la condition de la femme
27-29 février 2012 *246*

Table ronde intitulée «Banal? Legal? Skandal? Wéi d'Medien eist Bild vu Fraen a Männer prägen»
7 mars 2012 *249*

Entreprises/Commerce/Industrie/Artisanat

Implantation d'une nouvelle entreprise, Pains et traditions, à Hautcharage
17 janvier 2012 *249*

Étienne Schneider présente Sodrugestvo Group, qui transfère son siège du Danemark au Luxembourg
21 février 2012 *250*

Marie-Josée Jacobs présente la Charte de la diversité Lëtzebuerg
28 juin 2012 *250*

État/Système politique/Institutions

Assermentation par Jean-Claude Juncker de la nouvelle médiatrice du Luxembourg, Lydie Err
25 janvier 2012 *252*

Famille

Marie-Josée Jacobs présente les nouvelles mesures concernant la démarche qualité au niveau des services d'éducation et d'accueil pour enfants
15 mars 2012 *252*

Le ministère de la Famille et de l'Intégration lance le «pacte jeunesse» du gouvernement
18 mai 2012 *254*

Présentation du nouveau guide *Senioren-freundliche Gemeinden*
5 juin 2012 *255*

Festivités/Commémorations

Fête nationale au Luxembourg
22-23 juin 2012 *257*

Finances/Fiscalité/Trésor/Budget

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden détaillent la contribution du Luxembourg au renforcement des assises financières du FMI
3 janvier 2012 *258*

Luc Frieden fournit des détails sur la restructuration de Dexia et la transaction de la BIL
11 janvier 2012 *259*

Présentation de deux projets de fonds d'investissement dans l'avenir de l'économie luxembourgeoise
19 janvier 2012 *260*

Luc Frieden présente la situation des finances publiques
20 janvier 2012 *264*

Luc Frieden au Frankfurt Finance Summit 2012
21 mars 2012 *264*

Présentation des prévisions en matière de finances publiques pour les années 2011-2015
21 mars 2012 *265*

Débat de consultation sur les orientations de la politique budgétaire: Luc Frieden appelle de ses vœux «une nouvelle culture des dépenses»
29 mars 2012 *266*

Signature par Luc Frieden et Wolfgang Schäuble de l'accord de non-double imposition entre le Luxembourg et l'Allemagne
23 avril 2012 *268*

Présentation des mesures de consolidation budgétaire arrêtées par le gouvernement
27 avril 2012 *268*

Présentation de la situation des finances publiques au 1er trimestre 2012
4 mai 2012 *270*

Luc Frieden signe un protocole modifiant la convention de non-double imposition avec la Pologne
7 juin 2012 *271*

Luc Frieden au sujet des négociations des accords de non-double imposition en matière de transparence et d'échange de renseignements selon le modèle de l'OCDE
27 juin 2012 *271*

Fonction publique

Présentation du programme des actions positives dans le secteur public
17 avril 2012 *272*

Grande Région

Sommet informel de la Grande Région à Metz
26 juin 2012 *272*

Immigration/Migrations/ Démographie

Nicolas Schmit dresse le bilan 2011 en matière d'asile et d'immigration
31 janvier 2012 *274*

Demandeurs de protection internationale: structures de logement et conditions d'octroi d'une aide sociale
14 mars 2012 *276*

Justice/Droits de l'Homme

François Biltgen reçoit les représentants de l'Académie internationale de lutte contre la corruption
19 janvier 2012 *277*

Justice sociale/Protection et sécurité sociales

Mars Di Bartolomeo et Marie-Josée Jacobs annoncent le détail des modalités du remboursement à hauteur de 80% de la pilule aux femmes de moins de 25 ans
5 janvier 2012 *278*

Rencontre entre Marie-Josée Jacobs et le Conseil supérieur des personnes handicapées
31 janvier 2012 *279*

État des lieux de l'action hiver 2011/2012
2 mai 2012 *280*

Législation

Adoption de la modulation de l'indexation automatique des salaires à la Chambre des députés
26 janvier 2012 *281*

Logement

Marco Schank visite des projets d'urbanisation à Trèves
22 mai 2012 *282*

Marco Schank donne des précisions sur le potentiel foncier constructible en matière de logement
18 juin 2012 *283*

Médias/Communication

Jean-Claude Juncker à la réception de nouvel an pour la presse: «Il faut continuer à promouvoir et défendre les valeurs cardinales»
4 janvier 2012 *284*

Modernisation de l'État/Réforme administrative

Luc Frieden présente la modernisation administrative de la publicité foncière
26 juin 2012 *286*

Monarchie

Déclaration de Jean-Claude Juncker après l'annonce officielle des fiançailles de S.A.R. le Grand-Duc héritier avec la comtesse Stéphanie de Lannoy
26 avril 2012 *287*

Postes/Télécommunications

François Biltgen salue l'accord trouvé sur l'itinérance
28 mars 2012 *288*

Recherche/Science/Innovation

François Biltgen soutient le processus de fusion des centres de recherche publics Henri Tudor et Gabriel Lippmann
19 avril 2012 *288*

D'après François Biltgen, le Luxembourg est bien établi en matière de coopération dans les technologies spatiales
25 juin 2012 *289*

Religion/Cultes

Mise en place du groupe d'experts chargé d'étudier les relations entre l'État et les communautés religieuses, voire philosophiques, au Luxembourg
28 mars 2012 *290*

Santé

Présentation de la réforme du système de pension
2 février 2012 *291*

Mars Di Bartolomeo bei der 65. Weltgesundheitsversammlung in Genf: „Solidarität als Garant für gleichberechtigte Gesundheitsversorgung"
22 mai 2012 *292*

Société de l'information/TIC

Conférence européenne des commissaires à la protection des données personnelles
3-4 mai 2012 *293*

Quatrième réunion du Cyber Security Board
4 juin 2012 *294*

François Biltgen à la conférence ICT Spring
19 juin 2012 *294*

Sports

Entrevue de Romain Schneider avec une délégation du Comité olympique et sportif luxembourgeois
10 janvier 2012 *295*

L'Agence luxembourgeoise antidopage certifiée ISO
18 mai 2012 *296*

Transports/Mobilité

Présentation de la stratégie globale pour une mobilité durable
19 avril 2012 *296*

Travail/Emploi

Présentation du projet Fit4Commerce
23 janvier 2012 *297*

Marie-Josée Jacobs et Nicolas Schmit présentent les premiers éléments du plan d'action en faveur de l'emploi des jeunes
27 mars 2012 *299*

Comité de conjoncture
22 mai 2012 *300*

Travaux publics/Architecture/Immobilier

Pose de la première pierre de l'extension du Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher
19 avril 2012 *300*

Pose de la première pierre du nouveau Lycée de Junglinster
20 avril 2012 *301*

Inauguration du Centre intégré pour personnes âgées à Wiltz
3 mai 2012 *301*

Visite du chantier de l'École européenne Luxembourg II à Bertrange/Mamer
27 juin 2012 *302*

Discours et déclarations

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la réception de nouvel an pour la presse
4 janvier 2012 *307*

Discours de Jean Asselborn à la session d'ouverture de la réunion ministérielle de l'Union africaine à Addis-Abeba
26 janvier 2012 *309*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la déclaration sur le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire
26 janvier 2012 *311*

Discours de Luc Frieden à l'occasion de la Journée de l'ingénieur
4 février 2012 *315*

Allocution de Françoise Hetto-Gaasch lors de la table ronde: «Banal? Legal? Skandal? Wéi d'Medien eis d'Bild vu Fraen a Männer prägen»
7 mars 2012 *326*

Intervention de Luc Frieden au Conseil «Ecofin» au sujet de la taxation des transactions financières
13 mars 2012 *327*

Discours d'Octavie Modert à l'occasion de l'ouverture du Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté 2012
16 mars 2012 *328*

Discours de S.A.R. le Grand-Duc lors du dîner de gala offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de S.M. la reine des Pays-Bas au palais grand-ducal
20 mars 2012 *329*

Discours de S.M. la reine des Pays-Bas lors du dîner de gala offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au palais grand-ducal
20 mars 2012 *331*

Discours de Jean-Claude Juncker lors du déjeuner offert par le gouvernement luxembourgeois au château de Bourglinster à l'occasion de la visite d'État de S.M. la reine des Pays-Bas
21 mars 2012 *332*

Discours de S.M. la reine des Pays-Bas lors du déjeuner offert par le gouvernement luxembourgeois au château de Bourglinster
21 mars 2012 *333*

Discours de Luc Frieden à l'occasion du débat de consultation sur les orientations de la politique budgétaire
29 mars 2012 *334*

Discours du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Ban Ki-moon, à la Chambre des députés
17 avril 2012 *338*

Discours de Ban Ki-moon à l'Université du Luxembourg
17 avril 2012 *340*

Discours du président de la République fédérale d'Allemagne, Joachim Gauck, lors du dîner de gala à l'occasion de la visite d'État en Allemagne
23 avril 2012 *343*

Discours de S.A.R. le Grand-Duc lors du dîner de gala à l'occasion de la visite d'État en Allemagne
23 avril 2012 *344*

Discours d'ouverture d'Étienne Schneider lors de la Journée luxembourgeoise à la Foire de Hanovre
25 avril 2012 *346*

Discours d'Étienne Schneider à l'occasion de l'ouverture de la Foire de printemps 2012
5 mai 2012 *348*

Déclaration annuelle du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays
8 mai 2012 *350*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la remise du prix Charlemagne à Wolfgang Schäuble
17 mai 2012 *365*

Discours de Mars Di Bartolomeo à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la santé à Genève
22 mai 2012 *369*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion du Forum des partenaires de l'Alliance des civilisations à Istanbul
31 mai 2012 *371*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la conférence sur la Somalie à Istanbul
1er juin 2012 *372*

Discours de Nicolas Schmit à l'occasion de la 101e session de la Conférence internationale du travail à Genève
11 juin 2012 *373*

Message de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la fête nationale 2012
22 juin 2012 *374*

La liste chronologique des activités du gouvernement se trouve page 377.

À la une

20-22 mars 2012

Visite d'État au Luxembourg de S.M. la reine des Pays-Bas

Sur invitation de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, S.M. la reine des Pays-Bas a effectué une visite d'État au Luxembourg du 20 au 22 mars 2012. La reine était accompagnée du ministre des Affaires étrangères, Uri Rosenthal, du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires économiques, de l'Agriculture et de l'Innovation, Maxime Verhagen, et du ministre des Affaires européennes et de la Coopération internationale, Ben Knapen.

Photo officielle de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, de S.A.R. le Grand-Duc héritier et de S.M. la reine des Pays-Bas au palais grand-ducal (© SIP/Luc Deflorenne)

Accueil officiel de S.M. la reine des Pays-Bas à Luxembourg (© SIP/Luc Deflorenne)

Première journée

À son arrivée à l'aéroport de Luxembourg, la souveraine des Pays-Bas a été accueillie par S.A.R. le Grand-Duc héritier et la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres.

L'accueil officiel par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse a eu lieu sur le parvis du palais grand-ducal. Après les honneurs militaires, les hymnes nationaux et la présentation des délégations respectives, S.M. la reine, le couple souverain et le Grand-Duc héritier ont rejoint le palais grand-ducal pour un déjeuner privé.

Ranimation de la flamme du souvenir au monument national de la Solidarité par S.M. la reine des Pays-Bas, en présence notamment de Jean-Marie Halsdorf, ministre de la Défense, et de Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre d'État (© SIP/Luc Deflorenne)

Rencontre de chefs d'entreprise néerlandais et luxembourgeois à la Chambre de commerce de Luxembourg: (de g. à dr.) Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur; S.A.R. le Grand-Duc héritier; S.M. la reine des Pays-Bas; Maxime Verhagen, ministre des Affaires économiques, de l'Agriculture et de l'Innovation des Pays-Bas (© SIP/Luc Deflorenne)

Par la suite, S.M. la reine a déposé une couronne de fleurs au monument national de la Solidarité, en présence du Premier ministre Jean-Claude Juncker, du ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, et du chef d'état-major de l'armée luxembourgeoise, le général Gaston Reinig.

De retour au palais grand-ducal, la reine a reçu successivement en audience le président de la Chambre des députés, Laurent Mosar, le Premier ministre Jean-Claude Juncker ainsi que le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn.

L'honneur est revenu ensuite à la Ville de Luxembourg, puisque le chef d'État néerlandais a rencontré le bourgmestre Xavier Bettel ainsi que les membres du collège échevinal et du conseil communal.

Le programme de cette première journée de la visite d'État prévoyait aussi un volet économique à la Chambre de commerce. S.M. la reine et S.A.R. le Grand-Duc héritier y ont participé à une table ronde intitulée «Strengthening business climate in Europe», en présence du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, et du ministre des Affaires économiques, de l'Agriculture et de l'Innovation, Maxime Verhagen, ainsi que d'un nombre important de chefs d'entreprise.

Lors d'un point de presse, Étienne Schneider et son homologue néerlandais Maxime Verhagen ont présenté les sujets abordés lors de la table ronde, notamment l'état actuel des affaires économiques et commerciales, la crise financière et les politiques concernant les infrastructures en Europe.

De plus, les deux ministres ont souligné leur volonté de renforcer les relations bilatérales et d'inviter leur homologue belge à discuter conjointement des possibles initiatives communes du Benelux au niveau européen.

Un dîner de gala offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de S.M. la reine des Pays-Bas au palais grand-ducal a clôturé cette première journée de la visite d'État (pages 329 et 331).

À cette occasion, S.A.R. le Grand-Duc a d'abord évoqué la «période du XIX[e] siècle, où nos deux États furent réunis par la volonté du congrès de Vienne en un même royaume», de même que la coopération diplomatique très active entre les Pays-Bas et le Luxembourg. «Je constate avec satisfaction que cette coopération, élargie à notre voisin commun, la Belgique, permet de faire entendre clairement notre voix. Elle contribue à mettre en valeur notre apport spécifique dans le concert des nations, tant au niveau européen que mondial. Cette proximité a permis de jeter les bases du nouveau traité Benelux, signé en juin 2008 à La Haye, par lequel les trois États parties en ont réaffirmé la pertinence en tant que symbole et laboratoire vivant de l'intégration européenne», a souligné le chef d'État luxembourgeois.

Par la suite, S.A.R. le Grand-Duc a mis en avant l'indispensable

Dîner de gala au palais grand-ducal: discours de S.A.R. le Grand-Duc en présence de S.M. la reine des Pays-Bas, Ben Knapen, ministre des Affaires européennes et de la Coopération internationale des Pays-Bas, et de Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre d'État (© SIP/Luc Deflorenne)

Présentation de la maquette du masterplan du site d'Esch-Belval: (de g. à dr.) François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; Étienne Reuter, président du conseil de gérance d'Agora; Alex Kremer, directeur général de la SNCFL; S.M. la reine des Pays-Bas; Lydia Mutsch, députée-maire de la Ville d'Esch-sur-Alzette; S.A.R. le Grand-Duc; Georges Engel, député-maire de la commune de Sanem (© SIP/Luc Deflorenne)

dimension d'avenir dans les relations entre le Luxembourg et les Pays-Bas. «Il est en effet très opportun que nous comparions nos expériences respectives et cherchions à dégager les voies et moyens pour garantir la paix sociale et la prospérité de nos populations, tout en sauvegardant ce modèle social européen qui nous tient tant à cœur», a-t-il souligné. Après avoir rappelé que le 60e anniversaire de la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier serait célébré en 2012 et au vu des grandes mutations en cours sur le plan mondial, S.A.R. le Grand-Duc a conclu son discours en disant que l'Union européenne était plus que jamais le cadre privilégié dans lequel s'inscrivait l'action du Luxembourg et des Pays-Bas.

Deuxième journée

Le 21 mars, la reine des Pays-Bas, accompagnée de S.A.R. le Grand-Duc, s'est rendue en train à Belval-Université pour une visite du nouvel ensemble urbain au sud du pays. Née de la volonté de faire du site de Belval un nouveau pôle d'attraction du point de vue économique, culturel, social, intellectuel et des loisirs, la gare de Belval-Université représente l'un des moyens d'accès essentiels à ce site par les transports en commun.

Après une brève présentation du concept de la gare par l'architecte Jim Clemes, les responsables d'Agora et du Fonds Belval ont présenté les différents projets de construction de l'État luxembourgeois, les concepts d'urbanisme et d'aménagement urbains de la terrasse des hauts fourneaux, mais aussi les acteurs et futurs utilisateurs des nouvelles infrastructures. Le masterplan a été élaboré par un cabinet d'architecture néerlandais de Maastricht.

C'est l'ancien bâtiment industriel Massenoire, au pied du haut fourneau, qui a servi de cadre à une table ronde au sujet de la reconversion des friches industrielles et du développement régional.

Une visite du laboratoire en biomédecine, le Luxembourg Centre for Systems Biomedicine, qui a été le premier des nouveaux bâtiments de l'Université du Luxembourg à s'installer à la Cité des sciences à Esch-Belval, figurait également au programme. À cette occasion, Rudy Balling, le fondateur du centre à la tête d'une équipe

interdisciplinaire de 70 chercheurs, composée de biologistes, de médecins et d'informaticiens, a présenté les activités principales du centre, qui consistent à analyser les mécanismes biologiques dans leur diversité afin de développer des traitements et des médicaments sur mesure.

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a ensuite eu l'honneur d'accueillir, au nom du gouvernement luxembourgeois, S.M. la reine des Pays-Bas et le couple grand-ducal pour un déjeuner au château de Bourglinster. Après des mots de bienvenue en néerlandais, Jean-Claude Juncker a retracé (page 332) les nombreux liens qui unissent le Luxembourg et les Pays-Bas, en parlant du «socle d'un passé historique» avec les «rois grands-ducs successifs qui, chacun à sa façon, imprégnèrent de leur marque le destin et le devenir de notre pays». Le Premier ministre luxembourgeois a ensuite évoqué le rôle du Luxembourg et des Pays-Bas en matière de construction européenne, et plus spécialement «la mise en commun de nos intérêts, voire de nos souverainetés dans le cadre précurseur du Benelux, qui en fait préfigura les Communautés européennes qui allaient devenir l'Union européenne. Oui, grandes aventures et grands projets européens auxquels Néerlandais et Luxembourgeois, leurs souverains, leurs gouvernements, leurs peuples ont tant donné et dont ils ont tant reçu».

Jean-Claude Juncker a terminé son allocution en mettant en avant le rôle de S.M. la reine des Pays-Bas dans les relations entre le Luxembourg et les Pays-Bas: «Mais, Majesté, outre ce socle d'histoire commune et partagée, outre la mémoire à laquelle nous

S.M. la reine des Pays-Bas, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et S.A.R. la Grande-Duchesse lors du déjeuner au château de Bourglinster offert par le gouvernement luxembourgeois (© SIP/Luc Deflorenne)

Le professeur Rudi Balling, directeur du laboratoire en biomédecine Luxembourg Centre for Systems Biomedicine, fait visiter les locaux à S.A.R. le Grand-Duc et à S.M. la reine des Pays-Bas (© SIP/Luc Deflorenne)

invitent les tragédies du XX^{e} siècle, outre le fait que depuis le début des années 1950, nous avons joint nos efforts, nos énergies, nos talents, nos espoirs dans le cadre des institutions qui servent l'intégration européenne, il y a entre nous une autre histoire. Une histoire plus palpable, plus directe, plus humaine, et c'est vous, Majesté, qui donnez à cette dimension, qui en fait est une relation, votre visage. Les Luxembourgeois se souviennent et se souviendront de vous comme de quelqu'un qui a su partager nos joies et qui a partagé nos peines. Vous étiez parmi nous en l'an 2000, lorsque notre Grand-Duc a pris la succession de son père, le Grand-Duc Jean. Vous partagiez notre deuil, lorsque la mère du Grand-Duc nous a quittés pour toujours. Je vois dans cette double présence le signe de votre attachement à la famille grand-ducale, à laquelle vous lie une amitié déjà ancienne et, au-delà, la preuve de votre atta-

chement à notre pays. Oui, les relations entre le royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg sont bonnes, en fait, elles sont excellentes.»

S.M. la reine, accompagnée du couple grand-ducal, s'est ensuite rendue au château de Betzdorf, siège de SES, où ils ont été accueillis par le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, le président du conseil d'administration de SES, René Steichen, ainsi que le président et *chief executive officer* de SES, Romain Bausch. Après une brève présentation des activités de la société en général et des marchés européens en particulier, les souverains ont eu l'occasion de visiter les installations techniques et la salle de contrôle des satellites.

Cette deuxième journée s'est clôturée par un concert de musique baroque offert par S.M. la reine des Pays-Bas en l'honneur du couple grand-ducal au Cercle Cité.

Visite du jardin et des antennes paraboliques de SES à Betzdorf: S.M. la reine des Pays-Bas et René Steichen, président du conseil d'administration de SES (© SIP/Luc Deflorenne)

Table ronde à l'Université du Luxembourg (© SIP/Luc Deflorenne)

Troisième journée

Au cours de la matinée du 22 mars, la reine et S.A.R. le Grand-Duc ont assisté à une table ronde sur «L'Europe après la crise», organisée par l'Université du Luxembourg.

Les intervenants étaient le président de la Cour de justice de l'Union européenne, Vassilios Skouris, le président de la Banque européenne d'investissement, Werner Hoyer, et le membre du Parlement européen, Elmar Brok. Cette table ronde était animée par le recteur de l'Université du Luxembourg, Rolf Tarrach, et l'ancien chef de la représentation de la Commission européenne au Luxembourg, Ernst Moutschen.

Par ailleurs, S.M. la reine des Pays-Bas a eu l'occasion de rencontrer la communauté néerlandaise installée au Luxembourg.

La traditionnelle cérémonie de départ sur le parvis du palais grand-ducal a clôturé cette visite d'État. LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont accompagné S.M. la reine des Pays-Bas à l'aéroport de Luxembourg, où elles ont pris congé du chef d'État néerlandais.

23-25 avril 2012

Visite d'État en République fédérale d'Allemagne de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

Sur invitation du président de la République fédérale d'Allemagne, Joachim Gauck, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnées de S.A.R. le Grand-Duc héritier, ont effectué une visite d'État en République fédérale d'Allemagne du 23 au 25 avril 2012.

Cérémonie d'accueil officiel: (de g. à dr.) Daniela Schadt, la compagne du président allemand, S.A.R. la Grande-Duchesse, S.A.R. le Grand-Duc et Joachim Gauck, président de la République fédérale d'Allemagne (© SIP/Charles Caratini)

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et son épouse, le ministre des Finances, Luc Frieden, la ministre de la Culture, Octavie Modert, ainsi que le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, ont participé à cette visite.

Dans le cadre de cette visite d'État, une importante délégation économique s'est rendue à Berlin et à Hanovre. Les secteurs de la recherche et de la médecine, des nouvelles technologies, de la logistique, des énergies renouvelables et de l'électromobilité étaient au centre de cette mission économique.

Le 23 avril, le couple grand-ducal et sa délégation ont été accueillis officiellement au château de Bellevue à Berlin par le président de la République fédérale d'Allemagne, Joachim Gauck, et Daniela Schadt.

Après les hymnes nationaux, le chef d'État luxembourgeois et le président de la République fédérale d'Allemagne ont passé en revue la garde d'honneur dans la cour intérieure du château. Cet accueil officiel a été suivi d'un entretien entre les deux chefs d'État et les deux premières dames.

Rencontre avec Klaus Wowereit

En présence du maire-gouverneur de Berlin, Klaus Wowereit, le couple grand-ducal s'est rendu à la porte de Brandebourg, symbole de la réunification allemande, pour une brève visite de la ville autour de la place de Paris.

Klaus Wowereit a ensuite accueilli LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au château de Charlottenburg, où il a présenté le livre d'or de la ville de Berlin, signé le 12 octobre 2010 par le couple grand-ducal à l'occasion de sa visite officielle à Berlin.

Après le déjeuner officiel offert par Klaus Wowereit en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au château de Charlottenburg, le chef d'État a déposé une couronne de fleurs à l'intérieur du monument Neue Wache – le mémorial central en l'honneur des victimes de la guerre et de la tyrannie –, devant la sculpture de Käthe Kollwitz, *La Mère et son fils mort.*

LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en compagnie de Klaus Wowereit, maire-gouverneur de Berlin, devant la porte de Brandebourg, symbole de la réunification allemande (© SIP/Luc Deflorenne)

Signature d'un accord de non-double imposition

En marge de cette visite d'État, le ministre des Finances, Luc Frieden, a rencontré son homologue allemand Wolfgang Schäuble. À cette occasion, les deux ministres ont procédé à la signature d'un accord de non-double imposition entre le Luxembourg et l'Allemagne.

Conformément à la convention-modèle de l'Organisation de coopération et de développement économiques, la présente convention doit remplacer celle de 1958. Son objectif est notamment d'approfondir et de promouvoir les relations économiques bilatérales.

Accompagné de la ministre de la Culture, Octavie Modert, S.A.R. le Grand-Duc s'est rendu à la Bibliothèque d'État qui héberge des cartes de la forteresse du Luxembourg datant des XVII^{e}, voire des XVIII^{e} et XIX^{e} siècles, uniques en leur genre.

Après la présentation des anciennes cartes, des copies digitalisées des cartes ont été remises à S.A.R. le Grand-Duc par Hermann

Présentation des cartes de la forteresse du Luxembourg à S.A.R. le Grand-Duc par Wolfgang Crom, directeur du Département cartographie de la Bibliothèque d'État de Berlin, en présence notamment de Barbara Schneider-Kempf, directrice générale de la Bibliothèque d'État, d'Octavie Modert, ministre de la Culture, et de Bernd Neumann, délégué du gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias (© SIP/Charles Caratini)

Signature de l'accord de non-double imposition par Luc Frieden, ministre des Finances, et son homologue allemand Wolfgang Schäuble (© SIP/Luc Deflorenne)

Parzinger, président de la Stiftung preußischer Kulturbesitz, et Barbara Schneider-Kempf, directrice générale de la Bibliothèque d'État.

À cette occasion, Octavie Modert a signé un accord de coopération bilatérale dans le domaine de la culture avec le délégué du gouvernement fédéral à la Culture et aux Médias, Bernd Neumann. Un deuxième accord de coopération a été signé par les représentants du Musée national d'histoire et d'art du Luxembourg et la Bibliothèque d'État de Berlin.

En parallèle, Octavie Modert s'est entretenue de la politique d'exposition avec le Dr Samuel Wittwer, directeur des palais et collections à la Stiftung Preußische Schlösser und Gärten Berlin-Brandenburg, au Nouveau Palais à Potsdam, où les préparatifs pour l'exposition-phare «Friederisiko» sur le roi Frédéric II de Prusse, dit Frédéric le Grand, étaient en train d'être finalisés.

Sur invitation de son homologue Bernd Neumann, Octavie Modert a également eu des pourparlers avec les responsables du Musée du film à Potsdam ainsi que des studios de cinéma à Babelsberg.

Le chef d'État luxembourgeois a ensuite été accueilli au Reichstag par le président du Bundestag, Norbert Lammert.

Dîner de gala

Un dîner de gala offert par le couple présidentiel en l'honneur de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au château de Bellevue a clôturé cette première journée de la visite.

Dans son allocution (page 343), le président allemand a souligné que les Luxembourgeois avaient contribué de manière considérable à la construction européenne, citant notamment Joseph Bech, Pierre Werner, Gaston Thorn, Jacques Santer et Jean-Claude Juncker. «Pour de bonnes raisons, le prix Charlemagne a été remis à trois reprises à des Luxembourgeois, en 1960 à Joseph Bech, en 1986 au peuple luxembourgeois dans son ensemble et en 2006 au Premier ministre Jean-Claude Juncker», a noté Joachim Gauck. Évoquant les relations étroites du Luxembourg, «centre de gravité de la Grande Région», avec la Rhénanie-Palatinat et la Sarre, le président allemand a notamment cité l'exemple du lycée germano-luxembourgeois de Schengen.

Après avoir retracé les changements survenus en Allemagne au cours des dernières décennies, le chef d'État luxembourgeois a souligné dans son allocution (page 344) que «ce sont les visions d'hommes politiques comme Adenauer, Monnet et Schuman qui ont permis de tirer les bonnes leçons de l'histoire après la Seconde Guerre mondiale». Et de continuer: «Dans l'Union européenne, nos destins sont maintenant liés en termes de paix, de liberté et de démocratie.»

S.A.R. le Grand-Duc a signalé que l'actuelle crise financière demandait «un plus d'Europe». «Nous devons garantir la stabilité de notre monnaie commune à long terme, sans pour autant renoncer à la solidarité entre les États membres», a-t-il déclaré, avant d'ajouter qu'un rôle majeur revenait à l'Allemagne dans le cadre des questions européennes.

À la fin de son discours, S.A.R. le Grand-Duc a rappelé les relations

étroites entre l'Allemagne et le Luxembourg dans les domaines économique, financier, culturel et de la recherche.

Rencontre avec Angela Merkel et conférence sur les effets du changement climatique

Le 24 avril 2012, le chef d'État a d'abord rencontré la chancelière Angela Merkel au Bundeskanzleramt.

Accueil de S.A.R. le Grand-Duc par Angela Merkel, chancelière de la République fédérale d'Allemagne (© SIP/Charles Caratini)

L'honneur est revenu ensuite au land de Brandebourg, où S.A.R. le Grand-Duc, accompagné de S.A.R. le Grand-Duc héritier, a été accueilli par le ministre-président Matthias Platzeck au fameux pont de Glienicke qui relie Berlin à Potsdam.

Au Potsdam-Institut für Klimafolgenforschung (PIK), le chef d'État et sa délégation ont assisté à une conférence sur les effets du changement climatique. Les orateurs, les Prof. Dr. Hans Joachim Schellnhuber et Ottmar Edenhofer, ont exposé leurs études réalisées à l'échelle internationale dans ce domaine.

En marge de la visite du PIK, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a rencontré la presse avec le ministre-président du Brandebourg, Matthias Platzeck, pour faire le point sur la visite. Jean Asselborn s'est dit impressionné par les travaux et recherches menés par l'institut dans son domaine d'expertise et a reconnu le besoin de renforcer la lutte contre le changement climatique au niveau européen et mondial. Il a rendu hommage aux efforts faits par le land de Brandebourg sous la direction de son ministre-président en ce qui concerne les énergies renouvelables et a rappelé l'ampleur de l'enjeu de protéger la planète pour les générations futures. Dans le contexte des efforts effectués dans la lutte contre le changement climatique au niveau européen, le ministre luxembourgeois a souligné la responsabilité particulière de l'Europe en tant que pionnier dans ce domaine, citant notamment l'Allemagne qui a annoncé vouloir renoncer entièrement à l'utilisation de l'énergie nucléaire d'ici à 2022 et révolutionner sa production énergétique en acceptant de devoir investir d'importantes sommes dans le développement de nouveaux réseaux et de nouvelles infrastructures, mais aussi dans l'efficacité énergétique.

Le ministre-président Matthias Platzeck a constaté qu'il existait plusieurs pistes en vue de remédier au changement climatique, dont notamment un contrat entre générations pour préserver la planète. Ce contrat prendrait en compte plus particulièrement les générations futures, ce qui représente un réel défi dans la lutte contre le changement climatique. Il a signalé que le land de Brandebourg utilisait désormais 70% de son énergie de manière régénérative, mais il a souligné que le plus grand défi dans la lutte contre le changement climatique représentait désormais le besoin de convaincre les populations de l'urgence de changer et d'adapter leur mode de vie.

Concernant les objectifs que le Luxembourg doit atteindre dans le

S.A.R. le Grand-Duc, Matthias Platzek, ministre-président du land de Brandebourg, Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et S.A.R. le Grand-Duc héritier au pont de Glienicke reliant Berlin à Potsdam (© SIP/Charles Caratini)

Accueil de S.A.R. le Grand-Duc par le directeur du Potsdam-Institut für Klimafolgenforschung, le Prof. Dr. h.c. Hans Joachim Schellnhuber (milieu), en présence de Matthias Platzek, ministre-président du land de Brandebourg, d'Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et de Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères (© SIP/Charles Caratini)

cadre de la lutte contre le changement climatique au niveau européen jusqu'en 2020, Jean Asselborn a noté que le gouvernement luxembourgeois poursuivait des négociations avec le gouvernement fédéral allemand en vue d'établir une coopération dans le domaine de l'énergie renouvelable.

Déjeuner de travail avec des représentants du secteur financier et économique allemand

De retour à Berlin, S.A.R. le Grand-Duc et S.A.R. le Grand-Duc héritier ont assisté à un déjeuner de travail en présence du ministre fédéral des Finances, Wolfgang Schäuble, du secrétaire d'État à l'Économie et à la Technologie, Stefan Kapferer, ainsi que des représentants du secteur financier et économique allemand à la Galerie ME à Berlin. Luc Frieden et Étienne Schneider ont également participé à ce déjeuner de travail.

S.A.R. la Grande-Duchesse, accompagnée de Daniela Schadt, a assisté de son côté à une table ronde sur la microfinance intitulée «Mikrofinanzierung – Ende einer Erfolgsgeschichte?» à la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW).

Des experts luxembourgeois et allemands issus des secteurs financier, politique et institutionnel, et notamment le directeur de la Coopération au développement du Luxembourg, Marc Bichler, la responsable du département Afrique/

Bernd Wittkowski, rédacteur en chef adjoint de la Börsen-Zeitung, *Luc Frieden, ministre des Finances, et son homologue Wolfgang Schäuble (© SIP/Charles Caratini)*

Moyen Orient de la KfW, Doris Köhn, le directeur de LFS Financial Systems, Thomas Engelhardt, ainsi que le membre du Bundestag et membre de la commission de la Coopération économique et du Développement (Bündnis 90/ Die Grünen), Uwe Kekeritz, ont participé à cette table ronde, dont l'introduction a été faite par S.A.R. la Grande-Duchesse.

Le siège du Bankenverband a ensuite servi de cadre, en présence de S.A.R. le Grand-Duc héritier, à un dialogue entre Luc Frieden et son homologue allemand Wolfgang Schäuble au sujet de l'avenir de l'Europe et de la zone euro. La discussion a été animée par le rédacteur en chef adjoint de la *Börsen-Zeitung,* Bernd Wittkowski. Ce dialogue a été suivi d'une table ronde à laquelle ont participé, entre autres, le président de la Banque centrale de Luxembourg, Yves Mersch, ainsi que le président de l'Association des banques et banquiers, Luxembourg, et le président du conseil d'administration de la Deutsche Bank Luxembourg SA, Ernst Wilhelm Contzen.

Entrevue Jean Asselborn-Guido Westerwelle

En marge de la visite, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et son homologue allemand Guido Westerwelle ont eu un entretien au ministère des Affaires étrangères.

Les ministres ont d'abord fait le point sur les relations bilatérales et se sont félicités de l'excellence de celles-ci. Jean Asselborn a souligné les importantes relations économiques avec le voisin allemand, évoquant notamment l'importance des échanges commerciaux et des flux d'investissements entre les deux pays, ainsi que la présence de 41 banques allemandes sur les 143 établissements bancaires de la place financière luxembourgeoise, tout comme les près de 38 000 frontaliers allemands qui franchissent quotidiennement la frontière pour venir travailler au Luxembourg. Il a également rappelé les activités d'importantes entreprises luxembourgeoises en Allemagne, telles qu'ArcelorMittal et SES, tout comme la présence d'importantes communautés allemandes et luxembourgeoises résidant respectivement au Luxembourg et en Allemagne.

Jean Asselborn a également salué la signature en marge de la visite d'un nouvel accord de non-double imposition par le ministre des Finances, Luc Frieden, et son homologue Wolfgang Schäuble, ainsi que la signature par la ministre de la Culture, Octavie Modert, et son homologue allemand Bernd Neumann d'un accord de coopération en vue de renforcer les échanges entre les bibliothèques et les archives nationales des deux pays. Il a aussi évoqué les négociations actuelles entre les deux gouvernements en vue d'établir une coopération dans le domaine de l'énergie renouvelable.

Les ministres se sont ensuite penchés sur les dossiers européens. Ils ont souligné leur forte concordance de vues en ce qui concerne le débat actuel autour de la réforme de l'acquis de Schengen, constatant que toute remise en question de l'acquis représentait un pas en arrière pour l'Europe. Dans le contexte de la crise de la dette

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et son homologue allemand Guido Westerwelle (© SIP/Luc Deflorenne)

souveraine en Europe, les deux homologues se sont entretenus du besoin d'équilibrer le débat public en se concentrant davantage sur la croissance économique et non plus exclusivement sur la discipline budgétaire. Pour les ministres, il est désormais incontournable de stimuler la croissance économique et de créer des emplois au sein de l'Union européenne afin de surmonter la crise. Ils ont également souligné leur plein soutien à l'approfondissement du processus d'intégration européenne dans le cadre des différentes mesures entreprises par l'Union européenne pour contrecarrer la crise de la dette souveraine.

Au sujet de l'actualité internationale, les ministres ont exprimé leur espoir que la mission d'observation des Nations unies pourra être déployée rapidement en Syrie afin de mettre un terme aux violences et de mettre en œuvre le plan Annan. Au sujet du processus de paix au Proche-Orient, Jean Asselborn a réitéré sa condamnation de la politique de colonisation menée par le gouvernement israélien des territoires palestiniens occupés en Cisjordanie, politique qui «rendra impossible l'existence d'un État palestinien» à l'avenir, remettant en question la solution de deux États recherchée par la communauté internationale.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, a de son côté rencontré le secrétaire d'État à l'Économie et à la Technologie, Stefan Kapferer. Cette entrevue a permis d'aborder des sujets concernant la coopération bilatérale en matière d'énergie, notamment au niveau de la Grande Région, l'électromobilité ainsi que les développements sur le plan européen à l'égard de la nouvelle directive sur l'efficacité énergétique.

Une rencontre avec la communauté luxembourgeoise en Allemagne à la Maison du Grand-Duché de Luxembourg figurait également au programme du couple grand-ducal.

Vernissage de l'exposition «Die Silberkammer der Luxemburger Dynastie»

Le Deutsches Historisches Museum a servi de cadre à la prestigieuse exposition «Die Silberkammer der Luxemburger Dynastie». C'était en effet la première fois que des pièces d'apparat de la collection d'argenterie de la cour grand-ducale étaient exposées à l'étranger.

Le couple présidentiel allemand a également assisté au vernissage. Après une visite guidée de l'exposition, LL.AA.RR. le Grand-Duc

Vernissage de l'exposition «Die Silberkammer der Luxemburger Dynastie» à laquelle ont assisté LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, S.A.R. le Grand-Duc héritier, en compagnie de Daniela Schadt et de Joachim Gauck, président de la République fédérale d'Allemagne (© SIP/Luc Deflorenne)

et la Grande-Duchesse ont donné une réception au Schlüterhof dudit musée en l'honneur de Joachim Gauck et Daniela Schadt.

Accueil par Christine Lieberknecht

Le couple grand-ducal a visité le land de Thuringe, où la recherche et l'innovation ainsi que la littérature luxembourgeoise ont été les points forts du programme.

À Erfurt, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont été accueillies par la ministre-présidente Christine Lieberknecht à la chancellerie d'État.

La haute technologie et la recherche étaient au centre de la visite du chef d'État luxembourgeois au Fraunhofer-Institut à Iéna, qui est l'institut de recherche de référence dans le domaine biomédical, de l'optique appliquée et de la mécanique de précision.

Après une présentation des missions et activités de l'institut, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont assisté à une présentation d'un système optique de mesure 3D mobile, de la technologie d'éclairage LED et d'un prototype d'un projecteur microoptique.

Visite guidée de la ville de Weimar: (de g. à dr.) Christine Lieberknecht, ministre-présidente du land de Thuringe, son époux Martin Lieberknecht, et LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse devant le monument Goethe-Schiller
(© SIP/Charles Caratini)

Présentation d'un système optique de mesure 3D mobile par le Dr Gunther Notni, responsable du Département des systèmes optiques au Fraunhofer-Institut à Iéna. S.A.R. le Grand-Duc est accompagné de Christine Lieberknecht, ministre-présidente du land de Thuringe.
(© SIP/Charles Caratini)

Visite de la ville de Weimar

Après un déjeuner offert en l'honneur du couple grand-ducal par la ministre-présidente Christine Lieberknecht, le couple grand-ducal a visité la ville de Weimar, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1998.

En présence de la ministre-présidente, le couple s'est notamment rendu à la maison de Goethe, au monument Goethe-Schiller et à la place de la Démocratie.

LL.AA.RR. ont également eu l'occasion de découvrir les trésors littéraires de la prestigieuse bibliothèque de la duchesse-régente Anna Amalia, gérée par Goethe à partir de 1797 et contenant quelque 900 000 livres. Elles y ont visité la salle rococo, où elles ont écouté les explications données par le

directeur de la bibliothèque, le Dr Michael Knoche.

La visite d'État s'est terminée sur une touche littéraire. Les auteurs luxembourgeois Guy Helminger, Anise Koltz et Jean Krier ont lu des extraits de leurs œuvres, en présence du couple grand-ducal et de la ministre de la Culture, Octavie Modert, à un public allemand au Bücherkubus de la bibliothèque Anna Amalia.

Foire de Hanovre

Le 25 avril, S.A.R. le Grand Duc héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, se sont rendus à la Foire de Hanovre à l'occasion de la Journée luxembourgeoise, accompagnés d'une importante délégation économique.

Situé dans le domaine de l'énergie, le stand collectif organisé par le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur accueillait une dizaine d'exposants luxembourgeois. De nombreuses PME et *start-up* ont ainsi eu la possibilité de présenter leurs innovations à un public professionnel international. La Foire de Hanovre est considérée comme la plus importante foire industrielle au monde.

Dans son discours d'ouverture (page 346) de la Journée luxembourgeoise, Étienne Schneider a plaidé pour un modèle économique reposant sur un pilier industriel durable afin de s'imposer dans l'environnement concurrentiel international. «Seul celui qui a le courage de changer pourra rester compétitif dans ce combat acharné en faveur de plus d'efficience et de plus de croissance. Les éléments-clés dans ce contexte s'appellent l'innovation ainsi que la recherche et développement!», a dit Étienne Schneider.

Après une entrevue avec le nouveau consul honoraire du Luxembourg en Basse-Saxe et en Saxe-Anhalt, le Dr David Lohmann, S.A.R. le Grand Duc héritier et Étienne Schneider ont terminé leur visite à la Foire de Hanovre par la bourse de contact b2fair, dont un des coorganisateurs est la Chambre de commerce du Grand-Duché de Luxembourg.

S.A.R. le Grand-Duc héritier et Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, lors de la visite du stand commun consacré aux solutions durables dans le domaine de l'énergie à la Foire de Hanovre (© SIP/Luc Deflorenne)

30 janvier 2012

Jean-Claude Juncker au

Conseil européen informel à Bruxelles

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé à la réunion informelle du Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement, qui s'est tenue à Bruxelles le 30 janvier 2012.

Les membres du Conseil européen ont largement discuté des mesures à prendre pour relancer la croissance, la compétitivité et la création d'emplois, et ont adopté une déclaration commune y relative. La déclaration, qui rappelle les mesures de la stratégie Europe 2020 et le pacte pour l'euro plus, met l'accent sur trois priorités immédiates, à savoir la stimulation de l'emploi, en particulier chez les jeunes, l'achèvement du marché unique et la relance du financement de l'économie, notamment des petites et moyennes entreprises. Le Conseil européen de mars 2012 reviendra sur les politiques économiques et de l'emploi des États membres.

Lors de sa conférence de presse tenue à l'issue de la réunion, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a déclaré: «Nous avons eu une longue discussion sur les moyens d'arriver à plus de croissance et un taux d'emploi plus élevé. La croissance n'est possible qu'à condition d'avoir des finances publiques saines, mais la stratégie qui consiste à uniquement exiger de la consolidation budgétaire n'est pas suffisante, il faut également donner des impulsions de croissance. Le Conseil européen de mars reviendra d'ailleurs sur la question.» Au sujet de la question du chômage des jeunes, le Premier ministre a ajouté: «Voilà un sujet qui n'est pas nouveau, je voudrais rappeler que nous en avions déjà

Helle Thorning-Schmidt, Première ministre du royaume du Danemark, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, et Martin Schulz, président du Parlement européen (© Conseil de l'Union européenne/Christos Dogas)

discuté lors du sommet de l'emploi de novembre 1997!»

Les chefs d'État ou de gouvernement ont approuvé le traité sur le Mécanisme européen de stabilité (MES), tel qu'il a été décidé le 23 janvier 2012 par les 27 ministres des Finances, sous la présidence du chef de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker. Le traité MES est ainsi prêt à être signé, avec comme objectif l'entrée en vigueur en juillet 2012. Ce mécanisme permanent de gestion de crise contribuera à renforcer la confiance et la stabilité financière dans la zone euro. Comme convenu en décembre 2011, les chefs d'État ou de gouvernement devraient examiner au mois de mars 2012 si les ressources disponibles au Fonds européen de stabilité financière (FESF) et au MES sont suffisantes.

Lors de leur réunion, les chefs d'État ou de gouvernement ont décidé de la version définitive du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, qui sera signé en mars 2012.

Ce traité constitue une avancée majeure en vue d'une intégration budgétaire et économique plus étroite et d'une gouvernance plus forte au sein de la zone euro. Les perspectives pour la viabilité budgétaire et la dette souveraine au sein de la zone euro s'en trouveront considérablement améliorées.

Jean-Claude Juncker avec Herman Van Rompuy, président du Conseil européen (© Conseil de l'Union européenne)

Répondant à la question d'un journaliste concernant la ratification et l'entrée en vigueur du nouveau traité, Jean-Claude Juncker a expliqué que «nous avons retenu qu'une fois le traité ratifié par 12 États membres, il entrera en vigueur, évidemment seulement pour les États membres qui l'auront ratifié et pas pour les autres. Cela implique le risque qu'il n'y ait pas suffisamment de pression pour que tous les parlements ratifient le traité, mais en revanche, cela exclut le risque autrement plus grand qu'un parlement qui refuse de ratifier le traité puisse ainsi bloquer son entrée en vigueur pour tous les autres États membres».

«Il est rare dans l'histoire de l'Union européenne que l'on réussisse à boucler un nouveau traité en six semaines», a souligné Jean-Claude Juncker. «Le nouveau traité sera transposé au Luxembourg via une loi d'approbation. La transcription de la "règle d'or" – qui n'est en fait que la règle du bon sens qui consiste à présenter des budgets en équilibre – se fera via la législation normale; nous ne l'inscrirons pas dans notre Constitution.»

En ce qui concerne la Grèce, les chefs d'État ou de gouvernement ont pris acte des progrès accomplis dans les négociations avec le secteur privé pour parvenir à un accord, conformément aux paramètres arrêtés en décembre 2012. Ils ont instamment demandé aux autorités grecques ainsi qu'à toutes les parties concernées de mener à bien, dans les jours suivants,

les négociations sur le nouveau programme.

«Nous n'avons pas beaucoup parlé de la Grèce, sauf pour être d'accord sur le fait que les négociations avec les créanciers privés devraient être achevées dans les meilleurs délais», a précisé Jean-Claude Juncker après la réunion.

En ce qui concerne l'Irlande et le Portugal, les chefs d'État ou de gouvernement se sont félicités de la dernière évaluation dont ont fait l'objet les programmes, et qui est positive. Par ailleurs, ils ont salué les mesures décidées et déjà adoptées par l'Italie pour réduire le déficit public et stimuler la croissance et la compétitivité. Ils ont invité l'Espagne à poursuivre les efforts importants déployés en matière d'assainissement budgétaire et de réformes structurelles.

«Nous nous sommes félicités des progrès de l'Irlande et du Portugal», a déclaré le Premier ministre Jean-Claude Juncker lors de sa conférence de presse. «Le même constat vaut également pour l'Italie et l'Espagne», a-t-il ajouté.

Au sujet de la question controversée de mettre la Grèce sous tutelle et répondant à la question d'un journaliste, Jean-Claude Juncker a estimé que «nous n'en avons pas discuté lors de la réunion. J'estime donc que la question n'est pas sur la table». Cependant, sans rejeter complètement l'idée d'une mise sous tutelle d'un État, Jean-Claude Juncker a expliqué que «je me serais attendu à ce que ceux qui défendent cette idée viennent l'exposer dans le contexte des discussions autour du nouveau traité que nous venons de décider. Or, tel n'a pas été le cas. J'ai regretté qu'on fasse dans le contexte d'une mise sous tutelle uniquement allusion à la Grèce. J'aurais préféré une formulation qui implique tous les cas de figure. Mais nous n'en avons pas parlé».

Au sujet de l'instauration d'un mécanisme consistant à engager la Grèce à payer d'abord ses créanciers, tel que proposé par l'Allemagne, le Premier ministre a déclaré: «Cette question n'a pas été abordée par le Conseil européen. Cependant, la question mérite d'être examinée, parce que si on trouvait une solution qui permettrait de mettre en place un mécanisme de ce type, cette solution rassurerait les créanciers, parce qu'ils seraient certains de rentrer dans leurs droits. Donc, c'est une proposition qui a du mérite.»

31 janvier 2012

Assermentation d'Étienne Schneider

comme nouveau ministre de l'Économie et du Commerce extérieur

Le 31 janvier 2012, Étienne Schneider a été assermenté au palais grand-ducal comme nouveau membre du gouvernement par S.A.R. le Grand-Duc, en présence du Premier ministre Jean-Claude Juncker.

Étienne Schneider a pris ses fonctions à la tête du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur en date du 1er février 2012, succédant à Jeannot Krecké, démissionnaire.

Avant l'assermentation d'Étienne Schneider, S.A.R. le Grand-Duc avait accordé une audience de congé à Jeannot Krecké. Celui-ci avait annoncé sa décision de démissionner pour des raisons personnelles le 10 novembre 2011. Jusqu'au 1er février, Jeannot Krecké a poursuivi ses fonctions et ses engagements comme prévu.

La cérémonie de passation des pouvoirs entre Jeannot Krecké et Étienne Schneider a eu lieu le 1er février 2012 au ministère de l'Économie et du Commerce extérieur.

Assermentation d'Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, au palais grand-ducal par S.A.R. le Grand-Duc, en présence du Premier ministre Jean-Claude Juncker (© SIP/Charles Caratini)

2-3 février 2012

Jean-Marie Halsdorf à la

réunion des ministres de la Défense de l'OTAN

à Bruxelles et à la

48e Conférence de Munich sur la sécurité

Le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, a participé à la réunion des ministres de la Défense de l'Alliance atlantique à Bruxelles les 2 et 3 février 2012.

Thomas de Maizière, ministre allemand de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, ministre de la Défense, et Giampaolo di Paola, ministre italien de la Défense, lors de la réunion de l'OTAN (© OTAN)

Lors de leur rencontre, les ministres ont discuté des opérations menées par l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), notamment les missions de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan et de la Force internationale de sécurité (KFOR) au Kosovo. Ils ont aussi abordé les différents programmes et projets multinationaux qui sont mis en œuvre dans le contexte de la «défense intelligente» *(smart defence)*.

La préparation du prochain sommet de l'OTAN à Chicago en mai 2012 figurait également à l'ordre du jour de la réunion. À l'issue de la réunion ministérielle de l'OTAN à Bruxelles, Jean-Marie Halsdorf s'est rendu à Munich, où il a assisté à la 48e Conférence de Munich sur la sécurité.

3 février 2012

Inauguration du souterrain en gare de Mersch et du nouveau campus de Mersch

Le 3 février 2012, le nouveau souterrain en gare de Mersch a été inauguré par le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, le directeur général de la Société nationale des chemins de fer (SNCFL), Alex Kremer, et le bourgmestre de Mersch, Albert Henkel.

Le souterrain est né de la volonté de relier la localité de Mersch aux nouveaux lycées et aux zones d'habitation en projet à l'est de la ligne ferroviaire. De concert avec l'Administration des ponts et chaussées, la SNCFL a entamé en 2010 la construction de ce passage souterrain pour le trafic non motorisé (piétons et cyclistes). Le nouvel ouvrage, d'une ouverture libre de 7 m et d'une hauteur libre de 2,70 m, prolongé de part et d'autre de rampes de 40 m de longueur, a été mis en service au mois de novembre 2011. Le coût de l'ouvrage s'est élevé à 1,82 million d'euros.

Lycée Ermesinde et Lycée technique pour professions éducatives et sociales

Le campus de Mersch constitue le premier projet PPP (partenariat public-privé) réalisé par l'État du Grand-Duché de Luxembourg avec le groupement GTK SARL, constitué des entreprises Félix Giorgetti SARL et a+p kieffer omnitec SARL. Les partenaires privés assurent le financement, la conception, la construction et le fonctionnement des bâtiments dont ils gèrent l'entretien et l'exploitation pendant 25 ans.

Le campus est conçu pour un total de 1 600 élèves: deux bâtiments principaux pour deux lycées, reliés entre eux par une grande verrière faisant fonction de hall commun. L'architecture est lumineuse, de construction durable, offrant des espaces généreux à un complexe scolaire animé et vivant. Les bâtiments intègrent une excellente enveloppe thermique et des isolations performantes permettant une consommation énergétique de niveau passif. Grâce à la proximité de la gare de Mersch, l'éta-

Inauguration à Mersch. Au premier plan, de dr. à g.: Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle; Henry Welschbillig, directeur du Lycée technique pour professions éducatives et sociales; Jeannot Medinger, directeur du Lycée Ermesinde; Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures; Tom Weisgerber, chargé de la coordination générale au Département des travaux publics, et Félicie Weycker, chargée de la coordination au Département des transports
(© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

blissement scolaire est facilement accessible par les transports en commun.

Les ministres Claude Wiseler et Mady Delvaux-Stehres ainsi que toutes les parties prenantes se sont montrés très enthousiastes du résultat final de ce premier projet de construction sous forme de PPP, réalisé en un peu plus de quatre ans, de l'appel à candidatures à sa mise en service. Le coût du projet est de 104,6 millions d'euros.

Campus de Mersch (© GTK)

7 février 2012

Passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire et secondaire technique:

la procédure d'orientation à partir de 2012/2013

Le 7 février 2012, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, a présenté à la presse la future procédure d'orientation à la fin de l'enseignement fondamental.

La réforme de l'enseignement fondamental a introduit en 2009 de nouvelles modalités d'enseignement et d'évaluation: les cycles d'apprentissage, les socles de compétences, l'évaluation sans notes chiffrées... En 2012/2013, les premiers élèves évalués à l'aide des bilans intermédiaires et des bilans de fin de cycle arriveront au cycle 4.2, au terme duquel ils seront orientés vers une classe de 7e de l'enseignement secondaire ou secondaire technique. Le projet de règlement grand-ducal, approuvé par le Conseil de gouvernement du 3 février 2012 et actuellement soumis à l'avis des partenaires concernés, adapte la procédure d'orientation à ces changements.

Les grandes lignes de l'orientation en vigueur depuis 1996 sont maintenues. L'avis du titulaire et l'avis des parents demeurent à la base de la décision d'orientation, formulée par le conseil d'orientation. Cependant, la nouvelle procédure a l'ambition de renforcer l'implication active des parents et d'améliorer la transparence de la prise de décision.

Principaux changements

1) Les bilans intermédiaires et les bilans de fin de cycle remplacent les bulletins à notes chiffrées comme outils d'évaluation utilisés dans la procédure d'orientation.

2) Au cycle 4.2, le titulaire de classe discute de l'orientation de l'élève avec les parents lors de chaque échange trimestriel.

3) L'avis d'orientation formulé par le conseil d'orientation est désormais appelé «décision d'orientation» pour souligner son caractère contraignant. Cette décision doit être motivée.

4) Les épreuves standardisées mesurant au cycle 4.2 l'écart des élèves par rapport à une moyenne nationale sont remplacées par des épreuves communes qui mesurent le degré de maîtrise des objectifs définis pour la fin de l'enseignement fondamental.

5) En cas de désaccord entre le conseil d'orientation et les parents, les possibilités de recours sont désormais les mêmes pour l'admission à l'enseignement secondaire et à l'enseignement secondaire technique. Les parents peuvent inscrire l'enfant à une épreuve d'accès à l'ordre d'enseignement souhaité.

6) Les élèves de 12 ans qui quittent l'enseignement fondamental avant la fin du cycle 4 pour une classe de 7e préparatoire bénéficient d'une procédure qui implique davantage les parents. En outre, chaque élève reçoit un bilan des compétences attestant les niveaux atteints dans les différentes branches.

Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (© SIP/Eric Chenal)

7-9 février 2012

Visite de travail de

Marie-Josée Jacobs en Israël et dans les territoires palestiniens occupés

Du 7 au 9 février 2012, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a effectué une visite de travail en Israël et dans les territoires palestiniens occupés.

À Jérusalem, Marie-Josée Jacobs a rencontré le directeur général au ministère des Affaires étrangères, l'ambassadeur Rafael Barak, avec qui elle a eu un échange de vues sur l'actualité dans la région et les principales préoccupations d'Israël.

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire s'est ensuite rendue à Tel Aviv, où elle s'est entretenue avec les responsables du Peres Center for Peace, une organisation non gouvernementale (ONG) indépendante fondée en 1996 par le lauréat du Prix nobel de la paix et actuel président d'Israël, Shimon Peres. L'ONG s'est notamment fixée comme objectif d'encourager

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a rencontré Salam Fayyad, Premier ministre de l'Autorité palestinienne (© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)

le dialogue et l'interaction entre les peuples. Le Luxembourg soutient son action en contribuant aux volets New Beginnings et Peacemaker, qui s'inscrivent dans la volonté de l'ONG de promouvoir une culture de la paix auprès de la jeunesse tant israélienne que palestinienne.

Marie-Josée Jacobs a conclu sa visite en Israël par une visite du mémorial de Yad Vashem érigé en souvenir des victimes juives de la Shoah.

Ensuite, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a été reçue à Ramallah par le Premier ministre de l'Autorité palestinienne, Salam Fayyad, ainsi que par le ministre du Plan et du Développement administratif, Ali Jarbawi. Elle a également eu une entrevue avec la Dr Hanan Ashrawi, membre élue du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). L'engagement de longue date du Luxembourg en faveur du peuple palestinien figurait au centre des entretiens de la ministre avec ses interlocuteurs.

Marie-Josée Jacobs a en outre visité des projets en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, dont des centres médicaux et une école. Elle est par ailleurs allée à la rencontre d'une communauté de bédouins réfugiés dans les territoires palestiniens occupés.

Ces visites et les rencontres avec les différents bénéficiaires ont permis à la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire de s'informer sur les projets soutenus par le Luxembourg dans les territoires palestiniens, et plus particulièrement sur ceux mis en œuvre par l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'UNRWA, dont le Luxembourg est récemment devenu membre de la commission consultative, assiste quelque 4,8 millions de réfugiés palestiniens dans 58 camps, dans la bande de Gaza, en Cisjordanie, au Liban, en Syrie et en Jordanie. Le soutien du Luxembourg est destiné à alléger au quotidien le sort des réfugiés palestiniens, notamment par des programmes de santé, d'éducation et de microfinance.

Au cours de leur visite au centre de formation de Kalandia, Marie-Josée Jacobs et le commissaire général de l'UNRWA, Filippo Grandi, ont par ailleurs signé un accord pluriannuel d'un montant de 15 millions d'euros, portant sur la période 2012-2015.

Comme l'a indiqué Filippo Grandi à l'occasion de la signature de l'accord, «l'engagement continu du Luxembourg est particulièrement rassurant en ces temps d'instabilité politique et économique, dans la région comme au niveau mondial». La prévisibilité d'un accord pluriannuel en est d'autant plus appréciée.

Cette visite a fourni l'occasion à la délégation luxembourgeoise de visiter des projets de la coopération et de se déplacer notamment dans une école de la bande de Gaza
(© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)

13-15 février 2012

Visite de travail de Luc Frieden à Washington

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a effectué une visite de travail à Washington du 13 au 15 février 2012. Cette visite a permis de renforcer les relations politiques et économiques entre les États-Unis et le Luxembourg. Elle s'inscrivait dans le cadre du dialogue transatlantique auquel le ministre attache une grande importance.

Luc Frieden, ministre des Finances, et Christine Lagarde, directrice générale du Fonds monétaire international (© FMI/Stephen Jaffe)

À cette fin, Luc Frieden a rencontré de nombreux hauts responsables du gouvernement et du Congrès américain ainsi que des dirigeants d'entreprises. Luc Frieden a également prononcé un discours intitulé «The way forward in Europe» devant l'Atlantic Council.

À Washington, Luc Frieden a également eu une entrevue avec la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Christine Lagarde, et le président de la Banque mondiale, Robert Zoellick. Il a à cette occasion mis en exergue «la bonne coopération qui existe entre la zone euro et le FMI».

Conférence de presse

Le 16 février, Luc Frieden a informé la presse au Luxembourg plus en détail sur sa visite de travail à Washington. Il a tout d'abord expliqué que la visite aux États-Unis s'inscrivait dans un double contexte. D'une part, elle est liée à des préoccupations importantes en relation avec la place financière, notamment à des législations américaines ayant une répercussion directe sur la place financière luxembourgeoise. D'autre part, elle a permis de renforcer les relations économico-politiques entre les États-Unis et le Luxembourg dans le cadre du dialogue transatlantique. «C'était un programme intéressant, intensif et fortement utile», a résumé Luc Frieden.

Luc Frieden a rappelé que les pourparlers avaient été marqués par deux sujets majeurs:

- les lois américaines ayant des répercussions directes sur le secteur financier luxembourgeois;
- l'évolution de la situation politique dans la zone euro.

Le ministre des Finances a exposé les problématiques qui résultent de l'application de deux lois américaines ayant des répercussions directes sur le secteur financier du Luxembourg.

Il a d'abord abordé le Foreign Account Tax Compliance Act (loi sur la conformité fiscale des comptes étrangers), également appelé FATCA, qui est une loi-cadre votée en 2010 et mise en application par des règlements successifs qui n'ont pas encore été finalisés. Elle exigera des institutions financières étrangères qu'elles deviennent un instrument de l'International Revenue Service, l'agence responsable de la collecte de l'impôt aux États-Unis, et prévoit un transfert automatique des informations des banques et des fonds d'investissement à l'administration américaine. Pour Luc Frieden, qui n'est pas opposé à l'orientation de cette loi qui est de lutter contre l'évasion fiscale des contribuables américains, le principe de «l'extraterritorialité et de ses implications» posera néanmoins de grands problèmes au Luxembourg, dans la mesure où «elles entreront en contradiction avec la législation luxembourgeoise et l'accord de double imposition».

Luc Frieden a évoqué ces soucis dans une entrevue au ministère des Finances américain, où différentes démarches ont été discutées quant à la façon de procéder dans la relation bilatérale et d'aborder ces problématiques. Le ministre des Finances favorise une démarche coordonnée au niveau de l'Union européenne, mais a constaté que cinq pays européens avaient fait la semaine précédente une déclaration pour conclure des accords bilatéraux avec les États-Unis. Une telle démarche pourrait, le cas échéant, être envisagée aussi pour le Luxembourg si la démarche européenne n'aboutissait pas.

Luc Frieden a ensuite attiré l'attention sur la problématique qui résulte du Dodd-Frank Act, une loi américaine également adoptée en 2010 et dont l'objectif est de présenter un nouveau concept de la régulation financière. Dans le cadre de cette loi est prévue la Volcker Rule, qui vise plus particulièrement à séparer certaines activités risquées de celles couvertes par les garanties publiques. Luc Frieden, qui n'a pas exprimé d'opposition à la loi visant à limiter les investissements spéculatifs des banques et tout en plaidant en faveur d'une «réglementation renforcée du monde de la finance», a néanmoins regretté que cette réglementation puisse aboutir à des distorsions de concurrence, dans la mesure où «les bons de placement luxembourgeois seront soumis à cette réglementation, alors que les américains en seraient exempts». Le projet de réglementation Volcker interdit en effet aux banques de dépôt assurées par l'État, aux holdings bancaires et à leurs filiales de détenir et de gérer à court terme pour leur propre compte des titres financiers, à certaines exceptions près, dont les bons du Trésor américain. Dans une entrevue avec la présidente de la Securities and Exchange Commission, Mary Schapiro, Luc Frieden a plaidé pour que les fonds luxembourgeois ne soient pas discriminés dans le cadre des réglementations à prendre.

Dans les entrevues avec certains sénateurs, dont le sénateur Levin, le ministre des Finances a par ailleurs eu l'occasion d'expliquer que le Luxembourg n'était pas une juridiction non coopérative, comme il a souvent été suggéré d'inclure le Luxembourg sur une liste noire dans le cadre de propositions de loi émanant du Sénat. Luc Frieden a pu dissiper certains préjugés et clarifier des malentendus en expliquant que le Luxembourg avait introduit dans sa législation les standards internationaux de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur l'échange sur demande ainsi

que les récentes recommandations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Les répercussions de la crise de la dette publique dans la zone euro étaient un autre sujet abordé par Luc Frieden à Washington. Le ministre des Finances a expliqué dans ce contexte «que les citoyens américains sont fortement préoccupés par l'ampleur de la crise et craignent notamment les répercussions de cette crise sur l'économie américaine».

Luc Frieden a souligné dans son discours «que les Américains, à travers le Fonds monétaire international, et les Européens ont une responsabilité conjointe dans cette crise, tout en sachant que la première responsabilité pour esquisser une solution finale à la crise incombe à l'Europe».

Luc Frieden a enfin expliqué qu'il avait eu une entrevue avec la directrice générale du Fonds monétaire international, Christine Lagarde, ainsi qu'avec le président de la Banque mondiale, Robert Zoellick.

13-16 février 2012

Visites de travail de

Jean Asselborn à Singapour et au Myanmar

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué des visites de travail à Singapour et au Myanmar du 13 au 16 février 2012.

Singapour

Le 13 février, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Singapour.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue Kasiviswanathan Shanmugam pour une entrevue bilatérale. Les ministres ont fait le point sur les relations bilatérales et se sont félicités de l'excellence de celles-ci.

Jean Asselborn a évoqué l'état des négociations en vue de la conclusion d'un accord de non-double imposition, rappelant l'importance de cet accord d'intérêt mutuel.

Les relations entre l'Union européenne (UE) et Singapour ont également été abordées lors des discussions. Ont été évoqués en particulier les efforts de l'UE en vue de contrecarrer les conséquences de la crise de la dette souveraine. Le Vice-Premier ministre luxembourgeois a exprimé sa confiance quant au fait que l'UE était désormais sur la bonne voie en ce qui concerne l'assainissement des finances publiques, expliquant le fonctionnement des différentes mesures établies au sein de l'Union économique et monétaire en vue d'éviter un rebondissement de cette crise. Néanmoins, il a fait part de son scepticisme au sujet du fait d'imposer davantage de mesures d'austérité, notant le besoin urgent d'attirer des investissements en vue de stimuler la croissance économique en Europe.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et Kasiviswanathan Shanmugam, son homologue singapourien (© Ministère des Affaires étrangères)

Dans ce contexte, les ministres ont fait le point sur l'état des négociations entre l'UE et Singapour en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange, négociations qui connaissent un progrès régulier et stable, et qui devraient être conclues à la fin de 2012.

Par ailleurs, les ministres ont eu un échange de vues sur plusieurs sujets de l'actualité politique internationale. Ils se sont entretenus des développements récents au Proche- et au Moyen-Orient, et plus particulièrement en Syrie et en Iran. En ce qui concerne la situation en Syrie, Jean Asselborn a réitéré ses vives préoccupations suite à la récente répression violente du régime du président Al-Assad, et a exprimé son soutien inconditionnel aux initiatives de la Ligue arabe.

Une rencontre avec le Vice-Premier ministre, ministre pour la Coordination de la sécurité nationale et ministre de l'Intérieur, Teo Chee Hean, figurait également à l'ordre du jour. Les développements sociaux et économiques au sein de l'UE et de Singapour, ainsi qu'au sein de l'Association des nations de l'Asie (ASEAN) ont fait l'objet de discussions.

À côté de son entrevue avec son homologue, Jean Asselborn a eu une entrevue avec le ministre d'État, vice-secrétaire général du Congrès national de l'union syndicale, Heng Chee How.

Myanmar

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué la première visite officielle d'un représentant du gouvernement luxembourgeois en République de l'Union du Myanmar les 14 et 15 février. Cette visite historique témoigne de la forte volonté de rapprochement et d'encouragement du Luxembourg envers ce pays en plein processus d'ouverture après de longues années de dictature militaire.

Rangoun

Le 14 février, Jean Asselborn a rencontré Aung San Suu Kyi, Prix Nobel de la paix en 1991, à Rangoun. Il a vivement salué le processus d'ouverture qui a lieu actuellement au Myanmar, le comparant à la chute du mur de Berlin en novembre 1989. Il a rendu hommage aux efforts historiques d'opposition non violente d'Aung San Suu Kyi et l'a encouragée à continuer sur cette voie pour mener le pays vers la démocratie.

Les discussions se sont concentrées sur les perspectives du processus d'ouverture et plus particulièrement sur les élections partielles du 1er avril. Celles-ci représentent un pas crucial dans le développement du Myanmar et détermineront la direction future du processus de réforme, a souligné Aung San Suu Kyi. Au sujet des modalités de celles-ci, et surtout en ce qui concerne la transparence et la participation, Aung San Suu Kyi a fait état de progrès concrets qui ont déjà été réalisés, soulignant néanmoins que le processus de démocratisation ne s'installerait pas du jour au lendemain et que beaucoup de mesures devraient encore être mises en œuvre en vue de garantir des élections libres et équitables. Elle a notamment fait état de plusieurs obstacles existant encore à la liberté de mener des campagnes électorales ainsi qu'à l'organisation des partis politiques.

Aung San Suu Kyi et Jean Asselborn à Rangoun (© Ministère des Affaires étrangères)

Les discussions ont aussi porté sur la situation économique du pays. À ce sujet, Aung San Suu Kyi a exprimé ses préoccupations concernant la très grande pauvreté qui règne dans le pays et a souligné le besoin urgent de relancer l'économie, de la moderniser et surtout de créer des emplois et de réformer le système d'éducation.

Les questions des prisonniers politiques ainsi que des minorités ethniques ont également été évoquées, Aung San Suu Kyi exprimant sa satisfaction au sujet des libérations d'un certain nombre de prisonniers au cours du mois de janvier 2012, mais notant que beaucoup de personnes restaient incarcérées injustement, sans avoir eu un procès équitable.

Nay Pyi Daw

Le 15 février, à Nay Pyi Daw, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré le président du Myanmar, U Thein Sein, le ministre des Affaires étrangères, U Wunna Maung Lwin, le ministre de la Planification nationale, du Développement économique, de l'Élevage et de la Pêche, U Tin Naing Thein, ainsi que le président du Pyithu Hluttaw (Chambre des représentants du Myanmar), Thura U Shwe Mann. Les entretiens se sont concentrés sur les développements actuels au sein du pays.

Dans le contexte des développements qui ont eu lieu depuis les élections du 7 novembre 2010 et l'instauration d'U Thein Sein à la présidence de la république, Jean Asselborn a félicité ses interlocuteurs des réformes courageuses entreprises depuis. Il a encouragé

le gouvernement à continuer le processus de transition vers la démocratie et d'ouverture vers le monde extérieur, exprimant le plein soutien du Grand-Duché de Luxembourg au Myanmar lors de son entrée au sein de la communauté internationale. «Tout particulièrement, le dialogue lancé par le nouveau gouvernement civil avec les partis d'opposition est un signe que le Myanmar est sur la bonne voie, tout comme l'organisation des élections partielles le 1er avril», a-t-il souligné, faisant part de son espoir que les élections seraient libres et équitables. Il s'est également félicité de l'intention des partis politiques des minorités ethniques de participer aux élections partielles, participation qui garantira la représentation équitable de toutes les composantes de la population du pays.

Au sujet de la question des prisonniers politiques et de conscience, Jean Asselborn a salué la libération récente d'un nombre important de prisonniers, mais a exhorté ses interlocuteurs à libérer toutes les personnes encore incarcérées.

Lors des entretiens, le point a également été fait sur les relations bilatérales. Jean Asselborn a proposé d'accélérer les procédures d'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays, relations qui n'étaient pas encore formalisées jusqu'ici, tout comme l'accréditation prochaine d'ambassadeurs bilatéraux. Au vu des développements récents dans le pays, le lancement d'un processus de réflexion sur un engagement éventuel de la coopération au développement luxembourgeoise dans ce pays, notamment dans des domaines où le Luxembourg possède une expertise considérable, a également été évoqué par Jean Asselborn. Il a aussi fait part du fort intérêt de plusieurs entreprises luxembourgeoises de lancer et de développer des activités au Myanmar dans un avenir proche.

La situation dans la région, et plus particulièrement la situation au sein de l'ASEAN, dont le Myanmar assurera la présidence en 2014, a également été abordée lors des discussions.

Les discussions se sont concentrées sur les relations entre le Myanmar et l'UE suite aux conclusions du Conseil «Affaires étrangères» du 23 janvier 2012. L'UE cherche désormais à aider le gouvernement du Myanmar à poursuivre le développement économique et social du pays dans le respect des droits humains. La reconstruction des relations avec la communauté internationale est primordiale, a souligné Jean Asselborn, rappelant que l'UE avait l'intention de proposer une aide significative à la population du Myanmar. Au sujet des mesures restrictives, Jean Asselborn a noté que celles-ci traduisaient les préoccupations européennes quant au respect des droits humains, mais également quant à l'irréversibilité des réformes entreprises. Néanmoins, il a annoncé que l'UE menait actuellement des réflexions en vue d'une levée progressive de ces sanctions dans la perspective d'accompagner la transition du pays vers une véritable démocratie. Dans une perspective à plus long terme du processus politique, l'UE attachera une attention particulière au développement de la société civile, en vue de réduire son isolement ainsi que d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement, a dit Jean Asselborn.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et U Thein Sein, président de la République de l'Union du Myanmar (© Ministère des Affaires étrangères)

1er-2 mars 2012

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé au Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement, qui s'est tenu à Bruxelles les 1er et 2 mars 2012.

Lors de sa réunion, le Conseil européen a réélu Herman Van Rompuy à la présidence de l'Union européenne (UE). Sur proposition du Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, Herman Van Rompuy a en outre été nommé président des sommets de la zone euro.

Lors de sa conférence de presse à l'issue du Conseil européen, Jean-Claude Juncker a estimé qu'il s'agissait d'«un Conseil européen qui, de par le contenu et le contexte, était moins dramatique que ce que nous avons connu ces deux dernières années». Néanmoins, «nous n'avons pu éviter d'aborder le sujet de la situation financière en Grèce», a-t-il ajouté. «J'ai fait hier un rapport au Conseil européen sur les travaux de l'Eurogroupe des dernières semaines, celui-ci s'est réuni six fois depuis le début de l'année, dont deux fois par conférence téléphonique.»

Et d'expliquer: «Nous avons constaté hier, au sein de l'Eurogroupe, que la Grèce a rempli les conditions qui lui avaient été posées. Donc, nous avons donné un feu vert de principe au lancement du deuxième programme d'aide à la Grèce. La décision formelle et définitive dépendra toutefois des résultats de l'opération de la participation du secteur privé à la restructuration de la dette grecque. Ces résultats sont attendus pour le 9 mars. Aussi ai-je convoqué

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, en compagnie (de g. à dr.) de José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, Angela Merkel, chancelière de la République fédérale d'Allemagne, et de Nicolas Sarkozy, président de la République française, à Bruxelles le 2 mars (© SIP/Jock Fistick)

une conférence téléphonique de l'Eurogroupe pour cette date. J'ai bon espoir qu'un minimun de 66% des créanciers privés participeront à cette opération.»

En ce qui concerne le Mécanisme européen de stabilité (MES), Jean-Claude Juncker a annoncé que «la décision a été prise que les fonds du MES seront versés en deux tranches au courant de l'année 2012, et non en cinq tranches comme cela avait été prévu précédemment».

Répondant à la question d'un journaliste au sujet de la capacité de feu du MES, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a expliqué que «l'Eurogroupe a reçu le mandat de se pencher sur une augmentation de la capacité de feu, il n'y aura donc pas de sommet de la zone euro à ce sujet. Une décision devra être prise au courant du mois de mars. Personnellement, je suis d'avis qu'il faudrait transférer les fonds restants du FESF vers le MES, pour arriver à un total d'à peu près 750 milliards d'euros. Une grande majorité d'États membres semblent pencher en faveur de cette solution, même si tous ne sont pas encore prêts à aller dans cette direction».

Politique économique

Pour ce qui est du volet économique du Conseil européen, Jean-Claude Juncker a estimé devant la presse que «nous avons procédé lors de ce Conseil européen à un rééquilibrage des politiques. Il faut toujours insister sur la consolidation des finances publiques, qui reste indispensable; toutefois, les sujets de la croissance et de l'emploi reviennent dans le focus de l'importance». «Je me félicite de ce que la tonalité de la discussion ait changé en faveur de la croissance et de l'emploi, qui sont tout aussi importants que la consolidation budgétaire, même si celle-ci doit absolument être maintenue», a souligné le Premier ministre.

Jean-Claude Juncker a poursuivi en expliquant: «Nous avons insisté sur l'achèvement du marché intérieur, en particulier pour ce qui est du marché unique numérique. Le secteur du commerce électronique notamment peut constituer un fort potentiel de croissance pour le Luxembourg.»

Dans le cadre du semestre européen, le Conseil européen a discuté de la mise en œuvre de la stratégie économique de l'UE. Cette stratégie vise à la fois à poursuivre l'assainissement budgétaire et à prendre des mesures déterminées pour stimuler la croissance et l'emploi. Les mesures prises pour stabiliser la situation dans la zone euro sont en train de porter leurs fruits.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont rappelé que la stratégie Europe 2020 – et les cinq objectifs fixés pour 2020, à savoir l'emploi, l'innovation ainsi que la recherche et développement, le changement climatique et l'énergie, l'éducation, l'inclusion sociale et la réduction de la pauvreté – était la stratégie de croissance de l'Europe et sa réponse globale aux défis qu'elle devait relever. Toutefois, le Conseil européen a constaté que les efforts restaient à ce jour insuffisants et qu'il était urgent de se concentrer sur la mise en œuvre de réformes, avec une attention particulière portée aux mesures ayant un effet à court terme sur la croissance.

En ce qui concerne les actions à l'échelle nationale, le Conseil européen a examiné les premières conclusions et les meilleures pratiques pour la mise en œuvre pour 2011 des recommandations par pays et des engagements pris en application du pacte pour l'euro plus.

La Commission européenne a constaté que malgré des mesures importantes prises par les États membres, les réformes avaient pris du retard dans certains domaines et qu'il y avait des disparités dans leur mise en œuvre. De plus, la Commission a relevé certains problèmes et facteurs de risque qui pourraient résulter des déséquilibres macroéconomiques dans certains États membres.

Afin de retrouver des taux de croissance et d'emploi plus élevés, il est essentiel d'assainir les finances publiques. Le Conseil européen a précisé que tous les États membres devraient continuer à respecter les règles du pacte de stabilité et de croissance. La politique fiscale peut contribuer à l'assainissement budgétaire et à la croissance. Par ailleurs, des mesures résolues sont nécessaires pour atteindre un taux d'emploi de 75% d'ici à 2020.

Jean-Claude Juncker lors de la conférence de presse à l'issue du Conseil européen des 1er et 2 mars (© SIP/Jock Fistick)

Pour ce qui est des actions à l'échelle de l'UE, le Conseil européen a, lors de ses réunions d'octobre et de décembre 2011, fixé un cadre clair pour une série de propositions favorisant la croissance, notamment en ce qui concerne le marché unique, le marché unique numérique, la réduction de la charge réglementaire globale et la levée des barrières commerciales. Il convient de poursuivre les travaux à tous les niveaux pour faire avancer cet ensemble de mesures.

Dans ce contexte, les chefs d'État ou de gouvernement ont souligné qu'il était important de mener rapidement à bien la réforme de la réglementation du secteur financier, notamment en ce qui concerne les exigences de fonds propres des banques et l'objectif d'un corpus réglementaire unique. Les modifications apportées au règlement sur les agences de notation de crédit devraient être adoptées dès que possible. Tout en relevant l'importance de rétablir la confiance des investisseurs dans le secteur bancaire de l'UE et d'assurer le flux du crédit vers l'économie réelle, le Conseil européen souhaite un renforcement des fonds propres des banques ainsi que l'adoption de mesures destinées à favoriser l'accès des banques au financement.

Lors de sa déclaration à la presse, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a mis en garde qu'«il ne faudrait pas faire l'erreur que sous prétexte de vouloir abolir des barrières administratives, nous procéderions à une dérégulation sans bornes, et que notamment en ce qui concerne la régulation des marchés financiers, nous opterions pour une régulation a minima». Il a insisté qu'«il faut absolument arriver à une régulation stricte des marchés financiers afin de prévenir de nouvelles crises financières à l'avenir. Je sais pourtant que tous ne partagent pas cet avis, mais ceci est la position du gouvernement luxembourgeois».

Sommets internationaux, Serbie et espace Schengen

Lors de sa réunion, le Conseil européen a fixé les priorités de l'UE pour la prochaine réunion du G20 ainsi que pour la Conférence des Nations unies sur le développement durable, Rio+20, en insistant plus particulièrement sur les mesures et les réformes favorisant la croissance.

Le Conseil européen a en outre octroyé à la Serbie le statut de pays candidat à l'adhésion à l'UE.

En ce qui concerne l'espace Schengen, le Conseil européen a reporté au mois de septembre 2012 la décision sur une entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'UE.

Politique étrangère

Un an après le début du Printemps arabe, le Conseil européen s'est penché sur les tendances qui se dégagent et sur les enseignements à tirer de l'évolution de la situation dans la région. Il a procédé à une évaluation de la manière dont le soutien de l'UE a été mis en œuvre à ce jour. L'UE encourage et soutient la transformation démocratique dans son voisinage méridional, et plus largement au Proche-Orient et dans la région du Golfe.

Le Conseil européen reste gravement préoccupé par la situation en Syrie. Conformément à la résolution du 1er mars 2012 du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, il a exhorté les autorités syriennes à cesser immédiatement le recours massif à la violence et aux violations des droits humains à l'encontre de la population civile. Ceux qui en sont responsables auront à répondre de leurs actes. De nouvelles mesures restrictives ciblées contre le régime seront préparées. Les chefs d'État ou de gouvernement ont demandé au président Al-Assad de quitter le pouvoir pour permettre une transition pacifique dans l'intérêt du pays.

Par ailleurs, les chefs d'État ou de gouvernement ont discuté de la situation en Somalie et en Biélorussie. Ils se sont félicités des progrès accomplis par le Partenariat oriental en matière d'approfondissement de l'association politique et de l'intégration économique avec l'UE.

12-14 mars 2012

Visite de travail d'Octavie Modert en Russie:

pour une extension durable des relations culturelles

Sur invitation de son homologue russe, le ministre de la Culture de la fédération de Russie, Alexandre Avdeev, la ministre de la Culture, Octavie Modert, s'est rendue à Moscou pour une visite de travail du 12 au 14 mars 2012.

Le point central de la visite était constitué par une session de travail avec Alexandre Avdeev, suivie d'entretiens avec bon nombre d'institutions et d'acteurs culturels de Moscou.

La démarche procède de la volonté commune non seulement de renforcer et d'approfondir les liens culturels existants, mais aussi d'en assurer leur durabilité en les inscrivant dans une planification à moyen terme, particulièrement dans les domaines de la musique moderne, des arts contemporains et des bibliothèques.

Par sa visite à Moscou, la ministre de la Culture a tenu à assurer la promotion de la culture et du patrimoine du Luxembourg, tout en apportant sa contribution à la volonté du gouvernement luxembourgeois de renforcer ses relations avec la fédération de Russie. En effet, l'expression créative, l'échange d'idées ainsi que la mobilité des artistes et des créateurs sont des instruments importants pour favoriser la compréhension et la connaissance mutuelles.

La visite d'Octavie Modert à Moscou faisait suite aux échanges qu'avaient eus les deux ministres lors de la venue d'Alexandre Avdeev à Luxembourg en 2009 et 2010. En vue de développer des échanges bénéfiques aux deux pays au cours des prochaines années, les ministres ont convenu d'organiser régulièrement des festivals ou des semaines culturelles croisées en Russie et au Luxembourg à partir de 2013-2014. Octavie Modert a déclaré qu'il serait utile d'axer ces manifestations à chaque fois sur des thématiques spécifiques. Les ministres ont convenu d'une réunion des directeurs des deux ministères de la Culture dans les semaines à venir en vue de détailler le concept.

Marqué par une grande cordialité, l'entretien entre Octavie Modert et Alexandre Avdeev – qui, en tant qu'ancien ambassadeur à Luxembourg, connaît bien le pays –

Octavie Modert, ministre de la Culture, et son homologue russe Alexandre Avdeev (© Ministère de la Culture)

a permis aux deux ministres d'aborder encore d'autres sujets de coopération. Ils ont convenu de continuer à soutenir les coopérations déjà en cours (comme par exemple dans le domaine des archives) et d'envisager des activités futures par exemple dans le domaine des arts visuels et de la musique. Le directeur de Music:lx, bureau luxembourgeois d'export de la musique, Patrice Hourbette, faisait d'ailleurs partie de la délégation d'Octavie Modert. Il a pu de ce fait nouer de nombreux contacts avec la scène musicale russe dans l'optique de promouvoir et d'organiser des concerts, notamment par les musiciens de jazz et de pop/rock à Moscou, voire dans les régions intéressées de la fédération de Russie. Il a en outre été envisagé de mettre en place un programme de conférences ayant lieu soit à Luxembourg, soit à Moscou. Celui-ci a pour objet de mieux faire connaître l'histoire et la vie culturelle de la Russie au Luxembourg et vice-versa.

Dans le cadre des visites des institutions culturelles, l'accent a été mis sur les bibliothèques. Accompagnée de la directrice de la Bibliothèque nationale de Luxembourg, Monique Kieffer, et du directeur du ministère de la Culture, Bob Krieps, Octavie Modert s'est tout d'abord rendue à la Bibliothèque Rudomino de littérature étrangère, qui gère une très importante collection d'ouvrages couvrant l'ensemble des lettres, des sciences humaines et des beaux-arts, à laquelle elle a offert une sélection de livres d'auteurs luxembourgeois. Au cours d'un fructueux échange de vues avec les responsables de la Bibliothèque Rudomino sur les missions et méthodes de travail respectives, il a été convenu d'intensifier les contacts entre les deux institutions à l'avenir. Des échanges et contacts similaires ont été souhaités par la ministre de la Culture lors de son entretien avec la directrice de la Bibliothèque d'État de Russie, qui est le pendant de la Bibliothèque nationale de Luxembourg.

Au regard du potentiel important d'échanges possibles sur le plan des arts contemporains, Octavie Modert a ensuite rencontré la directrice de Winzavod, centre d'art contemporain majeur à Moscou qui propose, entre autres, des programmes pour jeunes créateurs dans le domaine de la photographie, des arts visuels, du design et du théâtre contemporain. La ministre de la Culture a également pu discuter à cette occasion avec de jeunes artistes russes.

Un échange de vues avec la direction du Département international de la Galerie Tretiakov a clôturé le programme de la visite d'Octavie Modert à Moscou.

16 mars 2012

Entrevue de Romain Schneider avec Simon Coveney,

ministre de l'Agriculture, des Affaires maritimes et de l'Alimentation de la république d'Irlande

Le 16 mars 2012, Romain Schneider a rencontré le ministre de l'Agriculture, des Affaires maritimes et de l'Alimentation de la république d'Irlande, Simon Coveney, en visite à Luxembourg dans le cadre des festivités de la St Patrick's Day, la fête nationale irlandaise, qui a lieu le 17 mars.

Les deux ministres ont échangé leurs points de vue sur les principaux dossiers européens. La réforme de la politique agricole commune et l'atterrissage en douceur *(soft landing)* dans le secteur laitier ont notamment été abordés et une large convergence de vues a pu être constatée.

En ce qui concerne la politique commune de la pêche, Simon Coveney a exposé à Romain Schneider les grandes lignes de la position irlandaise dans ce secteur important de l'économie de son pays.

Finalement, Simon Coveney a fourni un premier aperçu des priorités de la future présidence de l'Union européenne que l'Irlande va exercer au cours du 1er semestre 2013.

Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, reçoit Simon Coveney, ministre de l'Agriculture, des Affaires maritimes et de l'Alimentation de la république d'Irlande (© Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural)

17 avril 2012

Visite officielle au Luxembourg de Ban Ki-moon,

secrétaire général de l'ONU

Le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU), Ban Ki-moon, a effectué le 17 avril 2012 une visite officielle au Luxembourg. Il a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal et a rencontré le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn. Le secrétaire général de l'ONU est intervenu également en séance publique à la Chambre des députés.

Accueil de Ban Ki-moon, secrétaire général de l'ONU, par le Premier ministre Jean-Claude Juncker (© SIP/Charles Caratini)

Entrevues avec le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères

Les entrevues de Ban Ki-moon avec Jean-Claude Juncker et Jean Asselborn ont porté sur les relations bilatérales entre le Luxembourg et l'ONU ainsi que sur les priorités du second mandat du secrétaire général à la tête de l'ONU. Les dossiers de l'actualité politique européenne et internationale, et plus particulièrement le processus de paix au Proche- et au Moyen-Orient ainsi que la situation en Syrie, au Mali, en Corée du Nord et en Iran étaient d'autres thèmes abordés lors des pourparlers.

«C'est un grand honneur pour ce pays de vous accueillir pour votre première visite officielle au Luxembourg», a déclaré le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'adresse du secrétaire général de l'ONU lors de la conférence de presse conjointe qui a suivi les deux entrevues, avant de préciser que celles-ci avaient permis d'avoir un échange de vues sur les sujets pertinents auxquels le secrétaire général et l'ONU sont confrontés tous les jours.

Le ministre des Affaires étrangères a souligné de son côté que le Luxembourg était membre fondateur, mais aussi et surtout un membre engagé de l'ONU. Ainsi, le Luxembourg est le 54e contributeur au budget de l'ONU (en chiffres absolus). Il est même le 39e contributeur au budget de l'ONU pour les opérations de maintien de la paix, le 13e contributeur de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le 15e de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le 18e du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), le 18e du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) et le 19e du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR).

Jean Asselborn a également cité la plateforme emergency.lu, présentée récemment à l'ONU par la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, à New York. Elle permet de restaurer ou de renforcer les moyens de communication et de coordination en cas de catastrophe humanitaire. Actuellement, cette plateforme est utilisée au Sud-Soudan.

Rappelant que la dernière visite au Luxembourg d'un secrétaire général de l'ONU remontait à 1989, Ban Ki-moon a souligné que le Luxembourg n'était pas seulement membre fondateur de l'ONU, mais surtout «un membre qui a pris au sérieux cette responsabilité dès le premier jour». Il a ensuite mis en avant la générosité exceptionnelle du Grand-Duché, qui consacre plus de 1% de son revenu national brut à l'aide publique au développement, «le taux le plus élevé au monde». «À un moment où les gouvernements coupent les budgets, le Luxembourg fait figure d'exemple.»

Ban Ki-moon a ensuite complimenté l'engagement et le soutien du Luxembourg pour tous les sujets auxquels la communauté internationale doit faire face: «Nous bénéficions tous les jours de l'engagement et des visions du Luxembourg. Le Luxembourg privilégie la voie intégrative pour faire face aux défis globaux. C'est ce que nous devrions tous faire!»

Après avoir donné un aperçu de la situation en Syrie, au Sud-Soudan et au Mali, Ban Ki-moon a commenté la candidature du Luxembourg à un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU en 2013 et 2014. Tout en rappelant que cette décision serait prise par les États membres de l'ONU et non par le secrétaire général, Ban Ki-moon a exprimé son espoir à ce que des éléments comme les contributions aux missions de consolidation de la paix et dans le domaine du développement soient pris en compte par les États membres.

Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, ont poursuivi leurs échanges de vues lors d'un déjeuner de travail au château de Senningen. La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, et le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, y ont également assisté. À cette occasion, le secrétaire général a par ailleurs pris part à une présentation de la plateforme emergency.lu.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, en compagnie de Ban Ki-moon, à l'Hôtel Saint-Augustin (© SIP/Charles Caratini)

Intervention en séance publique à la Chambre des députés

Le secrétaire général de l'ONU a ensuite été reçu par le président de la Chambre des députés, Laurent Mosar. Après la signature du livre d'or de la Chambre, Ban Ki-moon est intervenu en séance publique.

Lors de son discours d'introduction, le président de la Chambre des députés a honoré l'engagement de Ban Ki-moon dans la lutte contre la pauvreté et en faveur des populations défavorisées dans un monde en pleine évolution. Il a salué les efforts en vue d'inciter les responsables politiques à assumer leurs responsabilités en faveur du maintien de la paix, du développement durable, du respect des droits humains et de la démocratisation. Laurent Mosar a surtout évoqué les nouvelles impulsions que le secrétaire général a données au niveau des Nations unies depuis le début de son deuxième mandat.

En ce qui concerne le Grand-Duché de Luxembourg, le président a souligné que le pays s'était depuis longtemps résolument engagé en faveur de la promotion de la paix et du multilatéralisme. «En temps de crise économique et financière, l'aide humanitaire ne doit pas souffrir sous les mesures d'austérité», a-t-il signalé, évoquant l'engagement luxembourgeois dans ce domaine. Il a rappelé que l'Union européenne promouvait et protégeait aussi les valeurs de la liberté et de la démocratie, souvent en étroite collaboration avec l'ONU.

Présentation du satellite emergency.lu à Ban Ki-moon, en présence notamment (de g. à dr.) de Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Marc Bichler, directeur de la Direction de la coopération au développement (© SIP/Charles Caratini)

Le secrétaire général des Nations unies a ouvert son discours (page 338) en remerciant, en langue luxembourgeoise, la Chambre des députés de pouvoir s'adresser aux parlementaires, constatant que le Luxembourg était un épicentre de la coopération internationale, avec sa société ouverte et multilingue. «Votre pays pratique le multilatéralisme au quotidien», a-t-il constaté, saluant la générosité, la solidarité et l'engagement international du Luxembourg.

Il a remercié les députés pour leur vote en faveur des fonds qui permettent au Luxembourg de se situer dans le groupe des pays consacrant 1% de leur revenu national brut à l'aide publique au développement et a loué l'engagement luxembourgeois dans diverses missions de maintien de la paix. «Vous avez montré que ce n'est pas la taille d'une nation qui compte, mais son inspiration à faire la différence», a dit le secrétaire général.

Ban Ki-moon s'est ensuite concentré sur les défis auxquels le monde doit aujourd'hui faire face et a fait le point sur les diverses crises en Afrique et au Moyen-Orient. Il a rappelé les cinq priorités de son deuxième mandat, notamment la lutte contre le changement climatique et en faveur du développement durable, la prévention de conflits et de catastrophes naturelles ainsi que le soutien aux femmes et à la jeunesse.

Le secrétaire général des Nations unies a ensuite répondu aux questions des députés portant sur la faim dans le monde, la situation au Mali, la répression en Syrie, une réforme de l'architecture de l'ONU, la lutte contre le changement climatique, ainsi que sur les régulations du commerce international et du système financier mondial.

Ban Ki-moon à la Chambre des députés, en présence de députés et de membres du gouvernement (© SIP/Charles Caratini)

Conférence à l'Université du Luxembourg

En présence de Jean Asselborn, Ban Ki-moon a donné une conférence à l'Université du Luxembourg sur le rôle et le fonctionnement de l'ONU ainsi que sur la façon dont les jeunes peuvent contribuer à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement. Le secrétaire général de l'ONU a été accueilli par le Prof. Dr. Franck Leprévost, vice-recteur organisation & relations internationales.

Le vice-recteur a fait une brève présentation de l'Université du Luxembourg au secrétaire général, soulignant notamment deux principes fondamentaux de la philosophie de l'institution, à savoir le multilinguisme et la mobilité des étudiants, l'université promouvant les études à l'étranger ainsi que les partenariats entre plusieurs universités au profit de ses étudiants.

Lors de son allocution (page 340), le secrétaire général s'est inspiré de la devise de l'Université du Luxembourg – multilingue, multinationale et interconnectée – afin d'illustrer que ces principes sont non seulement à la base de l'ONU à New York, mais représentent notamment les piliers essentiels du monde globalisé du XXIe siècle. Ils permettent désormais à un nombre croissant de jeunes de voir au-delà de leur propre pays, de voyager, de s'enrichir intellectuellement et de contribuer à améliorer la vie d'autrui.

Faisant référence à ses expériences de jeune étudiant, de ministre des Affaires étrangères de la république de Corée et de secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon a illustré ses perspectives personnelles pour le XXIe siècle dans le contexte de la phase de transitions et de défis globaux, comme le changement climatique, la pauvreté, les crises alimentaires, le terrorisme ou les différents conflits dans le monde.

«Mais aucune nation ne peut faire face à ces défis seule. Tous sont très étroitement liés et intercon-

nectés. Ils ne respectent pas les frontières nationales. Nous ne pouvons faire face à ces problèmes que si nous les confrontons ensemble, en tant que communauté internationale», a souligné le secrétaire général.

Revenant sur les principes fondamentaux du multilinguisme, du multinationalisme et de l'interconnectivité du monde d'aujourd'hui, il a exhorté l'auditoire à devenir un citoyen global, qui s'engage pour le maintien de la paix et pour la stabilité dans le monde, qui lutte contre les injustices et qui défend les droits humains.

«L'Organisation des Nations unies est votre organisation! Les jeunes du monde entier sont plus que jamais capables de façonner et d'influencer le monde, grâce notamment au potentiel énorme des médias sociaux. Nous tous pouvons nous mobiliser pour le changement. Les jeunes sont plus que jamais les leaders de demain», a conclu Ban Ki-moon.

Un dîner privé offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du secrétaire général de l'ONU au château de Colmar-Berg a clôturé cette visite officielle au Luxembourg.

Discours de Ban Ki-moon à l'Université du Luxembourg, en présence notamment de Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, d'étudiants de l'université et de membres de l'Association luxembourgeoise pour les Nations unies (© SIP/Charles Caratini)

23 avril 2012

Réunion de travail de Françoise Hetto-Gaasch avec Joëlle Milquet,

ministre belge de l'Égalité des chances et des Affaires intérieures

Le 23 avril 2012, la ministre de l'Égalité des chances, Françoise Hetto-Gaasch, s'est rendue à Bruxelles pour une visite de travail auprès de la ministre belge de l'Égalité des chances et des Affaires intérieures, Joëlle Milquet.

Françoise Hetto-Gaasch s'est informée sur les questions relatives à la prostitution, notamment le cadre légal appliqué en Belgique ainsi que l'encadrement social de la prostitution. Elle a précisé que l'objectif du gouvernement luxembourgeois était de se concerter avec les départements ministériels en charge de la prostitution dans les pays avoisinants, étant donné qu'il importe au Luxembourg de considérer la prostitution dans le contexte élargi de la Grande Région. Le ministère entend mettre sur pied un concept global portant sur l'encadrement psychosocial de la prostitution au Luxembourg, qui inclut aussi bien des réponses aux questions relatives à la santé et à la prévention qu'à la sécurité.

Joëlle Milquet a d'abord précisé qu'en Belgique, le phénomène de la prostitution relevait de la compétence de plusieurs ministères, à savoir l'Égalité des chances, les Affaires intérieures, la Santé et l'Immigration. À cela s'ajoute un certain nombre de compétences des communautés belges, telles que l'encadrement psychosocial des prostituées et les communes qui adoptent des règlements relatifs à l'exercice de la prostitution et à l'ordre public. Françoise Hetto-Gaasch a souligné que la prostitution revêtait toujours une certaine actualité au sein de la société belge, partagée entre une approche pragmatique consistant à considérer la prostitution comme un fait de société, et une approche plus restrictive voyant le(la) prostitué(e) comme une victime qu'il faut protéger. À la question de savoir si la Belgique prévoyait de changer son dispositif légal en la matière, Joëlle Milquet a souligné que toute législation n'était que parcellaire et qu'il était extrêmement difficile de

Joëlle Milquet, ministre de l'Égalité des chances et des Affaires intérieures de la Belgique, et Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances (© Ministère de l'Égalité des chances)

trouver une «voie» législative permettant d'englober les différentes formes de prostitution.

Joëlle Milquet a été rejointe par Sophie Jekeler, directrice de la Fondation Samilia, qui a constaté que chaque pays traitait la problématique de la prostitution d'une autre manière. La fondation se concentre avant tout sur la lutte contre le trafic des êtres humains et s'oppose, comme d'ailleurs le gouvernement belge, à toute législation qui profite aux réseaux d'exploitation sexuelle des êtres humains. Sophie Jekeler a par ailleurs souligné l'importance d'une plus grande sensibilisation du grand public afin d'empêcher une banalisation de la prostitution.

Les deux ministres ont finalement plaidé pour une meilleure coopération et un échange régulier d'informations et de bonnes pratiques dans le cadre d'une plateforme internationale sur la prostitution et la traite des êtres humains regroupant les pays du Benelux, la France et l'Allemagne.

Françoise Hetto-Gaasch a également visité l'ASBL Entre2 à Bruxelles. L'association a adopté une approche pragmatique ayant comme objectif de promouvoir la reconnaissance des prostituées ou ex-prostituées en tant que citoyens à part entière et de défendre leurs droits aux niveaux juridique, social, de la santé physique et mentale, de l'éducation et des droits humains. La chargée de direction Christine Lemmens a informé sur les différents champs d'action de son équipe très dévouée au travail social dans les différents quartiers bruxellois touchés par la prostitution. L'action de l'association se concentre sur trois grands axes, à savoir le travail «de proximité» sur le terrain, l'accompagnement et l'accueil des prostitué(e)s. Christine Lemmens a encore souligné que le contexte bruxellois était très particulier dans la mesure où les différentes communes bruxelloises ont adopté des règlements très différents, ce qui rend parfois la coopération avec les communes, mais aussi avec d'autres organisations ou associations, très difficile.

8 mai 2012

Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a présenté en date du 8 mai 2012 la déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays (discours sur l'état de la nation).

La première partie du discours (page 350) était axée sur le contexte politique et économique européen et mondial qui influe sur la situation du Luxembourg. Le Premier ministre a commencé son discours en rappelant qu'aussi bien l'évolution démographique actuelle (la part des Européens dans la population mondiale passera de 20% au début du XXe siècle à 4% à la fin du XXIe siècle) que les changements de l'architecture économique mondiale (le poids économique des États-Unis et de l'Europe diminuera de 41% en 2010 à 18% en 2050 du produit intérieur brut mondial, tandis que celui de l'Asie augmentera de 27% à l'heure actuelle à 49% en 2020) ne resteraient pas sans conséquences sur l'avenir du Luxembourg. «L'Europe deviendra plus petite et moins influente. Le Luxembourg ne peut pas devenir plus petit, mais il peut perdre en influence», a-t-il averti, avant d'appeler de ses vœux une Europe plus intégrée, où «le Luxembourg figure parmi les pays qui se posent en tête du mouvement d'intégration européenne».

Dans ce contexte économique changeant, le Luxembourg doit s'ouvrir aux nouveaux acteurs. «Le Luxembourg a toujours été un pays qui dépendait du capital étranger pour faire tourner son économie. Ce capital venait d'abord d'Allemagne, de France et de Belgique, puis des États-Unis. Aujourd'hui, il vient aussi d'Asie, de Russie et des pays du Golfe», a-t-il expliqué, avant d'ajouter que «si nous acceptons volontiers d'exporter dans ces régions, nous devons aussi accepter que des entreprises de ces régions du monde s'installent chez nous».

Le Premier ministre a ensuite demandé la poursuite des efforts en matière de consolidation des finances publiques dans les pays de la zone euro. Il a complimenté dans ce contexte le fait que le déficit moyen dans la zone euro avait pu être réduit de 2% en 2011. Or, ces efforts ne mèneront pas à un résultat global satisfaisant si «nous ne parvenons pas à assurer une croissance solide en Europe», a

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre d'État (© SIP/Nicolas Bouvy)

estimé Jean-Claude Juncker, pour qui «la consolidation et la croissance sont les deux faces de la même médaille économique et sociale».

Pour soutenir la reprise de la croissance en Europe, le gouvernement luxembourgeois est en faveur d'une augmentation du capital de la Banque européenne d'investissement (BEI) et d'un recours plus concentré et ciblé aux fonds structurels de l'Union européenne (UE). Le Luxembourg veut en outre «plus d'Europe» dans les domaines de l'interconnexion des réseaux énergétiques, des technologies vertes, de la recherche ou encore des énergies alternatives. De plus, «nous ne faisons pas partie des gouvernements qui veulent diminuer le budget de l'UE. Au contraire, nous voulons augmenter la capacité financière de l'UE en matière d'investissements et sommes dès lors en faveur d'eurobligations», a indiqué Jean-Claude Juncker.

Dans ce contexte, le Premier ministre a aussi demandé des avancées en matière de régulation des marchés et industries financiers. Tout en estimant que l'introduction d'une taxe sur les transactions financières était peu réaliste, Jean-Claude Juncker a tout de même demandé une plus forte contribution financière du secteur financier aux conséquences de la crise. Il a aussi plaidé pour la ratification du «pacte fiscal dans toute sa substance, vu qu'il confère une nouvelle crédibilité à la politique européenne de consolidation», a dit le Premier ministre, avant d'ajouter que «le pacte doit être consolidé par une stratégie de croissance».

Jean-Claude Juncker s'est ensuite penché sur la situation financière du Luxembourg. Il a noté que les efforts de consolidation des finances publiques n'étaient pas le résultat d'un dictat de Bruxelles, mais avaient été arrêtés «dans l'intérêt du pays et de son avenir», afin d'éviter une transmission des charges aux générations futures.

Tout en acceptant que les prévisions budgétaires et économiques ne soient pas partagées par tout le monde, le Premier ministre a présenté les comptes finaux des finances publiques pour les années 2009 à 2011. Ainsi, les finances publiques ont enregistré un déficit de 0,8% en 2009, de 0,9% en 2010 et de 0,6% en 2011. Du côté de l'administration centrale, le déficit est même plus élevé: 2,6% en 2009 et en 2010, 2,4% en 2011. «En 2009, 2010 et 2011, nos dépenses ont été plus élevées que nos recettes. En 2010 et 2011, nous avons dû procéder à un emprunt d'un milliard d'euros, tandis que les budgets des prochaines années devront vraisemblablement aussi être financés en partie par des emprunts», a lancé Jean-Claude Juncker. Et d'ajouter que le

gouvernement comptait freiner ce processus, non pas par une «politique d'austérité aveugle», mais «en appliquant des retouches, des ajustements et une rigueur qui sont économiquement et socialement responsables». Dès lors, les mesures de consolidation décidées par le gouvernement devront s'étendre au-delà de l'année 2014, tout comme les efforts pour soutenir la croissance.

Concrètement, le Premier ministre a demandé la poursuite des efforts pour réduire les frais de fonctionnement de l'État. Il a rappelé dans ce contexte que la seule modulation du système de l'indexation des salaires permettrait de faire des économies d'environ 30 millions d'euros en 2012 et en 2013. De plus, le gouvernement réduira les frais de déplacement, réorganisera la gestion du parc automobile de l'État, centralisera l'achat d'énergie, d'électricité et de mazout, et bloquera les frais d'expertises et d'avis, tandis que le nombre de campagnes de publicité et de sensibilisation sera considérablement réduit.

Jean-Claude Juncker a aussi loué la position de la Confédération générale de la fonction publique (CGFP), qui vient de signer un avenant à l'accord salarial et statutaire avec les ministres de la Fonction publique. Il prévoit notamment le report à 2015 des modalités relatives aux éléments pécuniaires de l'accord salarial. Ce faisant, il n'y aura pas d'augmentation du point indiciaire dans la fonction publique pendant cinq exercices. «Pour des raisons de solidarité intergénérationnelle, les pensions ne pourront dès lors pas non plus être ajustées en 2013», a dit le Premier ministre.

Le paquet de réformes pour la fonction publique – la réforme structurelle, «une des plus importantes réformes depuis plusieurs décennies», et l'accord salarial – respectera la neutralité budgétaire jusqu'en 2017. «La fonction publique contribue dès lors aux efforts de consolidation, de sorte que le gouvernement ne prévoit pas de coupes financières supplémentaires vis-à-vis des fonctionnaires», a souligné le Premier ministre.

Le Premier ministre a ensuite annoncé que les investissements directs et indirects de l'État seraient maintenus à un niveau élevé, condition indispensable pour soutenir la croissance. Rien qu'en 2012, les investissements s'élèveront à 1 800 millions d'euros, 400 millions de plus qu'en 2009, année de crise par excellence. Néanmoins, les efforts de consolidation obligent le gouvernement à réduire les investissements de l'ordre de 125 millions d'euros par rapport au programme pluriannuel du gouvernement.

Un certain nombre de bâtiments administratifs ne seront pas construits (dépôts de l'Administration des ponts et chaussées, centres douaniers, service régional de l'Administration des eaux) et différents projets en matière de construction de routes ne seront pas non plus réalisés (échangeur de Livange, mise à trois voies de l'autoroute A3 en direction de la France). Le gouvernement renoncera aussi à la construction d'un nouveau parc d'exposition au Kirchberg. En gros, l'État tentera de construire plus petit et plus fonctionnel, a annoncé Jean-Claude Juncker.

Par ailleurs, aucun projet de construction d'une infrastructure scolaire ne sera retardé et les investissements de l'État pour l'Université du Luxembourg à Esch/Belval resteront aussi prioritaires. Il en est de même pour le domaine de la mobilité et notamment du transport public. Les capacités des réseaux ferroviaires seront ainsi augmentées, tandis que le tram sera construit en collaboration avec la Ville de Luxembourg. Au total, les investissements de l'État s'élèveront à 3,74% du PIB.

Afin de trouver des solutions pour accélérer la prise de décision relative à un investissement public ou privé et pour réduire l'intervalle de temps entre la décision et la réalisation d'un tel investissement, le Premier ministre convoquera l'ensemble des acteurs concernés à une table ronde en automne 2012.

Le gouvernement ne réduira pas non plus les investissements dans le domaine de la recherche et de l'innovation. 280 millions d'euros seront investis en 2012 dans ce secteur essentiel à la compétitivité du pays. La science des matériaux, les technologies de la santé, la biomédecine ainsi que les biotechnologies resteront les domaines d'investissement privilégiés du gouvernement.

Le Premier ministre a ensuite mis en avant la contribution du tourisme à l'économie nationale (5,7% du PIB). Avec deux millions de nuitées par an et plus de 18 000 personnes engagées dans ce sec-

teur, ce dernier présente encore un important potentiel de croissance, notamment au niveau du tourisme de congrès et d'affaires.

Le secteur des technologies de l'information et de la communication est également essentiel au développement économique du Luxembourg. Avec 1 000 personnes employées dans ce secteur, son développement continuera aussi lorsque les recettes de TVA du commerce électronique diminueront avec le changement du système d'imposition. «Ces entreprises s'installent chez nous à cause de l'environnement favorable que nous leur offrons», a signalé Jean-Claude Juncker, qui a mis en exergue les investissements dans les liaisons Internet et dans la construction de centres de données. Le Premier ministre a en outre annoncé la volonté du gouvernement de connecter 80% des ménages et 100% des entreprises à l'Internet à ultrahaut débit d'ici à 2013. Jean-Claude Juncker a d'ailleurs exprimé son souhait de relier davantage entre elles l'industrie satellitaire et l'économie «Internet», a dit Jean-Claude Juncker.

Le secteur de la culture, qui emploie près de 6 300 personnes, joue aussi un rôle important pour l'économie nationale. Il influe directement sur l'image du pays et favorise son attractivité. Dès lors, le gouvernement n'a pas l'intention de réduire les budgets culturels. Et ni d'ailleurs celui réservé à la coopération au développement, qui contribue aussi à notre image sur le plan international. «Même s'il doit actuellement faire des économies, un des pays les plus riches du monde ne doit pas commencer par réduire ses efforts en matière de coopération au développement», a souligné le Premier ministre.

Abordant ensuite les avantages et les désavantages qui peuvent exister pour les populations vivant sur le territoire luxembourgeois, Jean-Claude Juncker a notamment cité le prix du foncier, qui constitue «un désavantage relatif pour les autochtones du Luxembourg». Il a rappelé que le gouvernement avait favorisé la construction de nouveaux logements, une mesure qui devrait permettre de réduire les prix du foncier. Pour illustrer ses propos, il a énuméré les 3 023 logements construits en 2007, les 4 444 construits en 2008 ainsi que les 3 740 construits en 2009. Le Premier ministre a également attiré l'attention sur les 21 mesures du «pacte logement» qui seront rapidement mises en œuvre, l'amélioration de la bonification d'intérêts et la construction d'une société nationale pour le logement «devant permettre de stabiliser les prix du foncier». Il a aussi évoqué la construction de 18 000 logements pour 44 000 personnes sur les 552 hectares dans le plan sectoriel logement. «Ce nombre, ajouté au nombre de logements préconisé par les communes dans le cadre du "pacte logement", donnera un chiffre total de 70 000 nouveaux logements», auxquels s'ajoutent, selon le Premier ministre, 3 000 à 4 000 logements à Wiltz, dans la Nordstad et à Mersch.

Les membres du gouvernement lors du discours de Jean-Claude Juncker (© SIP/Nicolas Bouvy)

La préoccupation première de Jean-Claude Juncker en matière de logement ne porte pas sur la capacité du Luxembourg de construire suffisamment de nouveaux logements, mais surtout sur les logements inoccupés. Il s'est montré choqué de cet état, ajoutant qu'il «n'est pas normal qu'il y ait tant d'habitations vides dans chaque commune, alors qu'énormément de gens sont à la recherche d'un logement en ce moment».

Le Premier ministre a revendiqué que les logements vides soient soumis à un régime d'imposition spécial. Il a regretté que les communes qui disposent déjà de la possibilité de taxer les logements vacants recourent trop rarement à la possibilité qui leur est offerte. Pour remédier à cette situation, il a annoncé que le ministre de l'Intérieur, Jean-Marie Halsdorf, et le ministre du Logement, Marco Schank, allaient soumettre aux communes un vade-mecum édictant les critères et les règles pour régir l'application d'un tel régime d'imposition.

La seconde préoccupation de Jean-Claude Juncker portait sur les prix du foncier. «Ce n'est pas la construction qui est chère, mais l'acquisition de terrains à bâtir», a-t-il constaté, avant de s'interroger s'il était «vraiment nécessaire que ceux qui possèdent des terrains aillent exploiter leurs concitoyens jusqu'à la dernière goutte de sang». Jean-Claude Juncker a surtout pointé du doigt la spéculation faite autour du prix des terrains. «Nous devons trouver un moyen d'adapter le prix des logements pour qu'ils soient abordables pour tous», a-t-il demandé.

La troisième préoccupation de Jean-Claude Juncker concernait les familles à revenus modestes, celles «qui doivent consentir des efforts énormes pour couvrir les frais de logement». Il a constaté que «la progression des prix du foncier est plus importante que celle des salaires des ménages», et que les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté consacrent plus de 35% de leur revenu au foncier. Pour ramener ce taux à 30%, le gouvernement veut introduire une subvention de loyer qui s'élèvera en moyenne à 95 euros par famille.

Soulignant la volonté du gouvernement de mettre en œuvre la réforme du système des pensions et rappelant qu'il n'y aurait pas d'ajustement des pensions au 1er janvier 2013, le Premier ministre a dit que «le salaire social minimum sera ajusté au 1er janvier 2013», arguant qu'il «est de toute façon particulièrement difficile de vivre avec le salaire social minimum au Luxembourg».

Jean-Claude Juncker a critiqué l'attitude de certains représentants du patronat, qui «perçoivent parfois des salaires monstrueux et qui ont tendance à penser que le Luxembourg irait mieux si le gouvernement abaissait le salaire social minimum». «Cette baisse n'induira pas d'amélioration, ni pour le Luxembourg ni pour l'économie luxembourgeoise», a tenu à rectifier le Premier ministre. Il a également estimé qu'une entreprise comme ArcelorMittal, qui perçoit quelque 55 millions d'euros pour les préretraites-ajustement, devrait en contrepartie mettre gratuitement des terrains assainis à la disposition de l'État. «Les grands patrons ne peuvent pas uniquement se contenter de réclamer. Ils doivent également donner», a-t-il dit.

Le Premier ministre a écarté l'idée d'une taxation des allocations familiales, arguant «que cela engendrera de grands problèmes techniques au niveau de l'imposition». La réduction de 10% des allocations familiales n'est pas non plus une option, car «elle aurait frappé les ménages à faible revenu d'une manière disproportionnée». Le Premier ministre a plutôt opté pour une adaptation des allocations familiales. Cette adaptation, qui se soldera par des économies à hauteur de 8 millions d'euros, porte sur deux volets dans le cadre des chèques-services: d'une part, une participation renforcée des parents aux tarifs horaires et au prix des déjeuners, et, d'autre part, une réduction de la participation de l'État aux structures d'accueil commerciales.

Jean-Claude Juncker a toutefois rappelé dans ce contexte que le gouvernement avait décidé, dans le cadre des efforts pour soutenir les familles aux revenus modestes, d'émettre – sur demande – des bons d'une valeur de 300 euros par enfant et par an pour l'achat de livres scolaires, ainsi qu'une prime unique de 500 euros par enfant et par an. Il a ajouté que «le gouvernement n'effectuera pas d'économies excessives sur le dos des familles», et de souligner que les structures d'accueil continueraient à être développées.

Revenant sur les propositions faites lors de la déclaration sur l'état de la nation en 2011, Jean-Claude

Juncker a rappelé que 178 postes supplémentaires avaient été créés afin d'encadrer les familles avec des enfants en difficulté. Il a également annoncé la création, dès septembre 2012, d'une infrastructure spéciale pour l'encadrement des élèves qui présentent des déficiences particulières.

La déclaration sur l'état de la nation a également été l'occasion pour Jean-Claude Juncker de fournir des précisions sur le régime d'imposition. «Le taux de TVA ne sera pas augmenté durant cette période législative», a-t-il remarqué, avant d'ajouter qu'il n'exclut pas qu'une telle hausse devienne nécessaire lorsque les recettes de TVA du commerce électronique diminueront. «De même, la réintroduction de la contribution de crise n'a jamais été sérieusement envisagée par le gouvernement», a-t-il déclaré, avant de se prononcer en faveur d'une hausse de l'impôt de solidarité de 2% à partir du 1er janvier 2013.

Dans son analyse, cette hausse est une nécessité dans un contexte marqué par l'envolée du chômage. «La solidarité avec les travailleurs est nécessaire», a-t-il dit, en soulignant que l'ensemble des recettes générées (112 millions d'euros) par l'impôt de solidarité seraient affectées au Fonds pour l'emploi. Le chômage reste, selon Jean-Claude Juncker, la «préoccupation première» du gouvernement. Dans ce contexte, il a annoncé la tenue d'un débat sur le chômage des jeunes à la Chambre des députés à l'automne 2012. D'après lui, le chômage des jeunes devra être réduit par l'amélioration de l'employabilité des jeunes.

Quant à la réforme de l'enseignement, le Premier ministre a annoncé que le bilan de la réforme dans l'enseignement fondamental serait présenté en décembre 2012 et que les conclusions y relatives serviraient de base pour examiner s'il y faudra opérer ou non des amendements. Il a ensuite expliqué que les consultations se poursuivaient avec les partenaires sociaux pour mener à bien la réforme de l'enseignement secondaire et que l'ensemble des avis seraient soumis à un examen approfondi.

Finalement, Jean-Claude Juncker s'est prononcé en faveur d'un prix unique de l'eau potable à l'échelon national. Il a annoncé que le gouvernement présenterait un modèle de tarification en automne.

En guise de conclusion, Jean-Claude Juncker a appelé de ses vœux un Luxembourg qui emprunte un chemin politique résolument européen: «Un Luxembourg qui ne sera pas incorporé dans une Europe de l'austérité aveugle, mais qui accordera également de la place à la croissance.» «Nous voulons un Luxembourg compétitif», a-t-il poursuivi, avant d'ajouter «que ce Luxembourg ne devrait pas uniquement compter sur les recettes issues du secteur financier», mais devrait rechercher de nouvelles niches de compétences.

Le Premier ministre a préconisé un Luxembourg capable de restaurer l'équilibre de ses finances publiques, parce que «la qualité de notre signature internationale est intimement liée à la qualité de nos finances publiques».

Jean-Claude Juncker a plaidé pour un Luxembourg qui n'a pas peur des réformes, un pays où le «mot réforme cesse d'être un mot obscène» afin de construire un Luxembourg non pas de l'immobilisme, mais du progrès.

Le Premier ministre s'est prononcé en faveur d'un «Luxembourg qui ne se ferme pas à autrui» et qui restera ouvert à des investisseurs issus d'autres parties du monde.

Il a estimé «que nous devons rester le pays de la solidarité, un pays qui partage sa richesse avec d'autres dans le monde». Mais, selon lui, la lutte contre le chômage et la pauvreté ne doivent pas déboucher sur une situation d'assistanat. «Le revenu minimum n'a pas été introduit pour qu'on reste dans la pauvreté, mais pour en sortir», a-t-il précisé.

Le Premier ministre s'est prononcé en faveur d'un revirement écologique, d'un Luxembourg qui «soit capable de promouvoir sa propre façon», qui est celle d'un dialogue permanent qu'il ne faut pas confondre avec un duel et d'un Luxembourg du dialogue social.

«En essayant d'intégrer pleinement l'époque qui est la nôtre, en tentant de préparer ensemble l'époque de demain, en témoignant de plus de respect vis-à-vis d'autrui, [...] en rapprochant au lieu de créer entre nous des distances artificielles, en essayant de réduire et de mieux comprendre le clivage qui existe entre le secteur privé et le secteur public, en comprenant que notre destin est commun [...], nous arrivons à redevenir ce que nous sommes», a conclu Jean-Claude Juncker.

21 mai 2012

François Biltgen reçoit Jimmy Deenihan,

ministre des Arts, du Patrimoine et des Affaires gaéliques, au pavillon luxembourgeois à Cannes

En marge de la 65e édition du Festival international du film de Cannes, le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, a rencontré le ministre des Arts, du Patrimoine et des Affaires gaéliques de l'Irlande, Jimmy Deenihan.

Les deux ministres ont fait le bilan sur l'accord de coproduction signé en 2011 entre les deux pays à Galway et les coproductions qui en ont découlé:

- *The Runway,* réalisé par Ian Power et coproduit par Lucil Film;
- *The Song of the Sea,* réalisé par Tomm Moore et coproduit par Melusine Productions;
- *Love Eternal,* réalisé par Brendan Muldowney et coproduit par Red Lion;
- *At Swim Two Birds,* reálisé par Brendan Gleeson et coproduit par Samsa Film;
- *Standby,* réalisé par Ronan and Rob Burke et coproduit par Paul Thiltges Distributions;
- *Robin des Bois,* série d'animation coproduite par La Fabrique d'images.

Le programme Creative Europe était au cœur de cette rencontre politique. Ce programme de la Commission européenne, doté d'un budget proposé de 1,8 milliard d'euros sur sept ans, vise la mise en commun du programme Media et du programme Culture à partir de l'année 2014. Il est destiné à soutenir les industries créatives européennes.

L'objectif de Jimmy Deenihan est de trouver un accord politique permettant la finalisation du programme lors de la Présidence irlandaise du Conseil de l'Union européenne au premier semestre de l'année 2013. François Biltgen a confirmé sa volonté de soutenir activement son homologue irlandais dans cette démarche. En effet, François Biltgen a souligné son ferme attachement à une politique communautaire active

en faveur de la production audiovisuelle et de la culture.

François Biltgen a aussi souligné l'importance de la chaîne des droits d'auteurs pour assurer l'existence de tous les professionnels de la production audiovisuelle. Il s'agit de trouver des solutions européennes au problème soulevé.

À noter que pour sa 65e édition, le Festival international du film de Cannes a retenu trois coproductions luxembourgeoises dans sa sélection officielle:

- *À perdre la raison,* réalisé par Joachim Lafosse et coproduit par Samsa Film, est sélectionné dans la catégorie «Un certain regard».
- *J'enrage de son absence,* une coproduction d'Iris Productions, réalisée par Sandrine Bonnaire, est retenue à la Semaine de la critique.
- Le film d'animation en 2D *Ernest et Celestine,* réalisé par Benjamin Renner, Stéphane Aubier et Vincent Patar, coproduit par Melusine Productions, concourait à la Quinzaine des réalisateurs.

François Biltgen, ministre des Communications et des Médias, et Jimmy Deenihan, ministre des Arts, du Patrimoine et des Affaires gaéliques de l'Irlande, en marge du Festival international du film de Cannes (© Film Fund Luxembourg)

31 mai 2012

Lancement de la campagne de sensibilisation contre le tabagisme

À l'occasion de la Journée mondiale sans tabac célébrée le 31 mai 2012, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a lancé la nouvelle campagne de sensibilisation contre le tabagisme: «Bravo... d'avoir arrêté».

Journée mondiale sans tabac

En guise d'introduction, Mars Di Bartolomeo a rappelé que la campagne s'inscrivait dans le cadre de la Journée mondiale sans tabac de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), placée en 2012 sous le thème de l'interférence de l'industrie du tabac. Les formes d'interférence de l'industrie du tabac peuvent revêtir des formes très diverses, comme par exemple des manœuvres pour enrayer le processus législatif, la manipulation de l'opinion publique, la constitution de groupes de support indirects ou le discrédit de l'évidence scientifique. Elles ont pour objectif d'affaiblir les politiques de lutte efficaces en matière de contrôle du tabac.

Mars Di Bartolomeo a précisé que «l'ingérence des industries du tabac varie fortement en fonction des pays concernés». Le ministre de la Santé a enchaîné en minimisant cette influence au Luxembourg, estimant qu'elle «reste très cantonnée en dépit de l'implantation d'une industrie du tabac au Luxembourg».

Selon Mars Di Bartolomeo, le tabagisme est «la première cause de décès évitable dans le monde». L'épidémie tue près de 6 millions de personnes dans le monde

Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé, ministre de la Sécurité sociale (© SIP/Eric Chenal)

chaque année, dont plus de 600 000 personnes ayant été exposées au tabagisme passif. Le tabac est responsable d'environ 700 000 décès prématurés dans l'Union européenne et d'environ 700 décès au Luxembourg.

Pour lutter efficacement contre le tabagisme, les mesures réglementaires et législatives ne constituent pas «un remède miracle» selon Mars Di Bartolomeo, qui s'est exprimé en faveur d'un renoncement volontaire au tabac, qui reste «dorénavant la mesure la plus efficace». Le ministre de la Santé a également attiré l'attention sur le changement intervenu au Luxembourg, qui «est passé d'un pays qui se classait en peloton de tête des pays enregistrant la plus forte proportion de fumeurs à un pays avec l'un des taux les plus faibles».

La campagne de sensibilisation

«Pour véhiculer le message de la campagne de sensibilisation, le ministère de la Santé a misé sur une autre forme de mobilisation», a expliqué Mars Di Bartolomeo. Ainsi, le gouvernement a eu recours non pas à des mannequins professionnels, mais à des personnes réelles, notamment des ex-fumeurs qui ont bénévolement prêté leur image à la campagne de sensibilisation. Cette démarche atypique recèle, selon le ministre de la Santé, l'avantage de «pouvoir représenter des personnes de la vie quotidienne qui ont accumulé des expériences réelles et qui peuvent fournir de précieux enseignements».

La campagne de sensibilisation se déclinera sous forme de témoignages à la télévision, à la radio, d'affiches, de cartes postales et d'un affichage abribus.

Parallèlement, le ministère de la Santé a lancé un mouvement de rassemblement et de solidarité sur une nouvelle page Facebook «Health and friends». Les personnes qui n'ont jamais fumé, qui ont réussi à arrêter et celles qui ont décidé d'arrêter sont invitées à rejoindre le mouvement et échanger leurs expériences, leurs conseils ou simplement leurs impressions.

Mars Di Bartolomeo a enfin qualifié les discussions entre les partenaires de la coalition sur la mise en place de la loi antitabac – prévoyant une interdiction de fumer dans les discothèques, hôtels et cafés – de «très fructueuses». Il a en outre annoncé le lancement d'un label spécifique attestant qu'un établissement de l'Horesca est «exempt de fumée de cigarette». Il sera décerné aux établissements qui décident déjà aujourd'hui et de leur propre gré l'interdiction de fumer.

11-12 juin 2012

Nicolas Schmit à la 101e session de la

Conférence internationale du travail à Genève

Les 11 et 12 juin 2012, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, a assisté à Genève à la 101e session de la Conférence internationale du travail. À cette occasion, il a prononcé le 11 juin un discours (page 373) dans le cadre de la discussion sur «La crise de l'emploi des jeunes».

Dans son discours, il a exprimé toute sa «satisfaction que l'emploi des jeunes figure comme un des points prioritaires à l'ordre du jour de notre conférence». Il a souligné qu'il plaidait «avec d'autres pour que dans l'Union européenne, l'emploi des jeunes devienne une vraie priorité, que chaque jeune sans emploi obtienne une garantie de se voir proposer dans les quatre mois un emploi, une formation ou l'accès à un programme de qualification». Cette «garantie jeunes» que certains pays européens ont introduite avec succès devrait être généralisée dans l'Union européenne et bien au-delà.

Ainsi, «aucun responsable politique, aucun chef d'entreprise ne peut rester insensible à l'idée d'une génération perdue. Ce serait accepter que des vies soient brisées, des talents gâchés». Il a rappelé que «la majorité des jeunes au chômage sont peu qualifiés. L'éducation, la formation et l'apprentissage doivent être promus et bénéficier de fonds supplémentaires».

En outre, «il ne peut être question pour la politique de vouloir inspirer confiance aux seuls marchés financiers, tout en perdant la confiance des citoyens et tout particulièrement des jeunes. Les politiques d'austérité ne sortiront pas l'Europe de la crise financière, qui s'est transformée dans les pays les plus affectés en vraie crise sociale. Elles risquent de plonger tout un continent dans une récession, voire une dépression, qui mène des millions d'hommes et de femmes au désespoir avec des conséquences politiques dangereuses. Il aurait été nécessaire de prendre en compte pleinement les conséquences sociales et l'impact désastreux sur l'activité économique et l'emploi des politiques de consolidation trop brutales».

Il a cependant regretté que «les calendriers d'assainissement imposés aux pays ne l'ont pas fait. Il est donc urgent de changer de cap, tout en réduisant le poids de la dette. Il faut davantage de solidarité, notamment pour la création d'euro-obligations, ainsi que des politiques encourageant l'investissement et soutenant ainsi la croissance et la création d'emplois. L'innovation écologique peut, à cet égard, être un gisement d'emplois nouveaux».

Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration (© SIP/Eric Chenal)

22 juin 2012

RIO+20
Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Marco Schank à la Conférence des Nations unies sur le développement durable

Le 22 juin 2012, le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank, a participé à Rio de Janeiro à la Conférence des Nations unies sur le développement durable, également appelée Rio+20. La délégation luxembourgeoise était présidée par S.A.R. le Grand-Duc.

Les thèmes principaux de cette conférence étaient l'économie verte et le cadre institutionnel du développement durable, l'objectif étant d'assurer un engagement politique renouvelé pour le développement durable.

Dans son intervention au cours de la table ronde intitulée «Comment mettre en œuvre les résultats de la conférence Rio+20?», Marco Schank a soulevé les points suivants:

Le Luxembourg et l'aide au développement

Pour le Luxembourg, le développement durable et l'éradication de la pauvreté sont des objectifs primordiaux et inséparables. En 1992, lors de la première conférence de Rio, le Premier ministre du Luxembourg de l'époque, Jacques Santer, avait annoncé que l'aide publique au développement (APD) du Luxembourg atteindrait 0,7% du revenu national brut (RNB) d'ici l'année 2000. Cet engagement a été rempli et même dépassé, puisque depuis 2009, l'aide publique au développement du Luxembourg a franchi le seuil de 1% du RNB.

Développement et lutte contre les changements climatiques

Cet engagement ne signifie pas pour autant que l'APD soit le seul instrument à travers lequel le Luxembourg peut coopérer avec

De g. à dr.: Sylvie Lucas, représentante permanente du Luxembourg auprès de l'ONU, Marco Schank, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, et S.A.R. le Grand-Duc (© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

les pays en développement. Il importe pour le Luxembourg de garantir l'additionnalité du financement de la lutte contre les changements climatiques par rapport à l'APD. Le Luxembourg a décidé que son Fonds climat et énergie, initialement mis en place pour financer les mesures domestiques et les mécanismes de Kyoto, pourrait aussi servir à aider les pays en développement pour la mise en place de mesures d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique. Ce fonds est alimenté par une taxe sur les carburants.

Limites des ressources

«Nous devons être conscients que le temps des ressources abondantes et bon marché sont passés. Rio+20 aurait dû être l'occasion de nous donner des objectifs ambitieux dans des domaines essentiels pour un développement durable, tels que l'énergie, l'eau, les sols et les écosystèmes, les océans et la consommation et la production durables.

En particulier, je pense qu'il faut à tout prix protéger les forêts mondiales qui sont le plus grand réservoir de notre diversité biologique et notre meilleur allié dans la lutte contre le changement climatique. À moyen terme, les gouvernements devraient s'engager pour une déforestation zéro!

Pareil pour les écosystèmes marins, il faut assurer que d'ici à 2020 nos océans soient propres, restent productifs et riches en biodiversité. L'établissement d'un réseau de zones protégées marines sur au

moins 10% de la surface de nos mers est essentiel à cet égard.

Enfin, l'eau douce, l'élément essentiel pour la vie tout court. Le Luxembourg pense que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit pour chaque humain et qu'il faudra dès lors permettre cet accès à chacun au plus tard d'ici à 2030.

Il nous faut donner l'objectif d'une énergie durable pour tous et fournir un accès universel aux services énergétiques durables pour tous d'ici à 2030. En matière de consommation, l'efficience énergétique reste un de nos plus grands défis», a noté Marco Schank.

Économie verte et subsides dommageables à l'environnement

Le Luxembourg est satisfait de l'adoption d'une feuille de route pour l'économie verte. Un aspect important de l'économie verte qu'il ne faudrait pas oublier réside dans les subsides dommageables à l'environnement, qui constituent un frein sérieux au développement durable. Non seulement ils affectent le capital sur lequel repose le développement durable, mais ils peuvent également avoir des répercussions négatives sur la pauvreté et les inégalités de revenus. Réduire, voire abolir les subventions dommageables à l'environnement, telles les subventions aux énergies fossiles ou à l'énergie nucléaire ou encore aux pratiques forestières ou de pêche non durables, est une mesure indispensable.

Valeur économique des écosystèmes et de la biodiversité

Suivant les directives du plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique, le Luxembourg a décidé de mener une évaluation des services des écosystèmes et de la biodiversité. Qu'il s'agisse de services culturels ou bien de services d'approvisionnement, ces services éco-systémiques soutiennent les conditions favorables à la vie sur terre et jouent un rôle fondamental pour nos systèmes socioculturels.

Gouvernance pour le développement durable

Le Luxembourg se réjouit des avancées en vue d'un renforcement du Programme des Nations unies pour l'environnement. Toutefois, il ne faut pas s'arrêter à mi-chemin. Le Luxembourg reste convaincu du bien-fondé de la création d'une Organisation mondiale de l'environnement.

«Les défis futurs restent importants. Nous ne pouvons plus vivre dans l'inconséquence et nous devons enfin prendre nos responsabilités», a conclu le ministre délégué.

Conférence de presse

Le 26 juin, Marco Schank a livré son appréciation des résultats de la Conférence des Nations unies sur le développement durable à Rio. Il a présenté l'initiative Yasuni Equator et a détaillé le soutien financier prévu par le «pacte climat».

Le ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures a tout d'abord livré ses impressions sur la Conférence des Nations unies sur le développement durable. Au centre de la conférence, rassemblant 114 chefs d'État ou de gouvernement, figuraient l'économie verte et le cadre institutionnel du développement durable. L'objectif était d'assurer un engagement politique renouvelé pour le développement durable.

Se référant aux principaux résultats de la conférence, Marco Schank a d'emblée jugé que «les résultats de la conférence ne sont pas satisfaisants». Il a surtout mis en avant l'absence de résultats et d'engagements concrets qui font que la déclaration de Rio est restée en dessous du niveau d'ambition de l'Union européenne. «Le résultat n'est pas comparable à celui de Rio de 1992», a-t-il poursuivi, ajoutant que la conférence reflétait un succès relatif du multilatéralisme.

Malgré les résultats mitigés, Marco Schank a reconnu «que le texte comportait de bonnes orientations». «Il ne faut pas oublier qu'il y a eu des progrès et que la conférence a permis de poser des bases permettant de mettre en œuvre les politiques», a-t-il nuancé. Parmi les principales avancées de la confé-

rence, le ministre délégué au Développement durable a cité l'adoption d'une feuille de route pour une économie verte en tant qu'outil en faveur du développement durable, la nécessité d'un changement des modes de production et l'affirmation du lien qui existe entre économie verte et éradication de la pauvreté. Au niveau institutionnel, il a salué le renforcement du Programme des Nations unies pour l'environnement.

Yasuni Equator – initiative pour éviter l'émission de gaz à effet de serre

Marco Schank a ensuite annoncé que le Luxembourg entendait participer à hauteur d'un million d'euros via le Fonds Kyoto (programme Fast Start Finance) à l'initiative Yasuni Equator.

Initiée par la société civile, Yasuni Equator prévoit de laisser 920 millions de barils de pétrole sous terre dans une région de la forêt amazonienne considérée comme abritant la plus grande biodiversité du monde. L'objectif est d'éviter l'émission de gaz à effet de serre à hauteur de 410 tonnes. L'Équateur, qui s'engage à ne pas exploiter les ressources de pétrole et à protéger la biodiversité, demande une compensation financière de la communauté internationale qui couvre la moitié des revenus attendus et non perçus par le pays, soit 3,6 milliards de dollars. En échange de la contribution financière, le gouvernement équatorien va émettre aux pays contributeurs des certificats équivalant à la valeur de la contribution et reflétant le montant global des émissions de CO_2 évitées.

Marco Schank a souligné que les sommes générées seraient versées dans un fonds financier qui sera investi exclusivement dans le développement de sources d'énergies renouvelables et dans des programmes de reforestation.

«Pacte climat» – adopter un comportement moins énergivore

Marco Schank a enfin détaillé les principales mesures du «pacte climat», en expliquant qu'il avait pour objectif «d'ancrer la protection du climat à l'échelon communal». L'adhésion au pacte se fait volontairement par la signature d'une convention entre l'État (ministère du Développement durable et des Infrastructures) et les communes. Il prévoit la mise en place par les communes d'un programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre comportant une gestion de la qualité sanctionnée par l'attribution de la certification European Energy Award (EEA), complétée par des mesures quantifiables.

Sa mise en pratique passe par la désignation d'une équipe climat qui sera animée par un conseiller climat au sein de chaque commune. Cette équipe climat est appelée à élaborer un programme de travail qui fera l'objet d'un suivi continu et sera documenté dans un rapport annuel du groupement d'intérêt économique MyEnergy.

La commune qui s'engage à mettre en œuvre le système de gestion de qualité EEA reçoit en échange un soutien financier de la part de l'État. La durée de la convention s'étendra jusqu'en 2020.

Soutien financier prévu par le «pacte climat»

En signant le «pacte climat», la commune reçoit une subvention forfaitaire annuelle de 10 000 euros pour les frais de fonctionnement, complétée par le versement annuel d'une subvention des frais des conseillers climat internes et externes.

À partir de la première certification, la subvention annuelle variera en fonction de la catégorie de certification (trois catégories).

À partir de la deuxième année qui suit la certification, la subvention sera modulée avec l'atteinte d'objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre quantifiables dans le domaine des infrastructures communales et des ménages.

28-29 juin 2012

Jean-Claude Juncker au

Conseil européen à Bruxelles

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé au Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement ainsi qu'à un sommet de la zone euro, qui se sont tenus à Bruxelles les 28 et 29 juin 2012.

Photo de famille au Conseil européen à Bruxelles (© Conseil de l'Union européenne)

Sommet de la zone euro

Dans le cadre du Conseil européen, les 17 chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro se sont réunis pour un sommet de la zone euro, à la suite duquel ils ont adopté une déclaration. Dans celle-ci, ils soulignent qu'il est impératif de briser le cercle vicieux entre les banques et les États. Dans ce contexte, la Commission européenne a été invitée à présenter prochainement des propositions concernant un mécanisme de surveillance unique, tandis que le Conseil devra examiner ces propositions d'ici la fin 2012. Lorsqu'un mécanisme de surveillance unique, auquel sera associée la Banque centrale européenne (BCE), aura été créé pour les banques de la zone euro, le Mécanisme européen de stabilité (MES) pourrait avoir la possibilité de recapitaliser directement les banques. Cette possibilité serait soumise à une conditionnalité appropriée, y compris quant au respect des règles relatives aux aides d'État, qui devrait être spécifique à chaque établissement, à chaque secteur ou concerner l'ensemble de l'économie, et qui serait formalisée dans un mémorandum d'accord.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont également demandé la conclusion rapide du mémorandum d'accord joint à l'aide financière accordée à l'Espagne pour la recapitalisation de son secteur bancaire.

Dans leur déclaration, les chefs d'État ou de gouvernement ont affirmé leur ferme détermination à faire tout ce qui est nécessaire pour assurer la stabilité financière de la

zone euro, notamment en ayant recours aux instruments existants du Fonds européen de stabilité financière (FESF)/MES de manière souple et efficace afin de stabiliser les marchés pour les États membres qui respectent leurs recommandations par pays et leurs autres engagements dans le cadre du semestre européen, du pacte de stabilité et de croissance et de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques. Ils se sont enfin félicités que la BCE ait accepté de servir d'agent pour le FESF/MES aux fins de la conduite des opérations de marché de manière effective et efficace.

L'Eurogroupe a été chargé de mettre en œuvre ces décisions pour le 9 juillet 2012 au plus tard.

Lors de sa conférence de presse, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a estimé que «ce fut une des réunions des chefs d'État ou de gouvernement les plus utiles pour l'avenir de la zone euro, dans la mesure où tous les États membres ont manifesté leur ferme détermination à vouloir maintenir la stabilité de la monnaie unique et de tout vouloir mettre en œuvre à cet effet. Donc, je suis satisfait des résultats que nous avons pu obtenir aujourd'hui».

Le Premier ministre a expliqué qu'il était «très satisfait, car nous avons réussi à nous mettre d'accord sur une série de mesures visant à assurer la stabilité de la zone euro à court terme et à engendrer une certaine accalmie sur les marchés financiers». De l'avis de Jean-Claude Juncker, «les décisions ont été prises avec plus de détermination que d'habitude, aussi bien en ce qui concerne le court terme que le moyen terme».

Concernant la question de la présidence de l'Eurogroupe, aucune décision n'a été prise lors de la réunion des chefs d'État ou de gouvernement, alors que l'actuel mandat arrive à expiration en juillet 2012.

Dans ce contexte, le Premier ministre, actuel président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a expliqué: «Nous n'avons pas pris de décision, car la question est liée à la question des nominations à deux autres postes, à savoir celui du membre du directoire de la Banque centrale européenne et celui de la direction du Mécanisme européen de stabilité. Or, ces deux questions ne sont toujours pas résolues.» Et de poursuivre: «Tous les autres chefs d'État ou de gouvernement ont tenté de me convaincre de prolonger mon mandat à la tête de l'Eurogroupe. Pour ma part, il est clair que je n'accepterai plus un mandat complet; je serai cependant prêt a prolonger mon mandat actuel de six mois.» Jean-Claude Juncker a cependant dit vouloir lier sa volonté de prolonger son mandat à la condition qu'Yves Mersch soit nommé «au poste de membre du directoire de la BCE. Dans la mesure où cette décision a été bloquée par un État membre qui souhaite imposer son candidat pour un des postes en lice, je réserve donc ma décison». «Je ne voudrais pas prendre le risque de voir mon mandat de président de l'Eurogroupe prolongé maintenant de six mois, et de voir plus tard M. Mersch écarté du poste à la BCE», a affirmé Jean-Claude Juncker. «Si M. Mersch n'obtenait pas le poste de membre du directoire de la BCE, alors je ne serai pas disponible pour une prolongation à la tête de l'Eurogroupe! Pour moi, les deux postes vont ensemble.»

«Dans tous les cas», a expliqué Jean-Claude Juncker, «je ne serai pas disponible pour une prolongation au-delà de six mois.»

Conseil européen

Le Conseil européen des chefs d'État ou de gouvernement s'est dit déterminé à prendre des mesures énergiques pour faire face aux tensions sur les marchés financiers, rétablir la confiance et relancer la croissance. Il a réaffirmé sa volonté de préserver l'Union économique et monétaire et de l'asseoir sur une base plus solide à l'avenir. Ainsi, une croissance forte, intelligente, durable et inclusive, reposant sur des finances publiques saines, des réformes structurelles et des investissements destinés à stimuler la compétitivité demeure la priorité.

Croissance, investissement et emploi

En rappelant l'importance que revêtent l'assainissement budgétaire, les réformes structurelles et les investissements ciblés pour assurer une croissance durable, le Conseil européen a adopté un pacte pour la croissance et l'emploi qui fournit, au niveau des États membres, de l'Union européenne et de la zone euro, un cadre d'action cohérent

mobilisant tous les moyens, tous les instruments et toutes les politiques possibles.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont invité le Conseil à se pencher rapidement sur la manière d'améliorer la coopération entre les institutions afin d'assurer la mise en œuvre en temps utile des dispositions du présent pacte nécessitant l'adoption de textes législatifs de l'Union européenne.

Concernant le pacte, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a déclaré à la presse: «Ce pacte de croissance est important, dans la mesure où il montre que la zone euro ne va pas seulement dans la direction de la consolidation, voire de l'austérité, mais que nous souhaitons également mettre l'accent sur des éléments de croissance. Il va sans dire que la consolidation budgétaire reste indispensable pour la viabilité des finances publiques. Ainsi, le pacte pour la croissance ne constitue pas une annulation des politiques menées jusqu'ici, mais il en constitue le complément indispensable.»

Les chefs d'État ou de gouvernement ont approuvé les recommandations par pays, que les États membres traduiront dans leurs décisions nationales à venir sur les budgets, les réformes structurelles et les politiques de l'emploi, clôturant ainsi le semestre européen 2012.

Dans ce cadre, le Luxembourg a fait une déclaration unilatérale, réfutant toute modification du système de l'indexation des salaires, telle que préconisée par la Commission européenne.

«Concernant les recommandations que la Commission européenne a adressées au Luxembourg, j'ai dû protester plus vigoureusement

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, devant la presse internationale à son arrivée à Bruxelles (© SIP/Jock Fistick)

qu'à mon habitude», a expliqué le Premier ministre à la presse. «J'ai fortement critiqué la Commission, car je suis d'avis que les situations de certains pays n'ont pas assez été examinées en profondeur. Nous avons donc fait une déclaration unilatérale pour dire que le Luxembourg ne se sentait pas lié par la recommendation de changer quoi que ce soit au système de l'indexation des salaires.» À la question d'un journaliste pour savoir si le Luxembourg devait s'attendre à des sanctions de la part de la Commission dans ce contexte, le Premier ministre a répondu que «nous ne nous attendons pas à des sanctions à court terme. Et toute la question est de savoir si la Commission souhaite vraiment sanctionner un des États membres qui présente l'un des meilleurs résultats économiques de la zone euro; je dirais que non».

Les chefs d'État ou de gouvernement ont résolu la dernière question en suspens en relation avec le siège de la juridiction unifiée en matière de brevets, à savoir la localisation de la division centrale: la division centrale, le bureau du président ainsi que le greffe seront implantés à Paris, tandis que des chambres spécialisées seront créées à Londres et à Munich. Quant au siège de la Cour d'appel, il se situera à Luxembourg, conformément à l'accord trouvé entre les EU-27 en décembre 2011.

«Je me félicite de cet accord», a déclaré Jean-Claude Juncker. «J'ai été d'accord avec le compromis qui a été proposé, puisqu'il ne remet pas en cause le principe que la Cour d'appel aura son siège à Luxembourg.»

Rapport sur l'Union économique et monétaire

Le rapport «Vers une véritable Union économique et monétaire», présenté par le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, en collaboration avec le président de la Commission, José Manuel Barroso, le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, expose les quatre éléments essentiels pour l'avenir de l'Union économique et monétaire: un cadre financier intégré, un cadre budgétaire intégré, un cadre de politique économique intégré et un renforcement de la légitimité démocratique ainsi que l'obligation de rendre des comptes.

Afin de donner suite à ce rapport, le président du Conseil européen a été invité à élaborer, en collaboration étroite avec les présidents de la Commission, de l'Eurogroupe et de la Banque centrale européenne, une feuille de route spécifique et assortie d'échéances précises pour la réalisation d'une véritable Union économique et monétaire. Un rapport intermédiaire sera présenté en octobre 2012 et un rapport final avant la fin de la même année.

Cadre financier pluriannuel

Le Conseil européen a procédé à un échange de vues approfondi avec le président du Parlement européen sur le futur cadre financier pluriannuel. Les progrès accomplis au cours de la présidence danoise constituent une base pour la dernière phase des négociations au cours de la future présidence chypriote, dans le but qu'un accord puisse intervenir avant fin 2012.

Élargissement

Le Conseil européen a approuvé l'ouverture de négociations d'adhésion avec le Monténégro.

Justice et affaires intérieures

Le Conseil européen a salué les progrès réalisés en ce qui concerne le règlement Dublin II, la directive relative aux conditions d'accueil ainsi que la directive relative aux procédures d'asile et de réinstallation.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont insisté sur l'importance que revêtent la solidarité et la coopération en matière de gestion des frontières extérieures, d'asile et de lutte contre l'immigration clandestine.

Énergie nucléaire

Le Conseil européen a invité les États membres à assurer en temps voulu la mise en œuvre intégrale des recommandations formulées dans le rapport du groupe des régulateurs européens dans le domaine de la sûreté nucléaire à

la suite de l'achèvement des tests de résistance dans le domaine de la sûreté nucléaire. Il a appelé à une mise en œuvre rapide des recommandations du groupe *ad hoc* sur la sécurité nucléaire.

Syrie

Le Conseil européen a condamné vigoureusement les violences brutales et les massacres de civils. Il a demandé instamment au régime syrien de mettre immédiatement un terme à ses attaques contre les civils. Les chefs d'État ou de gouvernement ont par ailleurs adopté une série de déclarations par rapport à la situation en Syrie.

Droits humains et démocratie

Le Conseil européen a souligné l'importance de maintenir les droits humains et la démocratie au cœur de la politique étrangère de l'UE.

Aide publique au développement

Le Conseil européen a réaffirmé qu'il était résolu à atteindre les objectifs fixés en matière d'aide au développement d'ici à 2015.

Visites et entrevues au Luxembourg

Visite de travail du Premier ministre belge, Elio Di Rupo

18-19 janvier 2012

Les 18 et 19 janvier 2012, le Premier ministre belge, Elio Di Rupo, a effectué une visite de travail au Luxembourg.

Le 18 janvier, il a été reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne. Lors d'un point de presse commun, Jean-Claude Juncker et Elio Di Rupo ont constaté l'excellence des relations bilatérales entre le Luxembourg et la Belgique, en soulignant «qu'il n'y a aucune raison de croire que celles-ci pourraient connaître de brusques changements».

Jean-Claude Juncker a rapporté que les deux Premiers ministres avaient discuté des problèmes bilatéraux «qui peuvent exister» et «qui ne sont pas insolubles». Jean-Claude Juncker et Elio Di Rupo ont souligné leur volonté commune d'œuvrer en faveur de l'approfondissement des relations bilatérales. Ils ont annoncé à cette occasion la tenue d'un sommet belgo-luxembourgeois à la fin du premier semestre 2012 ainsi que leur volonté de réactiver la coopération au sein du Benelux à travers l'organisation d'un sommet Benelux.

Les deux Premiers ministres ont surtout discuté de sujets de l'actualité politique européenne, notamment la préparation de la réunion informelle du Conseil européen à Bruxelles du 30 janvier 2012. Abordant les sujets de la convergence des politiques économiques et de la discipline économique, Jean-Claude Juncker a pu «constater que sur l'essentiel, nous partageons des points de vue identiques».

Conférence de presse conjointe du Premier ministre Jean-Claude Juncker et de son homologue belge Elio Di Rupo (© SIP/Charles Caratini)

Elio Di Rupo a, de son côté, mis en exergue les efforts considérables que la Belgique accomplit pour assainir ses finances publiques. Il a déclaré que son gouvernement avait entrepris des mesures d'austérité à hauteur de 11,3 milliards d'euros et qu'il s'était engagé à réexaminer la situation en février pour prendre éventuellement des mesures d'assainissement supplémentaires. «Nous pensons que l'Europe doit avoir une vision de société et que les dirigeants européens doivent également se préoccuper de l'emploi et de la croissance, des notions qui sont complémentaires à la rigueur budgétaire», a déclaré Elio Di Rupo.

Jean-Claude Juncker, qui s'est référé de son côté aux prévisions de croissance de la Banque centrale européenne, a estimé que la zone euro était «au bord» de la récession technique. «Nous devons consolider nos finances publiques, mais il faut aussi attirer l'attention sur la nécessité qu'il y a de doter l'Union européenne d'une véritable politique de croissance», a-t-il ajouté, avant de rappeler que la question serait au centre de la prochaine réunion informelle du Conseil européen.

Le 19 janvier, Elio Di Rupo a également eu l'occasion de s'entretenir avec le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn. Par ailleurs, il a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal.

Entrevue de Jean Asselborn avec le haut représentant de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko

31 janvier 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a eu une entrevue avec le haut représentant de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko, à Luxembourg le 31 janvier 2012. Les discussions ont principalement porté sur la situation en Bosnie-Herzégovine suite à l'accord sur la formation du gouvernement central le 28 décembre 2011.

Lors de l'entretien, le haut représentant a souligné que la Bosnie-Herzégovine pouvait dépasser les difficultés politiques internes qu'elle traverse actuellement, si la communauté internationale restait engagée dans le pays, en renforçant son partenariat avec la société civile et en promouvant le dialogue entre les différentes parties de la société.

Jean Asselborn a salué l'accord sur la formation du Conseil des ministres et s'est félicité du fait que les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine avaient choisi de poursuivre leur rapprochement de l'Union européenne après une grave crise politique menaçant la stabilité du pays et de la région entière. Il importe désormais de procéder aux réformes nécessaires en vue de renforcer les institutions et de relancer l'économie du pays.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également exprimé son plein soutien aux efforts du haut représentant dans sa mission en Bosnie-Herzégovine, mission veillant au respect des accords de Dayton. Jean Asselborn a souligné dans ce contexte que la coopération entre le bureau du haut représentant et la représentation de l'Union européenne demeurait essentielle.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, lors de sa rencontre avec Valentin Inzko, haut représentant de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine (© Ministère des Affaires étrangères)

Visite de travail du ministre de la Défense du royaume de Belgique, Pieter De Crem

1er février 2012

Le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, a reçu à l'occasion d'une visite de travail le ministre de la Défense du royaume de Belgique, Pieter De Crem, à Luxembourg le 1er février 2012.

Les discussions ont principalement porté sur la coopération belgo-luxembourgeoise dans le cadre des opérations de maintien de la paix ainsi que sur la participation commune à des projets multinationaux dans le domaine de la défense.

Lors de cet entretien, les deux ministres ont souligné les excellentes et profondes relations qui lient la Belgique et le Luxembourg dans le domaine de la défense. La coopération bilatérale a permis aux deux pays de faire avancer de nombreux projets communs dans le meilleur respect possible des impératifs budgétaires.

Jean-Marie Halsdorf a félicité Pieter De Crem pour sa reconduction en tant que ministre de la Défense au sein du nouveau gouvernement belge, poste qu'il occupe depuis

2007. Il a remercié son homologue pour les formations militaires dispensées en Belgique aux cadres de l'armée luxembourgeoise depuis des décennies. Il s'est également montré très satisfait de l'intégration des détachements luxembourgeois dans les groupements tactiques et les contingents belges dans le cadre des missions de maintien de paix au Liban et en Afghanistan par exemple. Enfin, Jean-Marie Halsdorf a souligné l'importance de la coopération belgo-luxembourgeoise dans des projets multinationaux, tels que l'acquisition de l'avion A400M, ou encore dans le domaine satellitaire, permettant d'assurer une parfaite interopérabilité entre nos deux pays.

Pieter De Crem a saisi l'occasion pour remercier le Luxembourg de son appui à la participation belge à l'opération Unified Protector en Libye et a proposé différentes nouvelles pistes de coopération, que ce soit dans le domaine des opérations de maintien de la paix ou dans le cadre des programmes lancés par l'Union européenne ou l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sous le signe de la mutualisation et du partage ou de la «défense intelligente».

Les deux ministres ont également évoqué l'ordre du jour de la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN des 2 et 3 février 2012 à Bruxelles. Dans ce contexte, ils ont entre autres souligné l'importance de la coopération Benelux.

Visite de la ministre-présidente de la Sarre, Annegret Kramp-Karrenbauer

8 février 2012

Sur invitation du Premier ministre Jean-Claude Juncker, la ministre-présidente de la Sarre, Annegret Kramp-Karrenbauer, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 8 février 2012.

L'entrevue entre le Premier ministre luxembourgeois et la ministre-présidente sarroise a d'abord porté sur la politique sociale en Europe et notamment sur le salaire social minimum et les conditions de travail précaires, sujets pour lesquels les deux chefs de gouvernement ont constaté une large identité de vues.

Le dernier incident à la centrale nucléaire de Cattenom a également été discuté. Jean-Claude Juncker et Annegret Kramp-Karrenbauer ont fait part de leur inquiétude à ce sujet. Sans vouloir semer la panique, Jean-Claude Juncker a souligné que «nous sommes déterminés à demander aux autorités françaises les explications dont nous avons besoin. Nous voulons savoir s'il s'agit d'une anomalie temporaire ou bien d'un vice de construction, et nous exigeons que cette situation soit clarifiée», avant de conclure que la fermeture de Cattenom

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Annegret Kramp-Karrenbauer, ministre-présidente de la Sarre, à l'Hôtel de Bourgogne (© SIP/Zineb Ruppert)

serait pour le Luxembourg et la Sarre la meilleure solution.

Jean-Claude Juncker et Annegret Kramp-Karrenbauer ont également mis en avant les bonnes relations bilatérales entre le Luxembourg et la Sarre, et d'ajouter que les échanges entre les membres des deux gouvernements étaient nombreux. «Je souhaite à chaque pays en Europe un voisin aussi sympathique que le Luxembourg a la chance d'avoir avec la Sarre», a dit Jean-Claude Juncker. Ils se sont aussi félicités de la bonne coopération dans le cadre du Lycée de Schengen qui, selon le Premier ministre, peut servir d'exemple non seulement à l'ensemble de la Grande Région, mais aussi à l'Union européenne. L'amélioration du transport public transfrontalier ainsi que la situation des nombreux frontaliers ont également été abordées.

Interrogé sur la situation actuelle de la Grèce, le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, a répondu que les discussions en cours à Athènes laissaient entrevoir des progrès, notamment pour ce qui est de l'implication du secteur privé et du taux d'intérêt à payer par la Grèce sur les nouveaux titres émis. Concernant le deuxième programme d'aide à la Grèce, Jean-Claude Juncker a déclaré qu'une décision serait prise après le vote par le Parlement grec sur des mesures de consolidation supplémentaires.

Au cours de sa visite de travail, Annegret Kramp-Karrenbauer a également été reçue par le président de la Chambre des députés, Laurent Mosar.

Visite de travail du vice-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, Zhang Zhijun

9 février 2012

Le vice-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, Zhang Zhijun, a effectué une visite de travail à Luxembourg le 9 février 2012.

Zhang Zhijun a été reçu par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, à l'Hôtel Saint-Maximin. À l'ordre du jour figuraient, à côté des relations bilatérales, les relations entre la Chine et l'Union européenne (UE) ainsi que les grands dossiers de l'actualité politique internationale.

Les ministres ont débuté leur entretien en faisant le point sur les relations bilatérales entre les deux pays et se sont félicités de l'excellence de celles-ci. En effet, à part le fait d'être l'année chinoise du dragon tout comme l'année du dialogue interculturel entre l'UE et la Chine, 2012 est également l'année de la célébration du 40e anniversaire des relations diplomatiques entre la Chine et le Luxembourg.

Dans ce contexte, Jean Asselborn a souligné l'importance de la relation sino-luxembourgeoise et s'est prononcé en faveur d'un renforcement de celle-ci. Bon nombre de manifestations culturelles, y compris la venue d'artistes chinois au Luxembourg, seront organisées en 2012 afin de marquer les bonnes relations, renforcer les liens bilatéraux ainsi que promouvoir le dialogue et la compréhension mutuelles entre les peuples chinois et luxembourgeois.

Les discussions se sont concentrées ensuite sur les relations économiques et commerciales. Dans ce domaine, la Chine représente le premier partenaire commercial du Luxembourg en Asie, le deuxième hors de l'Europe, derrière les États-Unis. La Chine était le huitième fournisseur global (273 millions d'euros) et le huitième client global (200 millions d'euros) du Luxembourg en 2010 (Hong Kong inclus), les chiffres des premiers neuf mois de l'année 2011 confirmant la tendance légèrement en hausse. En 2010, la Chine a été la 21e destination des services luxembourgeois avec 244 millions d'euros, ainsi que la 21e provenance avec 98 millions d'euros. Le Luxembourg occupe par ailleurs la première place en tant que destination des investissements chinois en Europe. L'analyse du cumul des investissements chinois en Europe place le Luxembourg en première position avec un tiers du montant global, 5,8 milliards sur un total de 15,7 milliards de dollars au niveau de l'Europe et 317 milliards de dollars au niveau mondial.

La Chine étant le plus grand producteur (estimé à 45%) et consommateur d'acier sur le plan mondial, les entreprises luxembourgeoises ArcelorMittal et Paul Wurth sont actives en Chine, où elles jouissent d'un succès considérable. Les aéroports de Hong Kong et de Shanghai figurant dans le domaine du fret aérien parmi les destinations les plus importantes dans le monde asiatique, la compagnie luxembourgeoise de fret aérien Cargolux y

accomplit de nombreux vols hebdomadaires. Les ministres ont partagé leur satisfaction concernant les bons résultats de ces deux entreprises luxembourgeoises et se sont réjouis du nombre croissant d'entreprises luxembourgeoises récemment établies en Chine.

En ce qui concerne le domaine financier, Zhang Zhijun a félicité le Luxembourg, qui figure parmi les plus importants investisseurs en Chine grâce aux différentes activités de la place financière luxembourgeoise. Il a souligné que le secteur des services présentait un potentiel de développement considérable, les accords de non-double imposition tant avec la République populaire de Chine qu'avec la zone administrative spéciale de Hong Kong fournissant un excellent cadre réglementaire. Malgré le contexte actuel difficile au niveau global, Jean Asselborn a expliqué que la Chine et ses investisseurs étaient les bienvenus au Grand-Duché, le Luxembourg pouvant faire fonction de porte d'entrée pour les marchandises chinoises en vue d'accéder au marché européen.

Enfin, Jean Asselborn a rappelé à son interlocuteur la présence luxembourgeoise à l'Exposition universelle de Shanghai, témoignage de l'importance que le Grand-Duché attache à la Chine, à ses citoyens et à son économie. Il a noté que le pavillon luxembourgeois était un des six pavillons étrangers ayant pu rester sur le site de l'exposition, alors que tous les autres pavillons ont été démantelés.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Zhang Zhijun, vice-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine (© Ministère des Affaires étrangères)

Les discussions se sont ensuite concentrées sur les relations entre l'UE et la Chine. La Chine représente désormais le deuxième partenaire économique de l'UE, première source d'importations de marchandises hors UE et deuxième destination des exportations européennes derrière les États-Unis. Pour Pékin, l'UE est également de loin le premier partenaire économique. En 2010, les exportations de marchandises de l'UE vers la Chine ont atteint une valeur de 113,1 milliards d'euros (croissance de 38% par rapport à 2009), alors que les importations ont représenté près de 281,9 milliards d'euros (croissance de 31% par rapport à 2009). Les exportations de services européens vers la Chine ont représenté 20,2 milliards d'euros en 2010 et les importations 16,3 milliards d'euros.

Dans le contexte du prochain sommet entre l'UE et la Chine, les ministres se sont entretenus de la préparation de celui-ci, analysant la situation politique et économique dans les deux pays partenaires avant d'évoquer divers grands dossiers de l'actualité politique internationale et européenne.

Visite de travail du Vice-Premier ministre, ministre belge des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes, Didier Reynders

9 février 2012

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Didier Reynders, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes de la Belgique (© Ministère des Affaires étrangères)

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes de la Belgique, Didier Reynders, s'est rendu pour une visite de travail à Luxembourg le 9 février 2012.

Il a été accueilli par son homologue luxembourgeois, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, à l'Hôtel Saint-Maximin. À l'ordre du jour des pourparlers figuraient, outre les relations bilatérales et la coopération dans le cadre du Benelux, les grands sujets d'actualité européenne et internationale.

Les ministres se sont félicités de l'excellence des relations bilatérales. Jean Asselborn a souligné l'importance particulière que le Luxembourg attachait aux relations avec son voisin belge, citant les facteurs-clés tels que la proximité géographique, l'expérience commune acquise à travers l'établissement de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL), l'adhésion à l'Union européenne et au Benelux, qui ont contribué à faire de la Belgique et du Luxembourg des partenaires commerciaux de premier ordre.

Jean Asselborn a illustré l'importance des relations économiques et commerciales avec la Belgique, dressant un bilan des échanges commerciaux. Malgré le fait que le volume des échanges commerciaux ait connu un repli depuis 2009, pour se situer autour des 6 milliards d'euros, la Belgique demeure le troisième client du Luxembourg au niveau des partenaires de l'Union européenne, avec 12,7% des exportations luxembourgeoises, après l'Allemagne et la France.

En termes d'importations, la Belgique est le premier fournisseur du Luxembourg avec 35,9%. Au cours des six premiers mois de 2011, les importations en provenance de la Belgique se sont chiffrées à 3 068 millions d'euros, soit une progression de 12,1% par rapport à la période correspondante en 2010. Les exportations luxembourgeoises à destination de la Belgique ont totalisé 1 264 millions d'euros, contre 1 072 millions d'euros en 2010, soit un accroissement de 17,9%. Au terme des six premiers mois de 2011, les métaux communs ont conservé leur première place (23%) devant les instruments d'optique (21,7%) et les matières plastiques (9,9%).

Les ministres ont évoqué les relations ferroviaires entre le Grand-Duché de Luxembourg et le royaume de Belgique et ont noté l'importance d'améliorer les con-

nexions dans un futur proche. L'accès des quelque 1 000 étudiants luxembourgeois aux universités belges a également été abordé lors de l'entretien, Jean Asselborn rappelant les difficultés rencontrées par les étudiants luxembourgeois pour accéder aux universités francophones du fait du décret Simonet les soumettant à un quota de places distribuées par loterie. Ce quota avait été introduit pour mieux gérer l'afflux des étudiants français aux universités francophones de Belgique, les étudiants luxembourgeois n'ayant pas été visés, mais s'en trouvant les victimes.

L'échange de vues a également porté sur la coopération au niveau du Benelux. À ce sujet, les ministres se sont félicités de l'entrée en vigueur du nouveau traité Benelux le 3 février 2012 et se sont prononcés en faveur d'un renforcement de la coopération, notamment dans le domaine de la politique étrangère et des questions européennes. Dans ce contexte, ils ont évoqué l'institutionnalisation de la concertation régulière au niveau des ministres des Affaires étrangères, Jean Asselborn soulignant que des initiatives conjointes des partenaires du Benelux pouvaient en effet peser beaucoup plus que des initiatives d'un pays seul. Des initiatives du Benelux ont déjà connu du succès, surtout au niveau de l'Union européenne dans le contexte de l'établissement du Service européen pour l'action extérieure, où le Benelux a présenté plusieurs recommandations en vue d'améliorer les méthodes de travail du service. L'importance de la coopération avec les trois pays baltes ainsi qu'avec les pays du groupe de Visegrad a également été soulignée.

En outre, rappelant la rencontre des ministres des Affaires étrangères des trois pays du Benelux avec le représentant du Conseil national de transition de la Libye (CNT), Mahmoud Djibril, à Bruxelles en juillet 2011, Jean Asselborn a signalé qu'il était ouvert à de pareilles initiatives à l'avenir, faisant allusion notamment à la situation actuelle en Syrie.

Le dernier élément de coopération évoqué par les ministres a été celui des services consulaires. À ce sujet, Jean Asselborn a remercié son collègue belge pour le soutien dont bénéficie le Luxembourg depuis plus de quarante ans, la Belgique mettant ses services consulaires à la disposition des ressortissants luxembourgeois dans les pays où le Luxembourg ne possède pas de représentation diplomatique.

Enfin, les ministres ont également procédé à la signature de l'accord Luxembourg-Belgique concernant l'échange et la protection réciproque des informations classifiées.

Visite du rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter

13 février 2012

Le 13 février 2012, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a reçu le rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter, pour un échange de vues sur la faim et la malnutrition à travers le monde.

Marie-Josée Jacobs a constaté que des changements positifs avaient eu lieu ces dernières années, mais

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation
(© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)

qu'il restait d'énormes efforts à fournir pour atteindre le premier Objectif du millénaire pour le développement. «Pour éliminer la pauvreté, le droit à l'alimentation est certainement le plus important instrument», a souligné Marie-Josée Jacobs. Et d'ajouter: «Pour réussir, il faut par exemple rendre les chemins plus accessibles pour les petits agriculteurs indépendants locaux. Leur mission n'est pas seulement de produire, mais également de créer des plus-values par la vente de leurs produits.»

Le mandat du rapporteur spécial prévoit de «promouvoir la pleine réalisation du droit à l'alimentation et l'adoption de mesures aux niveaux national, régional et international». Ainsi, Olivier De Schutter coopère avec les gouvernements de toutes les régions du monde, mais aussi avec les agences des Nations unies et d'autres organisations internationales, le secteur privé et la société civile, et présente annuellement des rapports thématiques.

Son rapport de mars 2013 portera sur le rôle des femmes dans l'agriculture des pays en développement. Il constate que les femmes exercent pour la plupart les activités agricoles, alors que moins de 20% d'entre elles ont accès aux terres et aux bénéfices. De futurs rapports auront comme sujet la qualité de la nutrition, la pêche et les aspects institutionnels du droit à l'alimentation.

À la fin de l'entrevue, Olivier De Schutter, qui est également professeur de droit à l'université de Louvain-la-Neuve, a signé un accord avec la coopération luxembourgeoise. Cet accord pour les trois années à venir lui permet de continuer ses travaux sur l'insécurité alimentaire, la faim et la malnutrition.

Jean-Claude Juncker reçoit le président du Conseil général de la Moselle, Patrick Weiten

16 février 2012

Le 16 février 2012, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu le président du Conseil général de la Moselle, Patrick Weiten, pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne. Les discussions ont porté essentiellement sur les relations bilatérales ainsi que sur les dossiers concernant la coopération transfrontalière institutionnalisée au sein de la Grande Région.

Malgré une actualité européenne très intense, ils ont souhaité avoir un échange portant principalement sur les sujets concernant les relations bilatérales et multilatérales au sein de la Grande Région.

Mobilité

Le président du Conseil général de la Moselle et le Premier ministre ont abordé l'une des thématiques centrales dans les échanges entre la Moselle et le Luxembourg: la mobilité. Cette rencontre a per-

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, accueille Patrick Weiten, président du Conseil général de la Moselle (© SIP/Zineb Ruppert)

mis à l'exécutif départemental de présenter l'initiative Moselle électromobilité dans le cadre de la réflexion sur les infrastructures de transport et en particulier les évolutions possibles de l'A31.

Travail frontalier

La question du travail frontalier est également un enjeu fondamental des relations bilatérales. C'est pourquoi Patrick Weiten a souhaité débattre avec le Premier ministre du système de protection sociale au Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier de ce qui relève des prestations liées à la dépendance. Le département, acteur légitime des solidarités sociales et territoriales, dispose d'une expertise qui, en zone frontalière, doit s'ouvrir aux systèmes parfois différents de ses voisins. Ainsi, en matière de dépendance, il s'agit d'une aide en France, alors qu'elle est considérée comme une prestation d'assurance sociale au Luxembourg.

Jean-Claude Juncker et Patrick Weiten ont pu établir un dialogue constructif sur ces sujets, qui intervient à quelques jours de la deuxième réunion de la Conférence intergouvernementale franco-luxembourgeoise.

Centrale nucléaire de Cattenom

La situation de la centrale nucléaire de Cattenom a également été évoquée. Patrick Weiten a réaffirmé son engagement pour ouvrir le plus rapidement possible la commission locale d'information à la représentation des partenaires de la Grande Région. Il a ainsi remercié le Premier ministre pour son engagement à désigner les futurs membres luxembourgeois. Patrick Weiten a rappelé toute l'importance de cette démarche, qui assurera une véritable transparence à la situation, permettant des échanges constructifs et objectifs.

Patrick Weiten et Jean-Claude Juncker se sont félicités de la qualité des échanges qui constituent une base indispensable au développement du Luxembourg et de la Moselle ainsi qu'à leur compréhension mutuelle. Les pistes de coopération sont nombreuses et montrent à quel point l'ouverture sur l'autre est importante.

Il importe de démontrer que les relations transfrontalières maintiennent vivace l'idée européenne, à l'image de ce que font le Grand-Duché de Luxembourg et le Conseil général de la Moselle, même si de niveau et de compétences différents. La carte de la complémentarité est indispensable pour contribuer mutuellement et au-delà des frontières à un mieux-vivre ensemble.

Visite de travail de la présidente du Partenariat mondial pour l'éducation, Carol Bellamy

17 février 2012

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a rencontré la présidente du Partenariat mondial pour l'éducation, Carol Bellamy, pour une visite de travail à Luxembourg le 17 février 2012.

Au cours des discussions, Marie-Josée Jacobs s'est montrée inquiète du manque d'avancées dans le domaine de l'éducation à l'aube de 2015. Elle a déploré le fait que, mondialement, plus de 100 millions d'enfants (dont 43% vivent en Afrique) n'étaient pas scolarisés et que les écarts entre garçons et filles étaient importants.

Marie-Josée Jacobs a rappelé qu'en 2010, par exemple, le Luxembourg avait dépensé 13,45% de son aide publique au développement (APD) bilatérale dans le secteur de l'éducation.

Réitérant le soutien du Luxembourg au Partenariat mondial pour l'éducation, Marie-Josée Jacobs a félicité Carol Bellamy, ancienne directrice exécutive de l'Unicef, de vouloir aller au-delà du deuxième Objectif du millénaire pour le développement qui veut «assurer l'éducation primaire pour tous».

En effet, le Partenariat mondial pour l'éducation est un mécanisme multilatéral de financement unique en son genre, puisqu'il inclut aussi bien le cycle primaire que le cycle secondaire dans ses projets. Il rassemble 46 pays en développement et plus de 30 organismes bilatéraux, régionaux et internationaux, ainsi que des banques de développement, des entreprises du secteur privé, des enseignants et des groupes aussi bien locaux que mondiaux de la société civile, qui œuvrent pour que les enfants du monde entier aient accès à l'école et bénéficient d'un enseignement de qualité.

Visite de travail du commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg

8 mars 2012

Le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 8 mars 2012.

Il a eu des entretiens avec le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, le ministre de la Justice, François Biltgen, et le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit.

Les entrevues ont porté essentiellement sur les procédures judiciaires et sur des sujets liés aux droits des étrangers, y compris des demandeurs d'asile et des Roms. Les conditions générales d'emprisonnement et les mineurs en prison étaient d'autres dossiers figurant à l'ordre du jour.

Lors de l'entrevue avec Jean Asselborn, le commissaire a remercié le ministre pour le soutien financier dont le Luxembourg a fait bénéficier le Conseil de l'Europe par le passé. Outre des questions plus générales sur le Conseil, la situation des droits humains parmi ses États membres et la réforme de la Cour européenne des droits de l'homme, les deux hommes ont abordé des sujets en rapport avec la situation du Luxembourg. Ils ont fait le point sur certains protocoles d'amendement de la Charte sociale européenne, signés par le Luxembourg mais non encore ratifiés, ainsi que sur la situation des demandeurs d'asile.

Le commissaire aux droits de l'homme a également eu une réunion avec les membres de la délégation du Luxembourg auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, présidée par Fernand Boden, ainsi qu'avec les membres de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration, dont la présidence est assurée par Ben Fayot.

Une entrevue avec la médiatrice du Grand-Duché de Luxembourg, Lydie Err, figurait également au programme. Par ailleurs, Thomas Hammarberg a rencontré la présidente de l'Ombuds-Comité pour les droits de l'enfant, Marie-Anne Rodesch-Hengesch, et le président de la Commission consultative des droits de l'homme, Jean-Paul Lehners.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Thomas Hammarberg, commissaire aux droits de l'homme (© Ministère des Affaires étrangères)

Entrevue de Jean Asselborn et de François Biltgen avec le ministre de la Justice et lord chancelier du Royaume-Uni, Kenneth Clarke

8 mars 2012

Dans le cadre de la présidence britannique du Conseil de l'Europe, le ministre de la Justice et lord chancelier du Royaume-Uni, Kenneth Clarke, a été reçu par le Vice-Premier ministre, ministre

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Kenneth Clarke, ministre de la Justice et lord chancelier du Royaume-Uni (© Ministère des Affaires étrangères)

des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et le ministre de la Justice, François Biltgen, en date du 8 mars 2012.

Jean Asselborn et Kenneth Clarke ont évoqué les projets de la présidence britannique en matière de réforme de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), l'objectif de celle-ci étant de renforcer la protection des droits humains à l'échelle du continent européen, en permettant à la Cour de résorber son retard et de fonctionner de manière plus efficace.

Jean Asselborn a rappelé l'attachement du Luxembourg à la CEDH et a souligné la nécessité de tout faire pour préserver l'intégrité et l'efficacité du système de la Convention européenne des droits de l'homme.

Lors de l'entrevue avec François Biltgen, Kenneth Clarke a élaboré ses propositions de réforme de la CEDH à Strasbourg et de la présidence britannique du Conseil de l'Europe. Les deux ministres ont également profité de l'occasion pour avoir un échange de vues sur certains dossiers communautaires en matière de justice.

Visite de travail du ministre-président du land de Hesse, Volker Bouffier

15 mars 2012

Le 15 mars 2012, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a accueilli le ministre-président du land de Hesse, Volker Bouffier, pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne.

Les discussions ont porté sur les grands dossiers de l'agenda politique européen, le trafic transfrontalier entre le Luxembourg et l'Allemagne ainsi que sur les relations bilatérales entre la Hesse et le Grand-Duché. Selon le Premier ministre, ces dernières sont «certes d'une très bonne qualité, mais tout de même développables».

Jean-Claude Juncker et Volker Bouffier ont aussi évoqué l'intensification de la collaboration entre les centres financiers de Francfort et de Luxembourg, en particulier entre la Luxembourg School of Finance et la Frankfurt School of Finance.

En présence du ministre des Finances, Luc Frieden, Jean-Claude Juncker et Volker Bouffier ont également discuté de la taxation des transactions financières. «En fonction de la nature de la charge à supporter par le secteur financier, celle-ci risque d'être relayée vers les clients des banques ou bien de conduire à une délocalisation de certaines activités bancaires de Francfort et de Luxembourg vers Londres. Ce qui n'aidera en rien la thématique en question», a signalé le Premier ministre.

Pour Jean-Claude Juncker, il faut déterminer «comment une charge adéquate et juste peut être demandée au secteur financier, qui n'a pas été sans fautes dans l'apparition de la crise économique et financière. Nous ne sommes pas contre une plus forte participation du secteur financier aux coûts de la crise, mais nous voulons un instrument qui puisse justement remplir son but et concerner notamment certains produits financiers irraisonnables et potentiellement dangereux. Ce qui importe pour nous, c'est la nature de la charge à supporter par le secteur financier et non pas la mise en œuvre ratée d'une idée simpliste».

Dans le cadre de sa visite à Luxembourg, Volker Bouffier, qui était accompagné par le président du Landtag de Hesse, Norbert Kartmann, a également rencontré le président de la Chambre des députés, Laurent Mosar.

Entrevue de Jean-Claude Juncker et de Romain Schneider avec Vitali Klitschko

27 mars 2012

En visite à Luxembourg en sa qualité de président du parti politique Ukranian Democratic Alliance for Reforms (UDAR), Vitali Klitschko, champion du monde de boxe en titre des poids lourds (version WBC), a eu une entrevue avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Sports, Romain Schneider, en date du 27 mars 2012.

Devenu champion du monde des poids lourds une première fois en 1999, Vitali Klitschko est l'un des rares boxeurs au monde, à côté de Muhammad Ali, d'Evander Holyfield et de Lennox Lewis, à avoir conquis le titre de champion du monde des poids lourds à trois reprises, titre qu'il détient à ce jour grâce à huit combats victorieux successifs depuis 2008.

Docteur en éducation physique et des sports depuis 1995, et fort de sa réputation de sportif de haut niveau, Vitali Klitschko s'est engagé en politique en 2006 pour promouvoir le processus démocratique dans son pays natal et favoriser l'intégration européenne de l'Ukraine. Après deux tentatives infructueuses, il brigue une troisième fois le poste de maire de la capitale ukrainienne Kiev lors des élections municipales censées se dérouler encore en 2012.

Romain Schneider, ministre des Sports, et Vitali Klitschko, président du parti politique Ukranian Democratic Alliance for Reforms (© Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Département ministériel des sports)

La boxe et le football, mais aussi le sport à l'école ont été les trois sujets principaux évoqués lors de l'entrevue de Romain Schneider avec Vitali Klitschko, qui a encouragé le ministre à venir assister aux championnats d'Europe de football 2012 en Ukraine, manifestation dont le champion du monde de boxe espère qu'elle servira le développement et l'intégration de son pays natal au sein de l'Europe.

Octavie Modert reçoit le ministre de la Culture du Cap-Vert, Mario Lúcio Sousa

28 mars 2012

Le 28 mars 2012, la ministre de la Culture, Octavie Modert, a reçu la visite du ministre de la Culture du Cap-Vert, Mario Lúcio Sousa. La rencontre était à l'image des relations de grande amitié entre le Cap-Vert et le Luxembourg ainsi que leurs habitants respectifs.

Elle a permis de faire le point sur la coopération culturelle entre les deux pays depuis la signature d'un accord de coopération en 1998 entre les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et de la république du Cap-Vert dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences.

Les deux ministres ont confirmé leur volonté d'élaborer un nouveau programme exécutif de l'accord de coopération, qui permettra à travers des centres d'intérêt communs dans les secteurs des arts visuels, de la musique et de la danse de promouvoir notamment l'échange de compétences entre les deux pays. Ils ont confirmé leur engagement pour établir la future coopération dans un esprit de collaboration étroite entre les deux ministères de la Culture, en vue d'un programme de coopération culturelle comportant des projets concrets, des échanges d'expertise culturelle et artistique, de formation d'artistes et de professionnels de la culture.

Octavie Modert, ministre de la Culture, et son homologue cap-verdien Mario Lúcio Sousa (© SIP/Zineb Ruppert)

Visite de travail de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de la république de l'Inde, Preneet Kaur

18 avril 2012

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures de la république de l'Inde, Preneet Kaur, s'est rendue au Luxembourg pour une visite de travail le 18 avril 2012.

Elle a rencontré le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn. Les discussions ont porté essentiellement sur les relations bilatérales, Jean Asselborn constatant une concordance de vues sur un nombre important de questions entre les deux pays. Dans le contexte de la visite du secrétaire général des Nations unies au Luxembourg, Ban Ki-moon, l'état de la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies a été abordé. Les interlocuteurs ont également eu un échange de vues sur les grands dossiers de l'actualité politique européenne et internationale.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, accueille Preneet Kaur, secrétaire d'État aux Affaires extérieures de l'Inde (© Ministère des Affaires étrangères)

La secrétaire d'État s'est également entretenue avec le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider. L'entretien a porté sur le renforcement des relations bilatérales au niveau économique et commercial entre les deux pays ainsi que sur une prochaine mission économique présidée par S.A.R. le Grand-Duc héritier en 2012.

Par ailleurs, Preneet Kaur a été reçue en audience par S.A.R. le Grand-Duc au palais grand-ducal. Une rencontre avec le président de la Chambre des députés, Laurent Mosar, figurait également au programme.

Visite de travail du Premier ministre du Cap-Vert, José Maria Neves

25 avril 2012

Le Premier ministre de la république du Cap-Vert, José Maria Neves, a effectué une visite de travail à Luxembourg le 25 avril 2012. Il était accompagné du ministre de la Présidence du Conseil des ministres et de la Défense nationale, Jorge Tolentino Araujo, et de la ministre des Communautés, Fernanda Fernandes.

José Maria Neves a été accueilli par le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne. À l'issue de l'entrevue, Jean-Claude Juncker a exprimé l'énorme plaisir qu'il ressentait à accueillir José Maria Neves, Premier ministre de la république du Cap-Vert depuis 2001, «ce qui le fait accéder à la rare catégorie des Premiers ministres qui s'inscrivent dans la durée».

Jean-Claude Juncker a rapporté que les pourparlers avaient essentiellement porté sur les relations politiques et économiques, notamment les relations de coopération entre les deux pays. Tout en rappelant que le Cap-Vert était un pays cible de la coopération luxembourgeoise, il a estimé «qu'il s'est noué entre le Cap-Vert et le Luxembourg une longue tradition de coopération, qui s'est muée au fil du temps en une véritable amitié qui s'inscrit non seulement dans le passé, mais également dans l'avenir».

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et son homologue cap-verdien José Maria Neves (© SIP/Nicolas Bouvy)

Le Premier ministre luxembourgeois a aussi annoncé que le 3e programme indicatif de coopération (2011-2015), doté d'un montant de 60 millions d'euros et ciblé sur l'éducation, la formation et l'emploi, l'eau et l'assainissement, la santé et l'aide alimentaire, «sera probablement complété par une coopération dans le domaine des énergies renouvelables».

Abordant ensuite la question de l'importante communauté cap-verdienne installée au Luxembourg, Jean-Claude Juncker a jugé «que la politique d'intégration est une réussite, tout en sachant qu'il subsiste des problèmes auxquels les deux gouvernements doivent prêter attention».

José Maria Neves a, de son côté, également salué «la bonne coopération entre le Luxembourg et le Cap-Vert dans des domaines stratégiques tels que l'éducation, la santé, l'assainissement et les énergies renouvelables». Il a également salué la contribution du Luxembourg au développement du Cap-Vert, avant de mettre en exergue le rôle stratégique qui incombe au Luxembourg, d'une part, pour renforcer le partenariat entre le Cap-Vert et l'Union européenne, et, d'autre part, pour développer les relations entre l'Union européenne et les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Visite officielle du Premier ministre du Kazakhstan, Karim Massimov

3 mai 2012

Le Premier ministre de la république du Kazakhstan, Karim Massimov, a effectué une visite officielle au Luxembourg le 3 mai 2012. Il était accompagné du Vice-Premier ministre, Yerbol Orynbayev, du ministre des Transports et des Communications, Askar Zhumagaliyev, et du ministre des Finances, Bolat Zhamishev.

Karim Massimov a été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc avant de rencontrer le Premier ministre Jean-Claude Juncker pour une entrevue à l'Hôtel de Bourgogne. L'entrevue entre les deux chefs de gouvernement a essentiellement porté sur les relations économiques et financières entre le Luxembourg et le Kazakhstan.

Dans ce contexte, quatre accords ont été signés entre les deux pays:

- Les ministres des Finances luxembourgeois et kazakh, Luc Frieden et Bolat Zhamishev, ont signé un protocole modifiant la convention entre le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement de la république du Kazakhstan tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.
- Fernand Grulms, directeur général de l'agence Luxembourg for Finance (LFF), et Danyar Akishev ont signé un *memorandum of understanding* entre LFF et la Banque nationale du Kazakhstan. Ce mémorandum établit un cadre général pour la coopération entre les deux institutions.
- Marc Gengler, président de la Cour des comptes, et Omarkhan Oxikbayev ont signé un accord de coopération entre les Cours des comptes des deux pays.
- Luxinnovation, représentée par son président Marco Walentiny, a signé un accord avec l'agence de l'innovation du Kazakhstan.

Jean-Claude Juncker et Karim Massimov ont également abordé les relations entre le Kazakhstan et l'Union européenne, la situation politique au Kazakhstan et en Asie centrale ainsi que l'intégration régionale. Des sujets ayant trait à l'actualité politique internationale, tels que la situation en Iran, figuraient également à l'ordre du jour de la discussion.

Lors de la conférence de presse conjointe à l'issue de l'entrevue, Jean-Claude Juncker a annoncé le soutien du gouvernement luxembourgeois à l'adhésion du Kazakhstan à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et s'est dit favorable à l'attribution au Kazakhstan du statut d'une économie de marché libre. Le Premier ministre luxembourgeois a également soutenu la candidature du Kazakhstan à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en estimant qu'une «adhésion à l'OCDE constitue un intérêt majeur pour le Kazakhstan et faciliterait davantage les relations entre nos deux pays».

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker reçoit son homologue kazakh Karim Massimov (© SIP/Charles Caratini)

Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Karim Massimov (© SIP/Charles Caratini)

Les deux chefs de gouvernement ont en outre partagé le souhait de renforcer les relations aériennes bilatérales, le cas échéant par la voie d'un accord bilatéral. Un autre projet commun qui figurait à l'ordre du jour était le développement de la coopération dans le domaine de l'industrie satellitaire. Concernant ces deux points, Jean-Claude Juncker a annoncé que les discussions continueraient dans les semaines et mois à venir.

Le programme de cette visite officielle prévoyait aussi un volet économique à la Chambre de commerce. Le Premier ministre kazakh y a été accueilli par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider. Karim Massimov et Étienne Schneider ont ouvert le Luxembourg-Kazakhstan Business Forum, en présence du président de la Chambre de commerce, Michel Wurth, et de nombreux chefs d'entreprises.

En marge de cette rencontre, un *memorandum of understanding* a également été signé afin de favoriser la coopération économique et commerciale bilatérale.

Une rencontre avec le président de la Chambre des députés, Laurent Mosar, figurait également au programme.

Visite du ministre français de la Culture et de la Communication, Frédéric Mitterrand

3 mai 2012

Le 3 mai 2012, la ministre de la Culture, Octavie Modert, a reçu le ministre de la Culture et de la Communication de la République française, Frédéric Mitterrand. La visite de ce dernier a permis de faire le point sur les sujets à l'ordre du jour de l'agenda culturel européen.

Le Conseil des ministres de la Culture de l'Union européenne se concentre actuellement sur les discussions autour des futurs programmes de financement entrant en vigueur en 2014.

En outre, les ministres ont discuté plus en détail du label du patrimoine européen. Initiative entérinée à Bruxelles en 2011, le label sera attribué à partir de 2013 à des sites symboliques pour «l'histoire et l'intégration européenne», surtout ceux qui sont importants pour plus d'un État membre (sites transnationaux). À cet égard, Octavie Modert a lancé un certain nombre d'autres idées de collaboration entre la France et le Luxembourg, également en adjonction au programme des itinéraires culturels.

Octavie Modert, ministre de la Culture, et Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication de la République française (© SIP/Luc Deflorenne)

En matière de relations bilatérales entre le Luxembourg et la France, l'échange de vues des ministres sur la collaboration entre les institutions culturelles françaises et luxembourgeoises permettra notamment de poursuivre de nombreuses coopérations actuelles et d'encourager de nouvelles initiatives.

L'ouverture du château d'eau à Dudelange en septembre 2012 avec la mise en exergue de l'exposition mondialement connue d'Edward Steichen, «The Bitter Years», a également retenu toute l'attention de Frédéric Mitterrand.

Le programme de la visite de Frédéric Mitterrand s'est clôturé par une visite guidée du Musée d'art moderne Grand-Duc Jean, une visite guidée de la Philharmonie et une brève rencontre conviviale avec Emmanuel Krivine, directeur musical de l'Orchestre philharmonique du Luxembourg.

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, Nikola Poposki

10 mai 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a reçu le ministre des Affaires étrangères de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, Nikola Poposki, pour une visite de travail au Luxembourg le 10 mai 2012.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et Nikola Poposki, son homologue de l'ancienne République yougoslave de Macédoine (© Ministère des Affaires étrangères)

Les ministres ont fait le point sur les relations bilatérales et se sont félicités de l'excellente qualité de celles-ci. Les deux ministres ont fait l'analyse de la coopération en matière d'assistance technique bilatérale. Le Luxembourg participe, par le biais de l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF), à la formation de cadres et de responsables du secteur bancaire et financier de l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Le gouvernement luxembourgeois finance depuis 2008 des séminaires de formation au sein du European Journalism Centre, organisation basée à Maastricht qui propose des formations sur le fonctionnement et les institutions de l'Union européenne pour des journalistes des pays candidats, dont l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Ce programme a été maintenu en 2011 avec une enveloppe budgétaire globale pour tous les pays participants de 82 000 euros et il continuera en 2012. En outre, le gouvernement du Grand-Duché finance depuis quelques années un programme de formation dans le domaine du droit européen, qui a été exécuté par l'antenne luxembourgeoise de l'Institut européen d'administration publique (IEAP). Cette année, plusieurs formations seront organisées à Skopje pour familiariser les fonctionnaires de l'ancienne République yougoslave de Macédoine avec le droit européen. Cette dernière fait également partie des pays bénéficiaires d'un projet pluriannuel avec le Laboratoire national de la santé à Luxembourg (LNS), en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le domaine de la lutte contre la rougeole et la rubéole. Dans ce cadre, l'Institut d'immunologie du LNS coopère avec des laboratoires dans 18 pays.

Jean Asselborn a également annoncé la signature d'une convention de non-double imposition visant à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune entre le Luxembourg et l'ancienne République yougoslave de Macédoine en marge du Conseil «Affaires économiques et financières» qui s'est tenu à Bruxelles le 15 mai 2012.

Ensuite, les ministres se sont entretenus de la situation politique interne de l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Ils ont dressé un état des lieux sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures prévues par l'accord-cadre d'Ohrid pour octroyer des droits accrus à la minorité albanaise, qui représente environ un quart des 2 millions d'habitants, le risque de troubles entre les différentes communautés présentes sur le territoire demeurant réel.

En ce qui concerne les demandeurs de protection internationale, Jean Asselborn a insisté sur le fait que l'accord sur la libéralisation des visas établi entre l'Union européenne et l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2009 ne devait pas être détourné de sa vocation première. En 2012, le Luxembourg s'est en effet vu confronté à l'afflux de 445 demandeurs de protection internationale en provenance de l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Il s'est dit confiant quant à la volonté politique de son homologue macédonien de remédier aux demandes d'asile abusives.

Enfin, Jean Asselborn a souligné l'importance de l'intégration de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, comme de tous les pays des Balkans occidentaux au sein de l'UE pour garantir paix et stabilité dans la région. Se référant à l'obstacle que constitue le différend opposant la Grèce et l'ancienne République yougoslave de Macédoine au sujet du nom de celle-ci, Jean Asselborn a encouragé son homologue à poursuivre le processus de réforme déjà largement entamé et a salué les progrès déjà réalisés.

Visite de travail de la ministre des Affaires étrangères de Chypre, Erato Kozakou-Markoullis

15 mai 2012

Sur invitation du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, la ministre des Affaires étrangères de la république de Chypre, Erato Kozakou-Markoullis, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 15 mai 2012.

Lors de sa visite, qui s'inscrivait dans le contexte de la Présidence chypriote du Conseil de l'Union européenne (UE) au cours du second semestre de 2012, Erato Kozakou-Markoullis a rencontré le Premier ministre Jean-Claude Juncker ainsi que son homologue luxembourgeois Jean Asselborn.

Les ministres des Affaires étrangères ont débuté leurs échanges en évoquant les excellentes relations bilatérales. Dans la perspective de renforcer davantage le développement des relations économiques

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Erato Kozakou-Markoullis, ministre des Affaires étrangères de Chypre (© Ministère des Affaires étrangères)

et commerciales entre les deux pays, les ministres ont évoqué la signature prochaine d'une convention de non-double imposition entre leurs pays respectifs.

Le débat a ensuite porté sur les priorités de la présidence chypriote au second semestre de 2012, le chef de la diplomatie luxembourgeoise assurant son homologue du plein soutien du Luxembourg au cours des six mois à venir.

Jean Asselborn a salué la volonté chypriote de conclure les négociations sur le cadre financier pluriannuel (2014-2020), en faisant de ce sujet une priorité, tout comme les questions relatives à la crise de la dette souveraine au sein de la zone

euro et les engagements pris dans le cadre de l'assainissement des budgets, notamment avec la mise en œuvre du semestre européen ou des mesures du six-pack.

Les deux parties ont exprimé leur accord sur le besoin urgent de relancer la croissance au sein de l'UE ainsi que sur l'introduction de mesures visant la création d'emplois, en particulier pour les tranches les plus jeunes de la population européenne, renforçant ainsi la cohésion sociale.

Ils se sont également entretenus des autres priorités de la présidence chypriote, parmi lesquelles figurent entre autres la finalisation des négociations sur le régime d'asile européen commun (RAEC) ou encore la politique maritime intégrée.

En ce qui concerne les relations entre l'UE et la Turquie au cours du deuxième semestre de 2012, Jean Asselborn a exprimé son attachement à ce que toutes les parties s'engagent à coopérer de manière constructive et responsable.

Au sujet des questions d'actualité de politique internationale, les ministres se sont entretenus de la situation dans le voisinage sud de l'UE et des conséquences des bouleversements du Printemps arabe. Ils ont fait le point sur la continuation des répressions violentes en Syrie, tout comme sur les derniers développements en Égypte en vue des élections présidentielles et de la réforme constitutionnelle. Ils ont également eu un bref échange de vues sur l'état du processus de paix au Proche-Orient et la situation actuelle en Libye.

Visite officielle du président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Chine, Wu Bangguo

22-23 mai 2012

Dans le cadre de sa visite officielle au Luxembourg, le président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Chine, Wu Bangguo, a eu un échange de vues avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker.

Il a également eu l'occasion de s'entretenir avec le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, la ministre de la Culture, Octavie Modert, et la ministre des Classes moyennes et du Tourisme, Françoise Hetto-Gaasch.

Les discussions ont porté sur les relations bilatérales et plus particulièrement sur les échanges économiques et commerciaux. La culture, le transport et le tourisme étaient d'autres sujets à l'ordre du jour.

Visite de travail de la conseillère fédérale de la Confédération helvétique en charge de l'Environnement, des Transports, de l'Énergie et de la Communication, Doris Leuthard

24 mai 2012

Le 24 mai 2012, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, et le ministre du Développement

Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, et Wu Bangguo, président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Chine (© SIP/Luc Deflorenne)

durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, ont rencontré la conseillère fédérale de la Confédération helvétique en charge de l'Environnement, des Transports, de l'Énergie et de la Communication, Doris Leuthard.

La conseillère fédérale et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur ont procédé à la signature d'un *memorandum of understanding* qui fixe le cadre de la coopération bilatérale en matière d'énergie.

Une attention particulière a été portée au développement des énergies durables et des économies d'énergie. Ainsi, des premiers projets de coopération ont pu être lancés au niveau de la mise en œuvre d'une politique énergétique durable pour les communes, en étroite collaboration avec myenergy. Une coopération intense est

Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Doris Leuthard, conseillère fédérale de la Confédération helvétique en charge de l'Environnement, des Transports, de l'Énergie et de la Communication (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

également projetée pour développer de nouvelles approches afin de favoriser l'efficacité énergétique dans les entreprises et l'industrie.

En marge de la signature du mémorandum, il a été annoncé que myenergy, la structure nationale de sensibilisation et d'information en matière d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, allait également signer un accord de coopération avec l'Agence de l'énergie pour l'économie suisse, en vue de mettre en œuvre au Luxembourg des réseaux d'entreprises visant à améliorer l'efficacité énergétique.

Doris Leuthard a également rencontré le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, pour un échange de vues sur les questions relatives au corridor de fret ferroviaire entre l'Europe du Sud et l'Europe du Nord.

Entrevues de Jean Asselborn, d'Étienne Schneider et de Claude Wiseler avec le gouverneur de la préfecture d'Ishikawa, Masanori Tanimoto

25 mai 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, ont eu une entrevue au Luxembourg avec le gouverneur de la préfecture japonaise d'Ishikawa, Masanori Tanimoto, en date du 25 mai 2012.

Faisant le point sur les relations bilatérales, les ministres Asselborn et Schneider ainsi que le gouverneur Tanimoto ont salué l'excellente qualité des relations diplomatiques, mais également commerciales, entre le Japon et le Luxembourg.

Étienne Schneider a mis en évidence les quatre piliers de l'économie luxembourgeoise à développer, à savoir les domaines des TIC, les écotechnologies, les sciences de la vie et la logistique. Concernant le dernier secteur, il a insisté sur le fait qu'il était essentiel de continuer à développer les relations existantes entre les deux pays afin de positionner le Luxembourg en tant que *hub* logistique.

Après avoir fait l'analyse de la crise économique de la zone euro et de la mise en place des mécanismes visant à favoriser croissance et stabilité, les ministres se sont essentiellement penchés sur le renforcement de la coopération économique entre la préfecture d'Ishikawa et le Luxembourg.

De plus, le ministre du Développement durable et des Infrastruc-

Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Masanori Tanimoto, gouverneur de la préfecture d'Ishikawa, et Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères (© Ministère des Affaires étrangères)

tures, Claude Wiseler, a rencontré Masanori Tanimoto en présence d'une délégation commerciale et de l'ambassadeur du Japon au Luxembourg, Takashi Suetsana, dans les locaux du ministère du Développement durable et des Infrastructures au Kirchberg.

Les échanges ont porté sur le renforcement des activités de Cargolux à l'aéroport de Komatsu. Actuellement, la compagnie dessert l'aéroport de la province d'Ishikawa quatre fois par semaine; une analyse de marché devra montrer si une augmentation des capacités est envisageable.

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, reçoit Pierre Moscovici, ministre français de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur (© SIP/Luc Deflorenne)

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec le nouveau ministre français de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur, Pierre Moscovici

30 mai 2012

Le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a accueilli le nouveau ministre français de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur, Pierre Moscovici, pour une entrevue au ministère d'État le 30 mai 2012.

S'exprimant devant la presse à l'issue de la rencontre, le chef du gouvernement luxembourgeois a tout d'abord exprimé sa joie de retrouver Pierre Moscovici, «que je connais depuis des siècles». Jean-Claude Juncker a ensuite résumé les sujets à l'ordre du jour, à savoir la situation économique et financière dans la zone euro en général et dans plusieurs pays «qui posent problème» en particulier, les travaux de l'Eurogroupe, la gouvernance de la zone euro, tout comme la «nécessaire dimension "croissance" qui doit être ajoutée au traité fiscal, tel qu'il a été signé par les États membres».

Sur ce dernier point, Jean-Claude Juncker a déclaré qu'il «partage tout à fait l'avis de M. Moscovici, qu'il faudra que nous mettions à profit les quelques mois à venir pour rassembler tous les éléments qui peuvent constituer un agenda de croissance, une véritable stratégie de croissance européenne». Le président de l'Eurogroupe a ainsi rappelé qu'il avait été chargé, avec le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, et le président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, de faire des propositions en matière de croissance lors du Conseil européen des 28 et 29 juin 2012 à Bruxelles. Les quatre présidents ont également reçu mandat de faire des propositions en vue «d'approfondir la dimension économique de l'Union économique et monétaire» pour le Conseil européen de fin juin 2012 sous forme d'un rapport préliminaire suivi par des propositions «finalisées» avant la fin de l'année 2012.

Pierre Moscovici a déclaré devant la presse qu'il avait tenu à rencontrer Jean-Claude Juncker le plus rapidement possible après sa prise de fonction en tant que ministre de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur, «à la fois parce que c'est un ami, un homme d'État expérimenté et parce qu'il est le président de l'Eurogroupe, qu'il a joué un rôle tout à fait décisif dans la séquence importante pour l'Europe dans laquelle nous nous trouvons maintenant et qui débouchera sur le Conseil européen» de fin juin.

Concernant l'idée d'une union bancaire, Jean-Claude Juncker a confirmé que des discussions y relatives étaient menées entre les présidents Van Rompuy, Juncker, Barroso et Draghi dans le cadre des propositions à soumettre au Conseil européen. «Nous avançons», a dit Jean-Claude Juncker, «mais nous n'avons pas encore conclu nos travaux de façon à ce que je puisse dire qu'il y ait un préaccord.»

Pour ce qui est des euro-obligations, le Premier ministre a appelé à «objectiver le débat». La proposition que Jean-Claude Juncker avait lancée en décembre 2010 a donné lieu à «une caricature en faisant comme si notre idée aurait été et serait de mutualiser l'ensemble des dettes publiques de tous les États membres de la zone euro. Or, telle n'est pas notre idée». Et de continuer: «Il y a quatre ou cinq variantes d'euro-obligations qu'on peut introduire et je compte objectiver le débat en analysant, quant à leur mérite, les différentes voies qui s'offriront à nous. Ce n'est pas une affaire d'idéologie, ce n'est pas une affaire de garder la face ou de ne pas perdre la face, c'est une affaire sérieuse qu'il faudra traiter comme telle.»

Visite de la coordonnatrice exécutive du programme des Volontaires des Nations unies, Flavia Pansieri

7 juin 2012

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a reçu la coordonnatrice exécutive du programme des Volontaires des Nations unies (VNU), Flavia Pansieri. Il s'agit d'une organisation qui promeut le volontariat afin de soutenir la paix et le développement.

La coopération entre le Luxembourg et les VNU date de plus de 10 ans, un premier accord sur le financement de volontaires ayant été signé en 2000. Ainsi, au cours des années passées, la contribution du Luxembourg a assuré en moyenne le financement de 10 à 12 volontaires par an, tous originaires des pays partenaires de la coopération luxembourgeoise et s'étant portés volontaires soit pour d'autres pays partenaires, soit pour leur propre pays. La visite à Luxembourg de Flavia Pansieri a été l'occasion de signer un nouvel accord de coopération avec les VNU.

Comme l'a souligné Flavia Pansieri, le volontariat peut transformer le rythme et la nature du développement, et il profite à la fois à l'ensemble de la société et à la personne qui se porte volontaire.

Le programme VNU opère à trois niveaux:

- Il mobilise chaque année directement plus de 7 700 volontaires sur le plan national et international, 80% venant de pays en développement et plus de 30% étant volontaires dans leur pays.

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Flavia Pansieri, coordonnatrice exécutive du programme des Volontaires des Nations unies
(© Ministère des Affaires étrangères)

- Le service «Volontariat en ligne» offre la possibilité à des volontaires d'agir pour le développement humain durable en soutenant, via Internet, les activités des organisations de développement désireuses de partager leur temps et leurs compétences. Le site peut être consulté sous http://www.onlinevolunteering.org/fr/vol/index.html
- Le programme VNU prône l'action volontaire à l'échelle planétaire et encourage l'intégration du volontariat dans les programmes de développement.

Dans le contexte du volontariat, Marie-Josée Jacobs a également rappelé les grandes lignes du programme général du ministère, qui vise à offrir à des jeunes vivant au Luxembourg un premier contact ou une première expérience professionnelle dans la coopération au développement:

- Stages non rémunérés au sein de la Direction de la coopération de 1 à 3 mois pour connaître de plus près les activités et le fonctionnement de la coopération.
- Stage de 3 mois sur le terrain auprès de l'organisation non gouvernementale Enda au Sénégal pour avoir une première expérience dans un pays en développement.
- Stage «volontariat coopération» via le Service national de la jeunesse (SNJ), d'une durée entre 3 et 12 mois et en collaboration avec une ONG luxembourgeoise.
- Stage rémunéré d'un an en tant qu'assistant technique junior avec Lux-Development dans le cadre d'un projet ou programme de la coopération luxembourgeoise bilatérale.
- Programme «Jeunes experts» de l'Union européenne: des candidats ayant déjà acquis une certaine expérience peuvent être recrutés pour une durée de 2 ans.
- Programme «Junior professional officer» (JPO) avec les Nations unies: des candidats avec une expérience antérieure dans le domaine de la coopération peuvent être recrutés pour une durée allant jusqu'à 4 ans.
- «Agent de la coopération» auprès de la Direction de la coopération ou dans un de nos bureaux dans nos pays partenaires pour une durée maximale de 4 ans.

Entrevue de François Biltgen avec Robert Badinter

14 juin 2012

Le ministre de la Justice, François Biltgen, qui est également ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a rencontré Robert Badinter, ancien ministre de la Justice et garde des Sceaux, ancien président du Conseil constitutionnel et ancien sénateur français, pour une réunion bilatérale le 14 juin 2012.

Robert Badinter était en déplacement au Luxembourg pour participer à la conférence organisée par la Faculté de droit, d'économie et de finance de l'Université du Luxembourg sur le sujet relatif à «Un plan d'action pour le procureur européen».

Au cours de l'échange de vues, les interlocuteurs se sont entretenus de l'idée de la mise en place d'un Parquet européen qui disposerait d'un pouvoir de poursuite transnational. Ce pouvoir lui permettrait notamment de veiller par des moyens juridiques aux intérêts financiers de l'Union européenne, d'en protéger les fonds et de lutter plus efficacement contre les fraudes.

La mise en place d'un Institut de hautes études judiciaires à l'attention des magistrats était un autre sujet de discussion entre Robert Badinter et François Biltgen. Un tel institut aurait comme vocation de former les magistrats des différents pays membres de l'Union européenne à une culture commune du droit européen.

Finalement, François Biltgen a discuté avec son interlocuteur des idées de fond qui sont à la base de la loi française du 5 juillet 1985 tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation, mieux connue sous le nom de «loi Badinter». François Biltgen entend travailler sur un projet de loi visant la responsabilité sans faute en matière d'accidents de la circulation.

Le 15 juin 2012, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a également accueilli Robert Badinter à l'Hôtel de Bourgogne pour une entrevue. Les discussions ont essentiellement porté sur l'actualité politique européenne.

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de l'Islande, Ossur Skarphedinsson

21 juin 2012

Le ministre des Affaires étrangères de l'Islande, Ossur Skarphedinsson, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 21 juin 2012. Il a été reçu par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, pour une entrevue bilatérale au ministère des Affaires étrangères.

Les ministres ont tout d'abord fait le point sur les relations politiques et économiques bilatérales, et se sont félicités de l'excellence de celles-ci. En ce qui concerne les échanges commerciaux entre les deux pays, les deux ministres se sont entretenus des pistes à envisager afin de renforcer celles-ci, évoquant notamment d'éventuelles initiatives menées par les Chambres de commerce luxembourgeoise et islandaise.

L'échange de vues a ensuite porté sur l'état d'avancement des négociations d'adhésion de l'Islande à l'Union européenne. L'Islande ayant déposé sa candidature d'adhésion le 23 juillet 2009 et suite à la décision du Conseil européen du 17 juin 2010 de lancer les négociations d'adhésion sur base d'un avis positif de la Commission, les négociations montrent que l'Islande est déjà très avancée en la matière, notamment grâce à son adhésion à l'Espace économique européen (EEE) en 1994. L'Islande est également membre de l'espace Schengen depuis 2001. Jusqu'à présent, l'Union européenne et l'Islande ont ainsi réussi à ouvrir 15 chapitres de négociation sur un total de 35, dont 10 ont été provisoirement clos. Cependant, les négociations d'adhésion butent sur les dispositions liées à la politique commune de la pêche et à la politique agricole commune. Néanmoins, Jean Asselborn s'est dit convaincu que les questions ouvertes pourraient être résolues lors des prochains tours de négociations, soulignant son plein soutien à la candidature islandaise.

La situation économique et sociale en Islande a également été évoquée, ce pays ayant été gravement affecté par la crise financière de 2008. Ossur Skarphedinsson a fait état des progrès réalisés jusqu'à présent dans les efforts d'assainissement du budget et de la réduction de la dette publique. En effet, il a souligné que l'année 2011 avait confirmé la reprise de l'activité en Islande, avec une croissance de près de 3%, croissance toutefois fragile, car soutenue par des facteurs temporaires.

Les ministres ont également eu un échange de vues sur les grands dossiers de l'actualité politique européenne et internationale.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et son homologue islandais Ossur Skarphedinsson (© Ministère des Affaires étrangères)

Visite de travail du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et du Commerce de l'Irlande, Eamon Gilmore

25 juin 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et du Commerce de l'Irlande, Eamon Gilmore, a effectué une visite de travail au

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, reçoit Eamon Gilmore, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et du Commerce de l'Irlande (© Ministère des Affaires étrangères)

Luxembourg le 25 juin 2012. Il a été reçu par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, pour une entrevue bilatérale au ministère des Affaires étrangères.

Les ministres ont tout d'abord fait le point sur les relations politiques et économiques bilatérales, saluant l'excellente qualité de celles-ci. Jean Asselborn a salué l'ouverture de la Chambre de commerce irlando-luxembourgeoise au Luxembourg, qui permettra de renforcer les liens commerciaux entre les deux pays en offrant de nouvelles opportunités aux entreprises.

L'échange de vues a ensuite porté sur les récents développements au sein de la zone euro et les pistes à envisager afin de fournir une réponse globale et une solution durable à la crise de la dette souveraine, d'assurer la stabilité de la zone euro et de relancer la croissance économique. Jean Asselborn a salué le résultat du référendum organisé en Irlande afin de pouvoir ratifier le nouveau traité intergouvernemental sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire. Il a félicité son homologue pour les efforts remarquables menés par le nouveau gouvernement de coalition du Premier ministre Enda Kenny, constitué en mars 2011, dans la lutte contre les conséquences néfastes de la crise de la dette souveraine en Irlande.

Au cours des discussions, les deux ministres ont constaté une très forte concordance de vues concernant la marche à suivre dans la quête des meilleures mesures à prendre. Les deux ministres ont souligné en particulier le besoin urgent de remédier au chômage des jeunes, véritable fléau dû à la crise.

Enfin, ils ont brièvement évoqué les priorités de la prochaine Présidence irlandaise du Conseil de l'Union européenne au cours du premier semestre 2013.

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam, Pham Binh Minh

26 juin 2012

Le ministre des Affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam, Pham Binh Minh, a effectué une visite de travail au Luxembourg le 26 juin 2012. Il a été reçu par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, pour une entrevue bilatérale au ministère des Affaires étrangères, ainsi que par la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs.

Jean Asselborn et Pham Binh Minh ont fait le point sur les relations politiques et économiques bilatérales et se sont félicités de

l'excellence de celles-ci, rappelant dans ce contexte le 40e anniversaire des relations diplomatiques entre les deux pays, qui sera célébré en 2013.

En ce qui concerne le renforcement des liens commerciaux entre les deux pays, les ministres ont eu un échange de vues sur la marche à suivre dans ce domaine. En matière d'échanges de biens, la valeur des volumes échangés a connu un développement spectaculaire entre 2006 et 2011 (de 408 000 euros à 9,2 millions d'euros). Tout comme le commerce de biens, le commerce bilatéral des services a aussi connu un développement très important: ainsi, en 2004, les volumes échangés ont atteint une valeur totale de 2,33 millions d'euros pour culminer à 75,3 millions d'euros en 2010.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également évoqué la nomination par la Chambre de commerce luxembourgeoise de deux points de contact au Vietnam servant de sources d'information pour les entreprises vietnamiennes au Luxembourg ainsi que les opportunités d'affaires au Luxembourg, ceci afin d'approfondir les liens commerciaux. En outre, les discussions ont porté sur la situation de plusieurs entreprises luxembourgeoises actives au Vietnam et sur les vols réguliers de Cargolux, la compagnie aérienne luxembourgeoise de fret.

Au sujet des relations de la République socialiste du Vietnam avec l'Union européenne, Jean Asselborn a salué la signature de l'accord de partenariat et de coopération le 27 juin 2012.

L'Union européenne est le 3e partenaire commercial du Vietnam derrière la Chine et les États-Unis, et ce, à hauteur de 12,3 milliards d'euros en 2011.

Les discussions entre le ministre des Affaires étrangères vietnamien, Pham Binh Minh, et la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, ont porté sur les relations de coopération qui unissent le Vietnam et le Luxembourg, notamment sur le 3e programme indicatif de coopération (PIC) signé en 2011 au cours de la visite officielle de S.A.R. le Grand-Duc au Vietnam. Couvrant la période 2011-2015, ce 3e PIC cible plus particulièrement les trois secteurs suivants:

- la santé;
- l'éducation, la formation professionnelle et le renforcement des ressources humaines;
- le développement rural intégré et la gouvernance locale.

Comme l'a souligné Marie-Josée Jacobs, ce 3e PIC est un programme de consolidation qui a comme objectif de faire évoluer les relations entre le Vietnam et le Luxembourg vers un niveau différent de coopération, en phase avec le niveau de développement qu'a atteint le Vietnam.

Pham Binh Minh a, quant à lui, tenu à saluer la coopération luxembourgeoise qui intervient au Vietnam sous forme de projets

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Pham Binh Minh, ministre des Affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam (© Ministère des Affaires étrangères)

bilatéraux et multilatéraux ou des projets mis en œuvre par les organisations non gouvernementales luxembourgeoises ainsi que sous forme d'aide humanitaire. Il a ensuite indiqué à son tour qu'avec ce 3e PIC, les deux pays étaient en train de dépasser la relation traditionnelle de bailleur-bénéficiaire et de baser le partenariat bilatéral sur une approche d'échanges et d'intérêts mutuels.

Autres visites et entrevues au Luxembourg

Janvier-juin 2012

18 janvier 2012

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec Werner Hoyer, le nouveau président de la Banque européenne d'investissement

20 janvier 2012

Entrevue de Jean-Marie Halsdorf avec le général Walt Natynczyk, chef d'état-major de la Défense canadienne

1er février 2012

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec Winfried Kretschmann, ministre-président du land de Bade-Wurtemberg

9 février 2012

Jean Asselborn reçoit Jean Leonetti, ministre français chargé des Affaires européennes

7 mars 2012

Jean-Claude Juncker reçoit Herman Van Rompuy, président du Conseil européen

21 mars 2012

Nicolas Schmit reçoit Michel Liebgott, député français de Moselle

Entrevue de Jean-Claude Juncker et François Biltgen avec le professeur Jules Hoffmann, biologiste français d'origine luxembourgeoise et lauréat du prix Nobel de médecine en 2011

22 mars 2012

Visite de travail de Carlos Moedas, secrétaire d'État adjoint au Premier ministre du Portugal, et de Miguel Morias Leitão, secrétaire d'État aux Affaires européennes du Portugal, auprès de Jean-Claude Juncker et de Jean Asselborn

Visite de travail de Matthias Rößler, président du Landtag de Saxe, auprès de Jean-Claude Juncker et de Mady Delvaux-Stehres

26 mars 2012

Jean-Claude Juncker reçoit au Parlement européen Joseph Daul, président du groupe parlementaire du Parti populaire européen (PPE)

10 avril 2012

Visite de travail de Rustam Minnikhanov, président de la république du Tatarstan, auprès de Jean-Claude Juncker et d'Étienne Schneider

21 juin 2012

Luc Frieden reçoit Steven Vanackere, Vice-Premier ministre, ministre des Finances et du Développement durable de la Belgique

Visites et entrevues à l'étranger

Luc Frieden et Claude Wiseler en déplacement au Qatar et à Dubaï

28-31 janvier 2012

Le 28 janvier 2012, le ministre des Finances, Luc Frieden, et le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, se sont rendus au Qatar pour une série d'entrevues avec les dirigeants politiques et économiques du pays. Ces entrevues s'inscrivaient dans le contexte de l'intensification des relations d'affaires entre le Luxembourg et l'émirat.

Le 29 janvier, à Doha, Luc Frieden a ouvert un séminaire sur les opportunités de coopération entre les places financières luxembourgeoise et qatarie, organisé par Luxembourg for Finance et le Qatar Financial Centre. Devant un large public d'investisseurs et d'acteurs financiers locaux, le ministre des Finances a mis en exergue la diversité et le savoir-faire de la place luxembourgeoise dans un contexte européen et international.

Luc Frieden a ensuite eu une entrevue avec le ministre des Finances du Qatar, Youssef Hussein Kamal. Les discussions ont porté sur la situation économique européenne et mondiale, ainsi que sur les relations d'affaires bilatérales entre le Luxembourg et le Qatar. Dans ce dernier contexte, Luc Frieden s'est entretenu avec Precision Capital, le nouveau coactionnaire de la BIL, au sujet de la mise en œuvre de l'accord de principe conclu en décembre 2011.

Avec Claude Wiseler, Luc Frieden a par ailleurs eu des entretiens concernant Cargolux et plus particulièrement le développement stratégique de l'entreprise.

Le 30 janvier, Luc Frieden a mené la délégation aux Émirats arabes unis, plus précisément à Dubaï, pour un deuxième séminaire sur le même sujet.

Les séminaires avaient pour objet de consolider le lien de la place financière du Luxembourg avec ces deux importants centres financiers de la région. En effet, dans un esprit de coopération renforcée, le Luxembourg, à travers l'agence Luxembourg for Finance, a signé récemment des accords de coopération avec le Qatar Financial Centre et le Dubaï International Financial Centre. Les opportunités d'affaires dans le domaine financier sont nombreuses dans les deux sens: alors que les projets d'investissement, aussi bien à Doha (Qatar) qu'à Dubaï, offrent de très belles opportunités de développement pour le Luxembourg, la place financière diversifiée et internationale du Grand-Duché constitue également pour les acteurs du Moyen-Orient une porte d'entrée incontournable sur le marché européen.

François Biltgen en visite de travail à Berlin

14 février 2012

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a rencontré lors d'une visite de travail à Berlin son homologue allemande Annette Schavan.

Les deux ministres ont eu un échange de vues notamment sur la proposition de la Commission européenne en relation avec le futur programme-cadre de la recherche-innovation de l'Union européenne, «Horizon 2020». Tout en soulignant l'effort de continuité recherché par les auteurs de la proposition, les deux ministres se sont accordés pour se concerter régulièrement en vue de la préparation des négociations qui devraient se tenir dans les dix mois à venir.

Le Luxembourg assure la présidence de l'Agence spatiale européenne (ESA) durant la période 2012-2015, conjointement avec la Suisse. Dans ce contexte, François Biltgen a également eu une réunion avec le secrétaire d'État

François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Peter Hintze, secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral de l'Économie et de la Technologie (© Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

parlementaire auprès du ministre fédéral de l'Économie et de la Technologie, Peter Hintze, au sujet notamment de la conférence ministérielle de l'ESA, réunion prévue pour novembre 2012. Les lanceurs tout comme la Station spatiale internationale et, de manière générale, l'adéquation et la complémentarité entre les politiques européennes et celles de l'ESA étaient d'autres sujets à l'ordre du jour.

François Biltgen a aussi profité de son déplacement dans la capitale allemande pour rencontrer les professionnels du cinéma luxembourgeois présents au 62e Festival du film de Berlin, afin de faire un tour de table sur les actualités du secteur de la production audiovisuelle nationale.

Lors d'une réception organisée par Martine Schommer, ambassadrice du Grand-Duché de Luxembourg à Berlin, François Biltgen a également salué la présence au Berlinale Talentcampus de deux jeunes techniciens de l'audiovisuel, en l'occurrence le caméraman Nikos Welter et le monteur Marc Recchia, et s'est entretenu avec l'actrice luxembourgeoise Vicky Krieps présente à la Berlinale pour présenter son nouveau film *Formentera,* une production allemande, présenté dans la section «Forum» du festival.

En marge de ces réunions, François Biltgen a rencontré à l'ambassade du Luxembourg les représentants du Verein der Luxemburger Studenten in Berlin (VLIB) pour discuter des sujets d'actualité en relation avec l'enseignement supérieur.

Visite de travail de Jean Asselborn en Tunisie

28-29 février 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail en Tunisie les 28 et 29 février 2012.

Le 28 février, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré le ministre des Finances, Houcine Dimassi, le ministre de l'Investissement et de la Coopération internationale, Riadh Bettaieb, le ministre de la Formation professionnelle et de l'Emploi, Abdelwaheb Maatar, tout comme le secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé des Affaires européennes, Touhami Abdouli.

Les différents entretiens ont porté sur les relations bilatérales ainsi que sur la situation interne en Tunisie suite aux bouleversements qui ont eu lieu en 2011. Plusieurs sujets de l'actualité politique internationale ont également été évoqués.

Au sujet des relations bilatérales, Jean Asselborn a rappelé qu'entre 1993 et 1998, la Tunisie avait le statut de pays cible de la coopération luxembourgeoise, et qu'entre 1993 et 2006, cinq accords de coopération bilatérale avaient été conclus, totalisant un apport luxembourgeois d'environ 27,1 millions

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et Riadh Bettaieb, ministre tunisien de l'Investissement et de la Coopération internationale (© Ministère des Affaires étrangères)

d'euros à la Tunisie. Dix-neuf projets ont été mis en œuvre en cofinancement, situés essentiellement dans quatre domaines d'activité, à savoir le développement de la filière laitière, la lutte contre la pauvreté en milieu rural, l'éducation et l'environnement. Jean Asselborn s'est félicité du fait que les projets aient pu être mis en œuvre dans d'excellentes conditions, à la satisfaction des parties concernées, permettant d'atteindre, voire de dépasser, les résultats initialement prévus.

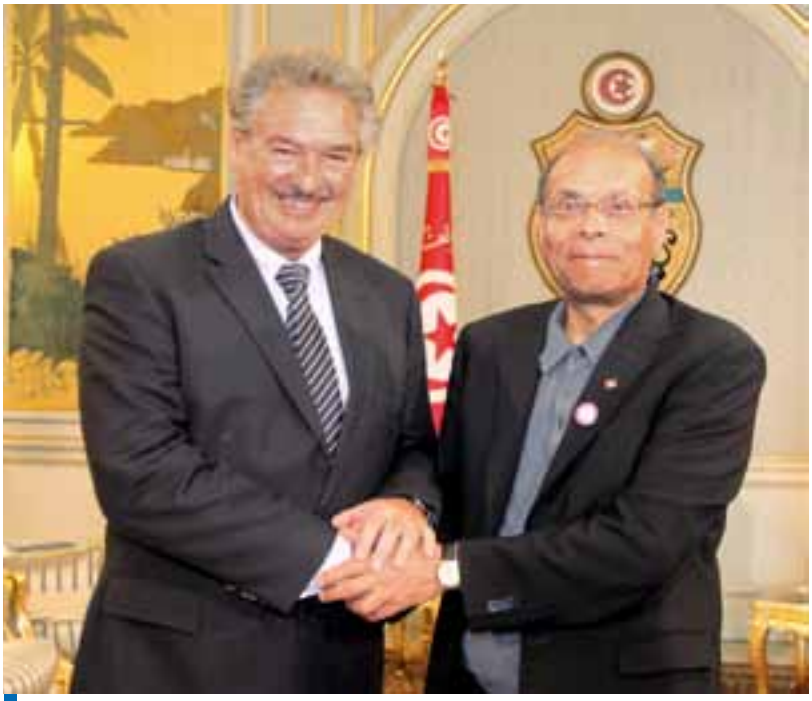

Rencontre de Jean Asselborn avec Moncef Marzouki, président de la république de Tunisie (© Ministère des Affaires étrangères)

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a indiqué que le gouvernement luxembourgeois, suite notamment aux développements qui ont eu lieu en Tunisie depuis, menait des réflexions quant à une possible reprise de la coopération, prenant en compte les relations de longue date avec la Tunisie et le besoin urgent de soutien suite aux événements récents. Ainsi, Jean Asselborn a informé ses interlocuteurs qu'une coopération en matière de microfinances pouvait être envisagée à travers la Banque européenne d'investissement (BEI) et l'organisation non gouvernementale Appui au développement autonome (ADA). Des formations dans le domaine des services financiers sont aussi envisageables, à travers Luxembourg for Finance ou l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF). En matière de fonds d'investissement et au vu de la réputation et du savoir-faire du Grand-Duché dans ce domaine, une collaboration avec la place financière du Luxembourg pourrait également être envisagée, a noté Jean Asselborn.

En vue d'aider à relancer le secteur du tourisme, il a évoqué les activités de la compagnie aérienne Luxair, qui dessert les destinations de Monastir et Djerba. Jean Asselborn a expliqué que suite aux émeutes, les vols de la société avaient été suspendus, mais redémarraient à l'heure actuelle. Il a exprimé son espoir de voir les autorités tunisiennes octroyer rapidement l'autorisation d'opérer des vols en provenance de Vatry (Champagne-Ardenne, France) vers Djerba. Jean Asselborn a souligné qu'il s'agissait d'un potentiel inexploité que Luxair pourrait utiliser pour augmenter le nombre de passagers en vue de renforcer ainsi ses liens avec le secteur touristique tunisien. Le Vice-Premier ministre a conclu en soulignant que le Luxembourg, partenaire commercial de longue date de la Tunisie, espérait pouvoir renouer avec les performances et renforcer à l'avenir les liens économiques entre les deux pays. Il soutiendra également l'approfondissement des liens économiques entre la Tunisie, ses voisins et l'Union européenne.

En ce qui concerne la situation interne en Tunisie, les discussions ont porté sur les suites de la révolution tunisienne qui a vu la chute du régime de Ben Ali et l'émergence de structures démocratiques. Le point a été fait sur les travaux sur l'élaboration d'une nouvelle Constitution dans la volonté d'établir une démocratie moderne, satisfaisant les importantes attentes du peuple tunisien. Enfin, la lutte contre le chômage et les réformes prévues pour relancer l'économie tunisienne ont également été abordées.

Au sujet de l'actualité internationale, Jean Asselborn a eu un échange de vues sur les relations de la Tunisie avec ses voisins suite aux développements du Printemps arabe. Il a plaidé en faveur d'une reprise de la coopération régionale, l'intégration intermaghrébine pouvant générer un élan important dans la relance du commerce dans la région d'Afrique du Nord. En ce qui concerne les relations entre l'Union européenne et la Tunisie, le projet de la Commission européenne d'établir des zones de libre-échange entier et approfondi (Deep and Comprehensive Free Trade Areas, DFCTA) avec certains membres du voisinage sud, dont justement la Tunisie, a été abordé. Ceci représente une réaction cruciale et concrète de la part de l'Europe aux changements intervenus dans le monde arabe ces derniers mois, a signalé Jean Asselborn. Enfin, la situation en Syrie et en Libye a également été évoquée.

Le 29 février, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères a été reçu en audience par le président de la République tunisienne, Moncef Marzouki, à Carthage. Les discussions ont porté sur l'état des relations bilatérales, la situation interne en Tunisie et plusieurs sujets de l'actualité politique internationale.

Jean Asselborn a fait le point sur ses entrevues de la veille et a souligné que le Luxembourg espérait renouer avec les bons liens économiques et commerciaux, et visait à les renforcer à l'avenir. Le Grand-Duché soutiendra également l'approfondissement des liens économiques entre la Tunisie, ses voisins et l'Union européenne.

Au sujet de l'actualité politique tunisienne, l'entretien s'est concentré sur les élections récentes et les travaux de l'Assemblée constituante sur l'élaboration d'une nouvelle Constitution. Enfin, Jean Asselborn a eu un échange de vues avec le président sur la situation actuelle en Syrie et les travaux de la communauté internationale au niveau des Nations unies. Il a partagé son espoir de voir les efforts de l'émissaire conjoint des Nations unies et de la Ligue arabe, Kofi Annan, faire cesser l'effusion de sang et la répression violente en Syrie.

Première réunion des gouvernements du Luxembourg et de la Communauté germanophone de Belgique

29 février 2012

Les gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg et de la Communauté germanophone de Belgique ont eu leur première réunion commune à St.Vith le 29 février 2012.

Sous la coprésidence du Premier ministre Jean-Claude Juncker et du ministre-président de la Communauté germanophone, Karl-Heinz Lambertz, les deux gouvernements ont discuté de divers sujets ayant trait à la coopération transfrontalière et dans la Grande Région.

Outre le Premier ministre, le gouvernement luxembourgeois était représenté par la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, le ministre de l'Intérieur et

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Karl-Heinz Lambertz, ministre-président de la Communauté germanophone, à leur arrivée à St. Vith (© SIP)

à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, et le ministre du Logement, ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, Marco Schank.

Visite du Centre de recherche en création Universiapolis et de l'université privée ISIAM à Agadir

29 février 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est déplacé le 29 février 2012 à Agadir, au Maroc, où il a visité le Centre de recherche en création Universiapolis et l'université privée ISIAM (Institut supérieur d'informatique appliquée et de management). Universiapolis et l'ISIAM sont des partenaires de la coopération luxembourgeoise à

travers des projets soutenus par le Centre de recherche public Henri Tudor (CRP-HT).

La coopération entre le gouvernement luxembourgeois et le CRP-HT a démarré en 2009 lors de la signature d'une convention trisannuelle avec l'objectif de mettre en œuvre des activités de transfert technologique entre le Luxembourg et des pays tiers sous forme de formations, d'études, de conseil ou de projets de coopération. La convention porte sur un montant budgétaire de 345 000 euros maximum par an.

La convention se situe dans le cadre plus large de l'assistance technique que le Luxembourg offre à des pays partenaires avec comme triple objectif d'améliorer la capacité d'innovation économique des pays partenaires grâce à des projets de transfert de connaissances ciblés sur les besoins de l'économie locale, de renforcer les liens économiques entre le Luxembourg et les pays partenaires en contribuant à l'établissement de réseaux d'acteurs économiques, scientifiques et de l'enseignement, ainsi que de contribuer à mettre en valeur, sur la scène internationale, l'expertise luxembourgeoise dans les secteurs où les acteurs luxembourgeois présentent une valeur ajoutée.

La coopération avec l'ISIAM/ Universiapolis vise à accompagner l'université privée dans la création d'un centre de recherche appliquée et à créer de nouvelles opportunités économiques et commerciales en lien avec le tissu industriel marocain (par exemple huile d'argan, secteur piscicole). Par ailleurs, ouvrir un canal d'échange et établir des réseaux entre acteurs scientifiques et économiques en encourageant des projets de recherche qui lient l'économie luxembourgeoise et marocaine/nord-africaine, avec la perspective de créer des liens vers l'Afrique subsaharienne, est également un objectif de la coopération.

Visite de Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, à l'ISIAM à Agadir (© Ministère des Affaires étrangères)

Lors de sa visite et de l'inspection des lieux, Jean Asselborn s'est montré très satisfait de la mise en œuvre de ce projet de coopération trilatérale. Il a souligné que le Luxembourg était fier de voir l'épanouissement de ce projet offrant des perspectives à la population aussi bien locale que régionale et accueillant déjà près de 1 200 étudiants étrangers, ressortissants de 15 pays.

Visite de travail de Jean Asselborn au Maroc

1er mars 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail au royaume du Maroc le 1er mars 2012.

Lors de son séjour dans la capitale marocaine, à Rabat, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Saad-Eddine El Othmani, pour une entrevue bilatérale. Les discussions ont porté sur l'état des relations bilatérales, l'actualité politique marocaine ainsi que les relations entre le Maroc et ses voisins dans le Maghreb, tout comme avec l'Union européenne.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et Saad-Eddine El Othmani, ministre des Affaires étrangères du Maroc (© Ministère des Affaires étrangères)

Les ministres ont dressé un état des lieux des relations bilatérales et se sont félicités de l'excellence de celles-ci, exprimant leur intention de renforcer la coopération bilatérale à travers, entre autres, des programmes tripartites ou l'organisation de séminaires économiques et commerciaux intéressant les entreprises des deux pays. D'autres domaines et secteurs dans lesquels une coopération pourrait être envisagée ont été abordés. Jean Asselborn a évoqué les activités de plusieurs entreprises luxembourgeoises au Maroc, dont Luxair, ArcelorMittal, Saint-Gobain Abrasives ou encore Ferrero, activités qui témoignent de l'importance que revêt le Maroc pour le Luxembourg.

Faisant le point sur sa visite du Centre de recherche en création Universiapolis et de l'université privée ISIAM (Institut supérieur d'informatique appliquée et de management) à Agadir, dans le cadre de laquelle la délégation luxembourgeoise a pu se faire présenter tous les aspects de la coopération entre ces institutions et le Centre de recherche public Henri Tudor, le ministre a rappelé que le Luxembourg était fier de pouvoir ainsi contribuer aux efforts de modernisation et de voir l'épanouissement de ce projet particulier offrant des perspectives aux populations locale aussi bien que régionale, accueillant déjà près de 1 200 étudiants étrangers, ressortissants de 15 pays.

En ce qui concerne la situation politique interne au Maroc, l'entretien s'est concentré sur le processus de démocratisation et d'ouverture progressive du Maroc à la mondialisation ainsi que sur la libéralisation économique. Dans ce contexte, Saad-Eddine El Othmani a rappelé les efforts de réforme entrepris par le gouvernement marocain, notamment la révision de la Constitution et l'organisation d'élections législatives en réponse aux revendications du peuple marocain. En ce qui concerne la situation économique au Maroc, Saad-Eddine El Othmani a présenté les mesures prises par le gouvernement dans la lutte contre le chômage, notamment celui des jeunes de moins de 24 ans, ainsi que dans la lutte contre la corruption.

Au sujet de la situation régionale, les ministres se sont entretenus du processus d'intégration intermaghrébine et de la coopération régionale. Citant l'exemple du Benelux et de l'Union européenne, Jean Asselborn a souligné l'importance de l'intégration d'un pays avec ses voisins en vue de garantir sa stabilité et sa prospérité. Saad-Eddine El Othmani a exprimé sa confiance que toute opportunité pour relancer une dynamique d'intégration régionale serait saisie.

Les ministres ont également eu un échange de vues sur l'actualité politique européenne et internationale. Dans le contexte de la crise de la dette souveraine au sein de la zone euro, Jean Asselborn a rappelé que, malgré la crise, le gouvernement luxembourgeois avait maintenu le niveau de son aide publique au développement à 1,04% du revenu national brut, témoin de l'engagement fort du Grand-Duché à l'égard des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ainsi que de sa solidarité avec la com-

munauté internationale. Les ministres se sont également entretenus de la situation actuelle en Syrie et des travaux de la communauté internationale au niveau des Nations unies. Ils ont partagé l'avis qu'une résolution de la crise par voie diplomatique devait demeurer la voie prioritaire et ont exprimé l'espoir que les efforts de l'émissaire conjoint des Nations unies et de la Ligue arabe, Kofi Annan, pourraient faire cesser l'effusion de sang et la répression violente en Syrie, ouvrant ainsi la voie à une aide humanitaire de la part de la communauté internationale.

Jean Asselborn a également rencontré le conseiller de S.M. le roi du Maroc, Taïb Fassi Fihri. L'entretien a porté essentiellement sur des sujets de l'actualité politique internationale.

Visite de travail de Jean Asselborn en république du Libéria

13 mars 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Monrovia, en république du Libéria, le 13 mars 2012.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré la présidente de la république et lauréate du prix Nobel de la paix 2011, Ellen Johnson Sirleaf, ainsi que le ministre des Affaires étrangères, Augustine Kpehe Ngafuan.

Lors des rencontres, le point a été fait sur les relations bilatérales entre le Grand-Duché et la république du Libéria, relations qualifiées d'excellentes de part et d'autre. Jean Asselborn a exploré plusieurs pistes en vue de renforcer la coopération bilatérale, notamment en proposant de lancer des négociations pour la conclusion d'une convention de non-double imposition. En outre, au vu des défis sécuritaires auxquels le Libéria continue à faire face, Jean Asselborn a proposé la formation de forces de sécurité pour les aéroports. Jean Asselborn a souligné l'engagement général du Luxembourg à l'égard du continent africain, rappelant notamment l'ouverture récente d'une représentation permanente auprès de l'Union africaine et d'une ambassade bilatérale en Éthiopie. En outre, il a évoqué que le Luxembourg investissait 1,09% de son revenu national brut à l'aide publique au développement et s'est félicité que le gouvernement luxembourgeois avait su maintenir cet engagement en temps de crise économique.

En ce qui concerne la situation au Libéria, les discussions ont porté sur les progrès réalisés dans le domaine de la bonne gouvernance et de la consolidation de la paix et de la démocratie au Libéria, ainsi que sur le processus de réconciliation nationale. Les défis tels que la lutte contre le chômage et la corruption, les réformes économiques et du secteur de l'énergie, tout comme la construction de routes et autres infrastructures ont également été abordés.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, avec Ellen Johnson Sirleaf, présidente de la république du Libéria (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean Asselborn s'est également intéressé à l'appréciation de ses interlocuteurs sur la situation régionale en Afrique de l'Ouest. Dans ce contexte, il a rappelé l'engagement luxembourgeois au sein de la Commission de la consolidation de la paix des Nations unies, le Luxembourg exerçant actuellement la présidence de la «formation Guinée» au sein de cette commission créée en février 2011.

Plusieurs sujets de l'actualité politique internationale ont également été abordés, notamment la situation en Syrie. Jean Asselborn a rappelé son opposition à l'option militaire, voire à l'armement de l'opposition syrienne, soulignant que le conflit s'aggraverait et coûterait davantage de vies humaines. Il a plaidé pour un large soutien au sein de la communauté internationale pour la mission de l'émissaire conjoint des Nations unies et de la Ligue arabe, Kofi Annan, en vue d'obtenir la fin des répressions violentes et de l'établissement d'une aide humanitaire. La situation en Iran et au sein de l'Union européenne dans le contexte de la crise de la dette souveraine a également été évoquée.

En cours de journée, Jean Asselborn a également eu des entrevues avec le président *pro tempore* du Sénat, G. Milton Findley, ainsi qu'avec le président de la Chambre des représentants, J. Alex Tyler. Les entretiens se sont surtout concentrés sur la situation au Libéria suite aux récentes élections présidentielles qui ont eu lieu fin 2011 (11 octobre et 8 novembre), ainsi que sur les résultats du référendum sur la Constitution, qui a eu lieu en août 2011.

Visite de travail de Jean Asselborn en république de Guinée

14 mars 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Conakry, en république de Guinée, le 14 mars 2012.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré le président de la république, Alpha Condé, le Premier ministre Mohamed Saïd Fofana ainsi que le ministre des Affaires étrangères et des Guinéens de l'étranger, Edouard Gnakoye Lama, tout comme le ministre du Plan, Souleymane Cissé, pour des entrevues bilatérales. Une entrevue avec le président du Conseil économique et social, Michel Kamano, a également eu lieu.

Lors de ces rencontres, le point a été fait sur les relations bilatérales entre le Grand-Duché et la république de Guinée, qualifiées d'excellentes de part et d'autre. Jean Asselborn a exploré plusieurs pistes en vue de renforcer la coopération bilatérale, notamment en proposant de soutenir les travaux

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, avec Alpha Condé, président de la république de Guinée (© Ministère des Affaires étrangères)

dans le cadre du recensement national qui aura lieu au mois d'octobre 2012. En outre, au vu des défis sécuritaires auxquels la Guinée continue à faire face, Jean Asselborn a proposé la formation de forces de sécurité pour les aéroports. Il a souligné l'engagement général du Luxembourg à l'égard du continent africain, rappelant notamment l'ouverture récente d'une représentation permanente auprès de l'Union africaine et d'une ambassade bilatérale en Éthiopie. Il a mentionné que le Luxembourg investissait 1,09% de son revenu national brut à l'aide publique au développement et s'est félicité que le gouvernement luxembourgeois avait su maintenir cet engagement en temps de crise économique.

En ce qui concerne la situation en Guinée, les discussions ont porté sur les progrès réalisés dans le domaine de la bonne gouvernance et de la consolidation de la démocratie en Guinée. Les défis tels que la lutte contre le chômage et la corruption, les réformes économiques et du secteur de l'éducation, tout comme la construction de routes et autres infrastructures ont également été abordés.

Jean Asselborn s'est aussi intéressé à l'appréciation de ses interlocuteurs sur la situation régionale en Afrique de l'Ouest. Dans ce contexte, il a rappelé l'engagement luxembourgeois au sein de la Commission de consolidation de la paix des Nations unies, le Luxembourg exerçant actuellement la présidence de la «formation Guinée» au sein de cette commission créée en février 2011.

Plusieurs sujets de l'actualité politique internationale ont également été abordés, notamment la situation en Syrie et les conséquences régionales de la chute du régime du colonel Kadhafi en Libye. Les discussions ont porté également sur les suites des bouleversements dans les pays d'Afrique du Nord. Enfin, la situation au sein de l'Union européenne dans le contexte de la crise de la dette souveraine a également été abordée.

Visite de travail de Jean Asselborn en Italie

19 mars 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Rome le 19 mars 2012.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue Giulio Terzi di Sant'Agata pour une entrevue bilatérale. Les ministres ont fait le point sur les relations bilatérales et se sont félicités de l'excellence de celles-ci. Jean Asselborn a notamment souligné la présence importante des ressortissants italiens résidant au Luxembourg, «qui contribuent au bien-être du Grand-Duché».

Plusieurs dossiers ont été abordés dans le contexte bilatéral. Parmi ceux-ci, les deux homologues ont fait le point sur les relations dans le domaine financier et fiscal. Dans ce contexte, Jean Asselborn s'est félicité de l'annonce par son homologue italien de la signature dans un avenir proche du protocole modifiant la convention de non-double imposition entre les deux pays, afin d'adapter celle-ci au standard de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Plusieurs sujets d'actualité politique européenne et internationale ont également été évoqués. Les ministres se sont concentrés sur l'état actuel de la lutte contre les conséquences de la crise financière et économique en Europe, et plus particulièrement sur les mesures prises par le gouvernement italien au cours des derniers mois. Le processus de mise en œuvre du traité de Lisbonne et l'état actuel de plusieurs dossiers de l'actualité européenne, notamment l'avancement des travaux sur le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne, ont aussi été discutés.

Au sujet de l'actualité internationale, les ministres ont eu un échange de vues sur la situation en Syrie. Jean Asselborn a rappelé sa ferme conviction qu'une intervention militaire ne représentait pas une option viable et qu'un «cessez-le-feu humanitaire» devrait être établi le plus vite possible en vue de permettre aux agences d'aide humanitaire, notamment la Croix-Rouge, d'accéder aux victimes des répressions violentes.

Les conséquences du Printemps arabe, les bouleversements en Afrique du Nord et la situation en Tunisie, au Maroc, en Libye ainsi qu'en Égypte ont également été évoquées. En outre, les deux ministres ont fait le point sur les travaux au niveau des Nations unies concernant la réforme du Conseil de sécurité.

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et Giulio Terzi di Sant'Agata, ministre des Affaires étrangères de l'Italie (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean Asselborn a également rencontré le ministre de la Coopération et fondateur de la communauté de Sant'Egidio, Andrea Riccardi. Ils ont évoqué les politiques de coopération internationale des deux pays. Dans ce contexte, ils se sont surtout concentrés sur la situation actuelle dans le voisinage sud de l'Union européenne ainsi que sur le continent africain, tout comme sur les différents projets de coopération menés actuellement dans ces régions. Andrea Riccardi a notamment souligné l'importance des activités des États de plus petite taille dans ce domaine.

Une entrevue avec le président de la Chambre des députés, Gianfranco Fini, a également eu lieu.

Visite de travail de Marie-Josée Jacobs au Nicaragua et au Salvador

19-23 mars 2012

Visite au Nicaragua

Du 19 au 22 mars 2012, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, s'est rendue au Nicaragua à l'occasion de la 8e commission de partenariat entre les deux pays.

Présidée par Marie-Josée Jacobs et le vice-ministre de la Coopération nicaraguayen, Valdrack Jaentschke, la commission de partenariat – en présence du ministre de la Santé, Sonia Castro Gonzalez, et du ministre du Tourisme, Mario Salinas – a permis aux délégations de faire le point sur les relations de coopération entre les deux pays et plus particulièrement sur l'avancement des différentes composantes du 3e programme indicatif de coopération (PIC III). Elle a également été l'occasion pour les ministres Jacobs et Jaentschke de signer un protocole d'accord relatif à un projet d'appui intégré au secteur de la santé.

Signé en avril 2011, le PIC III (2011-2014) est doté d'une enveloppe indicative de 35 millions d'euros. Conformément à la volonté de la coopération luxembourgeoise de tenir compte des stratégies nationales des pays partenaires en matière de lutte contre la pauvreté, le PIC III est aligné sur les priorités retenues dans le Plan national de développement humain du Nicaragua. Il cible les secteurs de la santé, de la formation professionnelle et du tourisme, ainsi que la microfinance et l'appui à la société civile nicaraguayenne. Les partenaires nicaraguayens ont pu faire état d'avancées remarquables dans le secteur de la santé maternelle et infantile, en matière d'égalité des genres ainsi que sur le plan de la création d'emplois au cours des dernières années.

Valdrack Jaentschke a tenu à remercier le Luxembourg pour le maintien de son appui stratégique et ciblé sur la lutte contre la pauvreté, et ce, en dépit de la crise financière qui touche l'Europe.

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire s'est elle aussi réjouie de l'excellente coopération entre le Luxembourg et le

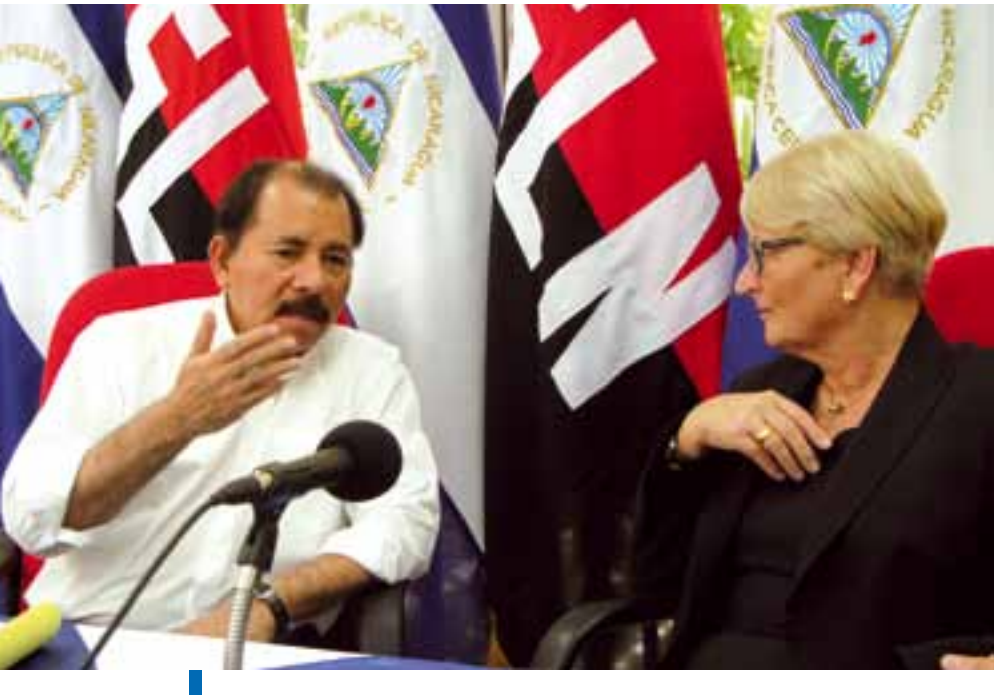

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, reçue par Daniel Ortega, président de la république du Nicaragua
(© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)

Visites de projets et dialogue politique

Une grande partie du déplacement de la ministre au Nicaragua était consacrée à la visite de programmes et projets mis en œuvre avec le soutien de la coopération luxembourgeoise.

Marie-Josée Jacobs s'est ainsi rendue dans la région du Matagalpa, où elle a dans un premier temps visité des activités du programme de soutien au développement du tourisme «route du café – phase II», dont le centre d'information touristique de Sébaco, le Musée du café de Matagalpa ainsi qu'une foire d'artisanat.

Nicaragua, rappelant l'importance que les deux pays accordaient à la notion de partenariat dans le domaine de la coopération au développement, qui n'est pas une fin en soi. Elle a par ailleurs félicité les autorités nicaraguayennes pour les progrès qu'elle a pu constater depuis sa première visite, en 2010, et finalement elle les a assurées de la volonté du Luxembourg de maintenir sa présence en Amérique centrale.

En marge de la commission de partenariat, Marie-Josée Jacobs a assisté à la signature d'un accord de délégation par lequel l'Union européenne confie l'exécution du projet de la «route coloniale et des volcans» à Lux-Development, l'agence de coopération bilatérale luxembourgeoise.

Marie-Josée Jacobs lors de la visite du Musée du café de Matagalpa
(© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)

Dans le cadre du programme d'«amélioration des compétences professionnelles et techniques nationales», elle a également visité un centre de formation professionnelle à Matagalpa.

Après avoir rencontré les bénéficiaires d'un programme de santé familiale et communautaire des autorités nicaraguayennes, Marie-Josée Jacobs a effectué une visite de l'Hôpital Cesar Amador Molina, avant de se rendre dans un centre de collecte de sang, où elle a remis des diplômes à des donneurs méritants.

La rencontre à San Ramón avec des enfants et adolescents engagés dans le domaine de la promotion de la culture de la paix au niveau communautaire, dans le cadre du projet Cesesma financé par le Fonds commun pour la bonne gouvernance, a été un autre temps fort du déplacement de la ministre et de sa délégation.

Les visites de projet se sont clôturées par une présentation des activités de l'institution de microfinance Promujer, notamment le financement de projets socio-économiques et de formations en matière de santé.

Enfin, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a été reçue par le président de la république du Nicaragua, Daniel Ortega, ainsi que par le ministre des Affaires étrangères, Samuel Santos López. Les discussions ont porté sur des questions d'actualité au Nicaragua, les relations internationales ainsi que sur les relations de coopération entre le Nicaragua et le Luxembourg en particulier.

Signature d'une convention avec le PNUD: (de g. à dr.) Roberto Valent, représentant résident du PNUD au Salvador, Roberto de Jesús Solórzano, vice-ministre des Finances du Salvador, Jaime Miranda, vice-ministre de la Coopération au développement du Salvador, et Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
(© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)

Visite de travail au Salvador

Les 22 et 23 mars, à la suite de son déplacement au Nicaragua, Marie-Josée Jacobs a effectué une visite de travail au Salvador.

Le séjour de la ministre à San Salvador était placé sous le signe de la 8e commission de partenariat entre le Luxembourg et la république du Salvador. Les délégations des deux pays partenaires ont passé en revue les activités réalisées au titre du 3e programme indicatif de coopération (PIC III) qui a été signé en novembre 2011 à Busan, en marge du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide.

Comme l'ont souligné le vice-ministre de la Coopération au développement, Jaime Miranda, et son homologue Marie-Josée Jacobs, le PIC III s'inscrit pleinement dans le cadre des engagements pris par les partenaires du développement à Busan.

Marie-Josée Jacobs a rappelé que l'objectif principal du programme 2012-2015 était de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la promotion du développement durable au Salvador.

Jaime Miranda a, quant à lui, salué la coopération efficace et transparente par laquelle le Luxembourg soutenait le Salvador dans la lutte contre la pauvreté, qui demeure la grande priorité du gouvernement salvadorien.

Il a souligné que le programme mis en œuvre par le Luxembourg venait en appui au plan quinquennal de développement élaboré par le gouvernement salvadorien et que ses interventions étaient alignées sur les objectifs stratégiques de ce plan, en particulier les activités relatives à la réduction de l'extrême pauvreté, au bien-être et à l'équité sociale.

Les deux ministres ont mis à profit la commission de partenariat pour signer plusieurs documents stratégiques, à savoir une convention de financement pour le Fonds commun d'appui programmatique (FOCAP), un mémorandum d'entente relatif à un programme commun de plusieurs agences multilatérales et mis en œuvre à travers le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) «Renforcement de la stratégie de lutte contre la pauvreté au Salvador», et une convention de financement relative au projet «Sécurité et transparence fiscale» avec la Fondation nationale pour le développement (FUNDE).

Une visite à San Martín a permis à Marie-Josée Jacobs de rencontrer des bénéficiaires de projets mis en œuvre dans le cadre du «programme d'appui communautés solidaires», notamment des représentantes d'organisations de femmes ayant développé une microentreprise. Elle a par ailleurs visité le poste de santé familiale et communautaire de la commune de Los Letona.

Rencontre entre Claude Wiseler et Melchior Wathelet à Attert

30 mars 2012

Le 30 mars 2012, sur initiative du bourgmestre d'Attert, Josy Arens, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a rencontré à Attert le secrétaire d'État à l'Environnement, à l'Énergie et à la Mobilité, adjoint à la ministre de l'Intérieur, et secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles, adjoint au Premier ministre de la Belgique, Melchior Wathelet.

Après avoir visité une ferme de biométhanisation, les deux ministres ont évoqué les questions se posant au niveau de la mobilité transfrontalière entre la région frontalière belge et le Grand-Duché de Luxembourg.

Ils ont décidé de relancer les discussions sur la mise en place d'un schéma de mobilité transfrontalière (SMOT). Le SMOT est un instrument qui rassemble tous les partenaires amenés à prendre des décisions en la matière (organes décideurs fédéraux, régionaux et communaux pour la Belgique – nationaux et communaux pour le Luxembourg).

Il s'agira à l'avenir de développer un schéma stratégique de mobilité transfrontalière et de coordonner les transports publics, que ce soit par le train ou le bus.

D'autres sujets abordés ont été la tarification transfrontalière des transports publics ainsi qu'un système de P&R facilitant l'accès aux transports publics.

Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, et Melchior Wathelet, secrétaire d'État à l'Environnement, à l'Énergie et à la Mobilité, adjoint à la ministre de l'Intérieur, et secrétaire d'État aux Réformes institutionnelles, adjoint au Premier ministre de la Belgique (© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

Réunions de travail d'Étienne Schneider à Moscou

2-4 avril 2012

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, s'est rendu à Moscou du 2 au 4 avril 2012 pour une série de réunions de travail.

Lors de l'entrevue avec son homologue Elvira Nabioullina, ministre du Développement économique, ont été discutés des sujets portant sur les relations économiques bilatérales ainsi que sur le contexte politico-économique en Russie. Un sujet important pour le développement des relations commerciales entre les deux pays, à savoir l'établissement d'une liaison aérienne directe avec la capitale russe, a notamment été abordé. Ce point figurait également à l'ordre du jour de la réunion avec le président du conseil d'administration de la compagnie aérienne Aeroflot, Kyrill Androssov.

Durant les trois jours de la visite, Étienne Schneider s'est également entretenu avec les dirigeants d'un bon nombre d'entreprises russes, soit déjà présentes au Grand-Duché, soit désireuses d'y établir une activité.

Finalement, et en marge de la visite de travail, il a assisté à l'assermentation du nouveau consul honoraire du Grand-Duché au Kazakhstan, Arif Shadiyev, par l'ambassadeur du Luxembourg, Pierre Ferring.

Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Elvira Nabioullina, ministre du Développement économique de la fédération de Russie, à Moscou le 3 avril (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

Visites de travail de Jean Asselborn aux Seychelles et sur l'île Maurice

2-4 avril 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué des visites de travail à Mahé (Seychelles) et à Port-Louis (île Maurice) du 2 au 4 avril 2012.

Seychelles

Lors de sa visite aux Seychelles, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a été reçu en audience auprès du président de la république des Seychelles, James Alix Michel. En présence du ministre des Affaires étrangères des Seychelles, Jean-Paul Adam, les deux côtés se sont félicités de l'excellence des relations bilatérales.

Le Vice-Premier ministre a invité le président à rencontrer les autorités luxembourgeoises à la fin du mois de mai 2012 lors de son déplacement à Bruxelles et à Luxembourg, où il rendra visite à la Commission européenne et à la Banque européenne d'investissement.

Lutte contre la piraterie

L'engagement luxembourgeois dans le cadre de la mission de l'Union européenne EU Navfor Atalanta figurait au centre des discussions. Dans le cadre de cette mission, le Grand-Duché met à disposition deux avions de surveillance et de reconnaissance qui sont utilisés pour l'observation des activités, la localisation et l'identi-

fication des pirates dans l'océan Indien à partir de la base aérienne des Seychelles. Le Luxembourg a soutenu cette mission depuis son lancement le 1er octobre 2009. Jean Asselborn a encouragé ses interlocuteurs à continuer dans cette voie et à jouer un rôle-clé dans la lutte contre la piraterie, soulignant l'importance de prêter davantage d'attention à la situation en Somalie, la piraterie étant un phénomène indissociable de la situation sécuritaire en Somalie.

Dans ce contexte, il a également rappelé que le Luxembourg avait contribué à la formation des forces de sécurité somaliennes, ceci dans le cadre de la mission de l'Union européenne EUTM Somalie. Enfin, Jean Asselborn a signalé la volonté luxembourgeoise de participer à la nouvelle mission civile que l'Union européenne prépare actuellement dans le domaine du développement des capacités maritimes des pays de l'océan Indien affectés par la piraterie. Cette mission vise à fournir entre autres une assistance technique, des formations ou encore de l'équipement en vue de renforcer les gardes-côtes existants ainsi que leur capacité de surveillance maritime.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, en compagnie de Jean-Paul Adam, ministre des Affaires étrangères des Seychelles (© Ministère des Affaires étrangères)

Renforcement du partenariat Luxembourg-Afrique

Jean Asselborn a en outre souligné l'importance que revêt pour le Luxembourg son partenariat avec le continent africain, fondé sur une longue relation de solidarité avec l'Afrique et qui remonte aux années 1950. Dans ce contexte, Jean Asselborn a évoqué la coopération au développement luxembourgeoise, qui est particulièrement active en Afrique depuis les années 1980, citant notamment l'aide publique au développement qui, depuis 2010, s'élève à 1% du revenu national brut, niveau qui a été maintenu malgré la crise financière et économique que traverse l'Union européenne. Jean Asselborn a fait part de la volonté luxembourgeoise de renforcer et de diversifier ses relations avec l'Afrique, expliquant qu'à cet effet, le Luxembourg avait accrédité un représentant permanent non-résident auprès de l'Union africaine (UA) en janvier 2010, et qu'une étape supplémentaire dans le renforcement des relations avait été l'ouverture de locaux en 2011 à Addis-Abeba, en Éthiopie, locaux faisant office à la fois de représentation permanente auprès de l'UA et d'ambassade auprès de l'Éthiopie.

En fin de journée, Jean Asselborn a visité la base aérienne des Seychelles. À cette occasion, il a pu inspecter les avions que le Luxembourg met à disposition de la mission EU Navfor Atalanta et a suivi une présentation des activités de la mission. Il a souligné l'importance que le gouvernement attachait à cette mission hautement appréciée tant des autorités locales que des partenaires actifs au sein d'EU Navfor Atalanta.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et Charles Gaëtan Xavier Luc-Duval, Vice-Premier ministre, ministre des Finances et du Développement économique de l'île Maurice, signent l'avenant à la convention bilatérale de non-double imposition (© Ministère des Affaires étrangères)

Île Maurice

Le 4 avril, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères s'est rendu à l'île Maurice, où il a été reçu en audience auprès de la présidente en exercice de la république de Maurice, Monique Ohsan-Bellepeau, et a eu des rencontres avec le Premier ministre Navinchandra Ramgoolam ainsi qu'avec le Vice-Premier ministre, ministre des Finances et du Développement économique, Charles Gaëtan Xavier-Luc Duval, tout comme avec le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international, Arvin Boolell.

Cette visite s'inscrivait dans le contexte des relations déjà anciennes entre les deux États. En effet, Maurice a été un pays partenaire de la coopération luxembourgeoise dans les années 1990. La continuation et l'approfondissement de ces relations constituaient l'objectif principal de cette visite.

Jean Asselborn a fait le point avec ses interlocuteurs sur sa visite aux Seychelles et plus particulièrement la contribution luxembourgeoise à la lutte contre la piraterie dans l'océan Indien, fléau qui préoccupe également les autorités mauriciennes. Celles-ci ont souligné l'importance qu'elles attachaient à l'engagement luxembourgeois dans ce domaine.

Les futures modalités de la coopération culturelle entre les deux pays ainsi que l'état actuel des relations entre l'Union européenne et Maurice ont aussi été abordées. Les interlocuteurs mauriciens ont notamment souligné à cet égard que l'Union européenne était de loin le premier partenaire économique de l'île.

En présence du Vice-Premier ministre, ministre des Finances et du Développement économique, Charles Gaëtan Xavier-Luc Duval, Jean Asselborn a paraphé l'avenant à la convention bilatérale de non-double imposition qui facilitera le renforcement des relations économiques bilatérales.

Le chef la diplomatie luxembourgeoise a également rencontré le chef de la délégation de l'Union européenne, Alessandro Mariani, ainsi que le haut-commissaire du Royaume-Uni à Maurice.

Visite de travail de Marie-Josée Jacobs en Serbie, au Monténégro et au Kosovo

23-26 avril 2012

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a effectué une visite de travail dans les Balkans du 23 au 26 avril 2012.

Marie-Josée Jacobs s'est tout d'abord rendue à Belgrade, en Serbie, où elle a eu des entrevues avec le Vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Ivica Dacic, ainsi qu'avec le ministre des Droits de l'Homme et des minorités, de l'Administration publique et de l'Autonomie locale, Milan Markovic.

Ces entretiens politiques ont permis à Marie-Josée Jacobs d'avoir un échange de vues avec ses interlocuteurs sur des sujets tels que l'actualité dans la région, les acti-

vités de la coopération luxembourgeoise en Serbie et surtout la problématique des nombreux demandeurs de protection internationale en provenance de la Serbie. En sa double qualité de ministre de la Famille et de l'Intégration ainsi que de ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs n'a pas manqué de souligner les conditions et modalités de la procédure de demande de protection internationale à Luxembourg, tout en rappelant que la Serbie bénéficiait à Luxembourg du statut de pays d'origine sûre, et que la Serbie venait d'obtenir le statut de pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne.

La deuxième étape de la mission dans les Balkans a conduit la ministre au Monténégro. À Podgorica, elle a été reçue par le ministre des Affaires extérieures et de l'Intégration européenne, Milan Rocen, avec lequel elle s'est également entretenue de la question des demandeurs d'asile et de l'actualité politique.

Marie-Josée Jacobs a également rencontré le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Tarzan Milosevic. Les discussions entre les deux ministres ont porté principalement sur les projets réalisés au Monténégro par la coopération luxembourgeoise dans le domaine de l'agriculture et de la sylviculture. Ceci par le biais de l'agence Lux-Development, d'une part, mais aussi par l'organisation non gouvernementale Caritas et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, d'autre part.

Une entrevue avec le ministre de l'Éducation et des Sports, Slavoljub Stijepovic, a permis de faire le point sur les projets en cours de réalisation dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle. À cet égard, les ministres ont souligné l'importance de bien former les jeunes, qui constituent une des principales ressources du pays, dans le but de leur offrir de meilleures perspectives.

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Atifete Jahjaga, présidente du Kosovo
(© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)

Ces questions ont également été abordées lors de la rencontre entre Marie-Josée Jacobs et le secrétaire d'État auprès du ministère des Affaires extérieures et de l'Intégration européenne du Monténégro, Nebojsa Kaludjerovic.

Après ses entrevues politiques dans la capitale monténégrine, Marie-Josée Jacobs s'est rendue à Kolasin, où elle a visité une pépinière qui a pour objet de contribuer à la reforestation et à la bonne gestion des forêts monténégrines, important secteur économique et pourvoyeur d'emplois du pays.

À Bérane, elle a visité l'hôpital régional, dont la section des maladies infectieuses a été réhabilitée par Caritas avec le soutien de la coopération luxembourgeoise. Elle s'est par ailleurs rendue dans le quartier New Riverside, où elle est allée à la rencontre des populations roms.

Le déplacement de Marie-Josée Jacobs dans les Balkans s'est poursuivi au Kosovo, et notamment à Peja, où elle a visité un centre de formation professionnelle en compagnie du ministre du Travail et des Affaires sociales, Nenad Rashic, et inauguré avec le ministre kosovar de la Santé, Ferid Agani, le Service de néonatologie de l'hôpital de Prizren. À Ferizaj, elle a posé la première pierre d'un centre de compétences dans la filière paramédicale, en présence du ministre de l'Éducation, des Sciences et des Technologies, Ramë Buja.

Dans la capitale kosovare, Marie-Josée Jacobs a eu une entrevue avec le ministre des Affaires étrangères, Enver Hoxhaj, avant d'être reçue par la présidente du Kosovo, Atifete Jahjaga. Les discussions avec ces deux interlocuteurs ont principalement porté sur l'actualité politique, l'importance de l'intégration régionale et la question des réfugiés.

Enfin, Marie-Josée Jacobs a profité de son déplacement au Kosovo pour rendre visite au contingent de l'armée luxembourgeoise déployé à Novo Selo.

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec le président élu de la République française, François Hollande, à Paris

10 mai 2012

Sur invitation du président élu de la République française, François Hollande, le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, s'est rendu à Paris le 10 mai 2012.

Au programme de l'entrevue figuraient les dossiers d'actualité européenne et notamment le pacte sur la discipline budgétaire ainsi que les possibles mesures pour relancer la croissance. La situation dans la zone euro a également été évoquée, en particulier celle de la Grèce.

Jean-Claude Juncker et François Hollande ont en outre discuté des relations bilatérales.

Rencontre entre Octavie Modert et Patrick Weiten à la maison Robert Schuman à Scy-Chazelles

21 mai 2012

Sur invitation du président du Conseil général de la Moselle, Patrick Weiten, la ministre de la Culture, Octavie Modert, a visité le 21 mai 2012 la maison Robert Schuman à Scy-Chazelles et s'est entretenue avec Patrick Weiten sur les projets culturels transfrontaliers existants

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, reçu par François Hollande, président élu de la République française (© SIP/Charles Caratini)

et pouvant être développés entre la Moselle et le Luxembourg.

Après avoir déposé une gerbe sur la tombe de Robert Schuman, la ministre et le président ont visité la demeure du «père de l'Europe», où il a notamment préparé la déclaration du 9 mai 1950 déclenchant le lancement de la future Communauté européenne, et où il est décédé en 1963. Ils ont également visité l'espace muséographique adjacent proposant une exposition permanente sur l'Europe ainsi que l'exposition temporaire «L'Europe en hymnes».

Octavie Modert et Patrick Weiten ont souligné la stature symbolique du Lorrain d'origine luxembourgeoise qu'était Robert Schuman et l'actualité de son idée visionnaire pour l'Europe. Ils ont rappelé que cela était particulièrement vrai pour les relations bilatérales entre la Moselle et le Luxembourg, respectivement pour celles à l'échelle de la Grande Région. «L'Europe est à réinventer chaque jour, parce que nous avons besoin de l'Europe chaque jour, la culture étant particulièrement importante dans ce processus, parce qu'elle représente l'âme des hommes et donne une âme à l'Europe», a précisé Octavie Modert.

Octavie Modert et Patrick Weiten ont également profité de leur rencontre pour faire le tour des nombreux projets et activités déjà en œuvre au niveau bilatéral, constatant que ceux-ci mériteraient néanmoins d'être encore plus visibles. En même temps, et prenant exemple sur les visions toujours pertinentes de Robert Schuman, la ministre de la Culture et le président du Conseil général ont identifié un certain nombre de pistes pour des collaborations futures plus approfondies. Octavie Modert a souligné que les projets concrets devraient tendre à raffermir l'identification européenne vécue et sentie des citoyens, comme par exemple un itinéraire commun autour de Robert Schuman, l'amélioration de la mobilité des acteurs culturels et des publics, la diffusion accrue de la littérature et des publications, des projets de recherche communs sur l'Europe ou encore la mise en réseau accrue des maisons des pères fondateurs de l'Europe, en accentuant entre autres la collaboration entre Scy-Chazelles et diverses institutions luxembourgeoises comme le Centre d'études et de recherches européennes Robert Schuman, le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe, le Musée européen Schengen, etc. Des conférences communes sur l'idée européenne devraient être envisageables, coorganisées par exemple avec l'Institut Pierre Werner.

Octavie Modert, ministre de la Culture, et Patrick Weiten, président du Conseil général de la Moselle, dans la maison Robert Schuman à Scy-Chazelles (© Ministère de la Culture)

En conclusion, les deux responsables politiques ont convenu de pousser plus loin les réflexions dans les mois à venir et de faire un nouveau point à l'automne 2012 lors d'une visite au Luxembourg, à laquelle Octavie Modert a invité Patrick Weiten.

Pour montrer l'importance des liens entre la Lorraine et le Luxembourg à travers la personnalité européenne de Robert Schuman, Patrick Weiten a annoncé qu'à l'occasion de la fête nationale luxembourgeoise du 23 juin, la maison Robert Schuman serait placée sous le signe du Luxembourg et l'accès serait gratuit pour les citoyens du Luxembourg.

Étienne Schneider en mission économique au Liban

4-7 juin 2012

En mission de prospection et de promotion économique au Liban, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, a rencontré le président Michel Sleimane, le Premier ministre Nagib Mikati ainsi que le président du Parlement, Nabih Berry.

Tout en se félicitant de l'excellence des relations entre le Luxembourg et le Liban, le ministre a eu à cœur d'aborder les différents moyens de développer les relations économiques et commerciales entre les deux pays. Ainsi, selon ses interlocuteurs, l'accord de non-double imposition pourrait être prochainement conclu. Le Liban se montre confiant quant au fait de trouver un accord sur la question de l'échange d'informations. Certains axes de coopérations, en particulier la logistique, le secteur bancaire et financier, ainsi que l'ingénierie civile et la construction mériteraient d'être approfondis dans les années à venir.

Étienne Schneider a également présenté la situation économique de l'Union européenne et invité les dirigeants libanais à ne pas perdre confiance dans la région économique la plus importante au monde.

Au cours de la seconde journée de sa visite au Liban, Étienne Schneider a rencontré le ministre de l'Économie et du Commerce, Nicolas Nahas. Les deux ministres ont exprimé leur optimisme quant aux opportunités d'affaires entre les deux pays et ont appelé les communautés d'affaires à inclure respectivement le Liban et le Luxembourg dans leurs projets de développement à l'étranger. Dans ce contexte, Étienne Schneider a proposé à son homologue libanais en charge du Commerce d'envisager une participation du Liban à la foire luxembourgeoise sur le tourisme et les vacances.

Étienne Schneider a conclu sa journée par une visite à la foire internationale Project Lebanon, où le Luxembourg est représenté par un stand collectif organisé en coopération avec la Chambre de commerce. Des entreprises luxembourgeoises actives dans le secteur de la construction participent à cette foire parmi les plus importantes au Moyen-Orient.

La mission s'est achevée par une réception, où communautés d'affaires et politique de Beyrouth ont assisté à la remise de l'ordre de commandeur du Mérite au consul honoraire du Luxembourg au Liban, Jacques Raphaël.

Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, reçu par Michel Sleimane, président du Liban (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

Jean Asselborn en déplacement dans la région du Golfe

16-18 juin 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué un déplacement dans la région du Golfe du 16 au 18 juin 2012.

Arabie saoudite

Les 16 et 17 juin, Jean Asselborn a séjourné au royaume d'Arabie saoudite.

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères du royaume d'Arabie saoudite, S.A.R. le prince Saoud Al-Faysal Bin Abdelaziz Al Saoud, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue pour une visite de travail à Djeddah le 16 juin.

Les ministres ont fait le point sur les relations bilatérales et se sont félicités de l'excellence de celles-ci. Jean Asselborn a exprimé ses profondes condoléances suite au décès du prince héritier, S.A.R. le prince Nayef Bin Abdulaziz Al Saoud. Les deux homologues ont salué le fait qu'une convention de non-double imposition avait récemment été paraphée et ils se sont entretenus de plusieurs voies pour renforcer les liens commerciaux entre les deux pays.

Les ministres ont ensuite eu un long échange de vues sur la situation actuelle en Syrie ainsi que dans la région du Proche- et du Moyen-Orient.

En ce qui concerne la crise syrienne, les deux ministres ont vivement condamné la répression violente de l'opposition en Syrie par le régime du président Bachar Al-Assad et ont appelé à la cessation immédiate de toutes les hostilités, condition *sine qua non* pour la mise en œuvre du plan de six points établi par l'émissaire conjoint de la Ligue arabe et des Nations unies, Kofi Annan. Ils ont procédé à l'analyse des prochaines initiatives discutées au niveau des Nations unies, de la Ligue arabe et de l'Union européenne (UE), ainsi que des moyens dont dispose la communauté internationale afin d'arrêter les atrocités. Dans ce contexte, les ministres ont souligné qu'une intervention militaire menée par la communauté internationale devait être évitée, considérant qu'une telle intervention mènerait à une aggravation de la situation humanitaire sur le terrain et ne pourrait amener une résolution à long terme de la crise, notamment au vu de la complexité de la situation régionale. Les ministres ont aussi exprimé leurs préoccupations sur la situation dramatique des personnes déplacées en Syrie ainsi que des nombreux réfugiés dans les pays limitrophes.

Les discussions ont également porté sur le conflit israélo-arabe et l'état actuel du processus de paix. Les deux ministres ont regretté l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de négociation, évoquant notamment les différentes initiatives récentes en vue de ranimer le dialogue et de ramener les deux parties à la table des négociations. Ils ont déploré que la situation actuelle semblait se dégrader toujours plus, notamment du fait de la poursuite de la politique de colonisation dans les territoires occupés menée par le

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, reçu par S.A.R. le prince Saoud Al-Faysal Bin Abdelaziz Al Saoud, ministre des Affaires étrangères du royaume d'Arabie saoudite
(© Ministère des Affaires étrangères)

gouvernement israélien, à tel point que la solution recherchée – deux États – risquait de ne plus être réalisable.

Concernant les bouleversements survenus dans le voisinage sud de l'UE suite au Printemps arabe, les ministres ont évoqué la situation en Égypte ainsi que les développements récents dans plusieurs autres pays de l'Afrique du Nord, notamment en Tunisie. Enfin, ils ont brièvement abordé l'état des négociations entre les E3+3 (France, Royaume-Uni, Allemagne, Chine, Russie, États-Unis) et l'Iran au sujet du programme nucléaire iranien.

Le 17 juin, Jean Asselborn a eu une entrevue avec le secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), le professeur Ekhmeleddin Ihsanoglu, au siège de l'organisation. Les discussions ont porté sur le rôle et les activités de l'OCI dans le monde arabe et au-delà, ainsi que sur la position de l'islam à travers le monde. Le secrétaire général a noté avec inquiétude que l'islamophobie se renforçait. En ce qui concerne la situation au sein de l'Europe, Jean Asselborn a soulevé la situation socioéconomique préoccupante d'une proportion croissante de jeunes en Europe, notamment dans le contexte actuel de la crise financière et économique, souvent à l'origine des tensions sociales. À ce sujet, il a souligné le besoin de renforcer le dialogue interculturel afin de garantir une meilleure entente entre les membres des différentes communautés.

Jean Asselborn avec le professeur Ekhmeleddin Ihsanoglu, secrétaire général de l'Organisation de la conférence islamique (© Ministère des Affaires étrangères)

L'état du processus de paix au Proche-Orient, la crise syrienne ainsi que les conséquences des bouleversements à travers le monde arabe suite au Printemps arabe figuraient également à l'ordre du jour.

Oman

Sur invitation du ministre chargé des Affaires étrangères, Yousuf bin Alawi bin Abdallah, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Mascate, au sultanat d'Oman, le 18 juin.

Les deux homologues ont fait tout d'abord le point sur l'état des relations bilatérales et se sont félicités de l'excellence de celles-ci. Au vu des faibles relations commerciales entre les deux pays, les ministres ont étudié plusieurs voies afin de renforcer celles-ci, évoquant plus particulièrement les secteurs des services financiers et de la logistique.

Dans le contexte des élections récentes en Grèce et en France, les discussions se sont ensuite concentrées sur la situation actuelle au sein de l'UE et de la zone euro. Jean Asselborn a exprimé l'espoir que les partis politiques grecs puissent s'entendre rapidement en vue d'établir un gouvernement stable, efficace et capable d'agir pour mettre en œuvre les réformes nécessaires afin de respecter les engagements envers les créanciers internationaux de la Grèce, consolider l'assainissement des finances publiques et rétablir la confiance

des marchés financiers dans la zone euro.

Il a également passé en revue les nombreuses mesures décidées au niveau européen afin de renforcer la gouvernance économique au sein de la zone euro et de l'UE, telles que la mise en œuvre du semestre européen, le *six-pack* et le pacte pour l'euro plus, visant une meilleure coordination des politiques économiques des États membres, ou encore le nouveau traité intergouvernemental sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire (pacte fiscal) renforçant la discipline budgétaire des États membres. À ce sujet, le Vice-Premier ministre a souligné la nécessité de préserver l'intégrité du marché intérieur des capitaux et des services, de l'approfondir et d'œuvrer à une relance de l'économie européenne. En outre, il a fait part de son soutien à l'initiative du président de la République française, François Hollande, de concentrer plus d'efforts sur la croissance et la relance économique en Europe.

Les ministres se sont ensuite penchés sur la situation actuelle en Syrie ainsi que dans la région du Proche- et du Moyen-Orient.

En ce qui concerne la crise syrienne, les deux ministres ont vivement condamné la répression violente de l'opposition en Syrie par le régime du président Bachar Al-Assad et ont évoqué les moyens dont dispose la communauté internationale afin d'arrêter les atrocités. Dans ce contexte, les ministres ont souligné qu'une intervention militaire menée par la communauté internationale devait être évitée, les deux ministres considérant qu'une telle intervention mènerait à une aggravation de la situation humanitaire sur le terrain et ne pourrait amener une résolution à long terme de la crise, notamment au vu de la complexité de la situation régionale.

Jean Asselborn et Yousuf bin Alawi bin Abdallah, ministre responsable des Affaires étrangères d'Oman (© Ministère des Affaires étrangères)

Les discussions ont également porté sur le conflit israélo-arabe et l'état actuel du processus de paix. Les deux ministres ont regretté l'impasse dans laquelle se trouvait actuellement le processus de négociation. Les deux ministres ont déploré que la situation actuelle semblait se dégrader toujours plus, notamment du fait de la poursuite de la politique de colonisation dans les territoires occupés menée par le gouvernement israélien, à tel point que la solution recherchée – deux États – risque de ne plus être réalisable.

Enfin, les ministres ont eu un échange de vues sur le dossier nucléaire iranien.

Visite d'Octavie Modert à Sibiu/Hermannstadt

18-19 juin 2012

La ministre de la Culture, Octavie Modert, a effectué les 18 et 19 juin 2012 une visite à Sibiu/Hermannstadt (Roumanie), ville partenaire de Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture 2007.

L'objectif du déplacement était tout autant de faire le point sur

les activités qui ont continué à se développer depuis 2007 que de concrétiser de nouveaux projets dans le contexte d'une programmation sporadique qui mettra l'accent sur la durabilité, la qualité et l'échange.

Accueillant Octavie Modert à l'Hôtel de Ville, le maire de Sibiu, Klaus Iohannis, a souligné que «c'est aussi bien un grand honneur qu'une grande joie pour nous de pouvoir accueillir à nouveau nos partenaires du Luxembourg. La relation entre Sibiu et le Luxembourg a été très fructueuse depuis 2007», l'évolution de Sibiu vers un véritable centre culturel de la région démontrant et confirmant les efforts réalisés en ce sens par le bourgmestre récemment réélu pour un quatrième mandat.

Souhaitant resserrer la relation existante entre Sibiu et le Luxembourg, Octavie Modert a non seulement discuté avec le maire Iohannis, mais elle a également rencontré les représentants de toute une série d'opérateurs culturels et touristiques locaux.

Le partenaire privilégié à cet égard restera la Casa Luxembourg, sise sur une des places centrales à Sibiu/Hermannstadt, avec laquelle la ministre a convenu de mettre en œuvre conjointement le projet-pilote des «journées luxembourgeoises». Celles-ci proposeront aux habitants de la ville une programmation impliquant des artistes luxembourgeois représentant différentes disciplines, tout comme éventuellement des produits culinaires et touristiques. L'idée est que, avec les initiatives déjà en cours que soutient le ministère de la Culture – comme par exemple l'excellente coopération entre le théâtre d'Esch-sur-Alzette et le théâtre Radu Stanca où travaille actuellement l'acteur et le metteur en scène luxembourgeois Daniel Plier, ou encore la collaboration entre la Villa Vauban et le musée Brukenthal –, l'esprit de 2007 continue de construire sur l'échange et la meilleure connaissance des peuples respectifs, base *in fine* aussi du projet européen dont les capitales de la culture sont le meilleur exemple et le meilleur ambassadeur.

Visite de travail de Jean Asselborn au Canada

19 juin 2012

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères du Canada, John Baird, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a effectué une visite de travail à Ottawa, au Canada, le 19 juin 2012.

Les ministres ont fait le point sur les relations politiques et économiques bilatérales et se sont félicités de l'excellence de celles-ci. Ils ont évoqué la récente mission économique de promotion et de prospection multisectorielle, menée par S.A.R. le prince héritier et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, au mois de mai 2012, et l'ont considérée comme un grand succès marquant un pas important vers le renforcement des liens commerciaux entre les deux pays. Le Canada représente aujourd'hui la 10e puissance économique du monde, le 7e pays d'accueil des investissements étrangers directs en 2010, tout comme le 11e exportateur et importateur mondial. «De ce fait, le Luxembourg est ravi d'entretenir d'excellentes relations avec le Canada et je me réjouis de pouvoir le souligner grâce à des rencontres régulières à tous les niveaux», a reconnu le chef de la diplomatie luxembourgeoise.

À l'ordre du jour figuraient également plusieurs grands dossiers de l'actualité politique internationale, notamment la situation actuelle dans la zone euro suite aux récentes élections en Grèce, les relations entre l'Union européenne et le Canada, la situation régionale au Proche- et au Moyen-Orient dans le contexte de la crise syrienne et des négociations sur le programme nucléaire iranien, ainsi que les derniers développements en Afghanistan suite au sommet de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord des 20 et 21 mai 2012. Les ministres ont pu constater une très forte convergence de vues sur tous les sujets abordés.

En ce qui concerne la situation au sein de la zone euro, Jean Asselborn a souligné qu'il importait que les partis politiques grecs parviennent rapidement à établir un gouvernement stable, efficace et capable d'agir pour mettre en œuvre les réformes nécessaires afin de respecter les engagements envers les créanciers internationaux de la Grèce, de consolider l'assainissement des finances publiques et de rétablir la confiance des marchés financiers dans la zone euro. Il a laissé entrevoir la possibilité de renégocier les délais

de mise en œuvre du programme d'austérité, en rappelant toutefois que les principaux axes des accords établis entre, d'un côté, la Commission européenne, la Banque centrale européenne et le Fonds monétaire international – dite la troïka –, et, de l'autre, la Grèce, ne pouvaient être revus.

Dans le contexte des nombreuses initiatives déjà entreprises au niveau de l'Union européenne et des discussions actuelles sur la création d'une union bancaire et la mise en place d'une taxe sur les transactions financières, Jean Asselborn a mis en exergue la nécessité de préserver l'intégrité du marché intérieur des capitaux et des services, de l'approfondir et d'œuvrer à une relance de l'économie européenne. À ce sujet, il a fait part de son soutien à l'initiative du président de la République française, François Hollande, de concentrer plus d'efforts sur la croissance et la relance économique en Europe.

Autres visites et entrevues à l'étranger

Janvier-juin 2012

6 janvier 2012

Luc Frieden à Vaduz pour un échange de vues avec Klaus Tschütscher, Premier ministre, ministre des Finances du Liechtenstein

16 janvier 2012

Luc Frieden à Copenhague pour des discussions bilatérales avec Margrethe Vestager, ministre de l'Économie et de l'Intérieur, et Bjarne Corydon, ministre des Finances

26-27 janvier 2012

Luc Frieden au World Economic Forum à Davos

10 février 2012

Nicolas Schmit en visite de travail en Autriche pour un entretien avec Rudolf Hundstorfer, ministre fédéral des Affaires sociales et de la Protection des consommateurs

24 février 2012

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec Angela Merkel, chancelière allemande, à Stralsund

15 mai 2012

Déplacement de Jean Asselborn à Vienne

22-23 mai 2012

Luc Frieden à Londres pour la promotion de la place financière

Regard sur les activités gouvernementales

PREMIER MINISTRE

Jean-Claude Juncker orateur à la matinée d'études InterLycées à l'Athénée de Luxembourg

2 février 2012

Matinée d'études InterLycées à l'Athénée de Luxembourg (© Athénée de Luxembourg)

Le 2 février 2012, le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, était l'invité de la matinée d'études InterLycées à l'Athénée de Luxembourg pour y présenter son analyse, «Les dettes souveraines en général et dans les pays de la zone euro en particulier».

Georges Heinrich: contexte, facteurs générateurs, instruments, résultats

En introduction à la conférence, le Dr Georges Heinrich, directeur du Trésor au ministère des Finances, a brossé le contexte dans lequel s'inscrit la crise des dettes publiques.

Georges Heinrich a d'abord passé en revue les facteurs générateurs qui ont débouché sur la crise économico-financière citant, entre autres, la persistance de divergences économiques entre États membres, qui se sont amplifiées au cours de la crise, ainsi que le manque de discipline budgétaire et la passivité des gouvernements qui ont omis d'assainir leurs finances publiques lorsque la conjoncture dans la zone euro était encore favorable. En s'appuyant sur la théorie d'une zone monétaire optimale, il a illustré pourquoi l'Union économique et monétaire «ne correspond pas à une zone optimale, mais devrait plutôt être qualifiée de projet politique à forte connotation économique».

Abordant ensuite les conséquences de la crise, il a illustré à quel point la mise en place des programmes de relance budgétaires avait contribué à augmenter le ratio des dettes publiques dans un contexte marqué par une frilosité grandissante des investisseurs.

Dans un deuxième temps, il a passé en revue les principales caractéristiques des différents programmes d'assistance mis en place pour aider la Grèce (2010), l'Irlande (2010) et le Portugal (2011), tout en insistant sur «les causes sous-jacentes de leurs difficultés qui étaient fort différentes».

Le directeur du Trésor s'est ensuite livré à une analyse détaillée des réactions du monde politique et de la psychologie des marchés, afin de montrer à quel point il était difficile de gérer la crise des dettes souveraines. Pour illustrer la réaction qui est venue du monde politique, Georges Heinrich a fait l'inventaire des réformes mises en place pour répondre et endiguer la crise en Europe, comme le Fonds européen de stabilité financière (FESF), le Mécanisme européen de stabilité (MES) et le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire.

Georges Heinrich a ensuite exposé trois options qui permettraient à l'Europe de juguler la crise actuelle. La première consiste à «travailler sur les symptômes plutôt que les causes», la deuxième prévoit la sortie coordonnée d'États membres de la zone euro et la troisième table sur une intégration plus poussée de l'Union européenne.

Jean-Claude Juncker esquisse les contours d'une stratégie de croissance pour l'Europe

Enchaînant, Jean-Claude Juncker a souligné le besoin de trouver un juste équilibre entre, d'une part, les politiques de consolidation budgétaire et, d'autre part, les politiques promouvant la croissance. «Il n'y a pas d'alternative», a-t-il dit, avant d'ajouter que «la croissance ne saurait être financée par un fardeau laissé aux prochaines générations et qui compromettrait les conditions de vie des générations futures». D'après le président de l'Eurogroupe, «la consolidation des finances publiques relève de l'autonomie des États membres, alors que l'élaboration d'une stratégie de croissance devrait idéalement s'inspirer d'éléments d'activité pris à l'échelon communautaire».

Pour le Premier ministre, le plus grand problème auquel est confronté l'Europe réside dans une crise de confiance que l'on peut observer dans de larges tranches de la population. Cette crise de confiance à l'égard des gouvernements a deux origines. Jean-Claude Juncker a évoqué des opinions divergentes qui ont été véhiculées par les dirigeants politiques, débouchant sur «une cacophonie» qui fait que «la politique est devenue illisible» et que «ceux qui nous observent aujourd'hui ne savent plus vers où nous nous dirigeons».

À cela s'ajoute que cette illisibilité a été amplifiée par les nombreux revirements et les analyses parfois contradictoires qui ont été effectuées par «les gourous de ce monde» depuis l'éclatement de la crise économico-financière, allant souvent à l'encontre des décisions prises par les gouvernements.

Jean-Claude Juncker a ensuite esquissé les contours d'une stratégie de croissance. En se référant aux décisions prises au cours du sommet informel du 30 janvier 2012, il a souligné que cette stratégie serait basée sur trois priorités, à savoir la lutte contre le chômage, en particulier chez les jeunes, l'achèvement du marché unique, dont le fonctionnement continue d'être freiné par des entraves économiques, et la relance du financement de l'économie notamment en faveur des petites et moyennes entreprises.

Jean-Claude Juncker a également plaidé pour l'utilisation de l'argent des fonds de cohésion structurels et régionaux de l'Union européenne comme alimentation de la croissance dans les pays qui sont confrontés à des difficultés financières, estimant qu'il «est aberrant de demander à un pays qui a une situation de déficit lourd et un endettement incroyablement élevé de cofinancer, comme il le faisait d'antan, les projets d'infrastructure». Finalement, il a également attiré l'attention sur le besoin de promouvoir la mobilité des citoyens européens, en soulignant «qu'il faut augmenter la mobilité des travailleurs pour mieux servir le marché de l'emploi en Europe».

Jean-Claude Juncker a enchaîné sur les disparités qui se sont accrues entre les États membres, tout en regrettant que «l'Union européenne, la Commission ne sont pas des États centraux et que la décision repose sur plusieurs épaules». Il a plaidé pour un pilotage économique qui repose sur des règles fortes et rigides.

Il a enfin écarté l'hypothèse d'une sortie d'un État membre de la zone euro, en arguant que «ce qui paraît aujourd'hui plus facile, peut se révéler une lourde erreur historique».

Jean-Claude Juncker reçoit le Sigillum Magnum de l'université de Bologne

13 mars 2012

Le 13 mars 2012, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu à Bologne, où il s'est vu décerner le Sigillum Magnum, la plus haute distinction de l'université de Bologne. Elle est attribuée à des personnalités éminentes du milieu politique, scientifique ou culturel.

Fondée en 1088, cette université est considérée comme la plus ancienne du monde occidental. Elle a pris le nom d'Alma Mater Studiorum par un décret en l'an 2000.

Avec la remise du Sigillum Magnum, l'université a rendu hommage à trois personnalités politiques qui se sont engagées en faveur de l'intégration européenne et de la monnaie unique, à savoir l'ancien président du Conseil des ministres italien et ancien président de la Commission européenne, Romano Prodi, l'ancien chancelier fédéral allemand, Helmut Kohl, ainsi que le Premier ministre Jean-Claude Juncker. Pour ce dernier, il s'agissait d'honorer «le parcours excep-

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, et Romano Prodi, ancien président du Conseil des ministres italien et ancien président de la Commission européenne, en compagnie (au centre) du recteur de l'université de Bologne, le Prof. Ivano Dionigi (© SIP/Charles Caratini)

tionnel du Premier ministre en tant que cofondateur de la monnaie unique européenne, cosignataire du traité de Maastricht et en tant que président de l'Eurogroupe».

Parmi les anciens lauréats du Sigillum Magnum figurent, entre autres, Sandro Pertini, Johannes Rau, Jacques Delors, le pape Jean-Paul II, Mstislav Rostropovitch, Shimon Peres et Simone Veil.

À l'issue de la cérémonie de remise de distinction, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé à un séminaire sur l'avenir de l'Europe. Lors d'un débat animé par Roberto Napoletano, directeur du quotidien *Il Sole 24 Ore,* Jean-Claude Juncker, Romano Prodi et Paolo Pombeni, professeur d'histoire et de politique européenne à l'université de Bologne, ont discuté de l'euro et des défis de la crise de la dette publique.

Jean-Claude Juncker visite le Luxembourg American Cultural Center dans l'État du Wisconsin

19 mai 2012

Le 19 mai 2012, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a rencontré les membres de la Luxembourg American Cultural Society et a visité le Luxembourg American Cultural Center dans l'État du Wisconsin, aux États-Unis.

La mission de la Luxembourg American Cultural Society, une organisation à caractère non lucratif, est représentée symboliquement par un arbre avec des racines et des feuilles. Elle consiste, d'une part, à préserver l'héritage luxembourgeois en Amérique du Nord et, d'autre part, à promouvoir les relations d'amitié entre le Luxembourg et les États-Unis.

Depuis août 2010, la Luxembourg American Cultural Society s'est dotée, en partenariat avec le ministère de la Culture et l'ASBL Roots and Leaves Association, d'un centre culturel américano-luxembourgeois, le Luxembourg American Cultural Center. Celui-ci se compose d'un musée qui se trouve dans une ancienne grange en pierre de taille restaurée Mamer-Hansen, la dernière grange luxembourgeoise en pierre de taille du Wisconsin, ainsi que d'un centre de recherches Dooley-Wagner.

Le Roots and Leaves Museum met en lumière le présent et le passé du Grand-Duché. La morphologie de l'arbre sert de fil conducteur à l'ensemble de l'aménagement muséologique, divisé en deux parties.
La première partie, baptisée «Racines», met en évidence les caractéristiques de la vie sociétale, économique, culturelle et politique du Luxembourg. La seconde partie, intitulée «Feuilles», retrace l'histoire de l'immigration luxembourgeoise, de l'arrivée des immigrants luxembourgeois au port de New York jusqu'à leur sédentarisation, voire intégration dans la société d'accueil.

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Kevin Wester, directeur de la Luxembourg American Cultural Society (© SIP/Charles Caratini)

Elle aborde également les aspects de la vie quotidienne des communautés issues de l'immigration luxembourgeoise, tels que la scolarisation et l'éducation des enfants.

L'idée véhiculée par la métaphore de l'arbre est représentée matériellement par une sculpture en acier, appelée Luxembourg American Family Tree, qui se dresse au milieu du hall d'entrée. L'arbre illustre symboliquement l'histoire de l'immigration luxembourgeoise en Amérique du Nord «qui, à l'instar d'un arbre, a poussé sur un terreau solide et a développé un feuillage dense». Chacune des 148 feuilles de l'arbre, représentant 296 photographies d'Américains de descendance luxembourgeoise, renvoie à l'histoire commune des immigrés luxembourgeois qui se sont installés dans cette région.

Conférence de presse de Jean-Claude Juncker sur certains sujets de l'actualité politique nationale et européenne

31 mai 2012

Le 31 mai 2012, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a donné une conférence de presse pour informer sur un certain nombre de sujets de l'actualité politique nationale et européenne.

Il a d'abord parlé des recommandations de la Commission européenne à l'adresse du Luxembourg suite à la transmission à Bruxelles du programme de stabilité et de croissance et du programme national de réforme. Selon ces recommandations, les hypothèses macroéconomiques utilisées par le gouvernement dans le cadre des deux programmes sont plausibles et le Luxembourg compte parmi les pays les moins endettés en Europe. Néanmoins, elles disent aussi que le niveau des dépenses publiques est relativement élevé et que le pays risque de ne pas remplir ses objectifs budgétaires à moyen terme (+0,5% du PIB), vu notamment les importantes dépenses futures en matière de rentes et de pensions. Dans ce contexte, la Commission pense que la réforme du système de pension constitue certes un pas dans la bonne direction, mais il est insuffisant, et elle propose dès lors au gouvernement de soumettre la réforme à un réexamen. La Commission s'attaque en particulier à la faible employabilité des personnes âgées et aux systèmes de préretraite, deux points sur lesquels le gouvernement travaille de toute façon déjà, a répliqué le Premier ministre, avant d'ajouter que la réforme laisse par ailleurs la place à un certain nombre d'ajustements.

Concernant les recommandations de la Commission relatives au système de l'indexation automatique des salaires, Jean-Claude Juncker a dit clairement que le gouvernement n'envisageait pas de modifications supplémentaires allant au-delà des modulations déjà décidées pour 2012, 2013 et 2014. En particulier, le gouvernement n'entend pas suivre la Commission dans sa proposition de pérenniser la solution trouvée pour les trois

années au-delà de l'année 2015. De même, le Luxembourg n'a pas non plus l'intention de suivre la Commission dans sa critique à l'égard du niveau du salaire social minimum. Par ailleurs, le gouvernement n'envisage pas de modifications supplémentaires pour ce qui est de l'ajustement des pensions et des rentes, a noté Jean-Claude Juncker, avant de préciser que la révision décidée pour 2013 serait déjà considérable.

En matière de protection du climat, la Commission pointe du doigt les prix relativement bas de l'essence et du diesel au Luxembourg. À ce sujet, Jean-Claude Juncker a affirmé qu'il n'y aurait pas d'augmentation substantielle de ces prix. «Que les produits pétroliers soient achetés au Luxembourg ou en Belgique ne changera en rien la problématique de la protection du climat», a signalé le Premier ministre, «même si, à long terme, le niveau des prix tend vers le haut.»

Il a déploré ensuite que la Commission ne mentionne nulle part le niveau élevé des investissements de l'État, ni d'ailleurs le programme anticrise de 2009.

Un autre sujet abordé par Jean-Claude Juncker a été la situation dans la zone euro. Il a rappelé qu'il avait été chargé, avec le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, et le président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, de faire des propositions en vue d'approfondir l'Union économique et monétaire. Parmi les questions à discuter dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a cité l'idée d'une union bancaire dans la zone euro, consistant à rassembler au sein d'une structure européenne les organes nationaux de supervision et de surveillance du système bancaire ainsi que les systèmes de garantie utilisés en cas de défaut de paiement d'une banque, tout comme l'idée d'une union budgétaire, qui renferme notamment l'idée des euro-obligations. Il a aussi évoqué l'amélioration de la gouvernance de la zone euro, l'élargissement des compétences d'Eurostat ou encore le rapprochement des systèmes de pension.

Concernant la Grèce, le Premier ministre, président de l'Eurogroupe a signalé que la situation restait préoccupante. «Ce n'est qu'après installation d'un nouveau gouvernement que la situation se calmera, sous condition que la substance du programme d'ajustement ne soit pas changée», a-t-il dit. Pour ce qui est de l'Espagne, il a plaidé pour un rallongement de 12 mois du délai dans lequel le pays doit remplir les objectifs de son programme d'ajustement budgétaire. Jean-Claude Juncker a conclu à ce sujet que «les mesures de consolidation budgétaire, qui sont sans option, doivent être complétées par des éléments de croissance. Sans croissance, il ne peut y avoir de consolidation budgétaire!» Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a également été chargé avec Van Rompuy, Barroso et Draghi de faire des propositions lors du prochain Conseil européen.

Enchaînant sur les sujets d'actualité nationale, le Premier ministre a d'abord évoqué l'avenir du Luxembourg. «Je veux que nous discutions de l'avenir du pays, mais je veux qu'on le fasse sans conditions préalables», a dit Jean-Claude Juncker, avant de rejeter l'idée d'une conférence nationale sur l'avenir du pays lancée par l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL). «Une telle conférence ne devrait pas être convoquée sur base des seules propositions de l'UEL», a-t-il noté.

Dans ce contexte, le Premier ministre rencontrera les différentes composantes de l'UEL pour des entretiens individuels d'ici à septembre 2012, tout comme il a aussi l'intention de rencontrer les syndicats, mais également la Caritas et les représentants de l'initiative 5vir12. La problématique du chômage des jeunes et la question de la compétitivité du Luxembourg seront aussi à l'ordre du jour.

Pour ce qui est des aides au logement, le Premier ministre a rappelé que l'ensemble des aides serait soumis à examen. «Il faut déterminer les aides qui ont rempli leur but et celles qui ne l'ont pas fait», a-t-il déclaré, avant d'ajouter «qu'il y a des économies à faire». Refusant de parler de mesures d'austérité dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a dit qu'il s'agissait d'augmenter l'efficience des aides.

Concernant le dossier Wickrange/Livange, Jean-Claude Juncker a annoncé qu'un débat d'actualité aurait lieu à la Chambre des députés le 13 juin 2012. À ce moment, le Premier ministre répondra de manière détaillée à l'avis juridique du parti libéral sur un courrier envoyé à deux promoteurs par trois ministres au nom du gouvernement. Rappelant que des reproches très graves avaient été formulés à

l'égard du gouvernement dans le cadre de ce dossier, Jean-Claude Juncker a signalé qu'il souhaitait débattre publiquement de toutes les questions qui se posent dans ce contexte. Ceci inclut aussi pour le Premier ministre une discussion sur la manière dont le gouvernement doit travailler avec les promoteurs et les investisseurs. «Jusqu'à quel point peut-on activement mener une politique économique?», a demandé Jean-Claude Juncker.

AFFAIRES EUROPÉENNES

Jean-Claude Juncker détaille la position du gouvernement sur l'accord international visant à renforcer la gouvernance économique dans l'Union européenne

11 janvier 2012

Dans une réponse à une question parlementaire datée du 10 janvier 2012 du député François Bausch, le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a détaillé la position du gouvernement sur l'accord international du 9 décembre 2011 concernant le renforcement de la gouvernance économique dans l'Union européenne et dans la zone euro.

Contexte

Jean-Claude Juncker a d'abord expliqué que les chefs d'État ou de gouvernement avaient décidé le 9 décembre 2011 de négocier un traité international pour renforcer la discipline budgétaire et la coordination des politiques économiques, suite au refus du Royaume-Uni de procéder à 27 au sein de l'Union européenne.

Il a ensuite rapporté qu'un premier projet avait été élaboré par les services du secrétariat du Conseil et du cabinet Van Rompuy, qui «reflète fidèlement le contenu de la déclaration du 9 décembre 2011».

Le président de l'Eurogroupe a précisé que les négociations s'étaient déroulées au sein d'un groupe de travail *ad hoc* fonctionnant sous l'égide du Eurogroup Working Group (EWG) et sous la présidence de Georges Heinrich, président *ad interim* du EWG et directeur du Trésor au ministère des Finances. Il a souligné qu'une première réunion avait eu lieu le 20 décembre 2011 et avait débouché sur un deuxième projet de traité prenant en compte les diverses contributions des délégations. Il a ajouté qu'une deuxième réunion s'était déroulée le 6 janvier 2012 avec l'objectif de finaliser les travaux avant le Conseil européen informel du 30 janvier 2012.

Position du gouvernement luxembourgeois

Jean-Claude Juncker a présenté ensuite la position du gouvernement, en rappelant l'attachement du Luxembourg à la méthode communautaire. Il a regretté qu'un renforcement des objectifs poursuivis, à savoir la discipline budgétaire et la coordination des politiques économiques, ne pouvait se faire dans le cadre institutionnel de l'Union européenne. Le Premier ministre, qui a estimé que ce traité devait rester «une exception au fonctionnement ordinaire», a insisté sur le besoin d'assurer une stricte cohérence et compatibilité entre les dispositions du traité intergouvernemental ainsi que le droit primaire et secondaire de l'Union européenne. Sans «être tout à fait enthousiaste à l'idée d'un traité intergouvernemental», Jean-Claude Juncker a expliqué que le gouvernement avait adopté une approche constructive lors des négociations. Il a souligné que le gouvernement avait rappelé de manière conséquente la rigueur conceptuelle et juridique qu'il fallait préserver dans la formulation des dispositions, ceci pour qu'elles puissent être efficaces dans le contexte d'une intégration plus poussée de la zone euro.

Jean-Claude Juncker a précisé finalement que le projet de traité ne contenait pas de disposition sur les euro-bonds, «vu que la déclaration du 9 décembre 2011 n'y fait pas référence».

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Bruxelles

23 janvier 2012

Le soir du 22 janvier 2012, le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à un dîner de travail informel des ministres des Affaires étrangères du Benelux, précédant le Conseil «Affaires étrangères». Les ministres ont préparé les discussions du Conseil et ont eu un échange de vues sur d'autres sujets de l'actualité européenne.

Le matin du 23 janvier, les 27 ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne (UE) ont débuté leurs travaux, sous présidence de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, par une discussion sur la situation en Iran et notamment sur le programme nucléaire.

Les ministres ont fait le point sur la politique de l'«approche double» de l'UE, qui consiste, d'un côté, à imposer des sanctions et des mesures restrictives visant les acteurs économiques iraniens ainsi que les responsables de la répression interne en Iran, et, de l'autre, à maintenir un canal de communication avec Téhéran, tout en continuant à exprimer un soutien aux personnes et à la société civile qui revendiquent leurs droits.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, S.A.R. le Grand-Duc héritier et Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères de la France, à Bruxelles le 23 janvier
(© Ministère des Affaires étrangères)

Le Conseil a réitéré ses profondes préoccupations au sujet du programme nucléaire iranien, notamment suite à l'annonce du lancement de l'opération d'enrichissement d'uranium jusqu'à un niveau de 20%, en violation des six résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi que de onze résolutions du conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Au vu des violations continues perpétrées par l'Iran, le Conseil a décidé de mettre en place un embargo graduel sur le pétrole iranien et les produits pétroliers. Les mesures concernent l'importation, l'achat et le transport de pétrole brut et de produits pétroliers ainsi que les activités du secteur de la banque et des assurances qui s'y rapportent. Le Conseil a aussi décidé de sanctionner la Banque centrale iranienne, en interdisant certaines transactions avec celle-ci et une partie de ses transactions. Ces nouvelles mesures visent les sources de financement pour le programme nucléaire et complètent les sanctions existantes.

Suite aux évolutions importantes dans le pays et aux visites de plusieurs ministres des Affaires étrangères, le Conseil a fait le point sur les développements récents en Birmanie et a discuté de la réponse commune de l'UE face à ce processus. Les ministres se sont mis d'accord, comme premier pas, pour suspendre les interdictions de visa à l'encontre du président birman, U Thein Sein, du vice-président, des membres du gouvernement et des présidents des deux chambres parlementaires. Ils ont donné mandat aux groupes de travail d'examiner les prochaines étapes. Le Conseil a souligné que l'UE désirait assister la Birmanie dans ses efforts pour avancer dans le processus de réformes entamé et qu'elle était prête à accroître son assistance dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. La bonne tenue des élections législatives partielles du 1er avril 2012 devrait ouvrir la voie à des mesures supplémentaires. Les ministres ont également salué le remarquable programme de réformes entrepris par le gouvernement et le Parlement, tout comme la libération de nombreux prisonniers, la reprise du dialogue mené par le gouvernement avec les différents groupes ethniques ou encore le dialogue avec l'opposante Aung San Suu Kyi.

Les travaux du Conseil ont également porté sur la situation actuelle en Syrie, qui reste très préoccupante malgré les sanctions imposées par la Ligue arabe le 27 novembre 2011 et malgré le déploiement de la mission d'observation de celle-ci sur le terrain. Le Conseil a réitéré ses vives préoccupations concernant la détérioration de la situation en Syrie, les violations systématiques des droits humains et la poursuite de la répression inacceptable exercée par le régime syrien contre la population. Les ministres ont renouvelé leur appel au président Bachar Al-Assad de quitter le pouvoir afin de permettre une transition pacifique et démocratique. Ils ont rappelé leur plein soutien aux efforts de la Ligue arabe, notamment en ce qui concerne la prolongation de la mission d'observation déployée en Syrie. Le Conseil a décidé de la mise en place de nouvelles mesures restrictives visant la capacité du régime à poursuivre sa répression brutale, ajoutant 22 personnes responsables de violations des droits humains ainsi que huit entités apportant un soutien financier au régime à la liste des personnes et entités faisant l'objet d'un gel des avoirs et d'une interdiction de pénétrer dans l'UE. Un embargo sur les armes ainsi qu'une interdiction d'importer du pétrole brut syrien et de procéder à de nouveaux investissements dans le secteur pétrolier de ce pays ont été progressivement mis en place. Les ministres ont également salué le prolongement de la mission d'observation de la Ligue arabe et sa résolution du 22 janvier 2012, dans laquelle elle prévoit un transfert des pouvoirs du président Al-Assad à son vice-président et un gouvernement d'union nationale.

Les ministres ont fait le point sur la situation dans les deux pays ainsi que sur le dialogue entre le Kosovo et la Serbie, notamment à la lumière de la décision à prendre sur l'octroi du statut de pays candidat à la Serbie lors du Conseil «Affaires générales» du mois de février 2012.

Lors du déjeuner de travail, les ministres ont dressé un état des lieux du processus de paix au Proche-Orient et se sont entretenus au sujet des réunions ayant eu lieu sous l'impulsion de la Jordanie et des récents contacts de Catherine Ashton avec les différents dirigeants de la région au sujet de la situation à Gaza et dans les territoires palestiniens occupés. Au vu des développements préoccupants sur le terrain au cours de l'année 2011, notamment en ce qui concerne la poursuite de la colonisation, l'UE a réaffirmé son engagement pour la solution à deux États, la légitimité de l'État d'Israël et le droit des Palestiniens d'obtenir un État ne devant jamais être remis en question. Les ministres se sont félicités des efforts de Catherine Ashton et ont fait état de leur soutien aux efforts du Quartet en vue d'une reprise prochaine des négociations.

Après le déjeuner, le Conseil a repris son travail par une discussion sur les relations entre l'UE et le Belarus. Les ministres ont eu un échange de vues approfondi sur la mise en œuvre de mesures restrictives additionnelles sanctionnant les violations des droits humains perpétrées par le régime.

Enfin, le Conseil a clôturé ses travaux par une discussion sur la situation au Soudan et au Soudan du Sud. Six mois après l'indépendance du Soudan du Sud, les ministres ont analysé la situation interne et humanitaire dans les deux pays, ceci également dans le contexte des négociations entre le Soudan et le Soudan du Sud qui ne progressent que lentement et la situation sécuritaire qui empire.

Romain Schneider au Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles

23 janvier 2012

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles le 23 janvier 2012. Le gouvernement y était représenté par le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider.

Le Conseil a marqué le début de la présidence danoise. La présidente en exercice, Mette Gjerskov, a présenté les priorités danoises regroupées sous le slogan «Europe at work». Le Danemark veut notamment mettre en avant une Europe responsable, dynamique, verte et sûre.

Concernant le dossier de la réforme de la politique agricole commune (PAC), le Danemark envisage des débats autour de différents sujets, dont notamment la notion d'agriculteur actif, le *greening,* la simplification et les zones défavorisées. Le Danemark souhaite mettre l'accent

sur la recherche et l'innovation. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, la présidence danoise continuera les travaux relatifs au paquet qualité, aux propositions relatives aux aliments pour enfants et aux aliments destinés à des fins médicales. Par ailleurs, la protection du bien-être et de la santé des animaux sera une priorité tout au long du prochain trimestre. Dans le domaine de la pêche, les travaux continueront sur la réforme de la politique commune de la pêche (PCP).

Ensuite, les ministres européens de l'Agriculture ont pris note de la présentation de la Commission relative à sa communication sur la stratégie pour la protection et le bien-être des animaux 2012-2015. Cette stratégie vise à améliorer la protection des animaux dans l'Union européenne par la mise en place d'un nouveau cadre législatif et le renforcement des actions existantes. À noter que les 29 février et 1er mars 2012, la présidence danoise organisera, avec la Commission, une conférence à ce sujet.

Les ministres ont également abordé la question de l'apparition du virus de Schmallenberg, une nouvelle maladie virale affectant les ruminants. Bon nombre de délégations ont soutenu la demande de la délégation néerlandaise pour une approche coordonnée au niveau de l'Union européenne, notamment par un échange d'informations rapide sur les cas détectés et par un effort commun de recherche sur le diagnostic, l'épidémiologie et le développement d'un vaccin. Le commissaire en charge de la Santé et de la Politique des consommateurs, John Dalli, a pour sa part souligné la nécessité d'une approche unie et il a encouragé les États membres à renforcer leur surveillance.

Par ailleurs, les ministres européens de l'Agriculture ont mené un large débat d'orientation sur les propositions de réforme relatives à l'organisation commune des marchés.

Dans son intervention, Romain Schneider a souligné que l'Europe avait besoin de mécanismes réactifs et flexibles afin de pouvoir réagir rapidement en cas de crise. Il a donc remercié la Commission d'avoir proposé un élargissement du dispositif relatif aux mesures exceptionnelles et que les mesures liées à une perte de confiance des consommateurs, en raison de risques pour la santé publique ou végétale, s'appliqueront à l'avenir à tous les produits agricoles.

Concernant la question du renforcement de la compétitivité, Romain Schneider a signalé que le regroupement des producteurs agricoles dans le cadre de coopératives constituait une longue tradition au Grand-Duché. La délégation luxembourgeoise est cependant ouverte à une analyse de l'extension des dispositions sur les organisations de producteurs et les organisations interprofessionnelles à tous les secteurs, mais, à son avis, les États membres ne devraient pas être obligés à mettre en œuvre ce système.

Par ailleurs, il a soutenu l'idée que le principe de l'extension des règles et décisions internes d'une organisation de producteurs représentative à tous les agriculteurs d'une région n'était ni opportun ni souhaitable pour le Luxembourg.

De plus, Romain Schneider a insisté sur le fait que les règles, les dispositions et les mesures pour tous les éléments essentiels devraient figurer dans le texte de base, cela afin de donner aux acteurs des marchés les moyens d'une planification efficace à moyen terme.

Finalement, il a indiqué que la question du maintien des droits de plantation dans le secteur viticole pourrait être examinée utilement dans le cadre du groupe à haut niveau «vin» que la Commission entend mettre en place prochainement.

En outre, le Conseil a définitivement adopté, en première lecture, sa position relative au règlement sur la distribution de denrées alimentaires au profit des personnes les plus démunies de la communauté, de sorte que cette mesure sera pleinement opérationnelle en 2012 et 2013.

Cette réunion des ministres européens de l'Agriculture a également été l'occasion de lancer la campagne de communication «PAC@50», marquant le 50e anniversaire de la PAC. Cette campagne de communication d'une durée d'un an comporte un site web interactif, une exposition itinérante, du matériel audiovisuel et de la documentation sur papier. Elle s'accompagne de toute une série d'événements qui se dérouleront à Bruxelles et dans les États membres.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin»

23-24 janvier 2012

Le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» qui se sont tenues à Bruxelles les 23 et 24 janvier 2012.

Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe et Luc Frieden y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

L'Eurogroupe lancera la procédure de sélection d'un nouveau membre du comité de direction de la Banque centrale européenne. Le mandat de José Manuel González-Páramo venant à échéance le 31 mai 2012, l'Eurogroupe a constaté que trois personnes avaient posé leur candidature pour sa succession. Il s'agit d'Antonio Sáinz de Vicuña (Espagne), de Mitja Gaspari (Slovénie) et d'Yves Mersch, l'actuel gouverneur de la Banque centrale du Luxembourg. L'Eurogroupe examinera les trois dossiers de candidature et proposera un candidat lors de sa réunion du 20 février 2012.

Les ministres des Finances des 17 pays membres de la zone euro ont fait le point sur la situation économique et financière en Grèce ainsi que sur la mise en œuvre du programme d'assistance, tout comme sur les négociations que mène actuellement le gouvernement grec avec ses créanciers en vue de rétablir la soutenabilité de la dette grecque.

Concernant ce dernier point, le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a déclaré devant la presse que l'Eurogroupe avait demandé aux autorités grecques de trouver un accord «dans les prochains jours» avec leurs créanciers, tout en respectant les principaux paramètres et objectifs définis par le sommet de l'euro du 26 octobre 2011. L'Eurogroupe a en outre rappelé que «la participation du secteur privé devrait permettre la réduction de la dette grecque à 120% du PIB à l'horizon 2020». L'opération devrait consister en un échange volontaire d'obligations grecques avec une décote nominale de 50% des titres détenus par les investisseurs privés. En revanche, les États membres de la zone euro participeraient avec un maximum de 30 milliards d'euros à l'effort, tout en confirmant que le secteur public était prêt à mettre à disposition de la Grèce des financements pour un nouveau programme d'ajustement à hauteur de 100 milliards d'euros jusqu'en 2014. En parallèle, l'Eurogroupe a appelé le gouvernement grec et la troïka, composée de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne et du Fonds monétaire international, à «se mettre d'accord le plus rapidement possible sur les paramètres clés d'un nouveau programme d'ajustement». Concernant divers articles de presse et autres prises de parole publiques au sujet de l'avenir de la Grèce et de son appartenance à la zone euro, Jean-Claude Juncker a souligné «qu'il n'y a absolument pas de divergences de vues sur ce sujet autour de la table de l'Eurogroupe. Pour chacun d'entre nous, l'avenir de la Grèce est clairement au sein de la zone euro».

L'Eurogroupe a discuté des développements de la stabilité dans la zone euro, notamment des situations financières et budgétaires de l'Espagne et de l'Italie. Pour ce qui est de l'Italie, l'Eurogroupe a félicité le Premier ministre Mario Monti pour l'adoption parlementaire d'importantes mesures budgétaires le 23 décembre 2011. Les ministres ont également «salué l'adoption récente d'un décret sur la deuxième phase de libéralisation de l'activité économique en Italie».

L'Eurogroupe a entendu un rapport du nouveau Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie et de la Compétitivité de l'Espagne, Luis de Guindos, sur les priorités du nouveau gouvernement pour 2012, notamment en ce qui concerne la réduction du déficit budgétaire, les réformes structurelles, les réformes du marché du travail et du secteur financier.

Les ministres ont examiné les récentes décisions prises par l'agence de notation Standard & Poor's qui a abaissé les notations de plusieurs pays membres de la zone euro ainsi que celle du Fonds européen de stabilité financière (FESF).

L'Eurogroupe a finalement analysé la mise en œuvre de la procédure de déficit excessif en Belgique, à Chypre et à Malte.

À l'issue de la réunion de l'Eurogroupe, les ministres des Finances

des 17 pays membres de la zone euro ont été rejoints par leurs collègues des 10 pays non-membres de la zone euro pour discuter des modalités de ratification et de mise en œuvre du futur Mécanisme européen de stabilité (MES), appelé à prendre le relais du FESF à partir de la mi-2012.

La réunion à 27 a permis de dégager un accord sur le futur MES. La nouvelle version du traité y relatif sera signée en marge de la réunion de l'Eurogroupe du 20 février 2011. En comparaison avec le texte signé en 2011, le nouveau traité présente plusieurs avancées:

- Le MES entrera en vigueur plus tôt, en juillet 2012 au lieu de juillet 2013, dès que des États membres représentant 90% de son capital auront ratifié le traité.
- Afin de disposer d'une transition robuste et efficace, le FESF continuera ses activités de financement des programmes d'ajustement qui ont ou auront commencé avant la mi-juillet 2013.
- Le MES sera en mesure d'utiliser les nouveaux instruments qui avaient été mis en place pour le FESF (acquisitions sur les marchés primaires, interventions sur les marchés secondaires, recapitalisation d'institutions financières et programmes préventifs).
- Dans l'hypothèse d'une urgence, le MES pourra prendre des décisions par majorité qualifiée, garantissant ainsi une action rapide.
- La doctrine concernant la participation du secteur privé sera strictement alignée sur celle du Fonds monétaire international.

Finalement, la capacité de prêt totale du MES de 500 milliards d'euros sera réexaminée en mars 2012.

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, en conversation avec Luc Frieden, ministre des Finances, et (à dr.) Steven Vanackere, ministre des Finances de la Belgique, à Bruxelles le 23 janvier (© SIP/Jock Fistick)

Cette réunion a été suivie par une discussion à 27 sur le projet d'accord international relatif à une union pour la stabilité budgétaire, à laquelle participait également une délégation du Parlement européen.

Pour Jean-Claude Juncker, «des avancées considérables ont été faites par le groupe de travail depuis le 9 décembre 2011, quand la décision de mettre en place ce traité a été prise». La réunion des 27 ministres des Finances a été, selon Jean-Claude Juncker, «extrêmement constructive». Le texte, tel qu'il est maintenant, «est une bonne base de travail pour la discussion des chefs d'État ou de gouvernement de lundi prochain».

Jean-Claude Juncker a également répété que l'objectif demeurait que le nouveau traité soit signé début mars 2012 et ratifié le plus rapidement possible.

Le futur traité intergouvernemental aidera à maintenir la soutenabilité budgétaire dans la mesure où les États membres mettront en œuvre dans leurs législations nationales la «règle d'or» pour un budget en équilibre. Ils mettront également en œuvre un mécanisme de correction qui doit être activé automatiquement en cas de déviation des objectifs initiaux. La Cour de justice de l'Union européenne sera compétente pour vérifier la transposition de cette règle et elle pourra

imposer des sanctions financières si des États membres ne respectent pas son jugement.

Finalement, le traité respectera intégralement le cadre juridique et les procédures de l'Union européenne. Il est ouvert à tous les États membres qui voudront y adhérer. L'Eurogroupe a souligné que son objectif était d'intégrer le plus rapidement possible les dispositions de ce traité dans le cadre juridique de l'Union.

Jean-Claude Juncker a également présidé les deux réunions à 27.

Conseil «Ecofin»

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a participé au Conseil «Ecofin», le premier sous Présidence danoise du Conseil de l'Union européenne.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants:
- présentation du programme de travail de la présidence danoise au premier semestre 2012;
- échange de vues sur les propositions de la Commission européenne en matière de gouvernance économique;
- échange de vues sur le semestre européen (y inclus la revue annuelle de croissance et le pacte euro plus);
- suivi des réunions des ministres des Finances du G20 au Mexique les 19 et 20 janvier 2012;
- mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance;
- révision du code de conduite du pacte de stabilité et de croissance.

Jean-Claude Juncker détaille la position du gouvernement sur le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire

26 janvier 2012

Le 26 janvier 2012, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a exposé devant les députés (page 311) la position du gouvernement luxembourgeois à l'égard du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, qui sera à l'ordre du jour de la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement à Bruxelles le 30 janvier 2012.

Jean-Claude Juncker a d'emblée souligné qu'il «s'agit d'un traité exceptionnel» qui n'est pas conclu au niveau communautaire. «Il s'agit d'un traité intergouvernemental entre les 26 États membres, à l'exception du Royaume-Uni», a-t-il ajouté.

Abordant les objectifs du traité intergouvernemental, le Premier ministre a rapporté qu'il y était prévu de durcir la discipline budgétaire, de renforcer la coordination des politiques budgétaires, de stimuler une croissance durable et de renforcer la cohésion sociale. Il a enchaîné en soulignant que l'article 2 stipulait que «les dispositions de l'accord s'appliquent dans la mesure où elles sont compatibles avec les traités sur lesquels l'Union européenne est fondée et avec le droit communautaire».

Jean-Claude Juncker a ensuite souligné qu'il s'agissait d'un renforcement de la discipline budgétaire par rapport au pacte de stabilité et de croissance établi lors du traité de Maastricht. Pour illustrer ses propos, il a cité l'exemple du taux de référence qui est appliqué pour considérer qu'un budget national est en équilibre. Alors que le taux de référence dans le pacte de stabilité et de croissance était de 1%, l'article 3 du traité intergouvernemental stipule que les budgets nationaux sont en équilibre, si, d'une manière générale, le déficit structurel annuel n'excède pas 0,5% du produit intérieur brut (PIB) nominal.

Jean-Claude Juncker a également rappelé que la nouvelle règle budgétaire, appelée «règle d'or», serait inscrite dans les juridictions nationales des États membres au niveau constitutionnel ou équivalent. La règle prévoira un mécanisme de correction automatique, qui sera déclenché si un écart est constaté. Il a également rappelé que «la Cour de justice de l'Union européenne sera habilitée à vérifier la transposition de cette règle au niveau national». Dans ce contexte, le Premier ministre a réitéré qu'il ne souhaitait pas que cette règle soit inscrite dans la Constitution luxembourgeoise, mais dans un texte de loi spécial qui ne pourra être modifié qu'à la majorité des deux tiers de la Chambre des députés.

Jean-Claude Juncker a détaillé les règles régissant la procédure pour déficit excessif, disant qu'elles seraient renforcées dans les États membres de la zone euro. «Dès que la Commission aura établi

qu'un État membre enfreint la règle du plafond des 3%, il y aura des conséquences automatiques, à moins que les États membres de la zone euro ne s'y opposent à la majorité qualifiée», a-t-il souligné.

Il a rappelé que les États membres faisant l'objet d'une procédure pour déficit excessif devaient soumettre à la Commission et au Conseil, pour approbation, un programme de partenariat économique détaillant les réformes structurelles nécessaires pour assurer une correction véritablement durable des déficits excessifs. Il a également annoncé que des discussions étaient actuellement en cours sur la manière d'impliquer les parlements nationaux dans la conduite des politiques économiques et budgétaires.

Quant à l'entrée en vigueur du traité intergouvernemental, Jean-Claude Juncker a expliqué qu'il «devra entrer en vigueur lorsque 12 États l'auront ratifié». L'explication de cette spécificité juridique réside dans le fait «qu'il s'agit non pas d'un traité conclu au niveau communautaire, mais d'un traité au niveau intergouvernemental», a-t-il précisé.

Jean-Claude Juncker a enfin estimé que le traité intergouvernemental fournissait des solutions à une partie des problèmes. «Nous devons consolider nos finances publiques, mais il faut aussi compléter les mesures avec une véritable stratégie de croissance», a-t-il ajouté. Dans son analyse, «la consolidation des finances publiques devrait s'opérer au niveau national, alors que l'élaboration d'une stratégie de croissance devrait idéalement se faire à l'échelon communautaire».

Nicolas Schmit, Jean-Marie Halsdorf et François Biltgen au Conseil informel «Justice et affaires intérieures» à Copenhague

26-27 janvier 2012

Les 26 et 27 janvier 2012, le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, le ministre de la Justice, François Biltgen, et le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, ont participé au Conseil informel «Justice et affaires intérieures» à Copenhague.

Nicolas Schmit a assisté à la partie consacrée aux questions d'immigration et d'asile. Les ministres ont eu un échange de vues sur le livre vert de la Commission relatif au droit au regroupement familial des ressortissants de pays tiers résidant dans l'Union européenne (UE).

De même, ils ont abordé la question de la solidarité au sein de l'UE dans le domaine de l'asile, cela sur base de la communication de la Commission qui porte sur le renforcement de la solidarité au sein de l'Union dans ce domaine. En effet, la Commission a proposé de renforcer la solidarité au sein de l'UE dans le domaine de l'asile autour de quatre axes:

- la coopération pratique et l'assistance technique;
- la solidarité financière;
- la répartition des responsabilités;
- l'amélioration des outils pour la gouvernance du système d'asile.

Jean-Marie Halsdorf a participé aux discussions portant sur le financement des systèmes PNR.

François Biltgen a participé au Conseil informel «Justice et affaires intérieures» le 27 janvier. Les ministres de la Justice se sont penchés sur la réforme du règlement sur la compétence internationale des tribunaux et la reconnaissance des décisions de justice au sein de l'UE. Il était question que l'UE se donne des normes communes pour permettre aux entreprises et consommateurs d'introduire des actions en justice auprès de leurs juridictions nationales contre des défendeurs établis dans des pays tiers. Dans ce contexte, François Biltgen a plaidé en faveur d'une harmonisation partielle de ces normes au niveau européen dans un certain nombre de domaines, comme la responsabilité délictuelle (accidents de la circulation).

Les ministres ont également eu un échange de vues sur la récente proposition de directive relative aux sanctions pénales applicables aux opérations d'initiés et aux manipulations de marché. Cette directive vient en appui aux règles européennes relatives aux abus de marché, qui interdisent à ceux qui disposent d'informations privilégiées d'effectuer des opérations sur des instruments financiers en rapport, et qui proscrivent la manipulation de marché. En pénalisant ces comportements, l'UE cherche à renforcer la confiance des investisseurs et l'intégrité des marchés. Dans ce contexte, François Biltgen a plaidé pour que la directive ne soit pas limitée au rapprochement des éléments constitutifs des infractions pénales, mais qu'elle procède aussi

à un certain rapprochement des sanctions pénales. Un tel rapprochement des sanctions permettrait une approche plus cohérente de ce type de criminalité et enverrait un message politique clair et uniforme que les opérations d'initiés et les manipulations de marché sont des infractions graves.

Les ministres ont également abordé la mise en œuvre d'une législation européenne relative à la reconnaissance mutuelle des peines de prison. Cette législation, transposée en droit luxembourgeois par une loi du 28 février 2011, vise à permettre le transfert d'une personne condamnée à une peine de prison dans un État membre de l'UE vers l'État membre de sa nationalité et où elle a vécu avant la condamnation. Le Luxembourg a un grand intérêt dans la mise en œuvre de cet instrument et François Biltgen a ainsi salué les propositions de la présidence tendant à renforcer la coopération pratique entre les administrations nationales, coopération indispensable à un bon déroulement des procédures administratives entre les États membres.

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales» à Bruxelles

27 janvier 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires générales» de l'Union européenne (UE) à Bruxelles le 27 janvier 2012.

Dans le cadre des préparations pour la réunion du Conseil européen informel du 30 janvier 2012, Jean Asselborn a participé vendredi matin à un petit déjeuner de travail informel avec le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy. Il y a été en particulier question du nouveau Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire.

Le Conseil «Affaires générales», présidé par le ministre des Affaires européennes danois, Nicolai Wammen, a débuté ses travaux par une discussion sur le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020. Afin de mieux consolider l'approche relative à l'ensemble des propositions du cadre financier pluriannuel et de jeter les bases en vue de nouvelles discussions approfondies au cours de ce semestre, la présidence a concentré les débats du Conseil sur les principales priorités et sur le cadre budgétaire, y compris les montants globaux.

Les ministres ont ensuite suivi une présentation des priorités et du programme de travail de la nouvelle présidence danoise, qui se concentrera tout d'abord sur la gestion de la crise financière et économique au sein de l'UE. La présidence danoise s'engage notamment dans le domaine de la relance économique et de la création d'emplois. La mise en œuvre du semestre européen et des mesures de renforcement de la gouvernance économique au sein de l'UE en vue de garantir la stabilité des finances publiques figurent également parmi les points saillants du programme danois. La présidence danoise œuvre en outre à accélérer et à promouvoir la transition vers une économie européenne fondée sur des sources d'énergie vertes, durables et renouvelables, et focalise ses efforts sur les questions du changement climatique et de la réduction des gaz à effet de serre. Enfin, le renforcement du rôle et de la position de l'UE dans le monde figure également parmi les priorités danoises, dans une perspective de consolider et d'approfondir la coopération au sein de l'UE ainsi qu'avec ses pays voisins dans les domaines de la migration, du crime transfrontalier et du terrorisme.

Suite à cette présentation, le Conseil a également fait le suivi des travaux du Conseil européen des 8 et 9 décembre 2011 et a conclu ses travaux préparatoires pour la réunion du Conseil européen des 1er et 2 mars 2012.

Enfin, le Conseil a étudié la procédure d'infraction lancée par la Commission à l'encontre de la Hongrie dans le contexte des nouvelles lois entrées en vigueur au début de l'année 2012, conformément à la nouvelle Constitution.

François Biltgen au Conseil «Compétitivité» à Copenhague: «Horizon 2020», développer l'excellence des jeunes chercheurs

1er février 2012

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a assisté le 1er février 2012 à la réunion infor-

melle du Conseil «Compétitivité» à Copenhague, sous présidence danoise.

Le Conseil informel s'est penché notamment sur le sujet du programme-cadre de recherche et d'innovation – Horizon 2020 –, qui s'inscrit dans le contexte global de la stratégie Europe 2020. Celle-ci devrait permettre de contribuer à une croissance intelligente, durable et inclusive.

Les ministres ont souligné dans ce contexte que l'Europe devrait se doter à moyen terme d'une base scientifique du meilleur niveau mondial afin d'assurer la compétitivité de l'Europe à long terme. Les activités viseront à soutenir les meilleures idées, à développer les talents et à rendre l'Europe attrayante pour les meilleurs chercheurs du monde, notamment par les moyens du Conseil européen de la recherche (CER). Le CER offre, sur la base d'une concurrence à l'échelle de l'Union européenne, un financement attrayant et flexible, qui permettra aux chercheurs créatifs et talentueux d'explorer les voies nouvelles les plus prometteuses.

François Biltgen a souligné dans ce contexte que le CER devrait davantage développer l'excellence des jeunes chercheurs en vue d'assurer notamment une meilleure participation de certains États membres sous-représentés à ce niveau. Il a rappelé l'engagement de l'Université du Luxembourg pour décrocher d'ici à 2014 une bourse CER pour au moins un de ses chercheurs. En effet, à l'heure actuelle, deux chercheurs luxembourgeois de l'université de Potsdam et de l'ETH de Zurich ont déjà obtenu une telle bourse.

Les ministres ont réitéré l'idée qu'il fallait davantage simplifier et harmoniser les instruments, procédures et règles et assurer un meilleur accès des petites entités au futur programme Horizon 2020.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden à la réunion extraordinaire de l'Eurogroupe

9 février 2012

Le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé à la réunion extraordinaire de l'Eurogroupe, qui s'est tenue à Bruxelles le 9 février 2012.

Cette réunion extraordinaire avait été convoquée par Jean-Claude Juncker afin de permettre aux ministres des Finances des pays membres de la zone euro de faire le point sur l'état des négociations en Grèce en matière d'accord entre le gouvernement grec et ses créanciers privés, cela en vue de garantir la durabilité de la dette grecque, et en matière de mise en place d'un 2e programme d'assistance financière à la Grèce.

Ce nouveau programme est avant tout destiné à remettre les finances publiques et l'économie grecques sur la voie de la durabilité et à sauvegarder ainsi la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble. Selon l'Eurogroupe, le programme devrait respecter les paramètres définis par les chefs d'État ou de gouvernement de la zone euro le 26 octobre 2011, c'est-à-dire ramener la dette grecque à 120% du PIN à l'horizon 2020 et un financement du 2e programme d'assistance à concurrence de 100 milliards d'euros jusqu'en 2014. S'y ajoute une contribution du secteur public à hauteur de 30 milliards d'euros à l'opération de participation du secteur privé.

S'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion, Jean-Claude Juncker a rappelé que «la durabilité de la dette et la restauration de la compétitivité sont les objectifs essentiels du nouveau programme», mais il a mis en évidence que «le succès du programme dépend de façon critique de la mise en œuvre totale du programme par la Grèce». Cela vaut pour les objectifs de consolidation budgétaire, l'exécution de la stratégie de privatisation et la mise en œuvre de réformes structurelles courageuses afin de promouvoir la compétitivité et une croissance durable. Dans ce contexte, a expliqué le président de l'Eurogroupe, «nous avons estimé comme essentiel qu'un renforcement de la capacité administrative garantisse la mise en œuvre complète du programme. Les États membres de la zone euro, les institutions de l'UE et le Fonds monétaire international se tiennent prêts à fournir davantage d'assistance technique». L'Eurogroupe a également retenu qu'un «renforcement des structures de gouvernance et de surveillance est nécessaire pour garantir le succès du nouveau programme». La Commission européenne a été chargée de formuler des propositions à cette fin.

Au centre, de dos, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, discutant avec Luc Frieden, ministre des Finances, et Christine Lagarde, directrice générale du Fonds monétaire international, à Bruxelles le 9 février (© SIP/Jock Fistick)

Même si l'Eurogroupe reconnaît que de considérables progrès ont pu être faits ces derniers jours, il a constaté que «tous les éléments nécessaires à une prise de décision n'étaient pas encore réunis». Il a ainsi demandé au Parlement grec d'approuver le 12 février 2012 le paquet politique négocié avec la troïka (Commission européenne, Fonds monétaire international et Banque centrale européenne). Le gouvernement grec devrait identifier rapidement des possibilités de réduction des dépenses en 2012 de 325 millions d'euros, ceci afin de respecter l'objectif de déficit. Troisièmement, l'Eurogroupe a demandé un engagement écrit des dirigeants des partis politiques de la coalition actuelle pour ce qui était de la mise en œuvre du nouveau programme, cela même après des élections anticipées.

«Ces trois éléments doivent être en place avant que nous puissions prendre des décisions», a expliqué Jean-Claude Juncker, qui a, par ailleurs, salué «les assurances obtenues du gouvernement grec que tous ces éléments seront mis en place dans les jours à venir».

L'Eurogroupe a finalement pris note de l'accord que le gouvernement grec a trouvé avec ses créanciers privés sur les conditions générales de l'offre d'échange des obligations grecques dans le cadre de la participation du secteur privé au programme d'assistance. Jean-Claude Juncker a d'ailleurs rappelé que «le succès de la participation du secteur privé est une condition nécessaire au succès du 2e programme». Comme la troïka est actuellement en train de finaliser l'analyse de durabilité de la dette grecque, et en attendant la mise en œuvre en Grèce des éléments susmentionnés, le président de l'Eurogroupe a décidé de convoquer une nouvelle réunion des ministres des Finances de la zone euro pour le 15 février 2012, au cours de laquelle les ministres devraient être en mesure «de prendre les décisions politiques nécessaires». «Mais», a prévenu Jean-Claude Juncker, «il faut qu'il soit clair qu'un déboursement pour l'opération de la participation du secteur privé est sujet à une participation du secteur privé réussie et à la confirmation par l'Eurogroupe, sur base d'un examen de la troïka, de la mise en œuvre juridique par la Grèce des actions anticipées consenties. En bref: pas de déboursement avant la mise en œuvre.»

Conseil «Énergie»: Étienne Schneider plaide pour une réelle accélération des efforts en matière d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique

14 février 2012

Le 14 février 2012, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, a participé au Conseil «Énergie» de l'Union européenne à Bruxelles.

Les ministres ont d'abord eu un débat d'orientation sur le développement des infrastructures énergétiques ayant un intérêt européen, et

notamment sur les réseaux d'électricité et de gaz naturel. Étienne Schneider a insisté sur la modernisation des réseaux européens en vue de la finalisation du marché intérieur de l'énergie et de l'intégration des énergies renouvelables. Il a souligné l'importance de disposer d'un cadre approprié afin d'accroître les investissements privés dans les réseaux par le biais d'une rémunération adéquate.

Lors du déjeuner consacré au thème de l'efficacité énergétique, une des priorités de la présidence danoise, Étienne Schneider a insisté auprès de ses homologues sur l'amélioration de l'efficacité énergétique au niveau de l'économie européenne. Il s'agira de réduire la dépendance énergétique de l'Union européenne à moyen et à long terme ainsi que de protéger les citoyens et l'économie européenne contre les prix de l'énergie toujours croissants.

Dans ce sens, Étienne Schneider a soutenu la présidence danoise pour l'introduction d'un objectif d'économie d'énergie contraignant de 1,5% par an. Il a plaidé pour une grande flexibilité en matière de mise en œuvre de cet objectif. Étienne Schneider a précisé qu'en cas d'échec des négociations à Bruxelles, le Luxembourg mettrait quand même en œuvre l'objectif d'efficacité énergétique de 1,5% par an.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden à la réunion de l'Eurogroupe à Bruxelles

20-21 février 2012

Le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé à la réunion de l'Eurogroupe qui s'est tenue à Bruxelles les 20 et 21 février 2012.

Après treize heures de négociations, les ministres des Finances des 17 États membres de la zone euro ont pu boucler un accord sur le deuxième programme d'assistance financière à la Grèce, y inclus une participation substantielle du secteur privé.

S'exprimant devant la presse au petit matin du 21 février, Jean-Claude Juncker a résumé l'importance de l'accord ainsi: «Aujourd'hui, nous sommes parvenus à un accord de grande envergure sur le nouveau programme pour la Grèce et sur la participation du secteur privé qui amènera une réduction significative de la dette pour la Grèce et préparera le chemin pour un montant sans précédent de nouveaux financements publics par le Fonds européen de stabilité financière (FESF) afin de garantir l'avenir de la Grèce dans la zone euro. Ceci donnera le temps nécessaire à la Grèce de suivre un chemin crédible de consolidation et de réformes structurelles lui permettant un retour vers une croissance et un emploi durables, tout en préservant la stabilité financière de la Grèce et de la zone euro dans son ensemble.»

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, en compagnie (à g.) de Lucas Papademos, Premier ministre grec, et Evangélos Vénizélos, ministre grec des Finances, à Bruxelles le 20 février (© SIP/Jock Fistick)

L'accord obtenu avec les créanciers privés, dont les représentants étaient présents à Bruxelles, prévoit une décote nominale de 53,5% pour l'échange des titres grecs. La rémunération annuelle sera de 2% jusqu'en 2014, de 3% entre 2015 et 2020, et de 4,3% après 2020.

Le secteur public contribuera également à l'effort, «afin de montrer notre engagement inaltérable d'assurer la durabilité de la dette grecque et pour faire preuve de notre bonne foi envers le secteur privé», a ajouté Jean-Claude Juncker.

La contribution supplémentaire du secteur public sera double:

- Les créanciers publics appliqueront de façon rétroactive une baisse des taux d'intérêt sur les prêts bilatéraux à la Grèce à 150 points de base sur toute la durée des prêts. Les taux d'intérêt appliqués jusqu'ici étaient de 200 points de base pour les trois premières années et de 300 points de base après. Cette mesure fera baisser le taux d'endettement de la Grèce de 2,8 points de pourcentage en 2020 et réduira les besoins de financement de 1,4 milliard d'euros. Il n'y aura pas de compensation supplémentaire pour cette baisse du taux d'intérêt. L'absence de compensation supplémentaire sera toutefois contrée par les profits générés par les titres de dette grecque détenus par l'Eurosystème, qui ne seront pas affectés par la décote appliquée aux créances privées et deviendront ainsi des revenus pour les États.
- Deuxièmement, les gouvernements des États membres dont les banques centrales détiennent des obligations grecques dans leurs portefeuilles d'investissement s'engagent à transférer à la Grèce le montant correspondant au revenu perçu par leur banque centrale via ce portefeuille d'investissement. Ces revenus devraient faire baisser la dette grecque de 1,8 point de pourcentage en 2020 et ils devraient faire baisser les besoins de financement de 1,8 milliard d'euros sur la durée du programme.

Afin de garantir le succès du programme et de prévenir des dérapages récurrents, l'Eurogroupe a décidé de renforcer la surveillance de la mise en œuvre du programme d'assistance. La Commission européenne va ainsi renforcer sa *task force* pour la Grèce, en particulier sur le terrain à Athènes, afin d'assurer que la Grèce ait les moyens institutionnels pour mettre en œuvre le programme avec succès.

La troïka renforcera également sa présence à Athènes afin de prévenir, dès le début, tout dérapage du programme.

En outre, le gouvernement grec a annoncé qu'il introduirait le concept de la priorité absolue pour le service de la dette dans sa Constitution. En attendant, la Grèce mettra en place un mécanisme destiné à améliorer le suivi et la surveillance des fonds destinés au service de la dette grecque. À cet effet, le montant correspondant au service de

Luc Frieden, ministre des Finances, en conversation avec ses homologues grec, Evangélos Vénizélos, et français, François Baroin, le 20 février (© SIP/Jock Fistick)

la dette d'un trimestre devrait être versé sur un compte distinct de l'agent payeur grec.

Sur base de ces éléments et à condition que la Grèce mette en œuvre les actions préalables auxquelles elle s'est engagée, les États membres de la zone euro et le Fonds monétaire international mettront à la disposition de la Grèce des financements additionnels jusqu'à hauteur de 130 milliards d'euros jusqu'en 2014.

L'Eurogroupe a également eu un échange de vues sur la capacité de prêt du FESF et de son successeur, le Mécanisme européen de stabilité (MES), ceci en préparation des discussions lors du Conseil européen des 1er et 2 mars 2012.

Jean-Claude Juncker a ainsi exprimé son espoir «que les chefs d'État ou de gouvernement seront en mesure de confirmer l'augmentation de la capacité de prêt combinée du FESF et du MES, ainsi que l'accélération du versement de capital au MES».

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Bruxelles

27 février 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires étrangères» de l'Union européenne (UE) à Bruxelles le 27 février 2012.

Les 27 ministres des Affaires étrangères de l'UE ont débuté leurs travaux sous présidence de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, par une discussion sur la situation en Syrie.

Les ministres se sont penchés sur la situation actuelle dans le pays et ont fait le point sur la répression violente qui continue à y sévir. Ils ont salué les résultats et conclusions de la conférence des Amis de la Syrie qui a eu lieu à Tunis le 24 février 2012, tout comme la nomination de Kofi Annan comme envoyé spécial conjoint des Nations unies et de la Ligue des États arabes pour la crise syrienne. Le Conseil a réitéré ses appels au régime syrien à respecter ses obligations en matière de droit international humanitaire et a déploré l'incapacité du Conseil de sécurité des Nations unies de prendre des décisions sur la situation en Syrie.

Dans ce contexte, les ministres ont appelé les forces d'opposition à s'unifier et à coordonner leur opposition au régime. Le Conseil a eu un échange de vues sur la suite à donner aux dernières décisions de la Ligue arabe, y compris l'idée d'une mission renforcée des Nations unies, et sur la poursuite de l'engagement actif de l'UE au sein du groupe des Amis de la Syrie. Par ailleurs, le Conseil a décidé d'un renforcement des sanctions pour accroître la pression sur le régime et affecter sa capacité à poursuivre sa répression brutale. Le Conseil a décidé de la prise de mesures à l'encontre de la Banque centrale de Syrie, mesure accompagnée d'exemptions. Il a ainsi imposé le gel des avoirs de la banque et l'interdiction de mettre des ressources à disposition de celle-ci.

Toute relation financière avec la Banque centrale syrienne sera désormais interdite. Une interdiction de fournir de l'or, des métaux précieux et des diamants aux autorités syriennes a également été décidée, ainsi qu'une interdiction des vols cargo des compagnies syriennes.

Les ministres ont ensuite examiné la situation actuelle en Égypte, notamment suite aux élections qui viennent de se terminer et aux actes de violence ayant eu lieu récemment à travers le pays. Les mesures de répression contre les organisations de la société civile, surtout les organisations européennes, ont également été abordées. Le Conseil a salué la conduite des élections, soulignant son soutien à la transition de l'Égypte vers un État démocratique pluraliste et basé sur l'État de droit. Il a appelé à un transfert complet vers un régime de pouvoir civil suite aux élections, et à respecter les engagements pris en vue de l'organisation d'élections présidentielles. Au sujet de la répression contre les organisations de la société civile, le Conseil a réitéré sa profonde préoccupation et a appelé les autorités égyptiennes à tout faire pour résoudre la situation actuelle de façon constructive.

Le Conseil a poursuivi ses travaux par une discussion sur le Caucase du Sud, en particulier sur la Géorgie, se concentrant sur la question de savoir comment déterminer et mieux appuyer des solutions à long terme dans cette région, notamment en ce qui concerne les conflits gelés. Le Conseil s'est félicité des progrès significatifs entrepris dans le cadre du Partenariat oriental en vue de

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, Kristalina Georgieva, commissaire européenne en charge de la Coopération internationale, de l'Aide humanitaire et de la Réaction aux crises, et Alain Juppé, ministre des Affaires étrangères de la France, à Bruxelles le 27 février (© Ministère des Affaires étrangères)

renforcer les relations entre l'UE et l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Les ministres ont lancé un appel aux trois États partenaires à renforcer leurs engagements dans les processus de réforme en vue de bénéficier d'un renforcement des relations avec l'UE. Les ministres ont souligné l'importance du respect des standards démocratiques internationaux lors des élections annoncées pour 2012 et 2013. Ils ont également dit vouloir poursuivre les réformes en vue de renforcer l'État de droit et continuer à lutter contre la corruption. Un état des lieux a également été fait sur les progrès réalisés dans les négociations sur les accords d'association des pays respectifs ainsi que sur les négociations en vue d'établir une zone de libre-échange approfondi et complet (DCFTA). Les questions de la mobilité des ressortissants des trois pays et d'une facilitation de l'obtention de visas ont également été abordées. En ce qui concerne les conflits gelés en Géorgie (Abkhazie, Ossétie du Sud), l'UE a réitéré son soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie. Elle a demandé encore une fois à la Russie de respecter l'accord en six points signé le 12 août 2008 entre la Géorgie et la Russie.

Enfin, les ministres ont examiné les aspects politiques du dialogue entre la Serbie et le Kosovo. Ils ont fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des accords conclus dans le cadre du dialogue Belgrade-Pristina, y compris sur la gestion intégrée des frontières, et sur l'accord concernant une coopération régionale ouverte à tous. La coopération de la Serbie avec la mission EULEX et la KFOR, afin de permettre à celles-ci d'exécuter leurs mandats, a également été abordée. Le Conseil a salué l'accord trouvé entre la Serbie et le Kosovo sur la coopération régionale, accord permettant une décision sur l'octroi du statut de candidat à la Serbie. Une étude de faisabilité pour un accord de stabilisation et d'association entre l'UE et le Kosovo a également été mise en perspective en vue de contractualiser les relations entre les deux.

Lors du déjeuner de travail, les ministres ont dressé un état des lieux du processus de paix au Proche-Orient. Les ministres ont eu un échange de vues sur la déclaration de Doha du 6 février 2012 visant à avancer la réconciliation intra-palestinienne, ainsi que sur la réaction de l'UE à la formation éventuelle d'un gouvernement technique palestinien.

Jean-Claude Juncker devant la commission Affaires économiques et monétaires du Parlement européen

29 février 2012

Le 29 février 2012 a eu lieu à Bruxelles l'échange de vues régulier entre le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et les membres de la commission Affaires économiques et financières du Parlement européen.

Dans son intervention, le président de l'Eurogroupe a tout d'abord tenu à rappeler les décisions prises lors de la réunion de l'Eurogroupe des 20 et 21 février 2012 concernant la situation de la dette publique en Grèce, et notamment la négociation sur la participation du secteur privé et l'accord sur un deuxième plan d'aide à la Grèce. Pour ce qui est de la participation du secteur privé, Jean-Claude Juncker a tenu à préciser que cela était «du jamais vu et du jamais répétable» pour un pays membre de la zone euro.

«L'opération PSI [private sector involvement] a été lancée le 24 février 2012 et nous attendons les résultats autour du 9 mars 2012», a expliqué Jean-Claude Juncker. Et de poursuivre: «Ce n'est qu'une fois le résultat du PSI connu que l'accord concernant le 2e programme d'aide à la Grèce sera formalisé pour devenir une décision formelle. Ceci se fera sans doute autour des 12 ou 13 mars prochains.»

Le président de l'Eurogroupe a enchaîné en expliquant qu'il avait convoqué une réunion de l'Eurogroupe pour le lendemain 1er mars 2012, afin que le ministre des Finances grec puisse rendre compte du début de l'opération PSI ainsi que de l'état d'avancement des actions prioritaires devant être mises en œuvre par le gouvernement grec avant qu'une décision formelle sur le 2e programme d'aide puisse intervenir. «Je tiens à rappeler dans ce contexte que le 2e programme d'aide est soumis à des conditionnalités très strictes», a déclaré Jean-Claude Juncker, qui a par ailleurs remarqué: «Tout ceci doit être fait rapidement, car le déboursement de la première tranche du 2e programme d'aide devra être versée au plus tard le 20 mars.»

Jean-Claude Juncker a toutefois soulevé qu'il avait «l'impression que l'on s'interroge plus sur la possibilité d'un éventuel 3e programme d'aide à la Grèce que l'on s'intéresse au 2e programme que nous venons de décider». «Intéressons-nous d'abord à la mise en œuvre du 2e programme, et concentrons-nous sur les efforts de croissance qui doivent être entrepris! Cessons d'humilier les Grecs!», a-t-il insisté.

En ce qui concerne les fonds de stabilité, le président de l'Eurogroupe a rappelé: «Le MES [Mécanisme européen de stabilité] entrera en vigueur le 1er juillet 2012, alors que le FESF [Fonds européen de stabilité financière] continuera à fonctionner jusqu'au 1er juillet 2013. Le FESF continuera à financer les programmes existants, mais ne pourra plus intervenir après la mise en vigueur du MES.»

Jean-Claude Juncker a ensuite estimé que «la capacité de prêt totale – qui sera de 500 milliards d'euros entre le 1er juillet 2012 et le 1er juillet 2013 – devra être revue au courant du mois de mars. J'avais espéré pouvoir en discuter lors de ce Conseil européen des 1er et 2 mars, mais il s'avère que certains pays ne sont pas prêts pour une telle discussion». Jean-Claude Juncker a continué en estimant qu'il était «personnellement d'avis qu'il faudra combiner le MES et le FESF, et donc transférer les fonds restants du FESF vers le MES, pour arriver à 750 milliards d'euros au total, afin d'augmenter la capacité de feu».

Au sujet de l'annonce par l'Irlande d'organiser un référendum sur le nouveau traité budgétaire européen, Jean-Claude Juncker a estimé qu'il fallait «respecter le choix de l'Irlande, d'autres parlements nationaux dans l'Union européenne ont des fonctionnements autrement plus compliqués», tout en signalant que, «cette fois, cela ne provoquera pas les mêmes conséquences dramatiques que lors des précédentes consultations, puisque le traité pourra entrer en vigueur dès que 12 États signataires l'auront ratifié».

Répondant à la question d'un parlementaire européen pour savoir s'il n'existait pas un risque de voir se multiplier à l'avenir les accords intergouvernementaux au détriment de la méthode communautaire, Jean-Claude Juncker a déclaré: «Je n'aime pas la méthode intergouvernementale, j'aurais de loin préféré qu'on choisisse la méthode communautaire.»

Le président de l'Eurogroupe est également revenu sur sa proposition d'instaurer un commissaire européen chargé du Développement économique de la Grèce. «Il ne s'agit pas d'avoir un "Sparkommissar", un commissaire surveillant les économies et les coupes budgétaires, mais plutôt un commissaire qui s'occupe des mesures de relance économique et des politiques de croissance. Cette personne devrait coordonner toutes les actions entreprises actuellement pour relancer la croissance. Il s'agirait d'une assistance administrative. Je veux parler d'une action destinée à redonner espoir aux Grecs.»

Jean Asselborn à la réunion informelle Gymnich

9-10 mars 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la réunion informelle Gymnich des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne (UE) à Copenhague les 9 et 10 mars 2012.

Les travaux ont porté sur la politique étrangère européenne dans le contexte de la crise économique actuelle. Face aux contraintes budgétaires dans le cadre de la crise de la dette souveraine au sein de l'UE, les ministres ont eu des échanges de vues sur les moyens et façons d'améliorer le développement et l'expression de la politique étrangère commune de l'UE suite à la diminution des ressources à disposition de l'UE et des États membres. Une discussion sur le fonctionnement du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) figurait également à l'ordre du jour.

Dans le cadre des discussions sur l'efficacité de l'action internationale de l'UE et ses priorités de politique extérieure, les ministres ont abordé la stratégie européenne de sécurité, adoptée par le Conseil européen les 12 et 13 décembre 2003 à Bruxelles. Par ailleurs, les ministres ont fait le point sur la politique européenne de voisinage, notamment dans le contexte des bouleversements qui ont lieu au cours de l'année 2011 dans son voisinage sud. À ce sujet, les discussions ont porté sur l'élaboration d'un soutien adéquat aux différents processus de démocratisation survenus dans le voisinage européen.

Photo de famille lors de la réunion Gymnich: (1re rangée, de g. à dr.) Michael Spindelegger, ministre des Affaires étrangères de l'Autriche; Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères; Catherine Ashton, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité; Villy Sovndal, ministre des Affaires étrangères du Danemark (© Ministère des Affaires étrangères)

Les ministres se sont également entretenus des droits humains et des libertés fondamentales. Suite à la communication conjointe sur la politique des droits humains du mois de décembre 2011, la discussion s'est concentrée sur la meilleure façon de réaliser des progrès réels dans ce domaine. Le respect des droits humains et des libertés fondamentales doit rester une valeur-clé dans le développement des relations entre l'UE et ses voisins, et même au-delà, ont souligné les ministres. La nomination d'un représentant spécial de l'UE pour les droits humains a été l'un des éléments de la discussion.

Enfin, les ministres se sont penchés sur la liberté de religion ou de conviction, et ils ont examiné comment consolider les activités actuelles de l'UE dans ce domaine crucial et comment accroître l'efficacité et la visibilité.

En ce qui concerne l'actualité politique internationale, les ministres ont fait le point sur les récents développements en Syrie, suite à la visite dans ce pays de la secrétaire générale adjointe des Nations unies

aux affaires humanitaires et coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, et dans le contexte de la rencontre de l'envoyé spécial conjoint des Nations unies et de la Ligue des États arabes pour la crise syrienne, Kofi Annan, avec le président Bachar Al-Assad à Damas. Les ministres se sont notamment entretenus d'un renforcement des sanctions à l'encontre du régime syrien.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin»

12-13 mars 2012

Le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin», qui ont eu lieu à Bruxelles les 12 et 13 mars 2012.

Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe et Luc Frieden y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

Les ministres des Finances des États membres de la zone euro ont tout d'abord eu un échange de vues sur le premier rapport sur le mécanisme d'alerte de la Commission européenne, qui est une partie importante de la surveillance des déséquilibres macroéconomiques, mécanisme destiné à mieux identifier et prévenir la genèse de tels déséquilibres.

Sept pays membres ont été identifiés par la Commission européenne pour un examen approfondi, la Belgique, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Italie et la Slovénie. La Commission et le Conseil continueront à appliquer le volet préventif du dispositif, voire le volet correctif de la procédure, via une surveillance renforcée et des recommandations politiques adressées aux États membres concernés. Les discussions y relatives continueront en juin 2012.

L'Eurogroupe a eu une brève discussion concernant la nomination d'un candidat à un poste à pourvoir au sein du directoire de la Banque centrale européenne. Comme une majorité qualifiée en faveur d'un candidat fait encore défaut, il a été décidé de reporter la décision à la réunion de l'Eurogroupe du 30 mars 2012 qui aura lieu à Copenhague.

Les ministres ont fait le point sur le deuxième programme d'assistance financière à la Grèce avant le lancement définitif de ce dernier.

L'Eurogroupe a ainsi approuvé le lancement du deuxième programme d'assistance à la Grèce, sous réserve de la mise en œuvre, dans les jours à venir, des procédures nationales respectives. Pour

(De g. à dr.) Luc Frieden, ministre des Finances, Luis de Guindos, ministre espagnol des Finances, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, et François Baroin, ministre français des Finances, à la réunion de l'Eurogroupe du 12 mars (© SIP/Jock Fistick)

Jean-Claude Juncker, s'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion, «ce deuxième programme d'assistance est une deuxième chance pour la Grèce, une chance qu'elle ne devra pas rater. Dans ce sens, nous mettrons en place un partenariat fort entre la Grèce, la troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne et Fonds monétaire international) et le groupe de travail sur la Grèce de la Commission européenne, afin de surveiller en permanence les développements budgétaires en Grèce et d'y apporter le soutien nécessaire pour des réformes structurelles profondes».

L'Eurogroupe a en outre salué la forte participation des créanciers privés à l'offre d'échange des titres grecs. Selon l'analyse de la troïka, cette opération réussie fera en sorte que le taux de la dette grecque à l'horizon 2020 pourra être ramené à 117% du produit intérieur brut (PIB), mais que ce résultat, bien qu'il dépasse les attentes, ne devra pas être «dépensé» par les autorités grecques, mais conservé comme tampon. Dans le même ordre d'idées, l'Eurogroupe a été informé par le ministre grec des Finances, Evangélos Vénizélos, que les autorités grecques excluaient toute compensation, directe ou indirecte, à des détenteurs de titres de la dette grecque.

Pour Jean-Claude Juncker, les 130 milliards d'euros prévus dans le deuxième programme d'assistance à la Grèce constituent «un montant sans précédent de financement public qui garantira l'avenir de la Grèce à l'intérieur de la zone euro».

Les ministres ont continué leurs discussions concernant la capacité de prêt du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et du Mécanisme européen de stabilité (MES). La Commission européenne et le FESF ont été mandatés pour préparer des propositions en ce sens qu'ils soumettront à l'Eurogroupe lors de sa réunion du 30 mars 2012. En même temps, l'Eurogroupe prendra les décisions requises en ce qui concerne le calendrier pour le versement des tranches de capital payé restantes.

L'Eurogroupe a examiné le rapport de la troïka sur la mise en œuvre du programme d'ajustement du Portugal en vue du versement de la quatrième tranche d'aide de ce programme. «Le programme portugais est sur les rails», a commenté Jean-Claude Juncker, qui a attesté que le «programme progresse bien, la situation budgétaire du Portugal est sous contrôle et des réformes structurelles importantes ont été mises en œuvre, notamment au niveau du marché du travail».

Pour ce qui est de la situation financière et budgétaire de l'Espagne, l'Eurogroupe a constaté «un dérapage substantiel dans l'exécution budgétaire en 2011, rendant nécessaire un effort de consolidation plus important en 2012», tout en saluant «l'engagement des autorités espagnoles de respecter l'objectif de correction du déficit excessif et de réduire le déficit à moins de 3% en 2013». L'Eurogroupe soutient la résolution du gouvernement espagnol d'adopter le plus rapidement possible le budget pour 2012, y inclus un effort de consolidation substantiel qui sera soutenu par des mesures bien spécifiées afin de faire en sorte que la correction du déficit soit crédible et durable à tous les niveaux du gouvernement. Selon l'Eurogroupe, la correction rapide du déficit excessif devrait être assurée par un «effort budgétaire préalable de l'ordre de 0,5% du PIB, en plus des mesures déjà annoncées par les autorités espagnoles».

Conseil «Ecofin»

L'ordre du jour du Conseil «Ecofin» comportait les points suivants:
- discussion sur la taxation des transactions financières;
- rapport sur le mécanisme d'alerte;
- suivi du Conseil européen des 1er et 2 mars 2012;
- suivi de la réunion des ministres des Finances du G20 des 25 et 26 février 2012 au Mexique;
- mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance – procédure de déficit excessif à l'encontre de la Hongrie.

Romain Schneider au Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles

19-20 mars 2012

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Bruxelles les 19 et 20 mars 2012. Le gouvernement y était représenté par le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider.

La première journée de la réunion du Conseil était consacrée à la pêche. Les ministres ont tenu un débat public sur le règlement relatif à la politique commune de la pêche (PCP) et l'organisation commune des marchés des produits de la pêche et de l'aquaculture. Également dans le cadre du paquet de réforme de la PCP, le Conseil a continué les discussions sur le Fonds européen pour la pêche.

Les ministres ont adopté des conclusions portant sur la dimension externe de la PCP. Ce texte insiste sur la nécessité de promouvoir une pêche durable tant sur le plan interne qu'externe de l'Union européenne, et ce, notamment par le biais de la lutte renforcée contre la pêche illégale.

Par ailleurs, le Conseil a voté une interdiction totale de la découpe des ailerons de requins *(shark finning)* à bord des bateaux. Cette pratique est interdite en Europe depuis 2003, mais pouvait être autorisée sous certaines conditions moyennant des autorisations spéciales, or cette possibilité a maintenant été abolie.

En marge du Conseil, Romain Schneider a participé à un *hearing* sur les droits de plantation dans le secteur viticole. Cet événement était organisé sur invitation d'Astrid Lulling et de Michel Dantin, membres du Parlement européen. À cette occasion, et à l'instar d'une grande majorité des représentants des États membres et des parlementaires présents, Romain Schneider s'est exprimé contre l'abolition des droits de plantation.

Le 20 mars, les ministres européens de l'Agriculture et de la Pêche se sont consacrés aux dossiers agricoles.

La présidence danoise avait proposé de procéder à un échange de vues sur le sujet de la simplification de la politique agricole commune (PAC), une de ses priorités. En effet, en mars 2011, une large majorité des États membres, dont le Luxembourg, avait soumis une note au Conseil, laquelle mettait en évidence certains principes contribuant à une simplification de la PAC après 2013. Ces États membres ont notamment proposé une approche prenant en compte le risque dans le cadre de contrôles, la nécessité de plus de flexibilité pour les États membres dans le cadre de la programmation et du monitoring.

Une majorité de délégations a regretté que ces principes n'aient pas été suffisamment pris en compte dans le cadre du paquet de réformes de la PAC.

Ainsi, Romain Schneider a exprimé sa crainte que les propositions législatives conduisent à une augmentation très sensible des charges administratives. À titre d'exemple, il a cité le verdissement *(greening)* qui, une fois mis en place dans le cadre de la conditionnalité, donnerait des résultats identiques, c'est-à-dire une PAC plus durable, sans augmenter inutilement la complexité. Romain Schneider a souligné le besoin de plus de flexibilité dans la mise en œuvre et plus de proportionnalité pour les dispositions sur la programmation, l'évaluation et les contrôles. Il a également insisté sur la nécessité d'un cadre législatif transparent, afin de pouvoir préparer dans les meilleures conditions la mise en œuvre de la PAC.

Le commissaire en charge de l'Agriculture et du Développement rural, Dacian Cioloş, a pris note de la demande visant à avoir plus de clarté. Il a ainsi promis de soumettre au Conseil une série de documents explicatifs, notamment en ce qui concerne la mise en place du paiement écologique.

Pour la suite, le Conseil a chargé ses instances préparatoires d'analyser en détail les plus de 300 pages de propositions écrites reçues à ce jour par les délégations. La présidence chypriote continuera ces discussions au deuxième semestre 2012.

Sous le point «divers» de l'ordre du jour, les ministres européens de l'Agriculture ont entendu les délégations espagnole et portugaise, soutenues par la Grèce, Chypre, l'Italie, la Slovénie, la France, la Roumanie et la Hongrie, lesquelles ont demandé la mise en place de mesures pour aider les agriculteurs affectés par la sécheresse. Dacian Cioloş a indiqué que ses services analyseraient les demandes d'aide au cas par cas, notamment celle visant à octroyer aux agriculteurs touchés une avance en ce qui concerne le paiement direct.

Les délégations ont également pris note de la présentation des partenariats d'innovation européens (PIE) sur la productivité et la durabilité dans l'agriculture. De manière générale, les délégations ont salué le principe d'un tel partenariat, qui a pour but de combler le vide entre la recherche et la pratique agricole.

Dacian Cioloş a promis que le PEI n'induirait pas de nouvelles charges budgétaires. Pour la présidente en exercice du Conseil, Mette Gjerskov, l'innovation est un élément central des solutions pour l'avenir. Le PEI sera maintenant discuté au niveau du Parlement européen et du Conseil.

Finalement, la délégation lettonne a soulevé, sous le point «divers» de l'ordre du jour, le problème de l'interdiction par la Russie de l'importation d'animaux vivants (porcs et ruminants) suite à la présence du virus de Schmallenberg en Europe. Dacian Cioloş a partagé cette inquiétude et a indiqué que cet embargo était disproportionné et scientifiquement injustifié. Il a souligné que cette interdiction d'importation serait illogique en ce qui concerne les porcins, comme ces derniers ne sont pas affectés par cette maladie. Comme la fédération de Russie est largement dépendante des importations en provenance de l'UE, il y va de l'intérêt des autorités russes de trouver rapidement un accord.

Claude Wiseler au Conseil «Transports» à Bruxelles

22 mars 2012

Le 22 mars 2012, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a participé à Bruxelles au Conseil des ministres européens en charge des Transports, présidé par le ministre danois Henrik Dam Kristensen.

Les intérêts et débats se sont focalisés sur les nouvelles orientations définissant une stratégie à long terme pour le développement d'un réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

Une seconde proposition importante à l'ordre du jour concernait la révision de la règlementation sur la prestation de services d'assistance en escale dans les aéroports de l'Union européenne.

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux orientations de l'Union pour le développement du réseau transeuropéen de transport

Le Conseil a dégagé un accord sur une proposition de règlement par lequel la planification des projets d'infrastructure des transports et leur réalisation pourront être mieux coordonnées. L'objectif étant de créer une infrastructure transeuropéenne plus efficace et fondée sur une vision européenne. Cette initiative est d'autant plus importante en raison des restrictions budgétaires au niveau des États membres et de l'Union européenne.

Le Luxembourg, qui bénéficie d'une bonne intégration au RTE-T dans ce cadre, a soutenu l'approche préconisée par la Commission, qui vise à accorder la priorité aux projets d'infrastructure utiles à la création d'un réseau intermodal efficace permettant de connecter les centres névralgiques de l'Union européenne et sélectionnés sur base de critères objectifs.

L'ambition du texte est de compléter la partie centrale de ce réseau pour 2030, alors que la finalisation du réseau reliant l'ensemble du territoire de l'Union européenne est prévue à l'horizon 2050.

Les débats sur ce dossier étaient animés et Claude Wiseler est intervenu, avec notamment ses collègues du Benelux, de France et d'Italie, pour encourager l'adoption du compromis et défendre les ambitions de la proposition.

Paquet «aéroports» – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur les services d'assistance en escale dans les aéroports de l'Union et abrogeant la directive 96/67/CE du Conseil

Les ministres ont également adopté un texte de compromis élaboré par la présidence danoise sur une proposition dont l'objectif affiché est de renforcer la concurrence sur le marché européen des services d'assistance en escale.

Les mesures phares portent sur l'ouverture complète de l'auto-assistance (le droit accordé aux compagnies aériennes d'opérer certains services en régie interne aux aéroports européens qu'ils fréquentent) et la promotion de la concurrence entre prestataires dans les aéroports dont le trafic annuel atteint 5 millions de passagers ou 100 000 tonnes de fret.

Le Luxembourg est directement concerné par les nouvelles mesures vu l'importance de l'aéroport du Findel dans le domaine du fret aérien.

Des adaptations ont dû être apportées à la proposition initiale de la Commission, afin de rendre le texte

applicable dans la pratique aéroportuaire.

Jean-Marie Halsdorf à la réunion des ministres de la Défense de l'Union européenne

22 mars 2012

Le 22 mars 2012, Jean-Marie Halsdorf a assisté à la réunion des ministres de la Défense de l'Union européenne, présidée par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton.

Au cours de cette réunion, les ministres ont passé en revue les missions de l'Union européenne en présence des commandants des opérations EU Navfor Atalanta et EUTM Somalie. Le point a également été fait sur la reconfiguration de l'opération EUFOR Althea en Bosnie-Herzégovine. Le secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, Anders Fogh Rasmussen, a assisté à ces débats.

Dans ce contexte, Jean-Marie Halsdorf a confirmé le soutien continu du Luxembourg aux missions que l'Union européenne mène dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense commune. Ainsi, pour Atalanta, il a confirmé que le Luxembourg continuerait à mettre à disposition deux avions patrouilleurs stationnés aux Seychelles jusqu'à la fin de l'année 2012 et envisageait de prolonger cette contribution au-delà de cette échéance, en ligne avec la durée du mandat qui vient d'être prolongé jusqu'en 2014. De même, dans le contexte de l'approche globale de lutte contre la piraterie et de la complémentarité entre les missions Atalanta, EUTM et les initiatives pour former les gardes-côtes (mission Regional Maritime Capacity Building), Jean-Marie Halsdorf a fait part de la volonté du Luxembourg d'étudier – avec d'autres États membres – la possibilité d'un soutien à la mission d'entraînement des recrues somaliennes par le paiement de leur solde. Par ailleurs, en ce qui concerne le renforcement des capacités des gardes-côtes des pays de la région, il a annoncé qu'il était disposé à analyser la faisabilité d'une assistance technique sous forme d'une formation en analyse d'images générées dans le cadre d'une surveillance maritime.

Lors du comité directeur de l'Agence européenne de défense, Jean-Marie Halsdorf a annoncé la participation du Luxembourg à un nouveau projet de l'agence, visant à promouvoir, de façon innovante, les énergies renouvelables au sein des forces armées. Avec cinq autres États membres (Allemagne, Autriche, Chypre, République tchèque, Grèce), ce projet permettra à l'armée luxembourgeoise d'analyser l'utilisation de technologies «vertes» (notamment photovoltaïque) dans la production d'énergie.

Le Luxembourg a également annoncé son intérêt à participer au deuxième programme de recherche («Joint Investment Programme on Innovative Concepts and Emerging Technologies»), qui vise à réunir des petites et moyennes entreprises ainsi que des centres de recherche académiques pouvant offrir à l'Agence européenne de défense et aux États membres des solutions innovatrices dans le domaine des technologies de la défense.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» informel à Copenhague

30-31 mars 2012

Le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» informel ayant eu lieu à Copenhague les 30 et 31 mars 2012.

Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe, Luc Frieden y a représenté le gouvernement luxembourgeois. Les ministres des Finances des 17 pays membres de la zone euro ont fait le point sur la situation en Grèce, y compris sur le déroulement de l'opération d'échange des titres de la dette grecque.

L'Eurogroupe a discuté du renforcement de la capacité de prêt du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et du Mécanisme européen de stabilité (MES). Les ministres ont examiné les derniers développements financiers et budgétaires en Espagne et en Belgique.

Finalement, l'Eurogroupe a discuté de la nomination d'un candidat

pour un poste à pourvoir au sein du comité de direction de la Banque centrale européenne et a préparé la prochaine réunion des ministres des Finances du G7.

Conseil «Ecofin» informel

Luc Frieden et le gouverneur de la Banque centrale du Luxembourg, Yves Mersch, ont participé à la réunion de l'Ecofin informel qui a réuni les ministres des Finances des 27 États membres de l'Union européenne ainsi que les gouverneurs des banques centrales des pays respectifs.

Jean-Claude Juncker y a participé en sa fonction de président de l'Eurogroupe, notamment pour informer l'Ecofin des discussions ayant eu lieu au sein de l'Eurogroupe et pour lancer la discussion sur la coopération entre la zone euro et l'Union européenne dans son ensemble.

L'ordre du jour de l'Ecofin informel se présentait comme suit:
- coopération entre la zone euro et l'Union européenne dans son ensemble;
- perspectives économiques, stabilité financière et risques;
- cadre financier pluriannuel 2014-2020;
- résolution d'institutions financières;
- réglementation des agences de notation;
- préparation des prochaines réunions du Fonds monétaire international et des ministres des Finances du G20.

Étienne Schneider au Conseil informel «Énergie» à Horsens

19-20 avril 2012

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, a participé au Conseil informel «Énergie» de l'Union européenne, qui a eu lieu les 19 et 20 avril 2012 à Horsens, au Danemark.

Le 19 avril, les ministres ont mené un débat sur la proposition de directive relative à l'efficacité énergétique. Étienne Schneider a plaidé pour la flexibilité nécessaire de la directive afin de permettre aux États membres une réalisation économique et efficace des investissements nécessaires et de parvenir à un compromis équilibré afin d'aboutir à une nouvelle directive en juin 2012. De plus, Étienne Schneider a réitéré son soutien à la présidence danoise pour une directive ambitieuse, menant l'Europe vers une nouvelle ère énergétique, moins énergivore, et a exhorté ses collègues à avoir le courage d'adopter ce texte le 15 juin lors du Conseil formel à Luxembourg.

Le 20 avril, les ministres ont abordé «la feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050». Il s'agit de relever le défi de la réalisation de l'objectif de décarbonisation de l'Union européenne, tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement et la compétitivité. Dans ce contexte, Étienne Schneider a souligné l'importance de la feuille de route en

Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Günther Oettinger, commissaire européen en charge de l'Énergie, à Horsens le 19 avril
(© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

tant que guide de la politique énergétique future de l'Union européenne. En outre, il a plaidé pour la fixation d'objectifs clairs et ambitieux à l'horizon 2030, en vue de garantir la sécurité d'investissement nécessaire pour construire le futur énergétique européen.

En marge du Conseil, Étienne Schneider a rencontré le commissaire européen en charge de l'Énergie, Günther Oettinger. L'échange a porté sur les sujets discutés pendant les deux jours. Günther Oettinger et Étienne Schneider ont convenu d'une réunion bilatérale la veille du Conseil à Luxembourg en date du 14 juin 2012.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Washington

20-21 avril 2012

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qui se sont tenues à Washington les 20 et 21 avril 2012.

En sa qualité de président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker a également participé à une réunion des ministres des Finances du G7, où il a exposé l'analyse de l'Eurogroupe sur la situation économique et financière aussi bien sur le plan européen qu'international.

En marge des réunions du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, Luc Frieden a participé à une réunion ministérielle du Groupe d'action financière (GAFI) afin de renouveler le mandat du groupe pour huit années supplémentaires, avec pour objectif de continuer à protéger l'intégrité du système financier international.

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Luxembourg

23 avril 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires étrangères» de l'Union européenne (UE) à Luxembourg le 23 avril 2012.

Les 27 ministres des Affaires étrangères de l'UE ont débuté leurs travaux, sous présidence de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, par une discussion sur la situation au Myanmar.

Les discussions ont porté sur les derniers développements dans le pays suite aux récentes élections partielles du 1er avril 2012. Les ministres ont salué la bonne conduite des élections partielles ainsi que les progrès réalisés dans le domaine du renforcement de l'État de droit et des libertés d'expression. Les ministres ont décidé de la suspension des sanctions, mis à part l'embargo sur les armes, qui restera en place. Le Conseil a également étudié comment soutenir la poursuite de ce processus d'ouverture, se référant notamment à la libération des derniers prisonniers politiques, la conclusion d'accords entre les autorités centrales et les différentes minorités ainsi que la réforme et la consolidation de l'État de droit.

Dans le contexte des nombreuses conférences internationales prévues dans les mois à venir, à savoir le sommet de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Chicago les 20 et 21 mai 2012, la conférence de Kaboul les 12 et 13 juin 2012 à Istanbul sur le processus régional d'intégration ainsi que la conférence des donateurs à Tokyo le 8 juillet 2012, le Conseil de l'UE a mené une discussion approfondie sur la situation actuelle en Afghanistan. Les discussions ont porté sur le rôle joué par l'UE dans la perspective d'être pleinement associée aux différentes conférences en tant que «partenaire stratégique». Au vu des différentes conférences, les ministres ont eu un premier échange de vues à ce sujet en vue d'établir la position de l'UE pour le sommet OTAN et les deux autres conférences lors du Conseil «Affaires étrangères» du 14 mai 2012.

Suite aux coups d'État consécutifs au Mali le 22 mars 2012 et en Guinée-Bissau le 12 avril 2012, ainsi qu'à la montée des tensions entre le Soudan et le Soudan du Sud, le Conseil s'est penché sur la situation actuelle dans ces pays et sur la réaction à avoir de la part de l'UE.

En ce qui concerne le Mali, les ministres ont discuté de la transition en cours et se sont entretenus des progrès réalisés sur la voie de la

transition politique. Ils ont rappelé l'importance d'une restauration rapide de l'ordre constitutionnel et la préservation de l'intégrité territoriale du pays. Ils se sont concentrés sur la question d'un éventuel soutien de l'UE à une mission militaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) dans le cadre de la stratégie de sécurité et de développement dans la région du Sahel. Ils ont également évoqué la question de la reprise de la coopération au développement.

Concernant la Guinée-Bissau, le Conseil a condamné le coup d'État, exigé le retour du gouvernement légitime et la reprise du processus électoral, qui a été interrompu, et rejeté la mise en place du Conseil national de transition. Les ministres ont également réfléchi à la mise en place d'un régime de sanctions appropriées.

Au sujet des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, le Conseil a examiné la situation suite à l'intensification des tensions entre les deux pays et a appelé les deux parties à revenir à la table des négociations en vue de résoudre les questions en suspens de façon pacifique. Le Conseil a exprimé ses vives préoccupations face à la détérioration de la situation, appelant les deux gouvernements à retirer ses forces armées de la frontière et à arrêter les raids sur les territoires limitrophes. Le Conseil a appelé les deux côtés à honorer les engagements pris dans le cadre du mémorandum d'entente de non-agression et de coopération signé le 10 février 2012.

Le Conseil a poursuivi ses travaux par une discussion de plusieurs points, dont notamment une brève mise au point de la situation actuelle au Belarus. Les ministres ont dressé un état des lieux des derniers développements en Libye dans le contexte des difficultés rencontrées lors du processus de transition démocratique dans le pays. Ils ont eu un échange de vues sur la décision du gouvernement argentin de procéder à l'expropriation de la participation majoritaire de l'entreprise espagnole Repsol dans YPF et ont abordé la situation au Surinam suite à l'adoption d'une loi d'amnistie par l'Assemblée nationale du Surinam accordant l'immunité pour des violations des droits humains commises entre avril 1980 et août 1992.

Le déjeuner de travail était consacré aux développements dans la région du Proche- et du Moyen-Orient, plus particulièrement en Syrie et en Iran, et au processus de paix au Proche-Orient. Au sujet de la Syrie, les ministres ont fait le point sur les récents événements au niveau des Nations unies ainsi que sur le terrain dans le contexte du cessez-le-feu fragile et de la mise en place de la mission d'observation. Les ministres ont appelé au plein respect des six points du plan Annan et ont décidé d'une extension du régime des sanctions, comprenant désormais les produits de luxe ainsi que les produits dérivés de produits chimiques.

En ce qui concerne l'Iran, Catherine Ashton a présenté un rapport de la réunion E3+3 du 14 avril 2012. Les ministres ont eu un échange de vues relatif à la prochaine réunion prévue à Bagdad. Les ministres ont salué la reprise des négociations avec l'Iran.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et son homologue finlandais Erkki Tuomioja à Luxembourg le 23 avril (© Ministère des Affaires étrangères)

Jean Asselborn à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et de l'ASEAN au Brunei Darussalam

26-27 avril 2012

Les 26 et 27 avril 2012, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la 19e réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne (UE) avec leurs homologues de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à Bandar Seri Begawan au Brunei Darussalam.

La réunion, qui s'inscrivait dans le cadre du dialogue politique entre l'UE et l'ASEAN, a été l'occasion pour les ministres d'avoir un échange de vues sur les sujets d'intérêt commun, de faire avancer la coopération entre l'UE et l'ASEAN et de renforcer les relations de l'UE avec une région en plein essor économique et politique.

Les ministres ont adopté un nouveau plan d'action pour renforcer le partenariat entre l'UE et l'ASEAN portant sur la période 2013-2017. Ce plan d'action fait suite à la déclaration sur la coopération renforcée entre l'ASEAN et l'UE adoptée à Nuremberg en 2007 et il se base sur une décision prise lors de la 18e réunion ministérielle à Madrid en 2010.

Le plan d'action incite l'UE et l'ASEAN à collaborer davantage ensemble dans les domaines politique et de la sécurité, ainsi que dans celui des droits humains, mais aussi sur les plans économique, socioculturel et environnemental.

Suite aux développements positifs au Myanmar, les ministres se sont également entretenus des développements dans ce pays membre de l'ASEAN. Ils se sont félicités des avancées sur la voie d'ouverture et de réforme, et ont encouragé le gouvernement du Myanmar à maintenir ces efforts. À ce sujet, Jean Asselborn a salué l'ouverture du régime, la bonne organisation des élections partielles du 1er avril 2012 ainsi que la nouvelle étape franchie dans les relations entre le Myanmar et l'ASEAN. Ceci grâce aux progrès réalisés récemment, rappelant les jours où le cas du Myanmar ne pouvait même pas être discuté lors des rencontres entre les ministres des Affaires étrangères de l'UE et de l'ASEAN. Jean Asselborn a exprimé l'espoir que la question de l'assermentation des nouveaux membres du Parlement birman pourra être résolue rapidement, évoquant le long chemin parcouru notamment par Aung San Suu Kyi dans sa lutte pour la liberté, qui porte enfin ses fruits. Il a souligné sa conviction que le mouvement de changement était fermement soutenu par le peuple du Myanmar et que l'UE accompagnerait ce mouvement.

Dans le cadre de l'engagement de l'UE d'aider l'ASEAN à renforcer ses structures institutionnelles, les ministres ont adopté un mémorandum d'entente entre le secrétariat de l'ASEAN, la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure sur l'établissement d'un programme d'échange pour fonctionnaires.

Deux nouveaux programmes conjoints ont été lancés, à savoir, d'un côté, ARISE (ASEAN Regional Integration Support by the EU), programme renforçant la coopération entre l'UE et l'ASEAN dans le domaine de l'intégration économique en vue de soutenir davantage la réalisation du marché intérieur de l'ASEAN, et, de l'autre, READI (Regional EU-ASEAN Dialogue Instrument), programme soutenant le dialogue entre les régions de l'UE et de l'ASEAN.

En marge de la réunion ministérielle, Jean Asselborn a rencontré plusieurs de ses homologues de la région pour faire le point des relations bilatérales ainsi que de l'actualité politique internationale et européenne.

Romain Schneider au Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Luxembourg

26-27 avril 2012

La première journée de cette réunion du Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche, qui a eu lieu à Luxembourg les 26 et 27 avril 2012, était consacrée aux dossiers agricoles. Ainsi, lors d'un premier tour de table, les ministres européens de l'Agriculture ont débattu de la structure du futur système des paiements directs, qui, selon la proposition de la Commission, comporte une composante destinée aux jeunes agriculteurs, un système simplifié pour les très petites exploitations, un soutien facultatif ainsi qu'un soutien complémentaire pour les

régions soumises à des contraintes naturelles.

Le commissaire en charge de l'Agriculture et du Développement rural, Dacian Cioloş, a plaidé pour rendre l'aide pour les jeunes agriculteurs obligatoire, en argumentant que seulement 14% des agriculteurs en Europe étaient âgés de moins de 40 ans. Il a également souligné que le régime proposé pour les petites exploitations serait une mesure de simplification administrative.

Romain Schneider est intervenu pour soutenir l'idée d'un régime pour jeunes agriculteurs dans le cadre du premier pilier. Cependant, il a indiqué que, pour des raisons de simplification, le Luxembourg plaidait pour un système simple, basé sur un montant forfaitaire. Il a aussi soutenu l'idée d'une approche cohérente de la définition d'un jeune agriculteur entre le premier et le deuxième pilier de la politique agricole commune (PAC).

Quant au régime pour les petits producteurs, Romain Schneider a insisté sur le fait que ce dispositif restait facultatif pour les États membres. Il a également exprimé son ouverture à l'idée d'un paiement pour les zones à contraintes naturelles dans le cadre du premier pilier, tant que celui-ci reste également volontaire, comme le propose la Commission.

Lors d'un deuxième tour de table, les ministres ont abordé la question de la définition de l'agriculteur actif, le plafonnement des aides par exploitation et la redistribution au niveau régional. En ce qui concerne la définition de l'agriculteur actif, une large majorité des délégations, dont le Luxembourg, a soutenu l'approche de la présidence, à savoir une limitation à l'agriculture proprement dite et le fait de ne pas prendre en compte les revenus provenant d'autres activités non agricoles. Dans cet ordre d'idées, le commissaire a promis de mettre sur la table une liste négative d'activités qui ne sont pas à considérer comme une agriculture active.

Concernant le plafonnement des aides, bon nombre de délégations ont exprimé leur opposition à un tel système, et ce, notamment pour des raisons de simplification administrative.

Finalement, sur la question de la redistribution interne des aides directes, dans le but de parvenir à un taux unique d'aide directe au niveau régional, les États membres ont demandé plus de flexibilité et une période de transition appropriée.

Romain Schneider a précisé que le Luxembourg faisait partie des délégations demandant une flexibilité suffisante concernant la convergence interne des paiements directs, afin d'éviter une rupture trop prononcée entre les deux systèmes.

Suite à ce débat, la présidence entend organiser d'autres discussions sur différents aspects de la réforme, dont notamment l'écologisation *(greening)* de la PAC, prévue pour mai 2012, et la politique du développement rural programmée pour le mois de juin 2012.

Sous le point de l'ordre du jour «divers», le Conseil a pris note de la situation relative au bien-être des animaux dans le secteur porcin. En effet, l'interdiction de la stabulation individuelle des truies entrera en vigueur le 1er janvier 2013.

Sous ce même point de l'ordre du jour, les délégations ont entendu la délégation polonaise, laquelle a demandé la réintroduction des restitutions à l'exportation dans le secteur laitier. Dacian Cioloş a promis de surveiller les marchés de près, mais il a insisté sur le fait que la situation actuelle ne pourrait pas être considérée comme une crise et qu'une augmentation des prix d'intervention serait un mauvais signal pour les agriculteurs.

Enfin, suite à la récente publication d'un article scientifique faisant un lien entre la mortalité des abeilles et l'utilisation de certains pesticides, la délégation française a soulevé cette question. En réponse à cet article scientifique, la Commission a chargé l'Agence européenne pour la sécurité alimentaire d'analyser ce problème plus en détail. Elle envisage également de soutenir davantage la recherche dans ce domaine.

La deuxième journée de cette réunion était consacrée à la poursuite des discussions sur la réforme de la politique commune de la pêche.

Conseil «Éducation» à Bruxelles: large soutien à la position luxembourgeoise en matière d'aides financières pour les études supérieures

11 mai 2012

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, avait demandé à la présidence danoise l'inscription à l'ordre du jour du Conseil «Éducation», qui s'est tenu à Bruxelles le 11 mai 2012, d'un point spécifique relatif aux défis à venir en matière d'aides financières pour les études supérieures. L'objectif poursuivi par le Luxembourg était de lancer un débat sur les effets contraires que peuvent avoir deux politiques distinctes de l'Union européenne, à savoir celle du marché intérieur et l'accès aux avantages sociaux, d'une part, et celle liée à l'éducation, d'autre part.

François Biltgen a réitéré que l'organisation et le financement de l'enseignement relevaient de la compétence des États membres. Ce financement comprend à la fois les dotations destinées aux structures, c'est-à-dire les établissements d'enseignement supérieur et les bourses d'entretien destinées aux étudiants.

François Biltgen a souligné que la législation luxembourgeoise sur l'aide financière de l'État pour les études supérieures était une aide visant à couvrir les frais d'entretien de l'étudiant, en contribuant ainsi au financement de ses études. Cette aide est accordée à l'étudiant majeur et autonome, et ce, indépendamment de son âge et de la situation financière et sociale de ses parents. Il s'agit d'une aide financière accordée au citoyen d'un État. Comme le libre choix du lieu des études est un droit constitutionnel, l'aide financière est par ailleurs entièrement «portable» dans n'importe quel pays du monde. Le Luxembourg respecte ainsi à la lettre les principes du processus de Bologne que sont la mobilité, la dimension sociale et l'apprentissage tout au long de la vie.

L'attribution d'aides financières pour les études supérieures au Luxembourg s'inscrit exclusivement dans la politique de l'enseignement supérieur luxembourgeois. Elle s'adresse aux étudiants ayant leur résidence principale au Luxembourg. Il s'ensuit que l'attribution de cette aide financière est conditionnée par un lien d'intégration réel entre le citoyen et le Luxembourg.

Cette condition est contestée par la Commission européenne, qui voit en l'étudiant non pas une personne adulte autonome, mais l'enfant d'un travailleur.

François Biltgen a expliqué que cette approche reviendrait à abroger ou à invalider la condition de résidence, ce qui susciterait un réel «tourisme de bourses d'études». Dans ce cas, l'aide financière deviendrait une charge déraisonnable pour le budget de l'État luxembourgeois et, inévitablement, l'État se verrait alors contraint de prendre des mesures ayant des conséquences sur le niveau global et les modalités d'attribution, dont notamment la «portabilité» de l'aide financière.

Le ministre s'est félicité du soutien du Conseil «Éducation». Plusieurs ministres ont soutenu le Luxembourg dans son analyse et ont demandé un débat approfondi sur les contradictions des politiques communautaires.

Par ailleurs, François Biltgen s'est félicité des progrès réalisés lors des négociations du programme «Erasmus pour tous». Ce programme met l'accent sur la mobilité promouvant ainsi la dimension européenne parmi les jeunes et confirme ainsi la politique luxembourgeoise. En pourcentage de la population estudiantine nationale, c'est le Luxembourg qui a envoyé la plus forte proportion d'étudiants au-delà de ses frontières. Tel a été le constat lors du 25e anniversaire d'Erasmus.

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Bruxelles

14 mai 2012

Le 14 mai 2012, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires étrangères» de l'Union européenne (UE) à Bruxelles.

Le lundi matin, les 27 ministres des Affaires étrangères de l'UE ont débuté les travaux, sous présidence de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

Catherine Ashton, par une discussion sur la situation en Afghanistan.

Suite aux débats du dernier Conseil du 23 avril 2012 au Luxembourg, les ministres ont établi les lignes directrices de l'UE concernant la poursuite de son engagement en Afghanistan, ceci dans la perspective que celle-ci soit pleinement associée en tant que «partenaire stratégique» aux différentes conférences internationales qui se tiendront les mois à venir, à savoir le sommet de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord à Chicago les 20 et 21 mai 2012, la conférence de Kaboul des 12 et 13 juin 2012 sur le processus de coopération régionale ainsi que la conférence des donateurs à Tokyo qui se tiendra le 8 juillet 2012. Les ministres ont salué les progrès réalisés dans le processus de transition en Afghanistan et ont réitéré l'engagement à long terme de l'UE en Afghanistan au-delà de 2014, notamment en ce qui concerne l'assistance dans le secteur de la sécurité ainsi que le soutien renforcé dans les domaines politique et économique de la coopération régionale.

Le Conseil a poursuivi ses travaux par une discussion sur le processus de paix au Proche-Orient. Les ministres ont fait le point de la situation sur le terrain suite à la mise en place d'une nouvelle coalition et ont établi la position de l'UE par rapport à la question centrale de la viabilité et de la crédibilité de la solution à deux États. Le Conseil a réitéré son engagement pour une solution du conflit israélo-palestinien à deux États, sur base des frontières de 1967 et en tenant compte des aspirations palestiniennes pour l'obtention d'un État ainsi que pour la sécurité de l'État d'Israël.

Ensuite, le Conseil a mené des discussions sur le voisinage sud, se concentrant plus particulièrement sur la situation préoccupante en Syrie, le processus de transition politique en Libye, le résultat des élections du 10 mai 2012 en Algérie et la situation actuelle au Yémen.

Au vu de l'aggravation de la situation sur le terrain, les échanges de vues se sont concentrés sur la Syrie. Les ministres ont renouvelé leurs appels aux autorités syriennes de respecter et de mettre en œuvre le plan à six points établi par l'émissaire conjoint des Nations unies et de la Ligue arabe, Kofi Annan, rappelant que la responsabilité primaire de la mise en œuvre revenait aux autorités syriennes. Ils ont exhorté toutes les parties à cesser immédiatement les répressions violentes et ont salué le progrès dans le déploiement de la Mission de supervision des Nations unies en Syrie (MISNUS) sur le terrain. Le Conseil a également décidé un nouveau renforcement des sanctions. Jean Asselborn a estimé «que le plan Annan est la seule alternative que nous ayons pour éviter que les atrocités continuent en Syrie» et «qu'une opération militaire est exclue», soulignant également que «même si 300 observateurs ne peuvent pas faire cesser les violences, cette présence onusienne sur le territoire est très importante».

Le Conseil a également lancé les préparations pour le sommet UE-Mexique qui aura lieu le 17 juin 2012. Les ministres ont affiné la position de l'UE avec le partenaire stratégique qu'est le Mexique, qui préside également le G20, un allié important dans la région, qui joue un rôle crucial dans les discussions sur le changement climatique.

Le déjeuner de travail était consacré aux développements récents en Russie ainsi qu'en Ukraine. En ce qui concerne la Russie, les ministres se sont penchés sur les relations entre l'UE et la Russie en vue du sommet entre l'UE et la Russie, qui aura lieu les 3 et 4 juin 2012. Les deux partenaires ayant des relations hautement stratégiques, le sommet permettra le renforcement des relations entre les deux blocs aux niveaux économique et politique. Les questions relatives à la sécurité de l'approvisionnement en énergie de l'UE, à la politique étrangère et à plusieurs défis globaux ont été abordées lors des discussions.

Concernant l'Ukraine, les ministres ont discuté de l'opportunité de la signature de l'accord d'association entre l'UE et l'Ukraine, qui a été paraphé fin mars 2012, ainsi que de la participation politique à l'Euro 2012. À ce sujet, Jean Asselborn, en soulignant la vocation de l'Ukraine à adhérer à l'UE, a appelé l'Ukraine à renforcer ses efforts dans le domaine de la réforme judiciaire et de l'État de droit. Il a rappelé son choix personnel de ne pas assister aux matchs du championnat européen de football en Ukraine.

En marge du Conseil, Jean Asselborn a procédé à la signature d'un accord entre les gouvernements du Luxembourg et de la Slovénie sur l'échange et la protection des données à caractère confidentiel.

Luc Frieden défend le modèle de la retenue à la source au Conseil «Ecofin»

14 mai 2012

Le ministre des Finances, Luc Frieden, s'est rendu au Conseil «Ecofin» à Bruxelles le 14 mai 2012, lors duquel les ministres des Finances ont entre autres discuté du mandat que la Commission européenne souhaitait obtenir pour négocier avec les pays tiers dans le cadre de la directive «fiscalité de l'épargne». Il s'agit d'un dossier qui apparaît régulièrement à l'ordre du jour du Conseil «Ecofin» et pour lequel il n'a pas encore été possible de trouver une solution acceptable.

En ce qui concerne la problématique qui sous-entend ce projet de mandat, le ministre a souhaité initier une discussion avec ses homologues et la Commission européenne sur les développements internationaux ayant eu lieu depuis l'adoption de la directive en 2003. Alors qu'à l'époque, l'échange automatique était perçu comme le seul moyen de lutter contre l'évasion fiscale, il y a eu depuis lors des développements qui ont, d'une part, admis l'efficacité du système de la retenue à la source, et, d'autre part, relativisé l'émergence de l'échange automatique comme standard international.

Étant régulièrement stigmatisé pour avoir bloqué la décision donnant ce mandat à la Commission européenne, évitant ainsi l'introduction de l'échange automatique dans l'Union européenne, Luc Frieden a d'abord rappelé la complexité du débat qui ne peut être réduit à une simple définition d'une position «pour ou contre» le secret bancaire, comme l'a suggéré la Commission européenne dans ses remarques introductives. La lutte contre l'évasion fiscale est un objectif partagé par le Luxembourg. Garantir une protection des données aux clients des banques ne peut être considéré comme synonyme de non-transparence dans le cadre de la coopération internationale. En effet, de nombreux pays européens appliquent aujourd'hui en interne – le Luxembourg l'appliquant tant au niveau national qu'européen – un système basé sur une retenue à la source. Au Luxembourg, le système est basé sur un double mécanisme – échange d'informations sur demande et retenue à la source – qui garantit une imposition effective et une transmission des impôts dus par les non-résidents à leur pays d'origine ainsi qu'une transmission d'informations dans des cas clairement définis et sur demande. Le ministre des Finances a ainsi rappelé que le fait de ne pas introduire l'échange automatique ne revenait pas à refuser une imposition équitable de tous les assujettis, même non-résidents.

Margrethe Vestager, ministre de l'Économie et de l'Intérieur du royaume du Danemark, et Luc Frieden, ministre des Finances, à Bruxelles le 14 mai (© Conseil de l'Union européenne)

Il a ensuite précisé que les développements internationaux à ce sujet contenaient depuis la conclusion des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Allemagne, et la Suisse et le Royaume-Uni un élément nouveau, à savoir la reconnaissance par deux pays de l'Union européenne du principe de la retenue à la source face à un pays tiers.

Le ministre des Finances a conclu son intervention en indiquant qu'on ne pouvait plus ne prendre

en compte qu'un seul modèle pour assurer la lutte contre l'évasion fiscale. Le débat devrait se concentrer sur l'efficacité de l'un et l'autre. Il s'est toutefois montré ouvert au fait de trouver un compromis afin d'avancer dans ce dossier. Il a notamment proposé de limiter le projet de mandat sur un élargissement du champ d'application de la directive «fiscalité de l'épargne», afin d'augmenter l'efficacité du système actuel.

Luc Frieden a regretté l'absence de débat et d'esprit d'ouverture et a conclu que, dans ce cas, il ne pouvait donner son accord au mandat. La présidence a rapidement conclu que le mandat n'était donc pas adopté.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» à Bruxelles

14-15 mai 2012

Le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» qui ont eu lieu à Bruxelles les 14 et 15 mai 2012.

Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe et Luc Frieden y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

Les ministres des Finances des 17 pays membres de la zone euro ont examiné la situation économique dans la zone sur base des prévisions de printemps de la Commission européenne. S'exprimant au cours d'une conférence de presse conjointe avec le vice-président de la Commission européenne en charge des Affaires économiques et monétaires, Olli Rehn, et le directeur général du Fonds européen de stabilité financière (FESF), Klaus Regling, Jean-Claude Juncker a expliqué que l'Eurogroupe avait «confirmé que sa stratégie de consolidation actuelle, conforme aux règles du pacte de stabilité et de croissance, reste appropriée et continuera d'être la pierre angulaire de sa stratégie pour corriger les déséquilibres budgétaires et économiques, pour surmonter la crise et retourner vers une croissance durable». L'Eurogroupe a également retenu qu'il n'y avait pas de contradiction entre la consolidation budgétaire et les politiques orientées vers la croissance. «Au contraire», a dit Jean-Claude Juncker, «elles se renforcent mutuellement et devraient être poursuivies en parallèle.»

Les ministres ont analysé la situation financière et budgétaire de plusieurs pays membres.

Concernant l'Espagne, l'Eurogroupe a salué les mesures annoncées par le gouvernement espagnol le 11 mai 2012 de poursuivre les réformes dans le secteur bancaire afin de soutenir la confiance des investisseurs et de pallier les vulnérabilités des banques espagnoles. Les ministres ont toute-

Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, avec Mario Draghi (milieu), président de la Banque centrale européenne, et Mario Monti, Premier ministre de l'Italie, lors de la réunion de l'Eurogroupe du 14 mai (© SIP/Jock Fistick)

fois appelé l'Espagne à accélérer l'analyse externe de la situation dans laquelle se trouve le secteur bancaire espagnol et à prendre les mesures nécessaires pour mettre en place des mécanismes de sécurité crédibles qui pourront être utilisés en cas de besoin. «En effet», a expliqué le président de l'Eurogroupe, «dans les circonstances actuelles, la rapidité est essentielle.»

L'Eurogroupe a examiné le dernier rapport de la troïka sur le déroulement du plan d'assistance à l'Irlande et a félicité l'Irlande pour la mise en œuvre du programme.

Le Portugal a également reçu l'approbation de l'Eurogroupe pour ce qui est de la mise en œuvre de son programme d'assistance, notamment en ce qui concerne les efforts ambitieux de consolidation budgétaire et les réformes structurelles. Des premiers succès en matière de rééquilibrage de l'économie vers une croissance soutenue par les exportations ont d'ailleurs été observés.

L'Eurogroupe a ensuite examiné la situation budgétaire et financière de la Slovaquie et des Pays-Bas et a entendu des rapports sur les derniers développements budgétaires et financiers en Slovénie et à Chypre.

En ce qui concerne la Grèce, l'Eurogroupe a, selon Jean-Claude Juncker, «pris acte des résultats des élections législatives du 6 mai 2012». L'Eurogroupe s'attend maintenant à une formation rapide d'un nouveau gouvernement grec qui respectera le programme d'ajustement et disposera d'une majorité parlementaire suffisante pour la mise en œuvre intégrale du programme.

Depuis mai 2010, les États membres de la zone euro et le Fonds monétaire international ont apporté une contribution significative à la Grèce pour aider le pays à surmonter ses problèmes économiques. L'assistance financière – via les prêts bilatéraux et ensuite le FESF – s'élève jusqu'ici à 148 milliards d'euros. Les ministres ont ainsi confirmé la récente décision du conseil de direction du FESF de débourser le montant restant de 5,2 milliards d'euros de la première tranche de 39,4 milliards d'euros. Un milliard de ces 5,2 milliards d'euros sera déboursé avant la fin du mois de juin.

Pour Jean-Claude Juncker, «l'Eurogroupe mesure la portée des efforts significatifs consentis par le peuple grec. Ce n'est pas maintenant le moment de relâcher ces efforts. Au contraire, les réformes budgétaires et structurelles sont la meilleure garantie pour un avenir plus prospère de la Grèce à l'intérieur de la zone euro».

Et le président de conclure: «C'est notre volonté inébranlable de maintenir la Grèce dans la zone euro. Nous ferons tous notre possible pour cela. La sortie de la Grèce de la zone euro n'a pas été un sujet de notre débat aujourd'hui. Personne n'a plaidé en ce sens.»

Conseil «Ecofin»

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a participé à la réunion du Conseil «Ecofin» le 15 mai 2012.

L'ordre du jour prévoyait les points suivants:
- Règles révisées en matière de fonds propres (CRD IV);
- Agences de notation;
- Mandat de négociation pour un accord avec des pays tiers en matière de fiscalité de l'épargne;
- Rapport sur le vieillissement.

En marge des réunions ministérielles, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a présidé la réunion annuelle des gouverneurs de la Banque européenne d'investissement.

Romain Schneider au Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles

14-15 mai 2012

La première journée du Conseil était consacrée à un débat public portant sur les aspects environnementaux de la politique commune de la pêche (PCP) ainsi que sur le Fonds européen pour la pêche.

Le Conseil a également été informé sur les conclusions d'une conférence à haut niveau sur la PCP et l'aquaculture, qui s'est déroulée à Salzbourg, en Autriche, le 11 mai 2012. Après cette conférence, 21 États membres, dont le Luxembourg, ont cosigné une déclaration sur le rôle de l'aquaculture en eaux douces. Ce texte souligne l'importance de l'aquaculture dans l'Union européenne, notamment pour contribuer au développement durable, à la sécurité alimentaire et au rétablissement des stocks de poisson en mer.

Lors de la deuxième journée, le Conseil a débattu sur le *greening,* l'un des éléments-clés de la réforme de la politique agricole commune (PAC), lequel vise à encourager les agriculteurs européens à mettre en œuvre davantage de pratiques en faveur de l'environnement. En effet, la Commission a proposé de réserver le versement de 30% des fonds du paiement unique aux agriculteurs respectant sur leurs exploitations trois conditions environnementales (la diversification des cultures, le maintien des prairies et pâturages, ainsi que le maintien de surface à hautes valeurs écologiques en raison de 7% de la surface arable).

Le débat au Conseil a montré qu'une très large majorité des délégations, dont le Luxembourg, plaident pour plus de flexibilité dans ce concept, afin de prendre en compte les spécificités des États membres et des régions, mais également pour éviter toute charge administrative supplémentaire.

Le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, a également indiqué que, selon lui, le *greening,* par le biais du deuxième pilier, serait le meilleur moyen de mettre en place des mesures de protection de l'environnement efficaces et ciblées. Il a demandé à ce que les exploitations participant à des programmes agro-environnementaux du second pilier, recouvrant une large partie des surfaces de l'exploitation ou celles participant à des programmes de certification externe, couvrant des aspects de la durabilité, soient considérées «vertes» par définition, à l'instar de l'approche proposée par la Commission européenne pour les agriculteurs biologiques.

Romain Schneider a insisté sur le fait que le pourcentage de 7% était beaucoup trop élevé et que 2 à 3% serait une limite raisonnable pour sauvegarder la capacité productive de l'agriculture et son rôle dans la sécurité de l'approvisionnement. Dans ce contexte, il a rappelé le consensus du G20 visant la nécessité de développer des initiatives spécifiques pour contribuer à augmenter la productivité agricole mondiale.

D'après Romain Schneider, la définition des surfaces écologiques devra également prendre en compte les surfaces protégées par les directives «habitat», les surfaces bénéficiant de programmes «biodiversité» ou de programmes «agro-environnementaux». Cette obligation ne devrait s'appliquer ni à des exploitations ayant un pourcentage élevé de surfaces de prairies et pâturages permanents, ni aux cultures permanentes, notamment les vignobles.

Dans le but d'introduire plus de flexibilité, le commissaire en charge de l'Agriculture et du Développement rural, Dacian Cioloş, avait soumis aux délégations un document de réflexion visant à développer des pistes en vue d'établir des critères d'équivalence clairs entre un certain nombre de mesures pouvant être prises en compte pour le *greening.* Ce document a été salué par le Conseil, et les instances préparatoires peuvent, dès à présent, approfondir cette discussion importante.

Sous le point «divers» de l'ordre du jour, les ministres européens ont pris note de la demande de la délégation suédoise de mettre en place des mesures plus strictes pour endiguer le recours, à son avis excessif, à l'abattage rituel des animaux sans étourdissement.

La Commission envisage de faire une étude sur l'opportunité de donner aux consommateurs l'information pertinente au sujet de l'étourdissement des animaux dans le cadre de la stratégie pour la protection et le bien-être animal de 2012-2015. Par ailleurs, Dacian Cioloş a rappelé que les États membres étaient responsables de la mise en application des règles relatives à l'abattage et qu'ils pouvaient mettre en place des normes plus strictes, en dérogeant ainsi au cadre légal européen. À noter que, sous le couvert de cette dérogation, le Luxembourg n'a pas autorisé l'abattage sans étourdissement.

Jean-Claude Juncker au dîner informel des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne

23 mai 2012

Le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, a participé au dîner informel des chefs d'État ou de gouvernement qui a eu lieu à Bruxelles le 23 mai 2012. Cette réunion informelle avait pour principal objectif de faire le point sur les derniers développements dans l'Union européenne et de préparer la réunion du Conseil européen des 28 et 29 juin 2012,

qui sera consacrée à la relance de la croissance et de l'emploi en Europe.

S'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion informelle, Jean-Claude Juncker a d'abord dit que les chefs d'État ou de gouvernement avaient clairement signalé qu'il n'y avait «pas de contradiction entre la nécessité de consolider nos finances publiques et les initiatives nécessaires en faveur de la croissance et de l'emploi».

Les discussions du 23 mai 2012 ont ainsi servi «à nous rapprocher de résultats tangibles lors du Conseil européen de fin juin», notamment en ce qui concerne un renforcement des moyens de la Banque européenne d'investissement via une augmentation de son capital à hauteur de 10 milliards d'euros, ce qui permettra des investissements totaux de l'ordre de 60 milliards d'euros qui pourront atteindre, par effet de levier avec le secteur privé, 185 milliards d'euros. S'y ajoute la décision prise la veille de lancer les *project bonds* destinés à financer des projets d'infrastructures transfrontalières à hauteur de 4 à 5 milliards d'euros.

Jean-Claude Juncker a également fait état d'une «discussion passionnée» sur le sujet des euro-obligations (Eurobonds), qui «a confronté les diverses opinions sur ce sujet». «J'ai expliqué à mes homologues», a dit le chef du gouvernement luxembourgeois, «les raisons pour lesquelles j'ai proposé l'introduction d'Eurobonds en décembre 2010.» Et de continuer, «cela a récolté peu de soutien dans la partie germanophone de l'Union européenne, mais un certain enthousiasme dans la partie francophone». Pour Jean-Claude Juncker, l'Allemagne voit l'adoption du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire comme une union budgétaire de la zone euro et, «si union budgétaire il y a, l'on peut également se doter d'Eurobonds, qui n'auront pas comme conséquence une mutualisation totale de toutes les dettes publiques en Europe, mais un traitement différent de divers compartiments de la dette publique». «Toutefois», a mis en garde Jean-Claude Juncker, «je ne pars pas du principe que nous aurons une décision rapide sur les Eurobonds, mais le débat a été relancé.»

Photo de groupe au dîner informel des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne. 1re rangée, de g. à dr.: Mario Monti, Premier ministre de l'Italie, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, et Robert Fico, Premier ministre de la Slovaquie 2e rangée, de g. à dr.: Andrus Ansip, Premier ministre de l'Estonie, David Cameron, Premier ministre du Royaume-Uni, et Lawrence Gonzi, Premier ministre de Malte (© SIP/Jock Fistick)

En ce qui concerne la Grèce, les chefs d'État ou de gouvernement ont souligné une nouvelle fois qu'ils ne voulaient pas une sortie de ce pays de la zone euro. «Nous avons insisté que le programme d'ajustement, que nous avons négocié avec la Grèce, devra être respecté dans sa substance par le futur gouvernement grec, quitte à revisiter certains détails du programme, comme par exemple

le rythme de l'ajustement des objectifs budgétaires.»

Une autre discussion concernait l'éventuelle introduction d'une taxe sur les transactions financières. Pour le chef du gouvernement luxembourgeois, un compromis pour l'introduction d'une telle taxe, que ce soit au niveau mondial, européen ou de la seule zone euro, n'est pas possible. «J'ai donc plaidé en faveur de l'idée d'une participation fiscale du secteur financier aux effets de la crise financière et économique, toutefois sans perdre de vue le danger de la délocalisation d'activités financières en dehors de l'Union européenne.»

La croissance au cœur des débats des ministres de l'Économie réunis à Bruxelles

30 mai 2012

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, a assisté au Conseil des ministres de l'Économie de l'Union européenne à Bruxelles le 30 mai 2012. Le Conseil a surtout discuté de mesures pour améliorer la croissance de l'économie européenne.

En début de séance, les ministres ont adopté un programme de soutien aux petites et moyennes entreprises (PME). Ce programme permettra de cofinancer des prêts et l'octroi de garanties à des PME dans le cadre d'un crédit. Il permettra également de financer l'European Enterprise Network (EEN), des bureaux d'aides aux entreprises, qui dispose à Luxembourg de deux antennes auprès de la Chambre de commerce et de la Chambre des métiers. Un montant total de 2,5 milliards d'euros sera engagé pour la période 2014-2020.

Par la suite, les ministres ont discuté de pistes permettant de mieux exploiter le marché intérieur pour stimuler la croissance.

La proposition de l'introduction d'une carte professionnelle européenne, qui facilitera la reconnaissance des qualifications pour de nombreux métiers à travers les États membres, a obtenu un large soutien. «Cette carte professionnelle est un grand pas en avant pour faciliter la mobilité des travailleurs qualifiés en Europe», a déclaré Étienne Schneider.

Les ministres ont également discuté de la directive relative aux marchés publics. La Commission européenne a proposé, par exemple, de recourir à la passation des marchés publics par voie électronique pour faciliter les transactions.

Au cours d'un déjeuner informel, le commissaire européen Michel Barnier a proposé aux ministres de lancer à l'automne 2012 de nouvelles initiatives pour mieux tirer profit du marché intérieur de l'Union européenne.

Étienne Schneider a appelé la Commission européenne à revenir sur les clés du succès de la mise en place du marché intérieur il y a 20 ans par Jacques Delors. «Il nous faut des règles communes pour faciliter la vie tant de nos entreprises

Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Stefan Kapferer, secrétaire d'État au ministère fédéral de l'Économie et de la Technologie de la République fédérale d'Allemagne, à Bruxelles le 30 mai (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

que de nos citoyens. Et, pour ce faire, il faut se rappeler de la méthode des pères fondateurs du marché intérieur», a estimé Étienne Schneider. Les dispositions parfois divergentes entre les législations nationales des 27 États membres entravent souvent la croissance. Puisqu'il est impossible de tout harmoniser en Europe, Étienne Schneider a demandé à la Commission européenne d'avoir davantage recours au «principe de reconnaissance mutuelle» entre États membres, en plus de l'harmonisation. Il a été soutenu par une partie de ses homologues et ses propos ont suscité un grand intérêt auprès de Michel Barnier.

François Biltgen au Conseil «Compétitivité»: accord sur le contenu du programme-cadre de recherche et d'innovation, «Horizon 2020»

31 mai 2012

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a assisté au Conseil «Compétitivité» à Bruxelles le 31 mai 2012.

Les ministres en charge de la Recherche ont adopté une orientation générale partielle sur le programme-cadre de recherche et d'innovation – Horizon 2020 –, tout en excluant cependant les éléments ayant trait au budget du programme. Le programme Horizon 2020 a pour but de préserver la base scientifique et technologique et de stimuler directement l'économie et la compétitivité industrielle de l'Union européenne. Parallèlement, Horizon 2020 devrait considérablement simplifier et harmoniser les instruments, procédures et règles administratives en vue d'attirer davantage de chercheurs de haut niveau et un éventail plus large d'entreprises dans le domaine de l'innovation.

Dans son intervention, François Biltgen a insisté sur le fait que «le programme Horizon 2020 devrait maintenir le même cadre déontologique que celui du 7e programme-cadre de recherche et d'innovation concernant les décisions relatives au financement par l'Union européenne d'activités de recherche sur les cellules souches embryonnaires humaines».

François Biltgen a en outre plaidé pour une priorité budgétaire destinée aux sections du programme Horizon 2020 relatives aux acteurs de la recherche et de l'innovation les plus touchés par la crise financière et économique en Europe, dont notamment les jeunes chercheurs. Le Conseil européen de la recherche et les actions Marie Skłodowska-Curie dans la section «Excellence scientifique» devraient connaître une priorité absolue pour l'allocation interne au sein du budget Horizon 2020. François Biltgen a également remercié la présidence danoise pour avoir intégré les amendements luxembourgeois sur les technologies de télécommunication par satellite, les systèmes de biomédecine et les sciences sociales et humaines – en particulier sur l'immigration, l'intégration et l'évolution démographique –, afin de renforcer l'Europe des valeurs et la cohésion sociale.

Finalement, les ministres en charge de la Recherche ont adopté des conclusions sur les partenariats d'innovation européens (PIE). Ceux-ci ont été proposés dans le cadre de l'initiative phare «Une Union pour l'innovation» afin d'accélérer l'innovation qui répond aux grands problèmes de la société.

Claude Wiseler au Conseil «Transports» à Luxembourg

7 juin 2012

Le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a assisté le 7 juin 2012 à la rencontre ministérielle consacrée aux dossiers européens du transport, qui s'est tenue dans le nouveau Centre de conférences Kirchberg.

Trois propositions législatives européennes ont pu être adoptées lors de ce second et dernier Conseil «Transports» sous présidence danoise.

Proposition de règlement relatif aux restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports européens

Les ministres ont trouvé un accord sur un texte de compromis pour cette proposition qui vise à garantir le respect des procédures pour l'établissement de mesures par lesquelles des vols peuvent être restreints à un aéroport européen dans le but de limiter les nuisances sonores. Il s'agit surtout de réduire la présence des avions les plus bruyants.

L'objectif de la lutte contre les nuisances sonores ainsi qu'une certaine cohérence dans l'application des mesures de restriction ont bénéficié d'un soutien unanime au sein du Conseil. Par contre, l'étendue des pouvoirs de contrôle à octroyer à la Commission a fait l'objet de vifs débats lors des travaux préparatoires et l'ambition de la proposition sur ce point a été nettement revue à la baisse. La Commission ne bénéficiera pas d'un droit de veto suspensif à l'égard des mesures envisagées au niveau national.

Le Luxembourg a pu apporter son soutien au texte de compromis qui a été élaboré sous présidence danoise.

Proposition de règlement Galileo

La proposition pour laquelle un accord a pu être adopté constitue l'acte législatif central pour les programmes GNSS (système mondial de radionavigation par satellite) européens qui portent sur EGNOS (système européen de navigation par recouvrement géostationnaire), un système permettant de rendre les signaux GPS plus précis sur le territoire européen et sur Galileo, le futur système de radionavigation par satellite indépendant et de couverture globale de l'Union européenne.

Le futur règlement constitue notamment la base légale pour l'engagement du budget européen. L'allocation des fonds étant de la compétence des ministres des Finances, l'orientation générale sur ce dossier au Conseil «Transports» n'a pu être que partielle, parce que la proposition prévoyant un montant de 7 milliards d'euros pour les programmes GNSS européens s'intègre dans les négociations pour les prochaines perspectives financières pour la période 2014-2020, qui sont encore en cours.

Dans cet instrument sont définis en outre l'architecture de la gouvernance et l'attribution des compétences et responsabilités respectives aux différentes entités qui interviennent dans la mise en place des programmes.

Un sujet qui a été attentivement suivi par le Luxembourg porte sur les marchés publics et les dispositions relatives à la sous-traitance. Le Luxembourg a défendu l'approche garantissant un accès équitable et juste à toutes les sociétés européennes aux contrats du GNSS européen.

Proposition de règlement établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe

Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (Connecting Europe Facility – CEF) est un instrument qui encadre la mise en place et le financement pour la période des prochaines perspectives financières de certains projets d'infrastructure prioritaires dont le degré de maturité permet une finalisation endéans la période 2014-2020. Ces projets portent en grande partie sur la mise en place des corridors ferroviaires européens faisant partie du réseau central du réseau transeuropéen de transport. Pour le Luxembourg, il s'agit essentiellement du projet EuroCapRail et de sa participation au corridor ferroviaire de fret reliant Rotterdam à Bâle/Lyon.

Le Luxembourg a souscrit entièrement à l'approche retenue par la Commission pour définir le futur réseau de transport européen, déterminer les priorités de cofinancement par le budget de l'Union européenne, promouvoir le recours à d'autres instruments financiers et cela dans la sélection des projets à financer par le CEF.

Un texte de compromis a pu être dégagé sur une large partie du texte, alors que certains éléments spécifiques, notamment la contribution financière du budget européen allouée à ce mécanisme, s'inscrivent dans les négociations sur les futures perspectives financières menées par les ministres des Finances.

Conseil «Justice et affaires intérieures» à Luxembourg

7-8 juin 2012

Le Conseil «Justice et affaires intérieures» s'est déroulé à Luxembourg les 7 et 8 juin 2012.

Le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, a assisté le 7 juin aux débats qui ont porté entre autres sur la gouvernance de l'espace Schengen, le terrorisme et la coopération policière internationale.

Le 8 juin, le ministre de la Justice, François Biltgen, a lui aussi participé à la réunion du Conseil «Justice et affaires intérieures». Les ministres ont débattu de la proposition de règlement relatif à un droit commun européen de la vente, qui institue un droit commun européen

de la vente et constituera, dans chaque État membre, un «second régime» de droit contractuel, à côté du droit des contrats national «classique».

Pour François Biltgen, cette proposition est une mesure cruciale pour renforcer le marché intérieur et doper l'économie numérique. Ce règlement allègera considérablement la charge que représente, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, l'adaptation de leurs contrats à 27 régimes juridiques différents. C'est un coût qui se répercute sur le consommateur, voire qui empêche les entreprises de se lancer dans l'exportation et conduit ainsi à une limitation de l'offre pour le consommateur, en particulier sur Internet. Avec ce règlement, le consommateur bénéficiera d'une plus grande sécurité juridique quant au droit applicable lorsqu'il établit des contrats au-delà des frontières.

Les ministres se sont également penchés une première fois sur la proposition de règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. La proposition de règlement vise à mettre à jour et à moderniser le cadre réglementaire communautaire en matière de protection des données personnelles, régi actuellement par la directive 1995/46/CE.

Dans ce débat, le ministre de la Justice a fortement appuyé l'objectif d'harmonisation recherché par la Commission. Il a rappelé que le niveau de protection des individus était renforcé s'ils sont protégés de la même manière dans les 27 États membres. Pour François Biltgen, il s'agit de trouver le juste équilibre entre la protection des données personnelles et le besoin d'innovation, entre la nécessité d'accroître la confiance dans l'économie numérique et une certaine simplification de l'environnement légal, dans l'intérêt des citoyens et du marché intérieur.

Les ministres ont arrêté une position commune en vue des négociations à venir avec le Parlement européen sur un projet de directive relative au droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales et au droit de communiquer après l'arrestation. Par cette directive, l'Union européenne entend garantir que dans tous les États membres, une personne soupçonnée ou poursuivie puisse avoir accès à un avocat et puisse communiquer avec un tiers après l'arrestation. François Biltgen a plaidé pour que ce droit soit tangible et que les États membres soient obligés d'assurer effectivement la présence d'un avocat dans les situations de privation de liberté.

François Biltgen au Conseil «Télécommunications»

8 juin 2012

Le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, a participé à la réunion du Conseil «Télécommunications» à Luxembourg le 8 juin 2012.

Les investissements dans les réseaux de haut et d'ultrahaut débit étaient un des principaux sujets à l'ordre du jour de ce Conseil. Via son mécanisme pour l'interconnexion en Europe, la Commission européenne propose d'encourager le déploiement des réseaux de nouvelle génération grâce à des emprunts obligataires pour le financement de projets. François Biltgen, en rappelant la stratégie nationale pour les réseaux à ultra-haut débit, s'est félicité de cette initiative porteuse d'avenir dont profiteront tant les citoyens que les entreprises, surtout les petites et moyennes entreprises.

Les réseaux haut débit stimulent en effet la productivité des entreprises, facilitent le recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment aux services du *cloud computing,* et renforcent ainsi la compétitivité générale et la création d'emplois. Le Luxembourg se situe d'ailleurs en deuxième position dans une étude récente de l'Organisation de coopération et de développement économiques, qui analyse le «bonus» économique et social généré grâce au haut débit. Dans son intervention, François Biltgen a également réitéré l'importance de préserver, voire d'assurer le principe de la neutralité des réseaux *(net neutrality),* afin qu'Internet continue à voir naître des applications et services innovants et accessibles à tous.

Les ministres du Conseil «Télécommunications» ont également eu un échange de vues sur le marché intérieur du numérique. Le Luxembourg a insisté sur le fait que les expériences du monde numérique illustrent régulièrement l'inachèvement du marché intérieur; c'est sur Internet qu'on se heurte

régulièrement et de manière flagrante aux limites de ce marché par l'impossibilité d'acheter certains contenus ou produits proposés sur des sites d'un autre État membre. Ce constat est particulièrement valable pour les résidents luxembourgeois qui ont l'habitude de consommer des biens et des services dans les pays limitrophes. Ainsi, pour le marché intérieur dans son ensemble – incluant le numérique –, il est indispensable d'avoir des règles communes pour surmonter la fragmentation actuelle des marchés.

Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires européennes de l'Union européenne à Horsens

11 juin 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à une réunion informelle des ministres des Affaires européennes de l'Union européenne, à Horsens, au Danemark, le 11 juin 2012.

La réunion avait tout d'abord eu pour objet de faire le point sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020. La première des deux sessions relatives à ce sujet s'est tenue en présence des membres du Parlement européen en charge des négociations. Les débats étaient centrés sur une ébauche de *negotiating box,* préparée par la présidence danoise, en vue d'établir une base commune de négociation et d'identifier les éléments qui font débat, établissant ainsi un cadre sur lequel les travaux du Conseil et du Conseil européen prochains pourront s'appuyer.

La réunion a également été l'occasion d'œuvrer à la préparation du Conseil européen, sous présidence danoise, des 28 et 29 juin 2012. Dans cette optique, les discussions ont porté sur l'établissement du programme pour la croissance en Europe, c'est-à-dire sur la concrétisation de la stratégie globale de l'Union européenne visant le retour à la croissance économique et à la création d'emplois.

Romain Schneider au Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Luxembourg

18 juin 2012

Le Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche s'est réuni à Luxembourg le 18 juin 2012. Le gouvernement y était représenté par le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider.

À l'occasion de cette dernière réunion sous présidence danoise, le Conseil a poursuivi les débats portant sur la réforme de la politique agricole commune (PAC) post-2013 et a approfondi, en particulier, son analyse des propositions relatives au développement rural. Les États membres ont marqué leur soutien au principe que la PAC doit contribuer largement à la protection de l'environnement et du climat. Dans ce contexte, une majorité des délégations, dont le Luxembourg, était d'avis que les États membres devraient avoir la flexibilité nécessaire quant à la répartition des enveloppes nationales entre les différents objectifs. Le Luxembourg fait également partie des délégations qui demandent une souplesse suffisante en ce qui concerne le taux de cofinancement, afin de pouvoir adapter les programmations aux besoins spécifiques. Néanmoins, bon nombre d'États membres souhaitent que les fonds transférés, le cas échéant, du premier vers le deuxième pilier soient exemptés d'un cofinancement national. Les aspects relatifs au financement seront abordés dans le cadre des négociations financières pluriannuelles.

Par la suite, la présidence danoise a présenté son rapport sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la réforme de la PAC. Ce rapport souligne les progrès obtenus pendant le premier semestre 2012. Il a été rédigé sous la responsabilité de la présidence et sur base des positions exprimées par les délégations au Conseil et dans ses instances préparatoires. Le rapport cherche également à identifier les éléments-clés, dont notamment la flexibilité, afin d'adapter la nouvelle PAC aux situations particulières dans les différentes régions de l'Union européenne. Par ailleurs, la simplification, concernant surtout les propositions de *greening* de la PAC, était au cœur des débats. Une des questions essentielles a trait à la prise en compte des efforts déjà accomplis par les agriculteurs dans le domaine de la protection de l'environnement et du climat.

Romain Schneider est intervenu pour féliciter la présidence danoise

pour les progrès réalisés. Il a cependant souligné le fait que beaucoup de questions restaient ouvertes, notamment celle relative au *greening*. Romain Schneider a indiqué que les propositions de la présidence relatives à la future délimitation des zones à contraintes naturelles allaient dans la bonne direction, même si elles étaient toujours insuffisantes sur certains points.

Le Conseil a aussi su finaliser les conclusions sur le bien-être animal. Dans ce texte, le Conseil a exprimé son soutien à un élargissement des mesures destinées à améliorer le bien-être animal, notamment la mise en place d'un étiquetage spécifique, de mesures d'assistance aux opérateurs du transport et d'un contrôle plus efficace de la législation. Les délégations ont également soutenu la stratégie de la Commission visant un renforcement de la prise en compte des réactions des animaux envers leur environnement.

Par ailleurs, les ministres européens de l'Agriculture ont entendu le rapport de la Commission sur le respect de la directive 2008/120/CE établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs dans les États membres. Le commissaire en charge de la Santé et de la Politique des consommateurs, John Dalli, a rappelé son intention de lancer des procédures d'infraction à l'encontre des États membres qui, jusqu'au 1er janvier 2013, ne se seront pas mis en conformité avec les dispositions de la directive 2008/120/CE, et ce, au 1er janvier 2013. Au Luxembourg, pour ce qui est de l'obligation d'élever des truies en groupe, toutes les exploitations sont déjà conformes.

Sous le point «divers» de l'ordre du jour, les délégations polonaise et lettonne ont fait part des difficultés du secteur laitier dans leurs pays. Elles demandent la réintroduction des restitutions à l'exportation dans le secteur laitier et la revalorisation des prix d'intervention afin de pouvoir prendre en compte l'augmentation des coûts de production. Le commissaire en charge de l'Agriculture et du Développement rural, Dacian Cioloş, a promis de surveiller les marchés de près. Il présentera une analyse détaillée de la situation sur le marché du lait lors de la prochaine session du Conseil.

Finalement, le Conseil a pris note de la présentation, par la Commission, du rapport portant sur le règlement 834/2007 sur l'agriculture biologique.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» à Luxembourg

21-22 juin 2012

Le Premier ministre, président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont participé aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» qui ont eu lieu à Luxembourg les 21 et 22 juin 2012 au nouveau Centre de conférences Kirchberg.

Eurogroupe

Jean-Claude Juncker a présidé la réunion de l'Eurogroupe, Luc Frieden y a représenté le gouvernement luxembourgeois.

L'Eurogroupe a entendu le rapport de la directrice générale du Fonds monétaire international (FMI), Christine Lagarde, sur l'examen annuel du FMI sur la situation budgétaire et financière de la zone euro.

S'exprimant devant la presse à l'issue de la réunion, Jean-Claude Juncker a dit que les ministres étaient «largement d'accord» avec l'analyse du FMI, notamment en ce qui concerne «l'attention qui devra être donnée au renforcement des perspectives de croissance à long terme et la priorité à attacher à la mise en œuvre des réformes structurelles».

Concernant la situation de la Grèce, après la formation du nouveau gouvernement issu des élections législatives du 17 juin 2012, l'Eurogroupe a pris note «de la détermination du nouveau Premier ministre grec et de la coalition gouvernementale à adhérer à l'euro et à honorer les engagements de la Grèce envers l'Union européenne et la zone euro».

Il est attendu que le nouveau gouvernement grec invitera la troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne et FMI) à se rendre à Athènes dans les jours à venir afin de faire le point sur la situation.

Sur base de ces travaux, une mission complète de la troïka se rendra

à Athènes afin de trouver un accord sur la conditionnalité qui devrait être reflétée dans un mémorandum d'entente actualisé, y inclus des mesures anticipées à mettre en œuvre avant un éventuel futur versement de l'aide financière.

En attendant, l'Eurogroupe a pris note que le Fonds européen de stabilité financière (FESF) versera le milliard restant de la première tranche d'aide du 2e programme d'assistance avant la fin du mois de juin. Une partie de cette somme sera utilisée par la Grèce afin d'honorer ses engagements au niveau du capital versé au Mécanisme européen de stabilité (MES).

Le ministre espagnol de l'Économie et de la Compétitivité, Luis de Guindos, a informé l'Eurogroupe des résultats des audits indépendants sur les besoins de capital du secteur bancaire espagnol. Ces résultats montrent que les besoins en recapitalisation en situation de stress se situent dans une fourchette comprise entre 51 et 62 milliards d'euros. Jean-Claude Juncker a appelé l'Espagne «à continuer sa stratégie ambitieuse qui devra être mise en œuvre rapidement et communiquée clairement». Dans ce contexte, il a expliqué que «nous nous attendons à ce que l'Espagne introduise sa demande formelle pour une assistance financière d'ici lundi».

Dès la réception de cette demande, la Commission européenne, en liaison avec la Banque centrale européenne et l'Autorité bancaire européenne, négociera avec les autorités espagnoles les conditions politiques pour le secteur financier, y inclus des plans de restructuration dans le respect des règles de l'Union européenne sur les aides d'État.

Christine Lagarde, directrice générale du Fonds monétaire international, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, président de l'Eurogroupe, et Olli Rehn, commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, à Bruxelles le 21 juin (© Conseil de l'Union européenne)

L'Eurogroupe a également décidé que l'assistance financière serait d'abord fournie par le FESF et ensuite transférée au MES, dès que ce dernier sera opérationnel.

Les ministres ont examiné la situation budgétaire et financière en Chypre, au Portugal et en Irlande.

Jean-Claude Juncker s'est particulièrement félicité de la mise en œuvre du programme d'assistance portugais, qui reste sur les rails et devrait atteindre les objectifs prévus pour l'année en cours.

Pour ce qui est de l'Irlande, l'Eurogroupe a particulièrement salué les mesures prises par le gouvernement pour renforcer le cadre budgétaire ainsi que le résultat du récent référendum sur le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l'Union économique et monétaire. L'Irlande a en outre fait des progrès impressionnants vers la restructuration et le renforcement de son secteur bancaire.

Pour Jean-Claude Juncker, la mise en œuvre des programmes d'assistance en Irlande et au Portugal «montrent que nous progressons dans la bonne direction grâce aux efforts des deux gouvernements et des deux peuples».

L'Eurogroupe a fait le point sur l'état de préparation du lancement du futur MES et a décidé l'abrogation de la procédure de déficit excessif à l'encontre de l'Allemagne.

Finalement, les ministres ont fait le suivi du dîner informel des chefs d'État ou de gouvernement du 23 mai 2012 et ont écouté l'exposé du ministre français de l'Économie et des Finances, Pierre Moscovici, sur les priorités politiques du nouveau gouvernement français.

Conseil «Ecofin»

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a participé au Conseil «Ecofin».

L'ordre du jour de la réunion était le suivant:

- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur le recouvrement et la résolution d'institutions bancaires et de sociétés d'investissement;
- Contributions au Conseil européen des 28 et 29 juin 2012:
  - Recommandation du Conseil sur les programmes nationaux de réformes 2012 à chaque État membre et avis du Conseil sur les actualisations des programmes de stabilité et de convergence;
  - Recommandation du Conseil sur la mise en œuvre des grandes orientations des politiques économiques aux États membres dont la monnaie est l'euro;
- Mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance:
  - Abrogation des procédures de déficit excessif à l'encontre de l'Allemagne et de la Bulgarie;
  - Levée de la suspension d'accès au Fonds de cohésion pour la Hongrie;
- Rapport de convergence de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne;
- Suivi du sommet du G20 à Los Cabos (Mexique) les 18 et 19 juin 2012;
- Débat d'orientation sur une taxe sur les transactions financières;
- Débat d'orientation sur la directive relative à la taxation de l'énergie.

Mars Di Bartolomeo: éviter des pénuries de matières premières pour certains médicaments

22 juin 2012

Le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a participé au Conseil des ministres de la Santé à Luxembourg le 22 juin 2012.

Le Conseil a réussi à dégager une orientation générale sur la proposition établissant le troisième programme dans le domaine de la santé pour la période 2014-2020 dans l'attente de la position du Parlement européen. Ce programme met l'accent sur les actions susceptibles de protéger la santé du citoyen européen tout en contribuant aux objectifs de la stratégie Europe 2020, notamment la croissance intelligente et inclusive.

À l'issue du débat politique sur la proposition relative à la coordination en cas de menaces transfrontières graves pour la santé, le renforcement du rôle du Comité de sécurité sanitaire a été confirmé à la grande satisfaction du Luxembourg, qui est le pays hôte de cette enceinte.

Les ministres se sont unanimement prononcés contre le droit de la Commission d'imposer, dans certaines circonstances, des mesures communes et temporaires de lutte contre la propagation de menaces sanitaires graves en raison du risque d'interférence avec les compétences nationales exclusives.

Des conclusions sur l'impact de la résistance antimicrobienne dans le domaine de la santé humaine et vétérinaire ont été adoptées sans discussion.

Finalement, Mars Di Bartolomeo a, avec la ministre française déléguée auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, Michèle Delaunay, invité la Commission à prendre un ensemble de mesures afin d'aborder le risque de pénurie de certains médicaments à laquelle l'Union européenne pourrait faire face en cas de crise, si certaines matières premières continuaient à être fabriquées dans des pays tiers.

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Luxembourg

25 juin 2012

Le 25 juin 2012, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires étrangères» de l'Union européenne (UE) à Luxembourg, au nouveau Centre de conférences Kirchberg.

Les 27 ministres des Affaires étrangères de l'UE ont débuté les travaux, sous présidence de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, par une discussion sur la situation dans le voisinage sud de l'UE.

Tout d'abord, les ministres se sont penchés sur la crise syrienne. Suite aux récents développements, entre autres le massacre de Houla, les discussions menées récemment avec la Russie, les développements au niveau des Nations unies, tout comme la suspension de la Mission de supervision des Nations Unies en Syrie (MISNUS) à cause de la dégradation de la situation sécuritaire en Syrie et la poursuite des atrocités, le Conseil a eu un échange de vues relatif à la réunion ministérielle du groupe des Amis du peuple syrien, qui aura lieu à Paris le 6 juillet, ainsi que sur l'initiative de la part de l'envoyé spécial conjoint des Nations unies et de la Ligue des États arabes pour la crise syrienne, Kofi Annan, de réunir un groupe de contact chargé de faire avancer les efforts d'une résolution politique de la crise.

Le Conseil a condamné la violence brutale ainsi que les massacres commis contre la population civile et a appelé le régime syrien à un arrêt immédiat de la répression violente, rappelant son plein soutien au plan de six points établi par Kofi Annan. Les ministres ont souligné que l'avenir de la Syrie devrait être conçu sans Bachar Al-Assad. En ce qui concerne la mission d'observation des Nations unies, le Conseil a regretté que celle-ci ait dû suspendre son travail, constatant que seules les autorités syriennes sont responsables pour garantir la sécurité des observateurs et a appelé à la mise en œuvre d'une reprise de la mission. Le Conseil a également décidé cinq nouvelles désignations dans le cadre des sanctions de l'UE. Lors d'une intervention devant la presse, Jean Asselborn a rappelé son opposition à une intervention militaire de la communauté internationale en Syrie. En ce qui concerne l'avion de chasse turc abattu le 24 juin 2012 par la Syrie, le ministre a condamné cet acte, le qualifiant de «contraire au respect des droits de l'Homme, contraire au respect de la vie humaine et contraire aux règles de droit international».

Jean Asselborn, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, et son homologue français Laurent Fabius au Conseil «Affaires étrangères» du 25 juin (© Conseil de l'Union européenne)

Le Conseil a consacré ensuite ses discussions aux développements récents en Égypte, dans le contexte notamment de l'annonce de la victoire de Mohammed Mursi aux élections présidentielles, de la dissolution du Parlement et de la déclaration constitutionnelle du Conseil suprême des forces armées. Le Conseil a salué le bon déroulement des élections présidentielles et a félicité Mohammed Mursi pour sa victoire, constatant que cette élection marquait une étape importante dans le développement de la démocratie en Égypte. Les ministres ont exprimé leur satisfaction concernant l'intention du président Mursi d'établir un gouvernement inclusif représentant l'ensemble du peuple égyptien, sans exclure aucune minorité politique ou sociale. Le Conseil, rappelant son plein soutien au proces-

sus de transition démocratique en Égypte, a souligné le besoin d'un transfert complet du pouvoir aux autorités civiles afin de garantir le respect de l'État de droit ainsi que la protection des droits et libertés fondamentaux de la personne. En ce qui concerne l'établissement de la nouvelle Constitution, le Conseil a insisté sur la nécessité que le processus d'élaboration se déroule de manière transparente et inclusive, reflétant ainsi les aspirations du peuple égyptien à la dignité, à la justice ainsi qu'à la démocratie.

Le Conseil a adopté également le paquet «droits de l'Homme», destiné à orienter l'action de l'UE au cours des années à venir. Le Conseil a adopté en même temps un plan d'action en faveur des droits humains et de la démocratie afin de mettre en œuvre le cadre stratégique. En adoptant ce paquet, le Conseil a apporté sa touche finale à un long processus de définition d'une stratégie de l'UE dans le domaine des droits humains lancé en juin 2010. Le cadre permet à l'UE d'évoquer avec d'autres pays la question des droits humains et de la situation de personnes menacées, ceci sous forme de dialogues, consultations ou démarches diplomatiques. Les questions du mandat du futur représentant spécial de l'UE pour les droits de l'homme ainsi que la désignation d'un titulaire pour ce poste ont également été évoquées par les ministres, espérant que cette nomination interviendrait rapidement. Les ministres ont également fait part de leur détermination à collaborer avec ses partenaires, les instances multilatérales et les organisations internationales dans le domaine des droits humains et de la démocratie.

Catherine Ashton a ensuite présenté un bref rapport sur son déplacement récent au Pakistan. Les discussions ont porté sur la situation dans le pays et sur les relations entre l'UE et le Pakistan, notamment sur le lancement du dialogue stratégique UE/Pakistan ainsi que sur l'adoption du plan d'engagement quinquennal, destiné à renforcer les relations afin d'établir une relation stratégique en constituant un partenariat pour la paix et le développement fondé sur des valeurs, des principes et des engagements communs.

Le Conseil a également abordé les relations UE/Bosnie-Herzégovine, la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo, ainsi que les relations UE/Biélorussie dans le cadre de la facilitation des visas, tout comme la situation au Nigéria dans le contexte des violences religieuses qui se sont intensifiées ces derniers mois.

Le déjeuner de travail était consacré au dossier nucléaire iranien. Catherine Ashton a fait le point sur l'état du dialogue mené au niveau des E3+3, qui a eu lieu à Bagdad et à Moscou depuis le Conseil «Affaires étrangères» du 14 mai 2012. Les ministres se sont entretenus des prochaines étapes dans le dialogue avec l'Iran, à l'instar des prochaines réunions prévues aussi bien au niveau politique que sur celui des experts.

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales» à Luxembourg

26 juin 2012

Le 26 juin 2012, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au Conseil «Affaires générales» de l'Union européenne (UE) à Luxembourg, au nouveau Centre de conférences Kirchberg.

Le Conseil «Affaires générales», qui était présidé par le ministre des Affaires européennes danois, Nicolai Wammen, a débuté ses travaux par une discussion sur l'ouverture des négociations d'adhésion avec le Monténégro. Jugeant que le Monténégro a satisfait aux critères d'adhésion et en particulier aux critères politiques fixés par le Conseil européen de Copenhague en 1993, le Conseil s'est prononcé en faveur de l'ouverture des négociations d'adhésion du Monténégro, en attendant l'approbation de cette décision par le Conseil européen des 28 et 29 juin. À cet égard, le Conseil a souligné l'importance particulière qu'il attachait aux domaines de l'État de droit et des droits fondamentaux, et a exhorté le Monténégro à aborder, en ce sens, les questions particulières identifiées par la Commission dans son dernier rapport, à savoir l'indépendance du pouvoir judiciaire, la lutte contre la corruption et le crime organisé.

Le Conseil s'est ensuite penché sur la politique de cohésion de l'UE et a fait un nouveau pas en avant vers l'adoption de nouvelles règles relatives à la politique de cohésion de

l'UE pour la période 2014-2020, en approuvant une deuxième orientation générale partielle visant à améliorer l'efficacité et l'efficience des dépenses au titre de la politique de cohésion, cela en concentrant les investissements sur un nombre limité d'objectifs thématiques et en renforçant le recours à des instruments financiers et à des partenariats public-privé. La politique de cohésion a pour but de réduire les disparités entre les niveaux de développement des différentes régions de l'UE.

Dans le cadre des préparations pour la réunion du Conseil européen et le sommet de la zone euro qui auront lieu les 28 et 29 juin 2012, le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, a eu un échange de vues par vidéoconférence avec les ministres lors du déjeuner de travail. Les discussions se sont concentrées sur le «rapport sur le développement de l'Union économique et monétaire» établi par le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker, et le président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi. À ce sujet, Jean Asselborn a noté avec satisfaction que le rapport cherchait non seulement à préserver l'unité et l'intégrité du marché intérieur, mais également à l'approfondir. Il a salué le fait qu'à moyen et à long terme, une gestion commune des dettes publiques était visée. Les discussions ont également porté sur l'établissement du programme pour la croissance en Europe, c'est-à-dire sur la concrétisation de la stratégie globale de l'UE visant le retour à la croissance et à la création d'emplois.

Les travaux du Conseil ont ensuite repris avec un débat sur les recommandations faites par la Commission européenne aux États membres dans le cadre du semestre européen. Dans le contexte des recommandations de la Commission européenne à l'égard du Luxembourg, Jean Asselborn a signalé que le gouvernement luxembourgeois ne pouvait cependant se satisfaire d'une situation où il serait obligé d'engager un gouvernement futur sur le traitement conjoncturel de la modération salariale au Luxembourg, donc au-delà de 2014. Il a rappelé que le gouvernement luxembourgeois avait déjà pris les mesures nécessaires afin de mettre en œuvre la recommandation relative à l'indexation des salaires émise par la Commission européenne en 2011, évoquant la loi votée le 31 janvier 2012 ayant pour objet de limiter le versement de tranches indiciaires à une par an.

Enfin, les ministres ont été appelés à se prononcer sur le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020. Afin de mieux consolider l'approche relative à l'ensemble des propositions du cadre financier pluriannuel discuté au cours de ce semestre, les travaux étaient consacrés aux principales priorités et au cadre budgétaire.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Jean Asselborn à la réunion ministérielle de l'Union africaine à Addis-Abeba

25-26 janvier 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à une réunion ministérielle dans le cadre du 18e sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba les 25 et 26 janvier 2012.

Le 25 janvier, Jean Asselborn a rencontré un certain nombre de ses homologues africains lors d'une série d'entrevues bilatérales. Lors de celles-ci, il a fait le point sur les relations bilatérales entre le Grand-Duché et les pays concernés. Il a souligné l'importance que le Luxembourg attachait à ses relations avec le continent africain et a souligné la volonté luxembourgeoise de renforcer les relations politico-diplomatiques, économiques et culturelles avec le continent africain, complémentant ainsi son traditionnel partenariat pour le développement et la coopération.

Jean Asselborn a en outre eu des consultations approfondies avec le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères de l'Éthiopie, Hailemariam Desalegn. Il est intervenu à peine quelques semaines après l'accréditation du premier ambassadeur du Luxembourg en Éthiopie ainsi que dans le contexte de l'ouverture d'une mission diplomatique luxembourgeoise dans la capitale éthiopienne. Cette rencontre a permis aux deux ministres

de confirmer leur volonté commune d'intensifier les relations politique, diplomatique, économique et culturelle entre l'Éthiopie et le Luxembourg.

Jean Asselborn a également rencontré le président de la Commission de l'Union africaine, Jean Ping. Il a rappelé l'importance qu'accordait le Luxembourg à l'Union africaine, faisant état des progrès réalisés depuis 2010 en ce qui concerne le renforcement de la présence luxembourgeoise auprès de l'Union africaine avec l'accréditation d'un représentant permanent non-résident en la personne de l'ambassadeur Jean-Marc Hoscheit, ainsi que l'ouverture d'une ambassade à Addis-Abeba. L'entretien a également porté sur l'actualité politique sur le continent africain. Ainsi, la situation actuelle au Soudan et au Soudan du Sud, les développements récents en Somalie ainsi que la situation en Libye suite à la chute du régime du colonel Kadhafi ont fait l'objet de discussions.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a visité les locaux de la nouvelle mission diplomatique luxembourgeoise à Addis-Abeba, qui va ouvrir ses portes pour assurer une présence plus visible et opérationnelle du Grand-Duché de Luxembourg en Afrique. Lors d'une cérémonie d'ouverture symbolique de la nouvelle ambassade, Jean Asselborn a rappelé les avancées réalisées depuis 2010 dans le contexte des efforts pour renforcer la présence luxembourgeoise auprès de l'Union africaine et de l'Éthiopie. La présence physique du Luxembourg à Addis-Abeba témoigne non seulement de la volonté luxembourgeoise de renforcer ses relations politico-diplomatiques, économiques et culturelles avec le continent africain, mais aussi de la reconnaissance de l'importance croissante du continent africain dans le monde. Sous réserve de l'accord définitif des autorités éthiopiennes, il est envisagé que cette nouvelle ambassade soit implantée sur le *compound* de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Éthiopie, cette formule de covoisinage innovatrice correspondant également aux efforts de cohérence et de coopération voulus par le traité de Lisbonne.

Le 26 janvier, Jean Asselborn a participé en tant que personnalité invitée à la session d'ouverture de la réunion ministérielle de l'Union africaine (page 309). Au cours de la journée, il a profité de sa présence au siège de l'Union africaine pour multiplier ses contacts avec d'autres responsables africains.

Cette troisième participation ministérielle consécutive a témoigné de la volonté politique forte du Grand-Duché de Luxembourg de développer et d'intensifier ses relations avec l'Afrique.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et Hailemariam Desalegn, ministre des Affaires étrangères de l'Éthiopie (© Ministère des Affaires étrangères)

Entrevue de Jean Asselborn avec les ambassadeurs et représentants de l'ASEAN au château de Senningen

1er février 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a eu un déjeuner de travail avec les ambassadeurs des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) au château de Senningen le 1er février 2012.

L'ASEAN regroupe dix pays de l'Asie du Sud-Est, à savoir l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines,

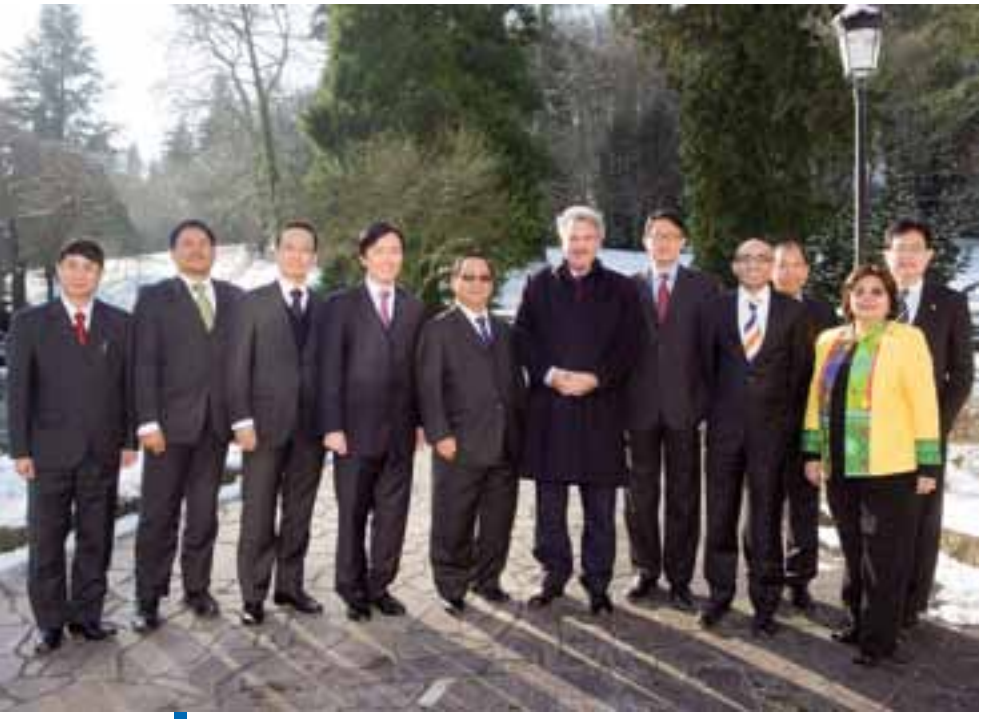

Entrevue de Jean Asselborn avec les ambassadeurs et représentants de l'ASEAN au château de Senningen (© SIP/Charles Caratini)

Singapour, la Thaïlande, le Brunei, le Vietnam, le Laos, le Myanmar et le Cambodge. Les pays de l'ASEAN représentent 8,5% de la population mondiale. La région a un fort potentiel économique et aura une croissance supérieure à la moyenne mondiale dans les années à venir, l'Organisation de coopération et de développement économiques estimant que la croissance annuelle du PIB des dix pays de l'ASEAN sera en moyenne de 6% sur la période 2011-2015. À noter que le Laos et le Vietnam font également partie des dix pays partenaires de la coopération luxembourgeoise.

À l'ordre du jour des discussions figuraient les relations bilatérales entre le Luxembourg et les pays membres de l'ASEAN, ainsi que les sujets de l'actualité régionale.

En ce qui concerne les relations bilatérales, Jean Asselborn a rappelé que le Luxembourg attachait une grande importance aux relations avec les pays de l'Asie du Sud-Est, aussi bien au niveau bilatéral qu'au niveau de l'Union européenne. Ses visites bilatérales régulières auprès des différents pays de la région, au nombre de huit durant les trois dernières années, témoignent de cette volonté. Dans ce contexte, il a également rappelé qu'en 1977, l'Union européenne avait été le premier acteur international à établir des relations formelles avec l'ASEAN, l'Union européenne étant aujourd'hui la deuxième destination des exportations de l'ASEAN (11% au total) et la troisième source d'importations (9,2% du total, après la Chine et le Japon).

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a exprimé le souhait d'intensifier la coopération économique entre les pays de l'ASEAN et le Luxembourg, tout en reconnaissant qu'elle s'était déjà considérablement développée ces dernières années. En effet, les exportations luxembourgeoises vers les dix pays de l'ASEAN ont connu un taux de croissance de 0,77% des exportations totales du Grand-Duché en 2010. D'autre part, les échanges de services financiers avec la région connaissent un essor remarquable depuis plusieurs années.

Les deux parties ont ensuite fait le point sur l'intégration régionale de l'ASEAN telle que déterminée par la charte ASEAN adoptée en novembre 2007 au sommet de Singapour, qui prévoit l'établissement d'une communauté ASEAN en 2015. Dans ce document, les signataires se sont notamment engagés à «renforcer la démocratie, la bonne gestion des affaires publiques, le respect de la loi et à promouvoir et protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales».

Au sujet de l'actualité régionale, les développements récents au Myanmar ont également été abordés, Jean Asselborn saluant les progrès et réformes réalisés au cours des mois passés.

Dans l'après-midi, les ambassadeurs se sont rendus au quartier général de la SES.

Jean Asselborn à la célébration de l'entrée en vigueur du nouveau traité Benelux

3 février 2012

En date du 3 février 2012, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a assisté à l'Hôtel de Ville de Bruxelles à la célébration de l'entrée en vigueur du nouveau traité Benelux.

L'union Benelux réunit la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg. Ces trois États travaillent depuis plus de 60 ans pour relever de nombreux défis dans les domaines économique, de sécurité et du développement durable. La collaboration des trois pays partenaires reste d'une grande actualité et continue à contribuer à l'augmentation de la prospérité de tous leurs citoyens.

Conjointement au Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères de la Belgique, Didier Reynders, et au secrétaire général du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, Ed Kronenburg, Jean Asselborn a procédé à la relance de la coopération entre les trois pays, l'entrée en vigueur du nouveau traité permettant d'intensifier la coopération dans les domaines du marché intérieur, du développement durable ainsi que de la justice et des affaires intérieures.

Lors de son intervention, l'ambassadeur luxembourgeois auprès du royaume de Belgique, Jean-Jacques Welfring, s'est concentré sur le rôle de précurseur qu'a joué le Benelux dans le processus d'intégration européenne, rôle que le Benelux doit continuer à jouer. En effet, l'essence politique de la coopération Benelux est de promouvoir la coopération concrète dans l'intérêt des citoyens et de faire avancer l'intégration européenne. En matière de politique étrangère, Jean-Jacques Welfring a souligné plusieurs domaines dans lesquels les partenaires Benelux ont pu influencer le cours des débats au sein de l'Union européenne.

Lors de la célébration, les ministres ont décerné le prix Benelux aux jeunes des écoles artistiques qui ont été retenus pour le développement de la page de garde du plan annuel 2012 de l'union Benelux. Leurs travaux ont interprété de façon créative la coopération entre les trois pays.

Jean Asselborn rencontre le président de l'Assemblée générale des Nations unies, Nassir Abdulaziz Al-Nasser

6-7 février 2012

Les 6 et 7 février 2012, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, s'est rendu au siège de l'Organisation des Nations unies à New York en vue d'une série d'entrevues, dont une rencontre avec le président de l'Assemblée générale des Nations unies, Nassir Abdulaziz Al-Nasser.

L'entretien s'est concentré sur les travaux de la 66e Assemblée générale des Nations unies, sur les priorités du président de l'assemblée ainsi que sur les préparatifs pour la Conférence des Nations unies sur

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et Nassir Abdulaziz Al-Nasser, président de l'Assemblée générale des Nations unies, à New York (© Ministère des Affaires étrangères)

le développement durable, Rio+20, du 20 au 22 juin 2012. Les sujets de l'actualité politique internationale et européenne figuraient également à l'ordre du jour.

Les discussions ont porté sur les derniers développements en Syrie, sur les prochaines étapes au niveau du Conseil de sécurité ainsi que sur l'impact de la crise sur la région. Jean Asselborn a exprimé ses vives préoccupations concernant la poursuite des violences contre les opposants du régime du président de la Syrie, Bachar Al-Assad.

Les derniers développements dans le cadre du processus de paix au Proche-Orient, et notamment les récents efforts dans le processus de réconciliation intrapalestinienne et l'accord conclu à Doha entre les mouvements du Fatah et du Hamas sur un gouvernement de transition, ont également été abordés.

Enfin, la situation dans la Corne de l'Afrique a été analysée, plus particulièrement les efforts entrepris en amont de la conférence sur la Somalie qui aura lieu à Londres le 23 février 2012.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a également rencontré le directeur exécutif de l'organisation Security Council Report, Bruno Stagno Ugarte, ancien ministre des Affaires étrangères du Costa Rica et membre du Conseil consultatif de la coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI), avec lequel il a eu un échange de vues sur les dossiers d'actualité au Conseil de sécurité des Nations unies.

Par ailleurs, Jean Asselborn a eu des entrevues avec des ambassadeurs de divers groupes régionaux et plusieurs représentants permanents auprès des Nations unies, dont la Russie et la Chine, pour des échanges de vues sur des sujets de l'actualité internationale et notamment le dossier syrien, ainsi que sur la coopération bilatérale et régionale au niveau des Nations unies.

Entrevue de Jean Asselborn avec le groupe des ambassadeurs africains

10 février 2012

Le 10 février 2012, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a rencontré le groupe des ambassadeurs africains accrédités au Luxembourg, résidant à Bruxelles, dans le cadre d'un déjeuner de travail au nouveau Centre de conférences Kirchberg.

Les relations bilatérales politiques et commerciales entre le Luxembourg et les pays africains figuraient également à l'ordre du jour, de même que les sujets de l'actualité régionale et internationale, en particulier les questions de paix et de sécurité. Il a également été question de la récente session du Conseil exécutif de l'Union africaine, à laquelle le chef de la diplomatie luxembourgeoise a pris part en tant que personnalité invitée.

Lors de son intervention, Jean Asselborn a présenté l'engagement luxembourgeois en faveur du continent africain, soulignant la volonté du Grand-Duché de renforcer ses relations politico-diplomatiques, économiques et culturelles avec le continent africain, ceci en complément de son traditionnel partenariat pour le développement et la coopération. C'est dans cette perspective de renforcement des relations que le Luxembourg dispose, depuis janvier 2010, d'un représentant permanent non-résident auprès de l'Union africaine. Par ailleurs, depuis janvier 2012, le Grand-Duché est physiquement présent à Addis-Abeba par le biais d'une mission diplomatique qui fait office non seulement de représentation permanente auprès de l'Union africaine, mais également d'ambassade bilatérale.

Comme indiqué dans la contribution qu'il a faite lors du Conseil exécutif de l'Union africaine les 25 et 26 janvier 2012, Jean Asselborn a rappelé que le Luxembourg contribuait à sa manière à l'intensification du commerce intra-africain (thème retenu par l'Union africaine), notamment en s'engageant dans la promotion des technologies de l'information et de la communication (TIC), en développant des programmes d'appui à la microfinance, en participant à la promotion de la paix et de la sécurité et en apportant une contribution substantielle en faveur du développement de l'Afrique.

Jean Asselborn a poursuivi son exposé en rendant compte des diverses activités du Luxembourg dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique. S'inspirant du raisonnement extrêmement pertinent de l'ancien secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan – «pas de développement sans sécurité; pas de sécurité sans développement; et ni de dévelop-

pement ni de sécurité sans respect des droits de l'Homme et la primauté du droit» –, le Luxembourg est notamment engagé dans la lutte contre la piraterie dans l'océan Indien à travers la mission européenne Atalanta, tout comme dans l'entraînement de forces de sécurité somaliennes dans le cadre de la mission européenne EUTM Somalie. Par ailleurs, Jean Asselborn a également rappelé le déploiement récent de la nouvelle plateforme de télécommunications emergency.lu au Soudan du Sud, ainsi que le soutien luxembourgeois apporté à la stratégie de sécurité et de développement de l'Union européenne pour la région du Sahel, région particulièrement affectée par les conséquences du conflit.

En conclusion, le Vice-Premier ministre a rappelé le fort engagement luxembourgeois en faveur de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), pierre angulaire de la politique luxembourgeoise envers l'Afrique. Il a notamment rappelé que le Luxembourg consacrait plus de 1% du revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD), les pays les moins développés recevant à eux seuls 0,29% du RNB, témoignant ainsi du fait que le Luxembourg attache une importance toute particulière au développement de ces pays.

Cette entrevue, qui se déroule pour la troisième fois dans ce format, témoigne de l'intérêt marqué du Luxembourg de renforcer ses relations avec les pays africains et l'Union africaine. Le déjeuner de travail a été suivi d'une visite au quartier général de la SES.

Jean Asselborn à la conférence sur la Somalie à Londres

23 février 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la conférence sur la Somalie à Londres le 23 février 2012.

La conférence sur la Somalie a été ouverte par le Premier ministre du Royaume-Uni, David Cameron, en présence du secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, ainsi que des représentants de la Somalie, y compris les dirigeants des institutions fédérales de transition, le maire de Mogadiscio, les présidents du Puntland et du Galmudug, des représentants d'Aluh Sunnah wal Jamaah, tout comme du président du Somaliland.

Une cinquantaine de gouvernements étaient représentés, tout comme des organisations multilatérales telles que les Nations unies, l'Union africaine (UA), l'Union européenne (UE), mais aussi la Banque mondiale, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Organisation de la conférence islamique et la Ligue des États arabes.

La conférence a permis de faire le point sur la situation actuelle en Somalie, intervenant à un moment crucial pour le futur du pays, à six

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, sur la photo de famille prise lors de la conférence sur la Somalie (© Ministère des Affaires étrangères)

mois de l'expiration de l'actuelle période de transition et suite à d'importantes avancées en Somalie, notamment sur le plan politique et sécuritaire.

La conférence s'est concentrée sur l'engagement à long terme de la communauté internationale en faveur de la Somalie, ceci dans la perspective de stabiliser le pays plongé dans une guerre civile depuis 1991.

Les discussions ont porté principalement sur la façon dont la communauté internationale peut agir et mieux orienter ses efforts pour lutter contre les causes profondes et les conséquences néfastes des problèmes que connaît le pays. À cet effet, différents aspects de la situation en Somalie ont été abordés.

Tout d'abord, le processus politique dans le pays a été analysé dans le contexte des avancées majeures qui ont pu être enregistrées en Somalie sur le plan politique, notamment la signature le 6 septembre 2011 de la feuille de route pour la fin de la transition ainsi que l'adoption des principes de Garowe. La feuille de route prévoit en effet la tenue d'élections avant le 20 août 2012 ainsi que l'élaboration d'une nouvelle Constitution, des consultations sur le fédéralisme tout comme une réforme des institutions.

Une nouvelle prolongation de la transition a été jugée inacceptable, les participants signalant qu'il appartient désormais aux acteurs somaliens de prouver leur volonté de saisir l'opportunité historique de changer durablement la situation en Somalie. À son tour, Jean Asselborn s'est dit convaincu qu'il existe une réelle opportunité de stabiliser enfin la Somalie et de l'aider à se rétablir.

En ce qui concerne le domaine de la sécurité, Jean Asselborn a vivement salué les progrès incontestables réalisés dernièrement. «Ils sont d'autant plus remarquables que les progrès sont enregistrés aussi bien sur la terre ferme en Somalie qu'au large des côtes somaliennes», a-t-il ajouté, soulignant également qu'elles «sont le résultat d'une intervention simultanée de plusieurs acteurs de la communauté internationale, à la fois sur la terre ferme et sur la mer». Il a souligné qu'il importait de poursuivre ces efforts et de les coordonner, confirmant également l'engagement du Luxembourg à continuer à œuvrer en faveur de la stabilisation de la Somalie. En vue de la sécurisation future de la Somalie, le développement de capacités sécuritaires, judiciaires et pénitentiaires propres à la Somalie a été abordé. Dans ce contexte, la nécessité de former les forces de sécurité somaliennes a été évoquée.

Rappelant le lien bien établi entre sécurité et développement, Jean Asselborn a rappelé que seule une approche globale, combinant non seulement la sécurité et le développement, mais également le volet politique, serait à même de stabiliser et de permettre le rétablissement de la Somalie à long terme. «Pour que les volets sécurité et développement soient viables sur le long terme, la volonté politique est indispensable», a-t-il souligné, évoquant dans ce contexte également l'adoption fin 2011 de la stratégie de l'UE pour la Corne de l'Afrique et la nomination en début d'année d'un représentant spécial de l'UE pour la Corne de l'Afrique.

La participation du Luxembourg à cette conférence s'inscrivait dans la volonté de consolider et de reconfirmer son engagement de longue date en faveur de la Somalie et de la Corne de l'Afrique. Le Luxembourg participe à l'opération maritime de l'UE destinée à lutter contre la piraterie dans l'océan Indien (EU Navfor Atalanta), en mettant à disposition deux avions de surveillance maritime.

Le Luxembourg a également participé à la mission de l'UE visant à assurer la formation des forces de sécurité somaliennes (EUTM Somalie). Le Luxembourg a par ailleurs contribué à hauteur de 750 000 euros au fonds des Nations unies soutenant les institutions transitoires de sécurité de la Somalie. De 2006 à ce jour, le Luxembourg a par ailleurs donné plus de 4,5 millions d'euros à des programmes humanitaires en faveur de la Somalie, ainsi que 5,5 millions d'euros en faveur de la Corne de l'Afrique. L'invitation du Luxembourg à la conférence témoigne du fait que l'engagement du Luxembourg en faveur de la Somalie et de la Corne de l'Afrique est reconnu par la communauté internationale.

En marge de la conférence, Jean Asselborn a rencontré un certain nombre d'homologues avec lesquels il a fait le point sur les relations bilatérales et s'est entretenu de l'actualité politique internationale.

Jean Asselborn à la conférence des Amis du peuple syrien à Tunis

24 février 2012

À l'invitation du gouvernement tunisien, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé le 24 février 2012 à la conférence des Amis du peuple syrien à Tunis.

Près de 80 gouvernements étaient représentés, tout comme des organisations multilatérales telles que les Nations unies et l'Union européenne (UE), mais aussi la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe et l'Organisation de la coopération islamique.

Dans le cadre des efforts arabes visant à résoudre la crise syrienne, la conférence a été l'occasion de faire le point sur la situation actuelle dans le pays. Elle visait à identifier les voies et moyens susceptibles de mener à une solution pacifique de la crise syrienne, grâce à une discussion sur les scénarios de sortie de crise, sur base de principes inclusifs et pluralistes.

En présence de représentants de l'opposition syrienne, les participants ont condamné la poursuite de l'effusion de sang et des répressions violentes contre les manifestants pacifiques par le régime du président Bachar Al-Assad. Ils ont appelé à un arrêt immédiat des violations massives des droits humains. D'après le rapport de la haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Navanethem Pillay, présenté la semaine précédente à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies, plus de 6000 civils ont été tués en Syrie, et des milliers d'autres ont été arrêtés ou ont disparu. Ainsi, les participants ont appelé le président Assad à démissionner, ayant perdu toute légitimité.

Les délégations à la conférence ont souligné leur appui au peuple syrien ainsi que leur soutien aux initiatives de la Ligue des États arabes. Par ailleurs, la nomination de l'ancien secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, en tant qu'envoyé spécial conjoint des Nations unies et de la Ligue des États arabes a été saluée.

Un autre sujet abordé lors des discussions a été la question de l'accès humanitaire aux civils blessés et assiégés par les forces du régime, suite à l'appel lancé par les organisations humanitaires internationales.

En marge de la conférence, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rencontré son homologue tunisien, Rafik Abdessalem, lors d'une entrevue bilatérale. Les ministres ont fait le point sur le renforcement des relations bilatérales, Jean Asselborn offrant son plein soutien aux processus de démocratisation, d'ouverture et de relance économique en cours dans le pays. Dans ce contexte, la situation interne en Tunisie suite aux bouleversements du Printemps arabe a fait l'objet de discussions. Les ministres ont eu un échange de vues sur les récentes élections et l'émergence de nouveaux partis sur le plan politique. En outre, les principaux défis auxquels la Tunisie fait face, notamment la lutte contre le chômage et la mise en œuvre de réformes économiques et structurelles, ont été abordés. À ce sujet, Jean Asselborn a souligné l'importance de miser sur la revitalisation de la coopération régionale entre les pays du Maghreb, aussi en vue de l'amélioration des relations commerciales, évoquant notamment l'énorme potentiel de ces pays dans le domaine de l'énergie photovoltaïque. Enfin, les ministres se sont entretenus des conséquences des bouleversements intervenus suite au Printemps arabe dans la région d'Afrique du Nord.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, et Rafik Abdessalem, ministre des Affaires étrangères de la Tunisie, à Tunis le 24 février
(© Ministère des Affaires étrangères)

Lettre conjointe des ministres des Affaires étrangères du Benelux au sujet de la situation en Syrie
23 février 2012

Les pays du Benelux accordent leurs forces dans la crise syrienne

La communauté internationale doit présenter une réponse concertée à la violence du gouvernement syrien à l'encontre de ses propres citoyens. C'est pourquoi les Ministres des Affaires étrangères des pays du Benelux plaident ensemble, à Tunis où se réunissent pour la première fois aujourd'hui les «Amis du Peuple syrien», pour une pression renforcée sur le régime du Président Assad.

Voilà déjà un an que des civils sont tués chaque jour en Syrie. Le régime brave les appels du peuple lui-même, de la Turquie, de la Ligue arabe, de l'Union européenne, de la Russie et des Nations Unies pour arrêter la violence. Les annonces de réformes et d'un dialogue sont en réalité allées de pair avec davantage encore de répression. La perspective de réformes a disparu, et c'est pourquoi le président Assad doit partir. Les pays du Benelux plaident d'ailleurs pour des sanctions ciblées et efficaces qui isolent le régime et ses acteurs.

En Syrie même, le manque de médicaments, d'abris et de nourriture provoquent énormément de souffrance humaine. Pour les nombreux blessés, les soins font souvent défaut. De surcroît, par peur des représailles du régime, la population n'ose souvent pas approcher les organisations humanitaires pour de l'aide. Les pays du Benelux sont prêts à aider là où c'est possible.

La violence doit cesser immédiatement. Par exemple en évitant l'achat d'armes par le régime. Au Conseil de Sécurité des Nations unies, le double veto russe et chinois du 4 février complique une condamnation internationale des actes du régime de Damas.

Nous soutenons le point de vue que le rôle du peuple syrien lui-même, des Syriens qui continuent à manifester pacifiquement au péril de leur vie, est crucial. En même temps, les pays du Benelux regrettent qu'en ce moment, l'opposition soit encore trop parsemée. L'opposition à l'étranger est encore trop faiblement liée aux groupes en Syrie même. Nous devons éviter qu'après le départ d'Assad n'apparaisse un vide du pouvoir qui accentue le risque d'un conflit interne prolongé. Les pays du Benelux se rallient aux efforts de la communauté internationale, qui s'implique par conséquent à rassembler les groupes de l'opposition autour d'une table.

A Tunis, les participants, y compris les différents groupes de l'opposition, discutent sur l'avenir de la Syrie. Dans cette discussion, nous allons soutenir une société syrienne libre et pluraliste, avec un rôle pour toutes les minorités syriennes. Les droits de la femme et des minorités doivent être respectés. Il est clair que le passage à un Etat de droit n'ira pas de soi. C'est volontiers que les pays du Benelux apportent ici aussi une main secourable.

Tels sont les points que nous, Ministres des Affaires étrangères des pays du Benelux, allons de concert mettre en évidence à Tunis. Nous pouvons de la sorte coupler non seulement les forces des pays du Benelux, mais aussi celles de l'opposition et celles de nos partenaires. Que l'unanimité des «Amis du Peuple syrien» mène à l'accord de la communauté internationale. Nous plaidons pour une solution pacifique et durable en Syrie ; pour et par le peuple syrien et avec l'appui de la communauté internationale. Telle devrait être, pour les pays du Benelux, la réponse à la crise en Syrie.

Jean Asselborn à la conférence des Amis du peuple syrien à Istanbul

1er avril 2012

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères de la Turquie, Ahmet Davutoglu, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la conférence des Amis du peuple syrien à Istanbul le 1er avril 2012.

Près de 80 gouvernements y étaient représentés ainsi que des organisations multilatérales telles que les Nations unies, la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe et l'Organisation de la coopération islamique. En outre, des représentants de l'opposition syrienne ont participé aux débats.

Dans le cadre des efforts conjoints de la communauté internationale visant à résoudre la crise syrienne et plus particulièrement du soutien à l'émissaire conjoint des Nations unies et de la Ligue des États arabes, Kofi Annan, la conférence a été l'occasion de faire le point sur la situation en Syrie et d'identifier les voies et moyens susceptibles de mener à une solution pacifique de la crise syrienne, grâce à une discussion sur les scénarios de sortie de crise et d'une transition sur base de principes inclusifs et pluralistes.

Les participants à la conférence ont réitéré leur condamnation unanime de la poursuite de l'effusion du sang et de la répression violente contre les manifestants pacifiques par le régime du président Bachar Al-Assad et ont appelé à un arrêt immédiat des violations massives des droits humains. Les participants ont également exprimé leur soutien au Conseil national de la Syrie ainsi qu'au plan de six points de Kofi Annan. Les travaux ont inclus un échange de vues sur les manières d'augmenter la pression sur le régime de Bachar Al-Assad ainsi que sur la façon de rassurer les différentes minorités du pays quant à la sauvegarde de leurs droits dans une future nouvelle Syrie. Les participants ont aussi évoqué la nécessité d'un accès humanitaire aux civils blessés et assiégés par les forces du régime, suite aux rapports établis par la secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et coordonnatrice des secours d'urgence du système de l'Organisation des nations unies, Valery Amos.

De g. à dr.: Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, Cheikh Hamad bin Jassem Bin Jabor Al-Thani, Premier ministre, ministre des Affaires étrangères du Qatar, Burhan Ghallioun, président du Conseil national de la Syrie, et Carl Bildt, ministre des Affaires étrangères de la Suède, à la conférence des Amis du peuple syrien à Istanbul (© Ministère des Affaires étrangères)

Réunion des chefs des missions diplomatiques luxembourgeoises au Luxembourg

16-19 avril 2012

Sur invitation du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, les chefs des missions diplomatiques luxembourgeoises se sont réunis au Luxembourg du 16 au 19 avril 2012.

La réunion s'est concentrée sur les grandes lignes de la politique étrangère, en mettant l'accent aussi bien sur la politique de coopération, de défense, d'immigration et de coopération transfrontalière que sur l'évolution et le fonctionnement du réseau diplomatique dans le contexte, d'une part, des bouleversements dans le voisinage sud de l'Union européenne et, d'autre part, de la crise financière et économique actuelle.

Successivement, les chefs des missions diplomatiques ont suivi les interventions du ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, du Premier ministre Jean-Claude Juncker, du ministre des Finances, Luc Frieden, et du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider.

En ce qui concerne les priorités de la politique étrangère du Luxembourg, Jean Asselborn a souligné que le pays continuerait à défendre et à promouvoir les droits humains dans le monde et maintiendrait ses efforts dans le domaine de la coopération au développement en vue d'accomplir les Objectifs du millénaire pour le développement.

Luc Frieden et Étienne Schneider ont dressé un état des lieux de la situation économique actuelle du Luxembourg.

Un élément central de la conférence diplomatique 2012, dans le contexte de la crise financière et économique actuelle, a été la question de la défense des intérêts économiques luxembourgeois à l'étranger et de la promotion du site luxembourgeois pour les investisseurs étrangers. Dans ce contexte, les participants ont également rencontré plusieurs acteurs représentatifs du secteur économique luxembourgeois.

Un sujet important de la conférence diplomatique a été la candidature du Luxembourg pour un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies pour la période 2013-2014.

Les défis engendrés par les nouvelles modalités dans le domaine de la politique étrangère commune de l'Union européenne suite à la mise en œuvre du traité de Lisbonne ont été un autre sujet de discussion à l'ordre du jour des participants, tout comme la nouvelle gouvernance économique européenne ainsi que les préparations de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2015.

Le corps diplomatique a présenté ses compliments à LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, qui ont reçu les chefs des missions diplomatiques au palais grand-ducal.

Jean Asselborn et Jean-Marie Halsdorf à la réunion conjointe des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense de l'OTAN

18-19 avril 2012

Les 18 et 19 avril 2012, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et le ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, ont participé à la réunion conjointe des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles.

Sous la présidence du secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, les ministres de la Défense se sont réunis dans le cadre du Conseil Atlantique Nord pour examiner le «paquet défense» en vue du prochain sommet de l'OTAN, qui aura lieu à Chicago les 20 et 21 mai 2012. Ils ont discuté des dispositions à prendre pour que l'OTAN dispose des capacités nécessaires pour mener à bien ses tâches essentielles.

Les ministres des Affaires étrangères et les ministres de la Défense de l'OTAN se sont ensuite réunis en session conjointe pour préparer le sommet de l'OTAN de Chicago. Ce sommet sera entre autres l'occasion de définir le niveau de l'engagement futur de l'OTAN en Afghanistan, de prendre des mesures pour que l'OTAN dispose des capacités nécessaires à la réalisation de ses tâches et de renforcer le réseau des partenariats de l'OTAN.

Les ministres ont également fait le point sur la situation en Afghanistan, sur le rôle de l'OTAN après 2014, une fois la transition terminée, ainsi que sur les modalités du retrait des troupes de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan et le financement futur des forces de sécurité afghanes au-delà de 2014. Dans le cadre des réflexions visant le soutien financier des Forces de sécurité nationales afghanes, Jean-Marie Halsdorf a confirmé

la poursuite de l'engagement du gouvernement luxembourgeois comme partenaire fiable pour que les Afghans puissent assurer leur propre sécurité aussi rapidement que possible.

Lors d'un dîner de travail, les ministres des Affaires étrangères ont discuté du programme des réunions avec les partenaires de l'OTAN lors du sommet de Chicago, et notamment des moyens devant permettre de poursuivre et de renforcer cette coopération au-delà des opérations en cours. Les ministres ont ainsi préparé la réunion qui doit se tenir à Chicago entre les chefs d'État ou de gouvernement des pays de l'OTAN et 13 partenaires.

Le 19 avril a eu lieu une réunion du Conseil OTAN-Russie en présence du ministre des Affaires étrangères de la Russie, Sergueï Lavrov, 15 ans après la signature de l'acte fondateur sur les relations, la coopération et la sécurité mutuelle, et 10 ans après celle de la déclaration de Rome sur les relations OTAN-Russie. Les discussions ont dressé le bilan des progrès accomplis grâce à une coopération et à un dialogue continus, menés dans la perspective de progresser sur les divergences restantes. Les pays du Conseil OTAN-Russie ont réaffirmé le fait qu'ils partagaient des intérêts communs importants, qu'ils étaient confrontés à des défis de sécurité communs et que le meilleur moyen d'y faire face était d'agir conjointement. Les ministres ont convenu de mettre à profit l'amélioration de leurs relations pour réaliser tout le potentiel du Conseil OTAN-Russie et ont souligné que seul un dialogue continu sur tous les sujets de préoccupation permettrait de renforcer la relation OTAN-Russie.

Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangères, et son homologue néerlandais Uri Rosenthal à la réunion conjointe des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense de l'OTAN (© OTAN)

Le renforcement de la coopération pratique dans le cadre du Conseil OTAN-Russie était également un point à l'ordre du jour, les ministres examinant notamment l'état de la coopération en Afghanistan, la lutte contre les stupéfiants, le terrorisme et la piraterie, la recherche et le sauvetage maritime, ainsi que la coopération dans le domaine de la défense antimissile. Les ministres ont appelé de leurs vœux la poursuite de la coopération pour ce qui est de l'Afghanistan, en prenant en compte le travail des acteurs régionaux concernés.

Après la réunion du Conseil OTAN-Russie, les ministres ont été rejoints par les pays non-membres de l'OTAN, contributeurs à la FIAS, ainsi que par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, le ministre afghan des Affaires étrangères, Zalmay Rassoul, le ministre afghan de la Défense, Abdul Rahim Wardak, le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, Jan Kubis, et, dans le contexte de la tenue prochaine de la

conférence de Tokyo, le ministre japonais des Affaires étrangères, Koichiro Gemba. Le commandant de la FIAS, le général Allen, et le haut représentant civil de l'OTAN, l'ambassadeur Gass, ont fait le point sur la situation sur le terrain. Les ministres se sont penchés sur le plan stratégique de l'OTAN pour l'Afghanistan, le profil de la mission post-FIAS, l'engagement commun à soutenir financièrement les forces de sécurité afghanes dans le cadre d'une action plus large de la communauté internationale, ainsi que le partenariat à long terme avec l'Afghanistan.

Jean Asselborn à la 15e réunion du conseil des Affaires étrangères et communautaires de la Caricom

4 mai 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la 15e réunion du conseil des Affaires étrangères et communautaires (Council for Foreign and Community Relations, COFCOR) de la Caricom (Caribbean Community), qui s'est tenue les 3 et 4 mai 2012 à Paramaribo, au Surinam.

Le conseil auquel Jean Asselborn a été convié par les États membres de la Caricom avait pour objet de faire le point sur l'état des relations au sein de la communauté, auprès des organismes internationaux et des États tiers.

Jean Asselborn a été invité à se prononcer au Conseil lors du segment ouvert aux États invités de la Caricom. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a dressé un état des lieux de l'engagement du Luxembourg auprès des pays de la Communauté des Caraïbes, soulignant notamment le soutien luxembourgeois au processus d'intégration régionale au sein de la Caricom à travers les contributions régulières au Fonds de développement de la Caricom. Celui-ci sert à fournir de l'assistance financière et technique aux pays, régions et secteurs désavantagés des États membres de la Caricom.

Dans le domaine de la coopération au développement, l'aide humanitaire et la reconstruction, Jean Asselborn a évoqué la priorité partagée avec la Communauté des Caraïbes consistant à mener une action concertée et coordonnée aux niveaux national, régional et mondial, permettant d'apporter une solution aux problèmes que posent les maladies non transmissibles.

En ce qui concerne l'assistance humanitaire aux victimes de situations d'urgence et l'aide humanitaire, Jean Asselborn a souligné que le Luxembourg était un des principaux donateurs au Fonds central d'intervention d'urgence des Nations unies (CERF). Il a rappelé les contributions luxembourgeoises aux efforts de la communauté internationale suite au tremblement de terre dévastateur ayant frappé Haïti le 12 janvier 2010. Le Luxembourg avait alors engagé plus de 10 millions d'euros en fonds publics et privés. Enfin, Jean Asselborn a évoqué le développement de la plateforme de communication par satellite mobile, emergency.lu, mise à disposition de la communauté humanitaire afin d'assurer l'accès aux communications par satellite dans la zone touchée, tout de suite après une catastrophe. Suite à la conclusion d'un accord en avril 2012 avec l'agence de gestion d'urgence des catastrophes dans les Caraïbes (CDEMA), deux terminaux emergency.lu pourront être mis à disposition afin de répondre aux besoins des pays de la Caricom.

Dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et dans le contexte des prochaines conférences Rio+20 à Rio de Janeiro et le COP 18 à Doha, Jean Asselborn a abordé les efforts luxembourgeois entrepris depuis l'adoption du protocole de Kyoto en 1997. Il a notamment rappelé le financement accéléré en vue de faire face au changement climatique, ressources qui sont nouvelles et additionnelles à l'aide publique au développement du Luxembourg.

Enfin, le Vice-Premier ministre a évoqué l'engagement luxembourgeois concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Luxembourg prenant part à des opérations de maintien et de consolidation de la paix en soutenant les activités de l'ONU dans les domaines de la prévention des conflits, de la réforme du secteur de la sécurité et de la formation, tout comme dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et du contrôle des armements. Jean Asselborn a souligné que le Luxembourg soutenait pleinement les efforts en cours en vue d'établir un traité sur le commerce des armes qui soit un instrument complet et juridiquement contraignant, placé sous l'égide

des Nations unies et permettant de réglementer le commerce des armes, y compris les armes légères et de petit calibre et les munitions.

En marge de la réunion ministérielle, Jean Asselborn a rencontré plusieurs de ses homologues de la région. Il a fait le point sur les relations bilatérales ainsi que sur des sujets de l'actualité politique internationale.

Jean Asselborn en déplacement à New York

22 mai 2012

À son retour du sommet de l'OTAN à Chicago, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a fait escale à New York le 22 mai 2012.

Il a participé à un débat thématique de l'Assemblée générale sur la préparation du sommet Rio+20, qui aura lieu à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012.

Saluant l'organisation de ce débat thématique à un moment important dans la préparation du sommet, Jean Asselborn a exprimé son espoir de voir la conférence aboutir à un résultat précis et ambitieux, reposant sur un engagement politique renouvelé pour le développement durable. Il a notamment souligné qu'«un accord sur des buts et thèmes du développement durable, sur une économie inclusive verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté et sur le renforcement du cadre institutionnel pour le développement durable nous paraît essentiel».

Jean Asselborn a rappelé l'engagement luxembourgeois pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté, en faisant allusion à l'aide publique au développement du Luxembourg, qui s'élève depuis l'an 2000 à plus de 0,7% du revenu national brut et à plus de 1% depuis 2009, et cela malgré les contraintes budgétaires actuelles dans le contexte de la crise économique et financière. Il a également mis en exergue l'importance que le Luxembourg attachait à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, établis en 2000, à l'horizon 2015.

Enfin, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a plaidé en faveur de l'élévation du Programme des Nations unies pour l'environnement au statut d'agence spécialisée, au même titre que les autres agences onusiennes, en vue d'offrir une plateforme renforcée pour définir l'agenda global pour l'environnement.

En marge de ce débat, Jean Asselborn a eu diverses entrevues avec différentes délégations représentées auprès des Nations unies.

Jean Asselborn au Forum des partenaires de l'Alliance des civilisations à Istanbul

31 mai 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé au Forum des partenaires de l'Alliance des civilisations à Istanbul en date du 31 mai 2012.

Sur invitation du Premier ministre Recep Tayyip Erdogan, les partenaires de l'Alliance des civilisations, comprenant des représentants gouvernementaux, des organisations non gouvernementales, le secteur privé, des fondations et des particuliers, se sont rencontrés dans le but de faire le point sur les activités de l'Alliance et pour discuter de l'avenir de celle-ci.

Le forum était coprésidé par le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon.

L'Alliance des civilisations a pour objectif d'atténuer les tensions et de réduire les divisions qui existent entre différentes cultures et religions à travers le monde, et de construire des ponts entre civilisations.

La conférence a rassemblé des leaders politiques du monde entier, des dirigeants d'organisations internationales et de corporations, des représentants du monde des affaires, des médias et de la société civile, ceci en vue de créer des partenariats, des échanges et des liens forts entre des communautés très diverses dans le but de renforcer la confiance entre différentes cultures. À Istanbul, les participants se sont penchés en particulier sur le défi du futur financement de l'Alliance pour permettre plus de prévisibilité à moyen terme, de même que sur sa structure de gouvernance et de fonctionnement.

Lors de son intervention (page 371) au cours de la cérémonie d'ouverture, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a réitéré le plein soutien du Luxembourg

aux objectifs du forum. Dans cette perspective, Jean Asselborn a également souligné que l'engagement financier du Luxembourg à l'Alliance, qui s'élève à 50 000 euros par an depuis 2005, serait maintenu à ce niveau en 2012 et augmenté à 75 000 euros en 2013.

Jean Asselborn à la conférence sur la Somalie à Istanbul

31 mai-1er juin 2012

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a participé à la conférence sur la Somalie qui s'est tenue les 31 mai et 1er juin 2012 à Istanbul.

Après la conférence de Londres au mois de février 2012, la conférence d'Istanbul était la 2e conférence internationale sur ce pays de la Corne de l'Afrique en 2012. L'objet de cette nouvelle conférence était de réitérer le consensus international sur les actions requises pour clore la période de transition et d'esquisser des pistes dans les domaines politique et économique pour la période après août 2012.

Alors que la conférence a eu lieu trois mois avant l'expiration de l'actuelle période de transition et que des avancées ont été enregistrées en Somalie, ce rendez-vous était l'occasion de faire le point sur différents aspects de la situation en Somalie, tels que la sécurité, le processus politique, la stabilité locale, la lutte contre le terrorisme et la piraterie, l'aide humanitaire et la coordination du soutien international.

Lors de son intervention (page 372), le chef de la diplomatie luxembourgeoise a rappelé que jusqu'à la fin de la période de transition, les défis à relever seraient nombreux pour les dirigeants somaliens. Jean Asselborn a soutenu qu'il fallait mener un processus inclusif et représentatif permettant de doter le pays d'institutions politiques jetant les bases d'un État viable à long terme, notamment une constitution, un parlement et un président, ceci afin que la situation s'améliore durablement. Seule la réunion de ces conditions permettra d'assurer la pérennité des progrès réalisés en termes de sécurité et de développement. Il importe en particulier que les nouvelles institutions soient légitimes, stables et représentatives, et que soient jetées en Somalie les bases d'un État de droit, basé sur le respect de la règle de droit et des principes de bonne gouvernance. Pour conclure, Jean Asselborn a rappelé que le Luxembourg continuerait à soutenir la Somalie sur la voie de la stabilisation, que ce soit sur le plan politique, sécuritaire ou humanitaire.

La participation du Luxembourg à cette conférence s'inscrivait dans la volonté de consolider et de reconfirmer l'engagement de longue date en faveur de la Somalie et de la Corne de l'Afrique. Le Luxembourg participe à l'opération maritime de l'Union européenne destinée à lutter contre la piraterie dans l'océan Indien (EU Navfor Atalanta), en mettant à disposition deux avions de surveillance maritime. Le Luxembourg a également participé à la mission de l'Union européenne visant à assurer la formation des forces de sécurité somaliennes (EUTM Somalie). Le Luxembourg a par ailleurs contribué 750 000 euros au fonds des Nations unies soutenant les institutions transitoires de sécurité de la Somalie. De 2006 à ce jour, le Luxembourg a par ailleurs contribué à hauteur de plus de 4,5 millions d'euros à des programmes humanitaires en faveur de la Somalie et donné 5,5 millions d'euros en faveur de la Corne de l'Afrique. L'invitation du Luxembourg à la conférence témoigne de la reconnaissance par la communauté internationale de l'engagement luxembourgeois en faveur de la Somalie et de la Corne de l'Afrique.

AGRICULTURE/ VITICULTURE/ SYLVICULTURE

Romain Schneider au 4e sommet de Berlin des ministres de l'Agriculture

21 janvier 2012

Le 21 janvier 2012, le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, a participé au 4e sommet de Berlin des ministres de l'Agriculture consacré au sujet suivant: «Assurer la sécurité alimentaire grâce à la croissance durable – l'exploitation par l'agriculture de ressources limitées».

Lors de cette réunion, à laquelle participaient 64 délégations ministérielles, Romain Schneider a sou-

ligné notamment que l'agriculture pouvait constituer un des piliers d'une économie verte plus durable, étant donné le rôle-clé qu'elle joue en tant que gestionnaire du territoire, utilisatrice des ressources, productrice de denrées alimentaires et créatrice d'emplois.

Pour relever les défis qui se présentent, il faudrait mener des politiques de développement rural intégrées et cohérentes avec les autres politiques et promouvoir un développement durable sous ses trois aspects: environnemental, économique et social. Romain Schneider a également attiré l'attention sur le rôle primordial joué par les femmes dans le tissu social, notamment dans les zones rurales.

Finalement, Romain Schneider a estimé que la production de denrées alimentaires devait se faire de façon durable et être à la recherche d'améliorations et de progrès, tant au niveau de la quantité qu'au niveau de la qualité produite. Par ailleurs, il conviendrait de développer des concepts visant à encourager une manière plus responsable de gérer les denrées alimentaires, et ceci à tous les maillons de la chaîne: du producteur au consommateur final.

Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique: bilan après trois ans

28 février 2012

Le 28 février 2012, le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, a dressé un bilan de la mise en œuvre du Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique.

État des lieux de l'agriculture biologique nationale

En guise d'introduction, Romain Schneider a analysé le marché européen des produits biologiques. Le Luxembourg se positionne à la troisième place des pays de l'Europe des 27 consommant le plus de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique avec un montant de 103,3 euros dépensés par habitant.

À l'heure actuelle, l'offre de produits biologiques luxembourgeois n'arrive pas à satisfaire cette demande élevée. Néanmoins, le Luxembourg dénombre 102 exploitants agricoles biologiques (dont 15 apiculteurs, 14 maraîchers, 8 viticulteurs, 8 fruiticulteurs), lesquels exercent leurs activités sur une superficie agricole de 3924 hectares. Ces chiffres en hausse témoignent d'une évolution positive qui est à l'œuvre dans le domaine de l'agriculture biologique.

Rétrospective 2011

Romain Schneider a rappelé que le gouvernement avait mené en 2011 toute une série d'actions et d'études pour promouvoir le mode de production agricole biologique.

Un certain nombre d'actions ont été reprises de 2010, notamment le réseau de fermes de démonstration, la participation à la porte ouverte sur une exploitation biologique et à l'Oekofoire, l'organisation de réunions d'information sur la conversion à l'agriculture biologique et la remise du Bio-Agrar-Präis.

Compte tenu des résultats de l'étude relative à une optimisation de la commercialisation de la viande bovine biologique effectuée en 2010, l'Administration des services techniques de l'agriculture (ASTA) a mis en place deux groupes de travail. L'un est en charge de la vente directe, l'autre se concentre sur la distribution dans les boucheries, magasins, cantines et supermarchés, dans le but de trouver des solutions aux problèmes rencontrés jusqu'à présent dans ces secteurs.

Parmi les autres actions figurent entre autres la publication d'un classeur sur la conversion à l'agriculture biologique et d'un calendrier saisonnier de fruits et légumes de notre région, le soutien à l'introduction de produits biologiques dans la restauration collective et le soutien financier à la certification pour les restaurants participant au label «Couvert» du Mouvement écologique.

Raymond Aendekerk de l'Institut fir biologesch Landwirtschaft an Agrarkultur (IBLA) a détaillé les objectifs des projets financés par l'ASTA. Il a expliqué que l'IBLA avait planté des champs d'essais variétaux de 39 céréales d'hiver (blé, triticale et seigle) à Colmar-Berg et Derenbach. Il a également précisé que l'IBLA avait contribué à la rédaction de fiches techniques sur l'agriculture biologique (en collaboration avec l'Institut de recherche de l'agriculture biologique en Suisse). De même, une analyse comparative des aspects

économiques et écologiques des exploitations biologiques et conventionnelles, dont les résultats devront servir à influencer les discussions sur l'orientation du prochain plan de développement rural, a été réalisée.

Perspectives 2012

Quant aux actions planifiées pour l'année 2012, Romain Schneider a annoncé une nouvelle édition du Bio-Agrar-Präis visant à récompenser les mérites en matière d'agriculture biologique. L'année 2012 sera également ponctuée par la présence du secteur biologique à la Foire agricole d'Ettelbruck, l'actualisation du guide d'achat de produits biologiques et la participation à l'Oekofoire en septembre 2012.

À part la reprise de quelques actions de 2011, le ministère soutiendra la production et la diffusion d'un spot publicitaire sur le lait biologique ainsi que l'intégration de l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole.

Deuxième sommet sur le lait sur invitation de Romain Schneider

23 mai 2012

Auf Einladung des Ministers für Landwirtschaft, Weinbau und ländliche Entwicklung, Romain Schneider, fand am 23. Mai 2012 ein sogenannter 2. Milchgipfel statt, welcher die Hauptakteure der Milchwirtschaft in Luxemburg zusammengerufen hatte.

Zum Abschluss eines konstruktiven Austausches zwischen den Vertretern der Milcherzeugerorganisationen, den Bauerngewerkschaften, der Landwirtschaftskammer, den Molkereien und dem Landwirtschaftsministerium konnte Romain Schneider folgende Schlussfolgerungen ziehen:

Die jetzige Mengenregelung der Milcherzeugung in der Europäischen Gemeinschaft (Quotenregelung) wird am 1.4.2015 auslaufen. Eine Folgeregelung dieser Mengensteuerung wird es in der Europäischen Gemeinschaft nicht geben und der Milchmarkt wird sich als liberalisierter Markt durch das Zusammenspiel von Angebot und Nachfrage prioritär selbst regeln. Die Instrumente der gemeinsamen Agrarpolitik zur Bewältigung von Krisensituationen auf dem Milchmarkt bleiben allerdings weiter bestehen und werden sogar ausgebaut.

Die Bemühungen der Vertreter Luxemburgs in den europäischen Gremien zur Ermöglichung eines „soft landing", also einer progressiven Lockerung der einschränkenden Bestimmungen der jetzigen Milchquotenregelung im Hinblick auf die Liberalisierung des Milchmarkts, werden fortgesetzt. Insbesondere für Luxemburg, eines der wenigen Länder in der Europäischen Gemeinschaft, in dem die per Gesetz festgeschriebenen Milchmengen regelmäßig überschritten werden, ist es von besonderem Interesse, dass die mit der Überschreitung der Milchmengen einhergehenden finanziellen Abgaben progressiv und bis zum Ende der Quotenregelung gelockert werden.

Die derzeitige Situation auf dem Milchmarkt wurde als schwierig bezeichnet. Angesichts der insgesamt positiven Aussichten bei der Nachfrage von Milch und Milchprodukten sollte diese schwierige Situation allerdings nicht überbewertet werden und eine Wiederholung der Milchkrise von 2009 sei derzeit nicht absehbar, lautete die Analyse der Experten zum Milchmarkt.

Mehrheitlich wurde die Meinung vertreten, dass die Situation auf dem globalen Markt für Milch und Milchprodukte entscheidend ist für die Bildung des Milcherzeugerpreises in der Europäischen Gemeinschaft. Von den Milcherzeugern wurde mehrheitlich die Meinung vertreten, dass ein System von Milchlieferrechten keine gute Option für die Zukunft darstellen würde.

Abschließend wurde auf die vorteilhaften Bedingungen der Milcherzeugerregion Luxemburg hingewiesen, wie etwa die Prävalenz des Grünlandes, die modernen und leistungsfähigen Gebäude und Einrichtungen zur Milcherzeugung auf den landwirtschaftlichen Betrieben und eine moderne und leistungsfähige Milchverarbeitungsindustrie in der Region.

Der weitere Verlauf der Entwicklung auf dem Milchmarkt wird seitens des Landwirtschaftsministeriums genau verfolgt und ein weiteres Treffen der Akteure der Milchwirtschaft in Luxemburg ist für das Jahr 2013 geplant.

BÉNÉVOLAT

Présentation des nouvelles modalités d'imposition pour les activités bénévoles

11 juin 2012

Le 11 juin 2012, le ministre des Finances, Luc Frieden, a présenté les nouvelles modalités en matière d'imposition des revenus touchés dans le cadre des activités rentrant dans le domaine du bénévolat.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il a mis en avant l'importance de l'engagement bénévole. «Que ce soit dans les domaines sportif, culturel ou social, l'engagement bénévole au bénéfice de tiers facilite la vie en société et est d'une grande importance pour la cohésion sociale», a dit Luc Frieden.

«Il se fait que les gens perçoivent parfois une indemnité pour une activité bénévole et ne comprennent pas qu'ils doivent payer des impôts sur cette somme perçue tout de même pour un engagement au service de la société. D'autant plus qu'une telle activité entraîne aussi des frais pour les concernés. C'est la raison pour laquelle il m'a semblé important de modifier les modalités en cette matière», a noté Luc Frieden.

Avec cette modification, le ministre des Finances veut donc soutenir le bénévolat et simplifier en même temps les démarches administratives et fiscales pour les concernés et pour l'administration.

Jusqu'ici, les contribuables ont dû déclarer les revenus ainsi que les frais en relation avec une activité bénévole. D'après les nouvelles modalités, cette obligation disparaît pour tous les revenus inférieurs à 5 000 euros par an. Lorsqu'un revenu touché dans le cadre d'une activité bénévole est inférieur à 5 000 euros par an, il ne doit plus être déclaré et il n'est pas imposable.

Lorsque le montant brut des recettes touchées dans le cadre d'une activité bénévole est supérieur à 5 000 euros par an, le contribuable doit déclarer ce revenu, mais pourra bénéficier d'un forfait pour dépenses d'exploitation ou pour frais d'obtention fixé à 5 000 euros. Lorsque le montant des dépenses d'exploitation ou frais d'obtention dépasse 5 000 euros, l'ensemble du montant sera à mettre en compte, sous condition que le contribuable puisse justifier des dépenses et frais.

Quant à la nature fiscale de ces revenus, ces derniers sont dispensés de la retenue d'impôt et donc imposables par voie d'assiette.

Ces nouvelles modalités, qui entrent de suite en vigueur par voie de circulaire de l'Administration des contributions directes, visent tous les contribuables, personnes physiques, qui exercent à côté de leur activité principale une activité accessoire dans le domaine du bénévolat. Sont visées en particulier les activités à titre accessoire dans le domaine culturel, le domaine sportif, le domaine social ainsi que les indemnités versées par diverses associations sans but lucratif.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT/ ACTION HUMANITAIRE

Première mission de la plateforme emergency.lu au Sud Soudan

23 janvier 2012

À l'occasion du premier déploiement sur le terrain de la plateforme de télécommunication par satellite emergency.lu, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, et le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, ont rencontré les membres de l'équipe ayant participé à cette mission en république du Sud Soudan pour partager leurs expériences.

Quatre bénévoles de l'équipe d'intervention humanitaire de la Protection civile luxembourgeoise et des représentants du ministère des Affaires étrangères, du Programme alimentaire mondial (PAM) et d'Ericsson Response ont déployé des terminaux de communication à Maban et Bentiu.

Les membres de l'équipe de déploiement ont expliqué que grâce à ces équipements, une multitude d'organisations humanitaires travaillant dans des contrées isolées au Sud Soudan disposaient dorénavant d'une connectivité voix et de données essentielles pour le déroulement de leurs interventions et pour leur sécurité, le dispositif leur permettant également de rester en contact avec leurs proches. Un terminal supplémentaire sera déployé dans la ville de Renk dans les jours à venir.

Dispositif de télécommunication par satellite de la plateforme emergency.lu (© SIP/Nicolas Bouvy)

Le ministère prévoit également d'autres déploiements et prépositionnements au Bangladesh, en Amérique latine et à Dubai (au Humanitarian Response Depot géré par le PAM) dans les mois à venir.

Marie-Josée Jacobs et Jean-Marie Halsdorf ont tenu à remercier toutes les équipes impliquées dans le déploiement, mais aussi dans la préparation. Ils ont rappelé que cette opération n'avait été possible que grâce à l'engagement conjoint des partenaires publics, privés et internationaux.

La plateforme emergency.lu est une solution de communication rapide pour les secours d'urgence et les missions humanitaires à l'échelle mondiale, conçue et mise en œuvre dans le cadre d'un partenariat public-privé par le ministère des Affaires étrangères du Luxembourg, en collaboration avec un consortium de sociétés et d'organismes luxembourgeois: HITEC Luxembourg SA, SES TechCom et Luxembourg Air Ambulance. Elle a été développée en étroite collaboration avec le PAM, en appui à sa mission de chef de file dans le domaine des télécommunications en cas d'urgence humanitaire. emergency.lu a fait l'objet d'une coordination avec les principales organisations internationales concernées, telles que l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations unies et la Commission européenne, ainsi qu'avec des acteurs de la société civile et du secteur privé, dont Ericsson Response et Skype.

La plateforme emergency.lu est destinée à aider les organisations humanitaires et de protection civile sur le terrain à établir (ou rétablir) les services de télécommunication et à assurer ainsi une communication et une coordination efficaces des premiers intervenants. emergency.lu peut être déployée n'importe où dans le monde dans les heures qui suivent une catastrophe naturelle ou une crise d'origine humaine, ou encore, comme au Sud Soudan, dans des contextes humanitaires complexes ou chroniques.

La solution emergency.lu se compose d'une infrastructure et de capacités satellitaires, de services de communication et de coordina-

tion, de terminaux satellitaires de terrain ainsi que du transport des équipements vers les zones de catastrophe.

Marie-Josée Jacobs procède à la signature de cinq accords-cadres de coopération avec des ONG

14 février 2012

Le 14 février 2012, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a procédé à la signature de cinq accords-cadres de coopération avec des organisations non gouvernementales (ONG) de développement pour un engagement de 20 345 562,46 d'euros pour la période 2012-2016.

En introduction à la conférence de presse, Marie-Josée Jacobs a rappelé que la coopération luxembourgeoise était «l'une des coopérations internationales ayant le plus recours aux organisations de la société civile». Pour illustrer ses propos, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a précisé que 95 ONG disposaient à l'heure actuelle d'un agrément ministériel du ministère des Affaires étrangères. Elle a expliqué que le taux de financement de la part de l'État pour les accords-cadres s'élevait à 80%, précisant «que chaque euro apporté par une ONG est multiplié par quatre par le gouvernement».

Ces accords-cadres permettront aux ONG de réaliser des projets dans 29 pays, à savoir 13 pays d'Afrique, 6 pays d'Amérique latine, 6 pays d'Asie, 2 pays d'Europe de l'Est et 2 pays du Proche-Orient.

Les accords-cadres ont été signés respectivement avec les ONG et consortiums d'ONG suivants:

1) La Fondation Caritas Luxembourg: 2012-2015
   - Stratégie de concentration: l'amélioration de vie des populations cibles
   - Participation financière du ministère à hauteur de 8 822 600 d'euros

2) La Fondation Bridderlech deelen en consortium avec Les Amis Ayudame, Semeurs de joie, Frendeskrees Kamerun: 2012-2016
   - Stratégie de concentration: éducation et insertion socio-économique des populations cibles
   - Participation financière du ministère à hauteur de 8 000 000 d'euros

3) Frères des hommes ASBL: 2012-2014
   - Stratégie de concentration: renforcement organisationnel des partenaires (au niveau institutionnel et par la formation)
   - Participation financière du ministère à hauteur de 720 000 euros

4) Guiden a Scouten fir eng Welt: 2012-2014
   - Stratégie de concentration sectorielle: formation, éducation et insertion socioéconomique des populations cibles
   - Participation financière du ministère à hauteur de 1 248 643,20 d'euros.

5) La Fédération nationale des éclaireurs et éclaireuses du Luxembourg: 2012-2014
   - Stratégie de concentration géographique: Népal
   - Participation financière du ministère à hauteur de 1 554 319,26 d'euros.

Marie-Josée Jacobs a mis en exergue l'importance que le gouvernement accordait à la coopération avec les ONG, avant d'énumérer plusieurs raisons.

Elle a tout d'abord estimé que le gouvernement pouvait bénéficier de l'expérience et du savoir-faire que ces organisations ont su accumuler durant des années sur le terrain.

Elle a également mis en évidence la complémentarité du travail des ONG avec celui de l'État, estimant que «celui-ci permet d'atteindre des régions auxquelles le gouvernement n'a pas accès et d'élargir ainsi le nombre de bénéficiaires des services sociaux». Le travail des ONG peut, d'après Marie-Josée Jacobs, être considéré comme l'expression de «la solidarité internationale de la population luxembourgeoise».

Marie-Josée Jacobs a en outre rappelé que les accords-cadres, institués par la loi modifiée du 6 janvier 1996, pouvaient être conclus avec des ONG de développement qui ont démontré être capables de gérer des projets pendant au moins cinq ans et qui remplissent un certain nombre de critères d'éligibilité. Ella a noté «que les ONG doivent non seulement présenter un programme d'activités cohérent et régi par une stratégie de concentration,

mais également s'engager à remplir des exigences de gestion strictes».

La conclusion des accords-cadres, parmi lesquels figurent quatre reconductions et une nouvelle conclusion avec une ONG, porte le nombre d'accords-cadres en cours à dix-neuf.

Marie-Josée Jacobs à la 35e session du Conseil des gouverneurs du Fonds international de développement agricole

22-23 février 2012

Les 22 et 23 février 2012, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a participé à Rome à la 35e session du Conseil des gouverneurs du Fonds international de développement agricole (FIDA).

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Kanayo F. Nwanze, président du Fonds international de développement agricole (© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)

L'objectif principal du FIDA est d'aider les populations rurales pauvres à améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, à accroître leurs revenus et à renforcer leur capacité de résistance. Nommée présidente du Conseil des gouverneurs pour une durée de deux ans, Marie-Josée Jacobs a dirigé les travaux de l'organisme de gouvernance le plus élevé du FIDA.

Dans son allocution d'ouverture, Marie-Josée Jacobs a rappelé que «les populations rurales pauvres se voient confrontées à des défis permanents, qui touchent encore plus durement les plus vulnérables et qui relèguent ces populations dans la pauvreté et la misère», soulignant que «le changement climatique et ses répercussions, l'insuffisance et l'insécurité alimentaire, la dépréciation des ressources naturelles, tous ces défis importants fragilisent au quotidien les acquis du développement, demandant des efforts renouvelés et constants».

Dans ce contexte, Marie-Josée Jacobs a appelé à redynamiser les investissements dans une agriculture productrice et durable, à soutenir le développement rural et les petits exploitants, plaidant pour un «développement agri-écologique adapté au climat, qui contribuerait à atténuer durablement les effets du changement climatique, tout en protégeant l'environnement et la biodiversité».

La ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a également tenu à souligner le rôle important joué par les femmes dans l'agriculture en tant qu'«agents du changement».

Le Luxembourg soutient l'élaboration de principes communs favorisant la santé économique du secteur agricole et alimentaire. L'objectif premier est d'assurer, sur une base durable, une offre d'aliments sains et nutritifs en quantités suffisantes pour une population mondiale toujours croissante, tout en respectant la biodiversité.

En marge du Conseil, Marie-Josée Jacobs a rencontré les principaux dirigeants du FIDA, notamment

son président Kanayo F. Nwanze. Elle a également eu une entrevue avec l'actuelle directrice exécutive du Programme alimentaire mondial, Josette Sheeran, ainsi qu'avec Ertharin Cousin, qui succèdera à Josette Sheeran à la fin de son mandat en avril 2012. Marie-Josée Jacobs s'est également entretenue avec le ministre italien de la Coopération, Andrea Riccardi.

Coopération bilatérale au Mali: projets et programmes suspendus

3 avril 2012

Le 3 avril 2012, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a donné une conférence de presse au cours de laquelle elle a abordé la situation au Mali, un des neuf pays partenaires de la coopération luxembourgeoise, à la suite du coup d'État du 22 mars 2012.

Elle a commencé par rappeler les événements marquants qu'a connu le Mali au cours des dernières semaines, à savoir l'offensive de la rébellion touareg qui a repris à la mi-janvier de l'année 2012, le coup d'État du 22 mars de la même année par lequel des militaires maliens ont renversé le président Amadou Toumani Touré et la prise par les rebelles des trois capitales régionales du nord, à savoir Kidal, Gao et Tombouctou, au cours du week-end du 1er avril 2012.

Le Luxembourg suit de très près l'évolution au Mali, un pays partenaire de la coopération luxembourgeoise longtemps considéré comme exemplaire. Marie-Josée Jacobs a regretté que la situation s'y soit détériorée et continue de s'aggraver à un rythme aussi soutenu.

Après avoir rappelé que le ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, avait émis un avis de voyage déconseillant fortement les voyages au Mali jusqu'à nouvel ordre, Marie-Josée Jacobs a donné des précisions sur la position de la coopération luxembourgeoise en réaction à la crise malienne.

Concernant la coopération bilatérale, les activités des projets et programmes en cours de mise en œuvre sont suspendues jusqu'à ce que la situation sécuritaire permette à nouveau aux deux agences – à savoir Lux-Development pour la zone de concentration sud du Mali, et Proman pour la zone de concentration nord, dans la région de Kidal – de travailler en toute sécurité. Marie-Josée Jacobs a souligné dans ce contexte que les programmes et projets en question, ayant fait l'objet d'accords signés avec des autorités légitimes, reprendraient dès que les circonstances le permettraient, ceci dans le souci de ne pas pénaliser doublement les populations vulnérables déjà touchées par la crise que traverse le Mali.

En revanche, la coopération luxembourgeoise ne prendra pas de nouveaux engagements tant qu'il n'y aura pas d'interlocuteurs légitimes à la tête du Mali.

Pour ce qui est des projets mis en œuvre par les organisations non gouvernementales (ONG), Marie-Josée Jacobs a précisé que celles-ci étaient le mieux placées pour décider, en concertation avec leurs partenaires locaux, de continuer ou de suspendre leurs actions. Une réunion à la Direction de la coopération a permis aux neuf ONG de développement luxembourgeoises actives au Mali de faire le point pour déterminer de quelle façon leurs projets respectifs étaient touchés ou non par la situation actuelle.

L'aide humanitaire en réponse à des situations d'urgence telles que les crises alimentaires, les sécheresses et les catastrophes naturelles continuera, quant à elle, à être déployée, notamment par le biais d'agences multilatérales.

Présentation de la nouvelle loi sur la coopération au développement et l'action humanitaire

3 avril 2012

Le 3 avril 2012, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, a présenté la nouvelle loi sur la coopération au développement et l'action humanitaire adoptée le 29 mars 2012. Par ailleurs, la presse a pu découvrir le film de présentation d'emergency.lu.

Nouvelle loi sur la coopération au développement et l'action humanitaire

Marie-Josée Jacobs a indiqué que la nouvelle loi sur la coopération au développement et l'action humanitaire avait pour objet de mettre à jour la loi modifiée du

6 janvier 1996 sur la coopération au développement, conformément à l'engagement pris dans le cadre du programme gouvernemental.

Elle a tenu à souligner que la loi de 1996 était une très bonne loi ayant fourni par le passé une base légale tout à fait adaptée aux besoins de la coopération luxembourgeoise et que la nouvelle loi visait à intégrer un certain nombre d'ajustements aux changements intervenus dans le contexte international et européen.

Ainsi, le nouveau texte intègre explicitement l'action humanitaire, qui est devenue un volet très important de la politique gouvernementale en matière d'aide publique au développement. Il se met également en conformité avec les textes européens, tels que le traité de Lisbonne, en ce qui concerne des dispositions comme la définition de la coopération au développement. La cohérence des politiques est elle aussi explicitée dans la nouvelle loi, qui précise également les dispositions relatives au Fonds de la coopération au développement.

La collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG) de développement a aussi fait l'objet de précisions. Les ONG ont d'ailleurs été impliquées dans l'élaboration de la nouvelle loi, de même que la Chambre des députés ou encore le Conseil d'État. Les adaptations en la matière concernent entre autres la durée de l'agrément, qui passe d'une année à deux, les modalités de cofinancement et de l'accord-cadre, qui sont précisées, ou encore les cotisations de la Sécurité sociale des coopérants.

Enfin, des règlements grand-ducaux en préparation devraient permettre de mieux répondre à la jurisprudence actuelle sur le pouvoir normatif.

Film de présentation d'emergency.lu

La conférence de presse s'est achevée par la projection d'un film de présentation de la plateforme de télécommunication par satellite emergency.lu, qui permet de visualiser le volet «déploiement rapide» du projet.

Marie-Josée Jacobs a signalé que, depuis le premier déploiement de quatre terminaux au Sud-Soudan début janvier 2012, trois terminaux avaient été prépositionnés à Dubai. Ils sont entreposés dans le dépôt humanitaire géré par le Programme alimentaire mondial, pour garantir leur déploiement rapide en cas de catastrophe humanitaire d'envergure, à bord des avions affrétés par l'UN Humanitarian Air Service acheminant le matériel de secours vers les zones sinistrées.

En outre, il est prévu de prépositionner au moins un terminal Regular, plus une antenne à Panama, pour accéder rapidement aux pays du continent américain en cas de besoin. Des déploiements au Bangladesh et en Amérique latine sont également en cours de planification. Le choix des sites est à la fois fonction des besoins de la communauté humanitaire et de leur dispersion sur les trois zones géographiques couvertes par l'infrastructure satellitaire en vue d'une utilisation optimale de la capacité satellitaire.

Marie-Josée Jacobs a conclu en notant que dans le contexte de la crise malienne, le Luxembourg avait annoncé sa disposition à déployer un terminal au Mali ou dans

un des pays voisins en cas de besoin, en soutien aux activités de la communauté humanitaire internationale en faveur des populations déplacées.

Le film de présentation peut être visionné à l'adresse Internet www.emergency.lu.

Marie-Josée Jacobs en visite de travail à Genève

22 mai 2012

Le 22 mai 2012, la ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marie-Josée Jacobs, s'est rendue à Genève pour les réunions de consultations annuelles avec les organisations multilatérales, partenaires de la coopération luxembourgeoise, qui y ont leur siège.

À l'occasion de sa visite, en marge des réunions, elle a également suivi une partie des débats de la session annuelle de l'Assemblée mondiale de la santé et notamment la déclaration autour du thème de la «couverture universelle» que le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, y a faite au nom du Luxembourg.

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Margareta Wahlström, représentante spéciale du secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe, après la signature d'un accord pluriannuel entre le Luxembourg et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles
(© Ministère des Affaires étrangères, Direction de la coopération au développement)

Onusida

Lors de la réunion avec Onusida, le directeur exécutif, Michel Sidibé, s'est félicité des progrès réalisés en matière de lutte contre le VIH/sida, tout en qualifiant le succès de «fragile». Michel Sidibé a notamment identifié une crise de dépendance des pays bénéficiaires en termes financiers, qui s'explique surtout par une forte dépendance des fonds d'un nombre limité de contributeurs importants. La dépendance de la production de médicaments et de génériques, fabriqués surtout en Inde, et de la recherche et développement a également été jugée préoccupante. Pour la contrecarrer, l'un des grands chantiers d'Onusida consiste à promouvoir la génération de ressources financières locales pour démarrer la production de médicaments dans des centres d'excellence régionaux et pour financer la prise en charge des malades.

Marie-Josée Jacobs et Michel Sidibé ont signé un accord pluriannuel qui régira les relations de coopération entre la coopération luxembourgeoise et Onusida au cours de la période 2012-2015.

Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

La réunion de travail entre Marie-Josée Jacobs et le haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, António Guterres, a servi à faire un tour d'horizon, d'une part, des crises humanitaires aiguës et, d'autre part, de la situation du Luxembourg comme terre d'accueil de réfugiés. Le haut-commissaire s'est inquiété des risques de dégradation de la

situation sécuritaire dans la zone sahélienne, notamment en raison du manque de bonne gouvernance dans les pays de la sous-région ainsi que d'une montée de l'intégrisme islamique. António Guterres a interpellé les donateurs à contribuer davantage à la crise sahélienne afin de permettre au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) d'y répondre de façon efficace.

De manière générale, le haut-commissaire s'est félicité du «partenariat exemplaire» entre le HCR et le Luxembourg, partenariat qui s'est vu renforcé par la signature par Marie-Josée Jacobs et António Guterres d'un nouvel accord pluriannuel entre le HCR et la coopération luxembourgeoise pour la période 2012-2015.

Bureau international du travail

Lors de la réunion de travail entre Marie-Josée Jacobs et le directeur général du Bureau international du travail (BIT), Juan Somavia, ce dernier a remercié le Luxembourg pour son engagement de longue date dans les questions relatives aux socles de la protection sociale. Juan Somavia a évoqué la tenue de la 101e Conférence internationale du travail qui aura lieu à Genève en juin 2012 et dont le thème principal sera la situation des jeunes faisant face à une crise de l'emploi.

L'entrevue entre Juan Somavia et Marie-Josée Jacobs a également été l'occasion de remercier le directeur général pour son dévouement et engagement sans faille à la tête de l'organisation qu'il quittera pendant l'été 2012.

Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles

La représentante spéciale du secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe, Margareta Wahlström, a profité de cette visite de travail pour faire un tour d'horizon sur la question de la prévention des catastrophes et de réduction des risques qui s'inscrivent dans le contexte du cadre d'action de Hyogo (2005-2015). Margareta Wahlström a également présenté le projet de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles (SIPS) des Nations unies, intitulé «Urban Resilience», qui consiste à sensibiliser la population et à réduire les effets néfastes des catastrophes naturelles qui surviennent de plus en plus dans les zones urbaines. Marie-Josée Jacobs a notamment souligné que la réduction des risques de désastres et la préparation aux catastrophes constituaient l'un des piliers de l'action humanitaire du Luxembourg.

Dans ce contexte, Marie-Josée Jacobs et Margareta Wahlström ont signé un accord de partenariat pluriannuel qui renforcera les relations entre la coopération luxembourgeoise et la SIPS durant la période 2012-2015.

Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme

Lors de la réunion avec le directeur général du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMSTP), Gabriel Jaramillo, Marie-Josée Jacobs a pu s'enquérir de l'évolution du processus de réforme en cours au sein de l'institution depuis la crise qu'a connu le FMSTP depuis l'été 2011. Elle a félicité Gabriel Jamarillo pour le leadership dont il fait preuve pour mener à bien ce processus complexe et ambitieux en vue de rendre le FMSTP plus efficace, plus transparent et mieux intégré aux réalités du terrain. Gabriel Jamarillo a insisté sur le besoin de restructuration du FMSTP, qui va permettre à l'institution de renforcer l'attribution de subventions aux pays qui sont dans le besoin. Il a pu rassurer Marie-Josée Jacobs, expliquant que l'accent serait mis sur une mise en œuvre transparente et stratégique, garantissant une forte implication de la partie nationale. Celle-ci sera ainsi en mesure de mieux s'approprier les programmes au niveau national. Il a en outre souligné que la bonne collaboration avec d'autres partenaires techniques était indispensable pour contribuer à une meilleure harmonisation.

CULTURE/LANGUES

Visite du Centre Pompidou-Metz

9 janvier 2012

Sur invitation du ministre de la Culture et de la Communication de la France, Frédéric Mitterrand, la ministre de la Culture, Octavie Modert, a visité en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse le Centre Pompidou-Metz (CPM) en date du 9 janvier 2012.

De g. à dr.: Jean-Luc Bohl, président de Metz Métropole; LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse; Frédéric Mitterrand, ministre français de la Culture et de la Communication; Dominique Gros, maire de la ville de Metz; Octavie Modert, ministre de la Culture; Laurent Le Bon, directeur du Centre Pompidou-Metz (© SIP/Charles Caratini)

En présence de nombreuses personnalités, les invités d'honneur, encadrés par le directeur du CPM, Laurent Le Bon, les architectes Shigeru Ban et Jean de Gastines, le designer Ronan Bouroullec et la commissaire d'exposition, Hélène Guenin, ont pu y découvrir les expositions temporaires actuelles.

La visite s'est clôturée par une rencontre avec les financeurs et supporters du CPM. Dans le cadre d'un déjeuner à la préfecture, des échanges fructueux sur des sujets touchant particulièrement à la création artistique contemporaine ont permis de consolider les bonnes relations franco-luxembourgeoises.

DÉFENSE

Signature par les trois pays Benelux d'une déclaration d'intention de coopération en matière de défense

18 avril 2012

En marge de la réunion informelle des ministres de la Défense de l'Union européenne (UE) du 18 avril 2012, le ministre néerlandais Hans Hillen, le ministre luxembourgeois Jean-Marie Halsdorf et le ministre belge Pieter De Crem ont signé une déclaration d'intention de coopération en matière de défense.

Cette signature reflète le souhait des trois gouvernements de formaliser et de donner un nouvel élan à la coopération dans le domaine de la défense, qui existe déjà depuis de nombreuses années.

Jean-Marie Halsdorf a, dans ce contexte, rendu hommage à la présidence belge de 2010 qui, lors de la réunion informelle de Gand, a permis à l'UE d'adopter une nouvelle approche en matière de défense européenne par l'idée d'une mise en commun et d'un partage des capacités militaires.

La déclaration Benelux s'inscrit très clairement dans la démarche de Gand *(«pooling & sharing»)* ainsi que dans celle de la *«smart defence»* de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui poursuit les mêmes objectifs.

Jean-Marie Halsdorf a estimé que le Benelux, à travers sa longue tradition et le degré très élevé de confiance mutuelle entre les trois partenaires, était parfaitement préparé pour donner l'exemple sur le plan de l'UE, en mettant la politique de *«pooling & sharing»* en œuvre au niveau de ses membres. Il s'est montré convaincu que l'initiative Benelux constituerait un encouragement à l'éclosion d'une Europe de la défense forte, qui devra prendre de manière croissante la responsabilité de notre défense.

Chacun des trois pays participera, en fonction de ses moyens et possibilités, à des programmes communs qui viseront à se doter des capacités militaires nécessaires. Un des programmes est celui du «soldat du futur» visant à équiper à moyen terme les militaires de

systèmes de communication et de localisation qui en feront des soldats nettement plus efficaces, mais aussi moins vulnérables face à un environnement de moins en moins prévisible. Un autre exemple est la coopération dans le domaine des communications militaires par satellites, de plus en plus indispensables de nos jours, et dans lequel les trois pays coopèrent également à travers différents programmes.

Pour un pays comme le Luxembourg qui participe activement à ces programmes, ces partenariats de recherche, de conception et d'acquisition ultérieurs offrent des opportunités qu'une démarche isolée ne rendrait probablement pas possible.

Cette déclaration commune ouvre donc la voie à une intégration plus approfondie entre les forces armées des trois pays ainsi, qu'à terme, à une participation conjointe à des opérations de l'OTAN ou de l'UE grâce à des entraînements et des exercices en commun et une interopérabilité croissante en vue notamment de la participation commune aux *battle groups* 2014 de l'UE, sous commandement belge.

Les trois pays ont par ailleurs identifié de nouvelles pistes de coopération concrètes dans les domaines de la logistique et de la maintenance, de la formation et de l'acquisition de matériel, pistes qui devront se réaliser au cours des années à venir.

Signature d'une déclaration d'intention de coopération en matière de défense par Jean-Marie Halsdorf, ministre de la Défense, et ses homologues belge, Pieter De Crem, et néerlandais, Hans Hillen (© BE Défense/DGCOM)

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Jean-Marie Halsdorf au 25e sommet de l'OTAN à Chicago

20-21 mai 2012

Les 20 et 21 mai 2012, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a participé au 25e sommet des chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), qui s'est tenu à Chicago, aux États-Unis. Il était accompagné du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Jean Asselborn, et du ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf.

Les discussions entre les 28 États membres de l'OTAN ont été dominées par l'évolution de la stratégie en Afghanistan et le financement futur des forces de sécurité afghanes au-delà de 2014. Les chefs d'État ou de gouvernement ont réaffirmé leur détermination à mettre en œuvre la stratégie de transition qui prévoit le transfert graduel de la responsabilité de la sécurité des troupes de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan aux forces de sécurité afghanes d'ici à 2014.

L'alliance euro-atlantique a toutefois réitéré son engagement à long terme en Afghanistan et notamment sa volonté de soutenir les forces afghanes afin qu'elles puissent assumer la sécurité du pays, une fois la transition achevée. L'objectif est de réorienter le soutien international vers un rôle de conseil, de formation et d'assis-

tance des forces nationales de sécurité afghanes.

Ces sujets ont été abordés lors d'une réunion des Alliés à laquelle ont participé, outre le président afghan Hamid Karzaï, les pays contributeurs à la FIAS et les partenaires régionaux.

Le sommet de Chicago a également permis de poser les bases pour le développement des capacités de l'Alliance à l'horizon 2020 et au-delà dans le cadre du programme Forces 2020. Le paquet «défense» a été approuvé par l'Alliance dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires et un environnement international en mutation. Il prévoit des dispositions comme la défense intelligente, basée notamment sur la spécialisation et la coopération multinationale, l'initiative des forces interconnectées ainsi que le paquet des onze capacités critiques, entériné lors du sommet de Lisbonne en 2010, qui contiennent des mesures permettant d'optimiser l'utilisation des ressources consacrées à la sécurité. L'objectif est de fédérer des capacités afin de doter l'Alliance des ressources nécessaires pour assurer la sécurité collective à l'horizon 2020 et au-delà.

Les chefs d'État ou de gouvernement de l'Alliance atlantique réunis à Chicago ont également déclaré l'opérabilité d'une capacité intérimaire de défense antimissiles. Cette capacité constitue la première étape vers une architecture de défense antimissile en vue de protéger les populations, le territoire et les forces des États membres de l'OTAN contre les menaces de la prolifération croissante des missiles balistiques.

Accueil officiel de Jean-Claude Juncker par Barack Obama, président des États-Unis d'Amérique, et Anders Fogh Rasmussen, secrétaire général de l'OTAN (© SIP/Charles Caratini)

Lors de son intervention, Jean-Claude Juncker a salué la nouvelle approche stratégique de l'OTAN, estimant qu'elle «permet aux différents membres de l'Alliance d'exprimer leur solidarité en fonction de leurs possibilités respectives».

Il a en outre annoncé la décision du Luxembourg de participer à la Baltic Air Policing, dont l'objectif est de défendre l'espace aérien au-dessus des pays baltes. Jean-Claude Juncker a estimé qu'il s'agissait d'un «bon exemple illustrant l'application concrète du concept de la *smart defence*».

Les Alliés ont également eu une rencontre avec un groupe de treize partenaires qui apportent des contributions significatives à l'Alliance en vertu de ses aspirations. Les échanges ont porté sur les défis de sécurité communs et les enseignements tirés de cette coopération.

De son côté, Jean Asselborn a participé à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'OTAN avec ses homologues de Bosnie-Herzégovine, de

Géorgie, du Monténégro et de l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Ils ont eu un échange de vues sur l'orientation qu'a donné le sommet à l'Alliance et la façon dont ces quatre pays pourront resserrer leurs liens avec l'OTAN.

En marge de la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN, Jean-Marie Halsdorf a signé, avec ses homologues allemands, espagnols et polonais, une lettre d'intention portant sur la coopération en vue du développement d'un pool commun d'avions de patrouille maritime.

Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Michel Wurth, membre de la direction générale du groupe ArcelorMittal et président de la Chambre de commerce
(© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

DIALOGUE SOCIAL

Réunion du Comité de coordination tripartite «sidérurgie»

28 mars 2012

Le 28 mars 2012, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont présidé la réunion du Comité de coordination tripartite «sidérurgie», composée également de représentants de la direction d'ArcelorMittal et des syndicats OGBL et LCGB.

La réunion du Comité de coordination tripartite portait sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement social suite aux décisions d'ArcelorMittal du 20 mars 2012 concernant les sites de Rodange et de Schifflange.

L'accord Lux2016

À l'issue de la réunion, Étienne Schneider a déclaré qu'un accord avait pu être dégagé entre le gouvernement, ArcelorMittal et les syndicats OGBL et LCGB. L'accord Lux2016 concerne, d'une part, les restructurations des activités sidérurgiques des sites de Rodange et Schifflange, et, d'autre part, des investissements de modernisation des usines à Esch/Belval et Differdange.

Les parties ont convenu d'appliquer le régime de préretraite. Un accord a également pu être obtenu afin de renforcer l'instrument du chômage partiel pour mieux permettre à ArcelorMittal de requalifier les salariés concernés, avec comme but de pouvoir occuper de nouveaux postes de travail. Nicolas Schmit a précisé que cette prolongation ne se limiterait pas uniquement au secteur de la sidérurgie, mais pourrait être étendue «à d'autres entreprises qui seront confrontées à un tel contexte de restructuration».

Les engagements d'ArcelorMittal

En contrepartie, ArcelorMittal s'est engagé à effectuer sur les sites de Differdange et Belval des investissements allant de 150 à 200 millions d'euros. 200 millions d'euros supplémentaires pourraient être dé-

bloqués pour développer une nouvelle génération de palplanches à Belval. Cet investissement dépendra toutefois des résultats d'une étude de faisabilité qui, selon Michel Wurth, membre de la direction générale du groupe ArcelorMittal, «visera à analyser l'évolution de la demande de ce produit sur les marchés ainsi que celle des produits concurrents et l'adéquation du tissu industriel».

L'entreprise s'engagera, par ailleurs, à collaborer avec l'État afin d'engager des terrains pour des projets en vue de la construction de logements ou de zones d'activités.

Afin de suivre les engagements retenus dans le plan Lux2016, le gouvernement a introduit une clause de révision qui prévoit que le gouvernement se concertera de nouveau en novembre 2013 avec ArcelorMittal afin de vérifier si les engagements ont été respectés. «Dans le cas contraire, et si le groupe sidérurgique n'a pas effectué les investissements nécessaires, le gouvernement s'engage à revoir les modalités financières de l'accompagnement social des restructurations», a détaillé Étienne Schneider, avant d'ajouter «que les mesures d'accompagnement dans le plan Lux2016 seront moins intéressantes que pour la première période». Il a ajouté que le suivi serait amplifié par la mise en place d'un comité de suivi des investissements.

De son côté, Nicolas Schmit a attiré l'attention sur l'importance de cette réunion qui a renoué l'espoir «de la continuation du dialogue social au Luxembourg». Il a appelé les parties à considérer le côté positif de cette réunion, «qui permet de sauvegarder, voire de consolider des emplois dans la durée».

EAU/ÉNERGIE

Inauguration du parc éolien à Binsfeld

16 février 2012

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, a inauguré le parc éolien à Binsfeld, dans la commune de Weiswampach, le 16 février 2012.

Ce parc sera composé de cinq éoliennes d'une capacité de 2,3 MW ayant une production d'énergie annuelle d'environ 23 GWh. La production d'électricité équivaut en moyenne à la consommation de 5 091 ménages et réduit ainsi les émissions de CO_2 de 14 936 tonnes. La mise en service est prévue au cours de l'année 2012.

Soler SA, la plateforme commune de la Société électrique de l'Our et d'Enovos dans la promotion du développement des énergies renouvelables au Luxembourg, est l'initiateur et l'exploitant de cette nouvelle installation à Binsfeld.

Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Jean Lucius, chief executive officer *d'Enovos Luxembourg (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)*

Lors de sa visite, Étienne Schneider a souligné l'importance de projets de cette envergure afin de réaliser l'objectif de la diversification d'approvisionnement énergétique et d'atteindre 11% en énergie provenant de sources renouvelables jusqu'en 2020. De plus, il a signalé que le projet Wandpark Bënzelt s'inscrivait parfaitement dans le Plan d'action national en matière d'énergies renouvelables du gouvernement, présenté en 2010.

Présentation du rapport final sur le test de résistance de la centrale de Cattenom

5 mars 2012

Le 5 mars 2012, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a présenté le rapport final sur le test de résistance de la centrale de Cattenom à Schengen. La présentation s'est faite en présence de la vice-ministre-présidente, ministre de l'Économie, de la Protection du climat, de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire de la Rhénanie-Palatinat, Eveline Lemke, et du ministre des Affaires fédérales et chef de la chancellerie d'État de la Sarre, Andreas Storm.

Suite à l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima en mars 2011, le Conseil européen a annoncé que la sûreté de toutes les centrales nucléaires européennes devait être contrôlée sur base d'une analyse de risques transparente et intégrale baptisée «stress test». L'objectif de ce test de résistance est d'évaluer dans quelle mesure les centrales nucléaires disposent de marges de sûreté qui garantissent la sûreté de leur exploitation, même en situation d'urgence extrême.

Le Conseil de gouvernement, suite à sa session du 3 juin 2011, a chargé un groupe de travail interministériel de suivre de près les stress tests appliqués à la centrale de Cattenom et de coordonner ses efforts avec ceux de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat, qui ont manifesté le même intérêt pour l'état de sûreté et de sécurité de cette centrale. Un expert nucléaire, Dieter Majer, a été mandaté pour contribuer à l'évaluation des rapports scientifiques mis à disposition par les différents acteurs français.

Les experts du Luxembourg, de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat, en collaboration avec Dieter Majer, ont rédigé un rapport final sur le test de résistance de la centrale de Cattenom. Il met l'accent, en particulier, sur les mesures envisagées par les conclusions de l'autorité française pour remédier aux carences révélées par les tests de résistance.

Jean-Marie Halsdorf au 6e Forum mondial de l'eau

13 mars 2012

Tous les trois ans depuis 1997, le Forum mondial de l'eau est un lieu d'échange entre tous les acteurs impliqués dans le domaine de la gestion de l'eau, qu'ils soient publics, privés ou associatifs, aussi bien locaux que régionaux ou mondiaux. Il est organisé à l'initiative du Conseil mondial de l'eau et d'un pays-hôte, pour partager expériences et réflexions, et influencer ainsi les politiques de l'eau pour faire avancer la cause de l'eau.

Sur invitation de la France, le 6e Forum mondial de l'eau, qui a eu lieu à Marseille du 12 au 17 mars 2012, était placé sous le slogan «Le temps des solutions». Son objectif était de relever les défis auxquels notre monde est confronté et d'agir de sorte que l'eau se retrouve en tête des agendas politiques.

Jean-Marie Halsdorf, en charge de la politique gouvernementale de l'eau, a présidé la délégation luxembourgeoise pour participer au processus ministériel du forum, qui s'est déroulé pendant la journée du 13 mars 2012. Les ministres ainsi que les hauts représentants des gouvernements et d'institutions internationales ont eu des échanges de vues lors de 11 tables rondes de haut niveau, qui ont abordé les sujets suivants:

- l'adaptation au changement climatique;
- le financement des infrastructures;
- économie/croissance verte;
- la mise en œuvre du droit à l'eau et à l'assainissement;
- l'avenir du dessalement de l'eau;
- la gestion des eaux usées;
- l'eau et la santé;
- l'eau pour le développement en Afrique;
- la sécurité et la durabilité de l'eau;
- le lien eau-alimentation-énergie;
- catastrophes liées à l'eau et eaux transfrontalières.

Lors de ses interventions, Jean-Marie Halsdorf a souligné l'importance de la coopération entre États

riverains dans le domaine de la gestion des cours d'eau transfrontières et la tradition luxembourgeoise bicentenaire dans ce domaine. Il a partagé les expériences du Luxembourg au niveau local dans le domaine des partenariats de cours d'eau et des partenariats inondation, l'engagement régional plus que cinquantenaire dans le cadre des commissions fluviales du Rhin, de la Meuse et de la Moselle-Sarre. Finalement, il a informé ses homologues du vote unanime en date du 7 mars 2012 par la Chambre des députés de la loi portant approbation de la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies à New York le 21 mai 1997. Nombreux étaient les ministres et les organisations non gouvernementales à féliciter le Luxembourg pour avoir tenu ses engagements pris lors du 5e Forum mondial à Istanbul, en ratifiant cette importante convention qui offrira dès son entrée en vigueur un cadre règlementaire à la coopération transfrontière entre États riverains situés dans un bassin versant international.

Le processus ministériel s'est achevé par l'adoption de la déclaration ministérielle du 6e Forum mondial de l'eau, qui s'articule autour des principaux thèmes évoqués lors des tables rondes et des réunions préparatoires. Ce sont l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour assurer le bien-être de tous, afin «d'accélérer la mise en œuvre des obligations en matière de droits de l'Homme et d'accès à l'eau potable et à l'assainissement par tous les moyens appropriés, au titre des efforts pour surmonter la crise de l'eau à tous les niveaux».

Étant donné que «l'eau est un facteur clé pour la paix et la stabilité dans le monde», les ministres ont défini les priorités des années à venir, parmi lesquelles il y a lieu de citer la coopération transfrontière entre États riverains, l'exploitation des synergies entre eau, sécurité alimentaire et énergie, la contribution au développement économique par le secteur de l'eau (économie verte) ainsi que l'ambition de garder la planète bleue par l'intégration de l'eau dans les conventions internationales. Celles-ci seront renégociées en juin 2012 au niveau mondial, vingt ans après la conférence de Rio sur le développement durable. Les ministres ont conclu leurs débats en insistant sur les conditions de succès indispensables lorsqu'il s'agit de développer des solutions aux problèmes posés: la bonne gouvernance, le financement de l'eau pour tous et la création de conditions favorables pour l'eau par la mise en œuvre d'un cadre institutionnel mondial.

Chiffres-clés du forum:
- 140 délégations ministérielles;
- plus de 800 conférenciers;
- plus de 20 000 participants;
- plus de 400 heures de discussions et de débats;
- plus de 250 sessions et panels, et environ 100 événements «Racines & Citoyenneté»;
- des trialogues régionaux organisés entre ministres, parlementaires et autorités locales/régionales;
- des tables rondes de haut niveau.

ÉCONOMIE

Mission économique en Israël

21-25 janvier 2012

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a dirigé une mission économique en Israël du 21 au 25 janvier 2012. Il était accompagné par des entreprises issues du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que de celui de l'industrie automobile.

À Jersualem, Jeannot Krecké a eu plusieurs entrevues au niveau politique, où il a rencontré entre autres le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Emploi, Shalom Simhon, et le ministre de la Science et de la Technologie, Daniel Hershkowitz.

Les visites d'entreprises prévues et les rendez-vous fixés avec des acteurs du milieu économique se situaient principalement dans les domaines des TIC et de la sécurité y relative, des sciences de la vie ainsi que du capital-risque et des incubateurs.

Présentation du premier rapport semestriel de l'Observatoire de la formation des prix

6 mars 2012

Le 6 mars 2012, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, a présidé la première réunion officielle de la

Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, et Serge Allegrezza, directeur du Statec (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

commission «formation des prix» du Conseil de la consommation dans le cadre des travaux de l'Observatoire de la formation des prix.

Cette commission, qui comprend des représentants des consommateurs, des organisations patronales et des représentants du gouvernement, est chargée d'étudier et de discuter les analyses et rapports de l'Observatoire de la formation des prix.

La mise en place de l'Observatoire de la formation des prix a été décidée fin 2010 au sein du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur suite aux discussions bipartites entre le gouvernement et les partenaires sociaux sur l'évolution de la situation économique et sociale du pays. Il a été créé après des échanges de vues en 2011 entre le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur et les membres du Conseil de la consommation et les représentants des délégations patronales et syndicales. Il constitue un instrument d'observation dont la principale mission consiste à réaliser des analyses en vue de fournir des éléments d'information sur les mécanismes de la formation des prix à la consommation au Luxembourg.

En présentant aux membres de la commission le premier rapport semestriel, Étienne Schneider a rappelé que la politique économique au Luxembourg se basait sur la concurrence et la confiance dans le système du marché. Les prix des biens, produits et services sont de manière générale librement déterminés par le jeu de la concurrence. Le rôle de l'Observatoire de la formation des prix doit se limiter à fournir des éléments d'information sur les mécanismes de la formation des prix à la consommation et à accroître la transparence pour les agents économiques.

Le premier rapport semestriel comprend notamment une analyse de l'évolution de l'inflation au Luxembourg, une comparaison de l'inflation avec les pays voisins et une analyse de l'évolution des prix administrés. En moyenne annuelle, l'inflation s'est élevée à 3,41% en 2011 et les produits pétroliers y ont contribué pour 1/3. Les prix administrés ont augmenté de 6% et sont responsables de l'inflation totale pour environ 1/5. Le taux pour le Luxembourg reste au-dessus de celui de la majorité des autres pays européens. Une analyse de la récente libéralisation des prix des leçons des auto-écoles est aussi intégrée dans le rapport de l'Observatoire.

Cette réunion a permis aux délégations de la commission «formation des prix» d'analyser ce premier rapport et d'en discuter, tout comme de faire part de leurs recommandations quant aux mesures à envisager par la suite.

Séminaire au Luxembourg avec les représentants des Trade and Investment Offices et l'ambassadeur du Luxembourg à Moscou, Pierre Ferring

12-13 avril 2012

À l'occasion de la première journée d'un séminaire qui s'est tenu les 12 et 13 avril 2012, S.A.R. le Grand-Duc héritier a rencontré

les représentants des Trade and Investment Offices et l'ambassadeur du Luxembourg à Moscou, Pierre Ferring, en présence du ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, et de ses collaborateurs responsables de la promotion commerciale et de la prospection économique.

S.A.R. le Grand-Duc héritier est le président d'honneur de Luxembourg for Business, agence qui a pour objectif la promotion de l'économie luxembourgeoise à travers le monde. Étienne Schneider, président de Luxembourg for Business, s'est réjoui de pouvoir accueillir les directeurs des dix bureaux de représentation. Lors du séminaire ont été présentés et analysés les divers secteurs d'intérêt et les caractéristiques de l'économie luxembourgeoise, notamment les technologies de l'information et de la communication, les finances, les *life sciences,* les écotechnologies et la logistique.

Actuellement, Luxembourg for Business dispose de bureaux à New York, San Francisco, Séoul, Tokyo, Shanghai, New Delhi, Tel Aviv, Abu Dhabi, Dubai et Taipei. Ceux-ci soutiennent les entreprises luxembourgeoises qui font du commerce dans ces pays ou régions et identifient les entreprises étrangères qui souhaitent investir au Luxembourg.

Étienne Schneider en mission économique de promotion et de prospection multisectorielle au Canada

7-12 mai 2012

S.A.R. le Grand-Duc héritier a présidé une délégation à caractère économique, dirigée par le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, au Canada du 7 au 12 mai 2012.

La mission économique a débuté à Montréal. Au programme figurait une rencontre avec le Premier ministre du Québec, Jean Charest.

Étienne Schneider a tenu un discours intitulé «L'innovation, clé de l'avenir économique européen» devant les membres du Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM). La délégation officielle a également visité le quartier Parc-Extension, une des activités du domaine de l'économie solidaire au Canada.

De plus, le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur a organisé un *workshop* dédié aux sciences de la vie, intitulé «Luxembourg, de nouvelles approches pour le développement de médicaments». Finalement, Étienne Schneider a eu une entrevue avec le ministre fédéral du Commerce international, Edward Fast.

Le 8 mai, la délégation s'est rendue à Toronto. Lors de son séjour, le ministère de l'Économie et du

S.A.R. le Grand-Duc héritier, Jean Charest, Premier ministre du Québec, et Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur (© SIP/Luc Deflorenne)

Commerce extérieur a visité diverses entreprises connues dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que les locaux du centre d'innovation Mars Discovery District, en visant particulièrement les domaines des sciences de la vie, des TIC et des écotechnologies.

Du 10 au 12 mai, la délégation officielle s'est déplacée à Vancouver, où elle a participé à deux *workshops* dédiés aux «technologies propres», aux nouveaux médias et au commerce électronique. De plus, la délégation officielle a visité différentes entreprises actives dans le domaine des TIC.

Lors de sa mission économique, la délégation officielle a également eu des entrevues avec des personnalités œuvrant dans le secteur financier et économique des centres respectifs.

Réunion du Conseil des ministres de l'OCDE à Paris

23 mai 2012

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, a participé aux travaux du Conseil des ministres de l'Économie, qui a porté notamment sur les nouvelles approches pour une croissance verte et inclusive.

Lors de la réunion, Étienne Schneider est intervenu pour soutenir les travaux d'analyse et de projections effectués par le secrétariat de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la croissance économique, qui favorise la cohésion sociale et la réduction de l'utilisation des ressources naturelles.

Étienne Schneider a souligné qu'il fallait décliner concrètement une telle politique sur le terrain, étant donné la situation difficile que connaissent les pays de la zone euro. Pour être inclusif, il faut viser le plein emploi et la redistribution des richesses.

Il a rappelé que le Luxembourg connaissait un système d'indexation des salaires au coût de la vie ayant fait ses preuves depuis des décennies et qui avait permis à la population de maintenir son pouvoir d'achat et la paix sociale.

Or, l'OCDE recommande itérativement au Luxembourg de supprimer tout simplement le système d'indexation et met également en cause son salaire minimum, ceci sans proposition d'un système alternatif.

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur s'est montré surpris par cette recommandation restrictive. Ainsi, il a demandé «comment l'OCDE veut enfin réaliser une économie inclusive avec des recommandations de cette nature?». Étienne Schneider a concédé que la politique sociale du Grand-Duché devait devenir plus sélective et que les salaires devaient évoluer en fonction de la productivité du travail. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a modulé le système d'indexation des salaires et que la politique budgétaire va s'efforcer d'introduire plus de sélectivité.

Étienne Schneider a profité de l'occasion pour rappeler que le Luxembourg n'était pas un paradis fiscal. Le Luxembourg se conforme au droit communautaire et ses pratiques sont très comparables à celles d'autres États membres de l'Union européenne. De plus, il a attiré l'attention sur l'essentiel: il est important d'essayer de garder l'épargne dans la zone euro et dans l'Union européenne, ceci afin de favoriser l'investissement productif.

Étienne Schneider présente les axes prioritaires dans le domaine des écotechnologies

28 juin 2012

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, a présenté les axes prioritaires dans le domaine des écotechnologies lors de la conférence «Clean technologies: An engine for sustainable economic growth».

Suite au plan d'action sur les écotechnologies, approuvé par le gouvernement en janvier 2009, le lancement du cluster Ecoinnovation auprès de l'agence Luxinnovation ainsi que l'adoption de la loi du 18 février 2010 relative à un régime d'aides à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles ont été des étapes importantes dans la mise en œuvre de ce plan. Ainsi, l'investissement total réalisé par les entreprises du secteur des écotechnologies entre 2009 et 2011, et soutenu par le régime d'aides susmentionné et par celui relatif à la recherche et développement,

s'élève à 286 millions d'euros. Ceci représente plus de 69% de l'investissement total réalisé sous ces deux régimes d'aides étatiques.

À côté des régimes d'aides cités, de nombreux autres outils ont été mis en place pour soutenir le développement des entreprises établies au Luxembourg, encourager leur déploiement à l'international et attirer également de nouveaux investisseurs étrangers du secteur.

Deux domaines prioritaires

Une étude commanditée en 2010 a identifié deux domaines prioritaires: «les matériaux innovants» et «l'utilisation rationnelle des ressources naturelles», deux domaines étroitement liés. Ceci peut être illustré par la construction, où la science des matériaux et l'efficacité énergétique sont étroitement interconnectées.

Les matériaux innovants contribuent à réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO_2. Sont visés:

- les nouveaux matériaux avancés, comme les matériaux composites, les polymères conducteurs ou encore les nanomatériaux;
- les biomatériaux, dont les biopolymères qui sont biodégradables et basés sur la recherche en matière de biologie des systèmes;
- les matériaux pour la construction durable, tels que les matériaux isolants, l'acier, le verre, le bois et le ciment innovant.

Dans le cadre de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, les secteurs suivants ont été identifiés comme étant les plus prometteurs pour le Luxembourg:

- la conversion de la biomasse en énergie par la gazéification et par les technologies de combustion ainsi que la production de biocarburants et le recyclage des boues d'épuration;
- la mobilité durable en général, dont l'électromobilité, l'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la mobilité, la propulsion énergétiquement efficace et les systèmes de gestion de batteries;
- le stockage de l'énergie et les solutions relatives aux «réseaux intelligents» (y inclus les systèmes innovants de contrôle dans les bâtiments) qui sont le prérequis pour un déploiement effectif de l'énergie renouvelable et qui vont améliorer l'efficacité énergétique;
- des microunités de production d'énergie (les microgénérateurs qui combinent la production de chaleur et d'électricité, les micro-éoliennes, les micropompes à chaleur).

Annonce d'une série de nouvelles mesures concrètes

Étienne Schneider a annoncé une série de mesures concrètes, dont certaines sont déjà en place et d'autres sont en train de se réaliser. Elles vont donner un sérieux coup de pouce au développement du secteur des écotechnologies dans les années à venir.

Les promoteurs de l'initiative Neobuild, rassemblés au sein du Conseil pour le développement économique de la construction, visent à soutenir surtout les petites et moyennes entreprises du secteur de la construction dans leurs efforts pour développer les capacités nécessaires face aux défis posés par la construction durable.

Étienne Schneider présente les axes prioritaires dans le domaine des écotechnologies dans les locaux de la Chambre des métiers (© Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur)

D'autres objectifs sont la généralisation de l'utilisation des TIC dans un contexte de *green ICT* afin de promouvoir le *smart building*. La formation continue y jouera un rôle prépondérant.

Le projet de «fabrique d'apprentissage» prévoit l'établissement d'une usine modèle avec un véritable système de production composé d'une ligne de production, d'une ligne d'assemblage, d'opérateurs, d'un *back-office,* etc. Les entreprises participantes auront ainsi la possibilité d'identifier, de comprendre et de minimaliser, voire d'éliminer les inefficacités dans leur processus de production.

Dans ce contexte, il convient de souligner la contribution importante d'autres acteurs du secteur, dont l'Institut de formation sectoriel du bâtiment, MyEnergy et Luxinnovation.

La zone d'activité économique dédiée aux entreprises du secteur des écotechnologies à Kockelscheuer devrait pouvoir accueillir les premières sociétés en 2013.

Le Fonds national de la recherche, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur sont en train d'analyser la possibilité de créer un axe de recherché spécifique au sujet du «bâtiment durable». Une proposition pour sa mise en place devrait être finalisée pour la fin de l'année 2012. Dans ce contexte, la création d'un Conseil national de la construction durable sous forme d'un partenariat public-privé a été saluée.

ÉDUCATION/ FORMATION

Aide financière de l'État pour études supérieures: rencontre de François Biltgen avec la commissaire européenne Androulla Vassiliou

23 janvier 2012

Le 23 janvier 2012, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a rencontré à Bruxelles la commissaire européenne en charge de l'Éducation, de la Culture, du Multilinguisme et de la Jeunesse, Androulla Vassiliou.

François Biltgen a exposé à Androulla Vassiliou les modalités de l'aide financière de l'État pour études supérieures, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 26 juillet 2010. Il a insisté sur la nécessité pour le Luxembourg d'augmenter le nombre de diplômés dans l'enseignement supérieur afin d'atteindre l'objectif des 40% arrêtés dans le cadre de la stratégie Europe 2020. «La nouvelle aide financière est l'une des mesures politiques en matière d'enseignement supérieur qui nous permettra d'atteindre ce but», a souligné François Biltgen, qui a plaidé pour que la Commission européenne examine la question des aides financières du point du vue de l'enseignement supérieur et non pas uniquement du point de vue des affaires sociales.

En effet, le système d'aide financière mis en place par le Luxembourg s'inscrit en ligne droite dans le processus de Bologne et répond, selon François Biltgen, aux recommandations finales des ministres de l'Enseignement supérieur réunis à Bergen en 2005. Ces derniers avaient demandé de concert que les pays mettent en place des systèmes d'aide financière performants et indépendants du pays dans lequel l'étudiant poursuit ses études. «L'aide financière que nous attribuons permet à tout jeune résident luxembourgeois de poursuivre des études supérieures au Luxembourg ou à l'étranger, et il est essentiel que le Luxembourg puisse maintenir ce système qui est l'un des plus performants d'Europe. Un retour en arrière serait fatal», a insisté François Biltgen.

Il a également informé Androulla Vassiliou qu'il entendait thématiser, et la mobilité étudiante en Europe, et la portabilité des aides financière lors du Conseil «Éducation», organisé sous présidence danoise.

L'entrevue, qui s'est déroulée dans une atmosphère sereine et constructive, a eu lieu dans le cadre des entretiens bilatéraux avec la Commission européenne, entretiens demandés par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche suite à l'ouverture par la Commission d'une procédure d'infraction contre le Luxembourg.

Réforme du lycée: la consultation des enseignants

Février-mars 2012

7 février 2012

Le 7 février, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, et ses collaborateurs ont rencontré au Lycée Aline Mayrisch des délégations d'enseignants de sept établissements de l'enseignement secondaire pour un échange de vues sur le projet de réforme du lycée.

Il s'agissait de la première réunion régionale d'une série de cinq, prévues aux mois de février et mars. Ces réunions ont pour but de prolonger le dialogue sur la réforme et de répondre aux questions des enseignants, invités à formuler pour le 2 avril 2012 l'avis de leur lycée sur les propositions de textes de loi et de règlements grand-ducaux publiées par le ministère. Elles marquent la suite du processus de consultation entamé en 2009 avec des délégations d'enseignants de chaque lycée et les autres partenaires scolaires.

Lors de la réunion du 7 février, Mady Delvaux-Stehres a rappelé les grandes étapes de cette consultation:

- analyse des forces et faiblesses du système actuel et des attentes des acteurs (de novembre 2009 à janvier 2010);
- discussion sur les objectifs de la réforme et les grands axes proposés dans le document d'orientation (avril et mai 2010);
- publication d'un complément à ce document à la lumière des avis reçus (mai 2011).

Les enseignants délégués des sept lycées (Athénée de Luxembourg, Lycée Michel Rodange, Lycée Robert Schuman, Lycée de garçons Luxembourg, Lycée Aline Mayrisch, Lycée de garçons Esch et Lycée Hubert Clément) ont déclaré à l'unanimité se rallier à l'avis des commissions nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire. Ils ont demandé la «mise à plat» du projet de réforme en consultation depuis deux ans.

Mady Delvaux-Stehres a déclaré poursuivre la phase de consultation avec tous les partenaires prévue jusqu'au 2 avril. Elle a invité les sept lycées de l'enseignement secondaire à lui soumettre une proposition d'échéancier permettant de poursuivre et de clôturer la concertation.

14 février 2012

Le 14 février, la 2e réunion régionale entre le ministère et les lycées s'est déroulée au Lycée technique pour professions éducatives et sociales à Mersch.

Mady Delvaux-Stehres et ses collaborateurs ont eu des échanges de vues avec quelque 60 délégués de six établissements (Attert-Lycée Redange, Lycée Ermesinde, Lycée technique École de commerce et de gestion, Lycée technique pour professions de santé, Lycée technique pour professions éducatives et sociales, Sportlycée) sur le projet de réforme du lycée.

Dans un état d'esprit de coopération, les interventions ont porté tant sur le processus de la réforme que sur des mesures précises proposées par le ministère. L'ensemble des lycées présents ont demandé davantage de temps pour rendre leurs avis et formuler des propositions concrètes.

Certains lycées ont fait part de leurs difficultés à atteindre un consensus au sein de leur établissement en raison d'analyses ou de propositions différentes. Plusieurs enseignants ont fait part de leurs doutes sur les points suivants: la promotion automatique de 7e en 6e (bloc 6e-7e); la classe de 5e de raccordement, qui doit se substituer au redoublement actuel; le nombre réduit (deux) de dominantes, certains en suggérant trois, d'autres quatre. Le Lycée technique pour professions de santé et le Lycée technique pour professions éducatives et sociales ont demandé à ce que soit prise en compte la spécificité de leur formation. Le Lycée technique École de commerce et de gestion et le Lycée Ermesinde ont souhaité que soient prises en considération leurs expériences, notamment dans la gestion de projet ou le travail personnel.

Des enseignants se sont exprimés en faveur de certaines mesures du projet de réforme, telles que le tutorat ou le travail personnel. La question des niveaux de langue a suscité de nombreuses interventions: la plupart partagent le point de vue du ministère, qui veut définir des exigences en langue flexibles, mais veulent s'assurer que des niveaux de langues différents n'hypothèqueront pas l'avenir des études universitaires des élèves.

La ministre a écouté et noté avec intérêt les questions et suggestions précises. Elle a aussi rappelé les étapes du processus de consultation avec l'ensemble des acteurs de l'éducation. Elle fera part de ses propositions sur le contenu et le calendrier une fois que l'ensemble des avis auront été recueillis le 2 avril.

16 février 2012

Le 16 février, Mady Delvaux-Stehres a rencontré, lors d'une 3e réunion régionale qui s'est déroulée au Lycée Josy Barthel à Mamer, les délégations d'enseignants de sept établissements pour un échange de vues sur le projet de réforme du lycée.

Les enseignants délégués (Lycée Josy Barthel Mamer, Lycée technique Esch, Lycée technique Lallange, Lycée technique Mathias Adam, Lycée Bel-Val, Lycée Nic Biver et Schengen-Lyzeum Perl) ont déclaré se rallier à l'avis des commissions nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire. Ils ont demandé la «mise à plat» du projet de réforme en consultation pour rendre leur avis et formuler des propositions concrètes.

Mady Delvaux-Stehres a précisé qu'elle poursuivrait la phase de consultation sur la proposition du texte de loi, prévue jusqu'au 2 avril. Elle a aussi rappelé les différentes étapes du processus de consultation sur une future réforme, entamé en automne 2009. Elle a invité les lycées à lui communiquer les éléments du projet qu'ils souhaitent discuter plus en détail avant de clôturer la concertation.

Lors d'un échange constructif, les interventions ont notamment porté sur le bloc 7e-6e et le tutorat, l'autonomie des lycées, les modalités d'évaluation et la motivation des élèves ainsi que les niveaux en langues.

28 février 2012

Le 28 février, lors d'une 4e réunion régionale qui s'est déroulée au Lycée classique de Diekirch, Mady Delvaux-Stehres a rencontré les délégations d'enseignants de six établissements pour un échange de vues sur le projet de réforme du lycée.

Selon les enseignants délégués (Lycée classique Diekirch, Lycée classique Echternach, Lycée du Nord, Lycée technique agricole, Lycée technique Ettelbruck, Nordstad Lycée), la proposition de texte d'une loi soulève encore de nombreuses questions, notamment d'ordre pratique. Ils ont demandé la «mise à plat» du projet pour approfondir la discussion de certains aspects. Plusieurs lycées se sont ralliés à l'avis des commissions nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire.

Mady Delvaux-Stehres a précisé que le processus de consultation avait été entamé en 2009 et qu'elle le poursuivrait comme prévu jusqu'au 2 avril, ceci avec l'ensemble des acteurs (enseignants, élèves, parents, chambres professionnelles...). Elle a invité les lycées à lui communiquer les éléments du projet qu'ils souhaitent discuter plus en détail avant de clôturer la concertation.

Les interventions ont notamment porté sur le bloc 7e-6e, l'évaluation des élèves, la classe de 5e de raccordement et le redoublement ainsi que les niveaux en langues face aux exigences des universités et du monde du travail.

1er mars 2012

Le 1er mars, la 5e et dernière réunion régionale entre le ministère et les lycées s'est déroulée à l'Uelzecht Lycée à Luxembourg.

Mady Delvaux-Stehres et ses collaborateurs sont venus écouter les quelque 40 délégués de six établissements (Lycée technique des arts et métiers, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée technique du Centre, Lycée technique Joseph Bech Grevenmacher, Lycée technique Michel Lucius, Uelzecht Lycée) sur le projet de réforme du lycée et répondre à leurs nombreuses préoccupations.

L'ensemble des délégations a d'abord fait part de la crise de confiance entre les enseignants et le ministère, liée aux difficultés rencontrées par la mise en œuvre de la formation professionnelle et de leur demande de «mise à plat» du projet actuel de réforme du lycée.

Les discussions ont ensuite porté sur les sujets suivants:
- la spécificité du Luxembourg (forte immigration, trilinguisme) par rapport aux autres pays;
- la complexité de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle;
- la baisse du niveau des élèves depuis 15 ans;
- la pertinence de l'autonomie pédagogique des lycées;

- la nécessité de définir très précisément la mise en œuvre du tutorat et du travail personnel;
- le manque de ressources humaines;
- les limitations du redoublement et le bloc 6e-7e;
- la difficulté de motiver les élèves à travailler davantage;
- le rôle des parents vs le rôle des enseignants;
- les semestres vs trimestres;
- les niveaux de langues;
- la nouvelle évaluation;
- l'application de la réforme de la Fonction publique à l'Éducation nationale;
- la nécessité de laisser aux enseignants le temps pour analyser et faire des propositions.

La ministre a pris acte de la crise de confiance et des problèmes rencontrés sur le terrain avec la réforme de la formation professionnelle. Elle a rappelé que le processus de consultation se poursuivait avec l'ensemble des partenaires impliqués, dont les avis écrits étaient attendus pour le 2 avril.

20 mars 2012

Suite à la demande des délégations des comités d'enseignants des lycées, Mady Delvaux-Stehres s'est déclarée prête, dans une lettre signée le 19 mars, à prolonger le processus de consultation entamé en 2009 avec l'ensemble des partenaires. Ainsi, elle a décidé de poursuivre jusqu'au printemps 2013 l'échange de vues sur le projet de réforme du lycée.

Tout en soulignant les grandes orientations des réformes scolaires, elle a rappelé qu'elle s'attendait à des propositions concrètes de la part des délégations mandatées par les enseignants pour continuer le dialogue. Elle continuera également l'échange avec tous les partenaires dont l'avis a été demandé pour le 2 avril.

Mady Delvaux-Stehres prévoit de présenter en avril 2013 un avant-projet de loi qui sera introduit dans la procédure législative.

Mady Delvaux-Stehres rencontre les représentants des syndicats APESS et SEW-OGBL au sujet des réformes scolaires

3 mars 2012

Le 3 mars 2012, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, a rencontré les représentants des syndicats APESS et SEW-OGBL pour un échange de vues sur les réformes scolaires.

Les syndicats ont déclaré partager d'une manière générale les vues du ministère sur l'analyse de la situation, la nécessité d'adapter l'école luxembourgeoise et les objectifs du changement. Les positions divergent cependant sur les mesures de mise en œuvre.

Dans le projet de réforme du lycée, les représentants de l'enseignement secondaire et secondaire technique ont mis en cause le bloc 7e-6e, le travail personnel, le remplacement des sections actuelles par deux dominantes et l'approche par compétences. Ils ont fait état d'une crise de confiance générale, née essentiellement de la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle. Les représentants de l'enseignement fondamental, quant à eux, ont critiqué l'approche par compétences et la nouvelle évaluation à l'école fondamentale, le contingent, le travail administratif et un manque d'autonomie des écoles. Les syndicats ont revendiqué un débat de société sur l'école et une discussion de fond sur l'approche par compétences.

Regrettant les difficultés liées à la formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres a expliqué que le ministère était en train d'identifier les problèmes dans le dialogue avec les acteurs concernés pour trouver des solutions dans les meilleurs délais. Elle a aussi rappelé que les deux réformes n'étaient pas comparables, dans la mesure où les nouveaux principes de base de la formation professionnelle, à savoir l'organisation modulaire et l'évaluation sans notes chiffrées, ne sont pas prévus dans le projet de réforme du lycée.

Quant à l'enseignement fondamental, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle a précisé qu'un bilan détaillé des trois premières années de mise en œuvre était actuellement en préparation. Elle a proposé un échange sur les modalités d'évaluation et de certification, dont les conclusions seraient intégrées dans le bilan.

Interrogée sur sa disposition à discuter des différents éléments du projet de réforme du lycée, Mady Delvaux-Stehres a rappelé que le processus de consultation avait été initié en 2009 et qu'elle était prête

à discuter de toutes les mesures proposées avec l'ensemble des acteurs (enseignants, élèves, parents, chambres professionnelles…), les avis de ceux-ci étant attendus pour début avril.

François Biltgen à la conférence ministérielle de l'European Higher Education Area à Bucarest

26 avril 2012

Le 26 avril 2012, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a participé à Bucarest à la conférence ministérielle de l'European Higher Education Area (EHEA) dans le cadre de la mise en œuvre du processus de Bologne.

En marge de la conférence, François Biltgen a rencontré lors d'une réunion bilatérale son homologue autrichien, le ministre Prof. Dr. Karheinz Töchterle. Les deux ministres ont eu des échanges de vues sur les problèmes qu'éprouvent à Bucarest les deux pays dans le cadre de leurs politiques nationales d'enseignement supérieur par rapport à certaines politiques européennes. François Biltgen s'est félicité par ailleurs de la politique bienveillante de l'Autriche par rapport aux étudiants venant du Luxembourg.

Lors de la conférence, François Biltgen s'est prononcé pour un renforcement substantiel de la mobilité des étudiants, qui est le garant d'une meilleure qualité dans l'enseignement supérieur européen. Dans ce contexte, il a souligné que la mobilité avait depuis toujours été pour le Luxembourg l'élément essentiel de sa politique d'enseignement supérieur. Pour pouvoir réaliser cette mobilité, la reconnaissance des diplômes est une condition essentielle. François Biltgen s'est prononcé pour le principe d'une reconnaissance automatique de diplômes comparables.

Il a salué le soutien manifeste de la conférence ministérielle, qui a confirmé que des aides financières suffisantes pour les étudiants étaient essentielles pour assurer un accès égalitaire aux études supérieures et créer de réelles opportunités de mobilité. Il a aussi salué la revendication de la conférence de rendre les aides financières nationales portables au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Il a rappelé que sur les 27 États membres de l'Union européenne, à peine une demi-douzaine connaissaient cette portabilité. Dans ce cadre, il a rendu attentif au fait que parmi ces quelques États membres, les Pays-Bas et le Luxembourg se voyaient attaqués par la Commission, parce qu'ils réservent la portabilité aux seuls résidents, alors que cette même Commission ne voit aucun problème à ce que la majeure partie des États membres réservent les aides financières également aux seuls résidents et n'en prévoient pas la portabilité de principe.

Dans son communiqué final, François Biltgen a salué le fait que la conférence ministérielle a surtout insisté qu'en temps de crise, il fallait investir davantage dans un enseignement supérieur de qualité pour tous. La conférence a encore mis l'accent sur le renforcement de l'employabilité et sur l'accroissement de la mobilité dans l'espace de l'enseignement supérieur européen.

François Biltgen rencontre les étudiants du BTS «dessin d'animation» au Festival international du film d'animation d'Annecy

7 juin 2012

Le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, s'est rendu au Festival international du film d'animation d'Annecy, où le Luxembourg était représenté par un stand de promotion du Film Fund. Dans le cadre de sa visite, il s'est entretenu avec les professionnels luxembourgeois du secteur de l'animation. Il a exposé les grandes lignes du nouveau projet de loi sur les aides à la production audiovisuelle, qui est actuellement en cours de finalisation.

François Biltgen a suggéré l'organisation d'une journée portes ouvertes dans les studios d'animation, en marge de la foire aux étudiants, afin de mieux sensibiliser aux métiers du secteur. Cette idée a été très favorablement accueillie par les responsables des studios d'animation luxembourgeois.

Tradition oblige, il a également rencontré pour un échange de vues les étudiants du BTS «dessin d'animation» du Lycée technique des arts et métiers au Grand-Duché, qui avaient fait le déplacement à Annecy pour se renseigner sur les nombreuses possibilités

d'emploi offertes dans le secteur de l'animation. Ces mêmes étudiants avaient préalablement participé à une session de *speed dating* avec les producteurs sur le stand luxembourgeois.

Du côté du Festival international du film d'animation d'Annecy, on retiendra que cette année, quatre films luxembourgeois ont été sélectionnés. Il s'agit de:

- deux longs métrages, coproduits par Melusine Productions, présentés en avant-première: *Ernest et Célestine,* réalisé par Benjamin Renner, Vincent Patar et Stéphane Aubier, et *Le Jour des corneilles,* réalisé par Jean-Christophe Dessaint;
- un long métrage coproduit par Melusine Productions, projeté en *work in progress: Extraordinary Tales,* réalisé par Raul Garcia;
- un court métrage en compétition officielle: *Una furtiva lagrima,* réalisé par Carlo Vogele (premier film).

François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avec à sa droite Germain Dondelinger, premier conseiller de gouvernement dudit ministère
(© Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

François Biltgen prend position sur la question européenne des aides financières pour études supérieures

18 juin 2012

La CJUE dans son arrêt C–542/09 Commission c. Royaume des Pays-Bas dit pour droit qu'une condition de résidence dans l'attribution des aides financières est appropriée en vue de la réalisation de l'objectif de promouvoir la mobilité des étudiants. Elle juge cependant que, dans le cas de la loi néerlandaise, la condition de résidence dite «3 sur 6» va au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre cet objectif de mobilité. Le gouvernement luxembourgeois maintient que son système traditionnel d'aides financières basé sur une condition de simple résidence sans durée quelconque et s'adressant directement à tout étudiant d'enseignement supérieur quel que soit son âge est conforme aux principes de droit dégagés par la CJUE.

Les aides financières pour études supérieures ont pour objectif de mettre l'étudiant majeur en mesure de poursuivre des études supérieures et d'exercer son libre choix quant au lieu des études et quant au domaine d'études. L'aide financière pour études supérieures constitue ainsi un investissement dans le potentiel intellectuel du pays et vise un accroissement du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, et ce, au vu du marché de l'emploi. L'aide est accordée quel que soit l'âge de l'étudiant et elle s'inscrit de cette manière dans une optique d'apprentissage tout au long de la vie.

L'aide financière est une mesure de la politique d'enseignement supérieur luxembourgeois et s'adresse ainsi aux étudiants ayant leur résidence principale au Luxembourg, de sorte que l'attribution de l'aide financière pour études supérieures

est conditionnée par un réel lien d'intégration entre le citoyen et le Grand-Duché de Luxembourg. Tel est le cas depuis la création du système des aides financières, donc bien avant la loi modificative de 2010, et tel est aussi le cas dans les autres États membres de l'Union européenne.

La condition de résidence et implicitement le statut de l'étudiant autonome sont contestés suite à une plainte soutenue par plusieurs syndicats luxembourgeois auprès du Tribunal administratif luxembourgeois et auprès de la Commission européenne.

Le Luxembourg est donc confronté à un problème juridique lié principalement à la condition de résidence qui existe donc bien avant la loi modificative de 2010. L'élément juridique se traduit par «une question préjudicielle» sur laquelle le Tribunal administratif luxembourgeois a souhaité interroger la Cour de justice de l'Union européenne, d'une part, et par un avis motivé de la Commission européenne, d'autre part.

Il convient de relever que dans l'affaire qui oppose la Commission européenne au royaume des Pays-Bas, l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne du 14 juin 2012, tout en considérant l'étudiant comme enfant de travailleur, accepte une condition de résidence. La clause de résidence telle qu'elle est formulée par la législation néerlandaise (obligation d'avoir résidé aux Pays-Bas pendant au minimum trois ans au cours des six dernières années) a cependant été condamnée comme étant trop exigeante.

Alors qu'aux Pays-Bas, la mobilité des étudiants est un accessoire de la politique de l'enseignement supérieur, au Luxembourg, la mobilité constitue le principal de sa politique:

- Contrairement aux Pays-Bas, le Luxembourg ne dispose pas d'une offre complète en matière d'études universitaires et, ce qui plus est, il ne disposait pas d'université avant 2003.
- Aux Pays-Bas, l'aide financière pour études supérieures est accordée aux étudiants jusqu'à l'âge de 29 ans, alors qu'au Luxembourg, il n'y a pas de limite d'âge.
- Il s'est avéré qu'aux Pays-Bas, la clause des «3 sur 6» concerne avant tout les descendants de travailleurs immigrés résidant aux Pays-Bas, ce qui n'est pas le cas au Luxembourg.

Le Luxembourg réitère donc sa position indiquant que la clause de résidence telle qu'elle est prévue par la loi luxembourgeoise est une mesure qui est propre à garantir la réalisation de l'objectif poursuivi.

L'objectif poursuivi est d'augmenter le nombre de diplômés pour soutenir le développement de l'économie, qui a désormais besoin de plus de cinquante pour cent de diplômés de l'enseignement supérieur et ne peut pas assurer sa viabilité à long terme en misant uniquement sur l'immigration et l'apport des frontaliers. Ainsi, la législation luxembourgeoise permet également d'atteindre l'objectif 2020 de l'Union européenne.

Augmenter le nombre de bénéficiaires au-delà des résidents constituerait une charge déraisonnable pour le budget de l'État, qui serait plus que doublé. Or le souci d'éviter une charge financière excessive est combiné avec l'objectif «social», à savoir l'augmentation du nombre de diplômés en vue de leur intégration sur le marché de l'emploi.

Par ailleurs, la condition de résidence est une mesure proportionnée dans la mesure où, contrairement à celle en vigueur aux Pays-Bas, elle se contente d'un séjour d'une durée quelconque au moment où l'étudiant fait sa demande.

Finalement, au-delà des considérations juridiques, il y a la question politique. D'aucuns préconisent, en cas de condamnation, un retour *ex ante,* c'est-à-dire un retour à la situation telle qu'elle existait avant la loi modificative de 2010. Or, la clause de résidence ayant existé avant 2010, un retour à la situation d'avant n'est pas possible, de sorte qu'une condamnation remettrait en cause le système des aides financières dans son entièreté et plus particulièrement le principe de la portabilité de l'aide.

Par ailleurs, au niveau européen, bon nombre de pays redoutent qu'une application trop stricte des principes du marché intérieur risque de mettre en échec les finalités de l'enseignement supérieur, qu'il s'agisse de l'accès aux études ou de l'accès aux bourses d'études. Des éléments de politique du marché intérieur risquent de porter atteinte au principe même de la mobilité des étudiants, alors que le principe de subsidiarité en ce qui concerne l'organisation du système d'enseignement supérieur

est érodé. Ainsi, le Luxembourg avait demandé à porter ce point d'une possible contradiction entre les principes communautaires de la libre circulation et les finalités des politiques nationales d'enseignement supérieures à l'ordre du jour du Conseil «Éducation» du 11 mai 2012, lors duquel il a reçu un large soutien.

ÉGALITÉ DES CHANCES

Françoise Hetto-Gaasch présente la nouvelle étude «Les femmes et les hommes dans la prise de décision économique en 2011»

15 février 2012

Le 15 février 2012, la ministre de l'Égalité des chances, Françoise Hetto-Gaasch, a présenté les résultats de la nouvelle étude intitulée «Les femmes et les hommes dans la prise de décision économique en 2011».

Méthodologie et échantillon

L'étude, réalisée par le CEPS/Instead, a été menée auprès des entreprises implantées sur le territoire luxembourgeois, toutes tailles et tous secteurs confondus. Il s'agit d'une actualisation d'un premier rapport qui a été commandité par le ministère de l'Égalité des chances en 2000 et en 2004. 3158 entreprises ont participé à l'étude, ce qui correspond à un taux de réponse de 40%.

Principaux résultats

L'étude révèle tout d'abord que le taux des femmes dans les conseils d'administration, qui était de 16% en 2003, est passé à 20% en 2011. Pour Françoise Hetto-Gaasch, ces chiffres révèlent «qu'il y a eu des progrès au niveau de la représentation des femmes dans les entreprises, mais que des efforts considérables restent à consentir pour atteindre une égalité parfaite». Elle a ensuite replacé les chiffres dans leur contexte, soulignant «que ce taux devrait quand même nous faire réfléchir lorsqu'on considère que les femmes représentent 37% des effectifs». 33% des femmes occupent des postes de décision dans des entreprises employant moins de 15 salariés (dont 44% sont occupés par des femmes).

«Il y a une sous-représentation des femmes dans les entreprises. Et cette sous-représentation a tendance à se creuser lorsqu'on analyse les chiffres des grandes entreprises», a déclaré Françoise Hetto-Gaasch.

Un phénomène similaire peut être observé au niveau des postes de direction. Force est de constater qu'ils sont occupés par 27% des femmes dans les entreprises occupant moins de 15 salariés (dont 44% des effectifs sont de sexe féminin) et par 18% pour les grandes entreprises (dont 37% des effectifs de sexe féminin).

L'étude a également porté sur la perception que les salariés ont sur des mesures ayant pour objectif d'augmenter la participation des

Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances (© Ministère de l'Égalité des chances)

femmes à la prise de décision. D'après les résultats, la majorité des entreprises (43%) interrogées s'est exprimée en faveur de mesures volontaires, 33% sont favorables à l'introduction d'une législation et de mesures volontaires. 16% des sondés ont exprimé qu'ils ne souhaitaient ni une législation ni des mesures volontaires, alors que 8% des interrogés ont exprimé d'autres opinions.

Françoise Hetto-Gaasch, qui s'est référée au débat sur les quotas légaux des femmes que la Commission européenne a lancé en 2011, a finalement souligné que le gouvernement maintenait sa position en comptant sur la bonne volonté des entreprises pour augmenter le pourcentage des femmes dans les organes de direction et les conseils d'administration du pays.

Françoise Hetto-Gaasch aux Nations unies pour la 56e session de la Commission de la condition de la femme

27-29 février 2012

Du 27 au 29 février 2012, la ministre de l'Égalité des chances, Françoise Hetto-Gaasch, a assisté à l'Organisation des Nations unies (ONU), à New York, à la 56e session de la Commission de la condition de la femme (Commission on the Status of Women – CSW).

Le thème prioritaire de la session de la CSW de l'année 2012 portait sur les femmes rurales, une meilleure prise en compte de leurs besoins dans le développement économique, leur autonomisation ainsi que l'augmentation de leur part dans la prise de décision politique et économique. Les femmes rurales représentent 43% de la force agricole mondiale et un quart de la population mondiale. Cependant, elles ne possèdent que 2% des terres et restent le plus souvent exclues du pouvoir politique et économique dans leurs pays respectifs.

Insister sur le rôle des femmes rurales

Le 27 février, la ministre de l'Égalité des chances a participé à la table ronde de haut niveau sur l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes actuels.

Dans son intervention, Françoise Hetto-Gaasch a souligné l'importance du rôle des femmes dans la lutte contre la pauvreté et la faim et a rappelé les priorités du Luxembourg dans ce contexte. Sur le plan politique, le Luxembourg consacre plus de 1% de son revenu national brut à l'aide publique au développement (APD) et environ 10% de son APD bilatérale aux questions d'agriculture, de développement rural et d'alimentation.

Facteur-clé du développement rural

Au niveau opérationnel, l'accès des femmes aux services financiers est un facteur-clé du succès des stratégies de développement rural. La coopération luxembourgeoise s'efforce de promouvoir des solutions financières innovantes, durables, reproductibles et adaptables à plus d'une échelle, en mettant l'accent sur les besoins particuliers et les points forts des femmes et des filles.

Françoise Hetto-Gaasch a finalement rappelé l'urgence qu'il y avait d'éliminer la discrimination contre les femmes en matière de droits fonciers et de garantir aux hommes et femmes un accès égal aux terres.

Entrevue avec la vice-secrétaire générale de l'ONU, Asha-Rose Migiro

Le 28 février, Françoise Hetto-Gaasch a été reçue par la vice-secrétaire générale de l'ONU, Asha-Rose Migiro, pour un échange de vues sur les récents développements des politiques d'égalité entre hommes et femmes ainsi que des politiques d'autonomisation des femmes au Luxembourg et au niveau des Nations unies.

Asha-Rose Migiro a vivement remercié la ministre de l'Égalité des chances pour son engagement en faveur de l'égalité des genres. Elle a souligné qu'en tant que pays figurant parmi les plus petits d'Europe, le Luxembourg contribuait avec beaucoup de ferveur aux travaux de l'ONU, notamment en matière de préservation de la paix, d'éradication de la pauvreté et de développement durable.

En effet, le Grand-Duché soutient non seulement au niveau politique les objectifs de l'ONU en faveur des femmes dans le monde et de l'égalité des sexes, mais participe également à leur réalisation

Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, et Asha-Rose Migiro, vice-secrétaire générale de l'Organisation des Nations unies (© Ministère de l'Égalité des chances)

concrète par des contributions financières importantes.

Asha-Rose Migiro a estimé ce soutien primordial sur la voie vers une plus grande égalité des sexes et une meilleure coopération entre les institutions. Le genre, a-t-elle encore dit, sera également au cœur du développement durable à l'avenir, car on ne peut ignorer les besoins et les intérêts de la moitié de la population dans le monde.

Au niveau des mesures politiques entreprises au Luxembourg dans le monde professionnel, mesures présentées par Françoise Hetto-Gaasch, la vice-présidente s'est montrée particulièrement intéressée par les partenariats et les négociations entrepris au niveau des entreprises et des partenaires sociaux en matière d'égalité.

Étant donné que la forme, le «comment» de cette collaboration, est aussi importante dans la fixation et la réalisation d'objectifs communs que le contenu, Asha-Rose Migiro a estimé qu'il était essentiel de continuer inlassablement à avoir des échanges de vues sur les bonnes pratiques et à coordonner les différentes actions entre États membres.

Entrevue avec la vice-présidente de la CEDAW, Nicole Ameline

Le 29 février, Françoise Hetto-Gaasch a rencontré la vice-présidente de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), Nicole Ameline.

Françoise Hetto-Gaasch et Nicole Ameline ont eu une discussion de fond sur les défis en matière d'égalité des femmes et des hommes, partageant les mêmes points de vue à cet égard.

Les deux femmes ont convenu que le genre était bien plus qu'une simple dimension à prendre en considération dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, c'est un principe actif propre à inclure dans toute démarche.

Nicole Ameline a mis l'accent sur la nécessité d'accompagner les politiques d'égalité de mécanismes d'évaluation en vue de leur donner plus de visibilité et de mesurer leur état d'avancement par rapport aux objectifs souscrits par les engagements internationaux et notamment la CEDAW de l'ONU.

Les deux interlocutrices ont eu un long échange sur les méthodes à utiliser pour faire avancer l'égalité des genres: s'il faut agir idéalement par conviction, la contrainte est souvent indiquée pour progresser.

Un des points forts de l'échange de vues a été l'égalité professionnelle des femmes et des hommes. Des parcours professionnels différents étant à l'origine des inégalités, les entreprises doivent adopter une démarche et un plan d'action

contraignants pour agir de manière proactive, notamment au niveau de l'organisation du travail. À long terme, cette démarche permettra de changer la vision des entreprises, tout en leur fournissant un atout d'image de marque et des avantages au niveau de la gestion interne et de la compétitivité.

Françoise Hetto-Gaasch et Nicole Ameline ont considéré qu'un des thèmes à aborder en priorité dans ce contexte était les conditions de travail et plus particulièrement l'organisation et le temps de travail. Des modèles innovants répondant avant tout aux besoins des femmes augmenteront la mixité et la diversité en entreprise, et deviendront ainsi un indicateur de performance économique.

À côté de ces mesures ponctuelles, il ne faut pas perdre de vue le travail de sensibilisation en vue d'un changement de mentalité, notamment en matière de stéréotypes qui sont un des freins les plus importants au changement. C'est dans ce contexte que les partenariats avec les médias prennent toute leur importance afin de rendre attentifs aux répartitions traditionnelles des rôles et à l'image véhiculée des femmes et des hommes.

Entrevue avec la ministre du Genre et du Développement du Libéria, Julia Duncan-Cassell

Le 29 février, Françoise Hetto-Gaasch a aussi rencontré la ministre du Genre et du Développement du Libéria, Julia Duncan-Cassell.

Lors de sa récente nomination au poste de ministre, Julia Duncan-Cassell a indiqué vouloir mettre l'accent notamment sur la lutte contre la violence sexuelle et l'impunité à cet égard. Elle a aussi mis en avant sa volonté de soutenir la «mainstream gender equity in all sectors and all levels» et de promouvoir la productivité des femmes et des hommes, des garçons et des filles.

Julia Duncan-Cassell a expliqué que le Libéria avait été particulièrement actif dans la mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU n° 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité, résolution adoptée en octobre 2000. Ce pays, qui traverse une phase post-conflit, a ainsi mis en place un processus consultatif pour l'adoption d'un Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325. Ce dernier, qui couvre les années 2009-2013, se base sur quatre piliers: la protection, la prévention, la participation et la promotion. Il s'agit du premier plan d'action national élaboré par un pays africain.

Françoise Hetto-Gaasch s'est particulièrement intéressée aux partenariats qui sont en train de se mettre en place pour mettre en œuvre de manière concrète les engagements politiques. Malgré leur disparité en ce qui concerne les contextes politique et économique respectifs et les priorités qui en découlent pour les politiques d'égalité entre hommes et femmes, les deux pays ont à relever un important défi commun: l'implication et l'engagement de tous les acteurs concernés pour réaliser des progrès en matière d'égalité et de justice sociale.

Entrevue avec la ministre de l'Institut national des femmes du Honduras, María Antonieta Botto de Fernández

Françoise Hetto-Gaasch a finalement rencontré la ministre de l'Institut national des femmes du Honduras, María Antonieta Botto de Fernández. Au cours d'un échange de vues sur les priorités politiques respectives des deux pays et leur mise en œuvre, elle a expliqué que son pays était en train de transposer le deuxième plan d'égalité des genres, qui a notamment pour objectif de garantir aux femmes l'accès à l'éducation, aux soins de santé, aux droits de propriété, aux ressources financières et à la participation sociale.

La priorité politique du Honduras se situe clairement dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et plus particulièrement contre la violence domestique. En vue d'inciter et de soutenir les victimes à dénoncer les auteurs de violences, des personnes de contact spécialisées en la matière ont été mises en place dans les bureaux municipaux.

Les deux ministres ont souligné l'importance des efforts de prévention, surtout auprès des jeunes en vue de les éduquer à une culture de respect mutuel sur arrière-fond des droits humains. María Antonieta Botto de Fernández était très intéressée par les informations données par Françoise Hetto-Gaasch sur ses échanges réguliers avec des élèves et étudiants.

Table ronde intitulée «Banal? Legal? Skandal? Wéi d'Medien eist Bild vu Fraen a Männer prägen»

7 mars 2012

À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le ministère de l'Égalité des chances a organisé le 7 mars 2012 un débat public sur l'influence qu'ont les médias sur notre perception des femmes et des hommes. L'allocution d'ouverture a été prononcée par la ministre de l'Égalité des chances, Françoise Hetto-Gaasch (page 326).

Dans nos sociétés hautement médiatisées, les médias de masse nous «touchent» tous les jours et de différentes manières. Leurs messages sont informatifs, décontractants, parfois amusants. Il arrive également que leurs contenus soient irritants, choquants, blessants ou discriminatoires. Parfois même, certains médias véhiculent des messages et visuels scandaleux, voire illégaux.

Dans cette large panoplie d'offres médiatiques, quelle est la représentation des femmes et des hommes qui nous est communiquée et qui peut influencer notre mode de penser? Quelle est l'image véhiculée qui s'imprègne dans nos têtes? Comment se calque-t-elle sur nos comportements? Consommateurs de médias que nous sommes tous, hommes et femmes, quelle est notre façon de voir et de vivre ces représentations et concepts de vie véhiculés? Quand une personne se sent lésée par un message ou un média, comment réagir? Quels sont ses moyens d'action? Qui intervient? Que prévoit notre législation?

La table ronde a tenté de faire le tour de ces questions qui relèvent à la fois du domaine comportemental, éthique et légal. Elle visait à atteindre le grand public, hommes et femmes intéressés par la thématique, les professionnels des médias, les agences de publicité, les personnes travaillant dans le domaine des médias en général, les personnes travaillant sur des questions d'égalité des chances et de discrimination.

L'objectif de la table ronde était à la fois de dresser un état des lieux de la thématique et de sensibiliser en général à l'égalité des femmes et des hommes. En effet, l'égalité des femmes et des hommes est une valeur fondamentale de notre société et la promotion de cette égalité des sexes est une priorité du gouvernement: l'État doit prévenir toute forme de discrimination à l'égard des femmes et des hommes. Les stéréotypes ancrés dans nos têtes peuvent entraver cette égalité, l'épanouissement de l'individu, qu'il soit femme ou homme, et ralentir l'évolution vers une société égalitaire.

Un des objectifs du ministère de l'Égalité des chances est le travail de sensibilisation et de conviction qui tente de rompre avec les stéréotypes et provoquer un changement de mentalités. Le but est de montrer et d'affirmer la complémentarité des femmes et des hommes dans la vie privée, professionnelle et publique.

Les intervenants à la table ronde étaient:

- Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances;
- Le Dr André Melzer, unité de recherche Inside de l'Université du Luxembourg;
- Claude Wolf, grand reporter, vice-présidente du Conseil national des programmes;
- Dan Dechmann de la Commission luxembourgeoise pour l'éthique en publicité (CLEP);
- Le Dr André Melzer, s*enior lecturer* en psychologie à l'Université du Luxembourg;
- François Moyse, avocat à la Cour, expert du droit de la discrimination;
- Piet Jaspaert, président du Jury d'éthique publicitaire (JEP);
- Luc Marteling, rédacteur en chef de www.rtl.lu.

ENTREPRISES/ COMMERCE/ INDUSTRIE/ ARTISANAT

Implantation d'une nouvelle entreprise, Pains et traditions, à Hautcharage

17 janvier 2012

Le 17 janvier 2012, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a signé avec Jean Kircher une convention concernant l'implantation d'une nouvelle entreprise à Hautcharage.

La nouvelle entreprise Pains et traditions est spécialisée dans la fabrication, sur une base traditionnelle, de pains haut de gamme ou spéciaux destinés aux marchés de la Grande Région ou destinés à

être exportés vers des marchés lointains sous forme de produits précuits et surgelés. La société vise, entre autres, les marchés scandinaves et les Émirats arabes unis.

La société sœur Kircher SAS, qui produit quelque dix tonnes de pain par jour à Mont-Saint-Martin (France), est à l'étroit pour développer ses activités. Les responsables ont dès lors décidé de répartir la production sur deux sites, répartition qui ira de pair avec une spécialisation des productions et permettra aux deux entreprises de développer un potentiel de marché fort intéressant.

Le démarrage de la production à Hautcharage se fera sur base de relations commerciales d'ores et déjà existantes avec des distributeurs en gros et des surfaces commerciales luxembourgeoises – la société française a exporté quelque 30% à 40% de sa production vers le Luxembourg.

Les nouveaux locaux de production d'une superficie de 2516 m^2 sont pris en location auprès de la société Site industriel SA, qui a réaménagé les halls industriels désaffectés suite au départ de l'entreprise TDK en 2006 en vue de leur réaffectation industrielle ou artisanale. Cette initiative a connu un plein succès et a permis d'implanter jusque maintenant une douzaine d'entreprises aux activités les plus diverses relevant des secteurs industriel, logistique, R & D et permettant, avec la création de quelque 300 emplois, de renouer avec la tradition industrielle du site.

À relever finalement un aspect particulièrement intéressant du projet Pains et traditions: la création d'une quarantaine d'emplois qui sera accompagnée par la formation spécifique d'une équipe de demandeurs d'emplois au niveau du Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) à Esch-sur-Alzette.

Étienne Schneider présente Sodrugestvo Group, qui transfère son siège du Danemark au Luxembourg

21 février 2012

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, a présenté le 21 février 2012 la multinationale Sodrugestvo Group SA, qui a choisi le Luxembourg pour l'établissement de son siège.

Sodrugestvo est une société d'origine russe qui a initié ses activités en 1994 dans le domaine de la distribution de matières premières pour l'alimentation animale en Russie. La société a progressivement développé ses activités et gère aujourd'hui des unités de trituration d'oléo-protéagineux, des wagons céréaliers et des installations portuaires dans un nombre croissant de pays. «Sodrugestvo est aujourd'hui le plus grand triturateur de soja en Russie. Avec des installations au Danemark, au Brésil et aux États-Unis, nous visons à diversifier notre présence géographique et à devenir un opérateur industriel véritablement international dans notre secteur d'ici la fin de la décennie», a souligné le directeur général Stéphane Frappat. Aujourd'hui, le groupe emploie 1350 personnes dans le monde entier.

La multinationale a ouvert ses bureaux au Luxembourg en janvier 2012. Le transfert du quartier général entraîne la création d'une dizaine d'emplois au Luxembourg, qui vont gérer différentes activités, dont les services comptables, financiers et administratifs ainsi que la propriété intellectuelle et les ressources informatiques.

Étienne Schneider a salué cette décision, qui est le fruit d'une étroite et efficace collaboration entre plusieurs départements ministériels, dont celui de l'Économie et du Commerce extérieur et celui des Affaires étrangères.

De plus, Étienne Schneider a mis en évidence que le fait que la société ait choisi le Luxembourg, après analyse factuelle du cadre réglementaire et économique du pays, montre que le pays reste compétitif pour l'implantation de quartiers généraux provenant de différents secteurs. Il faut cependant continuer à diversifier le secteur des sièges sociaux.

Marie-Josée Jacobs présente la Charte de la diversité Lëtzebuerg

28 juin 2012

Le 28 juin 2012, la Charte de la diversité Lëtzebuerg a été présentée officiellement en présence de la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs.

En s'appuyant sur les résultats de plusieurs études, Marie-Josée Jacobs a mis en évidence l'importance que le facteur de la diversité peut revêtir au sein d'une entreprise. «Les entreprises qui enregistrent les meilleurs résultats sont également celles qui peuvent se valoir de la plus grande diversité», a-t-elle rappelé, avant de mettre en garde que la «non-reconnaissance de la diversité peut parfois être source de dysfonctionnements et contribuer à détériorer le climat social au sein d'une entreprise».

Pour ancrer durablement la diversité au sein des entreprises, l'Institut pour le mouvement sociétal (IMS Luxembourg), qui regroupe des entreprises privées et publiques, des associations et des administrations, a lancé la Charte de la diversité Lëtzebuerg.

L'adhésion à la charte, qui s'adresse à toutes les entreprises, se fait volontairement. Par la signature, les entreprises s'engagent à agir en faveur de la promotion de la diversité par des actions concrètes, allant au-delà des obligations légales et réglementaires de non-discrimination. La charte est à la fois un guide pour la mise en place d'une politique de la diversité et un outil de communication permettant de démontrer son engagement en tant qu'entreprise socialement responsable.

«La charte permettra d'appréhender la diversité au Luxembourg et de l'ancrer dans la durée», a détaillé Christian Scharff, président d'IMS Luxembourg. Pour ce faire, IMS Luxembourg mise sur une démarche volontaire et proactive.

Les signataires s'engagent à publier tous les deux ans des informations sur les activités réalisées et les progrès consentis dans la mise en application de la charte et à compléter en ligne une enquête d'évaluation de leur progrès. À défaut de publication d'au moins une bonne pratique par l'entreprise, le label sera automatiquement enlevé.

La Charte de la diversité Lëtzebuerg comprend six articles qui portent sur
- la sensibilisation;
- la définition d'une politique de la diversité;
- une déclinaison des principes d'égalité et de promotion de la diversité dans les processus décisionnels;
- une évaluation régulière;
- une communication régulière à l'ensemble du personnel;
- l'intention d'encourager ses partenaires à œuvrer également en faveur de la non-discrimination.

La Charte de la diversité Lëtzebuerg s'articule autour d'un site Internet (plateforme d'échange sur les initiatives, les outils et les dossiers thématiques), animé par le Comité pour la charte de la diversité Lëtzebuerg. Ce comité met également des services à la disposition des entreprises signataires, comme des conférences thématiques, une *newsletter,* des études, l'échange d'exemples de bonnes pratiques et le référencement d'acteurs impliqués en matière de diversité.

Les entreprises qui souhaitent souscrire à la charte doivent s'adresser au Comité pour la charte de la diversité Lëtzebuerg. L'inscription se déroulera en quatre étapes:
- L'entreprise est appelée à compléter des formulaires renseignant sur ses données administratives et son état d'avancement en matière de diversité.

- L'entreprise devra payer des frais d'enregistrement (montant variant entre 50 et 200 euros pour deux ans en fonction de la taille de l'entreprise).
- En cas de besoin, le dirigeant de l'entreprise peut rencontrer un représentant du Comité pour la charte de la diversité Lëtzebuerg.
- Après enregistrement, le dirigeant de l'entreprise est invité à signer officiellement la Charte de la diversité Lëtzebuerg.

ÉTAT/SYSTÈME POLITIQUE/ INSTITUTIONS

Assermentation par Jean-Claude Juncker de la nouvelle médiatrice du Luxembourg, Lydie Err

25 janvier 2012

Lydie Err, nouvelle médiatrice du Luxembourg, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Marc Fischbach, ancien médiateur (© SIP/Luc Deflorenne)

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a procédé le 25 janvier 2012 à l'assermentation de la nouvelle médiatrice du Luxembourg, Lydie Err. Élue à ce poste par la Chambre des députés, Lydie Err (LSAP) remplace Marc Fischbach pour un mandat de huit ans.

La médiatrice prendra officiellement ses fonctions le 1er février 2012. Son objectif est de «favoriser la communication et aider les gens à résoudre leurs litiges en trouvant les solutions qui leur conviennent».

La médiatrice peut être contactée pour aider tout citoyen ayant un problème ou un litige avec une administration, pour des démarches administratives qui n'avancent pas ou en cas de traitement injustifié. Elle joue donc le rôle d'intermédiaire entre le citoyen qui dépose une requête et l'administration mise en cause. Sa responsabilité consiste à trouver une solution ou un terrain d'entente.

En tant que représentant des citoyens, le médiateur ne reçoit d'instructions d'aucune autorité, il ne dépend ni de l'administration ni du gouvernement et se doit d'être impartial.

FAMILLE

Marie-Josée Jacobs présente les nouvelles mesures concernant la démarche qualité au niveau des services d'éducation et d'accueil pour enfants

15 mars 2012

Le 15 mars 2012, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, a présenté les nouvelles mesures concernant la démarche qualité au niveau des services d'éducation et d'accueil pour enfants (crèches, foyers de jour, maisons relais) et des assistantes et assistants parentaux.

Marie-Josée Jacobs a expliqué que l'évolution du paysage en matière d'accueil des enfants avait été impressionnante au cours des dernières années. En s'appuyant sur les derniers chiffres, elle a souligné que le nombre de places d'accueil pour enfants était passé de 7712 en 2004 à 35263 en 2011, soit une relation «offre/population totale de 0 à 12 ans» d'environ 50%. En 2011, le ministère a délivré 247 agréments pour des crèches, foyers de jour ou garderies, 114 agréments pour des maisons relais comprenant 305 antennes et a dénombré 464 assistants parentaux agréés pour un total de 2570 enfants.

En 2011, le ministère de la Famille et de l'Intégration a été confronté à 66 réclamations de la part de parents qui étaient mécontents des services prodigués par les services d'éducation et d'accueil pour enfants. Le ministère a en outre dû procéder au retrait de deux agréments de crèches. «Pour le gouvernement, il est évident que les enfants doivent figurer au centre des préoccupations», a souligné Marie-Josée Jacobs, qui a estimé que l'augmentation de l'offre devait aller de pair avec des mesures permettant d'assurer et d'améliorer la qualité des services d'éducation et d'accueil.

Pour garantir et améliorer cette offre d'accueil, le gouvernement a adopté deux projets de loi et cinq règlements grand-ducaux modifiant le cadre légal pour services d'éducation et d'accueil ainsi que les services pour jeunes. Le nouveau cadre légal prévoit des mesures à la fois au niveau structurel et pédagogique.

Les infrastructures

Au niveau structurel, le cadre législatif prévoit que le contrôle des infrastructures incombera désormais respectivement à l'Inspection du travail et des mines (ITM) et au Service de la sécurité dans la Fonction publique. Le ministère de la Santé continuera à être chargé des aspects liés à l'hygiène.

La qualification du personnel

La nouvelle réglementation a pour objectif d'augmenter le niveau de qualification du personnel. Il prévoit qu'au moins 60% du personnel éducatif doit être doté d'une qualification dans le domaine psychosocial ou éducatif du niveau de fin d'études secondaires techniques (diplôme d'éducateur diplômé) et qu'au plus 40% du personnel peuvent avoir des formations définies par le règlement grand-ducal.

L'encadrement par le personnel

Les clés d'encadrement par le personnel ont également été revues afin d'apporter des améliorations dans différentes tranches d'âge. L'objectif est de faire passer le ratio personnel/nombre d'enfants, pour la catégorie des enfants de 2 à 4 ans, des 1:9 actuels à 1:8.

Le temps de préparation et la formation continue du personnel

La nouvelle réglementation prévoit que le personnel consacre davantage de temps aux concertations

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, et Dan Kersch, président du Syvicol, lors de la présentation des nouvelles mesures concernant la démarche qualité au niveau des services d'éducation et d'accueil pour enfants (© SIP)

et aux préparations des activités, soit 145 heures par an. Le personnel travaillant à temps plein devra en outre participer à au moins 16 heures de formation continue par an.

Le contenu du travail dans les services

Les services seront dotés d'une mission éducative et devront répondre à un certain nombre de critères au niveau du contenu de leur travail. Le terme retenu pour désigner ce nouveau champ éducatif est celui de «l'éducation non formelle».

L'élaboration d'un cadre de référence national «éducation non formelle des enfants et des jeunes»

Pour ce qui est du niveau pédagogique, Marie-Josée Jacobs a prévu de mettre en place un cadre général qui fixe les objectifs généraux, les priorités éducatives, les principes pédagogiques fondamentaux, les lignes directrices pour l'élaboration de concepts d'action généraux, etc., à respecter par les services d'accueil pour enfants.

Le concept d'action général

L'introduction d'un concept d'action général, décrivant les choix méthodologiques et les priorités pédagogiques à mettre en œuvre au niveau local, devra permettre de se rapprocher des objectifs fixés par le cadre de référence.

Le journal de bord

Un journal de bord obligatoire devra permettre de documenter les procédures internes, les formations continues du personnel et les activités du service d'éducation et d'accueil. Il s'agit d'un document de référence permettant de vérifier l'adéquation de la pratique éducative avec les concepts d'action généraux.

Le monitoring de la qualité pédagogique par des agents régionaux

Un système de monitoring de la qualité effectué par 25 agents régionaux «enfance et jeunesse» sera également introduit. Les agents régionaux chargés du contrôle de la qualité éducative seront répartis sur différentes régions du pays, garantiront une proximité avec les agents concernés sur le terrain et enverront des rapports aux gestionnaires des services et au ministère, qui pourra réagir en cas de nécessité.

Les agents régionaux seront intégrés au sein d'une division «Développement de la qualité» du Service national de la jeunesse (SNJ).

Le ministère de la Famille et de l'Intégration lance le «pacte jeunesse» du gouvernement

18 mai 2012

Le 18 mai 2012, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, a présenté le «pacte jeunesse» 2012-2014.

La crise économique et financière qui ébranle l'Europe touche aussi et surtout les jeunes, car ils sont dans une phase de leur vie où ils doivent trouver une place dans la société et sont particulièrement vulnérables à la situation socioéconomique. C'est dans ce contexte que le gouvernement a arrêté le «pacte jeunesse» qui décrit l'ensemble de l'action politique du gouvernement en direction des jeunes pour les années 2012 à 2014.

Le «pacte jeunesse», qui fait partie des mécanismes mis en place par la loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse, regroupe des actions dans cinq domaines:

- Les transitions vers le monde du travail: ces transitions constituent un élément-clé de toute politique de la jeunesse. Une bonne insertion sur le marché du travail conditionne en partie l'avenir des jeunes, cette question doit donc occuper une place centrale dans le «pacte jeunesse».
- Un bon départ dans la vie adulte: la fin de l'adolescence et la vie de jeune adulte contiennent des défis majeurs, comme fonder une famille ou quitter le domicile familial. Le «pacte jeunesse» aborde ces défis.
- La santé et le bien-être des jeunes: le bien-être dans toute sa complexité, physique ou mental, est une question importante durant l'adolescence.
- La participation des jeunes: considérer les jeunes comme des acteurs qui doivent pouvoir contribuer à façonner la société est depuis toujours une composante centrale de la politique de la jeunesse.
- L'accompagnement scientifique de la politique de la jeunesse: selon la loi, la politique de la jeunesse est basée sur la connaissance des jeunes. C'est pourquoi le «pacte jeunesse» se penche sur cette question.

Le «pacte jeunesse» a été élaboré par le comité interministériel de la jeunesse, dont le rôle est de coordonner l'ensemble de la politique de la jeunesse du gouvernement. Les actions contenues dans le pacte reflètent ainsi les priorités de l'ensemble des ministères concernés. C'est la première fois qu'on dispose d'une vue d'ensemble sur la politique de la jeunesse du gouvernement luxembourgeois.

Le ministère de la Famille et de l'Intégration a édité le «pacte jeunesse» sous forme d'une brochure qui reprend l'ensemble du pacte. Une publication plus succincte permettra de sensibiliser le grand public à l'importance de la politique jeunesse. Un logo Jugendpakt permettra à l'ensemble des acteurs impliqués de renforcer la visibilité du pacte dans leurs actions. Toutes les informations peuvent être obtenues sur www.jugendpakt.lu ou www.pactejeunesse.lu.

La loi du 4 juillet 2008 sur la jeunesse met en place d'autres instruments importants pour la politique de la jeunesse. La présentation du «pacte jeunesse» est ainsi l'occasion de dresser un premier bilan de la mise en œuvre de la loi.

Christiane Meyers, chercheuse à l'Université du Luxembourg, qui a réalisé sous la direction du professeur Helmut Willems le premier rapport national sur la situation de la jeunesse en 2010, a expliqué dans son intervention le rôle et l'importance de la recherche jeunesse pour le développement de la politique de la jeunesse. La recherche dans le domaine de la jeunesse est établie au Luxembourg depuis une quinzaine d'années, d'abord par le Centre d'études sur la situation des jeunes en Europe, dont l'activité a été reprise ensuite par l'Université du Luxembourg. La recherche telle que développée par l'unité de recherche Inside de l'Université du Luxembourg veut contribuer à une meilleure compréhension des conditions dans lesquelles les jeunes grandissent au Luxembourg. Le rapport sur la jeunesse est le fruit de ce travail. L'Université du Luxembourg est impliquée dans l'évaluation et la recherche appliquée aux questions de politique de la jeunesse. L'Université du Luxembourg conçoit sa relation comme un partenariat critique et constructif avec la politique de la jeunesse et les acteurs qui travaillent en faveur des jeunes sur le terrain.

Sammy Wagner, le président du Parlement des jeunes mis en place par la loi sur la jeunesse, a souligné la réussite dudit Parlement. Deux ans et demi après le lancement, celui-ci est devenu un des projets phares en ce qui concerne la participation politique des jeunes au Luxembourg, comme le montrent le rôle du Parlement des jeunes dans des dossiers comme la réforme de l'enseignement secondaire ou la réforme des pensions ou encore l'adoption de nombreuses résolutions sur des sujets divers qui intéressent les jeunes. De nombreux jeunes s'engagent chaque année dans l'intérêt des jeunes membres de notre société et essaient avec leurs prises de position de donner des impulsions aux responsables politiques.

Luc Ramponi, président du Conseil supérieur de la jeunesse, est revenu sur le rôle de ce dernier comme organe de dialogue entre la société civile du secteur de la jeunesse et les décideurs politiques. La première mission du Conseil a été d'examiner le projet du «pacte jeunesse» sur lequel il a formulé un avis complet, élaboré après consultation de ses membres. Depuis lors, le Conseil a discuté de nombreux projets officiels concernant les jeunes pour formuler des avis y relatifs, comme par exemple la réforme de l'enseignement secondaire ou la réforme de la gouvernance de l'Université. Au-delà de son rôle d'interlocuteur du gouvernement pour les questions de politique de la jeunesse, le Conseil supérieur de la jeunesse s'est donné comme mission de soutenir les organisations de jeunesse dans leurs démarches pour se faire entendre.

Présentation du nouveau guide *Seniorenfreundliche Gemeinden*

5 juin 2012

Le 5 juin 2012, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, le président du Conseil supérieur des personnes âgées, Jean Bohler, et le président du Syvicol, Émile Eicher, ont présenté le nouveau guide *Seniorenfreundliche Gemeinden.*

En introduction à la conférence de presse, la ministre de la Famille et de l'Intégration a rappelé que le Luxembourg était, à l'instar de la plupart des pays européens, «confronté à une importante évolution démographique qui se traduit, d'une part, par le vieillissement de la population et, d'autre part, par

une diminution des personnes en âge de travailler». À cette évolution s'ajoute l'isolement des personnes âgées, un phénomène sociétal qui résulte souvent de la nouvelle composition des familles et de l'émergence de nouveaux modes de vie.

Le vieillissement de la population au Luxembourg posera un énorme défi au Luxembourg et s'accompagnera de nouveaux problèmes posés par le multiculturalisme des populations âgées. «On s'est peu soucié de cette tranche de la population», a regretté Émile Eicher, en estimant que «l'on était parti du principe que ces populations allaient retourner dans leur pays d'origine». Or, les répercussions de la crise économique, les systèmes de protection sociale moins performants des pays d'origine et la déconnexion accrue de ces personnes âgées de leur pays d'origine dissuadent de plus en plus de personnes de ces populations à retourner dans celui-ci.

L'ensemble de ces évolutions va engendrer des conséquences importantes. Pour mieux appréhender les besoins de ces populations âgées, le ministère de la Famille et de l'Intégration, en collaboration avec des membres du Conseil supérieur des personnes âgées et du Syvicol, a édité un guide intitulé *Seniorenfreundliche Gemeinden.*

Le guide vise à aider les communes dans l'élaboration d'un plan d'action pour personnes âgées. Il permet aux responsables politiques locaux de mieux cerner les besoins des séniors et s'articule autour de plusieurs sujets principaux:

- espaces publics et infrastructures;
- services de proximité et autres offres de services;
- conseils et informations;
- participation à la vie citoyenne;
- société multiculturelle;
- dialogue intergénérationnel;
- culture, sports et loisirs.

Appel à projets auprès des administrations communales

La conférence de presse a été en outre l'occasion de lancer un appel à projets. Marie-Josée Jacobs a invité les communes à déposer des dossiers sur des projets novateurs destinés à promouvoir la participation active des séniors dans la vie citoyenne ainsi que le dialogue intergénérationnel. Elle a annoncé que les quatre meilleurs projets seraient récompensés et recevraient un subside à hauteur de 2 500 euros.

Les projets doivent répondre à au moins deux des objectifs suivants:

- Faire partager les compétences et les expériences des personnes âgées.
- Favoriser un engagement bénévole des séniors.

- Créer des espaces de discussion, de rencontre, d'échange et de contribution des séniors.
- Impliquer les séniors dans les procédures de planification et de décision.
- Solliciter l'intérêt, le respect, la solidarité et l'échange entre les générations.

L'initiative s'inscrit dans le cadre de l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle, qui vise à faire prendre conscience de la contribution qu'apportent les personnes âgées à la société et des nombreux moyens qui existent pour favoriser cette contribution.

La prise d'armes sur l'avenue de la Liberté: (1re rangée de g. à dr.) Jean-Marie Halsdorf, ministre de la Défense, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région; S.A.R. la Grande-Duchesse; S.A.R. le Grand-Duc; S.A.R. le Grand-Duc héritier; Jean-Claude Juncker, Premier ministre, ministre d'État. (2e rangée de g. à dr.) Le général Gaston Reinig, chef d'état-major de l'armée luxembourgeoise; Henri Chrisnach, aide de camp auprès de la maison grand-ducale; Pierre Mores, maréchal de la Cour grand-ducale; Romain Nettgen, directeur général de la police grand-ducale (© SIP/Nicolas Bouvy)

FESTIVITÉS/ COMMÉMORATIONS

Fête nationale au Luxembourg

22-23 juin 2012

À l'occasion de la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc, les membres de la famille grand-ducale et les membres du gouvernement ont assisté les 22 et 23 juin 2012 aux festivités organisées à Esch-sur-Alzette, Differdange et Luxembourg.

Relève de la garde

Les festivités de la fête nationale ont débuté le 22 juin devant le palais grand-ducal avec la relève de la garde, à laquelle a participé un détachement d'honneur de l'armée sous le commandement du capitaine Michel Useldinger. L'encadrement musical était assuré par la Musique militaire, placée sous la direction du capitaine Jean-Marie Thoss, chef adjoint de la Musique militaire.

Le Grand-Duc héritier et la princesse Alexandra à Esch-sur-Alzette

Comme d'habitude, le Grand-Duc héritier, accompagné de la princesse Alexandra, s'est rendu en début de soirée à Esch-sur-Alzette. Il a été accueilli sur la place de la Résistance par le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, ministre de la Défense, Jean-Marie Halsdorf, le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, et la bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, Lydia Mutsch, tout comme par les membres du collège échevinal et du conseil communal ainsi que les représentants des associations patriotiques.

Après le dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux Morts, le Grand-Duc héritier, la princesse Alexandra et les autorités de la Ville d'Esch-sur-Alzette se sont rendus de la place de la Résistance à l'Hôtel de Ville, où les associations de la ville ont défilé devant la tribune officielle.

Le Grand-Duc héritier et la princesse Alexandra ont salué la population à

partir du balcon de l'Hôtel de Ville, avant d'assister à la fête populaire, l'Escher Volleksfest, où ils ont allumé le traditionnel feu de camp des scouts luxembourgeois.

Le couple grand-ducal à Differdange

Le couple grand-ducal s'est rendu, de son côté, à Differdange, où il a été accueilli par le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, le député-maire de la Ville de Differdange, Claude Meisch, ainsi que par le collège échevinal.

Après l'accueil officiel, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont eu l'occasion d'assister au cortège des associations de la ville de Differdange.

Une fête populaire a clôturé ces festivités.

Message du Premier ministre

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a tenu, en début de soirée du 22 juin, sa traditionnelle allocution (page 374) à l'occasion de la fête nationale.

Retraite aux flambeaux et feu d'artifice à Luxembourg

Dans la soirée du 22 juin, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnées de leurs enfants, ont assisté aux festivités organisées par la Ville de Luxembourg.

Elles ont été accueillies par le bourgmestre Xavier Bettel et les échevins de la Ville de Luxembourg devant le palais grand-ducal, avant de se rendre place Guillaume II pour suivre l'aubade de la Musique militaire et la traditionnelle retraite aux flambeaux animée par les associations de la ville de Luxembourg.

Le feu d'artifice sur le pont Adolphe, dont l'accompagnement musical est signé Luc Rodenmacher, a clôturé le programme officiel des festivités du 22 juin.

***Te Deum* solennel**

Le 23 juin, jour de la fête nationale, le *Te Deum* solennel a été célébré en la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg en présence des membres de la famille grand-ducale et de la maison grand-ducale, des membres du gouvernement, des députés ainsi que des représentants du collège échevinal de la Ville de Luxembourg, du Conseil d'État et du corps diplomatique accrédité auprès du chef d'État luxembourgeois.

Le *Te Deum* a été chanté par les chœurs de la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg – la Maîtrise, le Petit Ensemble, la Chapelle –, sous la direction d'Antonio Grosu. Paul Breisch était aux grandes orgues. La Musique militaire a exécuté le *Wilhelmus* et la sonnerie nationale.

Après la célébration du *Te Deum*, le traditionnel tir d'honneur de 101 coups de canon a eu lieu au Fetschenhaff.

Prise d'armes

La prise d'armes sur l'avenue de la Liberté à Luxembourg-Ville était placée sous le commandement du colonel Romain Mancinelli, commandant du Centre militaire de Diekirch. Elle était composée de détachements de l'armée et de la police grand-ducale ainsi que de détachements civils.

Le chef d'État et le Grand-Duc héritier ont d'abord passé en revue les troupes.

Après le triple «vive», exécuté par la troupe et l'interprétation de l'hymne national, ont défilé devant les invités officiels:
- l'armée luxembourgeoise;
- la police grand-ducale;
- l'Administration des douanes et accises;
- l'Administration pénitentiaire;
- l'Administration des services de secours – la Division de la protection civile et la Division d'incendie et de sauvetage;
- la Croix-Rouge;
- Luxembourg Air Rescue;
- la Musique de garnison;
- l'Union Grand-Duc Adolphe, composée de la Luxembourg Pipe Band et de la Drum & Show Band de la Fanfare Kehlen.

FINANCES/FISCALITÉ/TRÉSOR/BUDGET

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden détaillent la contribution du Luxembourg au renforcement des assises financières du FMI

3 janvier 2012

Dans une réponse conjointe à une question parlementaire datée du 20 décembre 2011 du député

Fernand Kartheiser, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre des Finances, Luc Frieden, ont détaillé la contribution du Luxembourg au renforcement des assises financières du Fonds monétaire international (FMI).

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden ont tout d'abord confirmé que les ministres des Finances de la zone euro avaient réitéré le 19 décembre 2011 l'engagement politique pris le 9 décembre par les chefs d'État ou de gouvernement d'accorder des prêts bilatéraux à hauteur de 150 milliards d'euros au FMI.

Les deux ministres ont précisé que la contribution du Luxembourg au renforcement du FMI s'élevait à 2,06 milliards d'euros et que la répartition du montant global de 150 milliards d'euros par pays était établie en fonction de la participation des États membres au capital du FMI (quotes-parts). Ces quotes-parts, dont la formule de calcul est acceptée par tous les États membres du FMI, étaient établies en se basant sur une moyenne pondérée en fonction du PIB (à 50%), du degré d'ouverture de l'économie (à 30%), des variations économiques (à 15%) et des réserves officielles de change (à 5%).

Les deux ministres ont précisé ensuite que les modalités de ce prêt (durée, remboursement, taux d'intérêt), qui n'avaient pas encore été précisées, ni pour le Luxembourg ni pour les autres pays, feraient l'objet de discussions entre les parties contractantes, c'est-à-dire le FMI et les prêteurs de fonds.

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden ont expliqué qu'une base légale permettant l'octroi d'un prêt bilatéral au FMI serait créée dès que les modalités précises de cette transaction seraient connues.

Quant à l'agent payeur, les deux ministres ont précisé que les modalités n'avaient pas encore été fixées par le gouvernement et feraient l'objet de discussions entre le gouvernement et la Banque centrale du Luxembourg, l'agent payeur de l'État luxembourgeois pour ses relations financières avec le FMI.

Interrogés sur les implications de cette opération financière sur les critères de Maastricht, Jean-Claude Juncker et Luc Frieden ont répondu qu'en l'absence d'une décision sur les modalités de ce prêt, ils n'étaient pas en mesure de fournir des précisions de cette transaction sur la dette publique selon la définition SEC95.

Luc Frieden fournit des détails sur la restructuration de Dexia et la transaction de la BIL

11 janvier 2012

Dans une réponse à des questions parlementaires des députés André Bauler et François Bausch, le ministre des Finances, Luc Frieden, a fourni des détails sur la restructuration de Dexia et la transaction de la BIL.

Contexte

Luc Frieden a tout d'abord brossé le contexte dans lequel s'inscrivait l'intervention du Luxembourg dans le dossier Dexia, en rappelant qu'elle avait été rendue nécessaire à partir de la fin du mois de septembre 2011 lorsque le groupe bancaire avait été confronté à une situation financière grave. Luc Frieden, qui s'est référé au rôle systémique de la BIL, a souligné l'urgence qu'il y avait de sortir la BIL du groupe Dexia afin de lui permettre un développement autonome au Grand-Duché. Il a rappelé que le besoin d'une restructuration ordonnée du groupe Dexia avait été partagé aussi bien par le groupe Dexia que par les gouvernements français et belge.

D'après le ministre des Finances, le gouvernement a dû participer à une solution au refinancement des activités restantes de Dexia (banque résiduelle) pour sortir la BIL du groupe Dexia. Il a expliqué que les trois États (Belgique, France, Luxembourg) avaient décidé de garantir pour un montant maximal de 90 milliards d'euros le refinancement de cette banque, selon la clé de répartition retenue en 2008 (Belgique: 60,5%, France: 36,5%, Luxembourg: 3%).

Garantie

Abordant ensuite la question de la garantie, Luc Frieden a expliqué que celle-ci était accordée sur le refinancement de Dexia SA et de sa filiale Dexia Crédit Local SA. Son objectif est de permettre à la banque de préparer un plan de restructuration ou, à défaut de viabilité de Dexia SA, plan de liquidation à soumettre à la Commission européenne jusqu'au 20 mars 2012. Luc Frieden, qui a précisé que le gouvernement n'avait pas eu

connaissance de modifications récentes de l'actionnariat de la maison mère Dexia SA, a rappelé que «l'État luxembourgeois n'est ni actionnaire au niveau de la maison mère, ni au niveau des filiales».

Acquisition de la BIL par Precision Capital

Enchaînant sur l'acquisition de la BIL par un groupe d'investissement originaire du Qatar (Precision Capital), Luc Frieden a expliqué que l'État luxembourgeois avait décidé, en raison du caractère systémique de la BIL, de prendre une participation minoritaire de 10% dans la BIL (à l'instar de ce que l'État a fait dans le cas de la BGL en 2008). Il a ajouté que le prix de la transaction représentait 100% des actions de Dexia BIL détenues par Dexia SA et s'élevait à 730 millions d'euros.

Le ministre des Finances a expliqué que les négociations entre Dexia et le groupe Precision Capital avaient essentiellement porté sur le périmètre des activités à céder et le prix de vente, et qu'un accord de principe avait pu être trouvé fin décembre 2011. Celui-ci devra encore être approuvé par la Commission européenne. Il a tenu à souligner que l'État luxembourgeois n'avait pas accordé et n'entendait pas accorder une garantie d'État à Precision Capital.

Quant aux actionnaires privés de la BIL (représentant 0,1% du capital), Luc Frieden a souligné qu'ils pourraient rester actionnaires ou céder leur participation aux mêmes conditions que celles convenues entre Dexia et Precision Capital. Il a ajouté que les sociétés RBC Dexia et DAM n'avaient pas pu être vendues par Dexia au groupe qatari en raison de restrictions contractuelles. Il a souligné que le gouvernement suivrait de près l'évolution de ces sociétés et tiendrait la Chambre des députés informée si de nouveaux développements étaient connus.

Étapes à venir

Énumérant les étapes à venir, Luc Frieden a expliqué que le groupe Dexia devrait, pour bénéficier de la garantie, soumettre aux trois États garants le programme d'émission indicatif présentant les financements envisagés par Dexia. Il a précisé que les États approuveraient ce programme dans le cadre du comité des garants. Il a rapporté qu'un *reporting* mensuel était mis en place et que les différentes modalités du plan de restructuration étaient encore à définir. Il a ajouté que le refinancement de la banque était actuellement autorisé par la Commission, avec une maturité maximum de trois ans et jusqu'au 31 mars 2012.

Le ministre des Finances a précisé que l'État luxembourgeois et Precision Capital intensifieraient leurs discussions sur le projet industriel de la BIL, afin de fixer ensemble les orientations futures de la BIL. Il a souligné qu'il était l'intention des parties de continuer à développer la BIL à partir de son modèle de fonctionnement actuel et que l'État luxembourgeois veillerait à ce que les droits des salariés soient respectés et à ce qu'il n'y ait pas de plan social.

Luc Frieden a précisé que l'État ne recherchait aucune complémentarité entre les banques BCEE, BGL et BIL, en ajoutant que «ces banques continueront à participer, comme par le passé, au libre jeu de la concurrence commerciale».

Quant à une date de sortie ultérieure du capital de la BIL, Luc Frieden a détaillé que l'État n'avait pas pris de décision à ce sujet. Il n'exclut toutefois pas la possibilité que l'État cède dans quelques années, comme dans le cas de la BGL, ses participations bancaires «quand les conditions de marché le permettent».

Présentation de deux projets de fonds d'investissement dans l'avenir de l'économie luxembourgeoise

19 janvier 2012

Le 19 janvier 2012, à l'isue d'une réunion conjointe de la commission des Finances et du Budget et de la commission de l'Économie, du Commerce extérieur et de l'Économie solidaire de la Chambre des députés, le ministre des Finances, Luc Frieden, et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, ont présenté deux projets de fonds d'investissement pour l'avenir de l'économie luxembourgeoise.

Fonds Advent Life Sciences

Le plan d'action «technologies de la santé», établi et présenté en 2007, prévoit la mise en place d'un outil de financement approprié. La décision du gouvernement d'investir à travers la Société nationale de

crédit et d'investissement (SNCI) dans un fonds de capital-risque spécialisé dans le domaine des sciences biomédicales s'inscrit dans ce contexte.

Afin de s'assurer que l'investissement substantiel consenti par le gouvernement en matière de recherche biomédicale (en 2008: 140 millions d'euros étalés sur cinq ans) puisse sortir ses effets également d'un point de vue économique, le gouvernement a décidé de placer une somme à travers la SNCI dans un fonds d'investissement existant ayant fait ses preuves.

Suite à une procédure de sélection, c'est le groupe Advent Venture Partners de Londres qui a finalement été retenu. Advent Venture Partners a été créé en 1988 et le fonds Advent Life Sciences Fund I (ALSF I) dans lequel la SNCI investira une vingtaine de millions d'euros est le cinquième fonds mis en place par Advent. C'est leur premier fonds dédié exclusivement aux technologies biomédicales – les quatre autres fonds avaient deux axes d'investissement: les technologies de l'information et de la communication ainsi que les technologies de la santé. C'est un fonds d'investissement britannique libellé en livres sterling ayant une durée de vie de dix ans et pouvant être étendu d'une année à deux reprises. Par ailleurs, le Fonds européen d'investissement (FEI) compte parmi les actionnaires d'ALSF I.

ALSF I a commencé à investir en février 2011; à ce jour, trois investissements sont réalisés. Le fonds vise une quinzaine d'investissements, dont une dizaine environ serait consacrée à la création de jeunes entreprises et le reste au financement de projets. 70% des investissements seront réalisés en Europe.

Pour Raj Parekh, *general partner* d'Advent Life Sciences, «cette initiative du gouvernement luxembourgeois dans le domaine des technologies de la santé est exceptionnelle aussi bien pour sa vision que pour sa conception, et permet d'accélérer le développement du Luxembourg afin de devenir un acteur important dans les biotechnologies. C'est un privilège pour Advent Life Sciences d'avoir été choisi par le gouvernement et ses partenaires afin de les soutenir dans cette initiative importante».

Les objectifs poursuivis par le gouvernement avec cet investissement sont multiples:

a) Participer à des investissements dans des projets porteurs et rémunérateurs, quelle que soit leur localisation géographique. Cette ouverture doit permettre:
   - d'intégrer le réseau des fonds de capital-risque et, partant, de faire connaître le Luxembourg;
   - d'investir dans des sociétés stratégiquement intéressantes pour l'effort de recherche consenti au niveau national.

b) Investir dans l'une ou l'autre société pouvant être implantée au Luxembourg dans un but de diversification économique.

c) Essaimer l'un ou l'autre projet de valorisation issu de l'effort de recherche luxembourgeois si l'opportunité se présente.

d) Assister à la mise en place d'un dispositif de transfert de technologie en étroite coopération avec le gouvernement et les autres acteurs du terrain.

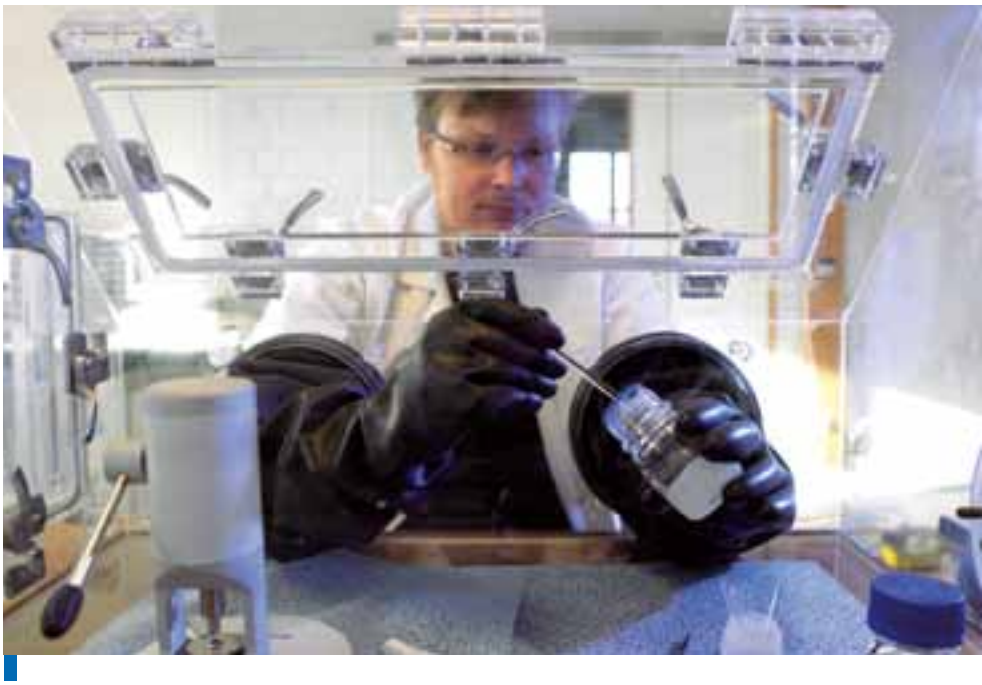

© Christof Weber/SIP

e) Assurer un transfert de savoir vers les acteurs luxembourgeois et accroître la visibilité du Luxembourg en matière de sciences de la vie. À cet effet, Advent s'est notamment engagé à:
   - assurer une présence au Luxembourg;
   - former l'un ou l'autre analyste de l'administration gouvernementale;
   - organiser des réunions et des conférences spécialisées au Luxembourg.

Au sujet d'Advent Life Sciences

Advent Life Sciences est le fonds dédié aux sciences de la vie au sein d'Advent Venture Partners, une des entreprises en capital-risque les plus connues en Europe. Advent Life Sciences investit principalement dans des jeunes entreprises du secteur des technologies et sciences de la santé au Royaume-Uni, en Europe et aux États-Unis. Le fonds soutient des entreprises classées parmi les meilleures dans plusieurs domaines relatifs aux sciences de la vie, dont la découverte de nouvelles molécules, les technologies habilitantes, les technologies médicales et le diagnostic.

L'équipe d'Advent Life Sciences est leader en Europe en matière de capital-risque dans le domaine des sciences de la vie. Parmi ses investissements, on trouve PowderMed, une société ayant développé un vaccin thérapeutique ADN vendue à Pfizer; Thiakis, une société ayant développé un traitement contre l'obésité acquise par Wyeth Pharmaceuticals; Respivert, une société active dans le domaine des maladies respiratoires qui a été achetée par Johnson & Johnson; EUSA Pharma, une société pharmaceutique transatlantique active dans plusieurs segments, dont le traitement du cancer en stade terminal et les antidouleurs; Algeta (OSE: ALGETA), une société active dans l'oncologie, qui développe des traitements contre les métastases osseuses et les tumeurs disséminées.

Luxembourg Future Fund

À la demande du gouvernement, la SNCI mettra en place avec le FEI un Luxembourg Future Fund. Ce fonds aura comme objet de soutenir la diversification et le développement durables de l'économie luxembourgeoise en contribuant à attirer au Luxembourg, directement ou indirectement, des activités entrepreneuriales en phase de démarrage/développement/croissance ou des activités contribuant à l'innovation.

Luxembourg Future Fund sera géré par le FEI, qui y participera également en tant qu'investisseur minoritaire. Le FEI est spécialisé dans le financement à risque des petites et moyennes entreprises en Europe et est majoritairement détenu par la Banque européenne d'investissement. Avec actuellement plus de 12 milliards d'euros sous gestion, le FEI dispose d'une grande expérience et d'une excellente réputation dans le domaine du capital à risque pour les PME.

La taille visée du fonds s'élèvera à quelque 150 millions d'euros. Le FEI participera en tant qu'investisseur avec 30 millions d'euros. La SNCI prend une participation à hauteur de 120 millions d'euros.

Le FEI sera chargé de la gestion du fonds. Il recourra aux compétences internes de ses départements en vue de la sélection, de l'analyse et du suivi des dossiers investis. Luxembourg Future Fund devra fonctionner suivant les règles de gouvernance du FEI.

Ce fonds pourra profiter pleinement non seulement des structures et du savoir-faire du FEI pour la mise en place et la gestion, mais aussi de son expérience et de sa réputation pour le choix des projets dans lesquels investir, le cas échéant aussi avec des co-investisseurs.

Stratégie d'investissement du Luxembourg Future Fund et nouvel instrument de diversification et de développement durables de l'économie luxembourgeoise

Deux grands principes cumulatifs de gestion régiront le Luxembourg Future Fund:

1) Rentabilité financière: le fonds sera géré et investira selon des critères strictement commerciaux avec des objectifs de performance financière bien définis à l'avance et en accord avec le profil de risque du fonds.

2) Retombées pour l'économie luxembourgeoise: les investissements du fonds devront avoir une dimension permettant de s'attendre à avoir un impact en termes de diversification et de développement durables de l'économie luxembourgeoise.

Le Luxembourg Future Fund réalisera des investissements directs et indirects, ces derniers via une

activité fonds de fonds, dans des PME innovantes en phase de démarrage, de développement ou de croissance, actives dans les secteurs technologiques les plus variés (ICT, Cleantech et autres, à l'exclusion, directe et indirecte, du secteur des technologies de la santé/Life Sciences). Il contribuera indirectement au développement d'un écosystème en capital-risque au Luxembourg.

Les investissements seront réalisés dans des conditions *pari passu* avec les co-investisseurs potentiels des projets investis, tout en respectant les critères de rentabilité financière du fonds.

L'environnement luxembourgeois existant, avec ses infrastructures (ICT, logistique) et son cadre fiscal (loi sur la propriété intellectuelle), viendra soutenir les efforts entrepris dans ce contexte pour favoriser le développement économique et la diversification du Luxembourg.

Luxembourg Future Fund investira soit directement, soit indirectement à travers des fonds de fonds à capital-risque, le cas échéant avec d'autres co-investisseurs.

Un nouvel instrument de diversification et de développement durables

Il est entendu que le mode de fonctionnement est tel que l'État et la SNCI ou d'autres vont pouvoir contribuer au *deal flow* en signalant au gestionnaire des projets potentiellement éligibles. Partant, Luxembourg Future Fund constituera un nouvel instrument complémentaire et d'importance de la politique de diversification et de développement durables de l'économie luxembourgeoise.

Le Luxembourg Future Fund devra décider d'une liste en principe négative des investissements ne remplissant pas les critères de responsabilité éthique, sociale ou environnementale.

Structure légale du Luxembourg Future Fund

Le FEI a une préférence pour un fonds fermé sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé – SIF SICAV SA. Il s'agit d'une structure de fonds qui doit obtenir l'agrément de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) et qui fonctionne sous la surveillance de cette dernière.

Durée du fonds

Il est proposé que le fonds en question ait une durée de 15 ans, qui peut être prolongée de maximum deux ans. Les investissements se feront sur les cinq premières années, avec la possibilité d'augmenter la période d'investissement d'un an, sans toutefois exclure des réinvestissements ultérieurs des revenus générés par la cession d'actifs. Les parties devront s'engager en temps utile à discuter d'un fonds successeur (principe d'un fonds *evergreen*).

Gouvernance et *reporting*

Dans le cas d'une SICAV SA, le Luxembourg Future Fund fonctionnera avec un conseil d'administration qui se composera de trois membres (deux membres seront désignés par la SNCI et un membre par le FEI) et une assemblée d'actionnaires disposant des droits leur réservés par la loi et les statuts. Le Conseil sera informé des investissements du fonds. Il lui incombera notamment d'assurer que tous les documents officiels requis soient préparés et transmis aux autorités de contrôle compétentes et que les assemblées des actionnaires soient préparées et tenues selon les règles de l'art.

Dans le cadre de la stratégie d'investissement arrêtée par les actionnaires, le FEI, en tant que gestionnaire du fonds, disposera d'un pouvoir de gestion indépendant (sélection, analyse et suivi des dossiers investis) qui lui sera délégué par le conseil d'administration du Luxembourg Future Fund. Le FEI produira des rapports trimestriels sur le développement des investissements réalisés.

Un comité d'investissement sera créé (deux membres seront désignés par la SNCI et un membre par le FEI), qui disposera d'un droit de refus en ce qui concerne les décisions définitives d'investissement du fonds, identifiées et proposées par le gestionnaire, notamment afin de vérifier le respect de la condition concernant les retombées luxembourgeoises. Il est prévu que le comité d'investissement disposera aussi d'un droit de regard au niveau du suivi des projets et des désinvestissements.

***Closing* et démarrage des activités**

Bien que le *closing* du fonds soit prévu pour le 1er semestre 2012, il est proposé que d'autres investisseurs stratégiques, qui adhéreraient aux objectifs et à la stratégie

d'investissement du Luxembourg Future Fund et qui seraient prêts à s'engager pour une participation substantielle d'au moins 50 millions d'euros, pourraient rejoindre le fonds pendant les 12 mois suivant cette date. Chaque nouvel investisseur devrait être approuvé par les deux investisseurs fondateurs, FEI et SNCI. Il est prévu que la SNCI reste, dans toutes les circonstances, majoritaire au niveau des droits de vote et du capital social.

Luc Frieden présente la situation des finances publiques

20 janvier 2012

Le 20 janvier 2012, le ministre des Finances, Luc Frieden, a détaillé la situation des finances publiques telle qu'elle se présentait fin décembre 2011.

Il a tout d'abord rappelé les deux piliers d'une politique budgétaire cohérente et équilibrée, à savoir des finances publiques saines et une stratégie de croissance qui permet de construire l'avenir du pays. Après le lancement de deux fonds d'investissement le 19 janvier 2012, avec le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, fonds qui sont, selon Luc Frieden, «des investissements pour l'avenir du pays», il a fait le point sur l'évolution des finances publiques en apportant certaines explications aux chiffres présentés.

Il faut tout d'abord relever que la situation des dépenses ne peut être clairement définie qu'à la fin du mois de mars, au moment de la clôture de l'exercice budgétaire 2011. Il existe donc un décalage entre la situation des recettes et celle des dépenses en début d'année; une mise en relation entre ces deux volets du budget n'est pas possible. Les dépenses risquent d'augmenter encore considérablement en raison notamment des transferts de la Sécurité sociale, qui sont versés durant le mois de mars de l'année subséquente.

Cela étant, Luc Frieden a estimé que les dépenses évoluaient pour l'instant plus ou moins en concordance avec les prévisions budgétaires. Enchaînant ensuite sur les recettes de l'année 2011, il a pu constater qu'elles étaient en ligne avec le projet de budget, tout en affichant une progression plus dynamique, c'est-à-dire une augmentation de 5% par rapport au projet de budget 2011.

L'évolution positive des recettes est, selon Luc Frieden, imputable à deux causes majeures. D'une part, il s'est félicité d'une plus grande efficacité dans le recouvrement des impôts par les administrations fiscales, notamment pour les sociétés dans le secteur financier, mais aussi pour les impôts indirects. D'autre part, il a constaté une renaissance des activités internationales qui ont connu une évolution positive grâce au commerce électronique qui a généré 550 millions d'euros, soit 130 millions d'euros (30%) supplémentaires en 2011, et à l'industrie des fonds d'investissement qui a engendré 620 millions, soit 20 millions d'euros supplémentaires.

Tout en se réjouissant de cette évolution positive, Luc Frieden l'a relativisée en expliquant que ces ressources sont marquées par une grande fragilité et volatilité, et «qu'elles ne peuvent être inscrites dans la durée et transposées d'une année budgétaire à l'autre». Pour illustrer ses propos, le ministre des Finances s'est référé à la grande dépendance du Luxembourg à l'égard des recettes provenant du secteur financier, qui représentent actuellement 38% du PIB. «Un taux de dépendance qu'on ne peut observer dans aucun autre pays du monde», a-t-il tenu à préciser.

Vu que le calcul des recettes et des dépenses pour l'année 2011 ne sera définitivement clôturé qu'en mars 2012, Luc Frieden ne s'est pas prononcé sur le solde définitif, tout en rappelant que le budget resterait déficitaire.

Luc Frieden au Frankfurt Finance Summit 2012

21 mars 2012

Le 21 mars 2012, le ministre des Finances, Luc Frieden, s'est rendu au Frankfurt Finance Summit 2012, événement organisé par la Frankfurt Main Finance.

Ce rendez-vous annuel et prestigieux rassemble les acteurs principaux de la place financière de Francfort autour des sujets d'actualité. Le sommet de cette année a eu lieu sous le thème «Regaining systemic resilience».

Lors de son discours, «The process of building a Stability Union», Luc

Frieden a rappelé les différentes étapes de la crise financière, qui s'est transformée en crise de la dette souveraine dans la zone euro. Il a souligné le fait que la direction prise dans le cadre de la gestion de crise était désormais la bonne, mais que les efforts de tous les acteurs concernés ne pourraient cesser avant bien longtemps encore. Il a ensuite partagé sa vision de l'Europe, qu'il a définie par une intégration politique plus poussée, sans nier les spécificités économiques de chaque État membre. Selon lui, l'ère dans laquelle nous vivons est caractérisée par une interdépendance croissante de nos États et l'État nation ne peut plus apporter seul une réponse aux questions et défis qui se posent de manière similaire à tous les États membres. Il s'agit également de redéfinir la paix qui ne peut plus être réduite à une absence de guerre, mais qui doit, en Europe, être synonyme de projet commun. Ce qui a été fait en Europe jusqu'à présent est remarquable, mais il reste encore beaucoup à faire et il faut s'y atteler avec conviction et détermination.

En marge du sommet, Luc Frieden a également eu une entrevue avec le ministre des Finances du land de Hesse, le Dr Thomas Schäfer, pour discuter entre autres de la taxe sur les transactions financières. Par rapport à l'importante place financière de Francfort, Thomas Schäfer a exprimé son inquiétude quant aux discussions européennes sur cette taxe et a partagé avec Luc Frieden ses réflexions à ce sujet. Ils ont été d'accord pour reconnaître l'importance d'un débat plus fondamental sur la façon dont les acteurs du monde financier doivent contribuer aux conséquences de la crise, mais que la taxe sur les transactions financières, telle qu'elle est actuellement envisagée par la Commission européenne, ne constitue pas une réponse adéquate et risque plutôt de provoquer une délocalisation des transactions financières vers d'autres places financières. Ils ont convenu d'approfondir cet échange et de réfléchir davantage à d'autres solutions possibles.

Présentation des prévisions en matière de finances publiques pour les années 2011-2015

21 mars 2012

Le 21 mars 2012, le ministre des Finances, Luc Frieden, a invité à une présentation des prévisions en matière de finances publiques pour les années 2012-2015. Celles-ci ont été établies par le comité de prévision, organe mis en place il y a deux ans par le ministre des Finances et le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur. Il est composé de représentants du ministère des Finances (Inspection générale des finances, Trésorerie de l'État), de l'Administration des contributions directes, de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, de l'Administration des douanes et accises, du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, du ministère de l'Intérieur et à la Grande Région, du Statec, de l'Inspection générale de la sécurité sociale et de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF). Son but est de rassembler toutes les données pertinentes en matière de finances publiques et d'établir des prévisions pour le gouvernement.

Le directeur du Statec, Serge Allegrezza, a présenté les prévisions macroéconomiques. D'après celles-ci, le Luxembourg, en récession depuis le dernier trimestre 2011, devra faire face à une diminution de son PIB réel de 0,9% en 2012. Une reprise de l'économie luxembourgeoise n'est attendue qu'à partir de l'année 2013. Il est en outre estimé que l'emploi intérieur, qui réagit normalement avec un décalage de 12 à 18 mois sur une récession, augmentera de 1,4% en 2012, de 0,8% en 2013, de 1,4% en 2014 et de 2,8% en 2015, et que le taux de chômage passera de 6,7% en 2012 à 7,7% en 2015.

Le directeur du Trésor, Georges Heinrich, s'est penché sur les recettes de l'administration publique. À législation constante et d'après les prévisions du comité, les recettes n'augmenteront en moyenne que de 3% par an entre 2012 et 2015. Pour l'exercice 2012, le comité estime que les recettes n'augmenteront que de 1,8%, alors que le gouvernement avait tablé sur une augmentation de 4,9% au moment de l'établissement du budget 2012.

Le directeur du Trésor a également attiré l'attention sur l'évolution des recettes de TVA sur les activités de commerce électronique. Si le Luxembourg profite actuellement encore du régime d'imposition suivant le lieu d'établissement du prestataire de services par Internet – et qui génère des recettes de TVA d'environ 600 millions d'euros par an –, la situation changera à

partir de 2015 lorsque les activités de commerce électronique seront soumises au régime d'imposition du pays du consommateur. Selon Georges Heinrich, le Luxembourg devra à ce moment faire face à une diminution substantielle de ces recettes de TVA, estimée en 2015 à plus de 600 millions d'euros.

Le directeur de l'Inspection générale des finances, Jeannot Waringo, a analysé les évolutions au niveau des dépenses de l'administration publique. Il a noté que la crise avait entraîné une détérioration du besoin de financement de l'administration publique à cause d'un ralentissement de la croissance des recettes par rapport aux dépenses. En effet, en même temps, les dépenses publiques, à cause de leur caractère d'inflexibilité notamment imputable à de nombreuses dispositions législatives, ont continué à évoluer avec des taux de croissance importants. En conséquence, les dépenses de l'administration publique dépassent les recettes depuis 2009, a dit Jeannot Waringo. À législation constante, le déficit de l'administration publique au Luxembourg risque ainsi de dépasser, à partir de 2013, le seuil critique de -3% du produit intérieur brut prévu par le traité et à partir duquel un État membre entre dans la procédure sur les déficits excessifs.

«Un solde négatif doit être financé», a enchaîné Georges Heinrich. Sur la base des prévisions, le comité estime le besoin de financement de l'administration publique à un milliard d'euros par an entre 2012 et 2015. D'après ce scénario, la dette publique s'élèverait en 2015 à 12 milliards d'euros (25% du PIB).

«Lorsque la dette augmente, le service de la dette augmente aussi», a continué le directeur du Trésor, en précisant que le remboursement de la dette dépasserait les 300 millions d'euros par an à partir de 2013-2014. Georges Heinrich a également souligné «l'importance pour le Luxembourg de se financer à des conditions favorables et dès lors l'importance cruciale pour le Grand-Duché de garder son statut AAA auprès des agences de notation».

Après la présentation de ces données par les membres du comité de prévision, le ministre des Finances a rappelé qu'il s'agissait bel et bien d'estimations, que les chiffres évolueraient en permanence et que ces prévisions avaient été établies à politique inchangée (législation constante). À ses yeux, elles demandent toutefois un débat très large dans le pays et constituent un point de départ essentiel pour les prochaines discussions politiques.

Luc Frieden a souligné en particulier que «la situation a changé, qu'elle n'est pas bonne et qu'il y a lieu d'agir. Si nous continuons à ce rythme, la situation s'aggravera».

Le ministre des Finances a estimé qu'une nouvelle culture au niveau des dépenses serait nécessaire. Selon lui, il faudra procéder avec plus de prudence avant de décider de nouvelles dépenses et réexaminer les dépenses existantes. Concrètement, il veut refixer les priorités pour les quatre principaux groupes de dépenses de l'administration publique: les investissements, les transferts sociaux, les rémunérations et les frais de fonctionnement. L'équité sociale et un environnement économique attrayant sont les mots d'ordre qui devront guider ce processus, de même que la solidarité intergénérationnelle.

Luc Frieden a aussi écarté l'option d'un endettement permanent. «S'il est plus facile à court terme d'emprunter de l'argent, ces emprunts empoisonnent à long terme le développement d'un pays», a-t-il insisté.

Débat de consultation sur les orientations de la politique budgétaire: Luc Frieden appelle de ses vœux «une nouvelle culture des dépenses»

29 mars 2012

Le 29 mars 2012, un débat de consultation sur les orientations de la politique budgétaire du gouvernement à la lumière du «semestre européen» s'est déroulé à la Chambre des députés. À l'issue du débat, le ministre des Finances, Luc Frieden, a pris la parole au nom du gouvernement (page 334).

La référence à une question empruntée au président de la République fédérale d'Allemagne, Joachim Gauck, «à quoi doit ressembler ce pays dont nos enfants diront un jour que c'est leur pays», a permis à Luc Frieden de résumer l'enjeu de la question que le Luxembourg doit se poser dans le domaine réduit des finances publiques, qui «constituent la base d'une panoplie de domaines poli-

tiques et de l'orientation de notre pays, aujourd'hui et dans le futur».

Lors de son intervention, Luc Frieden a attiré l'attention sur la nouveauté de ce débat, rappelant qu'il se déroulait pour la première fois en amont de l'envoi à Bruxelles du programme de stabilité et de croissance dans le cadre du semestre européen visant à mieux coordonner les politiques économiques et budgétaires des États membres.

D'après les vœux du ministre des Finances, le débat doit déboucher sur des propositions concrètes concernant «la manière dont nous appréhendons le futur de notre pays» et qui seront prises en considération lors de l'élaboration du programme de stabilité et de croissance et du budget. Dans son analyse, le débat «doit être orienté vers un objectif précis», qui est «d'avoir des finances publiques saines au Luxembourg, de cantonner le ratio de la dette publique sur le long terme, de préserver la cohésion sociale dans un environnement propice à la création de nouveaux emplois».

Luc Frieden, qui a ensuite brossé le tableau de l'évolution des finances publiques, a estimé que «la situation des finances publiques n'est pas bonne». La principale raison de cet état réside, selon Luc Frieden, dans l'écart entre les recettes et les dépenses, écart qui continue à s'exacerber, et recettes et dépenses qui «ne respirent plus simultanément». Pour illustrer ses propos, le ministre des Finances s'est référé aux déficits accumulés entre 2009, 2010 et 2011 au niveau de l'administration publique et de l'administration centrale. À législation constante, le déficit de l'administration publique au Luxembourg risque ainsi de dépasser à partir de 2013 le seuil critique de -3% du PIB préconisé par le volet préventif du pacte de stabilité et de croissance.

Luc Frieden a également annoncé que le solde au niveau de l'administration publique s'était clôturé en 2011 avec un déficit de 0,6%, soit 250 millions d'euros. Au niveau de l'administration centrale, le déficit atteint 2,5%, soit 1 milliard et 43 millions d'euros. «Cette dégradation des finances publiques considérée sur un an n'est pas une catastrophe», a-t-il estimé, avant de mettre en garde «qu'une telle évolution sur le long terme devrait nous préoccuper».

Une stratégie axée sur la réduction des dépenses

«Or, l'accumulation de déficits appelle des moyens financiers pour permettre de financer ces déficits», a déclaré Luc Frieden, avant de passer en revue deux mesures politiques qui permettent de cantonner les déficits.

La première mesure, écartée par Luc Frieden, consiste à financer le déficit public en contractant des emprunts, ce qui aura pour conséquence d'exacerber l'endettement public. «Cette dette n'est pas perceptible à court terme, mais constituera un véritable fardeau pour la population à long terme», a expliqué Luc Frieden, en faisant allusion aux hausses généralisées d'impôts qu'elle entraînera. Il a en outre attiré l'attention sur la hausse du poids de la dette, à savoir la somme des intérêts, mais aussi le taux des intérêts à payer.

Quant à la seconde mesure, privilégiée par Luc Frieden, elle prévoit de réduire les déficits soit en réduisant les dépenses, soit en augmentant les impôts. Il a souligné «la volonté du gouvernement de réduire substantiellement les déficits», et rappelé que «le comité de prévision préconise une réduction de 1,5 milliard d'euros sur les trois prochaines années». Tout en soulignant la fragilité des prévisions économiques dans un contexte marqué par de fortes incertitudes, Luc Frieden a expliqué que le gouvernement devrait réduire son déficit de 500 millions en 2013 et 2014.

Le ministre des Finances a appelé de ses vœux une «nouvelle culture des dépenses», ajoutant «qu'il ne s'agira pas d'arrêter de dépenser, mais de dépenser autrement». Il a plaidé pour un changement de mentalité qui devrait se faire au niveau de l'affectation effective des dépenses. Le changement de paradigme doit être établi en se basant sur des critères respectant l'égalité sociale, la solidarité intergénérationnelle et l'efficacité.

Parallèlement, Luc Frieden a estimé que les quatre grands blocs de dépenses (les investissements, les transferts sociaux, les rémunérations chez l'administration publique, les frais de fonctionnement chez l'État) devaient être soumis à un examen approfondi.

Côté recettes, il s'agira de créer un nouveau paysage des impôts, «qui permettra au Luxembourg de rester compétitif par rapport à l'étranger».

«Chacun de nous doit consentir des efforts», a-t-il dit, en ajoutant que l'imposition «doit être juste, raisonnable et compréhensible pour les citoyens». Et d'ajouter que les changements pourront porter sur l'imposition directe, indirecte ou les deux en même temps.

Un effort collectif et solidaire

«Cet exercice que nous devons passer n'est ni facile pour le gouvernement, ni pour la Chambre des députés, ni pour les citoyens», a reconnu Luc Frieden, en précisant «que les efforts à consentir porteront sur le court terme». «Sur le long terme, en revanche, si nous voulons que ce pays conserve des finances publiques saines qui sont pourtant la base de tout développement socioéconomique, alors l'exercice s'avérera peut-être plus simple.»

Le ministre des Finances, qui a lancé un appel à consentir «un effort collectif et solidaire», s'est montré confiant quant au fait de «relever le défi».

Signature par Luc Frieden et Wolfgang Schäuble de l'accord de non-double imposition entre le Luxembourg et l'Allemagne

23 avril 2012

Der Bundesminister der Finanzen, Dr. Wolfgang Schäuble, und der Minister der Finanzen, Luc Frieden, haben am 23. April 2012 in Berlin das neue Abkommen zur Vermeidung der Doppelbesteuerung auf dem Gebiet der Steuern vom Einkommen zwischen der Bundesrepublik Deutschland und dem Großherzogtum Luxemburg unterzeichnet.

Es handelt sich um eine umfassende Überarbeitung des alten Abkommens. Es entspricht in Struktur und Inhalt dem Musterabkommen der Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung sowie den deutschen und luxemburgischen Grundsätzen zur Doppelbesteuerungsabkommen-Politik. Damit ist der Abschluss eines modernen Doppelbesteuerungsabkommens gelungen, das eine doppelte Besteuerung in den beiden Ländern vermeidet.

Doppelbesteuerungen sind ein erhebliches Hindernis für Handel und Investitionen. Das Abkommen hilft die beiderseitigen Wirtschaftsbeziehungen zu vertiefen und zu fördern. Eine wichtige Neuerung ist die Senkung der Quellensteuersätze bei Dividenden. An dem Nullsatz für Zinsen und dem Quellensteuersatz in Höhe von 5% bei Lizenzgebühren wird festgehalten. Das Abkommen enthält nun auch eine Regelung zur Besteuerung von Ruhegehältern aus der Sozialversicherung sowie der Betriebsrenten, die künftig dem Quellensteuerstaat zugeordnet werden. Das schafft Rechtsklarheit für viele Rentner.

Doppelbesteuerungsabkommen haben zudem das Ziel, eine Besteuerung auch in grenzüberschreitenden Fällen sicherzustellen.

Das neue Abkommen wird mit Austausch der Ratifikationsurkunden das derzeit noch geltende Doppelbesteuerungsabkommen aus dem Jahr 1958 ersetzen.

Présentation des mesures de consolidation budgétaire arrêtées par le gouvernement

27 avril 2012

Le 27 avril 2012, le ministre des Finances, Luc Frieden, a présenté le programme de stabilité et de croissance (PSC) pour la période 2012-2015, incluant les mesures de consolidation budgétaire approuvées par le gouvernement. Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, a présenté à cette occasion le programme national de réforme (PNR), Luxembourg 2020, élaboré dans le cadre de la stratégie communautaire Europe 2020.

L'adoption par le gouvernement de ces deux documents stratégiques et leur transmission à la Commission européenne à des fins d'évaluation des politiques y présentées s'inscrit dans le cadre du semestre européen, qui vise un double objectif: réaliser au niveau national une meilleure intégration entre la politique budgétaire telle que présentée dans le PSC et les politiques structurelles telles que présentées dans le PNR, et renforcer au niveau européen la surveillance et la coordination des politiques budgétaires par une meilleure intégration entre le processus budgétaire national et le cadre de la gouvernance économique européenne.

Avant de présenter les mesures de consolidation budgétaire arrêtées par le gouvernement, le ministre des Finances a brièvement passé en revue le contexte budgétaire actuel. Il a rappelé que le solde de l'administration publique était déficitaire depuis 2008 et que le déficit au niveau de l'administration centrale s'élevait même à plus d'un milliard d'euros par an depuis 2009. Par conséquent, la dette publique a augmenté pour s'élever en 2012 à près de 20% du PIB, a précisé Luc Frieden, qui veut rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, et réexaminer les grands blocs de dépenses.

Les mesures de consolidation budgétaire arrêtées par le gouvernement se chiffrent à 535 millions d'euros par an (1,2% du PIB) au cours de la période 2013-2015. Elles portent à raison de 2/3 sur des réductions des dépenses publiques et à raison de 1/3 sur des augmentations d'impôts. Selon le ministre des Finances, ces mesures doivent être vues ensemble avec la modulation de l'indexation automatique des salaires et avec la réforme du système de pension.

En matière de dépenses publiques, le paquet prévoit des économies au niveau des investissements de l'État de l'ordre de 125 millions d'euros par rapport au programme d'investissement pluriannuel.

L'avenant à l'accord salarial pour la fonction publique signé le 27 avril avec la Confédération générale de la fonction publique (CGFP) permettra de réaliser des économies de 55 millions d'euros par an jusqu'à la fin de l'actuelle période législative.

Des ajustements seront aussi opérés au niveau des subventions. Ainsi, les primes pour voitures à faible émission de gaz à effet de serre seront supprimées, étant donné qu'elles ont rempli leur but, à savoir la promotion de voitures plus écologiques. Les économies s'élèvent à 10 millions d'euros en la matière.

Au niveau des prestations sociales, il n'y aura pas d'ajustement des pensions en 2013. Des adaptations seront aussi opérées au niveau des chèques-services. Au total, les mesures permettront d'économiser 100 millions d'euros au titre de transferts aux ménages par rapport à la trajectoire, à politique inchangée.

En matière de recettes publiques, les accises sur le tabac et l'essence seront augmentées (+35 millions d'euros). Un impôt minimal sur les entreprises sera introduit (+50 millions d'euros), tandis que l'impôt de solidarité sera augmenté de 2% pour les ménages et les entreprises (+100 millions d'euros).

Le ministre des Finances a précisé que lors de l'élaboration de cet ensemble de mesures, une attention particulière avait été accordée aux critères de la solidarité intergénérationnelle, du maintien de la cohésion sociale au Luxembourg ainsi que de la limitation d'effets négatifs sur la reprise économique.

Malgré l'adoption de ces mesures et une croissance du produit intérieur brut réel entre 2 et 4% l'an au cours de la période 2013-2015, le solde de financement de l'administration publique restera déficitaire. «En 2015, le déficit augmentera même davantage, étant donné que les recettes générées par le commerce électronique diminueront à partir de ce moment avec le changement du régime d'imposition», a expliqué Luc Frieden.

Outre les mesures arrêtées par le gouvernement en date du 27 avril, des mesures additionnelles seront étudiées dans cinq domaines: politiques de l'emploi, frais de fonctionnement de l'État, subsides aux ménages, aides financières en matière des énergies renouvelables, logement.

«Nous sommes encore loin de la sortie de la situation financière difficile», a estimé le ministre des Finances. «Mais les décisions d'aujourd'hui sont un pas dans la bonne direction», a-t-il dit, avant de conclure que «des finances publiques saines sont la base pour une politique économique solide. Sans finances publiques saines, il n'y aura pas de croissance et pas de création d'emplois».

Le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Étienne Schneider, a présenté ensuite le PNR, Luxembourg 2020, élaboré dans le cadre de la stratégie communautaire Europe 2020.

Le PNR reprend les priorités retenues par le Luxembourg dans le cadre de sa stratégie de croissance. Ces priorités concernent cinq domaines: la recherche et l'innovation, l'énergie, le marché de l'emploi, l'éducation et l'inclusion sociale.

Présentation de la situation des finances publiques au 1er trimestre 2012

4 mai 2012

Le 4 mai 2012, le ministre des Finances, Luc Frieden, a présenté la situation des finances publiques au niveau de l'administration centrale au 1er trimestre 2012.

Avant d'entrer dans le détail, Luc Frieden a mis en garde contre toute extrapolation des chiffres du 1er trimestre à l'ensemble de l'année en cours. «Si les chiffres du 1er trimestre permettent de dégager une certaine tendance, ils ne peuvent certainement pas être multipliés par quatre pour obtenir le niveau des recettes et des dépenses pour l'année entière», a-t-il dit. De plus, la situation des finances publiques au 1er trimestre de l'année précédente était marquée par un certain nombre de phénomènes exceptionnels, à la fois du côté des recettes que du côté des dépenses, a noté le ministre.

Recettes en stagnation

Au total, les recettes ont diminué de 5% au 1er trimestre 2012 par rapport à la même période de l'année 2011. Si l'on tient compte de certains phénomènes exceptionnels, les recettes se situent à peu près au même niveau qu'en 2011. Cette stagnation des recettes «n'est pas bien, étant donné qu'elles avaient toujours tendance à augmenter par le passé», a remarqué Luc Frieden.

L'impôt sur les collectivités a baissé de 47% (-252 millions d'euros) entre 2012 et 2011 (janvier-mars). Il y a néanmoins lieu de prendre en compte le recouvrement extraordinaire d'un solde important auprès d'une entreprise au cours du 1er trimestre de l'année 2011. En faisant abstraction de ceci, cet impôt est en stagnation, alors que d'autres catégories de recettes, telles que l'impôt sur les salaires et traitements, évoluent conformément aux prévisions budgétaires, a expliqué Luc Frieden.

La TVA est en hausse de 6%, ce qui est en ligne avec les prévisions retenues dans le cadre du budget 2012. Cette hausse s'explique principalement par une hausse des recettes sur le commerce électronique. Dans ce contexte, Luc Frieden a encore une fois rappelé que les recettes de TVA sur le commerce électronique, qui ont fait presque 25% de toutes les recettes de TVA au cours du 1er trimestre de 2012, «ne sont pas durables» étant donné qu'elles disparaîtront graduellement à partir de 2015 avec le changement du système d'imposition. En vertu de ce basculement de régime, le Luxembourg devra ainsi renoncer à des recettes de TVA estimées à quelque 600 millions d'euros en 2015.

La taxe d'abonnement, c'est-à-dire l'impôt prélevé sur les avoirs des fonds d'investissement, a diminué de 10% (-16 millions d'euros). La baisse de cette taxe, qui s'est toujours distinguée par une grande volatilité durant la crise, s'explique par la situation difficile aux Bourses.

Dépenses en augmentation

Du côté des dépenses, qui ont augmenté au total de 11% par rapport au 1er trimestre de l'année 2011, la consommation intermédiaire de l'administration centrale a augmenté de 10%. Cette hausse s'explique entre autres par le paiement du loyer pour le nouveau lycée à Mersch, construit dans le cadre d'un PPP (partenariat public-privé). La catégorie «Autres transferts courants» a augmenté de son côté de 13%, hausse qui s'explique en partie par la mise en œuvre des accords bipartites d'octobre 2011.

Au total, le solde de l'administration centrale enregistre un déficit de 700 millions d'euros au 1er trimestre 2012. En faisant abstraction des phénomènes exceptionnels, le déficit s'élève toujours à quelque 450 millions d'euros. Répétant qu'une extrapolation de ces chiffres sur un an n'est pas possible et s'agissant uniquement de l'administration centrale, Luc Frieden a rappelé que le gouvernement avait tablé sur un déficit de 1,1 milliard d'euros au niveau de l'administration centrale dans le cadre du budget 2012.

En guise de conclusion, Luc Frieden a dit que les dépenses continuaient à augmenter plus rapidement, alors que les recettes – certes marquées par une certaine volatilité – avaient stagné, voire diminué au 1er trimestre 2012. Selon lui, il n'y aurait donc aucune alternative aux mesures de consolidation budgétaire arrêtées la semaine dernière par le gouvernement.

Luc Frieden signe un protocole modifiant la convention de non-double imposition avec la Pologne

7 juin 2012

Dans ses efforts pour améliorer le réseau des conventions de non-double imposition, le ministre des Finances, Luc Frieden, a signé en date du 7 juin 2012, avec l'ambassadeur de la république de Pologne, Bartosz Jalowiecki, le protocole modifiant la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la république de Pologne tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

Les dispositions du protocole permettront tout d'abord d'améliorer le cadre fiscal en ce qui concerne les dividendes, les intérêts et les redevances.

En effet, l'article 10 concernant l'imposition des dividendes a été modifié et prévoit sous certaines conditions une imposition exclusive des dividendes dans l'État de résidence du bénéficiaire effectif. En outre, il convient de relever que les dispositions du protocole impliquent pour les intérêts et les redevances une réduction du taux de la retenue d'impôts dans l'État de la source de 10% à 5%.

Une disposition relative aux sociétés immobilières a été ajoutée. Elle reprend l'approche préconisée par le modèle de convention fiscale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Le protocole modifie également les dispositions relatives à l'échange de renseignements afin de se conformer au standard de l'OCDE et contient des précisions quant aux conditions et modalités à respecter en cas d'une demande de renseignements.

Les dispositions relatives à l'élimination des doubles impositions ont été modifiées afin de mieux refléter la politique conventionnelle actuelle de chacun des deux États contractants.

Luc Frieden au sujet des négociations des accords de non-double imposition en matière de transparence et d'échange de renseignements selon le modèle de l'OCDE

27 juin 2012

Dans une réponse à une question parlementaire du député François Bausch, le ministre des Finances, Luc Frieden, a fourni des précisions sur les négociations des accords de non-double imposition en matière de transparence et d'échange de renseignements selon le modèle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le nombre et l'origine des demandes d'entraides judiciaires ainsi que les suites que le Luxembourg a donné à ces demandes.

Dans sa réponse, Luc Frieden a détaillé tout d'abord que le gouvernement s'était attaché, depuis que le Luxembourg a retiré sa réserve au sujet de l'article 26-5 du modèle de convention fiscale de l'OCDE, à contacter tous ses partenaires conventionnels afin de renégocier les conventions préventives de double imposition.

Abordant le stade de renégociation avec les différents États, le ministre des Finances a énuméré les États avec lesquels des accords additionnels ont été paraphés, signés ou ratifiés:

- Allemagne, Arménie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Belgique, Corée du Sud;
- Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hong Kong, île Maurice;
- Inde, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Macédonie, Malte, Mexique;
- Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Royaume-Uni;
- Suède, Suisse, Turquie.

Les États avec lesquels les négociations sont en cours:

- Albanie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Malaisie;
- Maroc, Mongolie, République tchèque, Vietnam.

Les États qui n'ont pas encore réagi à la demande de (re)-négociation:

- Chine, Émirats arabes unis, Grèce, Indonésie, Kirghizstan, Koweït, Moldavie;
- Ouzbékistan, Slovaquie, Thaïlande, Tobago, Trinidad, Tunisie.

Les États avec lesquels de nouvelles conventions bilatérales contenant les dispositions de l'article

26-5 ont été paraphées, signées ou ratifiées:
- Arabie saoudite, Arménie, Bahreïn, Barbade, Croatie, Inde, Liechtenstein;
- Monaco, Oman, Panama, Qatar, Seychelles, Sri Lanka, Tadjikistan.

Les États avec lesquels les négociations en vue de nouvelles conventions bilatérales sont encore en cours de négociation:
- Égypte, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Pakistan;
- Serbie, Syrie.

Quant aux demandes d'entraides judiciaires conformément à l'article 26-5 du modèle de convention fiscale de l'OCDE, Luc Frieden a détaillé que 150 demandes avaient été introduites en vue de renseignements fiscaux. Sur l'ensemble de ces demandes, 56 ont pu être clôturées. Les demandes provenaient d'Italie, de Lettonie, d'Islande, d'Allemagne, du Danemark, d'Espagne, de Finlande, de Suède, de France et des Pays-Bas.

Luc Frieden a expliqué que l'ensemble des dossiers clôturés avaient donné lieu à un échange de renseignements.

FONCTION PUBLIQUE

Présentation du programme des actions positives dans le secteur public

17 avril 2012

Le 17 avril 2012, la ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative, Octavie Modert, et la ministre de l'Égalité des chances, Françoise Hetto-Gaasch, ont présenté le programme des actions positives dans le secteur public.

Le programme des actions positives, tel qu'il a été appliqué au cours des derniers mois dans le secteur public, existe depuis 2006, même si avant cette date, certaines entreprises s'engageaient déjà pour la thématique de l'égalité des sexes par des mesures ponctuelles, et cela depuis 1999 avec l'entrée en vigueur de la loi du 12 février 1999 pour la transposition du plan d'action national pour l'emploi 1998.

Le programme des actions positives était à l'époque principalement destiné au secteur privé de l'économie. Lors des dernières élections législatives de 2009, le gouvernement a décidé par son programme gouvernemental 2009-2014 d'étendre le programme des actions positives au secteur public.

C'est ainsi qu'au cours de l'été 2011, le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative et le ministère de l'Égalité des chances ont lancé un appel à candidature s'adressant aux départements ministériels et aux administrations publiques.

Les quatre administrations suivantes ont manifesté leur intérêt à participer au programme:
- le Statec (Institut national de la statistique et des études économiques);
- l'ADEM (Administration pour le développement de l'emploi);
- l'INAP (Institut national d'administration publique);
- l'APE (Administration du personnel de l'État).

Lors de la conférence de presse, Françoise Hetto-Gaasch a expliqué le contenu du programme des actions positives et a mis l'accent sur le fait que la participation à ce programme ne portait ses fruits que si le projet était soutenu par la direction.

Ayant mené l'enquête auprès des quatre administrations citées ci-dessus, le consultant externe Eurogroup Consulting SA a donné un petit aperçu des résultats engendrés, tout en soulignant la grande motivation et la disponibilité des personnes interrogées ainsi que le taux de participation exceptionnellement élevé à l'enquête.

Pour terminer, Octavie Modert s'est félicitée de l'image positive que la fonction publique donne de soi-même et a également annoncé qu'un deuxième appel à candidature serait lancé très prochainement par voie de circulaire ministérielle.

GRANDE RÉGION

Sommet informel de la Grande Région à Metz

26 juin 2012

Le 26 juin 2012, la présidence lorraine du 13e sommet de la Grande Région a tenu un sommet informel à Metz pour faire le point sur l'avancement des travaux en cours au niveau de la Grande Région. Le gouvernement luxembourgeois y

Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé, ministre de la Sécurité sociale, Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, et Jean-Marie Halsdorf, ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, au sommet informel de la Grande Région (© Conseil régional de Lorraine)

était représenté par le ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, Jean-Marie Halsdorf, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, et le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler.

La centrale nucléaire de Cattenom

Répondant à un engagement pris le 20 avril 2011, le sommet a pris acte des résultats des tests de résistance et des mesures de prévention, de la mise en place d'une série d'exercices d'urgence nucléaire et d'information des citoyens présentés par le préfet de région. Le représentant du Conseil général de la Moselle a, quant à lui, précisé l'état d'avancement des mesures d'ouverture de la commission locale d'information aux partenaires extérieurs.

Il a été donné acte à la partie française de la qualité de la collaboration qui a présidé à ces travaux en termes de transparence et gage d'une confiance réciproque.

Au cours d'un échange sur les différentes positions nationales et régionales en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire, les représentants du Grand-Duché de Luxembourg, de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat ont réitéré leur demande de fermeture de la centrale de Cattenom et leur opposition à une éventuelle prolongation de la durée de vie de cette centrale.

Plusieurs délégations ont également demandé une réalisation plus rapide des améliorations de sûreté suite aux évaluations post-Fukushima.

En ce qui concerne les exercices intitulés «Projets exercices nucléaires», les membres du sommet se sont mis d'accord pour préciser les conditions d'organisation de ces exercices, en souhaitant qu'ils se rapprochent le plus possible de situations réelles.

La nécessité pour la Grande Région de s'engager dans une forte collaboration au niveau de la transition énergétique a été confirmée, avec la volonté de faire de la Grande Région une région modèle pour les énergies renouvelables.

Région métropolitaine polycentrique transfrontalière (RMPT)

Issue de l'étude Metroborder, décidée sur proposition du Grand-Duché de Luxembourg et confirmée en juillet 2011 à Berlin à l'initiative de la Lorraine, cette démarche ambitieuse a pour objectif de donner à la Grande Région une visibilité et une compétitivité de niveau européen.

L'acte d'engagement a été adopté le jour même par les chefs des exécutifs: il prolonge la volonté exprimée en juillet 2011 à Berlin de traduire concrètement cette volonté par un programme d'actions qui pourrait trouver l'intérêt et l'appui financier de l'Union européenne dans le cadre de sa politique de

cohésion pour 2014-2020. Les membres du sommet ont également pris acte de l'architecture de ce programme d'actions, qui sera nourri par les contributions de chaque partenaire.

Mandat a été donné au président en exercice d'élaborer un texte définissant les conditions d'un développement différencié mais complémentaire de tous les territoires de la Grande Région, en tenant compte de leurs intérêts respectifs.

Le GECT, secrétariat permanent du sommet

Les exécutifs réunis ont fait le point sur l'état d'avancement des statuts du Groupement européen de coopération transfrontalière (GECT). Décision importante, car il représente le premier acte d'une gouvernance plus intégrée de la Grande Région. Ce GECT sera notamment chargé d'assurer la continuité des travaux, le suivi des groupes de travail et la coordination avec le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) et le Conseil parlementaire interrégional (CPI). Il sera installé au Grand-Duché de Luxembourg.

À la demande de la partie sarroise, le sommet a également convenu d'une démarche commune pour assumer le financement futur des réseaux EURES (European Employment Services). Il a pris acte des difficultés rencontrées par les travailleurs frontaliers bénéficiant d'une pension de retraite, astreints à une double imposition, et s'est engagé à saisir les autorités nationales compétentes de ce problème.

IMMIGRATION/ MIGRATIONS/ DÉMOGRAPHIE

Nicolas Schmit dresse le bilan 2011 en matière d'asile et d'immigration

31 janvier 2012

Le 31 janvier 2012, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, a dressé un état des lieux des principales évolutions en matière d'asile et d'immigration et a présenté les chiffres de l'année 2011 en la matière.

En se référant aux derniers chiffres de la Direction de l'immigration du ministère des Affaires étrangères, Nicolas Schmit a expliqué que le Luxembourg était confronté à une recrudescence dramatique du nombre de demandeurs de protection internationale, qui s'est établi à 2 164 en 2011.

L'analyse comparative illustre que le nombre de demandes enregistrées en 2011 constitue le triple par rapport à 2010 (786) et le quadruple par rapport à 2009 (505). Tout en replaçant le cas du Luxembourg dans un contexte européen, Nicolas Schmit a souligné «que le Luxembourg est, derrière Malte, de loin le pays qui a été confronté au plus grand nombre de demandes d'asile proportionnellement à sa population».

La ventilation des données par pays d'origine révèle que la ma-

Pays d'origine des personnes ayant demandé une protection internationale depuis janvier 2011 jusqu'à fin décembre 2011

Pays d'origine	Nombre de personnes	Pourcentage par rapport au total des demandes de 2011
Serbie	947	43,76%
ARYM	446	20,61%
Kosovo	152	7,02%
Monténégro	103	4,76%
Bosnie-et-Herzégovine	51	2,36%
Russie	49	2,26%
Iraq	43	1,99%
Tunisie	42	1,94%
Iran	35	1,62%
Algérie	30	1,39%
Autres	266	12,29%
Total	**2164**	**100%**

Origine des personnes ayant demandé une protection internationale en 2011

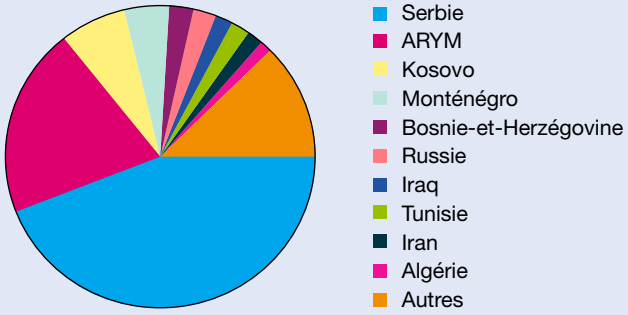

jorité des personnes ayant demandé une protection internationale entre janvier et décembre 2011 sont originaires de la Serbie (947, soit 43,61%), suivie de l'ancienne République yougoslave de Macédoine (446, soit 20,61%), du Kosovo (152, soit 7,02%) et du Monténégro (103, soit 4,76%).

Décisions en matière de protection internationale

En 2011, 1389 décisions ont été prises. 41 personnes ont bénéficié du statut de refugié, dont 9 personnes iraniennes et 9 personnes irakiennes. 6 personnes ont bénéficié d'une protection subsidiaire; 15 personnes ont bénéficié d'un statut de tolérance.

Dans 494 cas, le gouvernement a estimé que la demande introduite était «non fondée». 207 dossiers de personnes ayant eu un refus de protection internationale ont été traités dans le cadre de la procédure accélérée. 319 personnes ont renoncé de leur propre gré à leur demande de protection internationale.

Les rapatriements en 2011

En 2011, 582 personnes ont été rapatriées. Parmi ces rapatriements, il y avait 16 retours forcés, 483 retours volontaires et 63 retours de personnes dans le cadre de projets avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). La grande majorité des personnes éloignées étaient des ressortissants des Balkans (512 personnes), d'Afrique (25 personnes) et d'Amérique (15).

Évolutions des décisions en matière de règlement Dublin II

Nicolas Schmit a également présenté les chiffres du règlement Dublin II déterminant l'État membre de l'Union européenne qui est responsable pour examiner une demande d'asile en vertu de la convention de Genève. L'un des objectifs principaux du règlement de Dublin est d'empêcher qu'un demandeur présente des demandes dans plusieurs États membres. En 2010, le Luxembourg a transféré 170 personnes vers d'autres États membres de l'Union européenne, dont 44 vers la France, 33 vers la Belgique, 19 vers l'Allemagne et 18 vers l'Italie. Inversement, le Luxembourg a reconnu sa responsabilité dans 42 cas, dont 11 personnes provenant de Suisse et 9 des Pays-Bas.

Le nombre de personnes en rétention s'est élevé en 2011 à 129, dont 2 se sont évadées. 47 personnes ont été transférées vers le pays responsable du traitement de leur dossier conformément aux dispositions du règlement Dublin II. 23 ont été éloignées vers leur pays d'origine ou de provenance. La durée moyenne de la rétention était de 25,5 jours.

Décisions en matière d'immigration

Du 1er janvier au 31 décembre 2011, le Service des étrangers de la Direction de l'immigration a délivré 2384 titres de séjour à des ressortissants de pays tiers, dont 721 dans le cadre d'un regroupement familial, 545 à des résidents de longue durée, 241 autorisations pour des travailleurs salariés et 171 à des étudiants.

Immigration dans le cadre de la libre circulation des personnes en Europe

Nicolas Schmit s'est montré préoccupé par l'émergence d'un nouveau phénomène dans le contexte de la libre circulation des personnes en Europe. Pour illustrer ses propos, il s'est référé aux attestations d'enregistrement qui se

sont élevées à 10559 en 2011. La ventilation des chiffres par pays d'origine révèle qu'une grande majorité des attestations ont été accordées à des citoyens portugais (4059), français (2304) et belges (800).

Nicolas Schmit a surtout attiré l'attention sur la précarité des nombreux citoyens portugais embauchés avec un contrat à durée déterminée et qui viennent s'installer au Luxembourg sans disposer de réelles perspectives de travail. Le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration a sommé les entreprises luxembourgeoises de faire preuve de plus de responsabilité, estimant qu'il n'était «pas acceptable qu'il y ait, dans le contexte actuel marqué par un chômage élevé, des entreprises qui profitent de la misère de ces populations et attirent ces personnes au Luxembourg».

Demandeurs de protection internationale: structures de logement et conditions d'octroi d'une aide sociale

14 mars 2012

Le 14 mars 2012, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, a présenté les résultats de la consultation des administrations communales pour trouver des structures supplémentaires servant à loger des demandeurs de protection internationale.

Sur les 106 communes luxembourgeoises, 76 ont répondu au courrier conjoint du ministère et du Syvicol leur demandant de faire connaître leurs propositions, engagements et disponibilités quant aux structures et au nombre de demandeurs à loger sur leur territoire. Tous les répondants se sont dit prêts à assumer leur responsabilité, s'est réjouie la ministre. Certains d'entre eux ont même déjà fait des propositions concrètes pour loger à court terme des demandeurs de protection internationale. Au total, 285 places seront ainsi disponibles prochainement.

La ministre de la Famille et de l'Intégration a signalé ensuite qu'il n'avait jamais été question d'imposer aux communes un quota de 4/1000 de demandeurs par rapport au nombre d'habitants, mais que le nombre de 4 demandeurs par 1000 habitants avait été avancé afin de répondre aux besoins actuels. «Nous sommes encore à un stade où nous essayons de connaître les disponibilités des communes», a-t-elle dit, avant de préciser qu'il s'agissait ici bel et bien d'une responsabilité nationale, mais que l'État avait tout simplement besoin de l'appui des communes, étant donné que celles-ci sont propriétaires des structures et terrains pouvant servir à loger des demandeurs.

Le président du Syvicol, Dan Kersch, a également mis en avant la grande disponibilité des communes pour apporter leur aide dans ce dossier. Selon lui, les craintes des communes concernent surtout les aspects financiers pour la prise en charge et l'encadrement des demandeurs. À ce sujet, Marie-Josée Jacobs a répondu que l'État prendrait en charge tous les frais engendrés par la commune et que le tout serait formalisé dans une convention entre l'État et la commune en question. «Les conventions avec les communes sont conclues individuellement, ce qui constitue un grand avantage par rapport à une solution au niveau législatif. Nous disposerons d'une plus grande flexibilité, sans que les communes n'aient à supporter des charges financières plus importantes», a précisé la ministre de la Famille et de l'Intégration.

Ceci dit, il faut éviter que certaines communes ne se montrent pas solidaires, ont signalé Marie-Josée Jacobs et Dan Kersch. La mise en place d'un système de quotas par communes, revenant à répartir de manière égalitaire l'hébergement des demandeurs sur le territoire des communes, dépendra, selon la ministre, des efforts consentis par les communes dans les prochaines années. Et d'ajouter qu'un tel système serait évidemment plus contraignant. «Lorsqu'une commune ne se montre pas solidaire, l'État doit intervenir», a conclu Dan Kersch à ce sujet.

Lors de la conférence de presse, Marie-Josée Jacobs a également présenté les conditions et les modalités d'octroi d'une aide sociale aux demandeurs de protection internationale. Soulignant que le projet de règlement grand-ducal y relatif pourrait encore faire l'objet de modifications suite aux avis qui sont en train d'être recueillis, Marie-Josée Jacobs a énuméré un certain nombre de prestations que l'État pourrait accorder aux demandeurs de protection internationale. Ces prestations découlent aussi des obligations internationales du Luxembourg et sont au nombre de dix: l'hébergement, assorti d'une

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, et Dan Kersch, président du Syvicol (© SIP)

pension complète ou bien d'une fourniture de repas, l'allocation mensuelle, les soins médicaux d'urgence, la prise en charge des cotisations à titre de l'assurance volontaire, les moyens de transport publics, la guidance sociale, l'encadrement des mineurs non accompagnés, les soins et suivis psychologiques pour les personnes en ayant besoin, les conseils en matière sexuelle et reproductive, des aides ponctuelles en cas de besoin.

D'après le projet de règlement grand-ducal, le montant de l'allocation mensuelle, en cas d'hébergement en pension complète ou avec fourniture de repas, sera de 25 euros par personne adulte et de 12,5 euros par enfant mineur par mois. Si les repas ne sont pas fournis, l'allocation sera de 225 euros par personne adulte et par mois. Selon Marie-Josée Jacobs, ces montants ont été adaptés aux montants appliqués dans nos pays voisins.

Il est aussi prévu que les demandeurs pourront réaliser diverses prestations de service communautaire. Le tarif de cette aide sera de 2 euros par heure et un bénéficiaire ne pourra effectuer plus de 10 heures par semaine. Ce faisant, «il ne s'agit pas d'exploiter les demandeurs, mais simplement de les occuper», a précisé la ministre de la Famille et de l'Intégration, qui n'a toutefois pas exclu de rayer cette disposition du projet au vu des discussions menées et des avis recueillis au cours du processus législatif.

À côté de l'allocation mensuelle, les demandeurs pourront aussi bénéficier de bons d'achat pour des produits hygiéniques et les ustensiles scolaires, de même que pour les produits et aliments pour bébés. Le montant des bons varie en fonction de l'âge des demandeurs. Le système d'aides octroyées par le biais de bons a, selon la ministre, l'avantage d'assurer que l'aide est utilisée aux fins visées.

JUSTICE/DROITS DE L'HOMME

François Biltgen reçoit les représentants de l'Académie internationale de lutte contre la corruption

19 janvier 2012

Le 19 janvier 2012, le ministre de la Justice, François Biltgen, a eu une entrevue avec les représentants de l'Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA), dont l'ancienne ministre de la Justice de la république d'Autriche, Claudia Bandion-Ortner.

L'IACA, avec comme principaux soutiens l'Organisation des Nations unies et la Commission européenne, a comme mission première de dispenser des cours et des séminaires en matière de lutte anticorruption pour des professionnels des secteurs public et privé en créant une plateforme d'échange,

Claudia Bandion-Ortner, ancienne ministre de la Justice de la République d'Autriche, François Biltgen, ministre de la Justice, Martin Kreutner, président d'European Partners Against Corruption (EPAC), et Georg Grabenweger (© Ministère de la Justice)

de dialogue et de recherche pour des spécialistes venus de tous horizons.

Lors de cette entrevue, François Biltgen a eu l'occasion de rappeler l'engagement du Luxembourg dans la lutte contre la corruption, tant au niveau national qu'international, en soulignant les progrès substantiels réalisés dans ce domaine ces dernières années.

Le ministre de la Justice a réitéré l'engagement du Luxembourg en faveur de l'IACA, notamment par l'organisation en 2013 d'une grande conférence sur la lutte anticorruption avec l'académie au Luxembourg.

JUSTICE SOCIALE/ PROTECTION ET SÉCURITÉ SOCIALES

Mars Di Bartolomeo et Marie-Josée Jacobs annoncent le détail des modalités du remboursement à hauteur de 80% de la pilule aux femmes de moins de 25 ans

5 janvier 2012

Le 5 janvier 2012, le ministre de la Santé, Mars Di Bartolomeo, a lancé l'action «Ma contraception... plus que jamais à ma portée!» qui consiste à prendre en charge 80% des contraceptifs ne nécessitant pas d'intervention médicale pour les femmes âgées de moins de 25 ans.

La conférence de presse s'est déroulée en présence de la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, et d'un représentant du ministère de l'Éducation nationale, Ralph Schroeder.

Un remboursement à hauteur de 80%

Depuis le 1er janvier 2012, les contraceptifs sont remboursés à hauteur de 80% aux femmes de moins de 25 ans affiliées au système d'assurance maladie du Luxembourg. «Il s'agit d'un pas important envers les populations les plus vulnérables», s'est félicité Mars Di Bartolomeo, qui a estimé «que l'accès aux contraceptifs ne peut pas être une question d'argent».

Cette mesure porte sur les contraceptifs prescrits sur ordonnance médicale et qui ne nécessitent pas d'intervention médicale, c'est-à-dire les pilules, anneaux et patches. Les stérilets et les implants par exemple, dont la mise en place nécessite une intervention médicale, sont exclus de la mesure.

Le remboursement de la pilule est régi par une convention qui a été signée le 21 septembre 2011 entre l'État et la Caisse nationale de santé (CNS). Cette dernière sera en charge de la comptabilité et de la mise en pratique de la mesure.

Le programme de remboursement s'adresse surtout aux femmes de moins de 25 ans, une catégorie d'âge qui est, selon le ministère de la Santé, la plus exposée au risque de grossesse non désirée. Avec le remboursement partiel de la pilule, la participation aux frais pour l'acquisition de moyens de contracep-

tion variera entre 12 et 15 euros par an. Le choix de rembourser la pilule à 80% et non pas à 100% s'explique par une motivation psychologique. Comme l'a souligné Geneviève Klepper de la CNS, la participation aux frais d'achat est une mesure délibérée qui cherche à «éviter de déresponsabiliser la jeune femme». «La responsabilité de la femme se traduit par la participation financière aux frais, même si le montant est purement symbolique», a tenu à préciser Marie-Josée Jacobs.

Même si le programme de remboursement s'adresse en priorité aux femmes de moins de 25 ans, les femmes plus âgées ne sont pas exclues du programme. Toute femme dans le besoin, non assurée ou pas en mesure de payer la part restante, peut, comme par le passé, s'adresser au Planning familial et bénéficier de moyens de contraception gratuits.

Pour informer la population cible sur le nouveau dispositif, une brochure d'information quadrilingue (français, allemand, portugais, anglais) ainsi qu'une affiche intitulée «Ma contraception... plus que jamais à ma portée!» ont été élaborées.

Un programme d'action ciblant des objectifs multiples

Cette mesure ne constitue pas une action isolée, mais s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme national pour la promotion affective et sexuelle, ciblé plus particulièrement sur les jeunes. Ce programme est actuellement en cours d'élaboration par les ministères de la Santé, de la Famille, de l'Éducation nationale, de l'Égalité des chances, et par le Planning familial, en collaboration avec une série d'acteurs œuvrant dans le domaine de la jeunesse.

Le programme poursuit plusieurs objectifs. Il s'agit notamment d'assurer un accès aisé et éclairé à la contraception, d'éviter les grossesses non désirées et les interruptions volontaires de grossesse, de prévenir des maladies sexuellement transmissibles, d'améliorer l'accès à une contraception fiable et de meilleur choix, ainsi que d'éviter les violences et les maltraitances sexuelles.

Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé, ministre de la Sécurité sociale, et Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, présentent le détail des modalités du remboursement à hauteur de 80% de la pilule aux femmes de moins de 25 ans (© SIP)

Rencontre entre Marie-Josée Jacobs et le Conseil supérieur des personnes handicapées

31 janvier 2012

Le 31 janvier 2012, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, a rencontré les membres du Conseil supérieur des personnes handicapées (CSPH). Les 20 membres effectifs et suppléants nommés par arrêté ministériel du 13 mai 2011 représentent autant d'associations œuvrant dans le domaine du handicap. Il s'agit soit d'associations de personnes handicapées de membres de leur famille, soit d'associations pour personnes handicapées, actives dans le domaine du handicap.

Au sein du CSPH, tous les handicaps sont représentés: handicap

physique, cognitif, psychique, sensoriel et handicap de la communication. Marie-Josée Jacobs a été accueillie par le président Mario Huberty et le vice-président Michel Colin. Mario Huberty a fait un tour de table et a présenté à la ministre tous les membres effectifs et suppléants, tout en précisant pour chacune des personnes leur fonction et leurs motivations.

Le directeur du Centre d'information et de rencontre du handicap (Info-Handicap), Silvio Sagramola, a présenté le site Intranet du CSPH à Marie-Josée Jacobs. Il a expliqué que le site était accessible au grand public pour un certain nombre d'informations telles que la composition, le fonctionnement du CSPH, les avis rendus par celui-ci. Pour d'autres informations, le site est sécurisé et uniquement accessible via un mot de passe aux membres effectifs et suppléants du CSPH (p.ex. documents de travail, travaux du bureau exécutif…). Silvio Sagramola a ajouté que le site en question pouvait être actualisé à tout moment.

Mario Huberty a évoqué le nouveau règlement d'ordre intérieur du CSPH, qui a été quelque peu remodelé au courant de l'année 2011.

Par la suite, il a été rappelé que la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'Organisation des Nations unies avait été ratifiée le 28 juillet 2011 par le Grand-Duché de Luxembourg. Suite à cette ratification, un plan d'action de mise en œuvre de ladite convention a été élaboré. Le plan d'action sera soumis prochainement au Conseil de gouvernement qui doit signifier son accord en vue de son application. Le CSPH participera activement à la mise en œuvre du plan d'action et constituera à cet effet plusieurs groupes de travail.

Par la suite, la ministre de la Famille et de l'Intégration est intervenue pour féliciter les membres du CSPH pour les travaux accomplis en 2011. Marie-Josée Jacobs a insisté sur le fait que le CSPH était un organe très important du ministère de la Famille du fait que, de par sa composition, il détenait un très grand savoir-faire dans le domaine du handicap.

Marie-Josée Jacobs a abordé ensuite le sujet de la Convention relative aux droits des personnes handicapées: selon elle, il s'agit d'un projet de très grande envergure qui nécessitera d'importants efforts de tous les États signataires, et donc du Luxembourg, comme de la part de chacun d'entre nous.

Elle a insisté sur le fait qu'il fallait sensibiliser davantage à la situation des personnes handicapées, aussi bien le grand public que bon nombre de groupements professionnels, afin de résoudre par exemple les problèmes de mobilité des personnes en situation de handicap.

Marie-Josée Jacobs a clôturé son discours en insistant sur l'importance primordiale de la mise en œuvre de la convention de l'ONU et de son plan d'action, ceci afin d'améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap.

Il est à signaler que les sujets suivants seront prochainement à l'ordre du jour du CSPH:

- règlement grand-ducal portant exécution de la loi modifiée du 12.9.2003 relative aux personnes handicapées;
- projet de loi 6286 relatif à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de certains véhicules routiers affectés aux transports de marchandises ou de voyageurs;
- projet de loi 6360 relatif à l'institution d'un statut d'hébergement touristique;
- projet de loi 6371 modifiant la loi du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur;
- changements de la loi du 29 mars 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public et de son règlement grand-ducal.

État des lieux de l'action hiver 2011/2012

2 mai 2012

Le 2 mai 2012, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, a dressé l'état des lieux de l'action hiver 2011/2012. L'action hiver est coordonnée par le ministère de la Famille et de l'Intégration, en collaboration avec la Ville de Luxembourg, la Ville d'Esch-sur-Alzette, la police grand-ducale et les organisations non gouvernementales Caritas accueil et solidarité, le Comité national de défense sociale et la Stëmm vun der Strooss.

Marie-Josée Jacobs a rappelé que l'action hiver, organisée depuis 2001/2002, avait pour objectif de fournir un endroit pour dormir à toute personne qui se retrouve

sans abri pendant les mois d'hiver sur le territoire luxembourgeois.

Des nuitées en augmentation

Marie-Josée Jacobs a constaté que le phénomène des sans-abri s'était amplifié au cours des années. Pour illustrer ses propos, elle a expliqué qu'environ 500 personnes avaient été accueillies pendant l'hiver 2011/2012 dans les différentes structures d'accueil au Luxembourg, soit une augmentation de 25% par rapport à l'hiver 2010/2011. Elle a ajouté que la demande accrue avait nécessité la mise en place, en janvier et février 2012, d'une trentaine de lits supplémentaires, qui se sont ajoutés aux 70 lits déjà déployés sur différents sites. Le nombre de nuitées était d'environ 8000 (+33% par rapport à 2010/2011).

Les derniers chiffres issus des statistiques retraçant l'évolution de l'action hiver dans le temps illustrent une tendance similaire. Entre l'hiver 2001/2002 et celui de 2011/2012, le nombre de nuitées a connu une hausse de 85% et le nombre de personnes ayant fréquenté les structures d'accueil a augmenté de 312 unités (+166%).

91% des personnes à avoir sollicité en 2011/2012 les services de l'action hiver étaient des hommes et 9% des femmes. La ventilation des statistiques par tranche d'âge révèle que la plus grande proportion des personnes appartient à la catégorie d'âge des 31 à 40 ans (30%), suivie de la catégorie d'âge des 18 à 25 ans (20%) et de la catégorie des 41 à 51 ans (19%).

Une bonne coopération entre les différents acteurs

La conférence de presse était également l'occasion pour Marie-Josée Jacobs de saluer la bonne coopération entre les différents acteurs engagés dans l'action hiver. Elle a rappelé qu'un groupe de travail, mis en place depuis 2010, avait permis d'optimiser la mise en réseau de tous les acteurs engagés.

Le service Streetwork, service conventionné par la Ville de Luxembourg, a accueilli les sans-abri et les a orientés vers les structures de nuit appropriés. La Vollekskichen du Comité national de défense sociale de la Stëmm vun der Strooss a préparé quelque 6000 repas de midi, tandis que le foyer Ulysse a préparé des *lunchbags* pour le soir.

LÉGISLATION

Adoption de la modulation de l'indexation automatique des salaires à la Chambre des députés

26 janvier 2012

Le 26 janvier 2012, la Chambre des députés a adopté (avec 53 voix pour et 6 voix contre) la modulation de l'indexation automatique des salaires.

La modulation prévoit qu'une seule tranche indiciaire sera versée par an entre 2012 et 2014 et qu'un intervalle de douze mois devra être respecté entre le paiement de chaque tranche, sous condition qu'une tranche incombera effectivement.

À l'issue du débat, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, Jeannot Krecké, a pris la parole au nom du gouvernement. Il a tout d'abord évoqué le consensus entre les différents partis politiques quant au fait que l'indexation automatique des salaires «a été un facteur qui a contribué à sceller la paix sociale au Luxembourg». Mais il a également insisté sur la nécessité de discuter sérieusement de ce mécanisme «qui n'existe dans aucun autre pays du monde».

Jeannot Krecké a également estimé qu'on «ne peut pas parler de démantèlement social de la part du gouvernement», en précisant «qu'il s'agit d'un décalage et rien de plus». Il a expliqué que le gouvernement luxembourgeois était «le seul en Europe à avoir versé une tranche indiciaire en mai 2009», dans un contexte marqué par l'adoption de plans d'austérité dans la plupart des autres États membres en Europe. Il a aussi ajouté que «ces exemples s'accumulent», tout en regrettant qu'on avait «trop souvent tendance à oublier de faire la somme des mesures qui ont été prises».

En se référant aux derniers chiffres du Comité de conjoncture, Jeannot Krecké a illustré «que le problème du chômage est un problème si ardu qu'on ne saurait l'ignorer». En comparant les indicateurs socio-économiques d'aujourd'hui à ceux des années écoulées, il a souligné l'urgence qui existe. «Aujourd'hui, 16330 personnes cherchent du

travail, alors qu'en 2007, nous étions sous la barre des 10000», a-t-il précisé, estimant que «cela devrait nous alarmer». Et d'ajouter que «le Luxembourg vit actuellement une situation alarmante qu'il n'a pas connu depuis longtemps».

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a salué de son côté «la responsabilité» des deux partis d'opposition – Déi Gréng et le DP –, qui ne se sont pas laissés aller au «réflexe automatique de l'opposition» consistant à voter d'office contre les textes proposés par le gouvernement.

Jean-Claude Juncker a souligné la nécessité de maintenir le mécanisme de l'indexation «non pas parce qu'on en a toujours besoin, mais pour ces nombreux salariés qui ne bénéficient pas d'une convention collective et ne connaissent pas d'augmentation de leurs salaires durant des années». «Il ne s'agit pas de tuer l'index, mais de le décaler», a-t-il ajouté.

La modulation représente, selon Jean-Claude Juncker, une véritable «bulle d'oxygène» pour les entreprises luxembourgeoises, dont le montant est équivalent à une baisse de l'impôt sur les sociétés de 2,46% pour l'année 2012.

«L'indexation automatique des salaires sera maintenue aussi longtemps que je serai Premier ministre», a-t-il dit, ajoutant «que le même constat vaut pour le salaire social minimum». «C'est une aberration de penser que l'on devrait diminuer le salaire social minimum dans un contexte pareil», a t-il déclaré. Abordant le droit du travail luxembourgeois, Jean-Claude Juncker a souligné que «le contrat à durée indéterminée restera le contrat-type afin de permettre aux familles d'avoir une prévisibilité pour élaborer leurs conditions de vie».

LOGEMENT

Marco Schank visite des projets d'urbanisation à Trèves

22 mai 2012

Le ministre du Logement, Marco Schank, et Habitreg.net ont invité à une visite de projets d'urbanisation exemplaires à Trèves le 22 mai 2012.

Les sujets suivants ont été thématisés au cours de cette excursion:
- société et coopérative de développement immobilier;
- reconversion de friches;
- mixité fonctionnelle et sociale des quartiers;
- démarche participative.

Visite du quartier Der Neue Petrisberg à Trèves

Sur une superficie de reconversion urbaine d'environ 70 hectares située sur un ancien terrain militaire, la société Entwicklungsgesellschaft Petrisberg GmbH (EPG) gère le développement et la commercialisation d'un quartier urbain représentatif et visionnaire pour l'habitat, le travail et les loisirs. Der Neue Petrisberg se caractérise par la réalisation conséquente de nouveaux concepts dans le domaine de l'immobilier avec l'exigence de vouloir apporter des solutions aux besoins les plus divers: appartements copropriétaires, maisons unifamiliales, maisons à cour flexible, résidences pluri-générations, logements pour étudiants, groupes d'habitation, bureaux, habiter et travailler sous un même toit...

Le développement de projets et de réalisations immobilières novateurs, issus d'idées visionnaires, une architecture innovante, une haute performance énergétique, un développement créatif de produits, un marketing réussi et des conseils à l'investissement sont autant de composantes importantes pour la stratégie de développement de l'EGP.

La coopérative de logement Wohnungsgenossenschaft Am Beutelweg eG

La fondation de la coopérative Wohnungsgenossenschaft Am Beutelweg eG (WOGEBE) par une dizaine de résidents en 1991, avec le soutien de la Ville et du land, avait pour but d'améliorer la situation de l'habitat et les conditions de vie des habitants du quartier défavorisé Am Beutelweg-Ambrosiusstraße (anciennes casernes des années 1900 et logements provisoires des années 1935-1950). Après l'acquisition et la réhabilitation des bâtiments, le parc de logements de la WOGEBE compte aujourd'hui environ 500 unités – sur base d'un bail emphytéotique sur les terrains de la Ville de Trèves – que celle-ci loue à coût modéré à ses coopérateurs.

La réhabilitation du quartier était accompagnée de diverses initiatives socioéducatives en vue de

favoriser l'insertion des habitants à l'emploi et la réduction des coûts, tout en mobilisant le potentiel de participation active des habitants. Ainsi, 90% des travaux d'assainissement et 20% des travaux de reconstruction du parc de logements ont été réalisés suivant le concept de «Integrative Sanierung» ou de l'autoconstruction par les résidents eux-mêmes.

Grâce au programme «Ville sociale» de l'État fédéral et des länder, la WOGEBE a poursuivi depuis 2000 le développement intégré de la zone Trier-Nord à l'aide d'une équipe de management de quartier qui s'investit dans un vaste programme pluridisciplinaire: logement, espaces vert, loisirs, mobilité, emploi/formation, santé, participation du public, etc. Un des projets pilotes vise par exemple à favoriser la mixité de la structure de la population du quartier. Ainsi, le projet Neues Wohnen Thyrsusstraße soutient un groupement de personnes intéressées à développer ensemble un projet d'habitation intergénérationnel, écologique et adapté aux différentes situations de revenu.

Marco Schank donne des précisions sur le potentiel foncier constructible en matière de logement

18 juin 2012

Le 18 juin 2012, le ministre du Logement, Marco Schank, a tenu une conférence de presse en matière de logement pour aborder les sujets suivants:

Marco Schank, ministre du Logement, avec à sa droite Daniel Miltgen, président du Fonds pour le développement du logement et de l'habitat
(© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

- le potentiel foncier constructible théorique au Luxembourg en 2010;
- les projets d'envergure en matière d'habitat;
- l'avenant au 9e programme de construction d'ensembles de logements subventionnés.

Récapitulatif des terrains potentiellement disponibles

Marco Schank a tout d'abord présenté les principaux résultats de la note n° 18 de l'Observatoire de l'habitat, qui porte sur «le potentiel foncier constructible théorique au Luxembourg en 2010».

Se référant aux résultats de cette note, il a expliqué qu'environ 30 000 logements pourraient théoriquement être construits sur une superficie de 2 701 hectares, soit 23 hectares en moyenne dans chaque commune.

L'analyse de la répartition géographique des terrains montre, selon le ministre du Logement, que la plupart des terrains disponibles se trouvent sur le territoire de la commune de Luxembourg (234 hectares = 8,7% de l'ensemble des terrains disponibles). Marco Schank a également rapporté que 21,60% des zones du plan d'aménagement général (PAG) destinées à l'habitat étaient encore disponibles et que la plupart des terrains destinés à l'habitat étaient situés dans les communes à tendance rurale. 28% de l'ensemble des terrains théoriquement disponibles pour l'habitat sont mobilisables rapidement.

Désignation de zones de projets d'envergure destinées à l'habitat

Marco Schank a ensuite attiré l'attention sur la désignation par le gouvernement de zones de projets d'envergure destinées à l'habitat définies par le plan sectoriel logement (PSL).

Le ministre du Logement a expliqué que les zones sélectionnées devaient correspondre à des terrains en adéquation avec les contraintes à respecter concernant l'environnement humain et naturel, dont l'inscription dans le PSL permet d'accélérer la viabilité.

La sélection des terrains est effectuée en se basant sur plusieurs critères:

- une localisation des zones dans les communes prioritaires;
- une taille conséquente des terrains permettant la réalisation d'un projet d'urbanisation modèle à dominante logement, avec un impact quantitatif sensible et une mixité fonctionnelle;
- une urbanisation en adéquation avec un transport en commun performant.

Pour atteindre la production de logements ciblée, le ministère du Logement entend développer la collaboration avec des promoteurs et des propriétaires privés. Les zones concernées portent sur 552 hectares bruts (dont 211 hectares dans le PAG) pour la création de 17 680 logements, dont 461 hectares dans les communes prioritaires et 91 hectares dans les communes complémentaires.

9e programme de construction d'ensembles de logements subventionnés

Marco Schank a également fourni des détails sur le 9e programme de construction d'ensembles de logements subventionnés et les participations de l'État, programme approuvé le 15 juin 2012 par le Conseil de gouvernement.

Le projet de règlement grand-ducal sur le 9e programme de construction d'ensembles a pour objet de compléter le règlement grand-ducal du 24 mars 2010 arrêtant le 9e programme de construction d'ensembles de logements subventionnés ainsi que les participations de l'État.

Il porte sur 74 nouveaux projets (56 projets réalisés par les communes, 2 projets réalisés par la Société nationale des habitations à bon marché, 15 projets réalisés par le Fonds pour le développement du logement et de l'habitat et 1 projet réalisé par une association), pour un total de 855 unités de logements (dont 222 destinés à la vente et 633 destinés à la location).

La participation de l'État à l'ensemble de ces projets est estimée à 103,8 millions d'euros.

Marco Schank a tenu à rappeler que le texte stipulait que toute convention prévoyant la construction de nouveaux logements et signée après l'entrée en vigueur du règlement grand-ducal devait contenir une clause prévoyant que les logements dont l'autorisation à bâtir sera demandée après ladite entrée en vigueur doivent atteindre la classe A pour l'indice de dépense d'énergie primaire ainsi que pour l'indice de dépense d'émissions de CO_2 et la classe B pour l'indice de dépense d'énergie chauffage. À l'heure actuelle, l'ensemble de ces indices doivent atteindre la classe B.

Le texte précise également que l'ensemble de ces indices doivent correspondre à la classe D pour les projets de rénovation ou la transformation de logements qui existent déjà.

MÉDIAS/ COMMUNICATION

Jean-Claude Juncker à la réception de nouvel an pour la presse: «Il faut continuer à promouvoir et défendre les valeurs cardinales»

4 janvier 2012

Le 4 janvier 2012, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a convié la presse luxembourgeoise à la traditionnelle réception de nouvel an au Musée national d'histoire et d'art à Luxembourg (MNHA).

Lors de son discours (page 307) prononcé devant les représentants des divers médias luxembourgeois, Jean-Claude Juncker a estimé que l'année 2012 s'était ouverte dans un contexte difficile caractérisé par la publication d'indicateurs économiques confirmant l'avènement d'une récession. «Il faut y apporter une réaction adéquate, tant à l'échelon national qu'européen», a-t-il enchaîné, tout en s'exprimant en faveur d'une information équilibrée qui ne verse ni dans la surdramatisation des événements ni dans la superficialité, avec «la volonté d'appréhender la complexité d'une réalité sur une seule page».

«Il faut continuer à promouvoir et défendre les valeurs cardinales»

Pour l'année 2012, Jean-Claude Juncker a souhaité que l'on con-

tinue à promouvoir et à défendre les valeurs cardinales qui sont à la base de l'économie sociale du marché, à savoir la solidarité, «un mot qui ne doit pas devenir un mot sans contenu», et la solidité, qui ne doit pas être «mal interprétée en faisant sans cesse référence à l'austérité».

Le Premier ministre a également souligné le besoin de replacer les événements de l'actualité dans un contexte historique afin de mieux cerner leur ampleur et leur portée politique. Le recours à l'histoire lui a permis de démontrer qu'il est erroné de dire que le modèle social ne fonctionne plus aujourd'hui comme dans les années 1980. «L'échec de la Tripartite ne signifie pas la fin du dialogue social», a-t-il déclaré, en citant pour preuve les échecs de la Tripartite dans les années 1980 qui se sont accompagnés d'une modulation de l'indexation et d'une grève générale.

Abordant la relation que la politique entretient avec le quatrième pouvoir, le Premier ministre a estimé que ces relations étaient «difficiles, mais caractérisées par un respect mutuel». Même s'il entretient de bonnes relations avec les représentants des médias luxembourgeois, Jean-Claude Juncker s'est exprimé contre une trop grande connivence entre la politique et les journalistes, arguant que celle-ci «voile le regard du journaliste pour ce qui doit être dit et écrit» et «empêche le responsable politique de se livrer à une critique des médias».

Jean-Claude Juncker a loué les journalistes luxembourgeois pour la qualité de leur travail rédactionnel, en évoquant notamment la grande variété des sujets auxquels ils doivent se consacrer.

Josy Lorent, président du Conseil de presse, Jean-Claude Juncker, Premier ministre, et Roger Infalt, secrétaire général du Conseil de presse, à la réception de nouvel an pour la presse (© SIP/Nicolas Bouvy)

Il a estimé que les médias pouvaient gagner en qualité s'ils faisaient des efforts pour apporter plus de réflexions approfondies à leurs contributions. Il a critiqué la rapidité du cycle de vie des informations qui sont «souvent proclamées comme étant de grandes nouvelles et sont corrigées à plusieurs reprises».

Jean-Claude Juncker a finalement souligné le besoin pour les responsables politiques de mener des réflexions plus approfondies puisqu'ils assument, comme les journalistes, une grande responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de la langue. «Je pense que la langue se caractérise par le fait qu'elle a élaboré un mot qui a été ficelé, façonné et ciselé durant des années entières pour désigner chaque geste et chaque objet. D'où le besoin d'utiliser le mot approprié pour ce que l'on dit ou écrit», a-t-il conclu.

Josy Lorent a évoqué l'avènement d'un nouveau biorythme dans le monde des médias

Le président du Conseil de presse, Josy Lorent, a, pour sa part, jeté un regard sur 45 ans de carrière professionnelle et a livré ses impressions sur les évolutions qui sont à l'œuvre dans la sphère médiatique. Il a estimé que le monde de la presse avait connu avec l'avènement des nouveaux médias la plus grande mutation depuis l'invention de Gutenberg il y a 560 ans. Le président du Conseil de presse a regretté que l'exigence de la rapidité dans le domaine de la presse s'exerce trop souvent aux dépens de la qualité et du sérieux de la recherche journalistique. Il a évoqué l'avènement d'un nouveau biorythme dans le monde des médias,

qui se caractérise, d'après lui, par la courte durée de vie des informations, de la naissance d'un événement, en passant par son apogée jusqu'à sa chute rapide. Josy Lorent a exprimé le souhait que les journalistes s'attachent non seulement à défendre leurs droits, mais également à respecter leurs obligations.

MODERNISATION DE L'ÉTAT/RÉFORME ADMINISTRATIVE

Luc Frieden présente la modernisation administrative de la publicité foncière

26 juin 2012

Le ministre des Finances, Luc Frieden, a présenté en date du 26 juin 2012 la modernisation administrative de la publicité foncière. Il s'agit de la mise en place d'un système de gestion automatisé de la documentation de la propriété immobilière dans le pays.

Ce projet hautement complexe est le résultat d'une collaboration fructueuse de nombreux acteurs (Administration de l'enregistrement et des domaines, Administration du cadastre et de la topographie et le notariat) et a été coordonné par le Centre des technologies de l'information de l'État.

Le système permet de déterminer de manière quasi instantanée les données relatives à la propriété immobilière dans le pays. «Ce n'est qu'en connaissant de manière précise les données actuelles relatives à la propriété immobilière qu'on peut organiser l'État de façon adéquate», a dit le ministre des Finances, pour qui la sécurité juridique des biens est un atout considérable. «Avec l'augmentation continue de transactions immobilières, il est d'autant plus important, en particulier pour les banques, les citoyens et les acteurs économiques, de disposer de données actuelles», a ajouté Luc Frieden. En modernisant l'administration publique et en augmentant ainsi son efficacité, le développement économique du pays est également soutenu, a conclu le ministre des Finances dans son introduction.

Domaines d'application

Le nouveau système de publicité foncière s'appliquera exclusivement aux actes de mutation comme les ventes ou donations de maisons, d'appartements, de places à bâtir ou de parcelles agricoles/viticoles, les ventes en état futur d'achèvement, les échanges ou encore les partages. Sont exclus les actes de mutation trop complexes comme les remembrements et les actes de division de copropriété bâtie, tout comme les prêts et ouvertures de crédit avec constitution d'hypothèque. Sont exclus également les actes non concernés par la publicité foncière comme les testaments, les actes de notoriété, les mainlevées d'hypothèques et les actes de société.

Aspects concernant le notariat

Après avoir rappelé un certain nombre d'exigences en matière de registres publics (sécurité des registres, sécurisation de la transmission électronique des données, respect de confidentialité des fichiers), le président de la Chambre des notaires, Frank Molitor, a souligné que le nouveau système permettrait aux notaires d'accéder instantanément aux fichiers de l'Administration du cadastre et de la topographie ainsi qu'à ceux du Répertoire général des personnes physiques et morales (RPNI). Un autre avantage sera la mutation quasi instantanée dans les fichiers de l'Administration du cadastre et de la topographie ainsi que dans ceux de l'Administration de l'enregistrement et des domaines. De plus, les doubles, voire triples saisies, et par conséquence les erreurs de saisie, seront supprimées.

Aspects concernant l'Administration de l'enregistrement et des domaines

Le directeur de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, Romain Heinen, a énuméré les changements au niveau des bureaux d'enregistrement avec la mise en place du nouveau système:

- suppression des procédures sur papier (registres, information des services TVA, tables et registres de surveillance);
- suppression de la saisie grâce à la saisie unique des données essentielles au niveau de l'étude et la transmission électronique de celles-ci;
- constitution de base de données uniques pour tous types d'actes;
- surveillance automatisée des dispositions sur le crédit d'impôt en matière d'acquisition de logements;
- contrôle automatisé des honoraires des officiers publics;

- comptabilité automatisée au niveau XXPFO;
- confection d'actes facilitée pour les services domaniaux.

Au niveau des bureaux des hypothèques, les changements seront les suivants:

- suppression des registres en papier;
- données saisies par les bureaux d'enregistrement disponibles pour la phase hypothèque;
- accès aux données facilité par l'utilisation du numéro matricule national;
- scanning des tables hypothécaires (1 200 registres, correspondant à 500 000 pages), accès aux données sans déplacement physique;
- données informatiques disponibles pour des projets futurs en matière de prise de renseignements.

Aspects concernant l'Administration du cadastre et de la topographie

Enfin, le directeur de l'Administration du cadastre et de la topographie, Raymond Duhr, a cité les avantages de la réforme pour son administration:

- tenue à jour quasi instantanée de la documentation cadastrale (dès réception ou validation des pièces officielles qui la justifient);
- mise à disposition de données cadastrales actuelles;
- gestion efficace des données relatives au cadastre vertical et aux droits réels autres que la propriété;
- contrôle réciproque et permanent quant à la cohérence de l'ensemble de l'information cadastrale;
- identification univoque des biens et des personnes.

MONARCHIE

Déclaration de Jean-Claude Juncker après l'annonce officielle des fiançailles de S.A.R. le Grand-Duc héritier avec la comtesse Stéphanie de Lannoy

26 avril 2012

Suite à l'annonce par la Cour grand-ducale des fiançailles de S.A.R. le Grand-Duc héritier avec la comtesse Stéphanie de Lannoy, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a déclaré le 26 avril 2012 devant la presse que cet événement était «un moment important dans la vie du pays».

«Le Grand-Duc héritier sera un jour le chef de l'État et la comtesse Stéphanie de Lannoy sera la Grande-Duchesse», a dit le Premier ministre, qui a tenu à féliciter la famille grand-ducale et les futurs fiancés au nom du gouvernement et en son nom personnel.

Les fiançailles auront lieu le 27 avril 2012 au château de Berg. Le matin du 27 avril, le Grand-Duc héritier et la comtesse Stéphanie de Lannoy seront présentés aux corps constitués du pays.

Photo officielle des fiançailles de S.A.R. le Grand-Duc héritier avec la comtesse Stéphanie de Lannoy, entourés de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse (© SIP/Charles Caratini)

Des registres de félicitations ont été ouverts au palais grand-ducal, au château de Berg et au château de Fischbach du 28 avril au 4 mai 2012.

POSTES/TÉLÉCOMMUNICATIONS

François Biltgen salue l'accord trouvé sur l'itinérance

28 mars 2012

Le ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, a salué l'accord intervenu dans la nuit du 27 au 28 mars 2012 entre les colégislateurs européens sur le règlement relatif à l'itinérance *(roaming)* sur les réseaux publics de communications mobiles.

Afin de garantir à terme des prix bas aux citoyens européens lorsqu'ils voyagent au sein de l'Union européenne, cet accord introduit des changements structurels visant à encourager la concurrence entre les opérateurs de communications mobiles. Ainsi, à partir du 1er juillet 2014, le consommateur pourra, à côté de son prestataire pour les services domestiques, choisir séparément le fournisseur qui lui offre les conditions les plus intéressantes pour les services de *roaming*.

Cette mise en concurrence entraînera un choix plus large pour les consommateurs et une baisse progressive et durable des prix. Comme l'avait demandé François Biltgen au dernier Conseil «Télécommunications», la solution structurelle retenue permettra une facilité d'usage maximale pour l'utilisateur et une interopérabilité entre les différents réseaux, ce qui est particulièrement important pour les résidents luxembourgeois qui se déplacent régulièrement à l'étranger.

En attendant que ces mesures structurelles produisent leurs effets, les consommateurs profiteront d'une baisse progressive des plafonds tarifaires à partir du 1er juillet 2012; ceci tant pour les appels voix (entrants et sortants), les SMS et le transfert de données (surfer sur Internet). L'objectif politique poursuivi est clairement que la différence entre les prix nationaux et les prix d'itinérance doive à terme se rapprocher de zéro.

La protection des consommateurs est également renforcée en ce qui concerne l'itinérance accidentelle. En plus des messages d'avertissement et d'information de la part des opérateurs adressés en temps direct à leurs clients, le régulateur national surveillera la situation et pourra intervenir si nécessaire. Les mesures de transparence seront également étendues à l'itinérance internationale en dehors de l'Union européenne, de manière à ce que les consommateurs européens soient toujours informés des tarifs applicables.

RECHERCHE/SCIENCE/INNOVATION

François Biltgen soutient le processus de fusion des centres de recherche publics Henri Tudor et Gabriel Lippmann

19 avril 2012

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a salué lors d'une conférence de presse au Skip à Esch/Belval la démarche volontaire du Centre de recherche public Henri Tudor et du Centre de recherche public Gabriel Lippmann visant un regroupement de leurs activités de recherche, de développement et d'innovation (RDI). Il a en outre encouragé la volonté des deux établissements de fusionner à partir de 2016. Dans ce contexte, François Biltgen a félicité notamment les présidents et directeurs des deux établissements pour leurs efforts désintéressés à cet égard.

Il a souligné que la proposition de fusion progressive des deux établissements s'inscrivait parfaitement dans le cadre de la refonte de la législation régissant les centres de recherche publics, actuellement en préparation au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ce regroupement a comme objectif premier la création d'un futur centre de recherche et d'innovation à forte composante interdisciplinaire. Il dépasse la simple mise en commun des ressources, mais vise en premier lieu la réunion des

forces respectives au niveau des activités RDI et au niveau des fonctions de soutien à la RDI.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a souligné qu'il s'agissait dès à présent, après une phase de forte croissance de la recherche publique au cours de la dernière décennie, de maximiser l'efficacité des dépenses consacrées et l'efficience de l'action engagée, ainsi que de rechercher un impact renforcé et une meilleure valorisation des activités de recherche.

Conscient des multiples implications d'une telle opération à court et à moyen terme, François Biltgen a annoncé vouloir accompagner favorablement, dans la limite de ses compétences fonctionnelles, cette initiative tout au long du processus de mise en œuvre.

D'après François Biltgen, le Luxembourg est bien établi en matière de coopération dans les technologies spatiales

25 juin 2012

Le 25 juin 2012, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, François Biltgen, a participé à la cérémonie de mise en service officielle de l'installation de test en orbite (in-orbit test – IOT) du Deutsches Zentrum für Luft- und Raumfahrt (DLR) en présence du secrétaire d'État parlementaire auprès du ministère de l'Économie et de la Technologie de l'Allemagne, Peter Hintze.

François Biltgen s'est félicité de l'excellente collaboration entre le Luxembourg et la République fédérale d'Allemagne dans le domaine de l'espace. Il a rappelé la création de SES il y a plus de 25 ans et la collaboration active du Luxembourg au sein de l'Agence spatiale européenne. L'antenne de bande Ka de Weilheim, produit d'excellence du savoir-faire technique en la matière de la part d'entreprises luxembourgeoises, a pu être réalisée notamment grâce à l'investissement du Luxembourg en matière de recherche publique.

En effet, le système IOT a été développé, réalisé et installé par les sociétés luxembourgeoises SES TechCom et HITEC Luxembourg dans le cadre d'un accord de coopération entre le Luxembourg et l'Allemagne. Le système est destiné à mesurer les caractéristiques de satellites nouvellement lancés afin de vérifier leur bon fonctionnement.

François Biltgen a rappelé que la politique de l'espace devait se baser, surtout pour un petit pays comme le Luxembourg, sur une collaboration étroite avec d'autres pays qui sont également à la pointe du progrès technologique. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a souligné que la politique de l'espace n'était jamais une fin en soi, mais devait être au service des citoyens européens.

La mise en service officielle de l'installation de test en orbite du Deutsches Zentrum für Luft- und Raumfahrt: (de g. à dr.) le Prof. Dr Wörner; le Prof. Dr Huber; François Biltgen, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; Peter Hintze, secrétaire d'État parlementaire auprès du ministère de l'Économie et de la Technologie d'Allemagne
(© Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)

C'est grâce à l'expérience acquise dans le programme européen de navigation par satellite au travers du développement d'antennes destinées à contrôler les satellites Galileo que le consortium luxembourgeois SES TechCom et HITEC a pu convaincre le DLR de lui fournir cette importante installation de test en orbite. L'antenne Galileo a été améliorée pour fonctionner aux fréquences de la bande dite Ka.

Cette première coopération fructueuse entre les entreprises luxembourgeoises et le DLR a débouché sur un autre projet de développement qui vise la mise en place des premiers éléments d'un système de relais de données européen (European Data Relay Systems – EDRS).

Deux satellites géostationnaires à fonction de distribution forment le cœur du futur système EDRS. Grâce à ce dernier, des volumes plus importants de données pourront être transmis plus rapidement et pendant un laps de temps plus long de l'espace à la terre.

Dans le cadre de ce projet, la technologie à laser optique est utilisée pour la première fois de façon opérationnelle pour la transmission de données. Les dispositifs utilisés permettent de transmettre sur une distance de 45 000 kilomètres des quantités de données allant jusqu'à 1,8 gigabit par seconde, équivalant à environ 100 000 pages imprimées par seconde.

Dans le cadre de l'EDRS, SES TechCom fournira quatre stations haut de gamme de contrôle de satellite et des stations de réception de données satellitaires, dont deux seront établies sur la station de Weilheim (Allemagne), les autres sur les sites de Redu (Belgique) et de Harwell (Royaume-Uni). SES TechCom assurera également l'opération de la station de contrôle de Redu. Tous les systèmes délivrés par SES TechCom dans le cadre de ce projet opèrent en bande Ka, qui assure la transmission, le stockage et la transmission terrestre de volumes de données très importants à l'échelle du gigabit.

François Biltgen et Peter Hintze se sont entretenus en outre de l'avenir de l'Agence spatiale européenne, dont la conférence ministérielle de novembre 2012 devrait confier la coprésidence au Luxembourg et à la Suisse.

RELIGION/CULTES

Mise en place du groupe d'experts chargé d'étudier les relations entre l'État et les communautés religieuses, voire philosophiques, au Luxembourg

28 mars 2012

Le 28 mars 2012, le ministre des Cultes, François Biltgen, a rencontré au Luxembourg pour une première réunion de travail les experts chargés de la mission d'expertise relative aux relations entre l'État et les communautés religieuses, voire philosophiques.

Le groupe est coordonné par le professeur Francis Messner, directeur de recherche au Centre national de recherches scientifiques de l'université de Strasbourg. Il est assisté par Jean-François Husson, président du Centre de recherche en action publique, intégration et gouvernance (CRAIG) de Jambes (Belgique) et de Caroline Sägesser du Centre interdisciplinaire d'étude des religions et de la laïcité de l'Université libre de Bruxelles.

Comme suite à un accord trouvé fin 2011 entre l'ancien ministre belge de la Justice, Stefaan De Clerck, et son homologue luxembourgeois François Biltgen, accord validé aussi par la ministre belge de la Justice, Annemie Turtelboom, le secrétariat du groupe est assuré par le conseiller et chef du Service des cultes et de la laïcité qui est rattaché au Service public fédéral Justice, Éric Ghysselinckx.

Le groupe de réflexion a été mis en place suite à une motion de la Chambre des députés du 7 juin 2011. François Biltgen avait par la suite informé et consulté à deux reprises la commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle de la Chambre des députés sur le contenu de la mission et sur les experts contactés.

Le groupe d'experts a également rencontré le 28 mars, en présence de François Biltgen, les membres de la commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle pour un échange de vues. Outre le travail de recherche et de rédaction, le groupe d'experts va rencontrer dans les prochains mois les représentants des communautés religieuses, conventionnées ou non, les partis politiques, les associations humanistes et laïques ainsi que d'autres personnes ou

associations concernées, afin de prendre note des positions et revendications des concernés.

Il est prévu de discuter d'une première ébauche du rapport avec les membres de la commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle.

SANTÉ

Présentation de la réforme du système de pension

2 février 2012

Le ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, a présenté le 2 février 2012 la réforme de l'assurance pension qui a été adoptée le 20 janvier 2012 par le Conseil de gouvernement.

Avant d'entrer dans le détail de la réforme, il a présenté la situation actuelle du système de pension qui, selon lui, «compte parmi les meilleurs au monde». En effet, la croissance sans pareille de l'emploi au cours des trente dernières années au Luxembourg, et dès lors du nombre de cotisants, avec en parallèle une évolution plus lente du nombre des pensionnés, le maintien du taux de cotisation à 24% (alors qu'un taux plus bas aurait permis de financer les dépenses) ainsi que la participation de l'État aux recettes de l'assurance pension ont fait en sorte que la situation actuelle du système peut être qualifiée de saine, avec des réserves se situant à presque 11 milliards d'euros.

Or, «les atouts d'aujourd'hui peuvent devenir les risques de demain, étant donné que les cotisants d'aujourd'hui seront les pensionnés de demain», a ajouté Mars Di Bartolomeo. Cette évolution fera inévitablement fondre la réserve de l'assurance pension et le système sera tôt ou tard en déséquilibre. «Si nous voulons maintenir le système, nous devons agir aujourd'hui», a-t-il souligné. L'objectif de la réforme est donc d'assurer la viabilité du système à long terme.

Principes de la réforme

Selon Mars Di Bartolomeo, la réforme confirme le système par répartition et le financement tripartite et paritaire (assurés, employeurs, État). L'âge légal de la retraite (65 ans) n'est pas touché, ni la pension anticipée à 57 et à 60 ans. La réforme confirme aussi le maintien des régimes de préretraite ainsi que des périodes complémentaires (éducation, formation, soins).

La réforme prend en compte un certain nombre d'«évidences» telles que le vieillissement démographique et son impact sur la durée du temps de la retraite et, partant, de celui de la vie active. «Nous avons aujourd'hui la chance de vivre plus longtemps. Il est dès lors évident que si on perçoit une pension pendant une durée plus longue, il faut aussi accepter une contrepartie», a expliqué Mars Di Bartolomeo. Ainsi, la réforme lie la durée de la vie active à la longévité. En conséquence, celui qui ne prolonge pas sa carrière professionnelle ne peut pas espérer le même niveau de prestation que celui qui la prolonge.

Afin de ne pas augmenter le risque de pauvreté de certains bénéficiaires de la pension, les rentes modestes seront consolidées par l'augmentation des majorations forfaitaires *(Grundrente).*

Mars Di Bartolomeo a expliqué ensuite que la réforme comprendrait un mix de mesures concernant tant les dépenses que les recettes. À côté du renforcement du lien entre vie active et longévité, qui contribuera à une diminution des prestations en cas de non-prolongation de la carrière professionnelle, mesure qui agit donc sur les dépenses du système, d'autres mesures concernent les recettes du système. Une augmentation supportable et progressive des cotisations de 24% à 30% fait ainsi partie de la réforme, même si «les augmentations ne sont pas pour aujourd'hui, ni pour demain, mais quand l'équilibre financier du système sera menacé».

Selon le ministre de la Sécurité sociale, la réforme ne doit pas seulement concerner les actifs, mais aussi les pensionnés. «En cas de déséquilibre du système, lorsque les dépenses dépasseront les recettes, il ne faut pas seulement penser aux cotisations, mais aussi à l'ajustement et aux allocations de fin d'année», a-t-il noté. De cette façon, les charges supplémentaires ne seront pas uniquement supportées par la population active.

Parallèlement à la réforme du système de pension, qui veut donc inciter les gens à prolonger leur carrière professionnelle, le ministre de la Sécurité sociale, avec le ministre du Travail et de l'Emploi, veut lancer un «pacte de l'âge» afin de

Mars Di Bartolomeo, ministre de la Santé, ministre de la Sécurité sociale (© SIP)

promouvoir le travail des séniors et préserver l'employabilité des travailleurs âgés.

Dans le même contexte, la réforme du système de pension augmente les possibilités de concilier une retraite complète ou partielle avec une occupation professionnelle (partielle).

La réforme renforce en outre le principe que tout un chacun doit veiller à s'assurer une carrière d'assurance complète, la cotisation minimum en cas d'assurance volontaire étant réduite d'un tiers.

La réforme mise sur une croissance annuelle du PIB de 3% et de l'emploi de 1,5%. Selon Mars Di Bartolomeo, ces perspectives sont nettement inférieures aux évolutions des 40 dernières années. Si malgré tout, les évolutions seront moins importantes et le déséquilibre de l'assurance pension arrivera plus tôt, les mesures agissant tant sur les recettes que sur les dépenses devront être avancées.

Tom Dominique de l'Inspection générale de la sécurité sociale a ensuite fourni des détails plus techniques sur la réforme. Selon ses propos, le coefficient de charge, c'est-à-dire le nombre de pensions pour 100 assurés actifs, a continuellement baissé au cours des 30 dernières années (passant de 48,6 en 1980 à 39,9 en 2010), et ceci suite à un afflux continu de main-d'œuvre non résidente sur le marché du travail. Or ces assurés d'aujourd'hui seront les retraités de demain et en vue de l'augmentation de l'espérance de vie, le nombre des pensions triplera d'ici à 2060. Si le système de l'assurance pension n'était pas adapté, il serait déficitaire aux alentours de 2020 et la réserve serait épuisée vers 2035. De plus, les taux des cotisations dépasseraient les 40% vers 2045.

Mars Di Bartolomeo bei der 65. Weltgesundheitsversammlung in Genf: „Solidarität als Garant für gleichberechtigte Gesundheitsversorgung"

22 mai 2012

Der Minister für Gesundheit, Mars Di Bartolomeo, nahm an der 65. Weltgesundheitsversammlung der Weltgesundheitsorganisation (WHO) teil, die vom 21. bis 26. Mai 2012 in Genf stattfand.

Der Hauptpunkt auf der Tagesordnung der diesjährigen Weltgesundheitsversammlung war die universelle Gesundheitsversorgung. Dabei geht es darum, die grundlegenden Dienstleistungen im Bereich der Gesundheitsförderung, der Prävention und der Behandlung zu einem bezahlbaren Preis zur Verfügung zu stellen.

Mars Di Bartolomeo sprach am 22. Mai vor 1 000 Delegierten aus 192 Mitgliederländern der WHO über die Notwendigkeit der geplanten WHO-Reform sowie die Schaffung eines gleichberechtigten Zugangs zu Gesundheitsdienstleistungen (Seite 369).

Fortschritte hin zu einer universellen Abdeckung mit Gesundheitsdienstleistungen seien möglich, erklärte der Luxemburger Minister für Gesundheit. Insbesondere in

den Entwicklungsländern müssten die Gesundheitssysteme verbessert und der ungerechte Zugang zu ihrem Angebot bekämpft werden. Die Luxemburger Regierung wird weiterhin alles tun, um ihre Entwicklungspolitik am grundlegenden Recht aller Menschen auf Gesundheit zu orientieren und sich für dessen Umsetzung einzusetzen.

Der freie Zugang zu qualitativ guten Gesundheitsdiensten setze jedoch eine auf die Solidarität gestützte Finanzierung voraus. Dies gelte es in Entwicklungsländern aufzubauen und in unseren Ländern zu erhalten und zu festigen.

„Die WHO hat das Potenzial, das Leben der Menschen auf dieser Welt zu verbessern", betonte der Minister für Gesundheit. Die UNO-Organisation müsse weiterhin die Koordinations- und Führungsrolle unter den Akteuren im globalen Gesundheitsbereich einnehmen, sagte er.

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION/TIC

Conférence européenne des commissaires à la protection des données personnelles

3-4 mai 2012

Sur initiative de la Commission nationale pour la protection des données (CNPD), la traditionnelle conférence européenne des commissaires à la protection des données personnelles s'est tenue en 2012 au Luxembourg.

Du 3 au 4 mai 2012, elle a réuni les délégués des autorités de 38 pays ainsi que ceux de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'amphithéâtre de la Cour des comptes européenne. Ils ont fait le point sur la modernisation du cadre légal européen sur la protection des données en cours au niveau de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe (Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel du 28 janvier 1981) afin de préparer les changements à venir concernant la mission des autorités de contrôle.

Le ministre de la Justice, ministre des Communications et des Médias, François Biltgen, a solennellement ouvert la conférence. Lors de son discours, il a illustré les enjeux majeurs liés aux travaux actuels sur la modernisation du cadre légal, notamment pour le Luxembourg en tant que *data hub.* «L'économie numérique, nouveau pilier économique et priorité pour le gouvernement, a besoin d'un cadre légal stable et digne de confiance», a noté le ministre.

Il a réitéré la volonté politique en faveur d'un cadre équilibré. «Dans sa politique visant le développement rapide et diversifié de nouvelles technologies, le gouvernement prête une attention particulière à la protection de la vie privée et des libertés individuelles, permettant ainsi de tirer le meilleur parti du progrès technologique tant pour les entreprises innovantes que pour les citoyens.»

La vice-présidente de la Commission européenne, Viviane Reding, commissaire européenne à la Justice, a noté dans son message adressé aux participants: «La réforme de la protection des données, présentée par la Commission européenne, établit un seul et même ensemble de règles de protection des données fortes qui assurent davantage de contrôle sur leurs données à nos citoyens tout en rendant plus aisé aux entreprises d'être en conformité pour tirer profit du marché unique. Mais une législation uniforme, ce n'est pas suffisant. Nous avons aussi besoin que quelqu'un veille à ce que ces règles soient appliquées partout à travers l'UE, et partout de la même façon. C'est pour cela que notre réforme renforce considérablement le rôle des autorités de contrôle national et harmonise leurs missions et pouvoirs de façon à ce qu'elles puissent faire de ces règles une réalité effective pour les 500 000 citoyens européens et les entreprises.»

Le président de la CNPD, Gérard Lommel, a souligné l'importance d'une modernisation du cadre juridique de la protection des données «pour rendre la législation plus efficiente, plus claire et simple à la fois pour la mise en conformité des multiples acteurs qui collectent de plus en plus de données des citoyens ou consommateurs et pour les individus, de façon à leur conférer davantage de transparence et de contrôle et de leur faciliter l'exercice de leurs droits, en particulier dans l'environnement numérique».

Il a par ailleurs annoncé qu'«avec ses collègues des autorités de

protection des données à travers l'Europe, la CNPD se prépare à mettre en œuvre les prérogatives renforcées prévues dans le projet de l'UE, à intensifier aussi bien son dialogue avec les acteurs que sa guidance et ses contrôles, et à mettre à profit les outils innovants (privacy impact assessments, chargés désignés, notifications de violations de sécurité)».

Dans une première table ronde, présidée par le superviseur européen Peter Hunstinx, sont notamment intervenus le commissaire fédéral allemand, Peter Schaar, et son collègue britannique Christopher Graham au sujet des défis et enjeux majeurs de la récente proposition législative de la Commission européenne.

Si les travaux de la conférence ont principalement porté sur la protection des données en Europe et en particulier dans l'Union européenne, la réflexion des commissaires a également été menée en tenant compte du contexte de l'évolution en matière de vie privée dans d'autres parties du monde. La participation du directeur de la Federal Trade Commission (FTC), David Vladeck, a particulièrement retenu l'attention puisqu'il a exprimé un point de vue transatlantique sur les nouvelles dispositions proposées par la Commission européenne.

La présidente de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), Isabelle Falque-Pierrotin, a ensuite présidé la deuxième séance consacrée aux droits de la protection des données dans le monde connecté. L'introduction de nouveaux droits pour les utilisateurs d'Internet, le *cloud computing* et le rapport irlandais sur Facebook faisaient partie des thèmes traités lors de cette session.

Pendant la troisième séance, les commissaires ont exploré les moyens pour améliorer la conformité et la responsabilité des acteurs tout en réduisant les contraintes administratives.

La séance finale, présidée par Gérard Lommel, était consacrée à la réforme des autres instruments juridiques, tels que la convention du Conseil de l'Europe et les lignes directrices de l'OCDE. La conférence s'est achevée par la présentation d'un certain nombre de rapports et l'adoption de la résolution finale.

Quatrième réunion du Cyber Security Board

4 juin 2012

Le Cyber Security Board mis en place par le gouvernement en juillet 2011 a tenu sa quatrième réunion le 4 juin 2012 sous la présidence du ministre des Communications et des Médias, François Biltgen.

Après avoir pris connaissance de l'état d'avancement des travaux des trois groupes de travail mis en place par le Cyber Security Board lors de ses réunions précédentes, ce dernier a décidé de créer une porte d'entrée unique permettant de centraliser le signalement des incidents en matière de cybersécurité effectués par les citoyens et de permettre de centraliser le signalement d'incidents pour les rediriger vers les acteurs en charge d'assurer le suivi.

L'Institut luxembourgeois de régulation a fait une présentation de sa mission qui découle des articles 45 et 46 de la loi du 27 février 2011 sur les réseaux et les services de communication électroniques. Ces articles créent à charge des entreprises qui fournissent des réseaux de communication publics ou des services de communication électroniques accessibles au public l'obligation de prendre des mesures techniques et organisationnelles adéquates pour gérer le risque en matière de sécurité et de prendre des mesures appropriées pour assurer l'intégrité des réseaux en vue de garantir la continuité des services fournis par eux.

Le ministre des Communications et des Médias a ensuite informé les membres du Cyber Security Board que les travaux préparatoires en vue de transposer la convention du Conseil de l'Europe en matière de cybercriminalité ainsi que la directive relative aux attaques visant les systèmes d'information étaient en cours pour doter le Luxembourg d'un droit pénal efficace en la matière.

François Biltgen à la conférence ICT Spring

19 juin 2012

Dans le cadre de la conférence ICT Spring qui s'est tenue les 19 et 20 juin 2012 à la Luxexpo à Luxembourg, le ministre des Communications et des Médias,

Visite de l'ICT Spring: (de g. à dr.) Georges Schmit, executive director du Luxembourg Trade and Investment Office à San Francisco; Anne-Catherine Ries de Luxembourg for Business – Proud to promote ICT; François Biltgen, ministre des Communications et des Médias; et Jean-Paul Zens, directeur du Service des médias et des communications
(© Service des médias et des communications)

François Biltgen, a fait le point sur la recherche, le développement et l'innovation (RDI) en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) au Luxembourg.

Il a ainsi retracé l'évolution de la RDI ces dernières années et a rappelé que notamment la recherche et le développement en matière de réseaux de communication électroniques et de sécurité de l'information constituaient des axes prioritaires dans la politique de recherche au Luxembourg. François Biltgen a souligné l'augmentation importante des investissements dans la recherche, atteignant 280 millions en 2012 (0,66% du PIB), par rapport à 28 millions seulement en 2000. Il y a désormais plus de 250 chercheurs actifs dans la recherche publique en matière de TIC, à laquelle est alloué un budget de 12 millions d'euros.

François Biltgen a confirmé que «les start-up représentent une autre priorité, c'est pourquoi je suis très content que de nouvelles structures d'accueil pour start-up vont ouvrir ce mois-ci à Esch-Belval». Dans ce contexte, François Biltgen a relevé que grâce à une recherche prospective et à la pointe des nouveaux développements, le Luxembourg pouvait se positionner comme plateforme TIC.

Il a aussi visité plusieurs stands d'exposants à la conférence ICT Spring, notamment le stand commun de Luxembourg for Finance – Proud to promote ICT, Luxinnovation et Technoport.

SPORTS

Entrevue de Romain Schneider avec une délégation du Comité olympique et sportif luxembourgeois

10 janvier 2012

Le 10 janvier 2012, une délégation du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL), menée par son président Marc Theisen, a rencontré le ministre des Sports, Romain Schneider, dans le cadre des rencontres de concertation régulières entre le Département ministériel des sports et le COSL.

À cette occasion, le COSL et le Département ministériel des sports ont fait le point sur l'état d'avancement des travaux communs en cours, comme la réforme de la formation des entraîneurs qui entre désormais dans sa phase finale. L'entrevue a en outre donné lieu à un échange de vues quant à l'élaboration d'un concept global du sport pour le Luxembourg, sujet actuellement en discussion au sein d'un groupe de travail.

Ce fut également l'occasion pour un échange d'informations sur la mise en œuvre du plan national «Gesond iessen, méi bewégen» récemment présenté, ainsi que sur la mise en place de la carte du bénévole sportif, une coopération

entre le Département ministériel des sports, le COSL et ses fédérations agréées.

Enfin, le COSL a informé Romain Schneider du programme provisoire des festivités du centenaire du COSL, des derniers développements au sujet de la préparation olympique en vue des Jeux olympiques de 2012 à Londres ainsi que des préparatifs des Jeux des petits États d'Europe 2013 à Luxembourg.

L'Agence luxembourgeoise antidopage certifiée ISO

18 mai 2012

Le 18 mai 2012, l'Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD) a reçu, en présence du ministre des Sports, Romain Schneider, la certification ISO 9001:2008 pour son système de management de la qualité. Sont comprises dans la certification, la planification et la réalisation des contrôles, la gestion des résultats ainsi que les mesures de prévention et d'éducation. «C'est la preuve que nous maîtrisons tous les processus et que nous fournissons un travail de haute qualité», se sont réjouis les responsables de l'ALAD.

«Les athlètes, les fédérations nationales et internationales et nos partenaires étrangers peuvent donc avoir pleine confiance en l'ALAD, qui satisfait à toutes les exigences internationales.» Cette reconnaissance conforte l'ALAD dans sa volonté de poursuivre la lutte contre le dopage avec un haut niveau de qualité.

TRANSPORTS/ MOBILITÉ

Présentation de la stratégie globale pour une mobilité durable

19 avril 2012

En date du 19 avril 2012, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a présenté la stratégie globale pour une mobilité durable – pour les résidents et les frontaliers, appelée MODU.

La situation socioéconomique du Grand-Duché de Luxembourg, qui se caractérise par une croissance économique et démographique très forte, largement supérieure au reste de l'Europe, accompagnée d'une augmentation géographiquement très déséquilibrée du nombre d'emplois, conduit à un développement très important des besoins en mobilité. Cette tendance engendre une situation en matière de mobilité qui a atteint ses limites surtout aux heures de pointe et a un impact négatif sur la qualité de vie, l'environnement et l'économie.

C'est pourquoi la présente stratégie nationale de mobilité constitue une approche intégrative des différentes mesures permettant d'apporter une réponse aux défis de la mobilité, de favoriser respectivement l'utilisation des transports en commun et la mobilité douce, et de définir les priorités infrastructurelles pour garantir que l'offre en mobilité durable évolue au même rythme que et en symbiose avec le développement économique et urbain de notre territoire. En outre, elle

Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, présente la stratégie globale pour une mobilité durable (© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

met en œuvre les principes du programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT), développe sensiblement les éléments-clés du concept mobil 2020 et de l'Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept (IVL), et concrétise les éléments qui, depuis leur présentation officielle, ont évolué en raison notamment de l'impact de la crise économique et financière, des évolutions en matière de politique climatique et environnementale et des décisions du gouvernement actuel.

Elle est complémentaire au plan directeur sectoriel «Transports»

qui, de son côté, décrit de manière détaillée les différents projets et mesures nécessitant un cadre réglementaire. Les phases des différents projets, prévues par l'avant-projet du plan directeur sectoriel «Transports», ont été revues et certains projets ont été développés sur base de ces nouvelles réflexions afin de diminuer les coûts, tout en maintenant le principe d'accorder la priorité aux projets en relation avec les transports en commun.

Une des mesures principales de la présente stratégie constitue la création de chaînes de mobilité efficaces, avec une optimisation des ruptures de charge permettant de combiner différents modes de transports et favorisant l'utilisation des transports en commun et la mobilité douce, et donc la création d'un véritable réseau global (méta-réseau) qui intègre tous les modes de transport et permet une connexion efficace des différents réseaux entre eux.

Au niveau national, voire transfrontalier, une réorganisation de l'offre et une amélioration des infrastructures des transports en commun s'avère nécessaire pour en améliorer l'accessibilité et augmenter leur attractivité. C'est dans cette optique qu'il s'agit notamment de renforcer le réseau P&R dans les zones rurales, où une bonne desserte en matière de transports en commun s'avère souvent difficilement réalisable. Toutefois, la réorganisation et la réalisation d'infrastructures routières à certains endroits stratégiques est également nécessaire, en vue notamment de réduire les incidences négatives des goulots d'étranglement routiers sur l'économie ainsi que sur la qualité de vie des citoyens.

Au niveau de la ville de Luxembourg et de sa proche périphérie, le désengorgement des deux principales plateformes multimodales de la capitale pour les transports en commun, à savoir la gare centrale et le centre Hamilius, se confirme comme étant indispensable. S'y ajoute le besoin de pôles d'échanges entre les bus interurbains, le train et le tram pour accéder aux principaux pôles de développement. La création de nouveaux pôles d'échange à l'entrée de la capitale est ainsi nécessaire pour pouvoir multiplier les connexions avec le réseau ferré et pour éviter de devoir systématiquement transiter par la gare centrale. Cette démultiplication des interconnexions entre les différents modes de transport au niveau de la capitale et de sa périphérie permet de passer d'un système de transports en commun en forme d'étoile à un système en forme de maillage et de donner ainsi une réponse à la forte croissance polycentrique de la ville et de sa périphérie ainsi qu'aux besoins croissants en mobilité de l'agglomération. Néanmoins, la seule réorganisation du réseau de transports en commun au niveau de la ville de Luxembourg n'est pas suffisante, puisque malgré l'objectif politique fixé en matière de partage modal pour la mobilité douce et les transports en commun, le trafic individuel motorisé connaîtra aussi une augmentation importante. En conséquence, la restructuration du réseau routier dans la capitale s'avère nécessaire afin de délester, entre autres, certains axes pour accueillir à moyen terme les charges de trafic supplémentaires suite au renforcement des transports en commun au centre-ville (tram et bus).

Finalement, ladite stratégie constitue un cadre de référence intégratif pour l'aménagement du territoire, la planification de la mobilité et des infrastructures, et permet également de sensibiliser les acteurs concernés à différents niveaux, tels que l'État, les communes et les citoyens, aux enjeux d'une mobilité durable à moyen et à long terme.

TRAVAIL/EMPLOI

Présentation du projet Fit4Commerce

23 janvier 2012

Le 23 janvier 2012, le ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit, l'Administration pour le développement de l'emploi (ADEM), la Confédération luxembourgeoise du commerce (CLC), l'Institut universitaire international Luxembourg (IUIL) et la Luxembourg School for Commerce (LSC) ont présenté le projet Fit4Commerce, nouveau concept pour mieux réussir l'orientation, l'insertion et la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM dans le secteur du commerce

Un projet ciblé sur le secteur du commerce

Nicolas Schmit a déclaré que le projet Fit4Commerce s'inscrivait dans le cadre de la politique proactive de l'emploi, dont le concept

Fit4Job est un pilier important ayant déjà fait ses preuves dans les secteurs de la finance (Fit4Financial Markets) et du génie civil (Fit4Génie civil).

Fit4Commerce est ciblé sur le secteur du commerce, qui est avec 46 000 salariés (dont 20 000 dans le commerce de détail) un des secteurs qui connaît la plus forte progression en matière de création d'emplois. L'objectif «est de mieux appréhender les besoins des personnes qui travaillent dans le secteur du commerce afin d'augmenter leur employabilité», a expliqué Nicolas Schmit, qui a estimé que l'on «véhicule souvent des images diffuses sur tel ou tel métier et on met en place des formations qui ne sont pas assez ciblées sur les besoins des salariés».

Selon Nicolas Schmit, le principal atout du projet Fit4Commerce est qu'il a été élaboré en partenariat étroit avec les demandeurs d'emploi, les professionnels du métier, le ministère du Travail et de l'Emploi et l'ADEM, dans un souci de proposer des solutions sur mesure à la fois pour les demandeurs d'emploi et le secteur concerné.

Le directeur de la CLC, Thierry Nothum, a enchaîné en expliquant que le secteur du commerce était un secteur qui se caractérise, d'une part, par les exigences renforcées des consommateurs et, d'autre part, par une concurrence accrue dans la Grande Région, qui impliquent une forte orientation sur la qualité du service et des compétences professionnelles solides de la part des salariés. Pour répondre à ces exigences accrues, les différents partenaires ont élaboré une méthodologie qui se base sur un diagnostic des compétences des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM et des formations individualisées.

Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de commerce, et Mariette Scholtus, directrice de l'Administration pour le développement de l'emploi (© SIP)

Un plan d'action qui s'étale sur plusieurs étapes

Dans un premier temps, les partenaires du projet ont procédé à l'identification des postes de travail à pourvoir et ont arrêté des corridors idéaux de compétences en collaboration avec l'Observatoire des compétences et les entreprises de la grande distribution.

Dès 2012, dans une deuxième phase, une sélection de demandeurs d'emploi sera effectuée en se basant sur des bilans de compétences et des entretiens personnalisés.

Lors de la troisième phase, les demandeurs d'emploi pourront bénéficier d'un programme de formation individualisé pour mettre à niveau les compétences et d'un encadrement afin d'optimiser leurs chances d'insertion.

Le programme modulaire est élaboré sur base des corridors idéaux de compétences et se caractérise par une flexibilité permettant la définition de programmes individuels de formation.

Les premières séances d'information pour les demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM se tiendront les 26 et 31 janvier 2012 dans les locaux de l'agence de Luxembourg.

Un projet cofinancé par le Fonds social européen

Nicolas Schmit a souligné que le projet Fit4Commerce s'étalait sur deux ans (2012-2013) et qu'il serait doté d'une enveloppe budgétaire de 640 000 euros, financée pour moitié par le Fonds social européen et pour moitié par le Fonds pour l'emploi.

Marie-Josée Jacobs et Nicolas Schmit présentent les premiers éléments du plan d'action en faveur de l'emploi des jeunes

27 mars 2012

Le 27 mars 2012, la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, et le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit, ont fait un point de presse à l'issue du Comité permanent du travail et de l'emploi (CPTE).

La session du 27 mars du CPTE, qui réunissait des représentants du gouvernement, du Syvicol et des partenaires sociaux, était entièrement consacrée à l'emploi et au chômage des jeunes. L'objectif était d'avoir un échange de vues sur l'emploi des jeunes et de se pencher sur les différents éléments du plan d'action en faveur des jeunes, qui devra être finalisé après les vacances de Pâques.

Au Luxembourg, le chômage des jeunes est de 13,5%, un taux qui se situe en dessous de la moyenne européenne (20%), mais qui est supérieur à celui de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse (10%), des pays qui ont réussi à cantonner le chômage des jeunes en recourant à des mesures d'apprentissage.

«On ne peut pas se contenter d'observer ces jeunes qui risquent d'être exclus du système», a estimé Nicolas Schmit, tout en soulignant «le besoin d'élaborer des stratégies concrètes et d'agir en utilisant plus efficacement les moyens dont nous disposons». «Plus les jeunes sont laissés seuls, plus ils sont confrontés au chômage sans réelle perspective d'emploi et plus ils vont s'éloigner du marché de l'emploi», a résumé le ministre du Travail et de l'Emploi.

Afin de briser ce cercle vicieux, le plan d'action du gouvernement prévoit tout d'abord «une garantie jeune», c'est-à-dire un engagement du gouvernement garantissant qu'aucun jeune ne sera laissé à l'abandon. Cet engagement prévoit que tout jeune inscrit auprès des services de l'Administration pour le développement de l'emploi (ADEM) doit se faire proposer respectivement un emploi et une formation ponctuelle au plus tard quatre mois après son inscription.

Nicolas Schmit a également dit que le gouvernement avait élaboré une nouvelle mesure ciblée sur des jeunes qui sont très éloignés du marché de l'emploi «et qui éprouvent souvent des difficultés à décrocher un entretien d'embauche». La formation de base portera sur l'obtention de compétences sociales, la communication et le comportement à adopter vis-à-vis d'un supérieur hiérarchique. Elle prévoit une petite indemnité afin d'encourager les jeunes à poursuivre leur formation et sera accompagnée d'une initiation de base aux différents métiers et d'un accompagnement qui se poursuivra au-delà de la formation proprement dite.

Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, et Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, présentent les premiers éléments du plan d'action en faveur de l'emploi des jeunes (© SIP)

Nicolas Schmit a également annoncé que le gouvernement voulait miser davantage sur la diversification et le développement de l'offre d'apprentissage, notamment le système de formation professionnel dual, le renforcement du Service emploi des jeunes au sein de l'ADEM, l'orientation professionnelle et l'extension de l'offre de la formation linguistique.

Comité de conjoncture

22 mai 2012

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 22 mai 2012 sous la présidence du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration, Nicolas Schmit. Lors de cette réunion, le Comité de conjoncture a analysé la situation conjoncturelle nationale.

38 entreprises ont introduit une demande d'octroi de chômage partiel afin de pouvoir bénéficier des dispositions de cette mesure au cours du mois de juin 2012. En tout, 36 demandes ont été avisées favorablement. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 5480 personnes, 3483 salariés travailleront prévisiblement à horaire réduit. Le nombre de demandes d'octroi de chômage partiel adressées au Comité de conjoncture a augmenté d'une unité par rapport au mois précédent.

Le Comité de conjoncture a émis un avis positif en relation avec les dispositions légales en matière de préretraite-ajustement et a proposé un taux de participation au coût de la préretraite à l'entreprise requérante.

Le Comité de conjoncture a également analysé plus en détail la situation économique, financière et sociale d'une entreprise désirant mettre en œuvre un plan de maintien dans l'emploi. Le plan de maintien dans l'emploi en question a été avisé favorablement par le Comité de conjoncture.

TRAVAUX PUBLICS/ ARCHITECTURE/ IMMOBILIER

Pose de la première pierre de l'extension du Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher

19 avril 2012

Le 19 avril 2012, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, et la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, ont posé la première pierre de l'extension du Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher.

La nouvelle extension s'ajoute aux bâtiments existants qui occupent la partie nord du site. Elle concerne l'ancien emplacement d'un bâtiment scolaire datant des années 1970 et démoli en 2009, et sera reliée aux bâtiments existants par une passerelle sur deux niveaux.

La surface nette de la nouvelle extension est de 5970 m^2, répartie sur 34 salles de classe, des ateliers, des laboratoires, des salles de préparation, une salle de fête, des espaces pour enseignants, voire des espaces pour les Services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS), et des espaces d'accueil.

Le coût du projet prévu est de 28 millions d'euros.

Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures, Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, et Gilles Estgen, directeur du Lycée technique Joseph Bech, lors de la pose de la première pierre du lycée à Grevenmacher (© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

Pose de la première pierre du nouveau Lycée de Junglinster

20 avril 2012

Le 20 avril 2012, en présence de nombreux invités d'honneur, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, et la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, ont posé la première pierre du nouveau Lycée de Junglinster, un geste plutôt symbolique étant donné qu'environ 40% du bâtiment ont déjà été construits.

Le Lycée de Junglinster constitue le 3e bâtiment de la première phase du plan sectoriel «Lycées», qui prévoit notamment une régionalisation de l'enseignement.

Conçu pour 1 400 élèves, le nouveau complexe scolaire s'intègre parfaitement dans son milieu environnant et sera facilement accessible par une nouvelle route de contournement. Ici se reflète à nouveau la volonté du gouvernement de construire selon des concepts énergétiques permettant une consommation minimale.

Sur 37 000 m² seront répartis 5 ateliers d'initiation, 55 salles de classe et 33 salles spéciales, auxquels s'ajoutent des infrastructures complémentaires comme un restaurant, une cafétéria, une salle de sport à deux unités et une piscine.

Le coût global prévisionnel s'élève à 104 900 000 euros.

Inauguration du Centre intégré pour personnes âgées à Wiltz

3 mai 2012

Le 3 mai 2012, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, et la ministre de la Famille et de l'Intégration, Marie-Josée Jacobs, ont inauguré le Centre intégré pour personnes âgées (CIPA) Geenzebléi à Wiltz, ceci en présence de nombreuses personnalités, dont le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider.

Après les interventions du président du conseil d'administration de Servior, Serge Eberhard, du chargé de direction du CIPA, Robert Origer, et du bourgmestre de la Ville de Wiltz, Frank Arndt, les personnalités officielles ont pu procéder à la coupe du ruban d'inauguration, entourées par les doyens de la maison.

La nouvelle construction répond, d'un point de vue confort et sécurité, aux exigences actuelles et

Inauguration du CIPA Wiltz: (de g. à dr.) Serge Eberhard, président du conseil d'administration de Servior; Claude Wiseler, ministre du Développement durable et des Infrastructures; Robert Origer, chargé de direction du CIPA; Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration; Romain Schneider, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural (© Ministère du Développement durable et des Infrastructures)

futures des personnes âgées, leur garantissant une grande autonomie et comprenant tout un éventail d'aides et de soins, allant du simple logement encadré à la possibilité de dispenser des soins intensifs. Une zone verte comprenant terrasses et jardins sera aménagée entre le bâtiment du CIPA et l'arrière des maisons de la ville haute.

Le projet prévoit au rez-de-chaussée les locaux suivants, accessibles au public:
- l'accueil et l'administration;
- le restaurant, la salle polyvalente, la cafétéria et une grande terrasse;
- un jardin d'hiver, un coin-cheminée près de l'atrium central;
- les boutiques (kiosque…);
- les services (coiffeur, ergothérapie, laverie);
- les locaux d'animation pour le foyer de jour;
- le local de recueillement;
- ainsi que deux groupes de vie comprenant 13 chambres, 2 séjours et 1 unité de soin réduite (bain thérapeutique, infirmerie et dépôts).

Au premier étage, quatre groupes de vie comprenant 39 chambres, 4 séjours et 1 unité de soin complète (cabinet médical, infirmerie, bain thérapeutique, personnel, dépôts) sont répartis dans les quatre ailes du bâtiment.

Le deuxième étage est identique au premier.

Le troisième étage comprend 24 chambres, deux séjours et une unité de soin réduite. Chaque chambre dispose d'une salle de bain adaptée aux besoins des personnes âgées.

La majorité des chambres disposent d'un balcon ou d'une loggia. Les séjours des unités de vie se situent à l'extrémité des ailes du bâtiment avec une vue dégagée sur respectivement la ville haute et le château.

Le premier sous-sol comprend les deux groupes sociogérontologiques avec leurs terrasses extérieures, la cuisine de production du CIPA, la buanderie centrale, les locaux sociaux du personnel, le parking du CIPA (34 emplacements). Le deuxième sous-sol comprend le parking public réservé à la Ville de Wiltz (108 emplacements).

Le coût global du projet s'élève à 42 millions d'euros TTC.

Visite du chantier de l'École européenne Luxembourg II à Bertrange/Mamer

27 juin 2012

Le 27 juin 2012, le ministre du Développement durable et des Infrastructures, Claude Wiseler, a invité la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Mady Delvaux-Stehres, les représentants de la Commission européenne et de l'École européenne ainsi que la presse à une visite du futur site de l'École européenne Luxembourg II, qui sera mis en service le 4 septembre 2012.

Lors de cette visite, les participants ont pu découvrir le campus scolaire avec ses six bâtiments: administration, maternelle, primaire, secondaire, sport et le Centre polyvalent de l'enfance. Dans les bâtiments ainsi qu'à l'extérieur, les derniers travaux sont en cours d'achèvement.

Le site est conçu pour pouvoir accueillir 420 élèves en maternelle, 1050 en primaire et 1600 en secondaire. Dès le mois de septembre, les élèves et leurs enseignants profiteront des infrastructures scolaires complètes avec restaurant scolaire, bibliothèque, salles de sport et piscine.

Un plan de mobilité a été élaboré par un groupe de travail EE Lux II – GT Transport institué à cet effet. Ce groupe de travail a été constitué par la direction de l'École européenne Luxembourg II, l'Association des transports scolaires des Écoles européennes (ATSEE), l'Association des parents d'élèves de l'École européenne (APEEE) et des représentants du Département des transports.

Après avoir établi un diagnostic détaillé pour repérer le domicile des élèves, ce plan de mobilité se basant sur six piliers a pu être finalisé incluant des lignes actuelles de l'ATSEE, un système de navettes entre les institutions européennes, l'École européenne et le nouveau site de l'École européenne Luxembourg II, des lignes scolaires adaptées aux besoins spécifiques de cette dernière, des ajouts et des modifications d'horaires de l'offre existante du réseau bus RGTR et du réseau trains des CFL, des efforts communaux en termes de mobilité douce et une campagne d'information et de communication menée par le service compétent des CFL.

Au niveau du réseau existant des CFL, à côté de 23 trains qui s'arrêtent dorénavant tous les jours à l'arrêt «Mamer-Lycée», un train supplémentaire sur la ligne ferroviaire 50 (Luxembourg – Mamer – Arlon) à l'intention des élèves de l'École européenne Luxembourg II est introduit.

Enfin, avant le début des cours à l'École européenne et à la fin, toute une panoplie de bus régionaux sont déviés sur le site de l'École européenne. En plus, la ligne coordonnée 8 (Luxembourg-Strassen) sera prolongée vers le site de l'École européenne Luxembourg II en semaine.

Discours et déclarations

Seul le texte prononcé fait foi.

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la réception de nouvel an pour la presse

4 janvier 2012

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Ech wëll fir d'éischt dem Josy Merci soe fir déi gutt Wënsch. En huet mir Gesondheet gewënscht, dat war eng Suggestioun vun där ech net weess, u wiem seng Adress se sech genee riicht.

Mä ech hunn et dëser Deeg scho gesot, et geet net duer, datt ee Gesondheet huet, et brauch een och Gléck. Kuckt emol déi Leit op der Titanic, déi waren alleguer gesond, mä si hate Pech.

An dofir muss ee Gesondheet a Gléck, wann een am Ufank vun engem neie Joer steet, als eng Koppel gesinn, déi zesumme musse goen, well soss gëtt weder aus deem engen nach aus deem aneren eppes.

No engem laange Journalisteliewen huet den Här Lorent dann elo e kritesche Bléck no hannen an no vir geworf. Wann een esou laang am Journalismus geschafft huet, kann ee sech dat och mat enger gewëssener Autoritéit erlaben.

Ech si bal esou laang an der Politik wéi den Här Lorent am Journalismus war, mä ech sinn awer nach net um Moment vum Réckbléck ukomm. Mä ech sinn awer nach zoustänneg fir e méi allgemengen Ausbléck.

A wann ee sech viru sengem geeschtegen A dat Joer 2012, wat mir elo ugefaangen hunn, ofspulle léisst, da kënnt ee relativ séier zur Conclusioun, datt dat Joer 2012, à moins datt mir enorm vill Gléck hätten, sech doduerch auszeechent, datt ee vläicht enges Daags seet, datt d'Joer 2011 besser war wéi d'Joer 2012.

Europa steet, notamment an der Eurozon, um Rand vun enger Rezessioun, vun där een net weess, wéi ausgeprägt datt se wäert sinn. Jiddwerfalls deiten all mir zougänglech Daten drop hin, datt méi wéi eng Konjunkturofkillung amgaangen ass sech ze vollzéien. An dorop ass adäquat ze reagéieren, souwuel um europäesche wéi och um lëtzebuergesche Plang.

Woubäi ech net déi gären hunn, déi an absolut Katastrophenzeenarien ausweechen, fir hir Onkenntnis vun der richteger Situatioun ze verstoppen. Eng Iwwerdramatiséierung ass ni eng richteg Zeechnung, mä en Net-Kucken op dat Blat, wat schonn hallef vollgeschriwwen ass, ass awer och en ze kuerze Bléck an ze enke Bléck op d'Wierklechkeet.

Mir musse kucken, wéi mir an deem Joer hei zu Rand kommen, an dem Wonsch och, oder vum Wonsch gedroen, datt mir essenziell Wäerter, déi mir haten, an zu engem groussen Deel och nach hunn, an déi sech ronderëm d'Kardinaldugende vun der sozialer Maartwirtschaft entfalen, bäibehale ginn.

Dat Wuert vu Solidaritéit, dat dierf kee Wuert ginn, wat keen Inhalt méi huet. D'Noutwennegkeet vun der Soliditéit, dat dierf net fehlinterpretéiert ginn als e permanenten Opruff zur totaler Austeritéit.

Richteg ass et, datt an den ëffentleche Budgete muss gespuert ginn. Falsch wier et, op der falscher Plaz ze spueren, mä richteg ass et fir ze soen, datt, wa jiddweree seet op der falscher Plaz spueren, datt d'Meenunge wäit ausernee ginn, wann et drëms geet, déi richteg Plazen ze fanne fir ze spueren.

Zum Beispill, et gëtt ëmmer erëm schlachtrufaarteg gesot a geschriwwen, de Staat misst seng Fonctionnementskäschten ënner Kontroll kréien. Wat e largement mécht, obschonn en dat net ëmmer a geballter Form duerzestelle weess. Mä et kann ee vill Fonctionnementskäschte spueren. Zum Beispill kënne mir dës Receptioun ofschafen oder jiddwerfalls äis hei mat enger Bretzel zefridde ginn.

Mä wa mir dat maachen, da verkeeft och ee manner. Dat heescht, et gëtt immens vill Fonctionnementskäschten, déi eng wirtschaftlech Bedeitung, besonnesch bei deene klenge Betriber, hunn. An dofir muss een *do cum grano salis* virgoen, wann een un déi Saachen erugeet.

Mir hunn zu Lëtzebuerg erlieft, datt de Sozialdialog net méi extrem gutt fonctionnéiert an dat huet och vill Enttäuschunge provozéiert.

A jiddweree schreift, elo wier fir d'zweet eng Tripartite zu kengem Resultat komm, net wéi an den 1980er Joren, gëtt geschriwwen, wou dat alles fonctionnéiert, hätt. *Quod non*. Also, déi Formatiounscoursen, déi Dir do maacht, solle se vläicht och emol d'Lëtzebuerger Sozialgeschicht méi intensiv ënner d'Lupp huelen. Da stellt ee fest, datt mir 1982 an 1983 och Tripartiten, ënner der Presidence vum Här Werner, ouni Succès ofgeschloss hunn, datt mir eng Indexmodulatioun an deene Jore gemaach hunn, datt déi begréisst ginn ass

vun engem Generalstreik. A wéi alles gutt gaange war, a wéi d'Siderurgie soi-disant gerett war, dunn hu mir alleguer zesumme festgestallt, grâce dem Lëtzebuerger Modell hätte mir déi Schwieregkeete vun den 1980er Jore gutt iwwerlieft.

Et war net grad esou.

An dofir, bei aller Enttäuschung, déi ech och hunn iwwer déi schif Bunn, op déi de Sozialdialog komm ass, muss een dat historesch esou rekontextéieren, datt ee muss spieren, datt dat net d'Enn vum soziale Lidd hei zu Lëtzebuerg ass.

D'Regierung huet dunn, wéi dat esou feierlech heescht, hir Responsabilitéit iwwerholl. An dat ass erstaunlecherweis mat Iwwerraschung zur Kenntnis geholl ginn. Woubäi ech awer d'Geschäft vum Regéieren esou verstanen hunn, datt ee vun Zäit zu Zäit muss zu kräftegen Decisioune kommen. Mir hu leschten Enns déi Decisioun geholl, am Zesummenhang mat Index an de Folgen, déi mir an all deene Gespréicher als Regierungspositioun, well d'Regierung hat jo eng Positioun, beschriwwen haten, a fir déi mir äis agesat hunn.

Nun ass e Journalist jo e Schrëftsteller vum Alldag, an e Staatsminister ass e Schrëftsteller, an e Sazsetzer, och vum Alldag, deen eben net Zeitungsartikele schreift, mä Politik mécht, an dofir vill Sympathie entgéint bréngt deenen, déi net brauchen ze regéieren, mä déi awer d'Regéieren an d'Opponéieren, well dat ass och wichteg an enger Demokratie, begleeden, méi oder manner kritesch.

An dat Verhältnis tëscht Journalismus a Politik, tëscht den organiséierten, verfassungsméisseg organiséierte Pouvoiren an engem Land, an dem véierte Pouvoir, deen numeresch net korrekt d'Press beschreift, ass en Ëmgang, dee schwiereg ass, mä awer, zumindest hei am Land, am Regelfall vu géigesäitegem Respekt gedroen ass. A géigesäitege Respekt dierf een net verwiessele mat Kumpanei.

Ech kennen der jo vill vun Iech ganz gutt, dofir kann ech dat bal net soen, mä dat geet zréck op e laangt Liewen, wou ee sech ëmmer erëm begéint. Mä ech si géint Kumpanei tëscht der Press an der Politik, well dat engem de Bléck op dat, wat muss gesot a geschriwwe ginn, verspäert, a well dat och deem Politiker, deen handelt, d'Méiglechkeet ewechhëlt, och Mediekritik ze maachen. Well ech halen déi fir identesch wichteg, wéi d'Kritik un der Politik an um Gemengewiese, wat mir hunn.

Ech soen hei all Joer, an dat ass mir och ëmmer esou gemengt, datt ech d'Lëtzebuerger Journalisten en fait bewonneren, well se, am Géigesaz zu deem, wat mir am Ausland erliewen, jo Multi-Schrëftsteller sinn a sech mat ville Sujete mussen auserneesetzen. A rar sinn déi an der Lëtzebuerger Publizistik, déi just op engem Beräich schaffen. Dat kënnt mat der Zäit, an déi Zäit, déi brauch laang Zäit, ier se sech voll entfale kann.

Dofir nach eng Kéier meng Unerkennung fir déi Aarbecht, déi gemaach gëtt an och mäin Hiwäis drop, datt ech, ähnlech wéi den Här Lorent, och fannen, datt Publizistik géif u Qualitéit gewannen, wa se u méi Déifgang géif gewannen. Dat zielt net nëmme fir d'Publizistik selbstverständlech, dat zielt och fir d'Politik, well déi gëtt jo och ëmmer méi iwwerflächlech, an déi mécht u sech dee medialen Immediatitéitsterror mat, deen déi nei Medien am Regelfall äis imposéieren.

Virgäng ginn ze séier zu enger Noriicht erkläert, déi Noriicht gëtt net hannerfrot, si ännert dräi bis véier Mol am Dag. A wann et esou wier wéi fréier, wou et just Zeitungen a Radio, an deelweis Televisioun zu Lëtzebuerg ginn huet, wiere vill Noriichten, déi am Dag zirkuléieren, ni an eng Zeitung komm, well se sech am Laf vum Dag schonn doutgelaf hunn oder well se ersoff sinn, well se eigentlech keng Noriicht waren.

Ech probéieren ëmmer de Kollegen an der Regierung ze soen, si sollen net op all Noriicht reagéieren, ier si wëssen, datt et wierklech eng Noriicht ass. An da muss ee jo nach iwwer déi Noriicht e bësschen nodenken.

Ech hat d'lescht Joer, dat ass mir jo nëmmen ageschränkt gelongen, hei ugekënnegt, ech misst et och léieren am Joer 2011 de Mond ze halen, net op alles direkt ze sprange wat ass. Dat geléngt mir net ëmmer, wéi Dir festgestallt hutt. Mä ech ruffen awer keen un, fir him ze soen, et géif him Béises geschéien, well dat géif jo souwisou, obscho mir jo hei an der absoluter Diktatur ukomm sinn, kee gleewen, datt him eppes kéint geschéien. Éischter geschitt engem Minister eppes, wéi datt engem Journalist eppes geschitt. An dat bréngt mat sech, datt een ebe keng Kumpanei soll mat der Press bedreiwen, mä e respektvollen Ëmgang.

Dat zielt och fir den Ëmgang mat der Wirtschafts- an der Finanzkris – keng Kumpanei – an och den Hiwäis drop, datt do méi grëndlecht Nodenken heiansdo gutt

wier fir d'Politik a fir d'Publizistik, ier ee sech äussert, schréftstelleresch oder verbal. Well oft d'Wierder hir Bedeitung verléieren, doduerch datt relativ harmlos Virgäng behandelt ginn, wéi wann et sech ëm absolut Austeritéitspolitik géif handelen, oder do wou richteg Austeritéitspolitik virgeholl gëtt, déi beschriwwe gëtt als déi noutwenneg zäertlech Ajustementer, déi misste geschéien.

D'Situatioun ass eescht genuch, fir datt ee sech net dem Spaass vun der Wortklauberei soll higinn, mä datt ee soll sech grëndlech iwwerleeën, wéi een e Virgang, dee komplizéiert a multi-stratificationnel ass, annähernd richteg beschreift, fir datt d'Mënsche versti wourëms et geet.

Wann ech dat soen, soen ech dat net nëmme fir d'Press, mä ech soen dat och fir d'Politik a fir mech selwer, well ech fannen, datt mir alleguer zesummen eng Verantwortung hunn déi grouss ass, a si ass och grouss wat den Ëmgang mat der Sprooch ubelaangt.

Ech gehéieren zu deenen, onofhängeg vu Bildungsreformen – hanner deenen ech stinn, a fir déi ech antrieden –, déi fannen, datt d'Sprooch sech doduerch auszeechent, datt se fir alles wat ee gesäit a wat ee spiert e Wuert huet, wat iwwer Joerhonnerte ciseléiert ginn ass, wat geschnëtzelt ginn ass, wat skulptéiert ginn ass. An da soll een och fir dat ze soen, wat ee mengt, dat Wuert gebrauchen, wat et dofir gëtt, an net e falscht Wuert gebrauchen, well dat léisst ganz oft de Verdacht zou, datt een net weess, wat ee mengt, mä awer eppes seet oder awer eppes schreift.

Ceci dit, wënschen ech jiddwerengem vun Iech, an där Kategoriséierung déi ech am Ufank hei gezeechent hunn, Gesondheet, besonnesch dem Här Lorent, an awer och Gléck. Gléck ass en individuelle Virgang. Et gëtt keng glécklech Natioun, ech hunn dat ëmmer fir eng maasslos Iwwersteigerung vun engem kollektiven Zefriddenheetszoustand ëmfonnt. Mä eng Natioun muss, oder e Land muss säi Wee fannen.

Dee Wee gëtt him deelweis opgezwongen duerch dat, wat an de Landschafte ronderëm de Fall ass, mä zu engem groussen Deel awer och ginn d'Stroosse gebaut mat deene Pavésteng, déi ee selwer an d'Hand hëlt. Mir musse léieren, déi Pavésteng déi mir hunn, richteg ze leeën, a mir musse léieren, déi Strooss, déi mir bauen, esou auszeriichten, datt se an dat internationaalt Verkéiersnetz e liichten Zougang fënnt.

Dofir brauch een ebe Gesondheet, well soss kann een net bauen, an et brauch ee Gléck, individuellt Gléck.

Dat wënschen ech jiddwerengem, an deene Leit mat deenen Dir frou sidd, an déi rar Leit, déi mat Iech frou sinn, déi sollen och an deem Joer 2012 gutt iwwer d'Distanz kommen. Ech wënschen Iech all Guddes.

An am Géigesaz zu der historescher Disparitioun vum Josy Lorent bei dësen Zeremonien, hunn ech d'Freed Iech unzekënnegen, datt ech d'nächst Joer erëmkommen.

All Guddes!

Discours de Jean Asselborn à la session d'ouverture de la réunion ministérielle de l'Union africaine à Addis-Abeba

26 janvier 2012

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Excellences,
Chers collègues,

C'est un grand honneur pour moi de pouvoir prendre la parole devant vous en cette occasion.

J'ai déjà eu l'honneur de m'adresser à l'Assemblée des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union africaine, il y a deux ans, presque jour pour jour, le 31 janvier 2010. À l'époque, le Luxembourg venait d'accréditer son premier représentant permanent auprès de l'Union africaine. Il s'agissait alors d'un représentant non résident. Aujourd'hui, je suis fier et heureux de vous annoncer que nous avons franchi un pas supplémentaire dans le renforcement de notre relation avec l'Union africaine et les pays qui la composent. En effet, le Luxembourg est désormais physiquement présent à Addis-Abeba, où nous venons d'ouvrir une mission diplomatique qui fait office non seulement de représentation permanente auprès de l'Union africaine, mais également d'ambassade bilatérale en Éthiopie. L'implantation physique du Luxembourg à Addis-Abeba témoigne de la volonté luxembourgeoise de renforcer ses relations politico-diplomatiques, économiques et culturelles avec le continent africain, ceci en complément de son traditionnel partenariat pour le développement et la coopération.

Mais revenons au sujet qui a été retenu comme thème de cette session du Conseil exécutif: «L'intensification du commerce intra-africain». Il est évident qu'en ces temps de turbulences économiques et financières, le sujet revêt une importance toute particulière. Je ne doute pas, chers collègues, que vous allez adopter et mettre en œuvre les orientations qui permettront d'avancer sur cette voie prometteuse. Je tiens à vous faire part ici de la volonté du Luxembourg de soutenir tous les efforts visant à contribuer à la réalisation de cet objectif. Je tiens également à rappeler que, en tant qu'acteur engagé, responsable et solidaire, le Luxembourg a d'ores et déjà pris des initiatives allant dans ce sens, que ce soit en s'engageant dans la promotion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en Afrique, en développant des programmes d'appui à la microfinance, en apportant sa contribution à la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique et, bien sûr, en apportant une contribution substantielle en faveur du développement de l'Afrique. Permettez-moi de revenir brièvement sur ces quatre domaines dans lesquels le Luxembourg a mis en place un partenariat fort avec l'Afrique.

Premièrement, permettez-moi de parler de l'engagement du Luxembourg en faveur de la promotion des TIC en Afrique. Il est certain que l'intensification du commerce intra-africain nécessite des moyens de communication rapides et fiables à l'échelle du continent africain. Dans ce contexte, je ne peux que me réjouir du fait que mon pays – qui jouit depuis de nombreuses années d'une solide réputation en tant que centre audiovisuel et de services associés – contribue au développement des technologies de l'information en Afrique. J'avais pris cet engagement en 2010 devant l'Assemblée des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union africaine. Aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir constater devant vous que cet engagement n'est pas resté lettre morte, puisque quatre projets majeurs ont en effet été lancés en matière de développement des TIC en Afrique, avec un apport significatif de la coopération luxembourgeoise:

- Il s'agit tout d'abord du programme «eHealth for sub-Saharan Africa (eHSA) Programme».
- Il s'agit également du projet «African Internet Exchange System» (AXIS), dont le but est de mettre en place une infrastructure Internet robuste à l'échelle du continent africain.
- Il s'agit ensuite d'un projet qui a permis de fournir une assistance technique à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMA) dans le secteur des technologies de l'information et de la communication.
- Il s'agit en outre de la plateforme emergency.lu qui vise à déployer rapidement des moyens de communication. Cette plateforme de télécommunications globale intégrée est conçue pour aider la communauté humanitaire et les équipes de protection civile sur le terrain à (r)établir les services de télécommunications pour assurer une communication et une coordination efficaces aux équipes de secours. La plateforme fournit l'infrastructure et la capacité satellitaires, des terminaux de communication et la logistique nécessaire à un déploiement rapide. Elle vient d'effectuer son premier déploiement opérationnel au Soudan du Sud avec le Programme alimentaire mondial (PAM). Si, pour l'instant, la plateforme a principalement vocation à être déployée suite à des catastrophes naturelles ou à des crises provoquées par l'Homme, il n'est pas exclu que la plateforme trouve à s'appliquer dans d'autres situations et nous sommes d'ailleurs ouverts à toute proposition de votre part à ce sujet.
- Il s'agit enfin d'un projet en matière de e-regulation, mis en œuvre par la Cnuced. L'objectif est de créer un guichet unique afin de réduire la complexité des formalités administratives pour les entreprises, en particulier pour les micro- et petites entreprises (MPE) et de favoriser ainsi la création d'entreprises. Ce faisant, cette initiative facilite également l'investissement national et étranger dans des activités génératrices d'emplois et de revenus.

L'engagement du Luxembourg en faveur du développement des TIC en Afrique est donc bien réel. Soyez assurés que le Luxembourg souhaite poursuivre ce partenariat avec l'Afrique et est ouvert à toute proposition visant à intensifier encore plus sa coopération avec l'Afrique dans ces activités essentielles pour le développement tant économique que social.

Deuxièmement, il est certain que l'intensification du commerce intra-africain va de pair avec le développement des finances inclusives. Dans ce contexte, je suis fier de constater que le Luxembourg, place financière connue et reconnue, s'engage pour appuyer le secteur financier, que ce soit par des formations en matière financière, à travers l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF), ou par le soutien à des

projets, à l'instar du projet développé en collaboration avec la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dans le but d'appuyer la microfinance dans les huit pays de la zone de l'UEMA. Au cours des dernières années, le Luxembourg s'est affirmé comme un centre d'excellence à l'échelle mondiale en matière de microfinance et est tout à fait disposé à partager son savoir-faire en la matière.

Troisièmement, il me semble évident que pour promouvoir le commerce et l'économie, la paix et la sécurité sont deux préalables incontournables. Je tiens ici à souligner l'engagement de longue date de mon pays en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique.

Le Luxembourg est un pays qui entend assumer ses responsabilités également dans ce domaine, notamment dans le contexte d'opérations sous mandat international, le cas échéant. Actuellement, le Luxembourg est présent en République démocratique du Congo dans le cadre de la mission EUSEC RD Congo. Le Luxembourg met également à disposition deux avions de surveillance et de reconnaissance dans le cadre de l'opération maritime de l'UE (EU Navfor Atalanta) destinée à lutter contre le phénomène de la piraterie en Somalie et a participé à la mission de formation des forces de sécurité somaliennes (EUTM Somalia).

En outre, le Luxembourg contribue financièrement aux divers fonds fiduciaires du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques de l'ONU. Le Luxembourg a par ailleurs été membre de la Commission de consolidation de la paix (CCP) de l'ONU de 2007 à 2009 et reste très engagé pour les questions de consolidation de la paix au sein des instances de l'ONU. Le Luxembourg est en effet un contributeur régulier au Fonds pour la consolidation de la paix (PBF), membre de la formation Guinée-Bissau depuis juillet 2010, et président de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix, ceci depuis février 2011.

Par ailleurs, nous avons également amorcé une coopération spécifique avec la Commission de l'Union africaine en matière de réforme du secteur de la sécurité, en contribuant financièrement à l'organisation d'une réunion d'experts africains, qui a permis d'examiner le projet de cadre d'action politique de l'UA sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS). Je me félicite tout particulièrement du fait que cela ait contribué à l'émergence d'une approche africaine de la réforme du secteur de sécurité.

Quatrièmement, il est certain que l'intensification du commerce intra-africain va de pair avec le développement de l'Afrique. Dans ce contexte, je suis particulièrement fier que mon pays figure parmi les rares pays qui respectent l'engagement pris en 1970 au sein de l'Assemblée générale des Nations unies de consacrer au moins 0,70% de leur RNB au développement. Le Luxembourg a ainsi contribué 1,05% de son RNB à l'aide au développement en 2010 et se situe dès lors dans le peloton de tête sur le plan international. Malgré la situation économique, le Luxembourg a décidé de maintenir son aide au développement à ce niveau. Je suis donc fier de pouvoir confirmer ici que nous poursuivrons notre engagement en la matière.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous assurer que vous pourrez compter sur le soutien du Luxembourg, un partenaire engagé, responsable et solidaire, pour poursuivre et intensifier notre partenariat, que ce soit avec les États africains individuellement ou par le biais de l'Union africaine et des organisations sous-régionales.

Je vous remercie pour votre attention.

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la déclaration sur le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire

26 janvier 2012

Här President,
Dir Dammen an Dir Häre,

De „Vertrag iwwert d'Fiskalunioun", wéi e vereinfacht heescht, mä vläicht ass och net méi dra wéi dat, dee soll den nächste Méindeg vum Conseil européen zu Bréissel behandelt ginn.

Dee Vertrag ass prinzipiell decidéiert gi vun de Staats- a Regierungscheffen den 8. an 9. Dezember zu Bréissel, an et hu Sitzungen den 20. Dezember, de 6. Januar an den 12. Januar um Niveau vun de Staatssekretären an den Directeurs du Trésor vun de Finanzministere stattfonnt.

Déi Konferenz ass geleet gi vum Lëtzebuerger Directeur du Trésor. An de leschten 23. Januar hunn d'Finanzministeren zu Bréissel ënner menger Presidence doriwwer beroden – d'Finanzministere vun deene 27 Länner an net nëmmen déi vun der Eurogrupp –, well déi 27 mech gebieden haten, déi Presidence do ze féieren.

Dee Vertrag, deen nach net a senger endgülteger Versioun virläit – ech loossen, esou bal wéi ech dee Vertrag vum Här Van Rompuy zougestallt kréien, deen der Chamber selbstverständlech nach virum Weekend zoukommen –, dee setzt sech aus 24 Consideranten an aus 17 Artikelen zesummen. Esou datt et e bëssche kéng ass fir ze mengen, dat kéint een hei am Schnellduerchgang, an Telegrammstil ofwéckelen, well et si jo awer Elementer dran, déi et a sech hunn, obschonn e Vertrag vu 17 Artikelen eigentlech, wann ech vergläiche mat de Grondverträg vun der Europäescher Unioun, nëmmen de Qualificatif vun engem klenge Vertrag verdéngt.

Et ass en exceptionnelle Vertrag, well et e Vertrag zu 26 ass. Dofir ass et och kee Vertrag, deen am Regelwierk vun der Europäescher Unioun zustane kënnt, mä en zwëschestaatleche Vertrag tëscht 26 Staate vun der Europäescher Unioun. Dir wësst, datt Groussbritannien seng Distanze par rapport zu deem Vertrag geholl huet, dee gëllt also fir déi 17 Eurostaaten, plus déi aner fräiwëlleg Matfuerer.

Bis elo hunn och all aner Staaten, mat Ausnam vu Groussbritannien, hir Bereetschaft erkläert, dee Vertrag z'ënnerstëtzen an z'ënnerschreiwen. Woubäi een awer net kann ausschléissen, jee nodeem wéi dat sech dréint, diebelt a kéiert, datt et an eenzelne Länner nach zu engem Referendum kënnt, beispillsweis an der Tschechescher Republik an, net onbedéngt, wéi ech dat haut mengen, an Irland.

Den Artikel 1 vun deem Vertrag, dee schreift d'Objektiver vun deemselwechte fest, andeem en däitlech mécht, datt et bei deem Vertrag ëm eng Verstäerkung vun der Budgetsdisziplin an der Eurozon, an doriwwer eraus an der Europäescher Unioun, geet, well de Stabilitéitspakt applizéiert sech jo net nëmmen op d'Eurolänner, mä op d'Länner alleguer.

Et ass e Vertrag, deen iwwert eng Verstäerkung vun der Koordinatioun vun der Wirtschaftspolitik handelt.

Et ass e Vertrag, deen d'Gouvernance vun der Eurozon, déi mangelhaft ass, soll verbesseren.

Et ass e Vertrag, dee soll hëllefen, datt mir eng durabel Croissance kréien, an datt et eng Croissance soll sinn, déi op d'Beschäftegung ausgeriicht ass, déi der Kompetitivitéit vun Europa soll Rechnung droen, an deen d'Sozialkohäsioun an Europa soll verstäerken.

Dat sinn d'Objektiver vun deem Vertrag, deen a sengem Entworf, a sengem Artikel 2, seet, dee Vertrag hei, vun deem ech schwätzen, dee Vertrag zu 26 misst d'Prinzipien an d'Rechtsregele vun den allgemenge Grondverträg vun der Europäescher Unioun respektéieren, an e kéint sech net am Widdersproch zu deene bewegen.

Den Artikel 3 vun deem Vertrag – dat ass deen, deen déi meeschte Substanz huet – schwätzt sech aus fir e Budget, dee muss an der Balance sinn, respektiv dee muss Iwwerschoss hunn. Dat ass d'Zil vun der Finanzpolitik, vun der Budgetspolitik fir déi nächst Joren an alle Länner.

E rappeléiert, wat och bei der Reform vum Stabilitéitspakt am Joer 2005 zréckbehale ginn ass, datt d'Länner, iwwert d'Festleeung vum Maastricht-Vertrag 63% eraus, mussen e mëttelfristegt Budgetszil ustriewen, *medium term objective,* wéi dat op Lëtzebuergesch heescht. An dee besteet doranner, datt e Land kee strukturellen Defizit dierf hunn, dee méi héich ass wéi 0,5% vum Bruttoinlandprodukt, während de Stabilitéitspakt à l'époque gesot hat, et kéint een e strukturellen Defizit hu vun 1%. Et ass also eng Verschäerfung op deem Punkt, op Grond vun deenen Experienzen, déi mir an deene leschte Jore gemaach hunn.

Wien Déficit structurel seet, dee mécht jo domat däitlech, datt all konjunkturell bedingten Elementer, deelweis och d'Bedéngung vun der Staatsschold, mussen eliminéiert ginn aus der Ermiessensgrondlag vun deem strukturellen Defizit. Wann ee wéinst der Kris, beispillsweis, wiesentlech méi Ausgaben huet fir déi Leit, déi keng Aarbecht hunn, z'indemniséieren, da gëtt dat neutraliséiert bei der Ermiessung vum strukturellen Defizit. Et also net ze verwiessele mat engem nominalen Defizit, wéi mir dat normalerweis hei an eise Berodunge maachen.

Et kann ee vun deem mëttelfristege Finanzzil ofwäichen an aussergewéinleche Situatiounen, „dans des circonstances exceptionnelles". Mir hunn eng Debatt, déi mech un d'Geschlecht vun den Engelen erënnert, de Moment zu Bréissel – mir hate se och déi lescht Woch –, iwwer

dat, wat alles „circonstances exceptionnelles“ ass. Ass eng Circonstance exceptionnelle beispillsweis eng Naturkatastrof? Mä awer och Finanzkonsequenze vun Evenementer, op déi eng national Regierung keen direkten Afloss huet.

Den Artikel 3.1 a sengem Buschtaf B, dee seet och, datt déi Länner, déi manner wéi 60% Staatsschold hunn, awer kënnen e strukturellen Defizit vun 1% hunn, awer net wa se mëttel- a laangfristeg Bedrounge fir hire Staatsbudget hunn, déi am Engleschen *implicit liabilities* genannt ginn, mä op Lëtzebuergesch Renten- a Pensiounssystemer heeschen. A wann e Land iwwert dat mëttelfristegt Finanzzil erauskënnt, da kann et zu quasi automateschen, voire automatesche Sanctioune kommen.

Lëtzebuerg huet e mëttelfristegt Finanzzil vun 0,5% zu Bréissel ugemellt. D'Europäesch Kommissioun huet äis bedeit, op Grond vun der Analys, déi si iwwert eise Renten- a Pensiounssystem maachen, datt Lëtzebuerg eigentlech misst en Iwwerschoss all Joer hu vun 1,5% bis 2%. Doriwwer befanne mir äis in wehrhafter Debatt de Moment mat der Europäescher Kommissioun.

Den Artikel 3.2 seet, datt een an d'Nationalrecht muss aféieren déi esou genannte *golden rule*. Dat heescht, d'Regel, datt ee soll en ausgeglachene Staatshaushalt hunn. Den Artikel 3.2 seet, de préférence soll dat e Verfassungstext sinn, oder en Text vun, wéi et fréier geheescht huet, equivalenter Bedeitung – haut ass dat Wuert „equivalent“ aus dem Textvirschlag vum Här Van Rompuy, no der Revisioun, déi d'Finanzministeren operéiert hunn, erausgefall.

Den Text seet och, datt d'Europäescht Geriicht kann iwwerpréiwen, ob déi Regel, déi mir an deem Vertrag unhuelen, korrekt an d'Nationalrecht iwwerdroe ginn ass. Den Text seet net méi, wéi dat emol an däitsch-franséischen an an anere Virstellunge de Fall war, datt den Europäesche Geriichtshaff géif d'Uwennung vun den adäquate Budgetsregelen am Fall vun engem eenzelne Land iwwerpréiwen. Et gëtt also just d'mechanesch Traductioun vun der Regel an d'Nationalrecht iwwerpréift.

D'Lëtzebuergesch Regierung huet däitlech gemaach an de Verhandlungen, datt mir net wëlles hunn déi Regelen an dat Regelwierk, wat déi Regele begleet, an eis Verfassung anzeschreiwen, well mir mengen, a) datt eis Verfassungsphilosophie dat net zouléisst, esou normativ arithméiert Regelungen zréckzehalen, a b) ech mech och un der Tatsaach gestéiert hunn, datt aner Regierunge Virschléi maache wéi dann d'Constitutioun vun anere Länner z'änneren ass. Dat hunn ech vun der Approche hier e bëssche spektakulär fonnt an hu mech ëmmer dofir gewiert.

Mir maachen eng Loi d'approbation vun deem Vertrag, déi muss mat enger Zwee-Drëttel-Majoritéit gestëmmt ginn. Domat huet een déi gëlle Regel mat deenen exceptionnell Bestëmmungen – dat ass guer net esou stramm, wéi dat sech an däitsch-franséischen Explikatiounen heiansdo unhéiert –, dann hu mir déi ugeholl, a mir maachen iwwert de Wee vun engem ordinäre Gesetz eng Regelung, wat fir korrektiv Moossnamen, datt ee muss ergräifen, wann ee säi mëttelfristegt Finanzzil depasséiert huet.

Déi Länner – Artikel 4 –, déi méi wéi 60% Staatsschold hunn, si gehalen, all Joer en Zwanzegstel vun därselwechter ofzebauen. Dat ass eng Dispositioun, déi äis net betrëfft.

An déi Länner, déi an enger exzessiver Budgetsprozedur sinn – Artikel 5 vum ugeduechtene Vertrag –, déi musse mat der Kommissioun a mat deenen anere Membere vum Eurogrupp e wirtschaftlechen a budgetäre Partenariatsprogramm ofschléissen, dee weist, innerhalb vu wat fir enger Zäit a wéi een erëm zréck an den akzeptable Gréissteberäich vum Defizit zréckkënnt.

Fir festzestellen, datt e Land ze vill Defizit huet, féiere mir eng nei Regel an. Normalerweis stellt d'Kommissioun fest, datt e Land d'3%-Grenz, oder de *medium term objective,* depasséiert huet, an da muss de Conseil vun de Finanzministeren, Eurogrupp fir d'éischt, Ecofin fir d'zweet, mat qualifizéierter Majoritéit deem zoustëmmen.

Mir féieren elo d'Regel an, fir déi d'Lëtzebuerger Regierung, gemeinsam mat deenen zwou Benelux-Regierunge, géint Däitschland a Frankräich all déi Méint gekämpft huet, an déi doranner besteet fir ze verhënneren, datt déi grouss Staate sech ënnertenee verbridderen, datt et muss eng Majorité qualifiée géint d'Propositioune vun der Kommissioun sinn. Dat nennt sech „Majorité qualifiée renversée“.

Déi wäerft eng grouss juristesch Schwieregkeet op, well de Grondvertrag net virgesäit, datt ee bei Ofstëmmungen d'Majorité qualifiée renversée kann hunn. Mä do gëtt et just d'Majorité qualifiée ordinaire. Esou datt dat

hei eigentlech op e politeschen Engagement vun den Ënnerzeechner-Staaten erausleeft fir déi Regel awer z'applizéieren, obscho se net konform ass zum Vertrag, mä d'Ofstëmmungsverhale vum Vertrag, vum Grondvertrag, muss millimetergenee suivéiert sinn.

Dee Vertrag gesäit och vir, datt et zu verstäerkter Zesummenaarbecht kann an Deelberäicher vun der Koordinatioun vun der Wirtschaftspolitik kommen. Mir hunn zu deene gehéiert, déi drop gedrängt hunn, datt do awer d'Regelen, à savoir déi vun den Artikelen 3.26 bis 3.34, vum Grondvertrag musse respektéiert ginn, fir datt mir net an eng zweet Variant vu Coopération renforcée erakommen. Dat kann am Interêt vum Land a vun Europa sinn. Dat kann awer och an eng aner Richtung goen, an dofir bleiwe mir do gär bei dem Vertrag, wéi mir e kennen.

Mir hunn och Wäert drop geluecht, datt eng Dispositioun dra kënnt, déi d'Aart a Weis undeit, wéi national Parlamenter un der Ëmsetzung vun dësem Fiskaluniounsvertrag implizéiert ginn. Mir sinn awer elo nach dobäi, déi Formuléierung esou ofzeänneren, datt déi national Parlamenter selwer Meeschter si wéi se sech do wëlle vertriede loossen. Well elo steet am Entworf, datt dat d'Presidenten an d'Membere vun de Budgetskommissioune sinn, mir hätten awer gär, datt all national Parlament dat ka selwer decidéieren, wéi et do wëll vertruede sinn. Mä dat ass, wéi Dir mierkt, keen extrem wichtege Punkt.

Dee Vertrag soll a Kraaft trieden, wann 12 Länner e ratifizéiert hunn. Dat ass insofern en Novum, well dat en europäesche Vertrag ass, deen uknäppt un allgemeng Regele vum Droit international public, wou et jo och vill Verträg gëtt, déi vun enger gewëssener Zuel vu Signatairen a vu ratifizéiernde Staaten un a Kraaft trëtt. Wann hei 12 Staate ratifizéiert hunn, dann trëtt en a Kraaft. Firwat geet dat? Mä ganz einfach, well et kee Vertrag am Rechtssystem vun der EU ass, mä en zwëschestaatleche Vertrag ënner 26.

Ech hu mech net gutt mat där Dispositioun offonnt, an hätt gär gehat, datt op d'mannst déi 17 Eurostaaten dee Vertrag solle ratifizéieren, fir festzestellen, datt just d'Belsch, Malta a Lëtzebuerg déi Positioun vertrieden.

An d'Regelung ass da leschten Enns déi, déi och de bon sens ass, datt de Vertrag da just fir déi 12 a Kraaft trëtt, déi e ratifizéiert hunn, an net automatesch d'Akraafttriede fir déi fënnef aner vun der Eurogrupp zur Konsequenz huet.

Ech verstinn déi Kollegen, déi wëllen hunn, datt déi Budgetsdisziplin an déi Koordinéierung vun der Wirtschaftspolitik muss méi gréffeg ginn, ouni datt dat ofhänkt dovun, datt eng kleng Partei an engem mëttelgroussen, oder groussen, oder klenge Land sech späert, an da kann dee ganze Vertrag net a Kraaft trieden, wat selbstverständlech verheerend Wierkung am aktuelle Kontext hätt.

Anerersäits ass dat do och e Vertrag, deen, wann en engem Parlament oder enger klenger Partei an engem mëttelgroussen oder klenge Land net gefält, d'Méiglechkeet gëtt ze soen, ma mir brauchen e souwisou net fir äis selwer ze ratifizéieren, da brauche mir en also guer net zur Ratificatioun ze bréngen –, dat ass en duebelschneidegt Schwäert.

Ech huelen un, datt mir doriwwer nach eng Kéier schwätzen, mä mäin Androck ass awer, datt déi Dispositioun, déi seet, 12 Staate ratifizéieren an dann trëtt de Vertrag fir déi selwer a Kraaft an net fir déi aner, datt dee Standpunkt sech duerchsetzt.

Wichteg fir äis war, am Artikel 16 vun deem Vertrag festzehalen, datt innerhalb vu fënnef Joer soll probéiert ginn, deen hei Vertrag an dat allgemengt Europarecht eriwwerlafen ze loossen, fir datt mir deen onséilege Splitting, dee mir de Moment hunn, tëscht 26 an 1, datt mir dee kënne behiewen, well dat ass e Vice de forme et un vice de construction, deen deem Vertrag zu Grond läit, an dee soll een esou séier wéi méiglech behiewen.

Ech wëll hei nach soen, well ech och eenzel Stellungnahme gelies hunn, notamment vun eise grénge Kollegen, datt et natierlech net mat deem Vertrag gedoen ass. Well dee Vertrag, dee gëtt op een Deel vum Problem, wat mir hunn, eng Äntwert, nämlech datt mir d'ëffentlech Finanze musse konsolidéieren, wuesstemsschounend konsolidéieren; e gëtt keng Äntwert op de Rescht vun de Problemfäll.

Fir mech ass evident, datt d'Konsolidéierung vun den ëffentleche Finanzen an den europäesche Länner, och heiheem, vun essentieller Wichtegkeet ass. Dat ass eng optiounslos Strategie, déi een do muss fueren, op Grond vun de Feeler vun der Vergaangenheet. An et entsteet och a kengem Land Wuesstem, wat ze héich Defizitter an ze héich Scholdestänn huet, dat ass net d'Atmosphär an där Wuesstem entsteet.

Mä hei musse mir déi budgetär Konsolidéierung duerch eng richteg wuesstemimpulsgebend Politik ergänzen, an déi ass grad esou wichteg anzeschätze wéi déi Konsolidéierungspolitik, déi hei muss gemaach ginn.

Ech bréngen dat ëmmer, wann ech soss doruechter schwätzen, op d'Formel, datt d'Finanzkonsolidéierung eng national muss sinn, an datt d'Wuesstemspolitik europäesch muss inspiréiert an organiséiert ginn am Kader vun där Wirtschaftsregierung, déi mir ustriewen.

Et kënnt mir also wiesentlech drop un, datt dee Conseil vum nächste Méindeg, an nach méi staark dee vum 1. a vum 2. Mäerz, sech mat den Theme Wuesstem a Beschäftegung auserneesetzt, datt mir de Wee zréckfannen zu engem inflatiounsfräie Wuesstem, wat beschäftegungsintensiv ass.

Ech wëll och elo d'Fro vun der Finanztransaktiounssteier hei net weider behandelen, sauf fir ze soen, datt et e gudde Grond dofir gëtt, fir de Finanzsecteur méi staark a Responsabilitéit ze huelen. Deen huet d'Kardinaldugende vun der sozialer Maartwirtschaft sträflechst vernoléissegt, deen huet schamlos vun enger Rei vu politeschen neo-liberale Verierunge profitéiert, well einfach Finanzprodukter opgeluecht gi sinn, déi kee verstanen huet an déi kee ka kontrolléieren. Et ass also hei Handlungsbedarf, dat ass evident.

D'Aart a Weis, wéi esou e méi staarkt zur Verantwortungzéie vum Finanzsecteur gemaach gëtt, hänkt natierlech wiesentlech vun de Regelen of, no deenen dat geschitt. Dat ass fir eng Finanzplaz wéi Lëtzebuerg vun essenzieller Bedeitung. Mä dat ass keng prinzipiell Ausso, dat ass en Hiweis op d'Noutwennegkeet, déi mir hunn, fir z'iwwerpréiwen, wéi, an der Materialitéit vum Text, déi Finanztransaktiounssteier ausgesäit, a wéi hir territorial Applicatioun esou ka gemaach ginn, datt d'Finanzplaz Lëtzebuerg net als eenzeg an der Europäescher Unioun lädéiert géif do stoen.

Beispillsweis sinn eenzel Propositiounen a Positiounen, déi genannt ginn a bekannt ginn, féieren zu engem relativ klenge steierlechen Ertrag zu Lëtzebuerg an zur obligatorescher Ofschafung vun der Taxe d'abonnement. Dat heescht, dat Instrument wat mir hunn, fir de Finanzsecteur ze besteieren, dat misste mir opginn a mir géifen et ersat kréien duerch e relativ mediocert Besteierungsinstrument. An dofir sinn dat Froen, vun deem ech d'Haus géif bieden der Regierung Vertrauen ze maachen, déi lech doriwwer um lafenden hält, wou ee muss déi Verhandlungsfräiheet hunn, déi ee brauch, fir mat deem schwieregen Thema do eens ze ginn.

Dee Vertrag, dee mir den nächste Méindeg unhuelen, kritt eréischt seng voll Bedeitung wann een en zesumme liest mat deem Vertrag, dee mir de leschte Méindeg ugeholl hunn iwwert den Europäesche Stabilitéitsmechanismus, an deem senge Considerante mir festgeluecht hunn, datt Zougang zum Europäesche Stabilitéitsmechanismus nëmmen déi Länner kënne fannen, déi och dëse Vertrag iwwert Budgets- a Wirtschaftspolitik ratifizéiert hunn. Well et geet jo net, datt ee sech e Fräibréif gewëssermoosse gëtt bei der Haushalts- a Finanzkonsolidéierung, datt ee gläichzäiteg awer wëll un déi Dëppen erukommen, iwwert deenen hiren Offloss ee kann am Fall vun enger extremer Bedrängnis gehollef kréien.

Ech kommen iwwernächst Woch an d'Chamber zréck fir genee Bericht ze ginn iwwert de geneeën Oflaf vun deem, wat den nächste Méindeg zu Bréissel passéiert.

Ech soen lech Merci!

Discours de Luc Frieden à l'occasion de la Journée de l'ingénieur

4 février 2012

Monsieur le Président de la Chambre des députés,
Madame et Messieurs les Députés,
Monsieur le Président de l'Association des ingénieurs,
Mesdames et Messieurs,

Quel plaisir d'être dans ce bâtiment qui évoque pour moi tant de souvenirs d'enfance, qui représente pour nous Luxembourgeois la prospérité, l'industrie, les crises, le changement, l'esprit d'ouverture. Tant de choses qui, aujourd'hui, reviennent à l'esprit quand on regarde le monde autour de nous.

Souvenirs d'enfance pour moi d'abord, puisque souvent, dans ce bâtiment, je suis venu visiter mon père, qui y travailla pendant de nombreuses années. Souvenirs d'enfance, souvenirs de jeunesse, souvenirs de ministre aussi, puisque c'est dans ce bâtiment que quand même l'une des entreprises à qui nous devons tant, l'ARBED, devenue ArcelorMittal, s'est développée, où nous avons vu tant de changements, tant de fusions, tant de défis, que nous avons, ensemble avec ceux qui y ont travaillé,

dont de nombreux ingénieurs, réussi à maîtriser tant bien que mal.

Et donc, je voudrais d'abord aussi, devant un auditoire qui n'est pas l'auditoire que je rencontre régulièrement, puisque, en tant que ministre des Finances, on a peut-être moins à faire à des ingénieurs. Mais je crois que le pays doit beaucoup à ceux qui ont non seulement travaillé dans cette entreprise, mais dans toutes les entreprises, et vous en avez cité de nombreuses, Monsieur le Président, tout à l'heure, où de nouveaux ingénieurs sont venus rejoindre les entreprises pendant l'année écoulée.

Je crois que le pays doit beaucoup à ceux qui créent, qui inventent, qui recherchent et qui contribuent à la prospérité du pays. Il en faut encore davantage à l'avenir. Pour cela, évidemment, il faut qu'il y ait des entreprises, des entreprises qui créent des emplois, sinon tous ceux qui font des études, que ce soit en droit, en économie, ou des ingénieurs, ou d'autres encore, ne peuvent se développer.

Eh bien, ce monde dans lequel tout cela se développe, ce monde est en train de changer de fond en comble. Je crois que nous vivons une époque qui, plus que jamais, voit des changements très profonds.

Vers l'extérieur, pour nous tous évidemment, c'est la globalisation, c'est Internet, c'est le Printemps arabe, c'est encore l'élargissement de l'Union européenne, les défis, oui, une certaine concurrence de nouveaux marchés émergents qui ne figuraient pas sur la carte économique et politique du monde. Eh bien, dans tout ce monde qui change, le Luxembourg doit trouver sa place.

J'ai l'impression que, tant en Europe qu'au Luxembourg, nous avons parfois l'impression que les succès du passé sont aussi les garants des succès de l'avenir. Or, je considère de plus en plus que tel n'est pas le cas. Et si je reviens à ce beau bâtiment, et ce bâtiment est le reflet d'un succès commun et de beaucoup de personnes par le passé. Nul ne peut nous garantir que nous aurons d'autres bâtiments que celui-ci à l'avenir, si nous ne faisons pas des efforts considérables.

La même chose vaut pour l'Europe. Oui, l'Europe est un projet de paix, un projet économique, un projet de prospérité extraordinaire, mais qui est face à des défis dont nous ne mesurons pas encore toute l'ampleur.

Ayant assisté, comme vous venez de le rappeler, à de très nombreuses réunions européennes et aussi nationales au cours des dernières années, mon constat est que 1) nous ne constatons pas suffisamment les changements qui ont lieu autour de nous, et 2) nous nous limitons trop à examiner le court terme par rapport au long terme. Rarement, j'assiste à des réunions où vraiment nous faisons le point de la situation pour préparer le long terme, le long terme qui dépasse la gestion des problèmes courants ou la défense de ce que nous avons construit au cours des dernières années.

Mon premier appel serait de regarder davantage les changements qui ont lieu. Et, deuxièmement, de regarder davantage les défis sur le long terme.

Je commencerai, si vous le voulez bien, par l'Europe, puisqu'on ne peut comprendre le Luxembourg et les défis du Luxembourg à l'avenir que si on regarde cette Europe dans laquelle nous nous situons, dans laquelle nous nous situons heureusement. Puisque c'est grâce à l'Europe que nous avons pu maintenir, que nous avons pu avoir la paix, maintenir la paix, et c'est aussi grâce à l'Europe que nous avons pu exporter nos produits et nos services, que nous avons pu établir un grand marché intérieur qui a une dimension économique, certes, mais aussi une dimension démocratique, une dimension de valeurs communes, qui s'est élargie depuis la fin de la guerre froide.

Cette Europe a effectivement réussi beaucoup de choses, mais elle est aujourd'hui face à de nouveaux défis que l'on voit notamment avec la monnaie unique. Cette monnaie unique qui, elle aussi, nous a apporté énormément de choses. Et je me rappelle fort bien l'année 2002, donc exactement il y a dix ans, où nous avons, nous tous, changé nos francs luxembourgeois en euros.

Et, parfois, je me rappelle ces jours-ci, dix ans après, les nombreuses conférences que je tenais à l'époque, en tant que ministre chargé de l'introduction de l'euro à Luxembourg, sur les avantages de cette monnaie commune. Et, parfois, dans ces réunions du Conseil «Ecofin», je me demande si ce que nous avons dit à l'époque est encore vrai aujourd'hui. Et, en rétrospective, je crois que beaucoup de choses, effectivement, que nous avons dites à l'époque se sont réalisées.

Notre pays, dont l'économie est très ouverte, a profité de l'absence de cours de change, de fluctuations de

cours de change, que nous connaissions par le passé, les coûts de conversion de monnaie, d'une stabilité financière. On a connu une inflation de moins de 2% sur les dix dernières années. Et nous avons pu mieux comparer les prix, nous n'avons plus été confrontés à des dévaluations compétitives au sein de l'Europe, avec nos principaux concurrents économiques.

Donc, tout un tas de choses se sont réalisées, mais il faut également réaliser que d'autres choses ne se sont pas déroulées comme cela avait été prévu.

En fait, nous sommes aujourd'hui dans une crise extrêmement grave de l'Europe, et une crise qui se reflète notamment au niveau de la monnaie unique.

En fait, ce qui s'est passé, c'est que nous avons créé une monnaie sans créer un État européen. Nous avons créé une monnaie avec un certain nombre d'États, avec des politiques budgétaires économiques qui n'ont pas été coordonnées ou harmonisées.

Or, ce problème était connu dès le début. Ce problème était connu dès le début, parce que beaucoup ont écrit à l'époque qu'une union économique, une union monétaire exigeait aussi une union politique. Elle n'était pas réaliste à l'époque, je crois qu'elle n'est pas réaliste à l'heure actuelle. Mais il aurait au moins fallu que chacun s'en tienne aux règles qui avaient été établies lors de la création de l'Union économique et monétaire avec le traité de Maastricht.

Or, cela n'a pas été le cas et le problème s'est aggravé au cours des dernières années à la suite de la crise des crédits hypothécaires aux États-Unis, qui est devenue une crise financière en Europe, qui est devenue une crise de l'économie réelle. Et, dans toutes ces crises, les États, dont certains étaient déjà très endettés avant la crise, ont dû intervenir, augmentant par là la crise des finances publiques dans un certain nombre d'États. Et cela nous met aujourd'hui devant des défis considérables.

Donc, qu'est-ce qu'il faut faire à court terme, et qu'est-ce qu'il faut faire, là encore, à long terme?

Je crois qu'à court terme, il faut aider les États qui ne réussissent plus à s'en sortir par eux-mêmes. Il faut les aider par un devoir de solidarité, mais aussi par devoir, et c'est souvent oublié, il faut aider ces États puisque nous dépendons de ces États-là.

Et je crois que l'une des grandes leçons de la crise est que l'interdépendance entre les États est devenue beaucoup plus grande.

Si quelque chose se passe dans un pays, même sur un autre continent, cela a un effet sur nous. Exemple: la crise financière. Mais aussi, lorsque quelque chose intervient au sein de la zone euro, évidemment cela a des conséquences sur nous. Qui sont les banques qui ont prêté de l'argent à la Grèce, au Portugal, à l'Irlande? Mais ce sont des banques qui sont situées dans nos États. Et donc, en aidant la Grèce, en aidant le Portugal, nous aidons aussi nous-mêmes. Et donc, au-delà de l'effort de solidarité nécessaire dans une construction d'ensemble, nous nous aidons aussi nous-mêmes.

Évidemment, cette aide n'est pas une aide sans contrepartie, et donc la contrepartie, la condition est que ces États fassent un certain nombre de réformes pour que, le moment venu, ils puissent revenir sur le marché financier et puissent être à nouveau autonomes dans la gestion de leurs finances.

Mais nous nous faisons énormément de soucis sur un certain nombre de pays qui n'ont pas réussi à s'en sortir jusqu'à présent. Je sors tout juste, alors que j'aurais voulu me préparer plus longuement à la conférence de l'Association des ingénieurs, d'un *conference call* de quatre heures sur la crise grecque des ministres des Finances de la zone euro.

Nous constatons en effet que la Grèce, malgré un certain nombre d'efforts qui ont été faits, n'a pas réussi jusqu'à présent à remplir l'ensemble des conditions que nous avions fixées. Fixées, non pas pour fâcher le peuple grec, mais pour permettre à la Grèce, avec l'argent qui est mis à sa disposition, de remettre son économie sur les rails, remettre son État, ses finances publiques sur les rails. Et nous constatons aujourd'hui que l'ensemble de ces conditions ne sont pas encore remplies.

Nous avons donc lancé un appel au ministre des Finances de la Grèce, au gouvernement grec, aux partis politiques grecs, pour qu'ils mettent tout en œuvre, dans les heures à venir, pour qu'avant un deuxième programme de soutien à la Grèce, et qui devrait être approuvé par nous d'ici le début du mois de mars, un certain nombre d'actions soient inscrites dans les lois de la Grèce. Cela concerne notamment la fixation du niveau des salaires en Grèce, cela concerne une réforme

des marchés du travail, cela concerne des objectifs en matière budgétaire. Donc, tout un tas de choses qui sont nécessaires pour réduire substantiellement la dette grecque d'ici à 2020. Et dans ce même contexte, les négociations avec les créanciers privés de la Grèce doivent se poursuivre, elles n'ont malheureusement pas encore pu être conclues.

Donc, à court terme, notre souci, nos soucis vis-à-vis de la Grèce sont très grands, parce que nous devons en même temps veiller à ce que tous les autres qui aident, qui aident pour aider la Grèce et pour s'aider soi-même, comme je l'ai dit tout à l'heure, puissent également trouver là une solution qui soit durable pour la Grèce. Si la solution n'est pas durable, cela aurait pour effet d'entraîner vers le bas beaucoup d'autres pays.

Hier, j'ai assisté à Berlin à une réunion des quatre seuls pays qui ont encore le triple A, c'est-à-dire l'Allemagne, les Pays-Bas, la Finlande et le Luxembourg. Et nous avons reconfirmé que nous souhaitons que les autres États fassent des efforts pour que ceux qui ont aujourd'hui des finances publiques plutôt saines, mais avec des grands points d'interrogation, puissent continuer à remplir leur devoir de solidarité, mais sans que cela n'affecte la santé de l'ensemble et donc la stabilité de l'ensemble de la zone euro.

Donc, cette interdépendance et cette inquiétude que nous avons vis-à-vis de la Grèce, j'espère que ce message a été entendu par tous les partis politiques grecs, parce qu'il faut aussi un engagement politique fort de tous les partis politiques grecs. Quand on est en crise, il faut un sentiment d'union nationale, il faut une action nationale, et les élections grecques qui auront lieu dans deux ou trois mois, évidemment, ne sont pas là pour arranger un certain nombre de choses.

Donc, la Grèce doit faire des efforts énormes, à côté des efforts qui ont déjà été faits, pour que l'ensemble ne s'écroule pas. Nous voulons aider la Grèce, nous voulons que la Grèce redevienne une économie qui fonctionne, la Grèce doit redevenir un État qui fonctionne, mais il y a encore un bon bout de chemin à faire.

Je disais tout à l'heure, il faut voir le long terme. Et le long terme pour la zone euro, c'est la stabilité, la stabilité des finances publiques. Il faut arrêter de financer par crédit le fonctionnement de l'Europe. Or, trop d'États ont aujourd'hui une dette publique beaucoup trop élevée.

Je ne parle pas du cas des Grecs, qui ont aujourd'hui une dette de 160% du PIB, mais en moyenne, dans la zone euro, la dette publique est de 80% du PIB. Au Luxembourg, je vous rappelle qu'elle est de 18% par rapport au PIB. Dans le contexte luxembourgeois, et j'y reviendrai tout à l'heure, c'est beaucoup trop élevé, mais c'est beaucoup moins que dans les autres États.

Donc, cet effort de consolidation budgétaire doit se faire, devra continuer à se faire. S'il ne se fait pas, nous mettons en fait en danger l'avenir de notre continent, parce que cela exigera à un certain moment que les impôts en Europe devront être augmentés substantiellement pour que ces déficits puissent être payés. Or, cela n'est pas une perspective dans un monde qui est global, dans lequel nous sommes en concurrence avec d'autres continents, et donc nous devons veiller à ce que ces déficits puissent être réduits, et être réduits dans un calendrier qui est raisonnable, c'est-à-dire sur les cinq à dix années à venir.

Nous devons donc revenir en Europe à des finances publiques saines. Et c'est la raison pour laquelle les critères qui ont été établis à l'occasion de la création de l'Union économique et monétaire doivent être respectés, doivent être respectés plus sérieusement que par le passé.

Et c'est la raison pour laquelle nous venons de conclure un certain nombre d'accords au niveau de l'Union européenne, pour renforcer justement ce pacte de stabilité et de croissance, ce pacte budgétaire. Était-ce nécessaire? Oui, c'étais nécessaire, puisque par le passé, tous n'ont pas respecté les règles qu'ils ont eux-mêmes acceptées. Et donc, nous avons malheureusement même dû introduire des mécanismes de sanction pour que chacun s'y mette, pour que chacun respecte ces règles.

Nous ne sommes pas là pour gérer la crise, mais nous sommes là pour préparer l'avenir. Et l'avenir du continent européen ne peut pas être le même que par le passé, où nous nous sommes trop endettés. Et donc, nous sommes maintenant dans une situation particulièrement difficile, où nous devons veiller à ce que ce continent ne s'écroule pas.

Si l'Italie, si l'Espagne, si la France ne font pas les réformes qui ont été annoncées, qui sont absolument nécessaires, ces grandes économies verront demain de très grands problèmes dans leurs pays, et les autres

s'ensuivront. Donc, nous sommes interdépendants. Il ne faut pas se focaliser simplement sur les pays comme la Grèce, le Portugal et l'Irlande, qui sont dans de très grands programmes de réformes. Il faut aussi que les autres économies fassent ces réformes, et je crois que ce qui a commencé en Italie, ce sont des mesures qui vont dans le bon sens, et il faut que les autres pays suivent également dans cette direction.

Et ce que je regrette également un peu, c'est que l'Europe soit devenue un continent dans lequel nous faisons peu de réflexions sur un grand projet d'avenir. En fait, quel est ce projet d'avenir pour l'Europe? Nous l'avions à l'époque. C'était la paix, c'était la prospérité, c'était la démocratie.

Je crois qu'aujourd'hui, tant en Europe comme d'ailleurs au Luxembourg, nous devons nous poser la question: quel modèle social peut encore être financé à l'avenir et comment pouvons-nous veiller à ce qu'en Europe, nous puissions encore produire des produits de qualité à des prix acceptables et qui puissent nous permettre de continuer à créer des emplois?

Nous avons un grand marché intérieur – 500 millions d'habitants –, mais le monde, c'est 7 milliards. Et donc, nous devons non seulement acheter à l'extérieur, mais aussi produire, créer, inventer – et là, je crois que l'Europe a quelque chose à offrir –, et donc créer cet espace qui permet aux gens de voir dans cet espace un avenir. Et je crois que l'économie, la création, est quelque chose où nous pouvons le faire. Mais nous ne pouvons pas le faire de la même façon que nous l'avons fait jusqu'à présent.

Et donc, à côté de la nécessaire consolidation des finances publiques, je crois que nous devons développer des politiques de croissance. Et des politiques de croissance, ce n'est pas simplement utiliser des fonds de cohésion et des fonds structurels pour dépenser cet argent dans un certain nombre de pays qui ont des problèmes structurels, mais nous devons revoir un certain nombre de choses que nous considérons comme étant des acquis, et qui, sans nul doute, nous empêchent d'avoir une croissance durable à l'avenir.

Donc, je souhaiterais qu'on ait des Conseils européens lors desquels on s'occupe de l'avenir du continent européen. Et ce continent européen a des défis économiques, il a des défis politiques, il a des défis en termes de migration, il a des défis en termes de sécurité. Et je constate que l'État national ne peut pas résoudre seul l'ensemble de ces défis.

Donc, mon plaidoyer est de pourvoir à un projet d'avenir. Un projet d'avenir qui s'appelle Europe, mais une Europe qui a une place dans le monde. Il s'appelle Europe parce que l'État national touche à ses limites. Dans de nombreux domaines pour lesquels j'avais une responsabilité, j'ai constaté que notre pays, tout comme les autres pays, ne pouvait pas résoudre les problèmes seul. Et j'en ai cité quelques-uns: sécurité intérieure et extérieure, immigration, énergie – dans tous ces domaines, nous sommes plus forts et nous avons une chance de nous développer davantage si nous sommes plus européens. Cela exige nécessairement le transfert d'un certain nombre de compétences depuis la sphère nationale vers la sphère européenne.

Or, ce que je constate, c'est que dans un certain nombre de pays, il y a certes ce constat, mais face à la peur qu'on a d'un élément supranational, de quelque chose qui est plus distant, les tendances nationales, notamment au cours des élections qui ont lieu dans un certain nombre de pays, se voient renforcées.

Et donc, il faut expliquer, il faut preuve à l'appui démontrer que c'est grâce à plus d'intégration que nous avons plus de chances d'avoir ce modèle d'avenir, de prospérité et de stabilité que nous souhaitons avoir avec l'Europe. Ce n'est pas un abandon de souveraineté. Je plaide en fait pour un partage de souveraineté, pour une mise en commun de nos souverainetés dans un certain nombre de domaines clairement délimités.

En fait, oui, il faut une sorte de structure fédérale dans des domaines clairement limités pour que l'Europe ait à nouveau un rôle à jouer. Cela, je sais, est très difficile à expliquer à un certain nombre d'auditoires, dans un certain nombre de pays, et je dirais même dans notre pays. Mais l'inverse ne nous permet pas de confronter ce qui se passe dans le reste du monde.

Aujourd'hui, nous sommes déjà un ensemble économique et politique qui devient de plus en plus petit face au reste du monde. En 2050, l'Europe représentera moins de 20% du produit intérieur brut mondial, l'Europe représentera moins de 10% de la population mondiale, et, en même temps, plus de 50% de la population en Europe auront plus de 65 ans. Et donc, ces défis sont énormes. Et si l'Europe veut garder sa place, l'Europe doit se renforcer, doit mettre ses forces, qui sont

nombreuses, ensemble, définir un certain nombre d'objectifs, quatre, cinq objectifs pour lesquels elle se donne des moyens pour les développer davantage.

Il faut pour cela aussi que les structures européennes changent. Nous sommes trop lents et nous sommes trop complexes, et nous n'avons pas de visibilité vers l'extérieur.

Vous avez cité tout à l'heure, Monsieur le Président, que je représente le Luxembourg également au sein des institutions de Bretton Woods. Ce sont donc le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. L'Europe, qui est quand même l'un des grands ensembles économiques du monde, ne parle pas d'une voix dans ces ensembles-là. Mais nous sommes représentés par un certain nombre de représentants qui ne parlent pas tous toujours d'une même voix.

Il faut donc que l'Europe ait aussi une visibilité vers l'extérieur. L'Europe doit parler à travers un président, à travers une institution qui s'exprime de façon crédible et audible au nom de l'Europe.

La fonction du président du Conseil de l'Union européenne n'a malheureusement pas été utilisée à cette fin. Cela n'a rien à voir avec son titulaire, mais ceux qui ont institué sa fonction n'ont pas voulu donner à cette fonction les pouvoirs qui lui permettraient de parler comme tel est le cas d'un président d'un pays fédéral, comme par exemple les États-Unis d'Amérique.

Il ne suffit donc pas de créer des fonctions, il faut encore remplir ces fonctions de compétences vraiment européennes dans des domaines clairement définis.

La même chose vaut pour le ministre européen des Affaires étrangères, qui n'est pas doté des pouvoirs lui permettant d'agir. Et, de ce fait, l'Europe perd en crédibilité dans le monde. Nous l'avons vu dans la crise libyenne: l'Europe n'a pas parlé d'une seule voix, la voix de la haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité n'a pas été entendue. Et je pourrais vous citer de nombreux exemples à cet égard.

C'est la raison pour laquelle je ne suis également pas pour l'instant en faveur d'un ministre européen des Finances. Il ne suffit pas de créer une fonction, il faut la doter de compétences. Et donc, si nous réussissons au sein de la zone euro à établir clairement des règles communes, à respecter ces règles communes, à ce moment-là, je crois qu'on peut rediscuter de telles fonctions. Mais, pour l'instant, il faut d'abord se concentrer sur la stabilité de la zone euro. Elle est essentielle pour notre pays, qui exporte 80% de ses produits et qui importe presque tout. Donc, il est essentiel d'avoir la stabilité, il faut un projet d'avenir pour l'Europe, et il faut, dans de nombreux domaines, réaliser que l'État national ne nous permet plus de nous développer davantage.

Les institutions doivent être réformées fondamentalement, en cédant un certain nombre de pouvoirs, voire en les exerçant de façon plus rapide.

La crise en fait nous a montré que nous sommes trop lents, trop complexes, et que seuls les États qui peuvent agir rapidement, et les ensembles des États qui peuvent réagir rapidement, sont dotés des instruments nécessaires pour pouvoir agir dans un laps de temps qui est requis par la situation.

Dans tout cet ensemble européen qui me semble nécessaire, qui a une belle perspective, si nous acceptons des changements, parce que le monde change, cela vaut également a fortiori pour un ensemble comme le Luxembourg.

Le Luxembourg, oui, c'est une entité qui a connu beaucoup de succès. Et je citais tout à l'heure l'exemple de ce bel immeuble dans lequel nous sommes aujourd'hui invités. Et le Luxembourg réalise encore parfois moins que le reste de l'Europe que le monde autour de lui change fondamentalement. Cela se reflète au niveau des finances publiques et cela se reflète également au niveau des structures économiques, cela se reflète également dans de nombreuses situations auxquelles nous sommes confrontés.

Et je voudrais en fait que les gens réalisent que ce qui a fait la force du Luxembourg peut aussi être une force pour l'avenir, si nous nous remémorons ce qui a contribué à ces succès du passé.

Prenons les finances publiques, puisqu'en tant que ministre des Finances, il faut bien parler des finances publiques. Mais ce n'est pas le seul sujet sans nul doute qu'il faut aborder dans ce contexte. Nous connaissons depuis quelques années, malgré le fait, et je le rappelle, que nous sommes l'un des quatre pays qui ont encore le triple A des agences de notation, nous connaissons depuis 2002, au niveau de l'État central, un déficit budgétaire. Oui, ce déficit est moins important que celui des pays avoisinants. Je constate en même temps que les dépenses augmentent plus vite que les recettes. Cela pourrait encore être dans une certaine mesure accep-

table si ce déficit était inférieur aux dépenses d'investissement que fait l'État.

Mais ce qui m'inquiète davantage, c'est que nous sommes dans une situation d'extrême fragilité et de volatilité au niveau des recettes de l'État. Fragilité, puisque de très nombreuses recettes de l'État ne dépendent pas de nos efforts, de notre production, mais dépendent d'un certain nombre de décisions politiques qui ont été prises et qui se reflètent dans les lois, mais qui peuvent changer du jour au lendemain en raison d'éléments externes à l'économie luxembourgeoise.

Je prends deux, trois exemples.

Le premier, ce sont les recettes que nous tirons de la vente du carburant et des accises sur les ventes de carburants et le tabac. Cela représente dans le budget de l'État environ 1 milliard d'euros, qui est dû au fait que nos prix sont inférieurs à ceux des pays avoisinants. Nous dépendons donc dans ce contexte des prix des pays avoisinants et de décisions politiques internes des pays.

Un autre exemple qui reflète aussi la fragilité de nos finances publiques quand quelque chose se passe à l'étranger, c'est l'établissement du commerce électronique que nous avons réussi à attirer vers le Luxembourg il y a quelques années, et qui au cours de l'année dernière a généré dans les caisses de l'État environ 500 millions d'euros. Nous savons qu'en 2015, le système de la TVA pour l'achat en ligne va changer et que, de ce fait, cette recette – 500 millions d'euros, ce n'est pas rien – va diminuer substantiellement.

Et je prends un troisième exemple pour vous montrer cette fragilité des finances publiques, c'est la taxe d'abonnement, c'est la taxe que paient sur la valeur nette d'inventaire les fonds d'investissement de la place financière du Luxembourg. C'est une recette d'environ 600 millions d'euros.

Donc, vous voyez dans ces trois exemples – et je pourrais continuer la liste – que, certes c'est le Luxembourg qui, à travers une réflexion, à travers une stratégie politique, à travers une politique fiscale a réussi à recevoir des recettes, mais ces recettes ne sont pas dues à des activités générées au Luxembourg.

Et donc, de ce fait, nous sommes extrêmement fragiles. Et si quelque chose arrive dans les Bourses étrangères, notre taxe d'abonnement va diminuer. Si, demain, les accises au niveau des produits pétroliers sont augmentées, ou sur les produits du tabac sont augmentées, ce différentiel de prix n'existera plus. Et si le commerce électronique va changer, certaines de ces entreprises resteront au Luxembourg, puisque nous sommes en contact permanent avec ces entreprises pour qu'elles se trouvent à l'aise dans notre pays, mais la recette fiscale ne sera plus dans ce pays.

Et donc, cela exige que nous en tenions compte et que nous essayions de développer un nouveau modèle qui permette aux entreprises luxembourgeoises de créer des emplois et donc aussi des recettes à Luxembourg.

Nous réussissons relativement bien à le faire dans le secteur financier, mais là encore, il y aura certainement beaucoup de changements à l'avenir. J'y travaille quotidiennement en créant de nouvelles structures juridiques, en créant un cadre qui permette aux activités financières internationales de se développer à Luxembourg.

Et donc, nous devons veiller très clairement à ce que ces activités ne puissent pas être délocalisées. C'est d'ailleurs aussi la raison pour laquelle, en tant que ministre des Finances, je me suis opposé à l'introduction d'une taxe sur les transactions financières seulement à Luxembourg.

Contrairement à ce qu'écrivent certains, je ne suis pas opposé par principe à une telle taxe, à discuter de toute sorte de taxations, mais je suis opposé à ce qu'on introduise au Luxembourg une taxe qui aurait un impact évidemment beaucoup plus important sur le Luxembourg que sur d'autres pays, puisque nous avons une place financière internationale très importante. Une telle taxe ne fait de sens, si on veut éviter la délocalisation, que si elle est introduite en même temps dans les autres grands centres financiers internationaux et européens, en premier lieu New York, Londres et Hong Kong.

Tel sera et tel restera la position luxembourgeoise dans les négociations d'avenir au niveau européen.

Il faut donc au niveau des finances publiques réaliser que nous sommes dans un monde tout à fait différent de celui qui existait par le passé. En fait, je suis probablement le premier ministre des Finances de ce pays qui ne doit pas simplement dire aux autres «non», parce que la dépense ne peut pas augmenter à un rythme qui est trop élevé, mais je suis le premier ministre des Finances qui doit expliquer aux gens qu'il faut réduire un certain nombre de dépenses.

Nous n'avons jamais connu, au cours des dernières décennies, cette situation-là.

Mais ce qui m'agace parfois, c'est qu'on a l'impression que c'est simplement le travail du ministre des Finances. Je crois que c'est le travail de tous ceux qui ont la charge de l'État, et je dirais même de tous ceux qui réfléchissent à l'avenir de notre pays.

Nous sommes dans une situation où nous avons, et nous pouvons en être fiers, établi un système qui est formidable, mais qui, en fait, à de nombreux égards, n'a pas d'avenir. Et donc, nous devons remettre fondamentalement en question la situation dans laquelle nous sommes.

Nous devons avoir en fait un plan, là encore, à long terme, sur comment nous pouvons développer de nouvelles activités économiques à Luxembourg. À côté de celles que nous avons, parce qu'il faut les consolider, il faut les élargir. Et tous ces débats sur la compétitivité – ce terme, on ne peut presque plus l'entendre – sont en fait le débat pour développer un plan qui nous dirait comment nous pouvons à l'avenir créer des emplois à Luxembourg, dans quels secteurs et avec quels moyens, pour que nous soyions concurrentiels vis-à-vis des autres pays.

Pour moi, la concurrence est quelque chose de très positif. Quand je regarde la place financière, et je regarde presque quotidiennement ce qui se passe à Singapour, ce qui se passe à Hong Kong, ce qui se passe à Londres, parce que pour moi, la concurrence est en fait quelque chose de positif qui nous permet de devenir meilleurs. De faire aussi bien que les autres, de faire mieux que les autres.

Et je voudrais que dans les autres secteurs économiques, nous réussissions à le faire ensemble. Non pas en disant que rien ne doit changer, ce qui est un peu la mentalité dans certains milieux, peut-être dans notre population, peut-être chez nous tous. Mais réaliser que le monde autour de nous change, il change très, très vite et que nous sommes face à une situation extrêmement grave.

Les finances publiques ne sont pas dans un état tel que je voudrais les avoir. Puisque, année par année, nous devons aller emprunter de l'argent pour financer les dépenses de l'État.

Si les recettes en 2011 seront un peu meilleures que ce à quoi on s'attendait, il n'en reste pas moins qu'il reste un déficit. Et un déficit, on ne peut pas l'avoir sur de nombreuses années. Et donc, je crois que sur tous les grands blocs de dépenses, il faudra faire des changements. Et surtout, il faut veiller à ne pas augmenter continuellement les dépenses par des automatismes qui, aussi agréables soient-ils, ne peuvent pas être financés sur le long terme. Et les grands blocs des finances de l'État, ce sont les investissements, ce sont les rémunérations des salariés, ce sont les transferts à la Sécurité sociale, ce sont les dépenses de fonctionnement de l'État.

Sur tous ces grands blocs, nous sommes obligés d'avoir une croissance extrêmement forte pour financer les dépenses de l'État. Or, cette croissance, au moins pour les cinq années à venir, ne sera pas aussi forte qu'elle l'a été par le passé. Et donc, cela exige de nous tous d'accepter le changement, développer un plan d'avenir qui tienne compte de tous ces défis, et non seulement de corriger un certain nombre de problèmes à court terme.

Je ne dis pas que cette vision sur l'avenir n'a jamais été faite. Mais elle n'a pas été faite dans un consensus national et elle ne figure pas à l'ordre du jour, ni des médias ni des principaux acteurs économiques et politiques. En fait, je plaide, pour les deux années à venir pour que chacun qui a des responsabilités dans ce pays, mais aussi chaque citoyen, réfléchisse à comment nous pouvons établir ce modèle d'avenir. Et pour que le gouvernement qui sortira des élections de 2014 puisse établir sur base de ces réflexions une vision pour les dix années à venir, donc une vision de 2024, qui devrait sortir des différents projets électoraux qui sont soumis aux électeurs pour les élections de 2014.

D'ici là, nous devons réfléchir à ces pistes et nous devons d'ores et déjà – et là, nous ne pouvons pas attendre 2014 – réduire un certain nombre de dépenses, réfléchir à notre fiscalité, avec toutes les contraintes internationales que nous avons dans ce contexte. Puisqu'on ne peut pas réduire le déficit en augmentant considérablement les impôts, puisque de ce fait, nous deviendrions moins compétitifs vis-à-vis de l'extérieur.

Or, notre économie est tellement ouverte que nous avons besoin de l'apport étranger, nous avons besoin des travailleurs qui viennent de l'extérieur et nous sommes en concurrence avec d'autres centres économiques.

Et parmi ces forces du Luxembourg, je voudrais également rappeler que nous sommes devenus forts, puisque

nous étions ouverts sur l'étranger. Et je voudrais que cette ouverture d'esprit, qui a toujours caractérisé le Luxembourg, reste une clé du succès de l'avenir. Si nous sommes parfois effrayés quand des investisseurs étrangers viennent à Luxembourg – et nous avons vu l'exemple récemment dans le secteur financier –, il faut bien réaliser, et j'en ai fait l'expérience, que rares sont ceux en Europe et dans nos pays voisins qui ont aujourd'hui les moyens pour dépenser du jour au lendemain suffisamment d'argent pour faire des acquisitions importantes.

Et, de ce fait, que nous le voulions ou pas, nous sommes obligés, si nous voulons avoir un modèle d'avenir, de nous impliquer davantage dans les économies à forte croissance économique.

L'Europe en 2012 ne verra pas de croissance économique. D'autres pays du monde verront certes une croissance économique plus faible, mais au moins, elles ont une croissance économique. C'est le cas de l'Asie, c'est le cas des pays du Golfe. Et c'est la raison pour laquelle d'autres membres du gouvernement, notamment le ministre de l'Économie, se rendent régulièrement dans ces régions pour veiller à ce que notre modèle de croissance soit soutenu par le fait que des personnes, des investisseurs de ces parties-là du monde découvrent notre pays et y investissent.

Si nous ne le faisons pas, non seulement aurions-nous vu, il y a quelques mois, un drame économique et social par rapport une grande banque de la place, mais encore ne pourrions-nous pas développer davantage nos activités économiques. Nous avons besoin de grands marchés. Et quand je vais par exemple à Hong Kong, il faut savoir que, pour ne citer que cet exemple-là, que la plupart des fonds d'investissement étrangers qui sont vendus à Hong Kong sont des fonds d'investissement luxembourgeois. Donc, notre marché, en fait, est entretemps ailleurs, et je crois que dans beaucoup de secteurs industriels, cela est également le cas.

Donc, esprit d'ouverture, nous avons besoin de grands marchés, nous avons besoin d'une économie ouverte et nous avons besoin d'attirer vers le Luxembourg des clients et des investisseurs venant de plus loin.

Est-ce que cela va changer fondamentalement les valeurs qui sont les nôtres? Je ne pense pas. Puisque les valeurs, dans une large mesure, sont universelles. Les valeurs humaines sont universelles, et donc, si nous avons à offrir quelque chose, si nous allons travailler avec le reste du monde dans un monde globalisé, je crois que ces valeurs, qui ont toujours été les nôtres, les valeurs de l'humanité pourront être facilement intégrées à d'autres cultures, avec lesquelles nous n'étions pas confrontés par le passé.

Il faut donc changer à court terme, réduire les déficits, maintenir une dette faible. Il faut à court terme veiller à ce que les impôts ne doivent pas être considérablement augmentés.

Il faut aussi à court terme modifier un certain nombre de domaines de la Sécurité sociale. En premier lieu, les retraites. Quand j'ai commencé en politique, on disait souvent qu'il fallait modifier le système des retraites pour nos enfants et nos petits-enfants. Eh bien, je vous dis aujourd'hui, il faut modifier les systèmes des retraites pour nous-mêmes. Quand moi je partirai à la retraite, vous avez cité tout à l'heure ma date de naissance, mon cher Yves, je partirai à la retraite dans une vingtaine d'années, mais c'est déjà dans une vingtaine d'années au plus tard, même avec une croissance économique forte, que le système des retraites que nous avons établi ne pourra plus se financer directement. Je crois d'ailleurs que cela se passera plus tôt, surtout si la croissance sera moins forte que celle que nous avons connue au cours des dernières années.

Si la croissance est de 3%, alors dans 20 ans, les recettes, les cotisations ne suffiront plus à payer les retraites. Je crois que cela se passera plus tôt, enfin moi, je ne sais pas exactement comment la croissance sera au cours des 20 prochaines années, mais donc il faut bien se rendre à l'évidence que ces réformes sont nécessaires. Oui, elles sont douloureuses sur le court terme, mais elles sont nécessaires sur le long terme.

Et c'est ce message-là que je voudrais donner aujourd'hui comme dans les semaines à venir, beaucoup de modifications que nous faisons en Europe, pacte de stabilité et de croissance, mesures d'austérité, stabilité de la zone euro, sont nécessaires pour veiller à ce que sur le long terme, sur le moyen et long terme, notre continent et notre pays aient une chance de se développer. En gérant simplement le présent, et si la gestion du présent signifie refuser tout changement, veiller à ce que chacun garde exactement ce qu'il a, alors nous perdrons ce combat.

Nous devons réaliser que nos salaires sont beaucoup plus élevés que ceux des pays avoisinants. Hier, dans cette réunion d'ailleurs à Berlin, on parlait du salaire minimum en Grèce. Et j'ai regardé la liste des salaires minima en Europe. Nous avons au Luxembourg un salaire minimum qui est beaucoup plus élevé que ceux de tous nos pays avoisinants. Si on dit cela, je sais qu'on peut immédiatement reprocher, oui, mais pourquoi est-ce que vous discutez de cela, puisque ces gens-là ont très peu d'argent et il est effectivement difficile de vivre dans un pays au coût de vie assez élevé avec les salaires minima comme les autres, que nous avons.

Le problème est que nous sommes dans une situation de concurrence et que nous devons trouver des emplois pour les jeunes non qualifiés. Et c'est dans ce contexte-là que tous ces débats sur les salaires minima en Europe doivent aussi être menés. Est-ce que ces salaires sont nécessaires pour vivre? Oui. Est-ce que ces salaires permettent de créer des emplois pour les jeunes non qualifiés pour l'avenir? Est-ce que ces salaires sont appropriés pour attirer vers le Luxembourg de nouvelles industries? Ce sont là les questions que nous devons nous poser. Et peut-être alors les réponses seront différentes.

Je m'inquiète énormément que nous ne réussissions pas à créer à nouveau de nombreux emplois dans le secteur de l'industrie. Secteur que vous connaissez mieux que moi, bon nombre d'entre vous. Nous devons à nouveau attirer vers le Luxembourg aussi l'industrie, puisque le Luxembourg ne peut pas se développer simplement avec un modèle basé sur les services et les services financiers.

Donc, cette vision pour 2024, je crois que nous devons aussi regarder quels sont les problèmes, quels sont les défis auxquels sont confrontées les entreprises pour créer des emplois? Pourquoi est-ce qu'il est si difficile de créer une entreprise à Luxembourg? Et quels sont d'autres avantages qu'ont peut-être des pays avoisinants et que nous pourrions copier?

Les finances publiques sont l'élément-clé dans tout cela. Mais elles sont limitées si nous ne parlons que de réductions de dépenses. Et vous avez vu comment cela s'est passé en 2008? Évidemment, chaque réduction de dépenses a des arguments en faveur et des arguments contraires. Je crois que cela doit s'inscrire dans une démarche beaucoup plus globale. Est-ce que nous voulons des finances publiques saines? Oui. Et nous devons y travailler à court terme, mais surtout avoir une vision économique, et donc aussi sociale, pour l'avenir de ce pays. Pour cela, nous avons besoin d'investisseurs étrangers, pour cela, nous devons accepter des changements substantiels dans un certain nombre de secteurs qui sont confrontés à une concurrence beaucoup plus âpre que tel n'a été le cas par le passé.

Le secteur de l'aviation en est un. Nos entreprises dans le secteur de l'aviation, tant cargo que passagers, sont dans une situation concurrentielle extrêmement difficile, et, là encore, le niveau des coûts, et ce ne sont pas simplement les coûts salariaux, mais aussi, doivent refléter ce qui se passe à l'étranger. Et donc, là encore, je crois que les défis sont énormes pour notre pays.

Il faut aussi que les Luxembourgeois réalisent que nous devons travailler probablement un peu plus et que nous devons nous efforcer davantage, comme ceux qui étaient là avant nous nous l'ont démontré. Il faudra donc un changement de mentalité qui doit commencer à l'école.

Non, je n'ai pas l'intention de parler des réformes scolaires qui sont en train d'être faites, mais je crois que nous devons veiller à ce que nous ayons au Luxembourg les meilleures écoles possibles. Je félicite tous ceux qui sont devenus membre cette année de votre association, et dont nombreux ont étudié dans les meilleures universités à l'étranger. Nous pouvons en être fiers. Mais je voudrais que dès le lycée, nous identifions aussi ceux qui, indépendamment de leur origine sociale, sont parmi les meilleurs élèves, pour que nous les poussions à travers notre système scolaire, voire même à travers des classes spéciales, pour qu'ils réussissent à l'étranger. Parce que nous devons, là encore, veiller à ce que nous ayons, aussi parmi les résidents de notre pays, une élite qui permette de tirer ce pays vers l'avenir.

Il faut faire quelque chose pour ceux qui subissent des échecs scolaires, oui. Il faut faire quelque chose pour ceux qui sortent de l'immigration et qui ont des problèmes linguistiques. Mais il faut faire aussi quelque chose pour ceux qui auront demain la charge de diriger l'économie et la société luxembourgeoise. Il faut travailler ensemble les uns et les autres. Et ce modèle, dans lequel chacun est traité de la même façon, ne nous permettra pas de préparer suffisamment l'avenir de ce pays face aux défis que nous voyons, qui se présentent à l'horizon.

Il faut aussi probablement sortir de cette atmosphère qui était agréable, où les décisions n'étaient prises que si chacun était d'accord.

Dans un monde qui change et dans lequel les défis sont énormes, je crois qu'il faut avoir le courage de prendre des décisions. Cela vaut dans le contexte économique et social, cela vaut dans d'autres domaines où les dirigeants politiques doivent agir.

Je dirais que dans le domaine économique et social, la Tripartite n'est pas le modèle sur lequel l'avenir peut être construit.

Oui, je suis pour une Tripartite en tant qu'organe de consultation et de débat. Il faut que les partenaires sociaux se parlent. Mais si on attend que chacun soit d'accord face aux défis énormes qui sont les nôtres, alors je vous dis, on attendra encore cinq ans et on n'a pas cinq ans à perdre.

Et donc je plaide pour une Tripartite, qui d'ailleurs ne reflète plus du tout l'économie. Si je vois qu'il y a – si je ne me trompe, et je parle sous le contrôle du président de l'UEL, Michel Wurth – à la Tripartite, il y a un seul étranger, le représentant du secteur financier, et je vous dis que parmi les partenaires sociaux, il n'y a aucune femme à la table. Est-ce l'économie luxembourgeoise? Non.

Donc, il faut, à travers cet élément anecdotique, réaliser que cet organe a été mis en place à un moment de crise. Je trouve donc qu'il faut continuer le dialogue. Pour que ce ne soit pas mal compris: je suis en faveur d'un dialogue intensif avec les partenaires sociaux, mais je trouve que, face à la crise qui est la nôtre, la crise qui est grave, les défis qui sont énormes, il faut que les responsables politiques, après consultations, donc après les consultations au sein de la Tripartite et au sein d'autres organes, et notamment au sein du Parlement, prennent des décisions. Des premières décisions ont été prises, il faut continuer sur cette voie, mais il faut développer une vision d'avenir.

La crise pour moi n'est pas quelque chose qui signifie la fin de l'économie ou la fin du modèle luxembourgeois. Mais c'est un élément-clé, *a turning point,* un élément à un moment où nous devons nous redéfinir face à un monde qui change, où il y a de nouvelles économies émergentes qui nous font concurrence, mais dont nous profitons énormément, puisque nous exportons vers ces pays-là.

Face à une récession économique qui, dans un certain nombre de pays, est présente, face à une Europe qui subit des changements fondamentaux et qui n'a pas de projet d'avenir clairement identifié, il faut que dans notre pays, nous réalisions que nous avons atteint énormément de choses, mais que nous ne pouvons pas les garder simplement avec le modèle actuel.

Donc, essayons de renoncer à un peu pour obtenir à moyen terme davantage. Si, en fait, nous aimons nos enfants – et je crois que chacun qui a des enfants les aime –, nous avons une responsabilité vis-à-vis de ces enfants. Et ce que nous sommes en train de faire ne suffit pas pour leur permettre un avenir dans un pays qui assure la prospérité et la stabilité.

Essayons aussi d'être un peu moins égoïstes et de ne pas regarder simplement combien d'argent nous obtenons chaque année de plus, et si nous pouvons chaque année avoir de nouveaux éléments matériels qui viennent agrémenter notre vie.

Avec un peu moins, nous sommes encore très bien lotis. Avec toujours plus, notre avenir ne sera pas assuré. Je crois que l'avenir du Luxembourg et l'avenir de l'Europe peuvent être formidables si nous acceptons la voie de la sagesse, qui est en fait de se dire, dans un monde qui change, on ne peut pas rester ce qu'on est.

Quels sont les défis? Eh bien, des finances publiques saines, créer les conditions pour créer rapidement davantage d'emplois dans de nombreux secteurs. Pour cela, abandonnons un certain nombre de principes que nous avons établis par le passé, et à travers ce nouveau modèle de croissance durable, je crois que nous pourrons à nouveau assurer à long terme un modèle économique et social qui n'est pas si différent de celui que nous avons actuellement, mais qui permettra à plus de gens d'avoir un avenir dans ce pays.

À l'un des moments les plus difficiles de l'histoire européenne, Winston Churchill a dit: «Le succès n'est jamais définitif, la défaite n'est pas fatale. Ce qui compte maintenant, c'est d'avoir le courage de continuer.»

Eh bien, je vous invite à avoir avec nous le courage de continuer.

Merci.

Allocution de Françoise Hetto-Gaasch lors de la table ronde: «Banal? Legal? Skandal? Wéi d'Medien eis d'Bild vu Fraen a Männer prägen»

7 mars 2012

Dir Dammen an Dir Hären,
Léif Partenairen,
Léif Gäscht,

Wéi prägen d'Medien eist Bild vu Fraen a Männer? Dat ass déi Fro, déi mir äis haut den Owend am Kader vun dëser Table-ronde wëlle stellen, um Virowend vum Weltfraendag.

Den Internationalen Dag fir d'Fraen ass och fir de Chancegläichheetsministère e wichtegen Datum, well Frae stinn am Mëttelpunkt vu ville vun eisen Aktiounen. Mä Gläichstellung vu Fraen a Männer gëtt awer eréischt mat der aktiver Bedeelegung an der komplementarer Siichtweis vun deenen zwee Geschlechter méiglech. Als Ministère vun der Chancegläichheet schwätze mir dofir bewosst Fraen a Männer un, och – a vläicht grad – am Kader vun esou engem Dag.

Firwat elo haut den Owend dëse „Mega"-Intressi un de Medien?

De Chancegläichheetsministère gesäit als eng vu senge prioritären Aufgaben d'Sensibiliséierung fir d'Gläichstellung vu Fraen a Männer. Mir hunn déiselwescht Rechter an och déiselwecht Flichten, an de Staat soll och alles drusetzen, fir dëst Grondrecht am Liewe vun de Leit ëmzesetzen. Dofir gouf dëse Prinzip och an eiser Constitutioun verankert.

A ville Beräicher gesi mir eng positiv Entwécklung vun der Gläichstellung vu Fraen a Männer an der Gesellschaft, och wann et nach signifikant Ënnerscheeder gëtt. Deelweis sinn dës Ënnerscheeder doduerch z'erklären, dass traditionell Rollebiller oder rigid Verhalensmusteren nach vill an eise Käpp verankert sinn. Et si vereinfacht Virstellungen dovunner, wéi eng Fra oder wéi e Mann ze sinn huet.

Eis Gesellschaft ass eng Mediegesellschaft. Medien erziele vu Fraen a vu Männer. Si weise se a schwätzen iwwert se. Fraen a Männer ginn awer net nëmmen an de Medien duergestallt, mä dës Medie reproduzéieren och Virstellungen doriwwer, wéi Fraen a Männer ze sinn hunn.

Medien definéiere Männlechkeet a Weiblechkeet, a gräifen dofir dacks op traditionell Geschlechterbiller zréck. Frae ginn dacks op wéineg Rolle reduzéiert. Studien iwwert d'Geschlechteropdeelung an der Press weisen, datt Fraen z. B. als Expertinne wéineg vertruede sinn. Frae ginn éischter an engem generellen oder familiäre Kontext gewisen, Männer dogéint awer an der Villfältegkeet vun hire Funktiounen an am professionelle Kader.

An der Publicitéit stellen d'Frae virun allem e jonken an attraktive Bléckfang fir Produktwerbung duer. Och an der Werbung bleift de Mann dann éischter a senger Roll vum aktiven Entscheedungsträger.

Mä et fënnt een och aner Rollerbiller vum Mann, zum Beispill wann et ëm de familiäre Kader geet. De Soziolog Eric Macé huet am Frankräich eng Etude gemaach wéi Männer als Familiepappen an der Werbung duergestallt ginn. Dobai kënnt eraus, datt de Mann dacks aus dem Kontext vu Kanner a Famill erausgehale gëtt. Wann en dann abezu gëtt, da meeschtens fir ze weisen, dass e senger Roll net gewuess ass. Wéi hei op dëser Annonce: De jonke Papp kritt seng Lieblingszeitung par Abonnement a kann domadder endlech enger méi männlecher Beschäftegung nogoen. Wéi der hei op der Foto gesitt, gëtt dee Klengen ze fidderen allerdéngs dann eng richteg Katastroph. De Mann kann net zwou Saache matenee maachen an Zeitungliesen ass ebe méi wichteg.

Ech froen Iech: Géif dës Annonce och mat enger Mamm funktionéieren? Ech denken net, well dat net eiser Virstellung vun der Mamm entsprécht.

Et gëtt erwaart, dass d'Mamm méi Geschéck mam Kand huet, genee sou wéi ugeholl gëtt, dass de Papp d'office un esou enger weiblecher Beschäftegung scheitere muss, ebe well en e Mann ass. Mir hunn do eis fest Rollebiller am Kapp, déi dann och esou an der Werbung funktionéieren.

Iwwerall gi Clichéë benotzt. Virun allem an der Publicitéit. D'Fra huet do virun allem schéin ze sinn. Mä wat ass dat fir eng Schéinheet? Mir gi vun alle Säite bombardéiert mat Biller, déi äis déi ideal Kierpermoosse stänneg virun Ae féieren.

Déi Idealer féiere vill Jugendlecher, virun allem Meedercher, dozou, Honger ze leiden. D'Anorexie ass bei ville Jonken e Problem ginn. Mä och Erwuessener loosse sech vun dësem Schéinheetsideal beaflossen an

et gëtt eng ganz Industrie, déi souzesoen un eiser Obsessioun vum perfekte Kierper verdéngt: iwwert Diätprogrammer, Fitnesstraining, kosmetesche Wonnercrèmen, bis zu Botox-Behandlungen a schliisslech der Schéinheetschirurgie.

Um Computer kann een d'Bild vu jiddwerengem veränneren, datt en an dës Schablounen erapasst an et muss ee sech froen, wéi wäit dat alles op äis en Afloss huet? Wéi steet et mat eisem eegene Wäertgefill wa mir stänneg déi „perfekt Schéinheet" gewise kréien?

Medien, am wäiteste Sënn, iwwerhuele gemengerhand zwou Aufgaben:

1) Si spigele bestoend Wäerter a gesellschaftlech Astellungen erëm: Well et kann een nëmmen déi Messagen a Biller verstoen, déi ee virdru scho verënnerlecht huet.

2) Si droen zu eiser Sozialisatioun bäi a léieren äis, wéi ee sech richteg verhält, si léieren äis, wat modern ass, wat „in" ass asw.

Mä et bleift jo dacks net bei Clichéën a traditionelle Rollebiller.

Et gëtt och verletzend a diskriminatoresch Duerstellungen, bis hin zu pornografeschen Elementer, déi beim Lieser oder Zuschauer Reizer sollen ausléisen, fir datt hien/oder si e Produkt keeft, e Magazin liest, eng Sendung oder e Film kuckt, e Videospill keeft asw.

Duerch d'Vervillfältegung an d'Widderhuelung ginn dës Duerstellungen „legitiméiert", bis et schliisslech zu enger Desensibiliséierung kënnt.

Virun allem um Niveau vu sexistescher Werbung gëtt d'Hemmschwell ëmmer méi déif a vill Leit reagéieren net méi op Biller an Texter, déi nach virun zéng Joer fir grouss Opreegung gesuergt hätten. Sexistesch an negativ Messagë ginn dacks „bagatelliséiert", well ee se och iwwerall gesäit an dës Vervillfältegung gëtt gläichgesat mat engem soziale Konsens doriwwer, wat acceptabel ass a wat net.

Wéi wäit sinn äis déi medial Rollebiller an dacks eesäiteg Duerstellungen nach bewosst? Wéi wäit si mir nach sensibel op Sexismus oder och Gewalt an de Medien? Wat kann ee maachen, wann ee sech irritéiert fillt?

Dat si Froen, iwwert déi mir haut den Owend wëlle schwätzen. Wat wëlle mir mat dëser Table-ronde erreechen?

Dir Dammen an Dir Häre,

De Chancegläichheetsministère wëll duerch esou ëffentlech Diskussionsronne méi Bewosstsäin schafen iwwert déi medial Geschlechterbiller, well dës Biller eis Identitéit als Fraen a Männer matprägen. An dacks méi, wéi mir selwer dat mengen.

Et soll méi driwwer geschwat ginn, wat Stereotypen duerstellen. Et soll ee sech kritesch domadder auserneesetzen an och Kritik üben, wann et engem noutwenneg erschéngt.

Medie schaffe global – si sinn iwwerall an an all Stot, a si sinn aus eisem Liewen net méi ewechzedenken – mä hir Wierkung ass lokal, hir Messagen an hir Biller wirken an eise Käpp. Si beaflossen wéi mir äis gesinn. Dofir ass et och noutwenneg, fir bewosst mei positiv Biller ze verbreeden, Männer a Fraen einfach besser duerzestellen.

Ech freeë mech dofir elo op eng ureegend Gespréichsronn an ech wënschen Iech all en intressanten a flotten Owend. Ech soen Iech Merci fir d'Nolauschteren.

Intervention de Luc Frieden au Conseil «Ecofin» au sujet de la taxation des transactions financières

13 mars 2012

As popular as this text might be, I do think that further work, further discussions are necessary, especially on the economic effects of this tax. And I think that we must, on this and on other files, think also more of the issue of competitiveness of the European financial industry.

I think we should not give the impression that financial institutions, banks, investment funds don't pay taxes. Maybe we have to discuss in a more coherent, comprehensive manner, whether the taxation is appropriate at a national level.

But on the issue of the Financial Transaction Tax, we have to do with transactions which, by their very nature, are cross-border. And therefore I do think that, although I can understand quite a number of arguments in favour of such a tax, that we should give more thought on the geographical scope, where such Financial Transaction Tax would apply.

I'm asking myself, is it wise, really, to apply such a tax in the EU, knowing that the US, China, Hong Kong, Singapore will not introduce such a tax? Is it wise to introduce such a tax in a limited number of European countries, knowing that the largest financial centre of Europe, i.e. London, will not introduce such a tax? I am referring to what George Osborne said in a public statement in this very group.

I must say that I tend to give a negative answer to those questions, because the risk of financial institutions just choosing to relocate their activities to a jurisdiction outside the scope of the FTT is probably there, or at least I think we should have more analysis of what the effect would be of a limited geographical scope in the application of such a tax.

I think we should focus on jobs and growth in the European Union. And therefore it's not whether one is for or against this tax only, but also what will be the effects of such a tax, especially if the geographical scope is limited.

And therefore I can only suggest to the Presidency to have also in further meetings a broader political discussion about this.

The technical work, in my view, is not useful until and unless we have found a political solution and a political answer to some of the economic questions which I just raised.

And I hope that, in one of the further meetings, we can have more political discussions based, however, on a deeper economic analysis of the competitiveness of the financial industry in Europe, of jobs and growth as a consequence of the introduction of such a tax, which I have not seen to a satisfactory degree until now.

Discours d'Octavie Modert à l'occasion de l'ouverture du Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté 2012

16 mars 2012

Monsieur le Président de la Chambre des députés,

Monsieur le Député-Maire,

Monsieur le Président,

Chers membres du comité exécutif,

Chers membres et collaborateurs du CLAE,

Chers amis du Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté,

Que serait le Luxembourg sans nos compatriotes venant de l'étranger!

Que serait notre pays sans le Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté!

Je me réjouis de pouvoir y représenter aujourd'hui le gouvernement et de m'adresser à vous au nom de Madame Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille et de l'Intégration, prise par des obligations officielles à l'étranger, qui m'a demandée d'excuser son absence et de la représenter, ce que je fais avec une grande joie.

Je me réjouis, parce que ce festival – où se mélangent cultures, langues, histoires, religions et destins – rassemble depuis bientôt 30 ans celles et ceux qui, avec un dynamisme exemplaire, s'engagent quotidiennement à promouvoir l'intégration et la diversité au Luxembourg.

Permettez-moi d'exprimer ma gratitude à toutes ces personnes – souvent bénévoles – qui, par leur dévouement inlassable, rapprochent un peu plus la société luxembourgeoise si riche en cultures et nationalités!

Ce week-end durant, ce festival permet de fêter la diversité en exaltant les créations originales, expositions et spectacles qui représentent le métissage culturel de la société luxembourgeoise.

Quel meilleur moyen d'ailleurs que la culture pour s'y prendre. La culture, qui permet de surmonter les différences, qui rapproche les peuples, qui est un des meilleurs moyens de cohésion sociale.

Heureusement qu'il y a la culture. Et heureusement que la culture est si riche et rend notre vie et notre quotidien

plus colorés. Heureusement que nous avons la culture et que nous avons de la culture.

Et c'est pour cela que je suis quelque peu triste… triste, si on ne parle de culture qu'en rapport avec l'argent. Comment dès lors s'étonner que pour des personnes moins adeptes, la culture soit trop facilement associée à des dépenses et des coûts – plutôt qu'à ses bénéfices et ses bienfaits pour la société tout entière. Ne contribuez pas à nourrir une telle tendance, je vous en prie, en reconnaissant que j'avais transféré mon budget au ministère de la Famille pour soutenir votre festival dans sa globalité par ce ministère. Un budget qui n'a jamais diminué.

Chers amis du CLAE,

L'Europe est touchée par la crise économique. Le taux de chômage augmente, et dans de nombreux pays, il est plus élevé chez les migrants qu'au sein de la population autochtone. Je ne voudrais pas que les migrants ressentent aussi les effets de la crise sur l'acceptation sociale, parce que les emplois disponibles se feraient plus rares. Je tiens à rappeler dans ce contexte que l'intégration se définit comme un «processus à double sens», un processus basé sur la réciprocité et la responsabilité commune.

C'est pourquoi il est si important de disposer d'outils d'intégration. Et là, ces outils ne manquent pas et sont très actuels.

La stratégie nationale d'intégration du gouvernement se matérialise au travers du Plan d'action national d'intégration et de lutte contre les discriminations 2010-2014, instrument de mise en œuvre de la politique d'intégration au Luxembourg mis en place par l'OLAI du ministère de la Famille et reposant sur les onze principes de base communs qui mettent en évidence l'importance d'une approche globale de l'intégration. Le ministère de la Famille et de l'Intégration souhaite consulter une nouvelle fois les acteurs œuvrant en faveur de l'intégration et/ou des étrangers sur les priorités et actions à mener pour les années 2013 et 2014.

Pour le contrat d'accueil et d'intégration (CAI), les statistiques témoignent de son succès, alors qu'en l'espace de cinq mois seulement, pas moins de 370 candidats de 72 nationalités différentes, en majorité du Portugal, il faut le souligner, l'ont signé.

D'autre part, les élections pour le renouvellement de la désignation des représentants des étrangers au Conseil national pour étrangers (CNE) aura lieu le 28 mars prochain, n'hésitez pas à vous porter candidat jusqu'au 20 mars encore!

Finalement, je souhaiterais vous rappeler que depuis les dernières élections communales en octobre 2011, les commissions consultatives communales d'intégration sont obligatoires dans toutes les communes: il s'agit d'un moyen formidable pour s'engager au niveau local et un outil indispensable pour faire connaître les besoins des différentes communautés d'habitants au niveau local. J'aimerais vous encourager à y présenter votre candidature!

Voilà, Mesdames et Messieurs, chers amis, ce que je tenais à vous dire.

Profitons maintenant du week-end de ce Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté qui nous met le soleil au cœur.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc lors du dîner de gala offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de S.M. la reine des Pays-Bas au palais grand-ducal

20 mars 2012

Majesté,

Avec la Grande-Duchesse, j'aimerais vous souhaiter ainsi qu'à toute votre délégation une très cordiale bienvenue. C'est avec une très grande joie que nous vous accueillons aujourd'hui, 31 ans après votre première visite d'État au Luxembourg.

Majesté,

Il est dans le devenir des nations des circonstances propices qui jettent les bases d'une amitié forte et solide à travers toutes les vicissitudes de l'histoire. Ceci est certainement le cas s'agissant de nos deux pays, les Pays-Bas et le Luxembourg.

Sans vouloir remonter trop loin dans le temps, j'aimerais tout d'abord évoquer cette période du XIX^{e} siècle, où nos deux États furent réunis par la volonté du congrès de Vienne en un même royaume. Les Pays-Bas et le Luxembourg furent attribués au roi grand-duc Guillaume I^{er} pour être gouvernés en une union personnelle qui s'est poursuivie jusqu'en 1890. Les relations

entre nos familles, comme d'ailleurs entre nos États, ont été particulièrement intenses et fructueuses. Votre visite au Luxembourg est ainsi l'occasion de chaleureuses retrouvailles familiales.

Permettez-moi de relever également la coopération diplomatique très active entre les Pays-Bas et le Luxembourg. Les débuts de celle-ci remontent au XIX^{e} siècle et elle permet encore aujourd'hui à mon pays de bénéficier de la part de la diplomatie néerlandaise d'un soutien très apprécié dans les pays où le Luxembourg n'a pas d'ambassade. Je constate également avec satisfaction que cette coopération, élargie à notre voisin commun, la Belgique, permet de faire entendre clairement notre voix. Elle contribue à mettre en valeur notre apport spécifique dans le concert des nations, tant au niveau européen que mondial.

Cette proximité a permis de jeter les bases du nouveau traité Benelux, signé en juin 2008 à La Haye, par lequel les trois États parties en ont réaffirmé la pertinence en tant que symbole et laboratoire vivant de l'intégration européenne. Cette nouvelle Union Benelux vient d'entrer en vigueur le 1er janvier de cette année. Je ne doute pas qu'une dynamique forte de coopération se dégagera de cet engagement renouvelé.

Si je viens d'évoquer brièvement ces quelques moments-clés qui ont marqué notre parcours commun à travers l'histoire récente, il convient de garder à l'esprit que tout ce qui a été créé et construit ensemble reste ancré dans une réalité socioéconomique, humaine et culturelle vibrante qui contribue à rapprocher nos deux peuples. Cette relation s'exprime à travers l'action de nos opérateurs économiques, les échanges d'étudiants ou encore les contacts entre acteurs culturels. N'oublions pas non plus les nombreux touristes qui, de part et d'autre, viennent profiter des multiples beautés du patrimoine naturel, culturel et historique de nos deux pays. Je voudrais enfin mentionner la très active communauté néerlandaise qui contribue si heureusement à la diversité si caractéristique de la société luxembourgeoise. C'est cette riche réalité humaine qui est et restera le fondement même de l'amitié séculaire entre nos deux pays.

Majesté,

Si les relations d'amitié sincère entre les Pays-Bas et le Luxembourg s'enracinent dans une histoire partagée, une proximité géographique et des affinités humaines fortes, il convient aussi d'en souligner l'indispensable dimension d'avenir. Vous avez, Majesté, souhaité placer votre visite sous le signe des défis d'avenir que nos pays doivent affronter avec courage et inventivité. Il est en effet très opportun que nous comparions nos expériences respectives et cherchions à dégager les voies et moyens pour garantir la paix sociale et la prospérité de nos populations, tout en sauvegardant ce modèle social européen qui nous tient tant à coeur. Ceci doit s'insérer dans la perspective d'un développement qui devrait être durable sur les plans écologique, économique et social.

Cette année, il y aura 60 ans que l'histoire de l'intégration européenne a commencé à s'écrire ici à Luxembourg. En fondant la CECA, la Communauté européenne du charbon et de l'acier, ensemble avec quatre autres États, les Pays-Bas et le Luxembourg ont alors uni leur destin dans le but de sauvegarder la paix et d'assurer le progrès économique et social. Face aux grandes mutations en cours sur le plan mondial et aux secousses que le système financier européen et mondial a subies ces dernières années, l'Union européenne est plus que jamais le cadre privilégié dans lequel s'inscrit l'action de nos États.

Majesté,

Grâce à votre apport personnel, les Pays-Bas ont poursuivi la transformation de leur économie sous votre règne pour devenir un des pays les plus prospères de l'Union européenne. Lors de votre visite au Luxembourg, vous aurez l'occasion d'aller à la rencontre d'acteurs académiques et économiques qui animent les secteurs de pointe du Luxembourg d'aujourd'hui et de demain. Gageons que ces échanges seront fructueux et feront naître de nouvelles perspectives de coopération entre nos deux pays.

À quelques pas du lieu où nous sommes se trouve la statue équestre du roi grand-duc Guillaume II, votre arrière-arrière-grand-père. La même statue est placée à l'entrée de ce haut lieu de l'histoire des Pays-Bas qu'est le Binnenhof à La Haye. Cela représente tout un symbole.

Votre visite d'État au Luxembourg, Majesté, exprime l'amitié constante entre deux peuples cherchant à bâtir un avenir de paix et de prospérité dans une Europe forte qui assume sa place dans un monde en profonde évolution. Avec conviction, détermination et confiance, nos deux États continuent à s'engager dans cette voie.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est dans cet esprit que je vous convie, avec la Grande-Duchesse, à lever votre verre en l'honneur de Sa Majesté la reine, à l'avenir heureux du peuple néerlandais et aux liens d'amitié et de coopération qui existent entre les Pays-Bas et le Luxembourg.

Discours de S.M. la reine des Pays-Bas lors du dîner de gala offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au palais grand-ducal

20 mars 2012

Altesse Royale,

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté votre invitation pour cette visite d'État. Le chemin vers le Luxembourg m'est très familier. Et c'est avec gratitude que je repense à l'accueil chaleureux qui m'a été réservé tant de fois. J'ai gardé un souvenir vivant de votre visite aux Pays-Bas en 2006 et des visites d'État que le prince Claus et moi-même avons échangées avec vos parents, il y a bien longtemps. Nos nombreux contacts soulignent non seulement les excellentes relations entre nos deux pays, mais aussi les liens de famille étroits entre nos deux maisons royales qui, au fil des générations, se sont transformés en chaleureuses amitiés.

Au cours des décennies écoulées, nous avons vu le Luxembourg se transformer en une nation moderne et prospère, dotée d'une grande stabilité politique. S'appuyant sur une forte identité propre, votre pays a toujours reconnu l'intérêt d'avoir un regard ouvert sur le monde. Le Luxembourg a donc acquis une position influente et est devenu un pionnier reconnu dans la coopération internationale.

Nul n'ignore que les Luxembourgeois sont fiers de leurs traditions, mais qu'ils sont en même temps orientés vers l'innovation et savent – avec une vision de l'avenir – anticiper sur les évolutions. On dit que le Luxembourg se réinvente chaque fois à nouveau.

Il est remarquable que dans les consultations internationales, votre pays se trouve souvent dans le peloton de tête lorsqu'il s'agit de s'attaquer de façon énergique à la solution de problèmes qui se présentent dans le monde. Luxembourg fait des efforts impressionnants en faveur des pays en développement et continue à leur accorder généreusement son aide. Dans d'autres domaines de la coopération internationale, votre pays se singularise en outre par un sens des responsabilités fort développé. Il soutient en particulier l'objectif ambitieux de réduire, dans la décennie à venir, les émissions de CO_2 de 80%, et ce, afin de promouvoir le développement durable.

Nos deux pays avaient lié dès le début leur destin à l'unification européenne. Le Luxembourg a été l'un des pères de l'Europe et une force motrice dès les premiers traités européens. Au cours des années, d'éminents hommes de votre pays ont joué un rôle déterminant dans la direction de ce qui est aujourd'hui l'Union européenne. Il est séduisant de penser que l'histoire n'a pas manqué d'exercer son influence. Cette région située depuis longtemps à l'intersection de la civilisation romaine et germanique faisait autrefois partie du royaume de Lothaire, le petit-fils de Charlemagne, empereur sous lequel des pays de l'Europe ont été réunis pour la première fois. C'est donc précisément dans cette région qu'il a été possible de trouver l'inspiration pour s'engager de façon durable en faveur d'une coopération pacifique dans cette partie du monde si souvent déchirée par des guerres; engagement que le Luxembourg a d'ailleurs pris si manifestement.

Il n'est pas étonnant que le prix international Charlemagne récompensant les mérites pour l'unification européenne a été décerné à plusieurs reprises à des Luxembourgeois. La remise en 1986 du prix au peuple luxembourgeois a honoré à la fois la ferme conviction de vos compatriotes que leur avenir, c'est l'Europe, et leur disposition à s'engager pour cet avenir européen.

Il va donc de soi que quelques-unes des plus importantes institutions européennes sont établies ici. Je pense en particulier à la Cour européenne de justice et à la Cour des comptes européenne, qui forment ensemble la conscience de l'Union. La règle selon laquelle les commissaires européens prêtent serment devant la Cour en séance plénière symbolise l'acceptation collective par les pays membres de l'Union du droit comme seule norme valable.

Je pense que ce n'est pas par hasard que l'une des formes de coopération scientifique entre nos deux pays couvre précisément ce thème européen. Votre Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe et l'institut néerlandais Huygens développent ensemble un projet

pour la publication systématique des sources dans le domaine de l'histoire de l'unification européenne. Ce n'est là qu'un exemple des nombreuses formes de coopération entre nos deux pays. Nos contacts sont encouragés par une large concordance d'idées entre nos peuples. Certes, nous ne parlons pas la même langue, mais nous nous comprenons.

Notre coopération Benelux, cette force invisible, qui demeure le plus souvent loin des projecteurs de la publicité, est la plupart du temps supplantée par les succès de la large coopération en Europe. Et pourtant, le Benelux a clairement prouvé son efficacité au cours des 50 ans d'existence et a même servi de modèle pour les formes ultérieures d'intégration. Cette année, le Benelux a entamé une nouvelle phase de sa vie. Le nouveau traité ne se limite plus à une union strictement économique, mais prévoit pour l'avenir des contacts intensifs dans bien d'autres domaines.

Les relations amicales entre nos deux pays existent depuis toujours, mais il y a des occasions où il faut oublier un instant cette amitié: c'est le cas lorsque le Luxembourg et les Pays-Bas s'affrontent lors de courses cyclistes, sport dans lequel votre pays jouit d'une grande réputation. Je pense toutefois qu'il est permis d'espérer que nos relations séculaires seront assez fortes pour surmonter ces moments difficiles.

Monseigneur,

C'est dans une instruction secrète de l'an 1600 que nous trouvons une preuve des bonnes relations entre nos deux pays. Cette instruction fut donnée aux représentants de la région Haute Gueldre – région située actuellement dans notre province du Limbourg –, lorsqu'ils se rendaient à une réunion des États généraux à Bruxelles. L'article premier de cette instruction stipulait qu'il fallait consulter les représentants du Luxembourg au sujet de toute décision importante. Cette instruction historique montre à l'évidence que la confiance réciproque et le désir de coopération entre nos deux pays remontent loin dans l'histoire.

Je vous invite tous à lever le verre pour boire avec moi à votre santé, Monseigneur, à celle de la Grande-Duchesse Maria Teresa et à l'avenir heureux du peuple luxembourgeois.

Discours de Jean-Claude Juncker lors du déjeuner offert par le gouvernement luxembourgeois au château de Bourglinster à l'occasion de la visite d'État de S.M. la reine des Pays-Bas

21 mars 2012

Majesteit, niet alleen mijn herinnering, maar ook ikzelf voel mij bijzonder vereerd, dat u voor de tweede keer tijdens uw Regeerperiode het Groothertogdom Luxemburg bezoekt. We weten dat dit uitzonderlijk is. We waarderen uw bezoek ook daarom niet alleen als een bijzondere eer, maar zien het ook als waardering voor het Luxemburgse volk en de innige band met Nederland. Daarom nogmaals van harte onze grote dank. Oef. [Votre Majesté, c'est un grand honneur pour moi de vous accueillir au Grand-Duché de Luxembourg, à l'occasion de votre deuxième visite officielle dans notre pays. Nous savons que cela est exceptionnel. Votre visite est donc non seulement un grand honneur, mais aussi une belle reconnaissance pour le peuple luxembourgeois et les liens étroits qui unissent nos pays. Je tiens donc à vous exprimer une fois de plus nos plus chaleureux remerciements. Ouf!]

Majesté, Altesses Royales,

Les liens qui unissent les Pays-Bas et le Grand-Duché du Luxembourg sont nombreux et à stratification multiple. Il y a d'abord le socle d'un passé historique sur lequel le présent peut prendre appui. Au XIX^{e} siècle, les rois grands-ducs successifs, chacun à sa façon, imprégnèrent de leur marque le destin et le devenir de notre pays.

Guillaume I^{er}, qui régnait sur le Luxembourg et qui en fait nous considérait comme étant la 18^{e} province des Pays-Bas.

Guillaume II, qui lui régnait pour le Luxembourg, et en l'honneur duquel les Luxembourgeois érigèrent en face du palais une statue équestre, parce qu'il nous donna une Constitution libérale et parce qu'il n'avait de cesse de défendre l'indépendance de notre pays. Je vous fais remarquer pour le reste, Majesté, que les Luxembourgeois ont érigé en l'honneur de Guillaume II la statue équestre avec, je crois, une quinzaine d'années d'avance sur le même geste que les Néerlandais posèrent à La Haye.

Et puis il y a eu le prince Hendrik qui régnait avec les Luxembourgeois. Lui, prince lieutenant-représentant Guillaume III qui, pendant les années de crise 1867, 1870, prit sur lui des risques considérables pour imposer notre indépendance au reste de l'Europe écartelée.

Il y a eu ensuite les tragédies du XXe siècle et notamment la plus terrible d'entre elles, la Seconde Guerre mondiale qui a vu les troupes d'occupation allemande envahir le même jour nos deux pays. Occupation lourde, occupation aveugle qui brisa tant de rêves et tant de biographies.

Et puis il y a eu, au sortir de la guerre, la mise en commun de nos intérêts, voire de nos souverainetés dans le cadre précurseur du Benelux, qui en fait préfigura les Communautés européennes qui allaient devenir l'Union européenne. Oui, grandes aventures et grands projets européens auxquels Néerlandais et Luxembourgeois, leurs souverains, leurs gouvernements, leurs peuples ont tant donné et dont ils ont tant reçu.

Il revient à nos générations d'aujourd'hui de parfaire par des couches successives cette architecture continentale, en nous armant de cette patience et de cette détermination qui exigent les longues distances et les grandes ambitions. Je ne peux pas ne pas nous rappeler que cette année 2012 nous fêtions le 20e anniversaire de la signature du traité sur l'Union européenne, qui porte le nom de la capitale du Limbourg, Maastricht. J'ai signé ce traité le 7 février 1992. Et lorsque j'essaie de découvrir dans les salles du Conseil européen, dans les salles des ministres des Finances, dans les salles des ministres des Affaires étrangères ceux qui m'assistaient à l'époque, je ne vois plus personne. Je suis le seul signataire du traité de Maastricht. Et donc l'euro et moi-même, nous sommes les seuls survivants du traité de Maastricht.

Mais, Majesté, outre ce socle d'histoire commune et partagée, outre la mémoire à laquelle nous invitent les tragédies du XXe siècle, outre le fait que depuis le début des années 1950, nous avons joint nos efforts, nos énergies, nos talents, nos espoirs dans le cadre des institutions qui servent l'intégration européenne, il y a entre nous une autre histoire. Une histoire plus palpable, plus directe, plus humaine, et c'est vous, Majesté, qui donnez à cette dimension, qui en fait est une relation, votre visage. Les Luxembourgeois se souviennent et se souviendront de vous comme de quelqu'un qui a su partager nos joies et qui a partagé nos peines. Vous étiez parmi nous en l'an 2000, lorsque notre Grand-Duc a pris la succession de son père, le Grand-Duc Jean. Vous partagiez notre deuil, lorsque la mère du Grand-Duc nous a quittés pour toujours. Je vois dans cette double présence le signe de votre attachement à la famille grand-ducale, à laquelle vous lie une amitié déjà ancienne et, au-delà, la preuve de votre attachement à notre pays. Oui, les relations entre le royaume des Pays-Bas et le Grand-Duché de Luxembourg sont bonnes, en fait, elles sont excellentes.

Majesteit, wij voelen ons intens verbonden met Nederland en de Nederlanders. En we houden van u, de Nederlandse Koningin. [Votre Majesté, sachez que nous nous sentons très étroitement liés aux Pays-Bas et à son peuple. Et nous vous aimons, Votre Majesté la reine des Pays-Bas!]

Je me permettrai de lever mon verre en formulant les vœux que vous savez. Au bonheur de la reine des Pays-Bas et de sa famille. Au bonheur du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse et à l'amitié entre nos peuples. Ob uw gezondheid. Prost. [À votre santé!]

Discours de S.M. la reine des Pays-Bas lors du déjeuner offert par le gouvernement luxembourgeois au château de Bourglinster

21 mars 2012

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté votre invitation de faire la connaissance de vos hôtes dans le cadre de cette visite d'État. Le fait que nous nous sommes si souvent rencontrés contribue à mon plaisir.

Au cours de la décennie écoulée, le Luxembourg a réussi à devenir un partenaire fort de l'Europe. Il a été soutenu en cela par sa situation géographique centrale, sa gestion stable et sa population plurilingue. Mais c'est surtout l'orientation internationale et l'intérêt constant des Luxembourgeois pour la cause européenne qui en sont à la base. Les Pays-Bas ont pu s'en rendre compte lorsque, il y a plus de cinquante années, nos deux pays ont fait les premiers pas sur le chemin de l'unification dans le cadre du Benelux, union qui a été le prédécesseur de notre actuelle communauté et qui, au début de cette année, est entrée dans une nouvelle phase de sa vie.

Depuis les premiers débuts de l'unification européenne, le Luxembourg a toujours encouragé ce processus et a été constamment orienté vers le consensus entre les États membres. Il a toujours fait preuve de fermeté dans la défense de ses intérêts nationaux, mais les gouvernements successifs ont compris que dans la Communauté européenne, il n'y avait pas d'opposition entre la défense de l'intérêt propre et la défense de l'intérêt commun.

L'apport du Luxembourg a toujours eu une grande influence au sein de notre Union. Plusieurs de ses importantes institutions y sont installées; c'est le cas de la Cour de justice et de la Cour des comptes qui, à travers leur fonction de contrôle, surveillent ensemble l'intégrité de l'Union européenne. Le pacte de stabilité et de croissance signé ce mois renforce encore davantage le rôle de contrôle de la Cour. Le Luxembourg se caractérise par son économie forte, orientée vers l'avenir. On y a reconnu très tôt l'intérêt de communications libres en Europe et dans le monde. Dans ce domaine, de larges possibilités ont été offertes aux entrepreneurs. En plus d'un fort centre financier, le Luxembourg est ainsi devenu le pays des médias. Il est intéressant de voir comment le soutien accordé à ce secteur s'est traduit par le développement d'une industrie de pointe en matière de satellites, qui a attiré à son tour bien d'autres industries. J'espère que ma visite cette après-midi à SES Astra me permettra d'apprendre davantage à ce sujet.

Le Luxembourg se singularise par son esprit d'entreprise, sa connaissance des langues et sa grande ouverture sur le monde, tout en préservant sa forte identité propre. Son économie axée sur l'innovation peut servir d'exemple à d'autres pays.

Monsieur le Premier ministre,

À la lumière de la longue période durant laquelle vous avez servi votre pays au plus haut niveau, il est permis de vous considérer comme la personnification du facteur stable et constructif que le Luxembourg est devenu en Europe. Notre monnaie commune, qui au cours des mois écoulés a été soumise à rude épreuve, doit son existence notamment à votre initiative et sa survie en cette période de crise en particulier à vos efforts. Ce n'est là qu'un exemple de votre grand engagement pour la cause de l'Union européenne et de toute l'énergie que vous avez dépensée pendant tant d'années.

Je vous invite tous à lever votre verre pour boire avec moi à la santé de Monsieur le Premier ministre, et à l'avenir heureux de tous les Luxembourgeois.

Discours de Luc Frieden à l'occasion du débat de consultation sur les orientations de la politique budgétaire

29 mars 2012

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Den neien däitsche Bundespresident huet am Däitsche Bundestag a senger Untriedsried d'Fro gestallt: „Wéi soll dat Land ausgesinn, vun deem eis Kanner eng Kéier soen, dat ass eist Land?"

An dat ass, mengen ech, och déi Fro, déi mir äis musse stellen am méi begrenzte Beräich vun den ëffentleche Finanzen, wëssend awer, datt d'ëffentlech Finanzen, d'Einnamen, d'Ausgaben, d'Grondlag si vu ganz ville Politikberäicher, vun der Gestaltung vun eisem Land haut an an der Zukunft.

Déi Debatt, déi mir de Mëtteg hei an deem Kontext féieren, ass eng nei Debatt. Et ass fir d'éischte Kéier, datt mir am Virfeld vun dem Stabilitéits- a Wuesstemsprogramm, dee mir all Joer op Bréissel schécken, an deem mir soen, wéi eis Staatsfinanze sollen an deenen nächste Joren evoluéieren, an d'Chamber komme fir mat alle Fraktiounen, an domat am Fong mat alle Bierger am Land, ze diskutéieren, wéi si d'Zukunft vun eisem Land a punkto Staatsfinanze gesinn, a wéi mir op dee Wee wëllen hikommen.

Dës Debatt ass eng Consultatiounsdebatt. Dat ass eng Debatt, wou solle vill Iddien zesummekommen, deene mir wëlle Rechnung droe wa mir de Stabilitéitsprogramm schreiwen, mä och wa mir am zweeten Deel vum Joer de Budget an deem gewinntene Kalenner maachen.

Mä dee Wee, dee mir mussen zeechnen, muss zilführend sinn. An zilführend ass, datt mir an Zukunft och zu Lëtzebuerg gesond Staatsfinanze mussen, sollen hunn, datt mir an Zukunft och zu Lëtzebuerg keng héich Schold hunn, an datt mir och an Zukunft zu Lëtzebuerg eng gutt Cohésion sociale an en Ëmfeld behalen, wou Aarbechtsplaze kënnen erhalen a geschafe ginn.

D'Situatioun vun de Lëtzebuerger Staatsfinanzen ass net gutt. Si ass besser wéi an enger ganzer Rei vu Länner vun Europa, mä si ass net gutt am Verglach mat der Vergaangenheet. An dat huet domat ze dinn, datt iwwer déi lescht puer Joren d'Relatioun tëscht den Ausgaben an den Einname vum Staat net méi matenee geotemt huet, datt dat Lach tëscht den Ausgaben an den Einname méi grouss ginn ass.

Mir hunn an de Joren 2009, 2010 an 2011 souwuel bei de gesamtëffentleche Finanze wéi beim Staat selwer en Defizit gehat.

Ech kann haut hei der Chamber matdeelen, wéi de Kont vum Joer 2011 ausgesäit. D'Joer 2011 schléisst of bei de gesamtëffentleche Finanze mat engem Defizit vun 0,6%, dat sinn 250 Milliounen Euro. Mä um Niveau vum Zentralstaat, vum Staat selwer, hu mir en Defizit vun 2,5%, oder 1 Milliard an 43 Milliounen Euro.

Op ee Joer gekuckt, ass dat sécherlech keng Katastroph. Op e puer Joer gekuckt, mengen ech, muss et äis Suerge maachen.

Mir hunn an de Joren 2009, 2010 an 2011, dat sinn also definitiv Chifferen, beim Zentralstaat all Kéiers en Defizit vu ronn 1 Milliard Euro gehat. An et ass fir deen Defizit ze decken, wou de Staat muss Sue léine goen.

Datt den Defizit bei de gesamtëffentleche Finanze méi kleng ass, huet mam Iwwerschoss vun der Sécurité sociale, virun allem der Pensiounskeess ze doen, mä mat deem Iwwerschoss kënne mir net Stroosse bauen, kënne mir keng Schoule bauen a kënne mir keng Paie bezuelen. Also musse mir äis mat deem sech ufänkende strukturellen Defizit beim Zentralstaat an deenen nächste Jore méi gezilt, a vun elo u méi zilstrebeg auserneesetzen.

Wien en Defizit mécht, muss dee finanzéieren. A wann een dee wëll finanzéieren, da ginn et nëmmen zwee Weeër.

Dat eent dat ass, et muss ee massiv Schold maachen. Déi Schold, déi ass kuerzfristeg bal net ze bemierken, mä déi laangfristeg eng richteg Belaaschtung ass fir d'Bevëlkerung, well wann d'Schold muss zréckbezuelt ginn, muss een dee Moment d'Steiere ganz vill héijen.

Dobäi kënnt, datt wann een eng niddereg Schold huet, da kritt ee mat engem gudden Zënsfouss geléint – dat ass fir de Moment de Fall zu Lëtzebuerg. Mir hu viru kuerzem, wéi d'Chamber weess, 1 Milliard geléint, mir kruten déi zu engem Taux vun 2,25% fir eng Lafdauer vun 10 Joer geléint.

Wa mir méi eng héich Schold maachen, wa mir iwwer Joren eng héich Schold maachen, wann eise Scholdestand méi grouss gëtt, da geet och d'Zënslaascht erop. Net nëmmen an der Zomm vun den Zënsen, déi mir musse bezuelen, mä och am Zënssaz. An dat sinn natierlech Suen, déi mir net hunn, fir kënnen domat d'Leit ze bezuelen, Saachen ze bauen, Sozialtransferten ze maachen. Dofir ass déi Optioun vun der Méi-Schold fir d'Regierung keng Optioun.

Op jiddwerfalls muss de Scholdestand wäit ënner där Limite bleiwen, wéi et an Europa toleréiert ass – en Fait net toleréiert ass, mä wou deemools gesot ginn ass, wou ee sech muss hibeweegen. Mir hu fir de Moment e Scholdestand vun ongeféier 20% vum Bruttoinlandprodukt. An ech sinn der Meenung, datt mir et net sollen zouloossen, datt dee wäit doriwwer erausgeet.

Wann een déi Optioun vu vill neier Schold ausschléisst, da gëtt et nëmmen eng aner Optioun, an dat ass den Defizit ze reduzéieren duerch en Ofsenke vun den Depensen oder en Eropsetze vun de Steieren, oder eng Mixtur vu béidem.

D'Regierung ass gewëllt, den Defizit iwwer déi nächst puer Jore substanziell ze reduzéieren.

Wa mir de Chiffere vum Comité de prévisions, deen d'Zesummesetzung ass vun all Verwaltung vum Staat, déi Finanzdonnéeën huet, géingen integral Rechnung droen, da misste mir an deenen nächste Jore pro Joer ongeféier 1,5 Milliarden Euro deen Defizit reduzéieren.

Nun ass et schwiereg, an enger esou wirtschaftlech onsécherer Zäit millimetergenee Previsiounen oder wëssenschaftlech Hypothesen iwwer dräi Joer millimetergenee ze maachen. D'Regierung mengt dofir, datt mir op d'mannst am Joer 2013 den Defizit ëm 500 Milliounen misste reduzéieren, an och am Joer 2014 nach eng Kéier ëm 500 Milliounen Euro den Defizit reduzéieren. A virun allem musse mir, dovunner sinn ech fest iwwerzeegt, an dat beweisen d'Beispiller am Ausland, wa mir wëllen durabel, strukturell eis ëffentlech Finanze verbesseren, da musse mir dat maachen, andeem mir d'Ausgaben am Grëff behalen.

Jo, mir brauchen eng nei Depensëkultur. Dat heescht, mir ginn net méi keng Suen aus, mä mir mussen d'Suen anescht ausginn. An anescht ausginn heescht,

datt mir net einfach kënne Joer fir Joer mat engem Wuesstemssaz vun den Depensen, déi einfach weider an d'Lut schnelle loossen.

Eis Depensë sinn net all Joer ganz schnell geklommen. Mä mir hunn iwwer déi lescht Joren eng Rei Weiderschreiwungen, jo, Automatisme gehat, déi zu staarkem Uklamme vun den Depensë geféiert hunn. Ech plädéieren also ganz kloer als Finanzminister fir en Ëmdenke bei den Depensen. Anescht ausginn, vläicht méi, jo, no der Efficacitéit vu verschiddenen Depensen nach eng Kéier kucken; kucken och no e puer Joer, ob dat wat gutt gemengt ageféiert ginn ass, wierklech säin Zil erreecht huet, oder ob een net am Kontext vun anere Politiken, déi och ageféiert gi sinn, muss dat Ganzt nach eng Kéier iwwerkucken.

Ech hätt gären, datt wa mir déi Depensen nach eng Kéier iwwerkucken, wa mir ëmdenke bei den Depensen, datt mir dat no virun allem dräi Critèrë maachen.

Dat éischt ass e Critère vun der sozialer Gerechtegkeet. Et ass evident, datt an engem Land, wou d'Situatioune vun de Mënschen ënnerschiddlech sinn, ee muss kucken, datt déi, déi et am meeschte brauchen, am meeschten op d'Solidaritéit ugewise sinn, datt déi och vun där Solidaritéit kënne profitéieren. Mä net alles, wat mir maachen, ass fir jiddwereen, an an allen Ëmstänn ëmmer an zu jiddwer Zäit d'selwecht noutwenneg.

Mir brauchen, och wa mir ëmdenken, eng intergenerationell Solidaritéit. Dat heescht, datt wa mir kucke wou mir kënne verschidden Depensen anescht strukturéieren, a wa mir wëllen, an dat ass mäi Wëllen, datt jiddwereen am Land säi Bäitrag zu dësem schwierege Wee vun der Gesondung vun eise Staatsfinanze leescht, datt mir dann all d'Alterskategorien, oder all déi eenzel Gruppe vu Leit, déi et an enger Pyramid vum Alter an enger Gesellschaft gëtt, datt mir déi mat un deen Effort ubannen. Déi, déi nach net schaffen, déi, déi um schaffe sinn, an déi, déi an der Pensioun sinn. An dofir musse mir och an deenen eenzelnen Depensen, wa mir s'iwwerkucken, och déi intergenerationell Solidaritéit mat berücksichtegen.

An drëttens, ech hunn et scho gesot, d'Efficacitéit vun den Depensen, kucken ob dat, wat mir wollten, zu engem gewëssene Moment säin Zil erreecht huet, oder ob een et net anescht kann, op eng méi finanzgënschteg Aart a Weis nach eng Kéier, erreechen.

Dozou soll och d'Budgetsreform féieren, déi ech hoffe bis Enn vum Joer kënnen an de grousse Linnen der Chamber virzestellen, wou ech wëll och méi Evaluatioun vun den Depensen im Nachhinein kënne maachen, respektiv wou déi eenzel Departementer och méi Flexibilitéit, an domat verbonnen och méi Responsabilitéit, an der Ausgabekultur kréien, wéi dat bis elo de Fall war.

Mir mussen also bei den Depensen usetzen. A bei den Depensen huet de Staat am Fong véier grouss Depensëbléck. An ech mengen, datt mir wierklech a jiddwerengem vun deene véier Bléck mussen eis Depensen iwwerdenken a kierzen.

Ee Block sinn d'Investitiounen. Do musse mir d'Prioritéit leeën op déi Investitiounen, déi der wirtschaftlecher Entwécklung vun eisem Land am meeschten nëtzlech sinn. Mir kënnen net alles bauen, wat mir vläicht wollten. An dofir musse mir do pro Joer och Aspuerunge maachen.

Den zweete Block ass dee vun de Sozialtransferten. Dat ass en Terme, dee ganz Villes beinhaltet. Dat geet vu Familljenzoulagen iwwer Chômage, iwwer RMG, iwwer Moossnamen am Wunnengsbau an esou weider. Iwwer all déi Moossname musse mir och kucke fir se no de Critèrë vun der sozialer Gerechtegkeet, der intergenerationeller Solidaritéit, an der Efficacitéit nach eng Kéier z'iwwerkucken. D'Zomm, déi mir dofir ausginn, ass grouss. Et ass bäi wäitem dee gréissten Deel vun de Staatsausgaben, wann ee se no grousse Kategorie kuckt. An dofir musse mir och do zu enger manner grousser Depense kommen, an och zu engem manner Uwuessen op jäerlecher Basis vun der Depense kommen.

Eng drëtt Kategorie sinn d'Remuneratioune beim Staat. Och déi sinn déi lescht Joren ëmmer erëm duerch eng Rei vu Mechanisme geklommen. Mir musse kucken, datt se net ze schnell uwuessen.

A véiertens, d'Fonctionnementskäschte vum Staat. Do muss all Minister, all Ministère Joer fir Joer an engem intensive Screening, deen een nach ka verbesseren, kucke bei all eenzelner Depense, wat ee kann net méi ausginn, an awer selbstverständlech kënnen déi Aarbecht, déi de Service public, wat de Staat ass, muss maachen, op eng adäquat Aart a Weis maachen.

Niewent den Depensë ginn et Recetten. Mä ech soen nach eng Kéier, den Akzent muss op der Reduktioun vun den Depensë leien. An ech wier och frou, wann

d'Chamber an deem Consultatiounsdebat och géing soen, ob si der Meenung ass, datt a jiddwerengem vun deene véier Bléck soll gespuert ginn, an ob se och eis Meenung deelt, datt den Haaptakzent muss op der Limitatioun oder der Reduktioun vun den Depensë leien, oder ob se der Meenung ass, datt méi en Akzent muss geluecht ginn op der Augmentatioun vun de Steieren.

Ech als Finanzminister sinn en Fait der Meenung, datt den Haaptakzent muss op den Depensë leien, well d'Erfahrung am Ausland weist, datt wann een iwwer eng länger Zäit d'Steieren héicht, datt dat normalerweis direkt erëm an d'Depensë leeft, an datt een den Ënnerscheed, d'Relatioun tëscht Depensen a Recetten, déi mir jo versiche méi kleng ze kréien, datt dat meeschtens nëmme kuerzfristeg dozou féiert, längerfristeg awer net.

An och dofir ass d'Noutwennegkeet an eisen Ae méi op der Depensësäit ze maachen, wéi op der Recettësäit.

Op der Recettësäit kënnt eng aner Contrainte dobäi. Mir musse kucken, datt mir souwuel bei de Privatpersoune wéi bei de Betriber eng Steierlandschaft virfannen, déi äis wettbewerbsfäheg par rapport zum Ausland behält.

Mir sinn eng ganz oppen Economie. Vill vun deene Leit, déi hei an d'Land schaffe kommen, vill vun deene Betriber, déi hei op Lëtzebuerg kommen, déi sinn net onbedéngt mat Lëtzebuerg bestuet a mussen net hei bleiwen. Mir mussen also kucken, datt eis Steierlandschaft e bëssche méi attraktiv ass wéi an den Nopeschlänner, fir datt mir d'Delocalisatioun vun Aarbechtsplazen an d'Ausland evitéieren.

A bei de Privatpersoune kënnt dobäi, ech mengen dat ass och kloer, et wier jiddwerengem säi Wonsch och, mengen ech, datt natierlech deen, dee schaffe geet, och e Maximum wëll netto mat Heem huelen. Jiddweree muss e Bäitrag zur Kollektivitéit leeschten. Et kann een ëmmer driwwer diskutéieren, wéi héich dee Bäitrag muss sinn, mä eng Steierlaascht muss fair sinn, muss raisonnabel sinn, an ech mengen, muss novollzéibar fir de Bierger sinn.

An dofir ass eng gewësse Leeschtungsfrëndlechkeet, eng Ënnerstëtzung vun der Aarbecht och an der Steierpolitik noutwenneg.

D'Fro stellt sech och an deem Kontext, ob et méi richteg ass, ob een eppes bei der indirekter Besteierung mécht oder op der direkter Steiersäit, wann een hei un déi eng oder déi aner Steierschrauf muss dréine goen, oder bei deenen zwou. D'Regierung huet sech an dësem Moment dorop nach net definitiv festgeluecht, well mir mengen, datt mir elo emol fir d'éischt musse kucken, wéi vill mir kënnen un deem Defizit reduzéieren iwwer eng Rei Ännerungen op der Depensësäit. Mä et ass evident, datt am Endeffekt och eng Rei Steiere mussen am indirekten an am direkte Steierberäich ugepasst ginn.

Deen Exercice, dee mir virun äis hu fir déi nächst dräi Joren, ass keen einfachen Exercice. Keen einfache fir d'Regierung, keen einfache fir d'Chamber a keen einfache fir d'Leit dobaussen.

Wësst Dir, och fir e Finanzminister wier et vill méi einfach de Leit kënnen ze soen, dir kritt méi bei de Sozialtransferten, mir baue méi a mir kënnen eng ganz Rei vu Fonctionnementskäschten an der Zukunft och weider an d'Lut lafe loossen. Dat ass méi einfach fir jiddwereen. Et mécht een och sécherlech méi beléift, well de Contraire soen, ass mënschlech schwiereg, ass an der Saach net evident, an et weess een, datt Villes vun deem, un dat mir äis gewinnt hunn, muss geännert ginn.

Dat betrëfft awer am Fong nëmmen dat Kuerzfristegt.

Wann een awer laangfristeg wëll, datt an dësem Land mir e System kënne bäibehalen, wou mir gesond Staatsfinanzen hunn, déi d'Grondlag si vun der wirtschaftlecher a sozialer Entwécklung; wa mir wëllen, datt mëttelfristeg Lëtzebuerg e Land bleift, wou mir kënnen eis Sozialausgabe finanzéieren, ouni mussen dofir Sue léinen ze goen; wa mir kënnen Investitiounen tätegen, ouni mussen déi nächst Generatioun durablement ze belaaschten duerch héich Steieren, well se musse Schold zréckbezuelen, da mengen ech, gëtt deen Exercice, dee mir musse maachen, vläicht e bëssche méi einfach.

En Fait ass d'Situatioun eescht. Mir haten ni virdrun, während esou vill Joren, beim Staat en Defizit vun där do Héicht.

Ech maachen dofir en Appel u jiddwereen, deen dës Debatt suivéiert, haut an an deenen nächste Wochen – an déi Debatt geet déi nächst zwee Joer weider, et sief dann, et géif en enorme Boom an der Economie kommen, deen een awer an der Weltwirtschaft, an der europäescher Wirtschaft fir de Moment net gesäit –, da mengen ech, musse mir äis alleguer an engem solidareschen Effort zesummendoen, an da mengen ech och, datt mir et packen.

Domat fält Lëtzebuerg net zesummen. Mä wa mir näischt maachen, da riskéieren déi nächst 10 Joer fir eist Land ganz schwiereg ze ginn.

Mir sinn haut an der Verantwortung. An dofir musse mir elo mat där neier Depensëkultur ufänken. Dofir musse mir elo fir de Budget 2013 an 2014 ëmdenken. An engem solidareschen Effort wäerte mir dat och packen.

An dofir begréissen ech, datt mir de Mëtteg hei kënnen an der Chamber eng breet Debatt doriwwer hunn.

An ech kann Iech soen, datt all déi Iddien, déi hei de Mëtteg bruecht ginn, datt déi an d'Aarbechte vun der Regierung, an der Ausaarbechtung vum Stabilitéitsprogramm bis Enn Abrëll wäerten afléissen.

Merci.

Discours du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Ban Ki-moon, à la Chambre des députés

17 avril 2012

Villmools Merci. Et ass mir eng Éier, virun der Lëtzebuerger Chamber ze schwätzen.

I am proud to be the first United Nations secretary-general since 1989 to make an official visit to Luxembourg.

And it is a special privilege to address you, the members of Parliament of Luxembourg.

In many ways, this is an epicenter for global engagement. Luxembourg is a founding member of the United Nations. You are a capital of the European Union. You are home to a rich mix of cultures, languages and nationalities. You do not just preach the power of multilateralism – you practice it in all that you do. You do not just speak of global solidarity – you back your resolve with resources.

In other words, the story of Luxembourg is the story of generosity… commitment… and global cooperation. And that story is written by you – the legislators of Luxembourg. You approve the budgets. You debate the tough issues. You make the decisions that set Luxembourg apart as a global citizen.

Because of you, Luxembourg has entered an elite club of nations. I call it "The One Percent Club". Luxembourg provides more than 1 percent of its gross national income in official development aid. You are only one of two nations in the world with that distinction – far surpassing the global target of 0.7 percent. Only one country in the world can say the same.

So I have come here today to say: thank you. Thank you, Luxembourg. Thank you for making multilateralism a pillar of your foreign policy.

You have shown that it is not the size of a nation's territory that makes the difference. It is the size of a nation's heart. It is the breadth of a nation's vision. It is the depth of a nation's promise to the wider world. And in that very real sense, this small country is a superpower.

On so many levels, this Parliament is the place – and now is the moment – to scan the global horizon and look together to our shared challenges. We are on the threshold of great challenge and great change and transition around the world. The Arab Spring has brought a wave of hope for democracy and dignity. New technologies continue to transform the way we live, work and communicate with one another. We are seeing new openings in Asia… new democracies in Africa… new economic hope throughout Latin America.

The world has made record progress in reducing the ranks of those in extreme poverty. But, of course, we are also confronting the challenges of our increasingly complex and interconnected world. Ongoing economic turbulence. New pressures on our environment. Growing inequality. Rising joblessness. The time has come to think differently about our place on the planet. How do we build shared prosperity and an equitable future?

In January, I began my second term as secretary-general and launched a vision for the next five years. I wanted my team to look deeply at the world today.

Together, we identified five generational opportunities. Five ways to shape the world we want. Sustainable development. A more proactive approach to saving lives and money through preventive diplomacy by preventing conflicts, damages from disasters and human rights abuses. Building a more secure world. Supporting countries in transition. And working with and for women and youth.

There is a thread that runs through all of this – and that is the need to focus on the intersection of global challenges. I hope you understand. Luxembourg knows that

going for the interconnections of one problem can help solve many others.

Let me share what I mean through three challenges in which you can and must continue to play an important role. Sustainable development. Foreign assistance. And securing peace and stability.

Let me say more in detail. First, we know that building a more prosperous economy, expanding opportunities and fighting climate change are all linked together.

I commend the government of Luxembourg for its strong commitment to sustainable development. I salute your action to create institutions such as the High Council – and your law to help coordinate sustainable development policy.

Now we face a major global test. Twenty years ago, world leaders gathered in Rio de Janeiro for the first world Earth Summit. In less than seventy days, the world will meet again for the Rio+20 meeting: UN Conference on Sustainable Development – Rio+20.

As I see it, this is one of the most important UN gatherings in years. It aims to lay out a road map to our common future, a future that is fair, equitable and, above all, sustainable.

In the next twenty years, the world will need at least 50 per cent more food… 45 per cent more energy… and 30 per cent more water.

We need an outcome from Rio+20 that connects the dots between these challenges… between climate change and empowerment and urbanization… poverty, inequality and the empowerment of the world's women and young people. An outcome that is both practical and transformational.

I am very pleased that Luxembourg's delegation to Rio+20 will be led by His Royal Highness the Grand Duke – a first for a United Nations conference. He will be joined by heads of state and government from more than 125 nations. It is essential that we aim high – and achieve much.

We face another great test – a test of our resolve and solidarity. We all recognize the dictates of the new era of austerity. Budgets are tight. Yet a handful of countries like Luxembourg have kept the proper perspective. You are not cutting back on your contributions to realizing the Millennium Development Goals by the year 2015.

And there is much good news on the development cooperation front. Smart investments are reducing child mortality – slowing the spread of HIV/AIDS – cutting poverty worldwide.

I carry the same message to leaders everywhere I go: do not let up. Keep supporting the world's poor. Keep investing in success. Do not let the economic crisis block progress in fighting poverty. Cutting aid will not balance your budgets. But it will hurt the most vulnerable of our human family.

Let the world learn from Luxembourg that development cooperation is not charity. It is common sense investment in security and prosperity. And I am very grateful that the Luxembourg government has paid already 1.04% of gross national product towards official development assistance. You are one of the very few highest countries which have been meeting your commitment.

My third and final area of focus – your role in promoting security around the world. Luxembourg has been a generous contributor to the United Nations peacekeeping, starting with Korea more than 60 years ago. You were a pioneer in contributing to the Peacebuilding Fund to support countries making the transition from conflict to peace.

Luxembourg has also been very active in the Peacebuilding Commission. I commend your recent work to promote national reconciliation and a better life for the people of Guinea.

You have also established a privileged partnership with another set of countries far from the global spotlight – the nations of the Sahel region of West Africa. Once again, you have taken a regional approach. As always, you are keenly aware of the potential spill-over effects.

I want to make the most of this occasion today to highlight what I call the cascading crisis sweeping the Sahel. Across the region, we see growing conflict and unrest… more people being displaced… rising food and fuel prices… and severe drought. The statistics are sobering: 15 million people are directly affected. More than 200,000 children died of malnutrition last year – and another one million are threatened right now.

Events in Libya have made an already difficult security and humanitarian situation even worse. Many thousands returned home to the Sahel. Some were migrant workers, but others are armed fighters… criminal

elements… bringing with them large quantities of light and heavy weapons and ammunition.

In Mali, the Tuareg rebellion in the north has uprooted at least 200,000 people. Neighbouring countries are assisting refugees who escape across borders, but those who are internally displaced receive little help. Humanitarian agencies cannot access many parts of the region. A multifaceted crisis demands a multifaceted response.

Donors such as Luxembourg have been generous. Yet, still, international response plans across the region are less than 40 per cent funded. And the crisis has yet to peak. I know we can count on Luxembourg.

And today I call upon the world to respond. Simply put, we must do more – and do it quickly. By acting decisively and with practical vision now, we can head off future crises.

Across the board, we need to think differently. If the cascading crisis in the Sahel demonstrates anything, it is the need to dig deeper… to get at the root causes of conflict. In the Sahel, particularly, those roots can be traced to scarcities of water and food, pressures on land, the lack of development and rampant insecurity.

We see this playing out between Sudan and South Sudan. The unrest there is not only about oil but also access to other limited natural resources. Years ago, I saw the same dynamic at work when I visited Darfur. And I will never forget flying over the Sahel and seeing Lake Chad, which had shrunken to one-tenth its size in 30 years.

That brings me back to where I started – the linkages among challenges and the priority of sustainable development. We must deal with these issues in a comprehensive way – not merely as isolated, unrelated problems of armed conflict, political instability or economic development.

That is why my strategy, like your strategy, is to identify those crucial connections – and then drive hard at them with integrated, well-planned solutions.

That is the way to make the most impact.

That is the way to solve 21st century challenges.

Luxembourg is not only at the crossroads of issues, you are also very present at a crossroads of the United Nations itself – in a place where diplomats, tourists and conference-goers all mix.

In the shadow of the UN General Assembly building in New York, there is a gift from Luxembourg to the United Nations. You must have all seen it. It is a remarkable sculpture called The Knotted Gun – I have seen it, the replica, in my dear friend Foreign Minister's office and it is one of the most popular works of art at the UN. It is a large revolver with the barrel artfully twisted so that it will never shoot again. It has been called, and I quote: "a symbol that encapsulates, in a few small curves, the greatest prayer of humanity – a prayer that asks not for victory, but for peace."

I believe in that sculpture. I believe in that message. And today, I want you to know that I see it as a symbol of all that Luxembourg contributes to our work – your generosity, your humanity, your vision for a more just and better world for all.

That is what you are – that is what I know you will continue to be. A nation that is equally proud of its independence and its connections. Your national motto puts it well: "Mir wëlle bleiwe wat mir sinn."

Vive Lëtzebuerg.

Villmools Merci.

Discours de Ban Ki-moon à l'Université du Luxembourg

17 avril 2012

Bonjour tout le monde, je suis heureux d'être ici. And please, be forewarned: in a few moments, I will speak in several different languages – if only to prove that I could be a student here, too!

Before coming, I learned that the motto of your school is "Multilingual, international and well-connected". "Multilingue (FR), international (DE) a gutt vernetzt (LU)."

In any language, that is the very heart and soul of the United Nations. One of the best parts of my job as United Nations secretary-general is meeting with young people. As you can probably guess, I travel widely in my job – and one of the things I have discovered is that, more and more, young people are looking beyond

themselves… looking beyond their own countries… to what they can do for our world.

That is a tradition at this University. Every one of you will spend a year studying in another country. That will enrich your lives. I speak from experience. I would not be standing here today if it were not for my first trip abroad as a teenager.

I come from a very small town in rural Korea. Much of it had been destroyed in the war. We did not have any modern appliances. We used the stove to heat our house. I studied by candlelight. My classes were held under a tree, out in the open. Thanks to that education – and thanks to the many friends from around the world who came to help Korea in its time of need –, I began to see beyond my country. I knew that by learning a different language, I could enter a broader world.

I entered an English essay contest and I won. The prize was a trip to America. It was a life-changing experience. From the dirt roads leading out of my hometown, I went to the capital, Seoul. Then I got on an airplane, for the first time. I was so thrilled, I felt like I could grab the stars right out of the sky.

At the time, Korea was still recovering from the war. The poverty was terrible. What I saw in the United States opened my eyes. I decided to devote my life to diplomacy.

When you have different experiences in a new country, they shape the way you see the world – and your place in it. That is what I would like to speak to you about today – the idea of global citizenship… and the fact that we are all born to be a part of something larger than ourselves. That each of us has a responsibility to do our part for our larger world.

After that first trip abroad, I never stopped travelling. I am always on the go. I am not trying to set any records – I am simply acting on my long-standing conviction that to change the world we have to see the world. To understand its problems, we have to speak to the people who experience them.

Wherever I go as secretary-general, I meet with high-ranking officials – diplomats, ministers, that sort of thing. But I also make a point to meet ordinary people… to hear their hopes, their concerns and their aspirations for the future.

Earlier today, I had excellent talks at the Luxembourg Parliament. But here and now, I am just as interested in hearing what you have to say.

Early in my time as secretary-general, I made a pledge to use my office to be the voice of the voiceless, the defender of the defenceless.

And so, while I meet with kings and prime ministers, I also meet with refugees fleeing war, hunger and poverty. I meet with women who lead their countries as presidents and members of Parliament – and I also meet with mothers in health clinics in, say, Bangladesh, or young girls recovering from rape in, say, the Democratic Republic of the Congo.

I also travel to see first-hand the great challenges we face as global citizens – to the Arctic and Antarctica, for example, to witness how climate change is affecting our world. Again, the point is not simply to see different places. The point is to see from different perspectives.

Ladies and Gentlemen,
My young friends,

We live in an era of challenge and transition, more challenging I believe than in any recent decade.

We have a new generation of major threats to human well-being. No nation can meet them on their own. Nor does any problem exist in isolation. Climate change, poverty, disease, growing scarcities of natural resources, shortages of food and water, terrorism and threats to the environment – all are inter-related. And they respect no borders.

We can deal with these problems only if we confront them collectively.

Consider climate change. If you think of this only as a matter of meteorology, you will have a very narrow view. But let us widen our perspective. Climate causes natural disasters. Natural disasters worsen poverty. Poverty breeds discontent.

Suddenly, we realize that if we want to live in peace and security, we have to deal with problems of poverty, environmental disasters and climate change.

The same is true for women's rights. When you oppress women and deprive them of equal opportunities, you also hurt their children. You undermine social development. You hold back economic progress.

But when you empower women, you unleash a force that can transform families, communities and whole countries. We have found that when you invest in women, you also invest in community health … in education … in entrepreneurship.

More and more leaders understand these links. They know we have to tackle major global threats comprehensively. That we need integrated solutions to multifaceted problems.

The United Nations is leading the international response. The UN's convening power is unmatched. But we do more than bring countries together in conference rooms. We go out to countries around the world to help people.

This weekend, I chaired a meeting of the United Nations Chief Executives Board. It brought together heads of all UN agencies. In that room, I met with top experts on security, development, human rights, health, information technology, children and so much more.

The United Nations has 120,000 peacekeepers serving in some of the toughest places on earth, from Lebanon to Sudan, from Haiti to the Democratic Republic of the Congo.

Peacekeeping operations used to separate forces along a ceasefire line. But today's peacekeepers are not just soldiers. They are human rights monitors going into prisons to make sure conditions are humane. They are police serving side by side with national officers to make people safe. They are advocates for women. They help people in disasters. They construct bridges in communities. They build nations.

This is the kind of comprehensive approach that gets results. But the United Nations will never succeed alone. We need partners.

You can make a difference. You, personally, can contribute to the UN's work for peace. You, personally, can contribute to the world's development and human rights.

It used to be that if you wanted to be part of the United Nations, you studied political science. But today, it doesn't matter what degree you earn as long as you have passion and creativity, a sense of mission, a conviction that you can make a difference.

Of course we still need diplomats. But we also partner with movie stars, professional athletes, philanthropists, and business people. We hire doctors and we join forces with religious leaders. We fight alongside human rights groups and we pool our talents with aid organizations.

This United Nations is your United Nations. And this is your moment.

Youth around the world are shaping events as never before. We saw this in the Arab Spring. Tweets blinked across the Internet. Crowds gathered in public squares. And those crowds shifted power in ways that most people could barely have imagined.

All of us can mobilize for change. With our cameras and our sense of justice, we can be human rights monitors. With our access to information and our ability to put it online, we can hold authorities to account. With our social networks, we can push for progress.

Just last week, I was part of a Google+ Hangout online. I spoke to young people around the world about what is on their minds. Unemployment, terrorism, human rights, women's empowerment, how youth can make a difference.

I told them our world is shrinking. As a young man, I sent letters that took days to reach one friend. Now you can reach millions instantly with a click.

Our world has seven billion people and six billion mobile phone subscriptions. Many individuals are still not connected, but the digital divide is closing. Technology and partners are helping the United Nations to shine a global spotlight on crises around the world.

When the massive earthquake hit Haiti in 2010, the UN put a video on YouTube and a few thousand people watched it. Then the band Linkin Park put our video to their music and suddenly we were counting those numbers in millions. The viewers did more than watch – they donated to the relief effort. They made a difference. I met the members of Linkin Park to thank them. Fans go crazy for their music, but I go crazy for their global citizenship.

At our online Hangout, the vice-president of Google said, "Let's shrink the world more". I fully understood what he meant – and I agree.

The United Nations is opening its doors to more and more people. We invite non-governmental organizations that sometimes criticize our views. We welcome scrutiny from the press. And we look for funding, advice and innovation from the world of business.

We need all people of conscience to help change our world.

We need you. Be a global citizen. Mir brauchen dech. Sief e Weltbierger.

Thank you. Merci. Danke schön. Villmools Merci. Thank you very much.

Discours du président de la République fédérale d'Allemagne, Joachim Gauck, lors du dîner de gala à l'occasion de la visite d'État en Allemagne

23 avril 2012

Es ist mir und meiner Frau eine große Ehre, Sie, Königliche Hoheiten, gemeinsam mit dem Erbgroßherzog heute abend in Schloss Bellevue willkommen zu heißen. Luxemburg und Deutschland sind gute Nachbarn und enge Partner: das unterstreicht auch die Anwesenheit des Vizepremiers und mehrerer Minister sowie vieler weiterer Gäste, die unsere beiden Länder besonders gut kennen. Ich begrüße Sie alle herzlich!

Ihre Familie, Königliche Hoheit, ist Deutschland auf besondere Weise verbunden. Das Haus Nassau-Weilburg stammt aus dem jetzt hessischen Weilburg. Vier römisch-deutsche Kaiser und Könige hat Luxemburg im 14. und 15. Jahrhundert gestellt. Darunter war auch Karl IV., der mit der Goldenen Bulle das einzig bedeutende Verfassungsdokument des Heiligen Römischen Reiches schuf.

Später dann wurde Luxemburg auf dem Wiener Kongress Mitglied des Deutschen Bundes. Es begann eine wechselvolle und im 20. Jahrhundert auch tragische Phase unserer gemeinsamen Geschichte. In beiden Weltkriegen haben deutsche Truppen Ihr Land besetzt, im Zweiten Weltkrieg wurde es de facto annektiert. Wir können es den Luxemburgern nicht hoch genug anrechnen, dass sie uns nach den leidvollen Erfahrungen dieser Jahre die Hand zur Freundschaft gereicht haben.

1958 begann unser gemeinsamer Weg in der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft, die beide Länder mitbegründeten. Seite an Seite sind wir auf diesem Weg weitergegangen und haben unsere Vision einer Europäischen Union in die Tat umgesetzt. Gemeinsam strebten wir nach einem Europa des Friedens, der Freiheit, der Sicherheit und des Rechts. Nicht zuletzt dank des Engagements Luxemburgs ist Europa zum weltweit größten Raum der Freiheit geworden.

Luxemburg, am Schnittpunkt zwischen romanischer und germanischer Kultursphäre gelegen, ist aus tiefer Überzeugung europäisch. Diese Überzeugung wünsche ich uns allen – zumal in einer Zeit, in der die Europäer mehr über die Krise Europas als über seine Errungenschaften sprechen. Aber wir dürfen nicht zulassen, Europa auf die derzeitige Staatsschuldenkrise zu verengen. Wer das tut, verkennt den Wert des europäischen Projekts. Die Europäische Union ist die größte politische Erfolgsgeschichte unseres Kontinents. Die Luxemburger waren sich, früher und tiefer als manch andere, bewusst: Europa ist die Lösung, nicht das Problem. Luxemburger hatten und haben zum Aufbau Europas maßgeblich beigetragen. Ich nenne Joseph Bech, den Mitbegründer der Montanunion, Pierre Werner, den Vordenker einer Währungsunion, Gaston Thorn, Jacques Santer und Jean-Claude Juncker. Sie alle sind den Weg zur Europäischen Union mit uns gegangen, haben uns angeführt und ihre Spuren hinterlassen.

Aus gutem Grund wurden dreimal Luxemburger mit dem Karlspreis der Stadt Aachen – zu dessen Schirmherren Sie, Königliche Hoheit, und ich ja beide gehören – ausgezeichnet: 1960 Joseph Bech. Er sagte bei der Preisverleihung: „Die europäische Idee erobert die Herzen unserer Völker." Was kann es Befriedigenderes geben, als dass eine Idee nicht nur in den Köpfen, sondern auch in den Herzen der Menschen Wurzeln schlägt? 1986 nahm Ihr Vater, Großherzog Jean, den Preis für das Volk von Luxemburg „als Vorbild und für Beharrlichkeit auf dem Weg zur Einheit Europas" entgegen. Im Jahr 2006 war es Premierminister Jean-Claude Juncker, dem die Auszeichnung „als Motor für Europa" verliehen wurde.

Deutschland und Luxemburg verspüren über ihr Eintreten für Europa hinaus globale Verantwortung. Seite an Seite bemühen sich deutsche und luxemburgische Soldaten zum Beispiel im Kosovo und in Afghanistan um Frieden in der Welt.

Von der Wirtschaftskraft Ihres Landes und Ihrer Unternehmen profitiert auch mein Land. Besonders eng sind die Beziehungen Luxemburgs mit seinen Nachbarn, Rheinland-Pfalz und dem Saarland.

Luxemburg versteht sich als Gravitationszentrum der Großregion, zu der auch die benachbarten Regionen in Frankreich und Belgien gehören. Diese Großregion ist eine Keimzelle Europas. Gerade wenn es manchmal in Europa auf den höheren Ebenen schwierig wird, ist es umso wichtiger, dass das Miteinander der Menschen vor Ort funktioniert.

Ein Beispiel, wie gut dies gelingt, ist das Deutsch-Luxemburgische Schengen-Lyzeum. In Perl lernen deutsche und luxemburgische Kinder miteinander und können die Schulabschlüsse unserer beiden Länder erwerben. Für sie und viele andere junge Leute ist Europa die Normalität, in der sie aufwachsen.

Deutsch ist eine der drei Sprachen Ihres Landes. Bei Ihrem Besuch, Königliche Hoheiten, kommt dies durch ein besonderes Programm zum Ausdruck: Ich denke an die Vorstellung deutschsprachiger Luxemburger Literatur übermorgen in der Anna-Amalia-Bibliothek in Weimar. Ich sehe darin auch eine bedeutsame Geste der Versöhnung nach der Zwangsgermanisierung im Zweiten Weltkrieg an diesem für das Deutsche so berühmten Ort.

Dass Sie Thüringen und Brandenburg in Ihr Programm einbezogen haben, freut mich sehr. Das Rheinland und der Schwarzwald sind in Luxemburg gut bekannt, aber auch im Osten Deutschlands gibt es viel Beeindruckendes zu entdecken. Weimar und Potsdam etwa sind kulturelle Perlen. Darüber hinaus haben sich wirtschaftliche und wissenschaftliche Exzellenzzentren entwickelt. Eine vertiefte Zusammenarbeit zwischen Luxemburg und den neuen Bundesländern wäre für beide Seiten sicher lohnend. Ich bin mir ganz sicher: Sie werden einen interessanten und anregenden Aufenthalt bei uns in Deutschland haben.

In diesem Sinne bitte ich Sie nun, meine Damen und Herren, mit mir das Glas zu erheben und einen Toast auszubringen: auf die Gesundheit Ihrer Königlichen Hoheiten und des Erbgroßherzogs, auf das Wohl des luxemburgischen Volkes und auf die Freundschaft zwischen den eng verbundenen Nachbarn Deutschland und Luxemburg.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc lors du dîner de gala à l'occasion de la visite d'État en Allemagne

23 avril 2012

Sehr geehrter Herr Bundespräsident,

Ihre freundlichen Worte zu Luxemburg und den Beziehungen zwischen unseren beiden Ländern haben mich sehr berührt. Geschichte und Geographie haben unser nachbarschaftliches Zusammenleben über Jahrhunderte maßgeblich geprägt.

Ein Staatsbesuch in Deutschland hat für uns immer eine besondere Bedeutung, da die Wurzeln unserer Dynastie in Ihrem Land liegen. Die Herzlichkeit, mit der die Großherzogin und ich zusammen mit unserem Sohn Prinz Guillaume heute hier empfangen wurden, zeugt von den engen Beziehungen unserer Staaten. Wir fühlen uns hier sehr willkommen und möchten Ihnen und Frau Schadt dafür herzlich danken.

Bei seinem Besuch im Jahre 1978 bot sich meinem Vater noch ein ganz anderes Deutschland dar. Es war ein geteiltes Land, in dem die eine Hälfte unter einer Diktatur zu überleben versuchte und die andere Hälfte das sogenannte Wirtschaftswunder erlebte. Die Bundesrepublik war als Mitglied der EU und der NATO ein integrierter Partner der freien Welt. Und die Hauptstadt Bonn war weniger als zwei Autostunden von Luxemburg entfernt.

Heute ist Deutschland seit mehr als 20 Jahren wieder ein Volk. Die Mauer wurde von Ost nach West eingedrückt. Die Wiedervereinigung Ihres Landes hat auch die unseres europäischen Kontinentes eingeleitet und ist immer noch ein Grund zur Freude. Entschlossene Politiker unter der Führung von Bundeskanzler Helmut Kohl konnten die Gunst der Stunde nutzen und erreichten durch ihr kluges Handeln das Zusammenwachsen der geteilten Nation.

Auch Sie, Herr Bundespräsident, zeugen durch Ihr Leben und Handeln von diesen fundamentalen Umwälzungen. Dank des Mutes von Menschen wie Ihnen ist es gelungen, auf friedliche Weise Deutschland zu vereinen. Sie haben sich auch später dafür eingesetzt, dass den Opfern der Diktatur die Wahrheit nicht verschlossen blieb, und dass dadurch ihre Geschichte und Würde gewahrt wurden. Die Vergangenheitsbewältigung ist für Sie eine notwendige Bedingung, um damit die Zukunft

freier gestalten zu können und ohne Furcht nach vorne zu schauen. Dies scheint mir die Botschaft zu sein, die Sie als frisch gewählter Bundespräsident den Bürgern überbringen wollten. In den heutigen Zeiten, wo viele Bürger ihre Beziehung zur Politik überdenken, ist ein „Lehrer der Demokratie" wie Sie an der Spitze Deutschlands ein Segen.

Herr Bundespräsident,

Dank weitsichtiger Politiker wie Adenauer, Monnet und Schuman wurden nach dem Zweiten Weltkrieg die richtigen Lehren aus der Geschichte gezogen. In der Europäischen Union sind unsere Schicksale nun verbunden im Zeichen des Friedens, der Freiheit und der Demokratie. Der Kreis der sechs Gründerstaaten hat sich dank seiner Eigendynamik und dank der historischen Veränderungen auf unserem Kontinent erweitert. Mit bald 28 Mitgliedsstaaten hat Europa uns „zu unserem Glücke vereint", wie es in der Berliner Erklärung zum 50. Jahrestag der Römischen Verträge heißt.

Nach den Irren und Wirren seiner Geschichte hat Luxemburg nun Frieden, Sicherheit und Wohlstand gefunden. Wir wissen aber auch, dass dies immer wieder neue Anstrengungen erfordert. Freiheit in Verantwortung, wie Sie es, Herr Bundespräsident, so treffend formulieren, ist ein Prinzip, das auch in Europa gelten muss. Luxemburg sieht es als seine Pflicht an, stets seinen Teil dazu beizutragen.

Der Weg aus der aktuellen Eurokrise erfordert klar ein Mehr an Europa. Wir müssen die Stabilität unserer gemeinsamen Währung langfristig sichern, ohne jedoch auf die Solidarität unter Mitgliedsstaaten zu verzichten. In europäischen Fragen fällt Deutschland eine herausragende Rolle zu, und dies sowohl im Zusammenspiel mit Frankreich und Polen als auch im Geiste der europäischen Idee, gemeinsam mit den kleineren und mittleren Staaten in der EU. Ihr Land war sich immer bewusst, wie wichtig es ist, die Zusammengehörigkeit aller in der EU aktiv zu fördern. Luxemburg schätzt dies sehr.

Herr Bundespräsident,

Ich habe anfangs auf die besondere Bedeutung unseres Staatsbesuchs in Deutschland hingewiesen. Die Präsenz zahlreicher Minister an meiner Seite unterstreicht dies ebenfalls.

Unsere wirtschaftlichen Beziehungen sind sehr breitgefächert, sowohl im industriellen Bereich wie in vielen Dienstleistungssektoren. Im Finanz- und Bankenbereich hat die langjährige deutsche Präsenz unseren Finanzplatz geprägt. Auch in der Medienwelt und im Energiesektor sind wir enge Partner.

Luxemburg ist dabei, sich als Universitäts- und Forschungsstandort in Europa zu etablieren und unterhält zahlreiche Kooperationen mit deutschen Institutionen. Wir freuen uns über die baldige Eröffnung eines Max-Planck-Instituts in Luxemburg. Für luxemburgische Studenten bleibt Deutschland nach wie vor die erste Wahl. Und auch die neue Universität Luxemburg zieht jedes Jahr mehr deutsche Studenten und Professoren an.

Beziehungen zwischen Staaten dürfen sich jedoch nicht auf Wirtschaft und Finanzen reduzieren. Es sind die Menschen, die durch ihr kreatives Schaffen die Brücken schlagen. Dies trifft zweifelsohne für die Kulturschaffenden unserer Länder zu. Berlin wird dieser Tage zum Zentrum der jungen luxemburgischen Künstlerszene. Luxemburgische Autoren, die in deutscher und französischer Sprache schreiben, werden am Mittwoch in Weimar lesen.

Wie bei Nachbarstaaten üblich, bestehen unsere bilateralen Beziehungen auch aus vielen kleinen grenzüberschreitenden Realitäten. Grenzen, die früher trennten, verbinden nunmehr die Bürger dies- und jenseits von Our, Sauer und Mosel. Rund 40 000 Deutsche kommen als Pendler jeden Tag nach Luxemburg und sind, mit den zahlreichen französischen und belgischen Grenzgängern, aus unserem Wirtschaftsleben nicht mehr wegzudenken. Tausende Luxemburger leben wie selbstverständlich in den Nachbarregionen und fühlen sich dort zu Hause. Dies ist das gelebte und alltägliche Europa der Bürger.

Unser Besuch heute und morgen in Berlin wird neue Wege öffnen, unter anderem durch die Unterzeichnung verschiedener Verträge, aber auch durch neue Kontakte, die geknüpft werden.

Nach Berlin freuen wir uns, Brandenburg und Thüringen besser kennenzulernen und ich hoffe, dass den Luxemburgern in Zukunft Erfurt, Dresden und Rostock genau so am Herzen liegen wie Trier, Saarbrücken und München.

Herr Bundespräsident, Frau Schadt,
Exzellenzen, meine Damen und Herren,

In diesem Sinn sollten sich unsere beiden Staaten auch weiterhin einsetzen, nicht für eine Gestaltung des

absolut „Guten“ und „Richtigen“, sondern – wie Sie, Herr Bundespräsident, sich ausgedrückt haben – des jeweils Besseren.

Gemeinsam mit der Großherzogin bitte ich Sie, Ihr Glas zu erheben und auf das Wohl des Herrn Bundespräsidenten und Frau Schadt, auf das Wohlergehen Deutschlands und auf die freundschaftlichen Beziehungen zwischen unseren beiden Ländern anzustoßen.

Discours d’ouverture d’Étienne Schneider lors de la Journée luxembourgeoise à la Foire de Hanovre

25 avril 2012

Sehr geehrter Herr Vorstandsvorsitzender,
Sehr geehrter Herr Honorarkonsul,
Meine sehr verehrten Damen und Herren,

Ich darf Sie recht herzlich zum diesjährigen Luxemburger Tag begrüßen.

Auch wenn dieses Jahr meine Premiere als Wirtschaftsminister auf der Hannover Messe darstellt, so bin ich mir dennoch der großen Tradition bewusst, die das Land Luxemburg mit der Hannover Messe verbindet.

Seit nunmehr über 30 Jahren nutzt Luxemburg die Hannover Messe als Forum für die weltweite Präsentation neuester Produkt- und Dienstleistungen „made in Luxembourg“.

Es ist für meine Begriffe in unserer schnelllebigen Zeit durchaus keine Selbstverständlichkeit, dass die Hannover Messe nach wie vor eine absolute Ausnahmestellung in der internationalen Messelandschaft genießt.

Es scheint mir vielmehr der weitsichtigen Planungsarbeit der Deutschen Messe AG zu verdanken, dass sich die Hannover Messe immer wieder neu als größte Industriemesse zu behaupten weiß.

So befindet sie sich auch im Jahre 2012 – mit nun insgesamt acht segmentorientierten Leitmessen – nach wie vor am Puls der Wirtschaft und liefert wichtige Indikatoren über Stimmungen, Entwicklungen und Tendenzen im Wirtschaftsgeschehen.

Auch die Luxemburger Wirtschaft durchlebte in den letzten Jahrzehnten grundlegende Veränderungen: War unsere Wirtschaftsstruktur vor 30 Jahren noch vorwiegend auf industrielle Wertschöpfung ausgelegt, so haben sich – nach und nach – der Finanz- und Dienstleistungssektor als führende Wirtschaftzweige etabliert.

Dies bedeutet jedoch in meinen Augen nicht, dass industrielle Aktivitäten in die Bedeutungslosigkeit verfallen, ganz im Gegenteil: Gerade die andauernde Wirtschafts- und Finanzkrise beweist wie anfällig eine zu einseitig ausgerichtete Wirtschaft sein kann!

Ein gesundes Luxemburger Wirtschaftsmodell muss sich daher zwingend auf ein nachhaltiges industrielles Standbein stützen, um sich im internationalen Konkurrenzumfeld durchsetzen zu können.

Dieses so erstrebenswerte nachhaltige industrielle Angebot entwickelt sich natürlich nicht durch eine „Stillstand“-Politik, bestehend aus altbewährten Rezepten oder zögerlichem Handeln.

Ähnlich wie die Hannover Messe nach und nach mit Erfolg umgebaut wurde, muss sich auch die Luxemburger Industrie wandeln, um sich den Herausforderungen der kommenden Jahre stellen zu können.

Nur wer Mut zu Veränderungen beweist, kann im kräftezerrenden Ringen nach Effizienz und Wachstum mithalten.

Schlüsselbegriffe sind in diesem Zusammenhang weiterhin Innovation und Forschung und Entwicklung.

Im Bereich Forschung und Entwicklung ist Luxemburg bestrebt, die Versäumnisse der letzten Jahre aufzuholen.

So hat die Regierung in den letzten Jahren mutige Schritte getätigt, um sowohl der privaten als auch der öffentlichen Forschung resolut unter die Arme zu greifen.

Bei allen Überlegungen sollte jedoch nicht außer Acht gelassen werden, dass der Mensch am Ursprung aller Innovationsbemühungen steht.

Investitionen in Ausbildung und Weiterbildung sind meines Erachtens unabdingbar, um Kompetenzen zu fördern und sich so den vielleicht entscheidenden Wissensvorsprung zu sichern.

Dieser Innovationsgedanke spiegelt sich auch im diesjährigen Ausstellungsbild Luxemburgs auf der Hannover Messe wider.

Es freut mich, in meiner Eigenschaft als Energieminister besonders, dass der traditionsreiche Luxemburger Tag in diesem Jahr zum allerersten Mal eben in jenem zukunftsträchtigen Bereich der „Energie“ stattfindet.

Vor dem Hintergrund steigender Energiepreise, des Klimawandels und der zunehmender Knappheit fossiler Brennstoffe, ist ein intelligentes Energiesystem von entscheidender Bedeutung.

Schon jetzt ist klar: Nur wer auf kosteneffiziente Energie zurückgreifen kann und zudem in der Lage ist, die Versorgungssicherheit zu garantieren, bleibt auf Dauer wettbewerbsfähig!

Stromverbrauch in kleinen Schritten durch eine intelligentere Nutzung zu rationalisieren, im Bereich der Infrastruktur in moderne, innovative Stromnetze zu investieren, sind einige Stichwörter in diesem Bereich.

Komplementär hierzu gilt es, die Energieversorgung bestmöglichst durch erneuerbare Energien abzusichern, so schwierig dies auch für ein kleines Land wie Luxemburg ist.

Dabei helfen natürlich innovative Lösungen: Es präsentieren in diesem Jahr hier in Hannover insgesamt neun Luxemburger Unternehmen ihre Neuerungen in der Branche der erneuerbaren Energien, respektive der Energieeffizienz.

Erlauben Sie mir, unsere Aussteller kurz aufzuzählen:

- ArcelorMittal: stellt Stahlprodukte für die Wind-, Sonnenenergiebereiche her;
- Boson Energy: hat Kernkompetenzen im Bereich umweltfreundlicher Biomasse-Blockheizkraftwerke;
- CleanCarb: ist spezialisiert in Energiespeichersystemen;
- Köhl: operiert im Bereich der Mittel- und Niederspannungsanlagen und der regenerativen Energie;
- LEE: ist in der Planung von innovativen Biogasanlagen aktiv;
- Lion Systems: ist spezialisiert in der Funktionsmessung bei Fotovoltaikanlagen;
- PLT Automation: entwickelt Leitsysteme für die Gas- und Ölindustrie;
- Soluxtec: ist tätig im Segment der Fotovoltaiksysteme und -paneele;
- Synerco: bietet Komplettlösungen von Anlagen zur energetischen Nutzung an.

Schlussendlich ist es mir, gerade hier in Hannover auf der weltgrößten Industriemesse, ein besonderes Anliegen, die von meinen Vorgängern initiierte, gezielte Diversifizierungspolitik der Luxemburger Wirtschaft weiter voranzutreiben.

Neue Wirtschaftszweige, beispielsweise in den Kernkompetenzen ICT, CleanTec, Biotechnologien und Logistik, zu fördern sowie Neuansiedlungen systematisch zu begleiten, sind daher auch in meiner Amtszeit eine absolute Priorität.

Luxemburg bleibt aus vielerlei Gründen ein attraktiver Standort für Neuansiedlungen:

- ein stabiles wirtschaftliches und haushaltspolitisches Umfeld: Luxemburgs Haushaltsschulden bleiben, mit knapp unter 20% des Bruttoinlandproduktes, viermal so niedrig wie der europäische Durchschnitt;
- ein breitgefächertes Angebot an maßgeschneiderten Investitionsfördermaßnahmen;
- eine ideale Lage mit ausgezeichneten Verkehrsanbindungen zu unseren französischen und deutschen Nachbarn: Deutschland ist nach wie vor wichtigster Handelspartner Luxemburgs – die Exporte nach Deutschland erreichten 2010 einen Gegenwert von ca. 3 Milliarden Euro;
- sowie ein hoher Lebensstandard in einer gastfreundlichen Atmosphäre: in Luxemburg leben 43% Ausländer, die das Gesellschaftsbild entscheidend mitgestalten.

Es bleibt mir noch allen Ausstellern einen weiterhin erfolgreichen Messeverlauf zu wünschen, und Sie, meine Damen und Herren, herzlich einzuladen, einige Luxemburger Spezialitäten zu kosten.

Discours d'Étienne Schneider à l'occasion de l'ouverture de la Foire de printemps 2012

5 mai 2012

Altesses Royales,
Excellences,
Dir Dammen an Dir Hären,

Et ass mir eng grouss Éier, dass meng 1. Foiresried esou fält, dass et Är 100. Foire ass. Mat e bëssche Chance wär et haut och mäin 100. Dag a menger Funktioun als Wirtschaftsminister, mä dofir feele mer nach fënnef Deeg.

Eigentlech wonnert et mech, dass Dir mech iwwerhaapt hei schwätze loosst, nodeems ech am Kader vum Spuerpak vun der Regierung de Projet Neibau vun de Foireshalen geopfert hunn.

Ech entschëllegen mech dofir bei all deenen, déi bis dato äifreg un deem Projet geschafft hunn, a soen hinnen och e grousse Merci fir déi gutt Aarbecht, déi si geleescht hunn. Et ass nun awer och emol esou, dass a finanziell méi schwieregen Zäiten nei Foireshalen net onbedéngt zu de Prioritéite vum Staat gehéieren.

Ech zielen elo op d'Hëllef vu mengem Frënd, dem Stader Buergermeeschter Xavier Bettel, fir en Terrain ze definéieren, wou mer nei Foireshale kënne bauen. Dat géing äis erlaben, deen deieren Terrain hei matzen um Kierchbierg fir aner Zwecker fräizemaachen. Ënnert dem Strech géif esou eng Optioun, déi vun der Regierung favoriséiert gëtt, en Neibau erlaben an trotzdem der Staatskeess en Netto-Benefice duerch d'Veräusseren vum Terrain aspillen.

Falls mir net kuerzfristeg e gëeegneten Terrain sollte fannen, wäerte mir äis drop beschränken, déi aktuell Halen ze renovéieren.

Monseigneur, Madame,

Op dëser Plaz huet mäi Virgänger ëmmer sämtlech Wirtschaftmissiounen opgezielt.

Erlaabt mer op dësem Punkt z'innovéieren an lech déi ganz Opzielungen z'erspueren, fir lech einfach vu ganzem Häerze Merci ze soen, fir Ären, an Ärem Fils, dem lerfgroussherzog, säin onermiddlechen Asaz am Interêt vun der Lëtzebuerger Economie, an domat am Interêt vun eisem Land. Dir sidd dat Bescht, wat äis passéiere konnt!

Mesdames, Messieurs,

L'Europe traverse une crise majeure dont le Luxembourg n'est définitivement pas exempté. Que toutes celles et tous ceux qui prétendent qu'il n'y pas de problèmes au Luxembourg arrêtent de faire semblant que nous vivons sur une île isolée et découplée du monde extérieur.

Dans ce contexte, je tiens à saluer les mesures annoncées par Luc Frieden, qui engagent de façon responsable le redressement des finances publiques, tout en gardant une marge de manœuvre suffisante pour investir dans l'avenir de notre pays.

Les mesures annoncées sont également nécessaires pour préserver un avantage essentiel, à savoir le faible niveau de notre dette publique. C'est une chance unique qui nous permet de rester libres de nos choix, de garder des options, au lieu d'être bloqués comme le sont déjà plusieurs de nos partenaires européens.

En effet, la politique économique ne peut se limiter à un programme de redressement des comptes publics. Nous devons aussi agir en faveur de la croissance et de l'emploi. Il nous faut un véritable «pacte pour la croissance».

Or, celui-ci ne se réalise pas à travers les seules actions du gouvernement. Il doit être porté par tous, par les institutions, par les entreprises et aussi par chaque citoyen.

Il se base sur une solidarité nationale, entre les plus aisés et ceux qui sont moins bien lotis; entre les jeunes générations et les retraités; entre les Luxembourgeois et les étrangers résidents; entre les résidents et les frontaliers qui, ensemble, œuvrent jour après jour à créer la richesse de ce pays.

La stratégie de croissance proposée par le gouvernement se décline en cinq champs d'action:

- recherche et innovation;
- éducation;
- énergie;
- emploi;
- et finalement l'inclusion sociale.

Pour ce qui est de la recherche et de l'innovation, elles restent le moteur par excellence pour stimuler la croissance et la compétitivité de nos entreprises.

Voilà pourquoi nous y allouerons des moyens importants: près de 600 millions d'euros pour la période 2013-2014. La part de nos dépenses publiques en R & D augmentera pour la porter de 1,6% du PIB aujourd'hui à 2,6% en 2020.

Les CRP seront fusionnés et deviendront ainsi plus efficaces pour se concentrer encore davantage sur les domaines prioritaires de notre économie.

Le gouvernement a lancé deux fonds d'investissement axés sur l'avenir du Luxembourg: 25 millions d'euros en faveur des biotechnologies et 150 millions d'euros pour les entreprises innovantes. Même dans un contexte financier difficile, le gouvernement, ensemble avec la SNCI, n'a donc pas hésité à mettre la main à la poche pour investir des sommes importantes dans le développement de notre économie.

Sachez d'ailleurs que 120 millions de cet investissement sont des dividendes en provenance de la prise de participation de l'État dans la BGL BNP Paribas. La banque a été sauvée, et les bénéfices – les dividendes – servent à préparer l'avenir du pays.

Le deuxième champ d'action est l'éducation qui doit être en phase avec le monde de l'économie, la formation étant la base de l'économie de la connaissance.

Pour réaliser nos ambitions, nous avons besoin de femmes et d'hommes qualifiés, dont notamment des chercheurs. À cette fin, nous porterons le pourcentage des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur d'aujourd'hui 44 à 66% à l'horizon 2020.

Troisièmement, l'énergie. Renouer avec la croissance présuppose une conversion à des formes d'énergie moins polluantes et plus durables. Voilà le véritable challenge du XXIe siècle. Ainsi, je vise, d'une part, une réduction conséquente de notre consommation énergétique et, d'autre part, un doublement des énergies renouvelables jusqu'à la fin de mon mandat.

Mais ce doublement ne se fera pas à n'importe quel prix. Il faut le faire de façon intelligente. J'ai fait le choix selon le principe «méi fir manner». À titre d'exemple, le subventionnement du photovoltaïque coûte seize fois plus cher à la collectivité que celui de l'éolien. Je compte donc revoir le système des aides en faveur des énergies renouvelables de fond en comble.

Pour réduire la consommation énergétique, nous avons décidé qu'à partir de 2018, on ne construira plus que des maisons à consommation énergétique quasi nulle. Une première étape sur cette voie sera franchie par l'entrée en vigueur de nouvelles exigences en juillet de cette année-ci. Cette politique se traduira par une plus-value énorme en faveur des entreprises du bâtiment.

Et je prends mes responsabilités au niveau européen. J'ai révisé notre objectif à atteindre en matière d'efficacité énergétique d'ici à 2016 de quelque 10% à désormais presque 15%. En outre, si jamais la nouvelle directive concernant l'efficacité énergétique, actuellement discutée, n'était pas adoptée au niveau européen, je m'engage à fixer quand même un objectif national de 1,5% par année.

Ensuite, l'emploi. Le gouvernement fera tout pour éviter une situation où, à l'instar de l'Espagne, toute une génération de jeunes gens ne trouve plus d'emploi. Un État qui vit un tel gâchis hypothèque son avenir.

Le Luxembourg est loin d'une telle situation, mais nous sommes conscients qu'il faut être vigilant et avant tout proactif.

Le ministre du Travail est en train de mettre en œuvre une panoplie de mesures en faveur de l'emploi des jeunes.

Mesdames, Messieurs,

Ce qui me frappe, c'est le taux d'emploi extrêmement faible des 55 à 59 ans, qui ne s'élève qu'à 55%. Je suis parfaitement d'accord avec ceux, notamment les représentants patronaux, qui préconisent un allongement de la durée de la vie active. Mais je souhaite toutefois un peu plus de cohérence dans ce discours.

Car quand il s'agit de leur propre entreprise, ces mêmes patrons réclament des régimes de préretraite pour les salariés. Et ceci de préférence à un taux de participation zéro et aux frais de la collectivité.

Finalement, l'inclusion sociale. Un plan de croissance ne doit pas faire abstraction de ceux qui sont le plus dans le besoin. Le gouvernement ne veut pas d'une société qui ignore les plus démunis et les plus vulnérables, comme par exemple les familles monoparentales. C'est ainsi que pour la première fois, le gouvernement a pris un engagement chiffré de réduire de 6000 personnes

la population menacée par la pauvreté au Luxembourg à travers une multitude de mesures proposées par ma collègue Marie-Josée Jacobs.

Mais soyons clairs: pour garantir également à l'avenir les transferts sociaux, il faut générer les recettes nécessaires. Sans croissance, notre État providence n'est guère tenable à long terme.

Monseigneur, Madame,
Mesdames, Messieurs,

J'aimerais illustrer, en quelques mots, un autre aspect du rôle de l'État, qui est très important à mes yeux: celui de l'État entrepreneur, de l'État actionnaire.

Trois exemples récents:

1) Qui aurait cru il y a cinq ans qu'en rapprochant Cegedel, Soteg, ensemble avec Saarferngas, nous pourrions créer un véritable groupe Enovos/Creos qui, aujourd'hui, va à la conquête des marchés dans la Grande Région et va chercher sa croissance à l'international?

2) Qui aurait parié sur l'essor des *datacenter* lorsque les premiers ont été lancés sur initiative gouvernementale?

3) Qui aurait signé de deux mains le succès du programme «*fiber to the home*», un investissement massif de l'Entreprise des postes et télécommunications et qui a fait du Luxembourg le leader européen en matière de connectivité?

Je crois que ces exemples montrent la voie. De ces expériences, je retiens un élément central: il faut bouger, il faut être capable de se défaire des idées préconçues et avoir le courage et la ténacité pour réussir. Avec une stratégie claire et définie.

En ce sens, le moment est aussi venu pour que l'État définisse une véritable stratégie de la «connectivité aérienne» pour notre pays.

Là encore, l'État, en tant qu'actionnaire stratégique, prendra ses responsabilités. Claude Wiseler et moi-même y travaillons activement.

Altesses Royales,
Excellences,
Dir Dammen an Dir Hären,

Wuesstem léisst sech net dekretéieren, Wuesstem muss ee gestalten. Dës Regierung huet eng kloer Visioun fir d'Zukunft vum Land.

Déi successiv Regierungen hu Lëtzebuerg an deene leschten 30 Joer zu engem vun deene räichste Länner op der Welt gemaach.

Gitt eemol dovun aus, dass mer et wäerte fäerdeg bréngen, Lëtzebuerg och aus där aktueller, méi schwiereger Situatioun erauszeféieren.

Mä dofir brauche mir Är Mathëllef! Haalt w.e.g. op mat jéimeren a strëppt d'Äerm erop fir mat neien Iddien nei Chancen z'ergräifen.

Wirtschaftspolitik ass zur Halschent Psychologie, dofir musse mer endlech zréck op e positiven Debat, deen de Leit am Land och mol erëm Perspektive bitt a Mutt mécht.

Ech soen Iech Merci.

Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays

8 mai 2012

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Ech soen Iech näischt Neies, wann ech Iech soen, datt mer an anormal onsécheren Zäite liewen. D'Onsécherheet ass global, si ass kontinental a si ass national. A wéi ëmmer, wann d'Mënschen an d'Natiounen hire Wee sichen, wa se no neier Sécherheet a kloren Indicatioune fir d'Zukunft verlaangen, da kënnt de Wonsch op, datt ee soll genau soen a präzis weisen, wou et hin a wéi et weidergeet. Deen awer, dee gëtt et net. 't ass och gutt, datt et deen een net gëtt. Well d'Zukunft muss vu villen Hänn virbereet ginn, hir Gestaltung brauch den Asaz vu villen Talenter an Energien. D'Entwerfe vun der Zukunft ass näischt fir Solisten, hir Skulptur ass e Gemeinschaftswierk. Nëmme wa mer zesummen iwwerleeën, kréie mer e staarkt Zukunftsseel geknäppt, en Zukunftsseel, dat net räisst, well et sech aus deenen dausende Fiedem zesummesetzt, déi mer alleguer, jiddwereen no beschtem Wëssen a Kënnen, beieneen an openee geluecht hunn.

Wa mer hei zu Lëtzebuerg déi Aufgaben, déi äis gestallt ginn, upake wëllen, wa mer haut d'Saache wëlle richteg maachen, fir datt se mar net falsch ginn, da musse mer der Wierklechkeet an d'Gesiicht kucken. All Politik fänkt

mat der Betruechtung vun der Wierklechkeet un. Fir se genau ze gesinn, muss een de Sonnebrëll ofdinn. Duerch Sonneglieser gesäit een d'Saachen anescht, manner grell, mä 't gesäit ee se net richteg, et gesäit ee se net esou, wéi se sinn. Fir d'Wierklechkeet richteg ze gesinn, dierf een net op hire Welle surfen, et muss een déif a se erantauchen, et muss ee sech naass maache wëllen.

Wa mer an d'Zukunft tauchen, dann dränge sech äis Wierklechkeetsmomenter op, déi am Wuesse sinn an déi, wa se bis ganz ausgewuess sinn, de Kontext, an deem mir an deenen nächste Jorzéngte liewen, total verännert wäerten hunn. Politik setzt sech aus Villem zesummen an zu hire wiesentleche Bausteng gehéieren Demographie an Economie. D'Demographie an d'Economie setzen d'Zukunftskaderen a loossen een d'Liewensëmstänn vu mar an iwwermar spieren.

Et ass eng demographesch Revolutioun amgaang, op déi mer äis musse virbereeden, well se och äis betrëfft. Um Ufank vum 20. Joerhonnert waren 20% vun alle Mënschen op der Welt Europäer. Wéi dëst Joerhonnert ugefaang huet, hunn d'Europäer nach 11% vun der Weltbevëlkerung ausgemaach. Am Joer 2050 gëtt et weltwäit nach 7% Europäer an um Enn vum Joerhonnert kommen op 10 Milliarde Mënschen nach just 4% Europäer. Innerhalb vun 200 Joer wäert den demographeschen Undeel vun den Europäer un der Weltbevëlkerung sech duerch fënnef gedeelt hunn. Och an der planetarescher Wirtschaftsarchitektur kënnt et zu tektonesche Glissementer, déi et a sech hunn. Am Joer 2010 hunn d'USA an Europa eleng 41% vum globale PIB erschafft. Am Joer 2050, also a manner wéi 40 Joer, fällt d'Wirtschaftsleeschtung vun den USA a vun Europa op 18% vum globale PIB erof a si ginn ersat duerch Asien, deem säi Bäitrag zur Weltwirtschaftskraaft vun haut 27% op dann 49% eropginn. Enn 2020 – dat ass geschwënn – gëtt China reng wirtschaftlech betruecht méi staark wéi d'USA. Drësseg Joer méi spéit, ëm d'Joer 2050, wäert Indien déi éischt Wirtschaftsmuecht op der Welt sinn. Brasilien schwëmmt sech ëmmer méi fräi a wäert an deenen nächste Joren an eise Gewässer optauchen, grad wéi och aner sougenannten emergent Länner.

Fir wat soen ech lech dat? Ech soen lech dat, well d'Konsequenzen, déi aus dem demographeschen an economesche Wiessel resultéieren, absolut zukunftsbestëmmend fir Lëtzebuerg sinn. Europa gëtt méi kleng a méi schwaach. Mir hei zu Lëtzebuerg kënnen net vill méi kleng ginn, mä mir kënnen awer vill méi schwaach ginn.

Well Europa méi kleng a méi schwaach gëtt, misst et jiddwerengem an Europa an zu Lëtzebuerg aliichten, datt elo all Efforte mussen ënnerholl ginn, fir datt d'Europäesch Unioun staark a méi duerchsetzungsfest gëtt. Net Redivisioun vun der Europäescher Unioun an national Divisiounen ass ugesot. Neen, mir brauchen eng offensiv Europaliga, e méi integréiert Europa. Net well mer Angscht virun deenen neie Grousse vu mar missten hunn, mä well mer wëssen a spieren, datt en europäeschen Nationalstaat – a sief en och nach esou grouss – et, op sech eleng gestallt, mat hinnen net ophuele kann. Als butzegt Land an Europa hu mer alles ze gewannen, wa mer méi Europa kréien a mer hu villes ze verléieren, wa mer deenen op de Läim ginn, déi es manner wëllen. Mir solle kritesch Europäer bleiwen. Mir sollen dat net matmaachen, wat äis radikal géint den nationale Strécht geet. Mä fundamental gëllt: Lëtzebuerg muss sech ëmmer mat un d'Spëtzt vun der europäescher Integratiounsbewegung stellen. Eis natierlech, eis logesch, an eis erzwongenermoossen noutwenneg Plaz ass do, wou méi Europa stattfënnt. Soss fale mer aus der Wierklechkeet vu mar eraus. Europa ass e wiesentleche Bestanddeel vun der Lëtzebuerger Staatsraison. Ech soen dat haut op esou eng determinéiert Aart a Weis, fir datt jiddweree weess, wou e mat der Regierung drun ass.

Ech spieren – ech denken Dir spiert et och –, datt mer an deenen nächste Joren och hei zu Lëtzebuerg wéi am Rescht vun Europa eng dacks polemesch, onsachlech gefouert Ausernanersetzung tëschent deene wäerte kréien, déi aus Bequemlechkeetsgrënn manner Europa wëllen an deenen, déi wëssen, datt mer aus Effizienzgrënn méi Europa brauchen. Mä net nëmmen déi demographesch Evolutioun erzwéngt Ëmdenken. Och deen neien Tassement vun der Weltwirtschaft verlaangt Ëmstellungen am Denken an am Handelen. Mir mussen äis als Land opmaachen, haut schonn, fir déi nei Acteure vun der globaler Economie. Lëtzebuerg war ëmmer schonn op auslännescht Kapital ugewise fir seng Economie un d'Dréien ze kréien a fir se um Dréien ze behalen. Dat Kapital ass laang aus Däitschland, Frankräich an der Belsch an duerno den USA komm. Haut kënnt et och aus Asien, och aus Russland, och aus de Golf-Staaten. Mir dreiwen nawell gären Handel mat dësen neien Acteuren, mir verdéngen nawell gäre Geld,

vill Geld doduerch, datt mer an dës Regiounen exportéieren. Mä wéi et schéngt, hu mer awer ganz dacks prinzipiell Bedenken, wa Betriber a Kapital aus deenen Deeler vun der Welt bei äis kommen. Dee Provinzialismus am Kapp kënne mer äis net méi leeschten. Mir verkafen am internationale Geschäft. Da musse mer och akzeptéieren, datt dat internationaalt Geschäft bei äis kënnt, ouni datt dat eis economesch Liewensweis an eise Sozialmodell a Fro wäert stellen.

Här President,

Aus där weltwäiter demographescher an economescher Entwécklung ass eng Konsequenz ze zéien: Mir mussen Europa organisatoresch an integratiounspolitesch méi staark maachen. Den objektive Gewiichtsverloscht vun Europa musse mer opfänken duerch d'Zesummeleeë vun deem, wat zesumme gehéiert a wat zesumme passt. Dat hu mer 1999 gemaach, wéi mer den Euro op d'Rees geschéckt hunn. Den Euro, eis gemeinsam Währung, ass eisen Atout am globale Wettbewerb. Wéi an anere Politikfelder gëllt och hei: Eleng sinn d'Länner ze schwaach, fir et mat den neie Wirtschaftselefanten opzehuelen. De belsch-lëtzebuerger Frang – géif et en nach ginn – wier scho längst zerriwwe ginn tëschent de Währungsbléck, déi sech weltwäit nei forméieren. Wann dat esou ass, an dat ass esou, da mussen eis europäesch an national Ustrengungen drop ausgeriicht sinn, de Stellewäert vum Euro ze sécheren a säin Afloss op dat monetäert Geschéien ze verbreederen. An anere Wierder: Mir mussen an der Eurozon d'ëffentlech Finanze rekonsolidéieren a mir mussen an der Eurozon a via d'Eurozon Wuesstemsimpulser fräileeën an zum Schwénge bréngen, déi d'europäesch Economie erëm op Zukunftskurs bréngen. D'Konsolidéierung a Wuesstem sinn déi zwou Säite vun enger an därselwechter Wirtschafts- a Sozialmedaille.

Entgéint deem, wat ee kënnt mengen, komme mer a Saache finanziell Konsolidéierung relativ gutt weider. D'Euro-Staaten, déi hire Budgetsdefizit bis an d'Joer 2007 op 0,7% ofgesenkt an en am Joer 2010 krisebedéngt op 4% hu mussen eruwuesse loossen, hunn et am Laf vum Joer 2011 fäerdeg bruecht, den duerchschnëttlechen Defizit vun der Gesamtzon op 2% ofzesenken. Dat huet an alle Länner grouss Ustrengunge kascht a gewalteg Efforten a Griicheland, Irland, Portugal, Spuenien an Italien verlaangt. Mä et gëtt keng schlësseg Alternativ zur Konsolidéierung. Kee soll mengen, datt ee Scholden duerch nei Scholden an al Defiziter duerch nei Defiziter kënnt bekämpfen. Ween nach méi Scholde mécht, ween nach méi breet Defiziter a Kaf hëlt, dee rennt riicht an d'Zukunftsmauer. Dofir ass Spuere richteg a wichteg, all anere Wee géif an den absolute Chaos féieren.

D'Soliditéit, déi duerch d'Konsolidéierungsfortschrëtter beluecht gëtt, ass d'Viraussetzung fir d'Declenchéiere vun der Solidaritéit duerch déi Euro-Staaten, déi nach budgetär Margen hunn. Déi Länner, déi wéi Lëtzebuerg de Griichen, den Iren an de Portugisen zur Säit sprangen, déi stierze sech net Hals iwwer Kapp an eng onkontrolléiert Aventure. Si ginn e kalkuléierbare Risiko an. A mir gesinn haut schonn, wéi notamment an Irland an a Portugal d'Verhältnisser ufänke sech ze verbesseren, obscho se fir d'Mënschen, déi betraff sinn, no wéi vir schwiereg bleiwen.

Ech weess, datt och hei am Land d'Zuel vun deene Leit, déi deene ganze Rettungsschiermer a Rettungspläng net trauen, bestänneg zouhëlt. Ech wëll hinne soen, datt wa mer net hëllefen, d'Feier do auszetrëppelen, wou et brennt, d'Feier sech viru verbreet an enges Daags och an eise Bëscher ukomme géif. Mir huelen d'Leit net mat an eng Aventure, mir sinn e kalkuléierbare Risiko agaang. Net kee Risiko, mä e kalkuléierbaren. Ween a Saachen Euro an Europa kee Risiko wëllt agoen, dee geet en fait deen allergréisste Risiko an. Mä 't misst ee blann sinn, fir net ze gesinn, datt Spueren ouni d'Aussiicht op eng Verbesserung vun de Liewensverhältnisser d'Mënsche midd mécht an d'Economie net méi monter mécht.

Wa mer et an Europa net fäerdeg bréngen, fir eng konsistent Croissance ze suergen, da féieren all Spuerefforten, déi ënnerholl ginn, zu kengem wirtschafts- a mënschendéngleche Gesamtresultat. Dofir hunn den Europäesche Conseil an den Eurogrupp hir lescht Sitzunge praktesch exklusiv dem Thema Croissance consacréiert. D'Haushaltskonsolidéierung ass eng national Aufgab, d'Uwerfe vun der Wuesstemsmaschinn zu engem groussen Deel och. Déi Länner, déi am absolute Wuesstemslach stiechen an déi sech vu Rezessioun zu Rezessioun schleefen, mussen déi Strukturreformen duerchféieren, déi der Croissance erëm eng Chance ginn. Do wou d'Pensiounsregimer aus dem Ruder lafen, musse se reforméiert ginn. Do, wou ganz Secteure vun der Economie fir d'Konkurrenz zougeneelt sinn, mussen déi protektionistesch Clôturen agerappt ginn. Do wou d'Aarbechtsrecht exklusiv déi schützt, déi eng Aarbecht hunn, an deenen, déi keng Aarbecht hunn, den Zougank

zum Aarbechtsmaart verspäert, muss d'Aarbechtsrecht ugepasst ginn. Dat ass d'Saach vun deene betraffene Länner. Europa kann an däerf d'Länner net do ersetzen, wou se selwer an exklusiv zoustänneg sinn.

Mä de Redemarrage vum Wuesstem ass och, wann net esouguer méi, eng europäesch Aufgab. Dofir setzt d'Lëtzebuerger Regierung sech zesumme mat aneren dofir an, datt mer déi europäesch Wuesstemsinstrumenter zum Totalasaz bréngen. Mir plädéiere fir eng Kapitalerhéijung vun der Europäescher Investitiounsbank, déi een Investitiounsschub an Europa erlabe wäert. Mir plädéiere fir e méi konzentréierten, op schwaach Länner cibléierten Asaz vun de Strukturmëttele vun der Europäescher Unioun. Mir wëlle méi Europa am Beräich vun der Verknäppung vun den Energienetzer, am Beräich vun de gréngen Technologien, am Beräich vun europawäite Verkéiersverbindungen, am Beräich vun der europawäit koordinéierter Recherche, am Beräich vun den alternativen Energien. Dofir gehéiere mer net zu deene Regierungen, déi sech fir d'Ofsenke vum europäesche Budget asetzen, am Géigendeel: Mir hätte gär méi finanziell Investitiounsfeierkraaft fir d'Europäesch Unioun. Dofir setze mir äis fir Euro-Obligatiounen an, déi dee gewaltege finanziellen Effort, deen d'europäesch Wuesstemsremobiliséierung zur Folleg wäert hunn, fir dës Generatioun a fir déi nächst Generatiounen erträglech mécht. Alles an allem: Nëmme wa Spueren a Wuesstem sech d'Hänn gi fir en europäesche Geste ze forméieren, deen d'Feeler vun der Vergaangenheet verhënnert an deen den Europäer, déi an eenzel Länner vun der Europäescher Unioun staark leiden, erëm Zukunftshoffnunge gëtt, wäerte mer et fäerdeg bréngen, déi Erausfuerderungen, déi virun äis leien, ze meeschteren. Spueren a Konsolidéieren, Wuessen an Investéiere sinn noutwenneg. Mä si ginn net duer. Et ass evident, datt mer um globale Plang an an Europa weider Fortschrëtter bei der Reguléierung vun de Finanzmäert a vun der Finanzindustrie brauchen. Mir hëllefen dorunner ze schaffen. Op d'Aféiere vun enger Finanztransaktiounssteier e richtegt Instrument um Reguléierungswee ass, muss entretemps bezweiwelt ginn. Och wann ech prinzipiell fir esou eng Steier sinn, muss ech zur Kenntnis huelen, datt se sech weder um Niveau vun de G20 nach um Niveau vun der EU-27 nach um Niveau vun der Eurozon duerchsetze léisst. Ech sinn awer ganz decidéiert, der Opfaassung, datt d'Finanzindustrie muss un der finanzieller Bewältegung vun de Krisekonsequenze bedeelegt ginn. Et ass d'Finanzindustrie, hiren Onverstand an hir ongenéiert Geldgier, déi äis an d'Kris gefouert hunn. Also musse mer no anere Belaaschtungsweeër sichen, déi sécherstellen, datt de Finanzsecteur, deen um Ufank vun der Kris steet, d'post-Kris finanziell a finanzbäitragsméisseg begleet.

D'Finanzmaartreguléierung muss virugoen, ouni datt se an d'Stranguléierung vun den Aktivitéite féiert. Den europäesche Fiskalvertrag muss a senger Substanz ratifizéiert ginn, well e gëtt der europäescher Konsolidéierungspolitik eng frësch Kredibilitéit. Dëse Vertrag muss duerch eng europäesch Wuesstemsstrategie konsolidéiert ginn. Dat ass den Dräiklang vun der Demarche an deenen nächste Méint.

Här President,
Dir Dammen an Dir Häre,

Déi skizzéiert europäesch Noutwennegkeeten, virun allem an hirem Konsolidéierungs- a Wuesstemsdeel, mussen och hei zu Lëtzebuerg hir landesspezifesch Applicatioun fannen. Sécher: Eis Finanzsituatioun ass däitlech besser wéi déi vun deenen aneren Euro-Länner. Mä si entwéckelt sech an eng gefäierlech falsch Richtung. Sécher: Eist Wirtschaftswuesstem ass net esou schwaach wéi dat vun anere Länner. Mä et ass net staark genuch, fir d'Zukunftskäschte kënne finanziell a budgetär z'ënnerfidderen.

Wa mer konsolidéieren, wa mer konsolidéiere mussen, da maache mer dat net, well mer ënner der Fuchtel vu Bréisseler Austeritéitsfanatiker géife stoen. Da maache mer dat am Intressi vum eegene Land a vu senger Zukunft. Deenen, déi mengen, mir missten zu Lëtzebuerg spueren, well Bréissel dat gären hätt, wëll ech soen, datt dat net esou ass. Och wann et keng Europäesch Unioun géif ginn, och wann et keen Euro géif ginn, och wann et keng gemeinsam Disziplinnen an Europa géif ginn, misste mer eist Haus an Uerdnung bréngen. Mir maachen dat net fir zu Bréissel gelueft ze ginn, mir maachen dat, fir vun den nächste Generatiounen net kritiséiert a vernannt ze ginn.

Dee Konsolidéierungspak, deen d'Regierung viru kuerzem virgeluecht huet, ass kee Knéifall virun der Bréisseler Bürokratie, ass net d'Reaktioun op en Diktat vun de Bréisseler Technokraten, et ass d'Resultat vun enger eegestänneger Iwwerleeung ronderëm d'Thema Spueren a Wuessen zu Lëtzebuerg.

Ech wëllt zu de Staatsfinanzen eng allgemeng Virbemierkung maachen. Ech si verwonnert iwwert déi onerbitterlech Kontrovers, déi ronderëm si gefouert gëtt. Egal wéi d'Zuelen evoluéieren, egal a wat fir en Zoustand datt d'Wirtschaft sech erabeweegt, et gëtt eng Konstant an eiser finanzpolitescher Debatt: D'Realitéit wiesselt, a mat hir d'Zuelen, alles ännert sech, just d'Aussoe vun de Budgetsprotagonisten ännere sech net. Déi eng fuere virun ze soen, datt méi Steieren erakomme wéi geduecht an datt dofir d'Finanzsituatioun sech dramatesch verbessert, déi aner fuere virun, apokalyptesch Fresken un d'Mauer ze geheien. Ech kann dat verstoen, wann et drëms geet, op Grond vun internationalen an nationale Prognosen a Visiounen d'Zukunft anzeschätzen. Kee kennt déi am Detail. Ech kann awer net verstoen, wann et drëms geet, déi Zuelen ze kommentéieren, déi festleien, déi net méi variéieren, well d'Budgetsjoren ofgeschloss sinn.

Ech huele Prognosen a Previsiounen eescht, mä sinn net hire Gefaangenen. Prognosen a Previsioune foussen op de previsible Resultater vun enger net changéierter Politik. Wann een net wëllt, datt se antrieden, muss een d'Politik deementspriechend veränneren. Dat ass an de leschte Jore geschitt. An der Regierungserklärung vum 29. Juli 2009 hat ech lech virgerechent, datt mer net kënnten ausschléissen, datt mer bis an d'Joer 2014 eran insgesamt fir 12 Milliarden Euro nei Scholde missten ophuelen. D'Konsequenz dovu wier gewiescht – esou hunn ech lech deemools gesot –, datt d'Schold vum Gesamtstaat op bis zu 40% vum PIB kënnt eropgoen, an datt d'Zënslaascht, déi de Budget vum Zentralstaat misst droen, op 427 Milliounen Euro am Joer 2014 kënnt klammen. Tatsächlech awer wäerte mer vun de Joren 2010 bis an d'Joer 2014 viraussiichtlech 5 Milliarden Euro léine goen. Tatsächlech wäert et awer esou sinn, datt mer am Joer 2015 maximal 328 Milliounen Zënslaascht musse schëlleren, also däitlech manner wéi am Juli 2009 ugeholl. Dës Resultater si méiglech ginn, well mer agespuert hunn, well eenzel Steierkategorien expandéiert hunn a well d'Zënse gefall sinn. D'Resultater sinn also däitlech besser wéi gefaart, mä si sinn net gutt genuch fir gutt ze sinn.

Iwwer Previsioune kann ee streiden, iwwer budgetär Ofschlossresultater allerdéngs net. Vun Ufank vun dëser Legislaturperiod un, sinn eis gesamtstaatlech Finanzen net méi am Equiliber. Mir hunn e gesamtstaatlechen Defizit vun 0,8% am Joer 2009, vun 0,9% am Joer 2010 a vun 0,6% am Joer 2011 gehat. Dat war net den Equiliber, dat war awer och keng Katastroph. Dës Ofschlëss waren esouguer besser wéi den Ofschloss am Joer 2004 – dat war de leschte Budget vun enger anerer Koalitioun wéi dëser –, deen e gesamtstaatlechen Defizit vun 1,2% ausgewisen huet. Wann ech mir awer de Budgetsofschloss vum Zentralstaat ukucken, da muss ech soen, do si mir wäit vum Equiliber a méi no bei der Katastroph. Den Zentralstaat huet mat engem Defizit vun 2,6% am Joer 2009, och vun 2,6% am Joer 2010 a vun 2,4% am Joer 2011 ofgeschloss. Dat ass net méi schlecht wéi den Ofschloss vum Zentralstaat am Joer 2004, dee sech och op 2,6% belaf huet, mä dat ass keen Trouscht. Wann ee sech elo d'Ofschlosszuele vun deene Budgeten 2009, 2010 an 2011 ukuckt, vu Budgetsjoren also, déi definitiv ofgeschloss sinn, da kënnt een un der Feststellung net laanscht, datt mir an de Joren 2009, 2010 an 2011 Depensen haten, déi méi héich ware wéi eis Recetten, datt mir an de Joren 2010 an 2011 e Lach vun iwwert enger Milliard haten, wat mir duerch Emprunte mussen ofdecken.

Ech ka wéi gesot verstoen, datt een iwwer Prognose streit. Mä ech hu kee Verständnis dofir, datt een iwwer Resultater streit, déi festleien. An d'Resultat ass: Mir gi méi aus wéi mir hunn, d'Resultat ass, datt eis Ausgabe méi séier wuesse wéi eis Einnahmen, d'Resultat ass, datt mir fir de Budget kënnen ze finanzéieren iwwert eng Milliard d'Joer musse léine goen. An ech géif häerzlech drëm bieden, datt déi Gewerkschaften, déi Zeitungen, déi Commentateuren heibannen an dobaussen, déi äis wëllen arieden, mir hätte kee Budgetsproblem hei am Land, dës Zuelen endlech zur Kenntnis huelen. An op d'Previsioune fir d'Zukunft bezunn: Och wann et net esou schlëmm géif kommen, wéi d'Previsiounen ausweisen, wäerte mir d'Budgete vun deenen nächste Joren net nëmme mat Einnahme bedénge kënnen, mä och mat Emprunten. Mir wëllen dëse Kurs ofschwächen, bremsen a stoppen. Mir wëllen en net ofschwächen, bremsen a stoppen doduerch, datt mir eng blann Austeritéitspolitik praktizéieren. Mir wëllen eis Finanzsituatioun doduerch verbesseren, datt mir Retouchen, Ajustementer virhuelen an eng Rigueur zur Uwendung bréngen, déi wirtschaftlech a sozial verantwert ka ginn. An zum Thema Staatsfinanzen nach eng Randbemierkung: Déi Scholdentwécklung, déi ech beschriwwen hunn, déi kënnt net onerwaart an der Erklärung zur Lag vum Land vum 5. Abrëll 2009, also matzen am Wahlkampf hat ech fir d'Joer 2009, fir d'Wahljoer also, e gesamtstaatlechen Defizit vun 1,7% par rapport zum PIB uge-

kënnegt. De facto hu mir e gesamtstaatlechen Defizit vun 0,8, vun also manner wéi d'Halschent, am Joer 2009 gehat. Wann een haut seet, mir hätten d'Leit am Onkloren iwwer den Zoustand vun de Staatsfinanze gelooss, dann hëlt een et mat der Wourecht net esou genau. An därselwechter Ried hat ech gesot, an der nächster Legislaturperiod – dat ass déi, an där mir elo sinn – géifen d'Defiziter an d'Staatsscholde klammen. Ween haut esou mécht, wéi wa mir d'Leit am Onkloren iwwer déi zukünfteg Entwécklung vun de Staatsfinanze gelooss hätten, deen hëlt et mat der Wourecht net millimetergenee. Tendenziell war alles do, wat komm ass, wat net esou schlëmm komm ass, wéi mir gefaart hunn, wat awer schlëmm genuch komm ass, fir datt huet mussen d'lescht Joer, virzejoer an déi nächst Jore géigereagéiert ginn. Dee Konsolidéierungseffort, dee mir amgaang sinn ze maachen an dee mir an deenen nächste Jore verstäerkt fortsetzen, deen hält net mam Joer 2014 a mat deenen nächste Wahlen op. Dee muss – wann och hannen um Wupp e bësschen ofgeschwächt – virugoen. Grad wéi och d'Wuesstemsustrengunge musse virugoen. All Politik erkläert sech vun hirem Ufank hier a muss vun hirem Enn hier geduecht ginn. Dofir muss een zwou Erklärungslinne ginn: Wat wëlle mir maachen a firwat wëlle mir dat maachen, wat wëlle mir net maachen a firwat wëlle mir dat net maachen?

Et gëtt en Ausgabeblock, deen ee muss weider ofsenken an dat sinn d'Konsumkäschte vum Staat. Jiddweree verlaangt, datt de Staat säin Train de vie der méi enker finanzieller Situatioun muss upassen. Mä jiddweree versteet eppes anescht dorënner. An déi Wéinegst, déi wëssen, datt wann de Staat seng Konsumkäschte besser ënner Kontroll hält, ergo also op sengem Liewenswandel spuert, datt dann eenzel Betriber hei am Land Einnahme verléieren. Dee gréissten Deel vun de Fonctionnementskäschte si Personalausgaben. Duerch d'Indexmodulatioun, déi jo och eng budgetär Finalitéit hat, spuere mir am lafende Joer 34 Milliounen Euro Personalkäschten. Am nächste Joer spuere mir nach eng Kéier 36 Milliounen Euro. Fir d'nächst Joer falen also per Gesetz d'Konsumkäschten ëm 36 Milliounen Euro. Wann een d'Rechnungen alleguer géif richteg maachen, misst een dee Betrag vu 60 Milliounen, deen de Finanzminister als Enveloppe fir d'Ofsenke vun de Konsumkäschten annoncéiert huet fir d'Joer 2013, ëm 36 Millioune Personalkäschtenaspuerungen erhéijen. Wann de Finanzminister vu Konsumaspuerunge vu 60 Milliounen am Joer 2013 schwätzt, dann handelt et sech dobäi ëm weider agespuerte Konsumausgaben, déi bei déi 36 Millioune Personalkäschtenaspuerungen derbäi kommen. Wann ee Konsumausgabe wëllt drosselen, da muss een un allen Ecken an Enner spueren. Net nëmme global a pauschal. All Dag muss probéiert ginn, manner ze consomméieren. Dofir bleift et am Prinzip bei deenen Aspuerungen, déi mir d'lescht Joer an dëst Joer gemaach hunn. Dofir ginn d'Reeskäschte gesenkt. Dofir gëtt d'Gestioun vum Automobilpark vum Staat reorganiséiert: Wa mir d'Autoen anescht akafen, kréie mir se méi bëlleg. Dofir wäerte mir den Akaf vun Energie, vun Elektresch, vu Mazout, esouwäit wéi dat méiglech ass, zentraliséiere fir duerch d'Vergréisserung vum Volume méi bëlleg Präisser ze realiséieren. Dofir ginn d'Käschte fir Expertisen a fir Avise blockéiert. Dofir ginn d'Publizitéits- an Opklärungscampagnen an der Zuel däitlech reduzéiert. Dofir reduzéiere mir de Käschtepunkt vun de verwaltungsinternen Examen ënner anerem doduerch, datt d'Zuel vun de Kommissiounsmembren erofgesat gëtt. Dofir ersetze mir d'Material an d'Equipementer an de staatleche Verwaltunge manner séier wéi bis elo: Computer a Fotokopiesmaschinne ginn en bloc kaaft a ginn doduerch méi bëlleg. Alles dat gesäit no näischt aus, mä alles dat ass schwéier ëmzesetzen. Et muss awer ëmgesat ginn.

Ech hu gesot, dee gréissten Deel vun de Fonctionnementskäschte géif op der Gehältersäit leien. Dofir nach e Wuert zur Fonction publique. Et ass äis gelongen, dank dem energeschen Asaz vun de Ministere Biltgen a Modert, e Gesamtaccord mat der CGFP iwwer d'Strukturreform vun der Fonction publique an de Gehälteraccord fir déi nächst Joren ze fannen. Dir hutt gesinn – an heiansdo och bemängelt –, datt de Wee dohinner heiansdo am Zickzack verlaf ass. Dat ass bei schwierege Verhandlungen net anormal. D'lescht Joer am Summer, nodeems d'Steierrecetten e Sprong no uewe gemaach haten an nodeems vu Villen, och heibannen, d'Enn vun der Kris agelaut gi war, huet d'Regierung e Gehälteraccord mat der CGFP ofgeschloss, deen net iwwerdriwwe war, mä deen no der erneiter Zouspëtzung vun de budgetäre Schwieregkeeten net méi an d'Landschaft gepasst huet. Dofir hu mir en a gemeinsamer Ustrengung mat eisem ëffentleche Sozialpartner erëm aus der Landschaft geholl. D'Haltung vun der CGFP verdéngt Respekt, well et méiglech ginn ass, fir d'éischt zanter den 80er Joren eng Nullronn fir 5 Joer ofzeschléissen. D'Punktwäerterhéijung trëtt 2015 a Kraaft a mir hunn

elo der ëffentlecher Besoldungspolitik e previsible Profil bis an d'Joer 2017 eraginn. Logescherweis kann et dofir och 2013 keen Ajustement vun de Pensioune ginn: Wann een d'Gehälter vun den aktive Beamten afréiert, da kann een d'Pensiounen net an d'Lut setzen. Déi intergenerationell Gerechtegkeet verlaangt dat esou.

Méi wichteg wéi de Gehälteraccord ass awer d'Eenegung iwwer d'Strukturreform an der Fonction publique. Si verbessert d'Effizienz vun der ëffentlecher Funktioun, si moderniséiert d'Fonction publique andeems se d'Gestion par objectif aféiert an d'Mataarbechtergespréicher adequat espacéiert, si erlaabt et, sech am Eeschtfall vu Mataarbechter ze trennen, déi et net bréngen, si revaloriséiert eenzel Carrièren, si setzt de Stage vun 2 op 3 Joer erop a senkt d'Stage-Indemnitéiten of, si suppriméiert d'Majoration d'indice andeems d'Annalen erëm Biennale ginn, si wäert d'Allocation de famille nei uerdnen a si gesäit en akzeptablen Appreciatiounssystem vir. Et ass eng wichteg Reform, mat Ofstand déi wichtegst zanter Jorzéngten. Si trëtt an zwou Etappen a Kraaft a si bréngt dem Budget zolidd Aspuerungen. D'Kombinatioun vun der Strukturreform a vum Gehälteraccord wäert Enn 2017 d'budgetär Neutralitéit vum Gesamtpak respektéieren. Duerch eng Lounpaus vu 5 Joer an duerch déi reformbedéngte budgetär Aspuerunge leescht d'ëffentlech Funktioun hire Bäitrag zur Budgetkonsolidéierung. D'Regierung gesäit dofir och vu weideren Aschnëtter an de klassesche Besoldungsstrukture vun de Staatsbeamten of.

Här President,

Ech hunn Iech elo laang iwwer Personalausgabe vum Staat geschwat. En aneren décken Ausgabeposte sinn déi direkt an déi indirekt staatlech Investitiounen. E Staat, deen net an den Ausbau vu senge kollektiven Infrastrukturen investéiert, ass e Staat, dee seng Zukunft opginn huet an deen net méi u sech gleeft. E Staat, deen net investéiert, ass e Staat deen drop verzicht huet, weider ze wuessen. Mir wëlle weider wuessen, ergo brauche mir ëffentlech Investitiounen op engem héijen Niveau. Deen héijen Investitiounsniveau gëtt an deenen nächste Jore bäibehalen. Déi direkt an indirekt staatlech Interventioune wäerte sech op iwwer 1 800 Milliounen Euro bewegen. Dat si 400 Milliounen Euro méi wéi am absolute Krisejoer 2009. Mir spueren also net op den Investitiounen an, wann een d'Investitioune vun dësem a vum nächste Joer mat den Investitioune vun de Jore virdru vergläicht. Mä vu déi verengte finanziell Situatioun vum Staat musse mir awer par rapport zu deene Volumen, déi mir an deenen nächste Jore wollten investéieren, spueren. Mir kierzen also par rapport zu de Pläng, déi mir fir déi nächst Joren haten, 125 Milliounen.

Wou spuere mir par rapport zu deem, wat mir eigentlech virhaten? Et gëtt ëmmer gesot – am Zesummenhank mat de Fonctionnementskäschten –, datt de Staat bei sech selwer soll ufänken ze spueren. Dat zielt selbstverständlech och fir d'Investitiounsausgaben. Dofir gëtt eng Rei vun administrative Gebaier elo net gebaut. Als Beispiller wëll ech nennen Depôte vun de Ponts et chaussées, d'Centres douaniers Esch a Bireler Haff, de westregionale Service vum Waasserschutzamt. Déi geplangten Aspuerunge betreffen och de Stroossebau. Den Echangeur zu Léiweng gëtt net gebaut, sief et och nëmme well mir déi nächst Jore keng staatlech Gelder wëllen an de Bau vun engem Fussballstadion investéieren, grad esou wéi mir och de Bau vun engem Velodrom zréckgesat hunn. Mir verbreederen och net d'Autobunn A3 a Richtung Frankräich. Mä den Ausbau a Richtung Lëtzebuerg, den Ausbau op dräi Bunne gëtt aus Sécherheetsgrënn bäibehalen. Mir bauen och keng nei Foire um Kierchbierg. Iwwerhaapt baue mir, am Héichbau, méi kleng a méi fonctionell. Wou ëmmer et geet, gëtt am Fäerdegbausystem gebaut. Domat spuert ee Geld: Eng Fäerdegbauschoul kascht d'Halschent vun enger klassesch gebauter Schoul. Mä 't gëtt och Investissementsprojeten, op deene mir net spuere kënnen an op deene mir net spuere wëllen. Mir wëllen net op de Schoulinfrastrukture spueren an dofir gëtt och keen eenzege Schoulprojet no hanne geschubst. Och huet d'Universitéit vu Belval fir d'Regierung strikt Prioritéit. Et gëtt alles gemaach an och esou investéiert, fir datt si 2014 hir Diere kann opmaachen. 2011 hu mir 38 Milliounen an d'Unisgebaier op Belval investéiert, dëst Joer sinn 59 Millioune geplangt, 2013 sollen et der 106 Milliounen an 2014 140 Milliounen Euro ginn. D'Uni ass Deel vum Lëtzebuerger Zukunftsprogramm. Hei kënne mir net spueren. Och a Saache Mobilitéit, effizient Mobilitéitsketten a multi-modal Reorganisatioun vun eisem Transportwiese kann net gespuert ginn. Mir brauchen zousätzlech Kapazitéiten op eisem Schinnereseau. Dofir baue mir eng nei Zuchstreck tëschent Lëtzebuerg a Beetebuerg, dofir verduebele mir d'Zuchstreck vu Lëtzebuerg op Péiteng, dofir investéiere mir an d'Verbesserung vun eiser Eisebunnsverbindung mat der Belsch an dofir kënnt et och zu enger Verduebelung

vun de Schinneweeër tëschent der Polfermillen a Sandweiler fir eng méi séier Streck an Däitschland z'assuréieren. Dofir baue mir an Zesummenaarbecht mat der Stad Lëtzebuerg den Tram duerch d'Stad. D'Stad Lëtzebuerg wäert en Drëttel vun den Investissements- a Fonctionnementskäschte vum Tram tëschent der Gare an der Luxexpo iwwerhuelen.

Mir maachen also manner Investissementer wéi urspréinglech geplangt. Mir wollten 2013 an 2014 Investitioune vun 1931 Milliounen Euro maachen. Mir féiere se ëm 125 Milliounen op 1806 Milliounen zréck. Dat sinn iwwer 120 Milliounen Euro méi wéi nach 2011. Mir spueren also op den Investissementer a gläichzäiteg spuere mir net op den Investissementer, well si wäerten an Zukunft 3,74% vun eisem Bruttoinlandprodukt ausmaachen. Dat ass e PIB-Undeel vun den ëffentlechen Investissementer, dee méi héich ass wéi an iergendengem aneren Euro-Land. Nach e komplementäert Wuert zu den Investissementer. Ech héieren, ech liesen, datt d'Decisiounen iwwer privat an ëffentlech Investissementer zu Lëtzebuerg net séier genuch geholl ginn. Ech héieren an ech liesen, datt tëschent der Decisioun an der Realisatioun vun den ëffentlechen a privaten Investissementer onendlech laang Zäite verginn. Dës Diskussioun reegt mech op, déi nervt mech, si stéiert mech. Dofir ruffen ech am Ufank vum Hierscht eng national Table-ronde mat allen Akteure vun ëffentlechen a privaten Investissementer, inklusiv de Gemengen, an, déi ech och selwer wäert presidéieren, fir Moossname kënnen ze decidéieren, déi den Investissementer zu Lëtzebuerg méi Stullgank mécht. Conclusioune vun där Table-ronde gi virum Enn vum Joer virgeluecht. Wa mir Wuesstem hei am Land wëllen organiséieren, dann däerfe mir an de Beräicher Fuerschung an Entwécklung net spueren. Am Industriezäitalter louch eise Räichtum am roude Buedem. Wéi dee Räichtum ofgeholl huet, hu mir äis a sougenannte Souveränitéitsnische verfuusst. De roude Buedem – dee wichteg bleift –, Souveränitéitsnischen, déi een do muss erhalen, wou ee si erhale kann, mussen haut a mar duerch Kompetenznischen ersat ginn. Déi Kompetenznische fanne mir nëmme wa mir a Fuerschung an Innovatioun investéieren. Fuerschung an Innovatioun sinn d'Motor-Elementer vun eiser zukünfteger Kompetitivitéit. Dofir hu mir vir, am Joer 2012 erëm 280 Milliounen an déi ëffentlech an an déi privat Fuerschung z'investéieren. Dat ass zéngmol méi wéi am Joer 2000. Haut schaffen an der ëffentlecher an an der privater Fuerschung 2500 Fuerscher. De Fuerschungssecteur produzéiert nieft Zukunftsiddien och aktuell Aarbechtsplazen. De Fuerschungs- an Innovatiounssecteur ginn an den nächste Jore konsequent a stramm ausgebaut. De CRP Lippmann an de CRP Tudor ginn zesummegeluecht. An der Fuerschung brauche mir manner Konkurrenz a méi Komplementaritéit. Mir konzentréieren äis op Materialwëssenschaften, Gesondheetstechnologien a Biomedezin. D'Regierung huet zwee Investissementsfongen op d'Bee gestallt, ee vu 25 Milliounen Euro, dee sech ronderëm d'Biotechnologien entwéckelt, an ee vun 150 Milliounen Euro, dee sech ëm innovativ Entreprisen dréit. Déi Investissementsfonge ginn zu 120 Milliounen aus de Revenuë vun eise Partizipatiounen an der BGL-BNP Paribas gespeist. Mir hunn eng Bank gerett. D'Beneficer dovun, dat heescht d'Dividenden, sollen der Zukunftsvirbereedung vum Land déngen.

Och den Ëmgank mat der Energie ass en Deel vun eiser Wuesstemsstrategie. Zwee Sträng féieren an d'Zukunft: Energie spueren an d'Verduebelung vun den erneierbaren Energien. Et gëtt, Här President, e Secteur vun eiser nationaler Wirtschaft, dee mir ze vill dacks ënnerbeliicht loossen. Dat ass de Secteur vum Tourismus. Contrairement zu deem wat vill Leit mengen, ass dat e wichtege Pilier vun der Lëtzebuerger Economie. Mir schneiden op der Tourismusskala emol guer net esou schlecht of. Am touristesche Kompetitivitéitsindex 2011 vum World Economic Forum kënnt Lëtzebuerg op déi 15. Plaz vun 139 Länner, op déi 10. Plaz vun den europäesche Länner. Mir hunn 2 Milliounen Iwwernuechtungen d'Joer an déi indirekt Contributioun vum Tourismus mécht 5,7% vun eisem PIB aus a mir rechnen dermat, datt hei eng Steigerung vun iwwer engem Prozent méiglech ass. D'Tourismusbranche gëtt 18000 Leit eng Aarbecht. Et ass bedauerlech, datt d'Lëtzebuerger fannen, dat wier keng Aarbecht fir si. Dat muss och eng Aarbecht fir si ginn. Een, dee keng Aarbecht huet an een, deen eng Aarbecht sicht, muss och bereet sinn am Beräich vun der Tourismusindustrie eng Aarbecht ze fannen. Et ass keng Onéier an der Tourismusbranche, an der Restauratiounsbranche, an der Hôtelleriesbranche ze schaffen, wann dann d'Aarbechtsbedingunge stëmmen. Mir wäerten an deenen nächste Jore verstäerkt op de Geschäfts- a Kongresstourismus setzen, deen haut scho 60% vun den Iwwernuechtungen hei am Land ausmécht. Hei stiechen nach Wuesstemsposchen, déi mir mussen exploitéieren.

Wee Wirtschafszukunft denkt, ween un der Zukunft vun eiser Wirtschaft schafft, dee ka keen Ëmwee ëm IT- a Kommunikatiounsfroe maachen. Lëtzebuerg ass amgaangen en IT- a Kommunikatiounsstanduert par excellence ze ginn. Haut schonn hu mir 1000 nei Aarbechtsplazen am Kommunikatiouns- an E-Commerce-Secteur opzeweisen. Déi Evolutioun geet weider och wann, duerch nei europäesch TVA-Regelunge bedéngt, d'Steiereinnahmen aus dem E-Commerce-Secteur lues a lues ofhuelen, wäert et awer esou sinn, datt d'Aarbechtsplaze bleiwen. D'Aarbechtsplaze bleiwen – an d'Aarbechtsplazen huelen zou –, well Kommunikatiounsbetriber net nëmme méi wéinst der TVA-Regelung op Lëtzebuerg kommen, mä wéinst deem gënschtegen Ëmfeld dat mir hinne bidden. Eis Internet-Verbindungen huele bestänneg zou. De Staat, via Luxconnect a Post, huet tëschent 2008 an 2012 iwwer 500 Milliounen Euro an den Ausbau vun den Internet-Verbindungen an an de Bau vun héichmodernen an top-ofgesécherten Datenzentren investéiert. Déi Investitioune ginn an Zukunft virugefouert. D'Datenzentre sinn d'Lagerhale vun der Internet-Economie. 2006 hate mir dräi grouss Dateleitungen an d'Ausland. Déi Zuel hu mir dëst Joer op 16 erhéicht. Domat si mir un den Daten-TGV vun Europa ugebonnen. Eis Datenzentren, virun allem déi nei, gehéieren zu deene modernsten, séchersten, energieeffizientsten a gréngsten Datenzentren op der Welt. Dat gëtt vun der Fachwelt pausenlos unerkannt. Bis 2013 wëlle mir 80% vun de Menagen an 100% vun de Betriber un den ultraschnellen Internet ubannen. Domat gëtt Lëtzebuerg an de Spëtzentrio an Europa katapultéiert. En plus wëlle mir d'Satellitenindustrie mat der Internet-Wirtschaft a Kombinatioun bréngen. Satellit an Internet passe gutt zesummen. Mir kommen an dëse Beräicher gutt virun a mir mussen dës Beräicher permanent am A behalen. D'Investitiounen an deem Beräich schafen de Wirtschaftsräichtum vu mar.

Här President,

Mir hunn an der Vergaangenheet probéiert, vill Standuertvirdeeler beieneen ze réckelen. D'Kultur an d'Kulturpolitik gehéieren ouni all Zweiwel dozou. Auslännesch Betriber a Leit, déi vu wäit a vun no kommen, wëllen zu Lëtzebuerg, ier se decidéiere sech zu Lëtzebuerg néierzeloossen, zwou Saache wëssen: Wat fir eng Schoulinfrastruktur gëtt et zu Lëtzebuerg? Wat fir eng Kulturinfrastruktur huet dat klengt Land unzebidden? Mir hunn eng, wann och nach net komplett, sou dach awer dichteg Kulturinfrastruktur unzebidden. Kultur huet eppes mam Image vum Land ze dinn. Nëmmen e Land, dat kulturell existéiert, nëmmen e Land, dat a seng kulturell Identitéit an a seng kulturell Multidiversitéit investéiert, ass attraktiv. Ouni Kulturofferte gëtt et kee komplette Standuert. Derbäi iwwersinn iwwerflächlech Observateuren a superfiziell Budgetspolitiker iwwer si ganz gären déi economesch Contributioun vun der Kultur. Déi, déi op der Kultur wëlle spueren – an där gëtt et vill –, vergiesse ganz liicht, datt 6300 Leit am Beräich vun der Kultur schaffen, 1,8% vun der aktiver Populatioun. Kultur an Tourismus – déi zwee Segmenter kofunktionéiere ganz dacks – beschäftegen iwwer 24000 Leit zu Lëtzebuerg. Mir hunn all Interêt drun, eise Kulturbudget net ze kierzen. E bleift och an deenen nächste Joren e Budget, dee méi wéi 1% vun der gesamter Budgetsmass ausmécht. Eng aner Liichtfankegkeet besteet doranner, fir eng Reduktioun vum entwécklungspolitesche Budget ze verlaangen. Dat kënnt bei ville Leit, déi net intensiv nodenken, gutt un. Dat wier awer e falsche Wee. D'Regierung wëll den entwécklungspoliteschen Effort vun eisem Land net reduzéieren. D'Lëtzebuerger Entwécklungshëllef wäert och an Zukunft méi wéi 1% vun eisem Bruttoinlandprodukt ausmaachen. Dat dréit zum weltwäiten Image vun eisem Land bäi. An dat huet eng moralesch Dimensioun: Eent vun de räichste Länner vun der Welt, och wann et muss spueren, däerf net ufänke bei der Entwécklungshëllef ze spueren. Esou laang wéi ech Responsabilitéit zu Lëtzebuerg droen, gëtt den Entwécklungsbudget net gekierzt. D'Lëtzebuerger Entwécklungshëllef wäert och weiderhin 1% vun eisem PIB bedroen.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Ech hu virdrun iwwer d'Standuertvirdeeler geschwat, déi mir zu Lëtzebuerg kënnen offréieren. Dat waren an der Haaptsaach Standuertvirdeeler fir déi Betriber an Investisseuren, déi wëllen hir Aktivitéiten zu Lëtzebuerg entwéckelen. Et gëtt awer och Standuertvirdeeler oder awer Standuertnodeeler fir d'Lëtzebuerger selwer. E relative Standuertnodeel fir déi Leit, déi hei am Land wunnen, ass de Käschtepunkt, dee mam Wunnen zesummenhänkt. Doriwwer hunn ech an deene leschte Joren, och am leschte Joer, vill geschwat.

An de leschte Joren hu mir zu Lëtzebuerg vill Wunnenge gebaut. 3023 Wunnengen am Joer 2007, 4444 Wunnengen am Joer 2008 – en absolute Rekord an der Logementsgeschicht vum Land – an 3740 Wun-

nengen am Joer 2009. Déi zwee lescht Jore leien also däitlech iwwer deem Niveau, deen no der Wunnengsbedarfsprognos 3400 Logementer misst bedroen. D'Regierung setzt séier konsequent déi 21 Mesuren aus dem Logementspakt ëm. Zënter dem éischte Joer hu mir Zënssubventioune verbessert. Déi d'lescht Joer ugekënnegt national Gesellschaft fir Siedlungsentwécklung gëtt an der nächster Woch virgestallt: Si wäert zu enger Stabiliséierung vun de Präisser op der Wunnengsfront bäidroen. Si erlaabt dem Staat et och, Terraine fir grouss Siedlungsprojeten op bis ewell nach net verbaute Flächen innerhalb an ausserhalb vu PAGën z'erschléissen. De leschte Freideg huet de Regierungsrot 552 Hektar am Plan sectoriel „Logement" ausgewisen, Flächen, op deenen no alle Regele vun der Landesplanung a vun Naturschutz kënnen 18000 Wunnenge fir 44000 Leit entstoen. Zielt een dës Zuel bei déi Bauprojete vun 52000 Wunnengen, déi am Kader vum Pacte „Logement" vun am Ganzen 98 Gemenge preconiséiert goufen, kënnt een op knapp 70000 nei Wunnengen. Dobäi kommen nach 3000 bis 4000 Logementer, déi op de Frichen zu Wolz, der Nordstad an op dem Terrain vum Agrozenter zu Miersch ugeduecht sinn.

Meng Suerg ass et éierlech gesot net, datt mir et géinge fäerdeg bréngen, an deenen nächste Jore genuch Wunnengen ze bauen. Besonnesch dann net, wann de Staat duerch eng geschéckten Akaafspolitik Logementsterrainen zur Verfügung stellt. Meng Suerg ass eng aner an 't ass eng dräifach. Ech fannen et net normal, datt esouvill Wunnengen hei am Land eidel stinn. Ech weess net, wéi vill datt et der sinn, mä wann ech duerch d'Land fueren, mir d'Stroossen an d'Haiser ukucken, stellen ech fest, datt vill eidel Haiser zu Lëtzebuerg stinn. Ech fannen deen Zoustand net normal. Ech fannen et net normal, an engem Moment wou vill Leit eng Wunneng sichen. Ech hätt dofir gär, datt déi Haiser, déi eidel stinn, mat enger spezieller Steier beluecht ginn. D'Gesetzer gesinn déi Méiglechkeet vir, mä nëmme wéineg Gemengen notzen déi Méiglechkeet. Ech hu mir erkläre gelooss, datt et fir déi eenzel Gemenge ganz schwiereg ass, e Besteierungssystem vun deenen Haiser, déi eidel stinn, ze definéieren. Dofir wäerten de Wunnengsbauminister an den Inneminister virum Enn vum Joer de Gemengen e Vademecum virleeën, deen d'Critèren an d'Regelen enthält, no deenen déi Besteierung soll festgeluecht ginn. Ech wëll dervun ausgoen, datt d'Gemengen dann och déi Besteierung virhuelen.

Meng aner Suerg ass, datt d'Terrainspräisser zu Lëtzebuerg einfach net an de Grëff ze kréie sinn. D'Terraine sinn zu Lëtzebuerg einfach ze deier. Net d'Bauen ass zu Lëtzebuerg deier, mä d'Terrainspräisser sinn zu Lëtzebuerg ze deier. Ech wëll hei nach eng Kéier soen – och wann der dat fir eng naiv Bemierkung haalt –, datt et net zum Lëtzebuerger Grondwiese passt, datt déi Lëtzebuerger, déi Terrainen hunn, anere Lëtzebuerger, déi Terraine brauche fir ze bauen, déiselwecht zu exorbitante Präisser verkafen. Et si jo net d'Russen, d'Katarien, d'Inder an anerer déi de Lëtzebuerger Bauterraine verkafen. Et si jo Lëtzebuerger, déi Lëtzebuerger Residenten, déi Residenten Terraine verkafen. Ass et wierklech noutwenneg, datt déi, déi Terrainen hunn, déijéineg, déi Terraine brauchen, bis zur leschter Bluttdrëps ausquetschen? Ass dat wierklech néideg? Kënnt et net méiglech sinn, datt mir äis als Leit, déi hei am Land wunnen, drop verstännege kënnen, datt Bauterrainen zu Präisser verkaaft ginn, déi et jonke Leit erlaben, ouni datt se d'Verméige vun hire Grousseltere verzieren an ouni datt se d'Verméigensbildung vun hire Kanner fragiliséieren, an de Genoss vun Terrainen ze kommen? Et ass nëmmen eng Fro. Mä 't ass eng Fro, déi mat der Aart a Weis, wéi mir hei am Land zesumme wëlle liewen, fundamental ze dinn huet. Déi eng Lëtzebuerger beuten déi aner Lëtzebuerger aus. Et brauch ee sech net ze wonneren, datt vill Lëtzebuerger et virzéien, an d'Ausland ze plënneren. Mir maachen äis selwer futti. Dës Remarque applizéiert sech selbstverständlech och op de Staat. Dee muss Weeër sichen, déi et ëm erlaben, net maximal, mä adequat Loyeren ze froen, wann en Haiser verlount.

Meng drëtt Suerg betrëfft d'Situatioun vun de Stéit mat klenge Revenuen, déi en enorm groussen Effort musse leeschten, fir d'Logementskäschten ze decken. D'Käschte vum Logement wuesse méi séier wéi d'Akommes vun deene Stéit. D'Zuel vun deene Menagen, déi ënner dem Niveau vum Aarmutsrisiko liewen, mussen an der Moyenne 35% vun hirem Revenu opbrénge fir um fräie Wunnengsmaart eng Wunneng kënnen ze lounen. D'Regierung wëllt den Taux vum eegene Logementseffort vu 35 op 30% erofdrécken. Dofir féiere mir eng Subventioun vum Loyer an, e sougenannte Mietzuschuss. Mir maachen dat an der Hoffnung, datt dee Mietzuschuss, deen déi objektiv méi aarm Famillje kréien, net opgesuckelt gëtt duerch eng Erhéijung

vun de Loyeren. Dëse Mietzuschuss kënnt prinzipiell un d'Conditioune vun der Zënssubventioun ugepasst ginn, déi ee kritt, fir eng Wunneng ze kafen. Dëst géif 95 Euro an der Moyenne pro betraffe Famill pro Mount ausmaachen. Bei enger maximaler Akommesgrenz vu ronn 2590 Euro fir eng allengerzéihend Mamm mat zwee Kanner géif eng Subventioun vu maximal 106 Euro pro Mount ausbezuelt ginn. Bei engem maximalen Akommes vun 2420 Euro fir eng Koppel ouni Kanner wier dat eng Subventioun vu maximal 100 Euro a bei engem maximale Revenu vun 3400 Euro fir eng Koppel mat zwee Kanner géif dat eng Subventioun vun 139 Euro ausmaachen. Dir sot mir, dat wier net vill. Ech soen lech: Et gëtt vill Leit a vill Stéit, fir déi dëse Mietzuschuss eng ganz considerabel Zomm ass. Rechent een alles zesummen, da kascht dës Moossnam, da kascht dëse Mietzuschuss 15 Milliounen Euro pro Joer. Et ass evident – vu d'Finanzsituatioun vum Staat –, datt dës Moossnam muss géigefinanzéiert ginn duerch d'Ofsenkung vun anere Wunnengsbäihëllefen, déi de Staat haut leescht.

Här President,

Et gëtt Leit, déi wëlle fir ze spueren d'Entwécklungshëllef kierzen, et gëtt Leit, déi wëlle fir ze spueren de Kulturbudget beschneiden. Einfach Iddien, einfach Vuen, simpel Gedanken, déi dem komplizéierten Ëmfeld, an deem Politik stattfënnt, net gerecht ginn. Simpel Vuen expriméiere sech heiansdo op Plazen, wou ee se net géing siche goen. Ech hunn dëser Deeg an enger Zeitung, déi fréier Campagne géint de sougenannte Renteklau gefouert huet, gelies, et wier jo och méiglech, d'Finanzéierung vun eise Pensiounen z'iwwerpréiwen, andeem ee géif de staatleche Bäitrag zu därselwechter no ënnen upassen. Et ass jo och net falsch, fir sech d'Fro ze stellen, ob de Staat wierklech muss 2,5 Milliarden Euro contribuéiere fir all Sozialprestatiounen zu Lëtzebuerg ze finanzéieren. Et ass jo och net falsch, wann ee sech d'Fro stellt, ob et wierklech noutwenneg ass, datt mir alleguer zesummen, Staat, Salariéën a Patronen, 24% vun de Léin als Bäiträg an d'Pensiounskeess abezuelen, obscho mir nëmmen 21% brauchen. Ech ka verstoen, datt ee sech d'Fro stellt, ob et wierklech noutwenneg ass, datt de Staat 45% vun de Recettë vun eise soziale Versécherungssystemer muss zur Verfügung stellen, während de Staat an der Belsch nëmmen 33% zur Verfügung stellt, de Staat an Däitschland nëmme 35% zur Verfügung stellt, de Staat am Frankräich nëmmen 32% zur Verfügung stellt. A wouer ass et, datt wa mir eis Contributiounsleeschtung un d'Moyenne vun eisen Nopeschlänner upassen – an déi bedréit 33% –, datt dann de staatleche Bäitrag zur Finanzéierung vun de Sozialprestatiounen zu Lëtzebuerg vun 10,5% vum PIB op 7,8% vum PIB géing eroffalen, an datt de Staatsbudget géing 1 Milliard Euro spueren. A richteg ass et fir ze soen: Dann hätte mir kee Budgetsproblem zu Lëtzebuerg. Mä d'Wierklechkeet ass méi komplizéiert: Wann de Staat seng Bäiträg zur Finanzéierung vun de soziale Prestatioune géing op den Niveau vun den Nopeschlänner ofsenken, dann hätte mir ganz séier e Problem bei der Finanzéierung vun eise Renten a Pensiounen an da géingen d'Reservë vun de Pensiounskeese schmëlze wéi de Schnéi an der Sonn. Mir hunn äis zu Lëtzebuerg dofir decidéiert – wéi mir et an der Fachsprooch nennen –, d'Sozialsécherheet maximal ze fiskaliséieren. Mir wëllen un deem System festhalen. Well dee System bréngt et mat sech – an ech géing d'Patronatsorganisatioune bieden, hir Oueren ze spëtzen –, datt d'Patronen zu Lëtzebuerg nëmmen zu 27% zur Finanzéierung vun de Sozialprestatioune bäidroen, während se 35% an Däitschland bäidroen, 43% an der Belsch bäidroen a 44% am Frankräich bäidroen. Déi, déi wéi gesot d'Finanzéierung vun der Sécurité sociale wëllen op aner Féiss stellen, musse wëssen, datt se Patrone méi belaaschten, wiesentlech méi belaaschte géingen, datt se d'Salariéë méi géingen an d'Flicht huelen an datt se déi durabel Finanzéierung vun eise Renten- a Pensiounssystemer géingen op d'Kopp geheien. Dofir ass d'Regierung net gewëllt, op de Wee vun der Ofsenkung vun de steierleche Bäiträg zur Finanzéierung vun de soziale Prestatiounen ze goen.

Par konter, leeë mir awer eng Rentereform vir, déi d'Finanzéierungsrisike vun eisem Renten- a Pensiounswiesen offiedert an déi d'Méiglechkeete virgesäit – de Sozialminister schwätzt vu Schrauwen –, déi ee kann zum Asaz an zum Dréie bréngen, wann d'Finanzéierung vum Renten- a Pensiounssystem aus dem Kanal spréngt. Mir wëllen dës Reform maachen. Mir wëllen iwwer dës Reform mat der Chamber a mat de Sozialpartner virun diskutéieren. Mä datt mir eng Rentereform brauchen, steet ausser Fro. D'Rentereform gehéiert zu de grousse Strukturreformen, déi d'Regierung wëllt maachen. Dës Regierung wäert se och maachen. Um Wee dohinner – well d'Finanzsituatioun esou ass wéi se ass – kënnt et och zu kengem Rentenajustement op den 1. Januar 2013. D'Lounentwécklung vun de Joren 2010 an 2011 fënnt keng Rentefortsetzung. Par konter wëlle mir awer

op den 1. Januar 2013 de Mindestloun upassen. Ech huelen zur Kenntnis, datt muench Kreeser vum Patronat an och Stécker vun der Lëtzebuerger Politiklandschaft dës Mindestlounerhéijung net wëllen. Ech wëll hinne roueg a geloosse soen: Den 1. Januar 2013 ginn d'Mindestléin ugepasst. Si ginn ugepasst, well et schwéier ass, mam Mindestloun zu Lëtzebuerg ze liewen. De Mindestloun gëtt ugepasst, obschonn en däitlech méi héich ass wéi am Frankräich – et ameséiert mech bal, datt de Front de gauche e Mindestloun vu 1700 Euro aklot, wëssend, datt eise Mindestloun däitlech méi héich ass.

An ech wëll lech eppes soen: Et stéiert mech, datt Leit, déi heiansdo monstréis Gehälter zu Lëtzebuerg kassiere mengen, et géing Lëtzebuerg doduerch besser goen, datt de Mindestloun géing ofgesenkt ginn. Et geet de Lëtzebuerger net besser, et geet der Lëtzebuerger Wirtschaft net besser, wann d'Mindestléin ofgesenkt ginn. Et geet hir och net besser, wann d'Spëtzegehälter vun de Manager erofgesenkt ginn. Mä ech géing éischter d'Ofsenkung vun de Spëtzegehälter vun de Manager begréissen, wéi datt ech mech dozou kënnt duerchréngen, d'Mindestléin ze kierzen oder net z'erhéijen. E bëssche Schimmt géing Eenzelnen hei am Land gutt zu Gesiicht stoen! Grad wéi et och wënschenswäert wier, datt d'Unioun vun de Lëtzebuerger Betriber – d'UEL – sech a Saache Preretraite op eng eenheetlech Linn géing festleeën. D'Patronatsorganisatioune verlaangen, datt d'Preretraitë gestoppt ginn.

Mä wann e Betrib e groussen Ajustementsproblem huet, da sinn déiselwecht Patronatsvertrieder séier do, fir d'Preretraite-Ajustement ze verlaangen. Dat ass viru Woche bei ArcelorMittal geschitt. ArcelorMittal freet Preretraite-Ajustement un, well aus globale Konzerngrënn eenzel Aktivitéite mussen zu Lëtzebuerg ofgebaut ginn. ArcelorMittal mécht awer weltwäit Risebenefice. Firwat kann ArcelorMittal de Preretraite-Ajustement net selwer bezuelen? ArcelorMittal mécht dat net, well eist Gesetz d'Preretraite-Ajustement als Offiederungsmechanismus an als Verhënnerungsinstrument zur Entloossung vu Mataarbechter virgesäit. Ech hu gelies, d'ABBL géing et onerhéiert fannen, datt de Staat d'Preretraite op der ArcelorMittal bezilt. 't wier vläicht gutt, anstatt dauernd no der Ofschafung vun der Preretraite ze ruffen, datt d'UEL sech intern emol op eng Linn festsetzt. Ech jiddefalls sinn der Meenung, datt ArcelorMittal, e Betrib, dee 55 Milliounen Euro kritt, fir de Preretraite-Ajustement ze bezuelen, als Géigeleeschtung dem Staat sollt gratis Terrainen zur Verfügung stellen, op déi mir kenne mëttelstänneg Betriber ënnerbréngen oder awer Wunnenge kënne bauen. Déi grouss Patrone kënnen net nëmmen huelen. Si mussen och kënne ginn. Besser gesot: zréckginn, well ArcelorMittal huet vill vun de Lëtzebuerger kritt.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Wann et ëm d'Spueren an ëm d'Aspuere geet, da kommen einfach Iddien op, déi gutt kléngen, mä déi awer net duerchzeféiere sinn. Eng Iddi, déi gutt kléngt, besteet an der Besteierung vum Kannergeld. D'Regierung huet dës Optioun net zréckbehalen, well dës Optioun ass keng Optioun. Ech hätt mat der Besteierung vum Kannergeld kee steierideologesche Problem, well et ass richteg, datt d'sozial Gerechtegkeet sech och an dacks iwwer de Steierwee organiséiert. Mä mir hätte mat der Besteierung vum Kannergeld grouss steiertechnesch Problemer. Wa mir d'Kannergeld géinge besteieren, da géife Leit, déi haut keng Steiere bezuelen, duerch d'Addéiere vum Kannergeld zu hirem Akommes an déi Akommeszonen erarëtschen, an deene Steierflicht entsteet. Déi Leit, déi wéineg verdéngen an och vill Leit aus der sougenannter Mëttelschicht wieren déi éischt Leidtragend vun der Aféierung vun engem Besteierungssystem vum Kannergeld. Derbäi kënnt, datt déi Familljen, déi haut keng Steiere brauchen ze bezuelen, Steiererklärunge missten ofginn, e steieradministrativt Monster géing op äis laueren. Ausserdeem gëtt och iwwersinn, datt mir nei Duebelbesteierungsofkommesse mat eisen dräi Nopeschlänner missten aushandelen, well mir misste jo och d'Kannergeld vun de Frontaliere besteieren. An anere Wierder: Ech mengen, mir sollen äis net méi mat deem technesch extrem schwieregen Thema beschäftegen, à moins datt mir eng Léisung géinge fannen, déi all Froe géing beäntwerten. No jorelaanger Beschäftegung mat deem Thema gesinn ech déi ëmfaassend Äntwert net.

Eng aner einfach Iddi, déi d'Regierung net wollt zréckbehalen hätt, an enger pauschaler 10%-ger Ofsenkung vum Kannergeld bestanen. Mir hunn dës Iddi net zréckbehalen, well eng generell Ofsenkung vum Kannergeld déi akommesschwaach Familljen disproportionéiert staark betraff hätt. Ausserdeem hu mir vum Joer 2006 un, d'Kannergeld net méi un den Index ugepasst. Dat erlaabt äis 2012 eng Erspuernis vun 136 Milliounen Euro. Mä wéi versprach, ass déi Erspuernis

net am Näischt verschwonn, mä ass genotzt ginn, fir d'Infrastrukture vun der Kannerbetreiung massiv auszebauen. 2012 fléissen 172 Milliounen Euro méi an d'Kannerbetreiung wéi 2006, 40 Millioune méi wéi d'Desindexéierung vum Kannergeld ausmécht. Den Ausbau vun der Kannerbetreiung geet fir de Rescht an deenen nächste Jore virun. Statt d'Kannergeld ze besteieren oder d'Kannergeld ofzesenken, hu mir äis fir eng aner Léisung ausgesprach. D'Léisung besteet an der Ëmgestaltung vun de Chèques-services. Pro Joer spuert de Budget iwwer 8 Milliounen Euro doduerch, datt mir zwou Moossnamen huelen. Déi eng besteet an der Augmentatioun vun der Partizipatioun vun den Elteren um Stonnentarif an um Iessenspräis, déi aner besteet an der Ofsenkung vun der finanzieller Partizipatioun vum Staat un de kommerziellen Edukatiouns- an Accueilstrukturen. Ech kann Iech aus Zäitgrënn dës Moossnam net am Detail erläuteren, mä zum bessere Verständnis vun dëse Moossname loossen ech en Dokument ausdeelen, wou der den Detail vun de Mesurë fannt.

Ech erënneren drun, datt mir am Kader vun der Indexmodulatioun decidéiert hunn, de Lycéesschüler vu Famillje mat klengem Akommes, déi net vun de Chèques-services profitéieren, eng zousätzlech Hëllef ze ginn. Dës Famillje kréien e Subsid vu 500 Euro plus e Chèque vun 300 Euro fir Bicher a Schoulmaterial ze kafen. Dës Moossnam spillt fir d'éischt bei der Schoulrentrée 2012. 5000 Schüler wäerte vun dëser Hëllef kënne profitéieren. Och hei géif d'Erklärung vum Detail ze wäit féieren. Och zu dësem Punkt loossen ech en explikativen Tableau ausdeelen.

An der Erklärung vum leschte Joer hat ech ugekënnegt, datt mir a groussem Ëmfank géingen nei Personalposte schafen, fir d'Ënnerstëtzung vu Familljen a vu Kanner a Schwieregkeete kënne besser z'assuréieren. Mir hu säitdeem 178 supplementar Postë creéiert a mir fueren domat virun. Ech hat och d'lescht Joer ugekënnegt, datt mir äis der Problematik vu verhalensgestéierte Kanner missten intensiv unhuelen. Vum September u funktionéiert eng Infrastruktur fir verhalensgestéiert Kanner an der Stad Lëtzebuerg. Ech wëll hei der Stad Lëtzebuerg ausdrécklech Merci soe fir hir Ënnerstëtzung bei deem Projet.

Bref: Mir spueren net eesäiteg an exzessiv op d'Käschte vun de Familljen. Mir bauen d'Kannerbetreiung weider aus. Mir applizéieren déi Decisiounen, déi ech d'lescht Joer ugekënnegt hunn. Mir bauen de System vun de Chèques-services sozialgerecht ëm.

Här President,
Dir Dammen an Dir Häre,

De Finanzminister huet Iech viru Wochen erkläert, datt de Konsolidéierungspak vun der Regierung sech zu zwee Drëttel aus Aspuerungen an zu engem Drëttel aus Steiererhéijungen zesummesetzt. Ech wëll dofir zur Steierpolitik e puer Erklärunge ginn.

Ech hu gelies, datt et d'Absicht vun der Regierung gewiescht wier, den Normalsaz vun der TVA z'erhéijen. D'Regierung hat dës Absicht ni, obscho mir zu Lëtzebuerg deen niddregsten TVA-Saz an der Europäescher Unioun hunn. An dëser Legislaturperiod gëtt d'TVA net erhéicht. Mä ech kann net ausschléissen – ween heibanne kann dat eigentlech ausschléissen? –, datt mir an der nächster Legislaturperiod, dann, wann d'Recettë vum Commerce électronique ofhuele wäerten, esou e Schrëtt musse virhuelen an äis der TVA-Moyenne vun der Europäescher Unioun unnähere wäerten. Mä dat ass eng Decisioun, déi déi nächst Regierung ze huelen huet. Dës Regierung wäert d'TVA op kee Fall erhéijen.

Mir hunn – nach ëmmer am Zesummenhank mat der Indexmodulatioun – d'lescht Joer decidéiert, d'Antikrisesteier ofzeschafen. Mir hunn dat gemaach, fir d'Effete vun der Indexmodulatioun e bësschen ofzefiederen. Hir Nees-Aféierung ass vun der Regierung ni eeschthaft an d'A gefaasst ginn. An der Steierpolitik däerf een net Zickzack fueren.

Mir hunn äis stattdessen dofir decidéiert, der Chamber d'Erhéijung vun der Solidaritéitssteier virzeschloen. Mir maachen dat, well d'Ausgabe vum Beschäftegungsfong klammen – bedéngt duerch d'Augmentatioun vum Chômage – a well d'Solidaritéitssteier eng zweckgebonne Steier ass, déi der Finanzéierung vun de Chômage-Indemnitéiten a vun der aktiver Beschäftegungspolitik déngt. D'Solidaritéit mat den Aarbechtslosen ass noutwenneg. Si huet e Präis, an de Präis ass d'Erhéijung vun der Solidaritéitssteier. Mir hiewe se vum 1. Januar 2013 un ëm 2 Prozentpunkten. Fir d'physesch Persoune klëmmt se vu 4 op 6%, fir déi physesch Persounen, déi e besteierbart Akommes iwwer 150000 Euro an der Klass I an 300000 Euro an der Klass II hunn, klëmmt se op 8%. D'Betriber bezuele vum 1. Januar 2013 u 7 statt 5% Solidaritéitssteier. D'Gemengen, déi zanter

Jore keng Solidaritéitssteier ze bezuele brauchen, wäerte vum 1. Januar 2013 eng Solidaritéitssteier vun 2% bezuele mussen. Hire Bäitrag wäert sech op 12 Milliounen Euro belafen, de Bäitrag vun de physesche Persounen op 147 Milliounen, dee vun den Entreprisen op 82 Milliounen. Physesch Persoune bezuelen 68 Milliounen, d'Entreprisen 32 Milliounen an d'Gemengen 12 Millioune méi an de Beschäftegungsfong an. Dat gëtt eng Gesamtrecette fir de Beschäftegungsfong – deen dës Gelder dringend brauch – vun 112 Milliounen Euro. Doduerch, datt mir d'Solidaritéitssteier erhéijen, klëmmt deen effektive Spëtzesteiersaz de facto op 42,12%. Mir hunn et dacks gesot: Breet Schëllere musse méi droe wéi schmueler. Breet Schëllere wäerte méi droen.

Ofschléissend an alles an allem: Mir spueren, well mer spuere mussen. Mir wëssen, wou mir spueren a mir wësse firwat. Mir spueren äis net dout, mä mir spueren äis dëst Joer, d'nächst Joer an déi Joren duerno gesond. Mir spueren, well mir äis bal als eenzegt Land an Europa d'Spueren nach kënne leeschten. Mir spueren net op d'Käschte vun deene Schwaachen. Mir spueren net op d'Käschte vum Wuesstem. Mir spueren esou, datt eis Economie weider ka wuessen.

Här President,
Dir Dammen an Dir Hären,

Ech hunn Iech an deene leschte Jore vill iwwer de grave Problem vum Chômage geschwat. D'Bekämpfung vum Chômage bleift déi essentiell Preoccupatioun vun der Regierung. Dofir wonnert et Iech vläicht, datt ech dësem Thema haut manner Zäit widme wéi soss. Et ass jo och scho Villes gesot, et ass bal alles gesot, et geet elo drëms, fir dat, wat gesot a wat ugekënnegt ginn ass, weider ëmzesetzen. D'Chamber féiert am Hierscht eng Debatt iwwer d'Aarbechtslosegkeet an iwwer d'Jugendaarbechtslosegkeet. Dat ass eng wichteg Debatt an ech wëll hir haut net virgräifen. Ech wëll just d'Grondlinne vun der Regierungspolitik an dësem wichtege Beräich vun nationalem Behuele skizzéieren. Eis Haaptsuerg ass d'Jugendaarbechtslosegkeet. Mir hunn iwwer 2 000 jonk Leit am Chômage. Dat sinn der 2 000 ze vill. Mir däerfe si an hirer Situatioun net eleng loossen. Dofir huet den Aarbechtsminister recht, wann en drop drängt, datt innerhalb vun den éischte véier Méint vun der Inscriptioun vun deene Jonken um Aarbechtsamt hinne muss eng Beschäftegungsofferte gemaach ginn, sief et ënner Form vu Stage, sief et ënner Form vu Formatioun, sief et ënner Form vun hirer Réckféierung an d'Schoul. Den nationale Plang géint d'Jugendaarbechtslosegkeet déngt deem Zil.

Eng séier Prise en charge vun de jonken Aarbechtslosen ass essenziell. D'Verbesserung vun hirer Employabilitéit ass deen eenzege Wee, deen hinnen den Zougank zum Aarbechtsmaart erlaabt. Op dës Themen – an op aner Themen – komme mir am Hierscht zréck. Mir wäerten äis da mat der Fro beschäftege mussen, inwiefern datt d'staatlech Bedeelegung um Loun vun deene Jonken, déi aus dem Chômage an d'Betriber wiesselen, noutwenneg ass an ausgebaut soll ginn, fir der Betribsinsertioun durabel ze hëllefen.

Eng aner Fro, déi ech an deene leschte Joren et longum et largum heibanne behandelt hunn, ass eis Schoul an eise Bildungssystem. Schoul- a Bildungsreforme ginn an allen europäesche Länner hefteg diskutéiert. Symptomatesch ass, datt se iwwerall op der Dagesuerdnung stinn. Dat ass en Hiwäis drop, datt deenen aneren hir Schoulen an eis Schoul net optimal funktionéieren. Déi Tatsaach, datt d'Schoulreform vun eenzelne Milieue staark kritiséiert gëtt, wäert äis net dervun ofhalen, déi geplangte Schoulreform virzehuelen. Net an allen Detailer esou wéi se ugeduecht ass. Mä kee soll mengen, datt d'Regierung op d'Schoulreform verzicht.

D'Gesetz iwwer d'Grondschoul vun 2009 gëtt engem Bilan ënnerzunn, an dee Bilan ass an der Maach a läit fir Dezember dëst Joer vir. Wann dee Bilan virläit, kucke mir op a wa jo, wéi d'Gesetz an d'Reglementer iwwer d'Grondschoul mussen amendéiert ginn. Deen neie Beruffsausbildungssystem leeft zanter dësem Joer a praktesch alle Formatiounen. Iwwer dat, wat gutt leeft, gëtt sech belueft. Do wou Schwieregkeeten optauchen, setzt d'Educatiounsministesch sech mat allen Akteuren zesumme fir déiselwecht ze behiewen.

Iwwer d'Moderniséierung vum Secondaire gëtt weider diskutéiert. Déi zoustänneg Ministesch huet am Dezember en Text mat hire Propositioune virgeluecht. Zu deem Text si bis haut 74 Avisen erakomm. Déi Avise ginn analyséiert. Gespréicher mat de Schüler, mat den Elteren, mat de Beruffschamberen an och mat de Professere gi virun. Déi Analys dréit ronderëm d'Stäerkten an d'Schwächte vun eisem Schoulsystem an déi noutwenneg Schlussfolgerunge gi gezunn. All Moossnamen, déi proposéiert gi sinn, stinn zur Debatt. Mä sécher ass, datt mir eis Lycéeë mussen an d'21. Joerhonnert féieren. Et geet drëms, an den ënneschte Klassen, 7e bis 5e, déi jonk Schüler gutt z'encadréieren

an adequat ze begleeden, fir datt se eng Entscheedung kënnen huelen iwwer hire weideren Ausbildungswee a fir datt se kënnen zu enger Qualifikatioun kommen. An den ieweschte Klassen, vu 4e bis 1re am Enseignement secondaire an am Enseignement technique, muss dofir gesuergt ginn, datt d'Schüler optimal op hir Héichschoulstudien an op hiren zukünftege Beruff virbereet ginn. Mir wëllen déi staark Schüler förderen an déi schwaach Schüler förderen. Dat ass wéinst eiser Villsproochegkeet méi schwéier wéi an anere Länner, déi hir Kanner an hir Schüler an hire Mammesprooche beschoulen. Dat, wat an der Schoul gutt funktionéiert, dat gëtt bäibehal an ausgebaut. Mir hu jo nieft partiellen Echecen och grouss Succèsen. Sou freeë mir äis, datt eng Lëtzebuerger Equipe vu 16-jährege Schüler am Abrëll bei der Europawëssenschafts-Olympiade eng Sëlwermedail kritt huet. Mir freeën äis driwwer, datt d'Zuel vun den Decrocheuren, vun deene jonke Leit also, déi d'Schoul ouni Ofschloss verloossen, weider réckleefeg ass a sech ëm 9% agependelt huet. Wann all Avisen analyséiert goufen, wann all Viraarbechten ofgeschloss sinn, da wäert d'Educatiounsministesch am nächsten Abrëll en definitive Gesetzestext virleeën, iwwer deen heibannen an op anere Plaze wäert diskutéiert an debattéiert ginn.

Här President,

Mir hunn en anere Problem hei am Land, deen ech kuerz wëll uräissen an dee betrëfft d'Waasser. Mir diskutéieren zënter Joren zwee Themen: de soziale Waasserpräis an den Eenheetspräis beim Waasser. Ech hunn ni en Hehl draus gemaach, datt ech en faveur vun engem eenheetlechen nationale Waasserpräis sinn. Ech kennen d'Schwieregkeeten, déi mat där Fro zesummenhänken, mä dir musst zouginn, datt e klengt Land wéi Lëtzebuerg en eenheetleche Waasserpräis brauch. National Solidaritéit organiséiert sech och iwwert en eenheetleche Waasserpräis. Wéi mir deen eenheetleche Waasserpräis gestalten, wéi mir d'Differenz maachen tëschent Drénkwaasser an Ofwaasser ass eng Debatt, déi mir mussen hunn. Mä datt mir a Richtung eenheetleche Waasserpräis, dee mir mussen an Etappen aféieren, schéngt mir evident. D'Regierung, no Gespréicher mat allen Akteuren, virun allem mam Syvicol, wäert e Modell, deen zum eenheetleche Waasserpräis féiere kann, am Hierscht virstellen.

Här President,
Dir Dammen an Dir Häre,

Ech kommen no enger ze vill laanger Ried zu enger ze vill kuerzer Conclusioun.

Wat fir e Lëtzebuerg wëlle mir eigentlech hunn? Elo an an den nächste Joren?

Mir wëllen e Lëtzebuerg hunn, dat e kloren europapolitesche Kurs steiert. E Lëtzebuerg an engem Europa, dat net en Europa vun der blanner Austeritéit däerf sinn. En Europa, dat säi sozialen Optrag eescht hëlt, en Europa, dat den europäesche Sozialmodell héich hält, en Europa, dat net nëmmen däerf vu Spuere schwätzen, mä och Wuesstem wëlle muss.

Mir wëllen e Lëtzebuerg, dat wirtschaftlech staark bleift. Fir sécherzestellen, datt mir wirtschaftlech staark bleiwen, fir sécherzestellen, datt mir mar an iwwermar wuessen, kënne mir äis net nëmmen op d'Kraaft vun eisem Finanzsecteur verloossen. Mir mussen aus der Ofhängegkeet vum Finanzsecteur eraus. Mir wëllen dat maachen doduerch, datt mir déi Souveräinitéitsnischen, déi mir kënnen hunn, weider ausbauen. Mir wëllen dat virun allem maachen doduerch, datt mir äis nei Kompetenznische sichen. Déi nei Kompetenznischen huet de Wirtschaftsminister a senger Foiresried benannt. Et sinn d'Logistik, et sinn d'IT- an d'Kommunikatiounstechnologien, et sinn d'Biotechnologien, et sinn d'Fuerschung, et ass d'Innovatioun. E Land, wat net stoe wëllt bleiwen, muss no neien Entwécklungsméiglechkeete sichen.

Mir wëllen e Lëtzebuerg, dat, well et kleng ass, seng ëffentlech Finanze nees an Uerdnung bréngt. D'Qualitéit vun eiser internationaler Ënnerschrëft hänkt vun der Qualitéit vun eisen ëffentleche Finanzen of. Dofir musse mir do spueren, wou mir an der Vergaangenheet iwwerdriwwen hunn. Dofir musse mir do konsolidéieren, wou d'Finanzen aus dem Kanal sprangen. Mä dofir musse mir awer och – well Spueren ass eng Noutwennegkeet, mä kee Staatszil – an d'Zukunftssecteuren an an d'Infrastrukturen investéieren.

Mir wëllen e Lëtzebuerg, dat viru Reforme keng Angscht huet. Mir wëllen e Lëtzebuerg, an deem dat Wuert Reform ophält, en obszönt Wuert ze ginn. Mir wëllen net e Lëtzebuerg vum Stëllstand, mir wëllen e Lëtzebuerg vum ordonnéierte Fortschrëtt. Dofir brauche mir eng Pensiounsreform, well wa mir keng maachen, da renne mir an d'Mauer. Dofir mussen a wäerte mir eng Bildungsreform maachen, well dat si mir deene Jonke vun haut an deenen Erwuessene vu mar schëlleg.

Mir wëllen net e Lëtzebuerg sinn, dat sech fir anerer zoumécht. Mir mussen op si fir Investisseuren, déi aus aneren Deeler vun der Welt bei äis kommen. Mir mussen och méi op ginn, wann et drëm geet, EU-Bierger an eis ëffentlech Verwaltung z'integréieren.

Mir mussen d'Land vun der Solidaritéit bleiwen. D'Land vun der Solidaritéit no baussen, d'Land, dat säi Räichtum mat aneren an der Welt deelt. Mir mussen d'Land vun der Solidaritéit no banne bleiwen, an deem mir méi Efforte vun deene verlaangen, déi sech Efforte kënne leeschten, wéi vun deenen, déi déi individuell Kraaft zum Effort net hunn. Mir mussen e Land vun der Solidaritéit bleiwen. Mä d'Solidaritéit, déi huet och e Präis. De Präis vun der Solidaritéit ass d'Matmaache vu jiddwerengem. Aarbechtslosegkeet bekämpft een net doduerch, datt een d'Chômeure bekämpft. Aarbechtslosegkeet bekämpft een awer och net doduerch, datt een akzeptéiert, datt Leit, déi keng Aarbecht hunn, alles maache fir keng Aarbecht unzehuelen. Et ass och erlaabt, an engem Land wat wëllt virukommen, vun de Chômeuren eegen Efforten ze verlaangen. An 't ass net akzeptabel, datt, well et héich Chômage-Indemnitéiten zu Lëtzebuerg gëtt, eng wuessend Zuel vu Chômeure sech an d'Solidaritéitsfotell nidderléisst an op besser Deeg waart. De Kampf géint d'Aarmut ass net gläichzesetze mam Kampf géint déi Aarm. Mä 't ass net normal, datt mir an engem gutt organiséierten, eigentlech – wa mir éierlech sinn – räiche Land esouvill Leit am RMG sëtze behalen. D'Mindestakommes ass net agefouert gi fir datt een aarm bleift. D'Mindestakommes ass agefouert ginn, fir datt een aus der Aarmut erauskënnt. Mir hätte gär datt Leit, déi an der Aarmut sëtzen, aus der Aarmut erauskommen. An dofir musse mir – och wann et schwéier fält – hinne weider hëllefen an hinnen – wann et net anescht geet – Bee maachen, fir datt se sech weider hëllefe loossen.

Mir brauchen e Land, dat den ökologeschen Ëmschwonk packt. Mir brauchen eng intern Energiewend. An dofir musse mir konzentréiert an cibléiert op Alternativenergien, op Albausanéierung, op systematescht Ëmdenke setzen.

Mir wëllen e Land sinn, dat seng eege Fassong behält. Déi eege Fassong, déi mir hunn, dat ass de Modell vum permanenten Dialog. Jiddwereen hei am Land rifft no Dialog. Mä net jiddwereen ass fäheg zum Dialog. Dialog däerf een net mat Duell verwiesselen. Dialogéieren heescht openeen zougoen. D'Regierung ass bereet, dat ze maachen, si beweist et eigentlech all Dag. Mir hätten och gär, datt déi, déi net mat der Regierung, datt déi, déi net mat der Politik averstane sinn, iwwer hiren eegene Schied sprangen, statt sech an hirem zouenen Denken anzespären.

Mir wëllen e Land vum sozialen Dialog sinn. De sozialen Dialog erfreet sech de Moment zu Lëtzebuerg net där beschter Gesondheet. Ech fuerderen d'Patronen – déi mengen, ech géing mat zwee Féiss am Gewerkschaftslager stoen – op, de Sozialdialog méi eescht ze huelen. An ech fuerderen d'Gewerkschaften – déi mengen, ech géing mat zwee Féiss am Patronatslager stoen – op, fir erëm un de Verhandlungsdësch zréckzekommen a sech hirer Aufgab am Interêt vun de schaffende Leit hei am Land ze stellen. Wann d'Sozialpartner zu Lëtzebuerg virufueren, sech wéi Parzeläinshënn unzekucken an net mateneen ze schwätzen, wann déi zwee – wann et eescht gëtt – net mat der Regierung wëlle schwätzen, da gi mir schwéieren Zäiten entgéint.

Doduerch, datt mir probéieren an d'Zäit vun haut eranzekommen; doduerch, datt mir d'Zäit vu mar probéieren zesumme virzebereeden; doduerch, datt mir ee virun deem aneren erëm méi Respekt kréien – d'Polizisten, d'Mataarbechter vun der Eisebunn, d'Pompjeeën an anerer hunn et net verdéngt, agresséiert ze ginn –; doduerch, datt mir äis beméien openeen zouzegoe statt kënschtlech Distanzen tëschent eis ze schafen; doduerch, datt mir dee Clivage tëschent der ëffentlecher Funktioun an dem Privatsecteur ophiewen a besser verstinn, datt mir alleguer zesumme gehéieren, duerch all dës an duerch vill aner Saache brénge mir et fäerdeg, erëm dat ze ginn, wat mir sinn.

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la remise du prix Charlemagne à Wolfgang Schäuble

17 mai 2012

Sehr verehrter Herr Oberbürgermeister,
Hochverehrte Festversammlung,

Es gibt so viele, die ich begrüßen müsste, und einige fehlen auch noch, die hier sein müssten, so dass ich es bei dieser Ansprache bewenden lassen möchte. Aber seien Sie mir alle herzlich gegrüßt.

Sehr verehrter Herr Doktor Schäuble, lieber Wolfgang,
Sehr verehrte Frau Schäuble,
Meine sehr verehrten Damen und Herren,
Liebe Freunde,

Ich sehe der Karlspreis-Überreichung immer mit Angst, Bangen und Schrecken entgegen, weil sich kurz vor der Preisübergabe immer das Schicksal von Alemannia Aachen endgültig geklärt hat. Nun habe ich alles erlebt, Aufstieg, Abstieg, Nicht-Wiederaufstieg, Abstieg, es kann nur noch besser werden mit Europa und mit der Alemannia.

Nun steht in jedem Leitfaden für Laudatoren, für Festredner, für Grußwortgeber, dass man immer sagen muss, dass man gerne dort ist, wo man in dem Moment gerade ist. Und das stimmt meistens nicht.

Heute stimmt es in besonderem Maße. Ich bin gerne in dieser Stadt, in dieser Europastadt, und ich bin gerne nach Aachen gekommen, weil der Bundesfinanzminister heute in den erlauchten Kreis der Karlspreis-Träger aufgenommen wird. Und weil ich ihn auch meinen Freund nennen darf und uns vieles verbindet.

Nun ist er ja deutlich und sichtbar älter als ich, wurde 1942 in Freiburg im Breisgau geboren, an der schweizerischen Grenze, und hat die meiste Zeit seines Lebens in der Nähe von Offenburg, jetzt wieder in Offenburg selbst, aber 20 Kilometer südöstlich von Straßburg, also hart an der französischen Grenze, verbracht.

Wolfgang Schäuble ist, wie viele Europäer, die es mit Europa ernst meinen, ein Mann der Grenze. Menschen, die an der Grenze wohnen, sind Grenzgänger, machen Erfahrungen mit Grenzen, und Erfahrungen mit Grenzen sind immer auch irgendwo Grenzerfahrungen.

Wir Luxemburger wissen das in besonderem Maße, weil wir stoßen schnell an unsere Grenzen, und verstehen deshalb mehr von Europa und von den Menschen jenseits der Grenzen als andere.

Weil er nahe an der französischen Grenze wohnt, weil er etwas versteht von Menschen in Frankreich, von Frankreich selbst, vom Elsass, und von anderen, ist für Wolfgang Schäuble die deutsch-französische Freundschaft Dreh- und Angelpunkt allen europäischen Tuns, Zusammenwirkens und Werdens.

Er ist auch der deutsch-französischen Freundschaft deshalb verpflichtet, weil er weiß, dass nur wenn die deutsch-französische Freundschaft gedeiht, auch in Europa die Dinge weitergehen. Er macht sich, denke ich, manchmal Sorgen um die deutsch-französische Freundschaft, wahrscheinlich nicht so viele wie ich, aber immerhin einige.

Ich mache mir eine Sorge nicht: die Sorge ist, dass man jetzt denkt, dass Frau Merkel und Herr Hollande sich nicht verstehen und verständigen würden. Ich kenne beide. Beide haben es ja verpasst, sich vor der Wahl kennenzulernen. Es war auch möglich, Herrn Hollande schon vor der Wahl kennenzulernen. Die werden schon zusammenfinden, keine Angst, weil beide wissen, dass die deutsch-französische Freundschaft, und ergo, sprich die europäische Freundschaft, Staatsraison beider Staaten ist.

Und dies gilt natürlich in besonderem Maße für Deutschland, wo man weiß, und Wolfgang Schäuble erinnert oft daran, dass Führen in Europa, Führen in Europa, mit Europa, für Europa, nicht gleichzusetzen ist mit Diktat und mit Befehl. Führung kann man nur beanspruchen, wenn man gemeinsam mit anderen führen möchte. Man führt nicht für sich selbst, man führt für andere.

Sowieso, im Leben der Nationen, im Leben der Staaten und der Kontinente ist fast alles so relativ wie im Leben der Menschen auch. Diese Unterscheidung zwischen großen und kleinen Staaten, die ich ja aus unerfindlichen Gründen überhaupt nicht mag, führt zu nichts. Denn Luxemburg ist wohl im Verhältnis zu Deutschland, und obwohl Großherzogtum, kein absolut anderer niederwalzender Flächenstaat. Aber ist Deutschland das im Direktvergleich zu China?

Wissen Sie, wenn ich den chinesischen Premierminister treffe, den treffe ich zwei Mal im Jahr um über Währung zu reden, dann nehme ich den immer an der Schulter, und sage, wenn du, Kamerad Wen, und ich, wenn wir beide bedenken, dass du und ich, du Chinese, ich Luxemburger, ein Drittel der Menschheit repräsentieren, dann kriegt man ein Gefühl für die wahre Größe und die nicht wirklich Kleine.

Wolfgang Schäuble macht oft darauf aufmerksam, dass Führung Verantwortung übernehmen heißt, und dass man Verantwortung nicht übernehmen kann, wenn man nicht auch Überzeugungen hat und nicht Überzeugungen ausstrahlt.

Wolfgang Schäuble hat in seinem Leben, er verfügt ja über eine komplette deutsche und europäische Biographie, immer wieder verstanden, Verantwortung

zu übernehmen. Das wurde besonders deutlich im deutsch-deutschen Gesamtzusammenhang durch seine Unterschrift, die die eines Architekten war, unter den deutschen Einigungsvertrag.

Und dieses Bohren dicker Bretter – und es musste schnell gebohrt werden, und es musste gründlich gebohrt werden, und es durften nicht zu viele Späne fallen –, diesen Einigungsvertrag hat er immer auch als einen Beitrag zur kontinentalen Wiedervereinigung empfunden.

Wolfgang Schäuble gehört zu diesen Klassikern, und das sind ja die eigentlich Modernen, die sagen, was gut ist für Europa, ist auch gut für mein Land, für Deutschland. Und was schlecht ist für Europa, ist auch schlecht für Deutschland und für mein Land.

Und ich sage Ihnen, nichts was nicht in die europäische Zukunft gerichtet ist, kann gut für Deutschland werden. Deutschland und Europa gehören vital, stringent und existenziell zusammen.

Es kann nicht der führen, der nicht über Überzeugungen verfügt und der nicht andere überzeugen kann. Wolfgang Schäuble verfügt über tiefsitzende Überzeugungen, und er kann auch andere, leger getrimmte, oberflächliche Zukunftsnaive oder Zukunftsverweigerer überzeugen von dem, was er für richtig hält, und was er auf Grund eines Wertekanons, in dem er wie eingemauert ist, für richtige Wege und für Irrwege hält.

Er verfügt über ein fest zusammengefügtes christliches Menschenbild, macht, wie alle richtigen Christen eigentlich, nicht viel Aufhebens um das, was ihn auch vertikal bindet. Aber er weiß, Menschen sind zur Freiheit geboren. Dies ist eine Direktkonsequenz, die sich aus dem christlichen Menschenbild ergibt.

Er weiß aber auch, dass Menschen in der Sünde verstrickt sind. Wobei ich ja mit ihm manchmal fast theologisch anmutende Gespräche über die eigentliche Bedeutung des Wortes Sünde, und auch der Lüge manchmal, führe, wobei er mir immer sagt, dass so ein freisinniger Katholik wie ich es eigentlich mit der Sünde und mit der Lüge einfacher hätte, als so ein sich nicht frei bewegen könnender Protestant wie er das ist. Und dort wo ich dann die ganze Wahrheit nicht sagen kann, wirkt er überzeugend und erklärt die Dinge von Anfang her, weil er sie vom Ende her denkt.

Zu seinem Wertekanon gehört auch das Bekenntnis zur sozialen Marktwirtschaft. Unverrückbar ist Wolfgang Schäuble ein sozialer Marktwirtschaftler. Und man denkt ja oft, die Krise, in der wir uns befinden, eine Krise der sozialen Marktwirtschaft. Das ist ja nicht so. Die Krise ist darauf zurückzuführen, dass wir die Kardinaltugenden der sozialen Marktwirtschaft nicht beachtet haben.

Diese Verrücktheit der letzten zwei Jahrzehnte, dieses Zu-jedem-Preis-entfesseln-wollen, Deregulieren-wollen, ohne Rücksicht zu nehmen auf das notwendige Maß an Sicherheit, das die Menschen brauchen; diese absolute Geldgier, die darin gipfelte, dass deutsche Banken, ich glaube sie hieß auch so, inserierten: „Lassen Sie Ihr Geld über Nacht arbeiten“; diese Vorstellung, dass man nichts tun muss, und dass das Geld für uns arbeitet, ist eine irrige Vorstellung, weil Arbeit zählt, und deshalb ist die soziale Marktwirtschaft richtig.

Wolfgang Schäuble ist der sozialen Markwirtschaft verpflichtet, weil er mit dem Wort Gemeinwohlorientiertheit noch etwas anfangen kann, und weil er denkt, Wirtschaft habe dem Gemeinwohl zu dienen, und nicht das Gemeinwohl kurzfristigen Wirtschaftsinteressen.

Wolfgang Schäuble ist ein deutscher Patriot und er ist auch ein europäischer Patriot, weil er immer Deutsches und Europäisches, Europäisches und Deutsches so in Zusammenhang bringt, dass dies wirklich, spielt man mit der Medaille – du kriegst ja jetzt auch eine – es sind zwei Seiten einer und derselben Medaille, Adenauer, Kohl und Schäuble stehen für dieses offene Europabild der Deutschen, dass die Dinge zusammen gehören.

Er ist ein multi-level Patriot. Er ist jemand, der mit Victor Hugo sagen könnte – er hat das über die Menschheit gesagt –, dass die Menschheit eine „nation définitive“ wäre. Das sagt er so nicht. Er denkt das über die Menschheit, denke ich, aber er sagt das so nicht über Europa, weil er eigentlich kein Anhänger dieser doch etwas plumpen, oberflächlichen, nicht völlig durchdachten Nicht-Staatstheorie ist, die darin gipfelt, dass man denkt, Europa müsste sich zu den Vereinigten Staaten von Europa entwickeln.

Das denkt er nicht, ich denke das auch nicht, die Menschen wollen das im Übrigen auch nicht, weil die Menschen auch Nähe brauchen, auch Heimat brauchen, auch Land brauchen, auch Stadt brauchen, auch Dorf brauchen, auch Region und Landschaft brauchen.

Aber auch wenn er sich nicht von dem Terminus „Vereinigte Staaten von Europa“ antreiben lässt, so ist er doch davon überzeugt, dass man den Nationalstaat

dadurch überwinden muss, dass man Souveränitäten mit seinem Nachbarn, auch dem entfernten, teilt. Nicht die Vereinigten Staaten von Europa, aber der permanente Versuch, dem Nationalstaat die giftigen Spitzen zu brechen und das Wertvolle der europäischen Nationalstaaten, diesen Patriotismus der sich für andere einsetzt und nicht gegen andere wendet, so zusammenzulegen, dass daraus ein kontinentaler Entwurf wird, ein kontinentaler Fluss, der ruhig in die Zukunft läuft, das ist, was Wolfgang Schäuble möchte.

Er weiß, dass wir Europäer auf dem kleinsten Kontinent leben, und immer weniger zahlreich werden. Politik, das ist das „mixtum compositum“ aus Geografie und Demografie.

Am Anfang des 20. Jahrhunderts hat es 20% Europäer weltweit gegeben. Am Anfang dieses Jahrhunderts waren wir noch 11%. Mitte des Jahrhunderts werden es noch 7% Europäer geben, und am Ende des Jahrhunderts, nicht alle von uns werden das erleben, werden es von 10 Milliarden Menschen noch 4% Europäer geben.

Man muss verrückt sein, um sich angesichts dieser demografischen Realität, die wir nicht verändern können, um angesichts dieser demografischen Realität sich vorstellen zu wollen, jetzt wäre die große Stunde der Nationalstaaten gekommen. Nein! Jetzt ist die große Stunde Europas gekommen. Nationen sind wichtig, sind keine provisorische Erfindung der Geschichte, sie sind auf Dauer angelegt. Staaten dienen den Nationen, die sie organisatorisch und administrativ abdecken. Aber mit dem Nationalstaat allein ist kein Staat im 21. Jahrhundert zu machen. Nur mit Europa können wir noch Staat machen und Zukunft machen. Und deshalb brauchen wir, wie Wolfgang Schäuble immer sagt, auch mehr Europa, und eben nicht weniger Europa.

Und dieses Nicht-mehr-blind-vertrauen-wollen in den Nationalstaat wird besonders deutlich bei dem was wir beide, gemeinsam mit vielen anderen, gemeinsam betreiben und antreiben, nämlich die europäische Wirtschafts- und Währungsunion, über die ich nicht reden werde, weil jeder denkt, ich würde jetzt nur über den Euro reden. Ich rede so viel über den Euro, dass ich froh bin, wenn ich an Christi Himmelfahrt nicht auch noch über den Euro reden muss.

Und sich in freier Rede zum Euro zu äußern, ist auch nicht ungefährlich. Ich habe da meine Erfahrung gemacht, und ich möchte nicht, dass sie sie heute Morgen teilen.

Insofern wollte ich nur sagen, dass das aber, diese europäische Wirtschafts- und Währungsunion, dieser Euro, ein Herzensanliegen von Wolfgang Schäuble ist. Und er setzt sich da ein, er schindet sich, er bemüht sich, er kämpft für diese einheitliche europäische Währung. Weil er weiß, dass der Euro die eigentliche Antwort auf die Globalisierung im 21. Jahrhundert ist.

Weil er weiß, dass wenn wir den Euro nicht mehr haben würden, wenn wir also das Wertvollste aufgeben würden, was wir in Europa zustande gebracht haben – es war nicht unser Verdienst, das ist der Langzeitverdienst der Kriegsgeneration, die nach dem Zweiten Weltkrieg gesagt hat, das machen wir nie wieder, wir machen jetzt nicht noch einmal die Fehler der Vergangenheit –, dies ist unserer Generation jetzt unter der Form der europäischen Einheitswährung, des Euros, anvertraut. Und wir sollten darauf achten, dass wir uns des anvertrauten Erbes und der Lebensleistung vieler Millionen Europäer, die darin zusammenläuft, auch gerecht werden.

Und deshalb hat Wolfgang Schäuble Recht, wenn er für den Euro kämpft, aber für den ganzen Euro. Und dazu gehört, dass die Solidarität der einen nur dann in Anspruch genommen werden kann, wenn die Solidität der anderen sich auch so äußert, dass man aus Solidität und Solidarität den Stoff machen kann, aus dem das zukünftige Europa und auch die einheitliche Währung besteht.

Der Euro ist für Wolfgang Schäuble kein ökonomisches Konstrukt, keine geldpolitische Vereinfachung. Nein, es ist ein politisches Projekt.

Ich denke, und ich weiß, dass er auch so denkt, der Euro ist Friedenspolitik mit anderen Mitteln in einer unruhigen und unsicheren Zeit. Und deshalb sollten wir uns vor denen hüten, die mit schnellen Vorgaben und schnellen Ideen immer so fix und fertige Konzepte vorlegen, wie man das eigentlich machen müsste. Griechenland raus, die anderen rein, Griechenland-Pause, Deutschland ist der Zahlmeister Europas, die einzig Vernünftigen der Welt – all dies stimmt nur in Teilen.

Die, die Europa mit fixen Ideen führen wollen, die werden Europa fix und fertig machen, weil sie nicht auf die Würde anderer Menschen in anderen Staaten und in anderen Nationen achten.

Wolfgang Schäuble ist jemand, der, weil er Überzeugungen hat, und weil er Verantwortung übernommen hat, und immer wieder tagtäglich, sowohl als Bundesfinanzminister als auch als Euro-Finanzminister, sich nie hat aus der Bahn werfen lassen, nicht politisch.

Er weiß, dass die politische Union die Euro-Schaffung hätte begleiten müssen, kennt aber auch sehr genau, und erklärt sie oft, die Gründe wieso und weshalb es Anfang der 1990er Jahre nicht möglich war, in die politische Union so einzutreten, dass der Euro Politisches und Monetäres so zu einer Einheit zusammengeführt hätte, dass sie besser funktionieren würde. Das war Anfang der 1990er Jahre nicht möglich.

Aber weil er um die Schwächen weiß und weil er die Fragilitäten der europäischen Einigung, und auch der monetären Dimension derselben, sehr gut kennt, setzt er sich ja unverdrossen, jugendlich frisch für immer mehr Europa ein.

Er hält es eigentlich mit Hölderlin, der gesagt hat: „Wo aber Gefahr ist, wächst das Rettende auch." Und weil es in Europa so ist, dass alles in Gefahr ist, muss man das Rettende, das heranwächst, auch sehen. Man muss den Mantel Gottes nie loslassen, man muss ihn immer wieder fassen, weil an dem Tag, wo wir ihn loslassen, haben wir den Rettungsanker verloren. Und der Rettungsanker, das ist eben mehr Europa.

Nicht irgendein Europa, nicht ein enthusiastisches Hurra-Europäertum – interessiert keinen Menschen –, sondern das Notwendige, das in Europa in gemeinsamer Anstrengung geleistet werden muss, das müssen wir auch in gemeinsamer Anstrengung auf den Weg bringen. Und deshalb müssen wir auch die europäischen Institutionen besser achten, wenn es um die Methoden der Zukunftsfabrikation geht.

Er lässt sich nicht aus der Bahn werfen, auch nicht privat. Nach dem schrecklichen Attentat vom 12. Oktober 1990 hat Wolfgang der Republik und der Welt vorgeführt, wie man souverän mit Behinderung umgeht. Er mag es nicht, wenn man darüber redet, ich rede trotzdem darüber, werde dafür nachher auch Schelte kriegen.

Wolfgang Schäuble ist ein Beispiel und eine Hoffnung für viele Menschen. Und über seine Behinderung sagt er, und das ist die Art und Weise, wie er mit diesem Schicksal umgeht: „Ich denke", sagte er in einem Zeitungsgespräch, ich glaube mit der TAZ, vor ein paar Monaten, Wochen oder Jahren, „Ich denke, alle Menschen sind behindert. Wir Behinderten haben den Vorzug, dass wir es auch wissen." Du bist ein Beispiel!

Vieles ist fragil. Nicht nur der Mensch selbst, sondern auch der Kontinent. Und deshalb, weil alles so fragil ist, weil alles zerbrechlich bleibt, weil man immer wieder jeden Tag neu anfangen muss, dürfen wir auch nicht mutlos in die Zukunft schauen.

Wir sind, Wolfgang, du, ich, einige andere, viele hier, wir sind ja Europaveteranen, Dinosaurier, alte Tanker. Aber wir sind ja die eigentlich Frischen. Wir sind ja die postpubertären Großsäuglinge, die die europäische Zukunft herbeiführen. Wir sind doch die Schnellboote, wir wissen, wie man so schnell wie möglich in Richtung Zukunft fährt. Wir sind Stürmer und Dränger, wir sind Überzeugungstäter, nicht Täter im Sinne schlimmen Tuns, sondern im Sinne der Zukunftsskulptur, die Europa in meinen Augen bleibt.

Wolfgang Schäuble hat Politik einmal definiert als die Tätigkeit, die darin besteht, Situationen zu bewältigen und die Dinge in eine Richtung zu bringen.

Du hast, Wolfgang, viele Situationen bewältigt, privat und politisch, und die Dinge sehr oft in die Richtung gebracht, in die richtige Richtung, in die europäische Richtung.

Du bist, mein lieber Freund, ein würdiger Karlspreis-Träger.

Discours de Mars Di Bartolomeo à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la santé à Genève

22 mai 2012

Monsieur le Président,
Madame la Directrice générale,
Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs les Délégués,

Si la santé est un droit pour chacun, nous savons tous que pour une grande partie de la population mondiale, ce droit reste actuellement un rêve. La dimension globale des questions liées à la santé exige donc que tous les États du monde doivent conjuguer leurs efforts vers un même but. La couverture universelle est sûrement un

des défis qui a besoin de la solidarité internationale pour avoir une chance de réussir.

J'aimerais remercier Madame Chan d'avoir remis la couverture universelle à l'ordre du jour de cette assemblée, car la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement relatifs à la santé passera par l'atteinte de cet objectif.

Le rapport sur «la santé dans le monde de 2010» révèle que plus d'un milliard de personnes n'ont pas accès aux services de santé dont ils ont besoin et que chaque année 100 millions de personnes sombrent dans la pauvreté, parce qu'elles doivent payer ces services de leur poche. D'après l'Organisation internationale du travail, seule une personne sur cinq dans le monde bénéficie d'une protection de Sécurité sociale complète, qui inclut également la garantie du salaire perdu en cas de maladie.

J'aimerais insister à cette occasion sur le fait que l'accessibilité de tout un chacun à des soins de qualité sans distinction de sa situation sociale n'est pas un problème qui se limite aux pays en développement et qui sont en train de construire leurs systèmes de soins.

C'est une priorité qui doit aussi préoccuper les pays dits riches.

Ce but passe par des systèmes de financement basés sur la solidarité. Or, certains pays remettent en cause ce principe de solidarité et aimeraient le remplacer par le principe du chacun pour soi.

À mes yeux, ce serait une erreur monumentale, à éviter à tout prix.

En effet, il faudrait au contraire renforcer ce principe et s'en inspirer lors de la mise en place de systèmes de santé. Il est un fait que les pays qui disposent de systèmes de Sécurité sociale solidaires ont mieux su éviter des fractures sociales par ces temps de crise.

Le Luxembourg, pour sa part, fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à assurer le droit à la santé à ceux qui n'en bénéficient pas encore. La santé reste une priorité pour le gouvernement luxembourgeois, qui a consacré en 2010 plus de 10% de son aide publique au développement à des actions de santé à travers le monde. Avec un pourcentage de 0,97% de son revenu national brut en 2011, le Luxembourg s'engage depuis des années comme partenaire et donateur fiable, en essayant de contribuer au renforcement des systèmes de santé dans ses pays partenaires. Nous continuerons à soutenir la volonté de l'Union européenne de renforcer l'efficacité de l'action européenne, afin de mieux aider les pays en développement à atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement relatifs à la santé.

La crise financière et économique, que beaucoup de pays au monde doivent affronter, oblige les États à rechercher des solutions novatrices pour maintenir leur système viable économiquement.

Au Luxembourg aussi, afin de préserver notre système de santé basé sur la solidarité nationale, l'équité, l'accessibilité et la qualité de l'offre, nous avons récemment entamé une réforme axée sur une utilisation plus efficiente des ressources disponibles.

Il faut rester vigilant à ce que la crise économique actuelle ne sacrifie ou ne déstabilise la protection sociale.

D'ailleurs, en ma qualité également de ministre de la Sécurité sociale, je saisis l'occasion qui m'est donnée pour appuyer le projet de recommandation concernant les socles de protection sociale, qui figurera à l'ordre du jour de la prochaine Conférence internationale du travail. Il s'agit d'un outil important pour prévenir la pauvreté, les inégalités, l'exclusion sociale et l'insécurité sociale. Le Luxembourg est disposé à contribuer activement à l'élaboration d'une telle recommandation.

Mesdames, Messieurs,

Nous abordons la dernière ligne droite vers la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement. Nous invitons l'OMS à mobiliser les énergies de tous dans la perspective de l'échéance de 2015, y compris en vue de la réunion de haut niveau prévue à New York en 2013. En même temps, notre organisation, nous tous, devons nous préparer pour la stratégie de développement des Nations unies à mettre en place après 2015, en particulier dans le domaine de la santé. Les travaux de la conférence de Rio+20 pourraient également contribuer à cette même stratégie.

Mesdames, Messieurs,

Nous avons besoin, le monde a besoin d'une Organisation mondiale de la santé efficace et capable d'assumer le rôle de leadership et de supervision dans le domaine de la santé.

La volonté d'instaurer une couverture universelle est résolument une tâche qui incombe à l'OMS. Nous

devons tous soutenir ses efforts à aider tous les pays à renforcer leurs systèmes de santé, en avançant dans l'installation d'une couverture universelle. Madame la Directrice, chère Dr Chan, je vous assure que le Luxembourg vous soutiendra durablement dans cette démarche.

Je vous remercie de votre attention.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion du Forum des partenaires de l'Alliance des civilisations à Istanbul

31 mai 2012

Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

Let me first thank our host, HE the Prime Minister of Turkey, Mr. Erdogan, as well as Secretary-General Ban Ki-moon for co-chairing this first ever Partners Forum for the Alliance of Civilizations here in the beautiful city of Istanbul, at the crossroads of so many influential civilizations. Globalization, together with the economic crisis and its worldwide consequences as well as the political change happening in some parts of the world may have a negative impact on the global conversation that we try to promote. Divided societies, fear of the other, intolerance and xenophobia seem to be rising. That is why it is indispensable that we work hard to counter these phenomena.

Recent events in the Eastern Mediterranean offer a dramatic illustration of the need to spare no effort in order to foster dialogue. We, as Alliance, must help ensure that the peoples' longing for freedom, dignity, democracy and social justice is met through inclusive and interactive political processes instead of brutal repression. As stated in the Alliance's Implementation Plan, the mission of the Alliance is more valid and opportune than ever. The initiative to gather the friends of the Alliance around the objectives of strengthening its financial basis by ensuring a better predictability and diversifying the range of donors as well as improving its governance structure is thus very timely.

Since its inception in 2005, and under the dynamic leadership of President Sampaio, the Alliance has indeed accomplished a lot in its four areas of activity. In order to pursue this important work of mobilizing political actors as well as civil society and also private partners all over the world to improve cross-cultural understanding, it needs a more sustained financial grounding as well as a reinforced governance structure.

Luxembourg has been a strong supporter of the AOC since the beginning. I personally took part in all annual meetings of the Global Forum and in the Group of Friends meetings held in the margins of the ministerial week of the UN General Assembly in New York. I look forward to the Vienna Forum in February next year. My government has organized, together with the Council of Europe last November, the "2011 exchange on the religious dimension of the intercultural dialogue". This exchange was extremely fruitful. It brought together representatives of the main religious communities, the media and representatives of non-religious organizations to discuss the role of the media in fostering intercultural dialogue, tolerance and mutual understanding. Such events help building bridges and overcome divides. In sync with its political commitment to the Alliance, Luxembourg has made financial contributions to the AOC on a regular basis, with yearly contributions of 50,000 euro. If you allow me to use this opportunity to anticipate on the pledging part of this meeting, let me state Luxembourg's intention to pursue this financial effort and we will contribute 50,000 euro in 2012 and 75,000 euro in 2013 to the UNAOC Trust Fund.

If the UNAOC succeeds to become part of the list of ODA-eligible organizations established by the OECD, which I sincerely hope, we would also be happy to look into the possibility of substantially funding a number of specific developmentally focused activities of the Alliance. As some of you may know, Luxembourg has a very active development cooperation policy and is one of the very few countries in the world that invest more than 1% of their Gross National Income in official development assistance (ODA). We are determined to maintain this effort, especially in these times of crisis.

I do welcome the newly proposed governance structure which should allow all the stakeholders involved within the Alliance to take a greater ownership and allow the now quite diversified categories of supporters and donors to make their respective inputs, but also to receive an appropriate feedback. Let me conclude by assuring you of Luxembourg's unwavering support to the objectives and activities of the Alliance of Civilizations. These objectives and activities are more relevant today

than ever before, at a time of great promise and equally great challenge to the dialogue among civilizations.

Thank you for your attention.

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la conférence sur la Somalie à Istanbul

1er juin 2012

Permettez-moi tout d'abord de saluer les avancées majeures qui ont été enregistrées ces derniers mois en Somalie, tant sur le plan politique que sur le plan sécuritaire. Cette amélioration de la situation est une source d'espoir incontestable.

La Somalie se trouve sur le bon chemin, celui de la stabilisation. Mais la tâche n'est pas aisée et le temps est compté. Il ne reste que trois mois d'ici la fin de la transition. Ce n'est qu'avec la participation active de tous les Somaliens qu'il sera possible de progresser sur la voie de la stabilisation politique durable de la Somalie. La responsabilité pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une solution politique incombe avant tout aux Somaliens.

Depuis notre réunion à Londres, des progrès ont été enregistrés et j'ai confiance que vous allez désormais redoubler d'efforts pour honorer vos engagements.

Il ne s'agit pas de faire preuve d'un optimisme naïf. D'ici la fin de la période de transition, les défis sont nombreux pour les dirigeants somaliens. Il faut mener un processus inclusif et représentatif, permettant de doter le pays des institutions politiques jetant les bases d'un État viable à long terme, notamment une constitution, un parlement et un président. Nous savons tous que la progression du processus politique est indispensable pour que la situation s'améliore durablement sur le long terme. Elle seule permettra d'assurer la pérennité des progrès réalisés en termes de sécurité et de développement. Il importe en particulier que les nouvelles institutions soient légitimes, stables et représentatives, et que l'on jette les bases en Somalie d'un État de droit, basé sur le respect de la règle de droit et des principes de bonne gouvernance.

Les 90 prochains jours sont cruciaux pour l'avenir de la Somalie et de la Corne de l'Afrique. Il est essentiel que toutes les parties somaliennes mettent à profit ces 90 jours pour mener la transition à son terme et pour penser l'après-transition. J'ai confiance que la communauté internationale mettra tout en œuvre pour que les Somaliens puissent bénéficier des dividendes de la paix, une fois que la transition aura été couronnée de succès.

La sécurisation de la Somalie nécessite que, à terme, la Somalie soit en mesure d'assurer sa propre sécurité, que ce soit sur terre ou dans ses eaux territoriales. Il est donc primordial d'aider la Somalie à se doter des capacités – qu'il s'agisse de capacités sécuritaires, mais également judiciaires et pénitentiaires – qui lui permettront à terme d'assurer sa propre sécurité. Il est par exemple important de former les forces de sécurité somaliennes, comme le fait l'UE dans le cadre de sa mission de formation (EUTM Somalia) à laquelle le Luxembourg a participé. Il est tout aussi important de créer à terme des capacités maritimes en Somalie, mais aussi dans toute la région. Dans ce contexte, je ne peux que me réjouir de la décision prise au niveau de l'UE de mettre en place une nouvelle mission visant à renforcer les capacités maritimes des pays de la région.

La tenue de cette conférence aujourd'hui à Istanbul, trois mois après celle de Londres, est l'illustration parfaite du fait que la communauté internationale prête une attention toute particulière à la Somalie et souhaite véritablement l'aider. Il appartient à tous les acteurs somaliens de prouver qu'ils sont prêts à saisir l'opportunité historique de changer enfin durablement et pour le meilleur la situation en Somalie. Je crois sincèrement que la volonté politique est l'élément-clé qui permettra de saisir l'opportunité historique de stabiliser le pays, et donc toute la région. Dans ce contexte, je ne peux que m'associer à la mise en garde adressée à ceux qui veulent bloquer ou ruiner les progrès en cours.

L'impulsion politique est essentielle. Elle sera d'autant plus couronnée de succès qu'elle sera complétée par une approche globale, combinant les aspects sécurité et développement, dont nous savons tous qu'ils se renforcent mutuellement et sont indispensables l'un pour l'autre. Les volets politique, sécurité et développement sont intimement liés. Pour que les volets sécurité et développement soient viables sur le long terme, la volonté politique est indispensable. Permettez-moi de saluer ici tout particulièrement l'approche globale mise en place au niveau de l'UE, notamment par le biais de l'adoption l'année dernière d'une stratégie de l'UE pour la Corne de l'Afrique et la nomination en début d'année

d'un représentant spécial de l'UE pour la Corne de l'Afrique. Je suis confiant qu'en mobilisant de façon stratégique toute la panoplie d'instruments dont elle dispose, l'UE pourra intensifier son action en vue de contribuer de manière déterminante à la stabilisation de la Somalie.

Pour conclure, permettez-moi de vous assurer ici que le Luxembourg continuera, dans la droite ligne de ce qu'il a fait jusqu'à présent, de soutenir la Somalie sur la voie de la stabilisation, que ce soit sur le plan politique, sécuritaire ou humanitaire. Je suis fier de confirmer ici que nous poursuivons nos efforts en matière de lutte contre la piraterie, notamment en mettant à disposition de l'opération maritime de l'UE (EU Navfor Atalanta) deux avions de reconnaissance maritime et que nous continuons à faire preuve de générosité en matière humanitaire. Nous sommes également prêts à étudier toute autre possibilité de soutien à la Somalie.

Discours de Nicolas Schmit à l'occasion de la 101e session de la Conférence internationale du travail à Genève

11 juin 2012

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Excellences,
Chers représentants,

Cette Conférence internationale du travail a lieu à un moment particulier. La crise frappe l'Europe et plonge l'économie mondiale dans l'incertitude. Le chômage y est en hausse et ce sont avant tout les jeunes qui en souffrent. Je ne peux donc qu'exprimer toute ma satisfaction que l'emploi des jeunes figure comme un des points prioritaires à l'ordre du jour de notre conférence.

Cela me fournit l'occasion de remercier le directeur général Juan Somavia pour l'action qu'il a menée à la tête de cette organisation, dont vous avez renforcé le profil et la place dans les différentes enceintes internationales. Vous n'avez cessé de mettre en évidence la valeur du travail, le concept du travail décent et l'importance des politiques sociales comme réponse à la crise que nous traversons. Votre engagement en faveur de ces 75 millions de jeunes sans emploi, sans perspective, souvent sans espoir, ayant le sentiment qu'ils ont été oubliés par nos sociétés, force toute notre admiration.

En tant que ministre du Travail d'un pays de l'Union européenne, je plaide avec d'autres pour que dans l'Union européenne, l'emploi des jeunes devienne une vraie priorité, que chaque jeune sans emploi obtienne une garantie de se voir proposer dans les quatre mois un emploi, une formation ou l'accès à un programme de qualification. Cette «Garantie Jeunes», que certains pays européens ont introduite avec succès, doit être généralisée dans l'Union européenne et bien au-delà. Aucun responsable politique, aucun chef d'entreprise ne peut rester insensible à l'idée d'une génération perdue. Ce serait accepter que des vies soient brisées, des talents gâchés. Et pourtant, nous avons besoin de ce capital humain pour assurer le développement de nos économies. La majorité des jeunes au chômage sont peu qualifiés. L'éducation, la formation et l'apprentissage doivent être promus et bénéficier de fonds supplémentaires.

Il se trouve également que la précarité est devenue le lot d'un nombre croissant de jeunes qui aspirent à un emploi stable afin de construire leur vie. Trop souvent, les politiques de réforme structurelle entraînent encore davantage de précarité. Elles ne répondent pas aux aspirations d'une jeunesse qui exprime son désarroi et réclame plus de justice, comme cela a été aussi le cas lors de la récente conférence organisée par l'OIT.

Je partage entièrement ce que le directeur général a dit lors de l'ouverture de cette conférence – qu'il ne peut être question pour la politique de vouloir inspirer confiance aux seuls marchés financiers, tout en perdant la confiance des citoyens et tout particulièrement des jeunes. Les politiques d'austérité ne sortiront pas l'Europe de la crise financière qui s'est transformée dans les pays les plus affectés en vraie crise sociale. Elles risquent de plonger tout un continent dans une récession, voire une dépression qui mène des millions d'hommes et de femmes au désespoir avec des conséquences politiques dangereuses. Il aurait été nécessaire de prendre en compte pleinement les conséquences sociales et l'impact désastreux sur l'activité économique et l'emploi des politiques de consolidation trop brutales. Les calendriers d'assainissement imposés aux pays ne l'ont pas fait. Il est donc urgent de changer de cap, tout en réduisant le poids de la dette. Il faut davantage de solidarité, notamment pour la création

d'euro-obligations, ainsi que des politiques encourageant l'investissement et soutenant ainsi la croissance et la création d'emplois. L'innovation écologique peut, à cet égard, être un gisement d'emplois nouveaux.

Dans ce contexte de crise, il est important que cette Conférence adopte la recommandation en matière de socle de protection sociale. Le Luxembourg est honoré de pouvoir exercer de nouveau, en la personne de l'ambassadeur Feyder, la présidence de cette commission. Cette recommandation a une signification politique éminente. Il n'est pas acceptable que jusqu'à 10 millions d'enfants meurent chaque année dans les pays en développement parce qu'ils n'ont pas accès à des soins de santé. Il est de même inacceptable de voir dans des pays développés, surtout ceux confrontés à la crise de la dette, les droits sociaux dont bénéficient les catégories sociales les plus vulnérables être remis en cause.

Je voudrais également féliciter le nouveau directeur général pour son élection. Nous avons besoin de votre expérience, de votre engagement et de votre connaissance profonde du monde du travail. Il vous appartient de mettre en place un système assurant une meilleure mise en œuvre des nombreuses conventions trop souvent restées lettre morte. Nous vous faisons confiance pour poursuivre le rôle actif que l'OIT doit jouer dans la gouvernance mondiale pour défendre les valeurs sociales et la justice. Nous sommes convaincus que vous continuerez à promouvoir le dialogue social qui est un des biens les plus chers de notre organisation qu'il s'agit de propager, car il est essentiel au bon fonctionnement de nos économies, mais aussi de nos démocraties.

Finalement, je me réjouis tout particulièrement de la présence à cette conférence de Madame Aung San Suu Kyi. L'OIT, depuis longtemps, s'est engagée pour la démocratie au Myanmar. Un pas important a été franchi en ce sens. Notre organisation doit rester à la pointe du combat pour les libertés démocratiques et les droits sociaux.

Message de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la fête nationale 2012

22 juin 2012

Dir Dammen an Dir Hären,

Gudden Owend,

Eisen Nationalfeierdag fällt an d'Mëtt vum Joer. Iwwer de Verlaf vun dësem Joer wësse mer scho munches, mir hu scho vill gesinn a Villes zesummen erlieft, heiheem an dobaussen. Mä vun deem, wat nach op äis duer kënnt, wësse mer nach net alles. Awer mer mussen äis op dat virbereeden, wat komme kann.

D'Situatioun a Griicheland a ronderëm Griicheland huet sech nach ëmmer net berouegt. Si huet sech zwar no de Wahlen zu Athen entspaant, mä definitiv Entwarnung kann een nach net ginn. D'Gefor, datt sech d'Griicheland-Kris op aner Länner vun der Eurozon ausbreet an e kontinentale Flächebrand ausléist, ass – trotz intensivster Ustrengungen – nach net endgülteg gebannt. Mä trotz der Komplexitéit, déi eis Eurolag auszeechent, ass eppes kloer: Eis Erspuernisser si sécher, dorop kënnt Dir lech verloossen.

D'lescht Joer ëm dës Zäit hu mer vill Hoffnunge mam sougenannten Arabesche Fréijoer a Verbindung bruecht. An elo? D'Hoffnunge sinn hallef dout, d'demokratesch Entwécklung leeft net ganz riicht, heiansdo bleift se stiechen, heiansdo dréit se sech esouguer stéckerchesweis zréck. Dat, wat op der anerer Säit vum afro-europäesche Mëttelmier geschitt – besonnesch a Syrien –, bleift eng grouss Suerg fir jiddwereen dee global denkt.

Globaalt Denken ass och an der Klimapolitik ugesot. Et huet een awer heiansdo den Androck, wéi wann d'international Gemeinschaft hir Klima-Efforte géing no ënnen ofbéien. Mir hunn äis esou an der Bekämpfung vun der Wirtschaftskris verfaangen, datt mer d'Gefor lafen, déi Froen, déi soss nach vital zukunftsbestëmmend sinn, um Altoer vun eise kuerzfristege Preoccupatiounen z'afferen. De Klimaschutz muss een zréck an den Zentrum vun der Politik huelen. An der Welt an och heiheem. Et geet ëm d'Liewensméiglechkeete vun den nächste Generatiounen.

Heiheem musse mer äis ëm d'Gesondheet vun eise Staatsfinanze bekëmmeren. E klengt Land muss sech grouss finanziell a budgetär Problemer esouwäit wéi

méiglech vum Pelz halen. Dat gëtt mat Konsequenz an Determinatioun an den nächste Méint versicht. Dat kann zu Konflikter mat den organiséierten Intressevertrieder, mat de Sozialpartner féieren. Mä mir mussen dem rigide Strukturkonservatismus, dee mer heiansdo hunn, innovativen Zukunftsäifer entgéintstellen, dee couragéiert op mar kuckt an net op der Plaz vun haut am Krees trëppelt.

Wa mer wëlle bleiwe wat mer sinn, da musse mer bereet sinn, äis a Moossen z'änneren. Äis änneren heescht net, all nei Moud matzemaachen; äis änneren heescht net, dass mer äis total verännere mussen. Et heescht soss näischt, wéi d'Liewenschancë vun deenen, déi no äis kommen, am A ze behalen.

E Land, dat ass de geuerdnete Wiessel vun enger Generatioun zur anerer. An dat, wat fir d'Land wouer ass, ass selbstverständlech och wouer fir deen, deen un der Spëtzt vum Land steet – de Grand-Duc – an iwwert hien eraus d'groussherzoglech Famill. Mat Freed hu mer héieren, datt den Ierfgroussherzog Guillaume sech am Hierscht bestuede wäert. Seng Hochzäit ass an éischter Linn eng Saach, déi säi perséinlecht Gléck ugeet. A mir wënschen haut schonn dem Prënz Guillaume a senger zukünfteger Fra all Gléck vun der Welt. Mä dës Hochzäit ass net nëmmen hiert Fest. Et ass och eist Fest, well dee Mariage steet fir d'Continuitéit vun eiser Dynastie, déi eisem Land esou grouss Déngschter leescht. Eisen Nationalfeierdag ass den offizielle Gebuertsdag vum Grand-Duc. Dofir gëllt him – an der Fassong wéi e seng Aarbecht mécht – haut eise besonnesche Respekt.

À ceux qui sont venus de plus loin pour partager notre vie – qui est aussi la leur –, je voudrais dire qu'ils sont les bienvenus au Grand-Duché, parce qu'ils l'enrichissent par leur savoir-faire, par leur travail, par leur culture. Que tous ceux qui me regardent et m'écoutent au-delà de nos frontières sachent que nous voulons vivre avec eux en bonne entente, au service d'une même cause européenne qui constitue l'intersection de nos volontés et de nos espoirs.

Iech alleguer wënschen ech e schéinen Nationalfeierdag.

Vive de Grand-Duc an d'Grande-Duchesse!

Vive eis groussherzoglech Famill!

Vive eist Land!

Janvier

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden détaillent la contribution du Luxembourg au renforcement des assises financières du FMI
3 janvier 2012 *258*

Jean-Claude Juncker à la réception de nouvel an pour la presse: «Il faut continuer à promouvoir et défendre les valeurs cardinales»
4 janvier 2012 *284*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la réception de nouvel an pour la presse
4 janvier 2012 *307*

Mars Di Bartolomeo et Marie-Josée Jacobs annoncent le détail des modalités du remboursement à hauteur de 80% de la pilule aux femmes de moins de 25 ans
5 janvier 2012 *278*

Visite du Centre Pompidou-Metz
9 janvier 2012 *226*

Entrevue de Romain Schneider avec une délégation du Comité olympique et sportif luxembourgeois
10 janvier 2012 *295*

Jean-Claude Juncker détaille la position du gouvernement sur l'accord international visant à renforcer la gouvernance économique dans l'Union européenne
11 janvier 2012 *158*

Luc Frieden fournit des détails sur la restructuration de Dexia et la transaction de la BIL
11 janvier 2012 *259*

Implantation d'une nouvelle entreprise, Pains et traditions, à Hautcharage
17 janvier 2012 *249*

Visite de travail du Premier ministre belge, Elio Di Rupo
18-19 janvier 2012 *95*

Présentation de deux projets de fonds d'investissement dans l'avenir de l'économie luxembourgeoise
19 janvier 2012 *260*

François Biltgen reçoit les représentants de l'Académie internationale de lutte contre la corruption
19 janvier 2012 *277*

Luc Frieden présente la situation des finances publiques
20 janvier 2012 *264*

Romain Schneider au 4e sommet de Berlin des ministres de l'Agriculture
21 janvier 2012 *216*

Mission économique en Israël
21-25 janvier 2012 *233*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Bruxelles
23 janvier 2012 *158*

Romain Schneider au Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles
23 janvier 2012 *160*

Première mission de la plateforme emergency.lu au Sud Soudan
23 janvier 2012 *219*

Aide financière de l'État pour études supérieures: rencontre de François Biltgen avec la commissaire européenne Androulla Vassiliou
23 janvier 2012 *238*

Présentation du projet Fit4Commerce
23 janvier 2012 *297*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin»
23-24 janvier 2012 *162*

Assermentation par Jean-Claude Juncker de la nouvelle médiatrice du Luxembourg, Lydie Err
25 janvier 2012 *252*

Jean Asselborn à la réunion ministérielle de l'Union africaine à Addis-Abeba
25-26 janvier 2012 *202*

Discours de Jean Asselborn à la session d'ouverture de la réunion ministérielle de l'Union africaine à Addis-Abeba
26 janvier 2012 *309*

Jean-Claude Juncker détaille la position du gouvernement sur le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire
26 janvier 2012 *164*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la déclaration sur le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire
26 janvier 2012 *311*

Adoption de la modulation de l'indexation automatique des salaires à la Chambre des députés
26 janvier 2012 *281*

Nicolas Schmit, Jean-Marie Halsdorf et François Biltgen au Conseil informel «Justice et affaires intérieures» à Copenhague
26-27 janvier 2012 *165*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales» à Bruxelles
27 janvier 2012 *166*

Luc Frieden et Claude Wiseler en déplacement au Qatar et à Dubaï
28-31 janvier 2012 *125*

Jean-Claude Juncker au Conseil européen informel à Bruxelles
30 janvier 2012 *32*

Assermentation d'Étienne Schneider comme nouveau ministre de l'Économie et du Commerce extérieur
31 janvier 2012 *36*

Entrevue de Jean Asselborn avec le haut représentant de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko
31 janvier 2012 *96*

Nicolas Schmit dresse le bilan 2011 en matière d'asile et d'immigration
31 janvier 2012 *274*

Rencontre entre Marie-Josée Jacobs et le Conseil supérieur des personnes handicapées
31 janvier 2012 *279*

Février

Visite de travail du ministre de la Défense du royaume de Belgique, Pieter De Crem
1er février 2012 *96*

François Biltgen au Conseil «Compétitivité» à Copenhague: «Horizon 2020», développer l'excellence des jeunes chercheurs
1er février 2012 *166*

Entrevue de Jean Asselborn avec les ambassadeurs et représentants de l'ASEAN au château de Senningen
1er février 2012 *203*

Jean-Claude Juncker orateur à la matinée d'études InterLycées à l'Athénée de Luxembourg
2 février 2012 *153*

Présentation de la réforme du système de pension
2 février 2012 *291*

Jean-Marie Halsdorf à la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN à Bruxelles et à la 48e Conférence de Munich sur la sécurité
2-3 février 2012 *38*

Inauguration du souterrain en gare de Mersch et du nouveau campus de Mersch
3 février 2012 *40*

Jean Asselborn à la célébration de l'entrée en vigueur du nouveau traité Benelux
3 février 2012 *205*

Discours de Luc Frieden à l'occasion de la Journée de l'ingénieur
4 février 2012 *315*

Jean Asselborn rencontre le président de l'Assemblée générale des Nations unies, Nassir Abdulaziz Al-Nasser
6-7 février 2012 *205*

Passage de l'enseignement fondamental à l'enseignement secondaire et secondaire technique: la procédure d'orientation à partir de 2012/2013
7 février 2012 *42*

Visite de travail de Marie-Josée Jacobs en Israël et dans les territoires palestiniens occupés
7-9 février 2012 *44*

Visite de la ministre-présidente de la Sarre, Annegret Kramp-Karrenbauer
8 février 2012 *97*

Visite de travail du vice-ministre des Affaires étrangères de la République populaire de Chine, Zhang Zhijun
9 février 2012 *98*

Visite de travail du Vice-Premier ministre, ministre belge des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes, Didier Reynders
9 février 2012 *100*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden à la réunion extraordinaire de l'Eurogroupe
9 février 2012 *167*

Entrevue de Jean Asselborn avec le groupe des ambassadeurs africains
10 février 2012 *206*

Visite du rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter
13 février 2012 *101*

Visite de travail de Luc Frieden à Washington
13-15 février 2012 *46*

Visite de travail de Jean Asselborn à Singapour et au Myanmar
13-16 février 2012 *50*

François Biltgen en visite de travail à Berlin
14 février 2012 *125*

Conseil «Énergie»: Étienne Schneider plaide pour une réelle accélération des efforts en matière d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique
14 février 2012 *168*

Marie-Josée Jacobs procède à la signature de cinq accords-cadres de coopération avec des ONG
14 février 2012 *221*

Françoise Hetto-Gaasch présente la nouvelle étude «Les femmes et les hommes dans la prise de décision économique en 2011»
15 février 2012 *245*

Jean-Claude Juncker reçoit le président du Conseil général de la Moselle, Patrick Weiten
16 février 2012 *102*

Inauguration du parc éolien à Binsfeld
16 février 2012 *231*

Visite de travail de la présidente du Partenariat mondial pour l'éducation, Carol Bellamy
17 février 2012 *103*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden à la réunion de l'Eurogroupe à Bruxelles
20-21 février 2012 *169*

Étienne Schneider présente Sodrugestvo Group, qui transfère son siège du Danemark au Luxembourg
21 février 2012 *250*

Marie-Josée Jacobs à la 35e session du Conseil des gouverneurs du Fonds international de développement agricole
22-23 février 2012 *222*

Jean Asselborn à la conférence sur la Somalie à Londres
23 février 2012 *207*

Jean Asselborn à la conférence des Amis du peuple syrien à Tunis
24 février 2012 *209*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Bruxelles
27 février 2012 *171*

Françoise Hetto-Gaasch aux Nations unies pour la 56e session de la Commission de la condition de la femme
27-29 février 2012 *246*

Plan d'action national pour la promotion de l'agriculture biologique: bilan après trois ans
28 février 2012 *217*

Visite de travail de Jean Asselborn en Tunisie
28-29 février 2012 *126*

Première réunion des gouvernements du Luxembourg et de la Communauté germanophone de Belgique
29 février 2012 *128*

Visite du Centre de recherche en création Universiapolis et de l'université privée ISIAM à Agadir
29 février 2012 *128*

Jean-Claude Juncker devant la commission Affaires économiques et monétaires du Parlement européen
29 février 2012 *172*

Réforme du lycée: la consultation des enseignants
Février-mars 2012 *239*

Mars

Visite de travail de Jean Asselborn au Maroc
1er mars 2012 *129*

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles
1er-2 mars 2012 *54*

Mady Delvaux-Stehres rencontre les représentants des syndicats APESS et SEW-OGBL au sujet des réformes scolaires
3 mars 2012 *241*

Présentation du rapport final sur le test de résistance de la centrale de Cattenom
5 mars 2012 *232*

Présentation du premier rapport semestriel de l'Observatoire de la formation des prix
6 mars 2012 *233*

Table ronde intitulée «Banal? Legal? Skandal? Wéi d'Medien eist Bild vu Fraen a Männer prägen»
7 mars 2012 *249*

Allocution de Françoise Hetto-Gaasch lors de la table ronde: «Banal? Legal? Skandal? Wéi d'Medien eis d'Bild vu Fraen a Männer prägen»
7 mars 2012 *326*

Visite de travail du commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg
8 mars 2012 *104*

Entrevue de Jean Asselborn et de François Biltgen avec le ministre de la Justice et lord chancelier du Royaume-Uni, Kenneth Clarke
8 mars 2012 *104*

Jean Asselborn à la réunion informelle Gymnich
9-10 mars 2012 *174*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin»
12-13 mars 2012 *175*

Visite de travail d'Octavie Modert en Russie: pour une extension durable des relations culturelles
12-14 mars 2012 *58*

Visite de travail de Jean Asselborn en république du Libéria
13 mars 2012 *131*

Jean-Claude Juncker reçoit le Sigillum Magnum de l'université de Bologne
13 mars 2012 *154*

Jean-Marie Halsdorf au 6e Forum mondial de l'eau
13 mars 2012 *232*

Intervention de Luc Frieden au Conseil «Ecofin» au sujet de la taxation des transactions financières
13 mars 2012 *327*

Visite de travail de Jean Asselborn en république de Guinée
14 mars 2012 *132*

Demandeurs de protection internationale: structures de logement et conditions d'octroi d'une aide sociale
14 mars 2012 *276*

Visite de travail du ministre-président du land de Hesse, Volker Bouffier
15 mars 2012 *105*

Marie-Josée Jacobs présente les nouvelles mesures concernant la démarche qualité au niveau des services d'éducation et d'accueil pour enfants
15 mars 2012 *252*

Entrevue de Romain Schneider avec Simon Coveney, ministre de l'Agriculture, des Affaires maritimes et de l'Alimentation de la république d'Irlande
16 mars 2012 *60*

Discours d'Octavie Modert à l'occasion de l'ouverture du Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté 2012
16 mars 2012 *328*

Visite de travail de Jean Asselborn en Italie
19 mars 2012 *133*

Romain Schneider au Conseil de l'Union européenne des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles
19-20 mars 2012 *176*

Visite de travail de Marie-Josée Jacobs au Nicaragua et au Salvador
19-23 mars 2012 *134*

Visite d'État au Luxembourg de S.M. la reine des Pays-Bas
20-22 mars 2012 *16*

Discours de S.A.R. le Grand-Duc lors du dîner de gala offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur de S.M. la reine des Pays-Bas au palais grand-ducal
20 mars 2012 *329*

Discours de S.M. la reine des Pays-Bas lors du dîner de gala offert par LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au palais grand-ducal
20 mars 2012 *331*

Discours de Jean-Claude Juncker lors du déjeuner offert par le gouvernement luxembourgeois au château de Bourglinster à l'occasion de la visite d'État de S.M. la reine des Pays-Bas
21 mars 2012 *332*

Discours de S.M. la reine des Pays-Bas lors du déjeuner offert par le gouvernement luxembourgeois au château de Bourglinster
21 mars 2012 *333*

Luc Frieden au Frankfurt Finance Summit 2012
21 mars 2012 *264*

Présentation des prévisions en matière de finances publiques pour les années 2011-2015
21 mars 2012 *265*

Claude Wiseler au Conseil «Transports» à Bruxelles
22 mars 2012 *178*

Jean-Marie Halsdorf à la réunion des ministres de la Défense de l'Union européenne
22 mars 2012 *179*

Entrevue de Jean-Claude Juncker et de Romain Schneider avec Vitali Klitschko
27 mars 2012 *106*

Marie-Josée Jacobs et Nicolas Schmit présentent les premiers éléments du plan d'action en faveur de l'emploi des jeunes
27 mars 2012 *299*

Octavie Modert reçoit le ministre de la Culture du Cap-Vert, Mario Lúcio Sousa
28 mars 2012 *107*

Réunion du Comité de coordination tripartite «sidérurgie»
28 mars 2012 *230*

François Biltgen salue l'accord trouvé sur l'itinérance
28 mars 2012 *288*

Mise en place du groupe d'experts chargé d'étudier les relations entre l'État et les communautés religieuses, voire philosophiques, au Luxembourg
28 mars 2012 *290*

Débat de consultation sur les orientations de la politique budgétaire: Luc Frieden appelle de ses vœux «une nouvelle culture des dépenses»
29 mars 2012 *266*

Discours de Luc Frieden à l'occasion du débat de consultation sur les orientations de la politique budgétaire
29 mars 2012 *334*

Rencontre entre Claude Wiseler et Melchior Wathelet à Attert
30 mars 2012 *137*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» informel à Copenhague
30-31 mars 2012 *179*

Avril

Jean Asselborn à la conférence des Amis du peuple syrien à Istanbul
1er avril 2012 *211*

Réunions de travail d'Étienne Schneider à Moscou
2-4 avril 2012 *138*

Visites de travail de Jean Asselborn aux Seychelles et sur l'île Maurice
2-4 avril 2012 *138*

Coopération bilatérale au Mali: projets et programmes suspendus
3 avril 2012 *223*

Présentation de la nouvelle loi sur la coopération au développement et l'action humanitaire
3 avril 2012 *223*

Séminaire au Luxembourg avec les représentants des Trade and Investment Offices et l'ambassadeur du Luxembourg à Moscou, Pierre Ferring
12-13 avril 2012 *234*

Réunion des chefs des missions diplomatiques luxembourgeoises au Luxembourg
16-19 avril 2012 *211*

Visite officielle au Luxembourg de Ban Ki-moon, secrétaire général de l'ONU
17 avril 2012 *62*

Discours du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, Ban Ki-moon, à la Chambre des députés
17 avril 2012 *338*

Discours de Ban Ki-moon à l'Université du Luxembourg
17 avril 2012 *340*

Présentation du programme des actions positives dans le secteur public
17 avril 2012 *272*

Visite de travail de la secrétaire d'État aux Affaires extérieures de la république de l'Inde, Preneet Kaur
18 avril 2012 *107*

Signature par les trois pays Benelux d'une déclaration d'intention de coopération en matière de défense
18 avril 2012 *227*

Jean Asselborn et Jean-Marie Halsdorf à la réunion conjointe des ministres des Affaires étrangères et des ministres de la Défense de l'OTAN
18-19 avril 2012 *212*

François Biltgen soutient le processus de fusion des centres de recherche publics Henri Tudor et Gabriel Lippmann
19 avril 2012 *288*

Présentation de la stratégie globale pour une mobilité durable
19 avril 2012 *296*

Pose de la première pierre de l'extension du Lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher
19 avril 2012 *300*

Étienne Schneider au Conseil informel «Énergie» à Horsens
19-20 avril 2012 *180*

Pose de la première pierre du nouveau Lycée de Junglinster
20 avril 2012 *301*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à Washington
20-21 avril 2012 *181*

Visite d'État en République fédérale d'Allemagne de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse
23-25 avril 2012 *22*

Discours du président de la République fédérale d'Allemagne, Joachim Gauck, lors du dîner de gala à l'occasion de la visite d'État en Allemagne
23 avril 2012 *343*

Discours de S.A.R. le Grand-Duc lors du dîner de gala à l'occasion de la visite d'État en Allemagne
23 avril 2012 *344*

Réunion de travail de Françoise Hetto-Gaasch avec Joëlle Milquet, ministre belge de l'Égalité des chances et des Affaires intérieures
23 avril 2012 *68*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Luxembourg
23 avril 2012 *181*

Signature par Luc Frieden et Wolfgang Schäuble de l'accord de non-double imposition entre le Luxembourg et l'Allemagne
23 avril 2012 *268*

Visite de travail de Marie-Josée Jacobs en Serbie, au Monténégro et au Kosovo
23-26 avril 2012 *140*

Visite de travail du Premier ministre du Cap-Vert, José Maria Neves
25 avril 2012 *108*

Discours d'ouverture d'Étienne Schneider lors de la Journée luxembourgeoise à la Foire de Hanovre
25 avril 2012 *346*

François Biltgen à la conférence ministérielle de l'European Higher Education Area à Bucarest
26 avril 2012 *242*

Déclaration de Jean-Claude Juncker après l'annonce officielle des fiançailles de S.A.R. le Grand-Duc héritier avec la comtesse Stéphanie de Lannoy
26 avril 2012 *287*

Jean Asselborn à la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne et de l'ASEAN au Brunei Darussalam
26-27 avril 2012 *183*

Romain Schneider au Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Luxembourg
26-27 avril 2012 *183*

Présentation des mesures de consolidation budgétaire arrêtées par le gouvernement
27 avril 2012 *268*

Mai

État des lieux de l'action hiver 2011/2012
2 mai 2012 *280*

Visite officielle du Premier ministre du Kazakhstan, Karim Massimov
3 mai 2012 *109*

Visite du ministre français de la Culture et de la Communication, Frédéric Mitterrand
3 mai 2012 *110*

Inauguration du Centre intégré pour personnes âgées à Wiltz
3 mai 2012 *301*

Conférence européenne des commissaires à la protection des données personnelles
3-4 mai 2012 *293*

Jean Asselborn à la 15e réunion du conseil des Affaires étrangères et communautaires de la Caricom
4 mai 2012 *214*

Présentation de la situation des finances publiques au 1er trimestre 2012
4 mai 2012 *270*

Discours d'Étienne Schneider à l'occasion de l'ouverture de la Foire de printemps 2012
5 mai 2012 *348*

Étienne Schneider en mission économique de promotion et de prospection multisectorielle au Canada
7-12 mai 2012 *235*

Déclaration du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays
8 mai 2012 *70*

Déclaration annuelle du gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays
8 mai 2012 *350*

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, Nikola Poposki
10 mai 2012 *111*

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec le président élu de la République française, François Hollande, à Paris
10 mai 2012 *142*

Conseil «Éducation» à Bruxelles: large soutien à la position luxembourgeoise en matière d'aides financières pour les études supérieures
11 mai 2012 *185*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Bruxelles
14 mai 2012 *185*

Luc Frieden défend le modèle de la retenue à la source au Conseil «Ecofin»
14 mai 2012 *187*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» à Bruxelles
14-15 mai 2012 *188*

Romain Schneider au Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Bruxelles
14-15 mai 2012 *189*

Visite de travail de la ministre des Affaires étrangères de Chypre, Erato Kozakou-Markoullis
15 mai 2012 *112*

Discours de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la remise du prix Charlemagne à Wolfgang Schäuble
17 mai 2012 *365*

Le ministère de la Famille et de l'Intégration lance le «pacte jeunesse» du gouvernement
18 mai 2012 *254*

L'Agence luxembourgeoise antidopage certifiée ISO
18 mai 2012 *296*

Jean-Claude Juncker visite le Luxembourg American Cultural Center dans l'État du Wisconsin
19 mai 2012 *155*

Jean-Claude Juncker, Jean Asselborn et Jean-Marie Halsdorf au 25e sommet de l'OTAN à Chicago
20-21 mai 2012 *228*

François Biltgen reçoit Jimmy Deenihan, ministre des Arts, du Patrimoine et des Affaires gaéliques, au pavillon luxembourgeois à Cannes
21 mai 2012 *76*

Rencontre entre Octavie Modert et Patrick Weiten à la maison Robert Schuman à Scy-Chazelles
21 mai 2012 *142*

Jean Asselborn en déplacement à New York
22 mai 2012 *215*

Marie-Josée Jacobs en visite de travail à Genève
22 mai 2012 *225*

Marco Schank visite des projets d'urbanisation à Trèves
22 mai 2012 *282*

Mars Di Bartolomeo bei der 65. Weltgesundheitsversammlung in Genf: „Solidarität als Garant für gleichberechtigte Gesundheitsversorgung"
22 mai 2012 *292*

Discours de Mars Di Bartolomeo à l'occasion de l'Assemblée mondiale de la santé à Genève
22 mai 2012 *369*

Comité de conjoncture
22 mai 2012 *300*

Visite officielle du président du Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Chine, Wu Bangguo
22-23 mai 2012 *113*

Jean-Claude Juncker au dîner informel des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne
23 mai 2012 *190*

Deuxième sommet sur le lait sur invitation de Romain Schneider
23 mai 2012 *218*

Réunion du Conseil des ministres de l'OCDE à Paris
23 mai 2012 *236*

Visite de travail de la conseillère fédérale de la Confédération helvétique en charge de l'Environnement, des Transports, de l'Énergie et de la Communication, Doris Leuthard
24 mai 2012 *113*

Entrevues de Jean Asselborn, d'Étienne Schneider et de Claude Wiseler avec le gouverneur de la préfecture d'Ishikawa, Masanori Tanimoto
25 mai 2012 *114*

Entrevue de Jean-Claude Juncker avec le nouveau ministre français de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur, Pierre Moscovici
30 mai 2012 *115*

La croissance au cœur des débats des ministres de l'Économie réunis à Bruxelles
30 mai 2012 *192*

Lancement de la campagne de sensibilisation contre le tabagisme
31 mai 2012 *78*

Conférence de presse de Jean-Claude Juncker sur certains sujets de l'actualité politique nationale et européenne
31 mai 2012 *156*

François Biltgen au Conseil «Compétitivité»: accord sur le contenu du programme-cadre de recherche et d'innovation, «Horizon 2020»
31 mai 2012 *193*

Jean Asselborn au Forum des partenaires de l'Alliance des civilisations à Istanbul
31 mai 2012 *215*

Discours de Jean Asselborn à l'occasion du Forum des partenaires de l'Alliance des civilisations à Istanbul
31 mai 2012 *371*

Jean Asselborn à la conférence sur la Somalie à Istanbul
31 mai-1er juin 2012 *216*

Juin

Discours de Jean Asselborn à l'occasion de la conférence sur la Somalie à Istanbul
1er juin 2012 *372*

Quatrième réunion du Cyber Security Board
4 juin 2012 *294*

Étienne Schneider en mission économique au Liban
4-7 juin 2012 *144*

Présentation du nouveau guide *Senioren-freundliche Gemeinden*
5 juin 2012 *255*

Visite de la coordonnatrice exécutive du programme des Volontaires des Nations unies, Flavia Pansieri
7 juin 2012 *116*

Claude Wiseler au Conseil «Transports» à Luxembourg
7 juin 2012 *193*

François Biltgen rencontre les étudiants du BTS «dessin d'animation» au Festival international du film d'animation d'Annecy
7 juin 2012 *242*

Luc Frieden signe un protocole modifiant la convention de non-double imposition avec la Pologne
7 juin 2012 *271*

Conseil «Justice et affaires intérieures» à Luxembourg
7-8 juin 2012 *194*

François Biltgen au Conseil «Télécommunications»
8 juin 2012 *195*

Jean Asselborn à la réunion informelle des ministres des Affaires européennes de l'Union européenne à Horsens
11 juin 2012 *196*

Présentation des nouvelles modalités d'imposition pour les activités bénévoles
11 juin 2012 *219*

Nicolas Schmit à la 101e session de la Conférence internationale du travail à Genève
11-12 juin 2012 *80*

Discours de Nicolas Schmit à l'occasion de la 101e session de la Conférence internationale du travail à Genève
11 juin 2012 *373*

Entrevue de François Biltgen avec Robert Badinter
14 juin 2012 *117*

Jean Asselborn en déplacement dans la région du Golfe
16-18 juin 2012 *145*

Romain Schneider au Conseil des ministres de l'Agriculture et de la Pêche à Luxembourg
18 juin 2012 *196*

François Biltgen prend position sur la question européenne des aides financières pour études supérieures
18 juin 2012 *243*

Marco Schank donne des précisions sur le potentiel foncier constructible en matière de logement
18 juin 2012 *283*

Visite d'Octavie Modert à Sibiu/Hermannstadt
18-19 juin 2012 *147*

Visite de travail de Jean Asselborn au Canada
19 juin 2012 *148*

François Biltgen à la conférence ICT Spring
19 juin 2012 *294*

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de l'Islande, Ossur Skarphedinsson
21 juin 2012 *118*

Jean-Claude Juncker et Luc Frieden aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Ecofin» à Luxembourg
21-22 juin 2012 *197*

Marco Schank à la Conférence des Nations unies sur le développement durable
22 juin 2012 *82*

Mars Di Bartolomeo: éviter des pénuries de matières premières pour certains médicaments
22 juin 2012 *199*

Fête nationale au Luxembourg
22-23 juin 2012 *257*

Message de Jean-Claude Juncker à l'occasion de la fête nationale 2012
22 juin 2012 *374*

Visite de travail du Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et du Commerce de l'Irlande, Eamon Gilmore
25 juin 2012 *118*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires étrangères» à Luxembourg
25 juin 2012 *199*

D'après François Biltgen, le Luxembourg est bien établi en matière de coopération dans les technologies spatiales
25 juin 2012 *289*

Visite de travail du ministre des Affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam, Pham Binh Minh
26 juin 2012 *119*

Jean Asselborn au Conseil «Affaires générales» à Luxembourg
26 juin 2012 *201*

Sommet informel de la Grande Région à Metz
26 juin 2012 *272*

Luc Frieden présente la modernisation administrative de la publicité foncière
26 juin 2012 *286*

Luc Frieden au sujet des négociations des accords de non-double imposition en matière de transparence et d'échange de renseignements selon le modèle de l'OCDE
27 juin 2012 *271*

Visite du chantier de l'École européenne Luxembourg II à Bertrange/Mamer
27 juin 2012 *302*

Étienne Schneider présente les axes prioritaires dans le domaine des écotechnologies
28 juin 2012 *236*

Marie-Josée Jacobs présente la Charte de la diversité Lëtzebuerg
28 juin 2012 *250*

Jean-Claude Juncker au Conseil européen à Bruxelles
28-29 juin 2012 *86*

Service information et presse
du gouvernement luxembourgeois

33, bd Roosevelt
L-2450 Luxembourg
Tél.: (+352) 247-82181
Fax: (+352) 47 02 85
E-mail: edition@sip.etat.lu
www.gouvernement.lu
www.luxembourg.lu

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Service information et presse

ISBN 978-2-87999-242-6